



3 1761 03557 0811

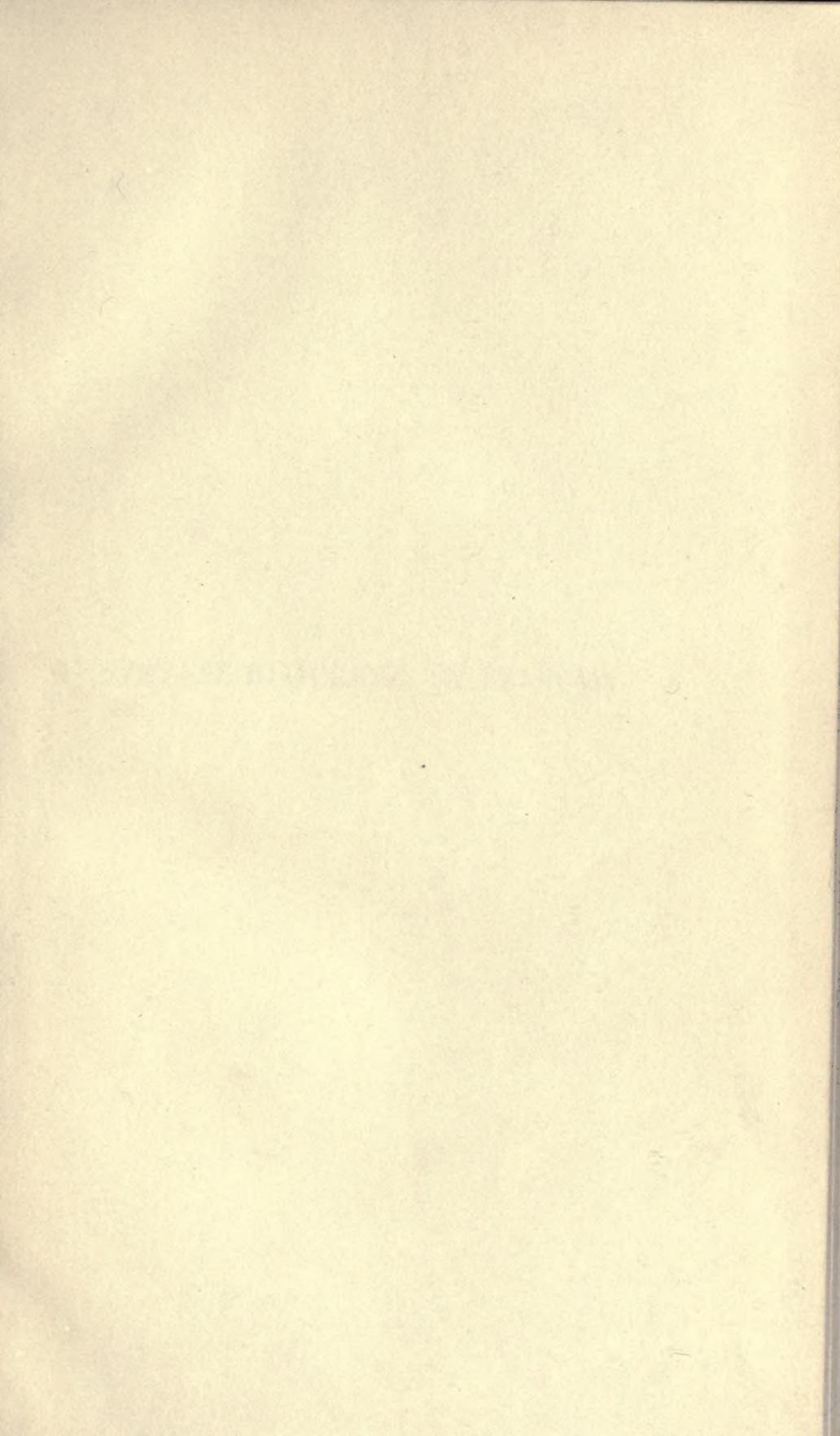
HANDBOUND  
AT THE



UNIVERSITY OF  
TORONTO PRESS









98

7758

1

SYNTAXE HISTORIQUE DU FRANÇAIS



# NEOPHILOLOGISCHE BIBLIOTHEEK

Onder Redaktie van Prof. Dr. J. J. A. A. FRANTZEN,  
Prof. Dr. J. J. SALVERDA DE GRAVE, Prof. Dr. D. C. HES-  
SELING, Prof. J. H. SCHOLTE, Prof. Dr. JOS. SCHRIJNEN,  
Dr. K. SNEYDERS DE VOGEL, Prof. Dr. A. E. H. SWAEN.

Sekretaris der redaktie K. R. GALLAS.

## SYNTAXE HISTORIQUE DU FRANÇAIS

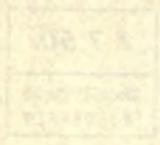
PAR

DR. K. SNEYDERS DE VOGEL,  
MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE LEIDEN.

*Ing. f 7,90*  
*Geb. - 8,90*

196007  
14:5:25

PC  
2361  
S64



RECEIVED  
1964

## AVANT-PROPOS.

---

Cette syntaxe est destinée en premier lieu à ceux qui étudient le français. En la composant, nous avons surtout pensé à nos propres élèves et aux candidats qui veulent se présenter aux examens secondaires de français, diplôme B. Nous espérons pourtant que d'autres aussi, notamment ceux parmi les étudiants ou professeurs de latin qui voudraient savoir ce que le latin est devenu après l'époque classique, pourront en tirer quelque profit.

En effet, nous avons toujours pris comme point de départ le latin, et nous avons, du moins pour les phénomènes les plus importants, essayé de suivre l'évolution de la langue à travers le latin postclassique, l'ancien français, l'époque de la Renaissance et le xvii<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Il est bien entendu qu'une grammaire historique a un autre but qu'une grammaire descriptive; il faut distinguer la langue évolutive de la langue statique, comme dirait de Saussure: la grammaire descriptive veut donner une image de la langue telle qu'elle est à un moment donné, soit au xii<sup>e</sup>, soit au xx<sup>e</sup> siècle; il s'agit pour elle de bien délimiter la syntaxe vis-à-vis d'autres disciplines, telles que la stylistique, la morphologie, la sémasiologie, l'étymologie, et c'est là un travail très délicat et qu'on n'a pas toujours exécuté avec tout le soin et toute la préparation nécessaires.

Pour la syntaxe historique, il n'est pas possible, et pas même désirable, de laisser de côté tout ce qui n'appartient pas, au sens strict du mot, à la syntaxe proprement dite. En effet, l'intérêt de cette étude consiste précisément à constater qu'à chaque instant les divisions qu'on a établies s'effacent, que ce qui était une possibilité de la langue devient une règle fixe, que ce qui était du domaine de la stylistique passe à celui de la grammaire, qu'une règle rythmique change en règle syntaxique, que la morphologie et la syntaxe s'éclairent mutuellement — d'ailleurs quand on décline un substantif ou qu'on conjugue un verbe, est-ce qu'on n'énumère pas les formes d'après leur fonction grammaticale? —, enfin, que c'est grâce à leur emploi dans la

phrase que des conjonctions et des adverbes par exemple prennent tel ou tel sens (pensons au sens négatif de *pas*, à la fonction prépositionnelle de *vu*, etc.), ce qui prouve que la sémasiologie n'est pas séparée par une cloison étanche de la syntaxe.

La grammaire historique se sert des éléments que lui fournit la grammaire descriptive, elle doit montrer comment ces faits s'expliquent par un état antérieur, comment l'évolution de la langue marche plus vite dans tel cas que dans tel autre et que, dans une expression beaucoup employée, une forme, une tournure, une fonction se maintiennent plus longtemps que là où les éléments composants sont moins intimement liés. Et ainsi la formation des mots et des groupes de mots entre aussi parfois dans l'étude de la syntaxe historique.

Pourtant, il ne faut pas exagérer. Si les rapports que nous avons cités existent entre la syntaxe et les autres branches linguistiques — nous aurions dû citer aussi la psychologie de la parole et la géographie linguistique —, s'il est instructif de constater combien les divisions grammaticales sont artificielles, on ne saurait s'en passer; notre esprit a besoin de mettre des bornes, il ne saurait embrasser la vaste matière que par fragments. Il faut donc avoir soin de ne pas tout mêler et de ne recourir aux autres branches linguistiques qu'en tant qu'elles sont nécessaires pour l'explication des phénomènes syntaxiques. Voilà pourquoi nous n'avons pas consacré un chapitre à part aux interjections ou aux adverbes; comme ces derniers se confondent souvent avec les prépositions et les conjonctions, il en sera parlé dans le chapitre consacré à ces particules.

Les considérations qui précèdent expliquent pourquoi il nous a semblé inutile d'essayer d'établir de nouvelles distinctions; nous avons cru, pour la clarté de notre exposé, pouvoir adopter la division ordinaire en substantifs, adjectifs, pronoms, etc., chose inadmissible s'il s'agissait d'une grammaire descriptive qui aurait la prétention d'être scientifique.

Nous n'avons pas à donner une idée nette ni de la syntaxe du latin ni de celle du français; c'est à la grammaire descriptive de le faire. D'ailleurs, il est bien entendu qu'on ne saurait entreprendre l'étude de la langue française sans en savoir le point de départ et le point d'arrivée; tous ceux qui aborderont la syntaxe historique doivent non seulement avoir étudié la grammaire du français moderne et celle du latin classique, mais posséder en outre une connaissance profonde de ces deux idiomes et de vastes lectures qui, seules, pourront les mettre

à même de tirer tout le profit désirable d'une histoire de la syntaxe française. Aussi n'avons-nous pas négligé ces deux points importants de l'évolution; nous sommes même souvent remonté plus haut, quand le latin classique ne nous semblait pas représenter le vrai état de la langue et que le latin de Plaute nous semblait marquer plus nettement la direction dans laquelle évoluait la langue. D'autre part nous n'aurions pu négliger impunément le français moderne, le point d'aboutissement de l'évolution et qui est lui-même en pleine évolution, et nous avons notamment prêté une attention toute particulière à la langue populaire en tant qu'elle intéressait la syntaxe, puisant parfois à l'*Atlas linguistique*, cette mine si riche à différents points de vue. Enfin, le français n'étant pas la seule forme sous laquelle le latin se présente aujourd'hui, nous avons dans les notes cité souvent les autres langues romanes.

Nous n'avons pas besoin de dire que, dans un travail comme le présent livre, l'élément personnel doit être bien réduit. Nous avons ajouté en note à chaque chapitre les principaux livres consacrés au sujet, auxquels celui qui voudrait approfondir telle partie de la syntaxe pourrait recourir. On verra que nous avons cité beaucoup de thèses allemandes. Ce n'est pas — nous prions le lecteur de le croire — que nous soyons grand admirateur de la plupart de ces thèses; mais c'est qu'elles sont d'une utilité incontestable en donnant, d'une façon souvent bien sèche, les matériaux dont on a besoin, et en énumérant les travaux antérieurs sur le sujet en question. Un autre avantage, qui n'est pas à négliger, c'est que ces thèses se trouvent dans toutes les bibliothèques universitaires, ce qui n'est pas le cas — tant s'en faut — pour les autres ouvrages à consulter.

Il y a pourtant quelques livres qui auraient dû, pour ainsi dire, être cités à chaque page. Ce sont, pour le latin, le beau commentaire de Löfstedt <sup>1)</sup> et l'étude approfondie de Bonnet <sup>2)</sup> sur Grégoire de Tours, pour le français, la syntaxe du xvii<sup>e</sup> siècle de Haase <sup>3)</sup>, les *Mélanges* de Tobler <sup>4)</sup>, si fines et si suggestives, enfin et surtout

<sup>1)</sup> *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*. Uppsala, 1911.

<sup>2)</sup> *Le latin de Grégoire de Tours*, thèse Paris, 1890.

<sup>3)</sup> *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup> siècle*, trad. p. M. Obert, Paris, Picard.

<sup>4)</sup> *Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik*, 5 séries. Leipzig, Hirzel. Pour la première série nous nous sommes servi de la traduction française: Tobler, *Mélanges de grammaire française*, traduits par M. Kuttner, Paris, Picard.

les cinq beaux volumes de M. Brunot <sup>1)</sup>. Les juges compétents verront combien nous devons à ces savants. Nous ne voulons pas non plus oublier nos étudiants avec qui, depuis plusieurs années, nous avons traité différents points de la syntaxe et à qui nous devons plus d'une observation judicieuse.

Les exemples, nous les avons pris un peu partout, tantôt dans nos propres lectures, tantôt dans les études spéciales, citées plus haut. Afin de rendre service aux élèves à qui le livre est destiné plus particulièrement, nous avons souvent choisi nos exemples dans les textes qu'ils ont entre les mains, surtout la *Chanson de Roland*, l'anthologie de Clédat (citée *Clédat*) <sup>2)</sup> et celle de Darmesteter et Hatzfeld (citée *Darm.*) <sup>3)</sup>. Nous espérons que cela les amènera à contrôler les références et à les lire dans leur contexte, parce qu'on ne saurait répéter assez souvent que la syntaxe, historique ou descriptive, n'est pas une série de règles, illustrées par des phrases détachées, mais un ensemble de constatations faites sur la langue vivante et sur les textes, et que, pour bien comprendre une phrase, il faut souvent la mettre en rapport avec ce qui précède ou ce qui suit <sup>4)</sup>.

Nous n'avons pas encore avoué toutes nos dettes. Nous nous faisons un plaisir de reconnaître tout ce que nous devons à M. Emile Boulan, maître de conférences à l'Université de Groningue, et à M. K. R. Gallas, priva-at-docent à l'Université d'Amsterdam et secrétaire de la rédaction de *Neophilologus*, qui m'ont été d'un appui inappréciable dans la correction des épreuves. M. Salverda de Grave, professeur à l'Université de Groningue, a droit à toute notre gratitude, parce que, en lisant et en corrigeant les épreuves, il nous a fait plusieurs judicieuses remarques, dont nous avons pu profiter pour améliorer notre travail.

Puisse ce livre rendre quelque service à ceux qui désireraient mieux connaître l'histoire de cette belle langue française, qu'on ne peut étudier sans l'aimer toujours davantage.

Leiden, décembre, 1918.

K. S. d. V.

<sup>1)</sup> *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Colin.

<sup>2)</sup> *Morceaux choisis des auteurs français du moyen âge*, Paris, Garnier. Il est vrai que ce livre ne présente pas des textes irréprochables, mais cela n'entraîne pas d'inconvénient pour les études de syntaxe.

<sup>3)</sup> *Morceaux choisis des écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Delagrave.

<sup>4)</sup> Citons encore pour le seizième siècle E. Huguot, *Etude sur la syntaxe de Rabelais*, thèse Paris, 1894, et pour l'époque moderne Ph. Plattner, *Ausführliche Grammatik der französischen Sprache*, 5 vol., Bielefeld, Freiburg.

# CHAPITRE I

---

## LE SUBSTANTIF

### Rôle du substantif.

1. Le rôle du substantif dans la phrase est des plus importants.

- I. Par rapport au verbe, il fonctionne comme sujet, complément, direct ou indirect, il indique le moyen, l'instrument, le lieu, et plusieurs autres rapports adverbiaux.
- II. Par rapport à un autre substantif, il exprime une idée possessive, partitive, objective ou subjective, il forme une apposition ou bien il exprime une qualité et a donc le rôle d'un adjectif.
- III. Il peut se combiner avec plusieurs autres mots: articles, noms de nombre, adjectifs, pronoms.
- IV. Enfin, le substantif possède des moyens pour exprimer l'idée de pluralité et de genre: victor — victores — victrix. C'est, au fond, une question de morphologie, mais qui, nous le verrons, a touché aussi à la syntaxe. <sup>1)</sup>

### Prépositions.

2. Une partie de ces rapports, le latin les exprime par des terminaisons flexionnelles, mais puisqu'il n'en a que six, il est incapable de les rendre tous de cette façon; il a donc eu recours à un autre moyen, c.-à-d. aux prépositions. Le latin a notamment employé les prépositions (à côté de l'ablatif) pour exprimer deux cas qui, en latin préhistorique, étaient encore exprimés par des terminaisons, c'est-à-dire le *locativus* et l'*instrumentalis*. Cette tendance à remplacer les terminaisons par des prépositions s'est développée de plus en plus, au point qu'en vieux français la déclinaison des substantifs n'a que deux cas et que la

---

<sup>1)</sup> Cf. § 5 et 11.

langue moderne ne connaît même plus les terminaisons flexionnelles. Nous aurions donc dû, dans la syntaxe du substantif, consacrer un paragraphe — et un paragraphe important — à ce phénomène. Nous préférons pourtant le traiter dans un chapitre spécial <sup>1)</sup>.

**Place du substantif.** 3. La différence entre le sujet et le complément direct était en latin désignée par la désinence: *pater — patrem*. L'espagnol a, dans certains cas, maintenu cette distinction de forme, en se servant de la préposition *á*: *Conozco á su padre*, „je connais votre père”. Le français, lui, a eu recours à un autre moyen: c'est la place du substantif dans la phrase qui indique si nous avons affaire à un sujet ou à un complément direct: *l'homme voit la femme* n'est pas la même chose que *la femme voit l'homme*. Nous parlerons de cette question intéressante dans le chapitre de l'Ordre des mots <sup>2)</sup>.

**Substantif déterminé par un autre mot.** 4. Ensuite — mais c'est là encore une question que nous devons étudier dans le chapitre consacré à l'Ordre des mots <sup>3)</sup> — la place d'un adjectif, d'un pronom, d'un substantif au génitif, par rapport à un autre substantif, n'était rien moins que fixe en latin classique, de sorte que l'adjectif par exemple pouvait être séparé du substantif qu'il qualifie par toute une phrase: *Infandum, regina, iubes renovare dolorem*, Virg., *Aen.*, II, 3.

**Substantif avec article.** 5. Le latin exprimait l'idée de pluralité par les désinences. Le français actuel a, à peu près, perdu cette possibilité: des mots comme *wuf* (*öf*) — *wufs* (*ö*), *cheval* — *chevaux* forment exception; l'article, que le latin ne connaît pas, est chargé, en partie du moins, d'indiquer si l'on a affaire à un ou à plusieurs objets.

Car, en face des pertes énumérées ci-dessus, nous devons constater un gain réel, c'est la formation des articles, de l'article défini d'abord, puis de l'article indéfini, enfin de l'article partitif. Quelle est la valeur de ces petits mots, qui forment un tout avec le substantif, et comment en sont-ils arrivés à prendre leurs fonctions actuelles? Voilà ce que nous allons étudier au chapitre suivant.

<sup>1)</sup> Cf. le chapitre de la préposition, ch. VIII.

<sup>2)</sup> Cf. § 435 et 440.

<sup>3)</sup> Cf. § 448 et suiv.

## CHAPITRE II

### L'ARTICLE DÉFINI <sup>1)</sup>

**Latin classique.** 6. Le latin classique, pas plus que le grec à l'époque d'Homère et d'Hésiode, ne connaît l'article: *Consul exercitum parat* peut signifier: „Le consul, un consul réunit **une** armée” ou „l'armée” ou même „**son** armée”; *Sus est mala* veut dire: „le cochon mange **les** pommes” ou „**des** pommes”. D'où proviennent ces articles?

L'article défini, en grec, en latin, comme dans les langues germaniques, est sorti du pronom démonstratif. En latin classique déjà, le pronom ille pouvait, à côté de son sens démonstratif précis, exprimer des rapports plus vagues: dans Hannibal ille le pronom signifie „le célèbre, le connu” dans ille qui nous avons affaire à un pronom déterminatif, plus accentué que is qui:

*Beatus ille qui procul negotiis,*

*Ut prisca gens mortalium,*

*Paterna rura bobus exercet suis,*

Hor., *Épîtres*, II.

**Latin postclassique.** 7. En latin postclassique le sens démonstratif s'efface de plus en plus. Quand on lit un texte, comme la *Peregrinatio Aetheriae ad loca sancta*, on est frappé du nombre des

---

<sup>1)</sup> Meyer-Lübke, *Zur Syntax des Substantivs* (dans *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XIX, p. 305). — H. Fredenhagen, *Ueber den Gebrauch des Artikels in der franz. Prosa des XIII Jahrh.* (*Beih. z. Zeitschr. f. rom. Phil.*, 3), 1906. — E. Enderlein, *Zur Bedeutungsentwicklung des bestimmten Artikels im Franz.* mit bes. Berücksichtigung Molières, Diss. Marburg, 1908. — A. Tobler, I, (passim); II, p. 55, *Por le tost aller*; p. 108, *Auffälliges Wegbleiben des best. Art.*; III, p. 28, *Best. Artikel in Anruf und in Ausruf.* — J. Gilliéron, *Pathologie et thérapeutique verbale*. I, *Neutralisation de l'article défini*.

pronoms *ille* et *ipse* qui accompagnent le substantif. Il est vrai que, la plupart du temps, on peut, avec quelque effort, discerner encore la valeur démonstrative, mais la fréquence même du phénomène témoigne de l'affaiblissement de ce sens: *Cum ergo persubissemus in ipsa summitate et pervenissemus ad hostium ipsius ecclesiae*, *Peregrinatio*, 4. — *Cito proferte mihi stolam illam primam*, Rönsch, *Itala und Vulgata*, 419—420.

Il semble, d'ailleurs, qu'on a déjà en latin archaïque des exemples de ce sens affaibli. Lindsay <sup>1)</sup> cite: *Aequo mendicus atque ille opulentissimus censetur censū ad Acherontem mortuus*, Plaut., *Trinummus*, 493 <sup>2)</sup>. Mais les cas où *ille* a certainement le sens de l'article sont rares en latin.

Rem. *Ipse* avec la valeur de l'article s'est maintenu e. a. dans *Sèbre* (l'Ebre), *Roland*, 2465 et 2642.

**Sens démonstratif de l'article.** 8. En français la valeur démonstrative du pronom *ille* est encore sentie dans des expressions comme *de la sorte, pour le coup, du coup, dans le temps, du jour* et d'autres. *Plusieurs voyages en ont été dérangés, le mien est du nombre*, Mme de Sévigné. — *Les Monte-Christo du jour*, Th. Gautier <sup>3)</sup>.

En vieux français, il y a encore d'autres cas où cette valeur s'est maintenue, notamment quand on emploie les formes *li, la, les* substantivement:

*Al tens Noé et al tens Abraam  
Et al David,*

Alexis, 7.

*Por la (= épée) Charlon dont il odit parler,  
La soe fist Preciose apeler,*

Roland, 339.

*Je n'i vi cotes brodees ne les le roi ne les autrui* (ni celles), Joinv., 25. — On peut encore jusqu'à un certain degré reconnaître cette même valeur dans des phrases comme:

*La meie gent averse,  
Car chevalchiez pur la bataille querre,*  
Roland, 3295.

<sup>1)</sup> *Syntax of Plaut.*, 46.

<sup>2)</sup> Cf. aussi Wolterstoff, *Historia pronominis ille exemplis demonstrata*, Diss. Marburg, 1907; Löfstedt, p. 64; Bonnet, p. 259; Brunot, I, p. 97.

<sup>3)</sup> Cf. Plattner, III, 1, 166; III, 2, 88.

*Et Oliviers li proz et li gentilz*

Roland, 176.

*Holà, ho, l'homme, ho, mon compère! ho, l'ami! un petit mot, s'il vous plaît*, Mol., *Don Juan*, III, 2. — *La promenade est belle*, Mol., *Ecole des Femmes*, II, 6. — *Que la plaisanterie est de mauvaise grâce*, Mol., *Misanthrope*, I, 1. (Cp. *ce changement m'étonne*).

Ce sens plus emphatique de l'article explique le fait qu'on trouve souvent le pronom démonstratif, là où l'on s'attendrait plutôt à l'article :

*Passent cez puis et cez roches plus haltes*  
*Cez vals parfunz, cez destreiz anguisables,*

Roland, 3125.

*Mes mout li siet li hiaumes bruns*

*Et cil haubers et cil branz d'acier esmoluz,*

Chrétien de Tr., *Erec*, 766.

Rem. Le picard emploie de plus en plus le pronom *ce* comme article ; voyez Gilliéron, *l. c.*

9. Dans les *Serments de Strasbourg* (842) on ne rencontre pas une seule fois l'article, ce qui nous étonnerait, si nous ne savions par ailleurs que ce texte ne représente nullement le langage parlé. Par contre, dans la *Sainte Eulalie* (fin ix<sup>e</sup> siècle) l'article est déjà plus fréquent; on le trouve même dans des cas où, plus tard, on pouvait encore s'en passer, notamment après une préposition: *enz el fou*, „dans le feu”, *post la mort*; et depuis on peut dire que l'article défini a de plus en plus étendu son domaine.

**Place.** 10. Avant de suivre cette extension de l'article, nous devons envisager quelques autres questions.

Le pronom ille pouvait en latin précéder ou suivre le substantif: *ille homo* ou *homo ille*. Presque toutes les langues romanes ont gardé la première construction, qui est aussi celle du français; le roumain seul a choisi la dernière: *omul < homo ille*; c'est donc la même construction qu'en danois et en suédois.

**Fonctions.** 11. Grâce à l'article, on peut substantiver n'importe quelle partie du discours: *le beau, le moi, le manger, le holà! le qu'en dira-t-on?* Cette facilité manquait au latin.

L'article a été chargé peu à peu d'exprimer plusieurs rapports que la langue désignait d'abord par des désinences. Quand l's final a cessé d'être prononcé, c'est la forme de l'article qui a indiqué le pluriel:

*le père* et *les pères*. Dans des mots comme *le garde* et *la garde* il exprime la différence de genre et de sens, également dans *le chêne* et *la chaîne*. Mais ce sont là des fonctions accessoires et secondaires.

12. L'article sert surtout à individualiser: *la table*, c'est „la table connue, la table dont on a parlé”; l'article permet de la distinguer parmi les autres objets de la même espèce.

A ce sens s'ajoute une autre signification qui semble lui être nettement opposée, c.-à.-d. la fonction de généraliser: *L'homme est mortel* (§ 13), *deux sous la lièvre* (§ 26).

Nous étudierons l'article d'abord au premier sens, puis au second.

**L'article individualise.** 13. Le besoin d'individualiser se fait sentir d'abord devant les noms concrets, puisque dans ce cas-là il y a plusieurs objets de la même espèce. Toutes les fois que le substantif exprime un objet, une idée ou une collection, qui par leur sens même se distinguent nettement d'objets, d'idées, de collectifs d'un autre genre, l'article est superflu et manque souvent dans la vieille langue.

Ainsi, au pluriel, l'article est nécessaire comme au singulier, quand on veut distinguer les objets et les personnes d'autres objets et personnes de la même espèce: dans *les hommes sont venus*, on parle d'hommes bien déterminés. Quand on veut indiquer „tous les hommes”, le vieux français n'emploie pas l'article, parce que le terme *hommes* suffit seul à nous distinguer des animaux, des objets, etc.:

*Paiien unt tort et Crestiien unt dreit,*

Roland, 1015.

*Il convenoit que barbier ostassent la char morte*, Joinv., 303.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle on trouve encore chez des auteurs qui aiment les archaïsmes des phrases comme:

*Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes,*

La Font., II, 14, 24.

*Volontiers gens boiteux haïssent le logis,*

La Font., X, 3, 4.

*Cannibales se rient d'un enfant roi*, Pascal, *Pensées*, I, 106.

Mais grâce à l'analogie avec les nombreux cas où l'article était de rigueur, celui-ci a réussi à s'introduire partout, surtout après le XIII<sup>e</sup> siècle, quand l's final a commencé à tomber, et qu'il a pu aider à distinguer le singulier du pluriel: *la mère*, *les mères*; *le père*,

les pères. Pourtant on trouve cette construction déjà auparavant: *Il me demanda se je lavoie les pies aus povres le jour dou grant jeudi*, Joinv., 29.

Au singulier aussi, quand le substantif n'indique pas un seul objet mais un type, l'emploi de l'article s'explique par l'analogie: *L'homme est mortel. — Le tigre est une bête féroce*. D'ailleurs, l'article manque encore souvent dans certaines expressions, comme *bouche bée, nez en l'air, sac au dos, fusil entre les jambes*, etc.

14. Il est naturel que, devant les noms propres de personnes, on n'emploie pas l'article défini: *Pierre est venu. — Mirabeau est un grand orateur*.

La langue populaire connaît pourtant l'article devant les noms de femme surtout: *Vous êtes justement comme la Guévin*, Flaub., *Mad. Bovary*; devant les noms d'acteurs et d'actrices célèbres: *la Patti, la Malibran*; devant les noms de famille italiens: *l'Alighieri, le Tasse, le Titien*, tandis que *le Dante* est un barbarisme.

Rem. Vaugelas, I, 397, blâme cet emploi.

Quand les noms propres sont accompagnés d'un adjectif, ils prennent naturellement l'article dans des combinaisons comme *le jeune, le vieux Goethe*, parce qu'on distingue plusieurs Goethe; ils s'en passent dans *saint Louis, sœur Angélique*, etc., où le déterminatif exprime une qualité inhérente au substantif. Dans *le grand Napoléon, l'empereur Alexandre, la reine Wilhelmine*, l'article s'est introduit par analogie.

15. Les noms propres géographiques se trouvent au fond dans le même cas. Aussi disait-on *Loire, France*, comme *Paris*, sans article:

*Damnesdeus pere, n'en laissier hunir France,*

Roland, 2337.

*Jo l'en cunquis et Anjou et Bretagne,*

Roland, 2322.

*Bientôt vous la verrez . . . . .*

*De Styx et d'Achéron peindre les noirs torrens,*

Boileau, *Art Poét.*, III, 285.

*Que sert de disputer le passage de Loire,*

Corn., X, 106.

*Ceux-ci font partie de ma provision pour Bretagne*, Mme de Sévigné, II, 180. — *Parnasse ne doit pas être de moindre rapport*, Balzac, *Lettres*, IX, 45.

Dans *Bar-sur-Aube*, *Nogent-sur-Seine*, on a des restes de cette construction. L'article pénètre ici à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, mais n'est devenu général qu'au XVII<sup>e</sup> siècle; l'ancienne construction s'est pourtant maintenue dans certains cas: *roi de France*, *fromage de Hollande*, etc. Cf. § 20.

Pour les noms de ville, l'analogie ne s'est pas fait sentir; ils se passent toujours de l'article, à moins évidemment qu'il s'agisse de noms tels que *Le Havre*, *La Rochelle*, qui à l'origine étaient des noms communs.

Rem. Cette différence entre les noms de villes et de personnes d'un côté et les noms de pays et de fleuves de l'autre s'explique difficilement. La théorie de M. Enderlein, qui reconnaît encore la valeur démonstrative dans *la Provence* = *la Provence-là*, laisse la construction des noms de villes inexpliquée.

16. Les noms communs qui impliquent une unité sont assimilés aux noms propres: *Dieu*, *Christ*, *Diable* (mais on trouve très souvent *le diable*, *les diables*), *jour*, *nuit*, *soleil*, *ciel*, *terre*, *roi* (cf. le grec βασιλεύς pour „le roi des Perses”), *chanter vèpres*, *complies*; *la Maison de Roi* à Bruxelles, *lieutenant de roi*, etc.

Les substantifs désignant des phénomènes périodiques comme les saisons, les mois, les jours, les parties du jour et certaines fêtes, pouvaient être assimilés, eux aussi, aux noms propres et être employés sans article: donc *printemps*, *été*, *matin* aussi bien que *janvier*, *dimanche*, *Pâques*, *midi*. On sait que cet emploi n'est pas encore fixe, puisqu'on trouve à *la Noël*, mais *Noël arrive*, *dimanche matin* et *dimanche au matin*, etc.

17. Devant les noms abstraits l'article manquait le plus souvent même au XVII<sup>e</sup> siècle:

*Joie et duel a cil sovent,*

*Qui le mien mal a senti,*

Clédat, p. 346.

*Est-ce amour, est-ce haine,*

Racine.

*Pensée fait la grandeur de l'homme*, Pascal.

Le fait que ces mots s'emploient en général sans article au moyen âge s'explique aussi parce qu'on aimait alors à personnifier les idées abstraites:

*Luxure va le batel traînant,*

*Felonie les governe et les nage,*

Thibaut de Champagne (dans Clédat, p. 344).

18. Dans les comparaisons on prend souvent le nom commun dans un sens général. L'article est donc inutile et peut manquer: *que aucune fede ne ravisset sicume leüins la meie aneme*, Psaumes. — *Les royaumes durs comme fer et airain et reluisans comme or et argent*, Calvin (Darm., p. 4).

Il est vrai que, dans ce cas on trouve aussi l'article, mais cela est rare dans la vieille langue. Peu à peu les exemples deviennent plus fréquents, de sorte qu'en français moderne on emploie toujours l'article, excepté dans quelques expressions stéréotypes: *bête comme chou, des cheveux blancs comme neige*.

Emploi de  
l'article suivant  
la fonction du  
substantif.

19. Ce n'est pas seulement le sens du substantif qui importe; c'est aussi de sa fonction dans la phrase que dépend l'emploi de l'article défini.

Or, le substantif peut être 1) sujet, 2) complément direct, 3) complément prépositionnel, 4) prédicat.

Employé comme sujet, le substantif se détache nettement du reste de la phrase, est plus indépendant, plus individualisé. Si, par contre, il est régime d'un verbe ou d'une préposition, l'esprit l'isole moins facilement, il forme souvent avec le verbe une construction synthétique, qui ne présente à l'esprit qu'une idée unique, il peut donc se passer de l'article:

*Halbers percent et escuz fendent,*

*Granz cols reçoivent, granz cols rendent,*

Wace, *Rou* (Clédat, p. 251).

*J'ai guerre contre la fortune,*

Malh., II, 448.

*Nous aurons temps pour tout,*

Com., *D. Sanche*, I, 3.

*Il a permission d'être franc scélérat,*

Mol., *Mis.*, V, 1.

*Cette foule de gens dont vous souffrez visite,*

Ibid., III, 4.

Voilà pourquoi on dit encore aujourd'hui: *faire plaisir, avoir courage, faire tapisserie, mettre fin, tenir tête*, etc.

La langue a quelquefois hésité. Ainsi on trouve: *perdre le courage*,

*avoir (la) force, faire (la) féalté, etc.*<sup>1)</sup> — *J'en ferai la justise*, Roland, 498. — *En fit depuis le dict Archidiacre l'amende hoñorable*, Sat. Menippée, 132.

20. Il en est de même, si le substantif est relié au verbe à l'aide d'une préposition: *avoir en garde, aller à sauveté, ardoir à feu, estre en pied ou à pied, issir hors de prison, mettre en péril, tenir à droit*.

*Qu'elle Deo raneiet chi maent sus en ciel (dans le ciel),*

Eulalie, 6.

*A sei 'l mandat et ço li dist:*

*A cort fust (qu'il se rendit à la cour),*

Saint Léger, 43.

L'article manque ensuite dans des locutions, surtout celles qui expriment la manière: *Il sivoient a espouren*, Henri de Val., 542. — *Il chassoient a folie*, Joinv., 575. — *à pied, à cheval, contre raison, avec courage, sans pitié, en français, par enchantement, etc* Parfois le lieu: *aller par eau, par terre*, et au figuré: *sous peine de*.

Ici encore la langue a hésité; ainsi on trouve déjà dans la *Vie de Saint Alexis*:

*Ed atement le posent a la terre,*

Alexis, 569.

21. La fonction du substantif comme prédicat des verbes *être, devenir, rester, paraître, sembler*, et des verbes transitifs *appeler, nommer, élire, déclarer, etc.*, est plutôt celle d'un adjectif, quand on veut désigner la qualité, non l'objet même. Dans ce cas il se passe donc de l'article: *Qu'il sont tuit serf au menu peuple*, Jean de Meung (dans Clédat, p. 206). — *Il est peintre, mais: c'est le peintre, on le fit empereur, il devint empereur*. De même: *choisir pour compagnon, doner à present, estre eslus à evesque: Maistre Jehans de Noion qui estoit eslus à estre evesques*, Rob. de Clari, I, 1. — *Il envoieroit leur enfanz en ostages*, Récits d'un Ménestrel de Reims, 294.

L'emploi de l'apposition sans article rentre lui aussi sous cette rubrique: *Je Jehans, sires de Joinville, seneschaus de Champaigne*, Joinv., 19. — Et encore aujourd'hui: *Alexandre, roi de Macédoine; Amsterdam, capitale de la Hollande*. — Toutefois, on peut considérer aussi la nature substantive et individuelle de l'apposition:

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, II, 104.

*Geoffroy de Villehardouin, li mareschaüs de Champaigne, Villeh., 211. — Paul Fort, le prince des poètes.*

R e m. L'espagnol, comme d'ailleurs le grec, met l'article devant l'apposition du sujet sous-entendu. *Las mujeres creëts que los hombres podemos sujetar nuestra vida á vuestras combinaciones*, Benavente, *Rosas de otoño*, 1, 2.

**Substantif accompagné d'un autre déterminatif.** 22. Outre qu'ils se passent de l'article par suite de leur sens et de leur fonction, les substantifs s'en passent également longtemps, s'ils sont déjà déterminés d'une autre façon:

*Bah! disent les poissons, tu répètes toujours Mêmes discours,*  
*Florian, La carpe et les carpillons.*

On sait qu'on l'a pourtant introduit devant un substantif accompagné d'un pronom possessif, mais le français a de nouveau perdu cette construction: *un mien ami* est archaïque. <sup>1)</sup>

L'article manque pour la même raison devant le pronom relatif:

*Sals seiiez de Mahon, cui saintes leis tenons,*

Roland, 417.

*Fors l'apostoile en cui protection je sui*, Mén. de Reims, 89; — et en français moderne dans des phrases comme: *M. Clopurte, lui, était chauve et maigre: crâne plus lisse que ses bougies, corps plus sec que ses balais*, R. Benjamin, *Gaspard*, p. 7.

23. Il est naturel qu'on n'ait senti que très tard le besoin de mettre l'article devant le substantif accompagné de *tout*, surtout au pluriel: *tous les hommes*. En effet, à l'origine l'article est impossible, puisqu'il individualise tandis que *tout* généralise; mais, quand l'article a pénétré un peu partout, il s'est introduit aussi après *tout*:

*De trestuz reis vos present les curunes,*

Roland, 388.

*Toutes nations bénies en sa présence*, Pascal, *Pensées*, II, 24. — Si l'on trouve des phrases comme:

*Sur tuz les altres Charles est anguissuz,*

Roland, 823.

l'article défini garde toute sa valeur.

Aujourd'hui, l'analogie aidant, l'article s'est introduit presque partout, mais les traces de l'ancienne construction sont encore très nombreuses: *toutes personnes, en toutes choses, de tous côtés, tous deux, mettre toutes voiles dehors.*

<sup>1)</sup> Cf. § 75.

Le non-emploi de l'article au singulier est plus rare; de bonne heure on trouve des phrases avec l'article: *de trestote la vile*, Pélerinage, 209. Pourtant les exemples du non-emploi se rencontrent jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle:

*Qui tute gent voelt faire recreant,*

Roland, 393.

*Quoi! masques toute nuit assiègeront ma porte,*

Mol., *Etourdi*, III, 9.

*Personne, que je croi,*

*Dans tout pays n'est plus content que moi,*

Régnier, *Mariage de la folie*, sc. 4.

Cette construction s'est maintenue dans quelques locutions où *tout* a le sens de „entier, plein, sans réserve”: *à toute extrémité, cela est de toute beauté*.

24. En latin postclassique le superlatif relatif a disparu et le comparatif a été chargé de ses fonctions: les *Gloses de Reichenau*, 576, rendent *optimos* par *miores*; le comparatif synthétique du latin a été, à son tour, remplacé par une forme analytique; les *Gloses de Reichenau* nous en fournissent encore la preuve: *sanior*, n<sup>o</sup> 1118, est traduit par *miores*, plus *sano*.

L'introduction de l'article a fourni à la langue un moyen de distinguer de nouveau les valeurs du superlatif et du comparatif, mais la pénétration de l'article a été très lente, car jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle on trouve de nombreux exemples de l'ancienne construction:

*Lorsque de tous il est abandonné,*

*C'est lors que moins il se trouve estonné,*

*Car il sçait bien que Dieu lors plus le garde,*

Les Quatrains de Pybrac, XXIV.

*Chargeant de mon débris les reliques plus chères,*

Rac., *Bajazet*, III, 2.

*Ses judicieuses réflexions sur les endroits plus illustres du livre italien sont des chefs-d'œuvre d'un ouvrier consommé*, Balzac, *Lettre à Chapelain*, V, 12.

Remarquons qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, et avant, le superlatif prend souvent l'accord là où il reste invariable aujourd'hui: *Dans les temps que nous la croyions la plus saine, dans les temps qu'elle se trouvait la plus heureuse*, Bossuet, *Or. fun. Marie-Thérèse d'Autriche*. — Cette construction est encore populaire aujourd'hui.

Rem. 1. Vaugelas, I, 154, veut qu'on place l'article devant les superlatifs. On sait que l'espagnol, et aussi l'italien, ont encore la vieille construction: *La ciudad más populosa*, „la ville la plus populeuse”. — *Lo studio più penoso* (en général: *il più penoso*), „l'étude la plus difficile.”

Rem. 2. A ce chapitre se rattache une question traitée avec beaucoup de perspicacité par Tobler, II, 55—59, *por le plus tost aler*, Rol., 1184.

*Bien avez espleitiet; quant Deu venistes querre,*

*Estre vos deit le mielz.*

L'article semble remonter ici à *illo* et représenter ainsi un ablatif indiquant la différence de mesure, cf. *capite maior*, „plus grand de la tête.”

**Répétition de l'article.** 25. Quand deux ou plusieurs substantifs se trouvent réunis de manière à former une seule idée, la vieille langue n'emploie pas l'article: *Chi fist ciel e terre*, en français moderne: „Celui qui a fait le ciel et la terre.” — *Criem et tremblur*, „la crainte et le tremblement.”

*Dieu tout premier, puis Pere et Mere honore,*

Les Quatrains de Pybrac, 1.

Et encore aujourd'hui: *sac et fusil*.

Si par contre les substantifs ne formaient pas une unité, on employait l'article, mais de même que c'était l'habitude aussi avec les pronoms possessifs et d'autres déterminatifs, on pouvait ou non le répéter, même si les substantifs étaient de genre différent: *pour le bien et union de leur maison*, Marg. de Navarre, *Heptam.*, X. — *La doctrine, braves discours, paroles hardies, traits mouelleux et heureuse deduction dont il est accompagné*, Pasquier (Darm., p. 138). — *Les Grecs et Romains*, Du Bellay (Darm., p. 202).

*Trenchet la teste e la broigne e le cors,*

Roland, 1543.

(Cp. *Que me remembre de sa dolor et vie*, Roland, 439. — *Ses père et mère*).

Rem. En espagnol: *El valor, prudencia y talento*, même devant des substantifs de genre différent.

**L'article généralise-t-il?** 26. Dans des phrases comme *vendre à deux francs la livre, ils parcouraient le kilomètre en dix minutes, je le vois deux fois la semaine, il vient toujours le samedi*, à côté de *il vient samedi* (prochain), on pourrait être enclin à parler d'une valeur généralisante de l'article.

Ce serait pourtant une idée peu juste: dans ces phrases, on a d'abord en vue une seule livre, une seule semaine, ou plutôt une seule action du verbe. Cette action se répétant, il est évident que le

substantif, précédé de l'article n'indique plus un seul objet, mais un type; c'est donc le substantif qui a changé de sens, sans que l'article y soit pour rien. Il n'y a donc pas de différence au fond entre: *je le vois deux fois la semaine* et *la semaine a sept jours*, cf. § 13<sup>1)</sup>.

Cette construction se trouve aussi en vieux français: *on donra por le cheval quatre mars, et por l'ome deus*, Villehardouin, 21. — à *chevauchier dix lieues le jour*, Joinville, 472.

### ARTICLE PARTITIF <sup>2)</sup>

27. Outre l'article défini, plusieurs langues romanes connaissent encore ce qu'on appelle l'article partitif, et parmi elles le français s'en sert d'une façon plus régulière que les autres. Cette extension particulière au français doit s'expliquer, à ce qu'il paraît, par la chute des terminaisons flexionnelles: l'article partitif est souvent seul à indiquer si l'on a affaire à un singulier ou à un pluriel: *du vin, des vins*.

Le latin ignore 28. Le latin classique, qui ne connaissait pas l'article, l'article partitif. ignore naturellement notre construction, qui est une combinaison d'une préposition et de l'article défini. Prenons le premier chapitre de César, *De bello gallico: minimeque ad eos mercatores saepe commeant . . . ; fere cotidianis proeliis cum Germanis contendunt*, où le français traduit par „des marchands, des combats quotidiens,” ou pour approcher davantage de la construction latine par „de quotidiens combats.” Nous voyons par ces deux exemples que ce qui importe n'est pas en premier lieu l'article, mais plutôt la préposition *de*; l'article peut faire défaut en certains cas, sans que la construction change. Le nom d'article partitif est donc mal choisi. Aussi Mätzner parle-t-il d'un génitif partitif<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> Tobler, II, 53.

<sup>2)</sup> Schayer, *Zur Lehre vom Gebrauch des unbestimmten Artikels und des Teilungsartikels im Altfranz. und im Neuf Franz.*, Berlin. 1897. — F. Meinecke, *Der sogenannte Teilungsartikel im Franz.*, thèse Kiel. 1900. — P. B. Fay, *Elliptical partitiv usage, in affirm. clauses in French prose of the XIV. XV and XVI centuries*, thèse Paris, 1912. — *Archiv für das Stud. der neueren Sprachen und Literaturen*, 1915, p. 211—212. — E. Appel, *Beitr. zur Geschichte der Teilungsformel im franz.*, Diss. München, 1914.

<sup>3)</sup> *Syntax der neufranz. Sprache*, p. 401.

Le latin postclassique, non plus que le latin archaïque, ne connaît notre construction :

*Sed dum illi aegrotant, interim mores mali  
Quasi herba inrigua succrevere uberrime,*

Plaut., *Trinummus*, I, 1, 18.

*Cumque cognovissent se esse nudos, consuerunt folia ficus et fecerunt sibi perizomata*, Vulgata, *Gen.*, III, 7.

28. Pourtant nous trouvons, rarement il est vrai, des exemples en latin vulgaire qu'on pourrait rapprocher de la construction française: *Abel quoque obtulit de primigenitis gregis sui*, *Gen.*, IV, 7, „quelques-uns des premiers-nés de son troupeau.” — *Et sument de sanguine eius*, „on prendra de son sang.” — *Surge, sede et comede de venatura mea*, „lève toi, assieds-toi et mange de mon gibier,” *Gen.*, XXVII, 19.

Deux hypothèses pour en expliquer l'origine. 29. Il y a des savants<sup>1)</sup> qui nient le lien entre la construction latine et l'emploi de l'article partitif en français moderne: dans les exemples cités on aurait le sens local; le fait qu'on pourrait les traduire tels quels en français moderne par la préposition *de* prouverait qu'ils ne constituent pas une étape antérieure à la construction actuelle *manger du pain*; d'ailleurs dans *manger du pain* il n'y aurait aucune idée partitive, on indiquerait le „schlechthinnige Substanzbegriff”; l'introduction de la préposition serait due à l'analogie de verbes comme *se nourrir de*, *jouir de*, *profiter de*, etc.

On pourrait répondre à ce raisonnement que, si aujourd'hui le sens partitif s'est perdu en général, on a dû le sentir en vieux français: comment expliquer autrement la différence entre *j'aime le pain* et *je mange du pain*? Puis, le sens local et le sens partitif se couvrent souvent, comme dans les exemples cités plus haut. Enfin, la même évolution de sens, on la trouve dans *inde*, fr. *en*, cf. *Tu as des fleurs? Je n'en ai pas*, et personne, je crois, n'expliquera l'emploi de *en* dans cette phrase par l'influence de *se nourrir de*!

30. Quoi qu'il en soit, les constructions successives ont dû être en français: *manger pain* > *manger de pain* > *manger du pain*.

L'étape intermédiaire *manger de pain* est extrêmement rare en vieux français. Meinecke cite au XIII<sup>e</sup> siècle: *D'anis, de fermel, de comin vos desjunes sovent matin*, Robin de Blois, mais la préposition

1) Meinecke, *l. c.* — Körting, *Formenlehre des franz. Nomens*, p. 204 et suiv.

*de* semble avoir ici plutôt un sens instrumental. Il faut donc admettre que l'usage de dire *manger de pain* s'est introduit à une époque où l'article défini était déjà devenu général, et qu'on a donc bientôt franchi cette étape pour en arriver à *manger du pain*, d'abord avec le sens de „manger du pain connu”, puis du „pain en général”. Or, comme c'est dans l'*Heptaméron* que l'emploi de l'article partitif est devenu général, M. Fay suppose que cette évolution de sens a dû se produire vers le seizième siècle.

**Le substantif est complément direct.** 31. D'après l'exposé qui précède, il est naturel que l'article partitif se soit introduit plus tôt devant le complément direct que devant le sujet: *Et pristrent de l'ewe*, Quatre Livres des Rois, 213, (XII<sup>e</sup> s.).

*De l'ewe, bele, me bailliez,*

Tristan, 979.

*Chil ki servoient du vin,*

Huon, 5581.

*Et le chieſ saint Lazare vos ferai apoter*

*Et del sanc saint Estefne,*

Pèlerinage de Charlemagne, 165.

*De l'avaine et del fuere si li donerent,*

Aiol, 786.

Pourtant, dans tous ces exemples on peut encore sentir un peu la valeur de l'article défini, mais c'est précisément à cause de cela que ces exemples sont si intéressants.

En moyen français, notre construction s'est étendue de plus en plus, avec des fluctuations naturellement: ainsi, dans Rabelais on trouve un article partitif sur dix cas sans article, dans Montaigne par contre seulement six fois sur dix.

**Non-emploi de l'article partitif.** 32. Quant à l'emploi de l'article partitif devant les substantifs précédés d'un adjectif, on n'en trouve aucun exemple avant le XIII<sup>e</sup> siècle; ceux qu'on cite du XIII<sup>e</sup> sont douteux: *tant qu'il furent bien rafreski et qu'il eurent acaté des nouvelles viandes*, Robert de Clari, XIII, 10 (XIII<sup>e</sup> s.) — *Et faisoient souvent sur les Escos des hardies emprises, des belles chevaucies, des meslées*, Chron. des quatre premiers Valois (XIV<sup>e</sup> s.).

*Dressent encor ès forests des doux rets,*

Belleau, Avril, 235, 16.

À côté de ces exemples on trouve la proposition seule: *Et y a*

de bons levriers à longues cueues bons et hardiz et tost allant, La Chasse de Gaston Phoebus, 105, 3.

Mais les phrases sans préposition ni article l'emportent de beaucoup :

*Lors veïssiez entreservanz  
Geldes d'Engleis et de Normanz,  
Granz barates et granz meslees,*

Wace (dans Clédât, p. 250).

Ceci découle tout naturellement du fait qu'un substantif déterminé par un adjectif se passe longtemps de l'article; cf. § 22.

33. On comprend aisément qu'après un substantif ou un adverbe exprimant une quantité, on ait mis la préposition *de*: *peu de vin, beaucoup de viande, une foule de gens*. L'article partitif ne s'est donc pas introduit ici, et cela prouve encore qu'à l'origine la valeur partitive de l'article dans *du vin, de la viande, des gens* était nettement sentie, tandis que dans des combinaisons comme *les œuvres de Du Bartas* la langue n'a nullement rejeté la rencontre de *du* avec *de*.

Si après *la plupart* on trouve *des*, c'est qu'on a affaire au génitif de l'article défini: *la plupart des hommes*; *bien des fois* s'explique parce que *bien* exprime au fond l'intensité, non la quantité.

C'est à ce chapitre qu'appartient le non-emploi de l'article après une négation, parce que des mots comme *pas* et *point* étaient primitivement des substantifs qui exprimaient la quantité<sup>1)</sup>: *J'ai des amis*, mais *Je n'ai pas d'amis*, phrase tout à fait parallèle à *J'ai peu d'amis*.

34. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle les exemples de l'ancien usage sont encore assez nombreux, tandis qu'ils deviennent exceptionnels à la fin du siècle, surtout en prose: *Ils seroient marris qu'un plaisir qu'ils ont reçu portât profit à celui qui le leur a fait*, Malherbe.

*Qui ne fait châteaux en Espagne?*

La Font., VII, 10, 36.

**Emploi de de partitif.** 35. Par contre, on rencontre quelquefois le *de* partitif au XVII<sup>e</sup> siècle là où aujourd'hui on l'omet: *Il est de beaucoup de choses qu'il n'y avait pas moyen de donner à certaines gens sans les donner à tous*, Malh., II, 120. — *Les doctes font de différentes supputations pour faire cadrer ce temps au juste*,

<sup>1)</sup> Cf. § 427 et 428.

Bossuet, *Hist. Univ.*, II, 9. — *Rendons-lui du service*, Corneille, *Veuve*, I, 1, 34. — *avoir du sujet, faire de l'état de*, etc.

Après une négation on trouve souvent *de*, tandis que dans la forme affirmative le substantif rejette l'article partitif, comme *avoir lieu, avoir tort, prendre courage*:

*De la postérité je n'ay plus de souci,*

Du Bellay, *Regrets*, VI, 12.

*Vous ne voulez point savoir de gré des choses que vous êtes si passionnés à posséder*, Malherbe, II, 95. — *Vous n'avez de tort qu'en ce que vous ne le faites pas toujours*, Fénelon, *Dial. d. Morts*, 18.

Dans les exemples suivants la préposition *de* s'explique par le sens négatif de la phrase: *Y a-t-il d'esprit équitable qui ne se reconnoisse cette vérité*, Balzac, *Disc. chrét.*, XIV.

*Ah! je leur ferai voir si, pour donner la loi,  
Il est dans ma maison d'autre maître que moi,*

Mol., *Femmes Sav.*, IV, 5.

*Sans faire de tort à vos beaux sentiments,*

Ibidem, III, 2.

Cette construction se trouve encore parfois aujourd'hui.

**Le substantif est sujet ou prédicat.** 36. Employé comme sujet et comme prédicat le substantif est dès le XIII<sup>e</sup> siècle précédé de l'article partitif, mais les exemples de cette époque sont rares:

*Or dit saint Anciaumes que ce sont des menaces Notre Seigneur*, Joinv., 40. — *Et les tindrent apres des hoirs le comte Henri qui tindrent Champagne*, Joinv., 92. — *Le plus fort de sa lettre étoit des recommandations à Florinde*, Marg. d'Angoul., *Heptam.*, X.

*Les esprits bienheureux sont des celestes choses,*

Montchrestien, *Mort de Marc-Antoine*, 353, 20.

Devant un adjectif *de* et l'article partitif alternent: *Et tote lor oz se loja sor le rivage, de granz gens que il avoient a pié et a cheval*, Villeh., 409.

*Peu, même des grands cœurs, tireraient vanité,*

Corn., *Horace*, II, 3.

**Le substantif est complément prépositionnel.** 37. Après une préposition l'article est plus lent à s'introduire. Commynes dit: *A mesconter les gens par petits moyens*, mais au même siècle on trouve aussi:

*Demanda les perdris avec de la moutarde*, Cent nouv. nouv.. II, 222, 1. — Au xvi<sup>e</sup> siècle:

*Par longs efforts et par guerres mortelles,*

Darm., p. 194, l. 5.

*J'ai couru mille fois après de jeunes veaux,*

Ibidem, p. 239, l. 19.

*Si corrompu par or et par presens*

*Tu fais justice au gré des Courtisans,*

*Ne doute point que Dieu ne te le rende,*

Les Quatrains de Pybrac, 1.

Au xvii<sup>e</sup> siècle la construction avec l'article partitif devient plus générale, mais on sait qu'aujourd'hui même l'article est encore souvent absent: *sans horreur* (ici l'idée négative explique l'absence de l'article), *avec patience*, „patiemment”, à côté de *avec de la patience*, „muni de patience,” *par erreur, par monts et par vaux*, etc.

#### ARTICLE INDÉFINI.

**Unus en latin.** 38. Le latin ne connaissait pas cet article. S'il sentait le besoin d'indiquer une personne indéterminée, il se servait de *quidam*, „un certain”, ou de *quis*, qui se rapproche de l'article indéfini: *homo quis*, „quelque homme, un homme.”

Mais il n'existait pas de véritable article indéfini. Celui-ci s'est formé peu à peu par l'affaiblissement du nom de nombre *unus*. Ce mot a différents sens:

- 1) le sens primitif est *un*, par opposition à *deux, trois*.
- 2) il indique qu'on prend un individu d'un groupe: *Ex pluribus unus, unus e plebe*.
- 3) même sens, mais le groupe n'est pas nommé.
- 4) quelconque.

Le dernier sens, qui se rapproche de celui de l'article indéfini, se trouve déjà dans Plaute: *Est huic unus servus violentissimus, Truculentus*, 243. — *Lepida una mulier*, Pseudolus, 948. — *Sicut unus paterfamilias his de rebus loquor*, Cic., *de Oratore*, I, 132, mais plus loin: *quemcumque patremfamilias adripissetis ex aliquo circulo*<sup>1)</sup>. Et dans la latinité postérieure: *sub unam arborem*, Grég.

<sup>1)</sup> Cf. aussi la note de l'édition Piderit.

de Tours, *Conf.*, 80, 798, 20, où l'on peut hésiter entre le sens de „quelconque” et de „un”. Mais dans: *insurgunt contra eum in una conspiratione*, Hist. Franc., II, 1, et des phrases pareilles l'article indéfini s'est déjà constitué.

L'article indéfini en vieux français. 39. Dans les *Serments de Strasbourg*, qui sont archaïsants, on ne trouve pas d'exemple de l'article indéfini, mais un peu plus tard on lit:

*Ad une spede li roveret tolr lo chief,*  
Sainte Eulalie, 22.

*Ab u magistre sempre 'l mist,*  
Saint Léger, 4d.

*Puis s'en alat en Alsis la cité*  
*Por une imagine dont il odit parler,*  
Saint Alexis, 87.

*Desoz un pin, delez un eglantier,*  
*Un faldestuel i out,*  
Roland, 114.

Pourtant malgré ces exemples, qui vont du ix<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle, l'article indéfini se répand plus lentement que l'article défini.

Non-emploi de l'article indéfini. 40. Ainsi l'article manque:  
1) Dans une phrase négative:

*Soz ciel nen at plus encrismé felun,*  
Roland, 1216.

*Il me fascheroit fort d'espouser personne qui ne fust de ma religion*, Mémoires de Marg. de Valois, 24. — *Il n'est homme à qui il siese si mal de se mesler de parler de memoires qu'à moy*, Montaigne, I, 9. — Cette absence de l'article s'explique par le sens nécessairement vague du substantif.

Un reste de cette construction se trouve aujourd'hui dans l'omission de l'article devant le sujet précédé de la négation *jamais*: *Jamais homme ne fut plus heureux que moi*.

2) Il est naturel que l'article ne s'introduise que difficilement entre le verbe et son complément, surtout s'ils forment une expression: *faire, prêter serment, donner réponse, livrer bataille, rendre service*, etc.; on sait que plusieurs de ces locutions se sont maintenues en français moderne.

3) Il en est de même après une préposition: *Elle peut être continuée par seconde election*, Montaigne, III, 10.

*Dieu a logé l'homme comme en lieu saint,*

Les Quatrains de Pybrac, VII.

*Par malheur, par accident, sans fin.*

4) Quand le substantif est prédicat, il indique souvent la qualité, est donc plutôt adjectif, et s'est par conséquent toujours passé de l'article indéfini: *riches om fut*, Alexis, 15. — *Vous êtes orfèvre*, M. Josse, Molière. — *Je ne laissais pas de vous appeler Berger*, Sorel, *Berger extravagant*, I, 53. — *Mon frère est médecin*. — Il en est de même pour quelques expressions, formées d'un substantif et d'un adjectif: *C'est viande céleste*, Rabelais. — *C'est bonnet blanc et blanc bonnet*. — *Le curé est brave homme, comme tous les curés*, Benjamin, *Gaspard*, 62. — *Il est bon enfant, bon mari*.

Rem. Depuis Vaugelas, I, 353, *c'est une chose glorieuse* est la construction la plus usitée.

5) L'article manque encore souvent aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles devant *tel, autre, même, si*:

*Attendray-je plustost qu'autre le lui révèle,*

Saint-Gelais, III, p. 169.

*Pourvu que telle manière de parler ajoute quelque grâce*, Du Bellay, *Deffence*, II, 9.

*Ceux que tu vois d'un visage si blesme*

*Couchiés icy ont eu fortune mesme,*

*De mesme ville, issus de mesme port,*

Ronsard, *Franciade*.

*Didon n'a pas besoin de si faible support,*

Hardy, *Didon*, 1189.

Ici encore l'article va s'introduire au xvii<sup>e</sup> siècle, quoique Malherbe en admette encore l'omission.

**Emploi curieux de l'art. indéfini.** 41. Contrairement à l'emploi actuel on trouve l'article indéfini dans la vieille langue:

a) parfois devant les noms de matière:

*un faldestuel i out d'un olifant,*

Roland, 609.

b) le pluriel de **un** est employé devant les objets formant paire: *Et avoit unes grandes joes et un grandisme nes plat et unes grans*

*marines lees et unes grosses levres plus rouges d'une carbonnee*, Aucassin et Nicolette, 24, 17—20.

Au xvi<sup>e</sup> siècle se rencontrent encore des expressions comme : *ungz yeux*, Jean le Maire des Belges, *Illustr. de la Gaule*, I, 33. — Palsgrave, *Esclaircissement de la langue françoise*, en donne une longue liste : *unes balances, besaces, chausses*.

La vieille langue mettait l'article aussi devant des collectifs : *uns grans dens gaunes et lais*, Auc. et Nic., 24, 20. — Palsgrave donne encore *unes armes*.

R e m. En espagnol *unos* signifie aussi *quelques* : *tengo unos libros muy interesantes*. L'article s'y trouve aussi devant des noms de matière, dans des comparaisons : *Caifás y yo fregoteamos bien, y todo ha quedado como un oro*, Pérez Galdós, *Gloria*, p. 20.

## CHAPITRE III

### L'ADJECTIF

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Adjectifs latins  
qui ont disparu.

42. Le latin est plus riche en adjectifs que le français: plusieurs rapports que le français rend par le génitif du substantif, le latin les exprime par des adjectifs: *proelium kannense*, „la bataille de Cannes”, *equus ligneus*, „le cheval de bois”, *opus Plautinum*, „l'œuvre de Plaute”, *caro ferina*, „chair de bête sauvage, venaison”, *bellum gallicum*, „la guerre de Gaule.”

Le vieux français connaît pourtant encore un certain nombre de ces adjectifs, que la langue a perdu depuis: *fraisnin*, „de frêne”, *chesnin*, „de chêne”, *perrin*, „de pierre”, *terrin, oré*, „d'or”. Dans le *Roland* on trouve p. ex.: *de l'orie sele*, 1615; *hanste fraisnine* à côté de *hanste de fraisne*; *chambre pedrine*, Pèlerinage, 644; Malherbe dit encore *l'âge ferré*.

Grâce à l'influence des traductions et du mouvement de la Renaissance un certain nombre d'adjectifs se sont introduits dans la langue, mais leur emploi n'a jamais été populaire. Darmesteter cite: *maritime, terrestre, canin, lupin, ovin, nocturne, diurne, virginal, servile*.

#### DEGRÉS DE COMPARAISON

Formation  
analytique du  
comparatif et  
du superlatif  
français.

43. La formation du comparatif et du superlatif rentre en partie dans le domaine de la syntaxe, parce que les formes latines synthétiques ont été remplacées par des formes analytiques. Nous pouvons pourtant être brefs sur cette question, d'abord parce que nous l'avons déjà touchée

quand nous avons parlé de l'article <sup>1)</sup>, puis parce que tous les manuels de morphologie en parlent surabondamment <sup>2)</sup>.

Rappelons donc seulement que *doctissimus* a été remplacé par *doctior* en latin vulgaire, puis *doctior* par *magis* ou plus *doctus*, périphrase que le latin classique connaissait déjà. Le superlatif relatif s'est ensuite différencié du comparatif par l'introduction de l'article: *le plus savant* en face de *plus savant*, tandis que le superlatif absolu a été rendu par l'adjectif précédé d'un adverbe exprimant d'une façon énergique l'intensité de la qualité. Le latin connaissait, à côté de l'adverbe le plus fréquent *valde* d'autres mots plus expressifs: **impense doctus** et le français en a augmenté considérablement le nombre: *assez*, qui signifie „beaucoup" dans la vieille langue, *moult*, *par*, *prou*, *trop* (également avec le sens de „beaucoup") *bien*, *fort*; *extrêmement*, *joliment*, *rudement*, *bougrement*, *énormément*, *furieusement*, etc.

*Molt est genz li presenz que li reis Charles ofret,*

Pèlerinage (Clédât, p. 37).

Qu'on se rappelle le langage précieux du xvii<sup>e</sup> siècle: *nous vous serons obligées de la dernière obligation; voilà qui est poussé dans le dernier galant; je suis diablement fort sur les impromptus; la brutalité de la saison a furieusement outragé la délicatesse de ma voix; ils sentent terriblement bon; effroyablement belles; voilà quelques expressions qu'on trouve dans Les Précieuses Ridicules, sc. X.*

#### ACCORD DE L'ADJECTIF

Cas de non-accord en latin.

44. De même que le verbe ayant comme sujet plusieurs substantifs peut se mettre au singulier, en ne s'accordant qu'avec le substantif le plus proche, de même un adjectif qui se rapporte pour le sens à plusieurs substantifs ne s'accorde quelquefois **en latin** qu'avec celui dont il est le plus proche: *Visae nocturno tempore faces ardorque coeli.*

L'adjectif prédicat d'un substantif est quelquefois au neutre: *Varium et mutabile semper femina.*

<sup>1)</sup> Cf. § 24.

<sup>2)</sup> Cf. surtout Nyrop, *Gramm. hist. de la langue fr.* II, p. 309—330.

**Cas de non-accord en français.** 45. Ce dernier cas ne se retrouve naturellement pas en **français**, l'adjectif neutre n'y figurant qu'avec un pronom sujet neutre.

*Et dahet ait cui ce est bel,*

Chrétien, *Chev. au lion* (Clédat, p. 147).

Dans: *Nule rien qu'il demandent ne lor fut devié,*  
Pélerinage, 409.

l'accord se fait d'après le sens, *nule rien* équivalant à *rien*.

Le premier cas s'est maintenu: *Est le pays ou royaume bien heureux, quant il a roy ou seigneur saige*, Commynes, VIII, 24. — *Afin que sur notre vieillesse nous vivions en bonne amitié et repos de conscience*, Marg. d'Ang., *Hept.*, VIII. — Vaugelas, I, 163, préfère: *Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges, à: le cœur et la bouche ouverts*, et Th. Corneille et l'Académie sont de son avis. Aujourd'hui encore, on trouve des expressions comme *des sentiments et des croyances religieuses*. — *Il portait les ornements et le sceptre royal* <sup>1)</sup>.

**D'autres cas d'accord et de non-accord.** 46. On a en vieux français encore d'autres constructions d'après le sens, inconnues au latin:

1) après les verbes pronominaux qui signifient *devenir* ou *paraître* l'accord se fait avec le sujet et non avec le pronom:

*Plus se fait fiers que leons ou leuparz,*

Roland, 1111.

2) On trouve, dès l'époque la plus ancienne, l'adjectif au singulier avec la 2<sup>e</sup> personne pluriel de politesse:

*Par poestét serez pris et liez,*

Roland, 477.

Cette construction d'après le sens se retrouve en français moderne: *Soyons prudent, se dit-il*. — *Quand on est belle, on ne l'ignore pas*.

3) Les participes passés conjugués avec l'auxiliaire *avoir* manifestent de bonne heure une tendance à rester invariables; cf. § 284 et suiv.

4) Quand un adjectif se trouve placé devant un autre adjectif avec fonction adverbiale, il est variable en vieux français <sup>2)</sup>:

<sup>1)</sup> D'après la *Revue de philologie française*, 1913, on a discuté la grave question de l'accord dans le Conseil supérieur et, pour éviter *les instituteurs et les institutrices publics* ou *publiques*, on a décidé d'écrire *les instituteurs et les institutrices de l'enseignement public*. Inutile de dire que pour un adjectif comme *public* la chose se réduit à une question de graphie. Le cas est pourtant instructif pour les étrangers; on voit que les Français aiment mieux „tourner autrement” que d'avoir l'air d'écrire une chose qui ne soit pas correcte.

<sup>2)</sup> Cf. Tobler, I, p. 100, qui cite toute une série d'adjectifs.

*Toz est mudez, perdude at sa color,*  
Alexis, 4.

*Vous venrés*

*La sus o les boins eürés (= bienheureux),*

Amadoine, 591.

Même au xvi<sup>e</sup> siècle: *une suffisance pure livresque*, Montaigne, I, 25. — De même *bele née, clers luisans, demie morte, durs cuits, fraisches tuées, hautes élevées, menus hachés*, etc.]

Quelques-unes de ces expressions se maintiennent jusque dans la langue moderne: *fleurs fraîches écloses, fenêtres grandes ouvertes, ils arrivent bons premiers*; dans les autres l'adjectif a été remplacé par la forme invariable.

Ces cas de non-accord se trouvent dès l'époque la plus ancienne:

*mais chier me sui venduz,*

Roland, 2053,

et aujourd'hui: *une fille nouveau-née* à côté de *nouvelles converties, nouvelle mariée, les nouveaux-venus*. Dans nombre de cas la vieille construction s'est maintenue; seulement l'orthographe nous cache le véritable état des choses: *tout étonnée* de la langue actuelle n'est autre chose que le *toute étonnée* de l'ancien français, comme nous allons le voir au paragraphe suivant.

**Tout.** 47. L'exemple de la *Vie de Saint Alexis* cité plus haut prouve qu'en vieux français *tout* déterminant un adjectif était toujours variable. En français moderne il est invariable, comme on sait, sauf s'il se trouve placé devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou une *h* aspirée: *toute hâlée, toutes contentes*.

L'ancienne construction se trouve jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle: *des habits tous neufs*, La Bruyère, I, 44, à côté de *deux personnages tout différents*, ibidem, II, 103.

Comment expliquer ces hésitations et cette règle bizarre, qui en est le résultat?

On disait dans la vieille langue (nous négligeons la déclinaison à deux cas):

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| 1. Un homme <b>tout</b> content.    | 2. Des hommes <b>tous</b> contents.    |
| 3. " " <b>tout</b> heureux.         | 4. " " <b>tous</b> heureux.            |
| 5. Une femme <b>toute</b> contente. | 6. Des femmes <b>toutes</b> contentes. |
| 7. " " <b>toute</b> heureuse.       | 8. " " <b>toutes</b> heureuses.        |

On voit que dans deux de ces cas, 1 et 3, *tout* est invariable et

peut donc être interprété par des grammairiens logiciens comme adverbe; dans deux autres cas, 2 et 7, on n'avait qu'à changer la graphie et à décréter l'invariabilité pour arriver au même résultat; mais dans les quatre autres cas le caractère d'adjectif se manifeste dans la prononciation, et les grammairiens étaient obligés de garder *toute(s) contente(s)*, en déclarant qu'on le disait par „euphonie”. Dans *tous heureux* et *toutes heureuses* pourtant, l'analogie aidant, Vaugelas et d'autres ont réussi à introduire l'invariabilité de *tout* <sup>1)</sup>.

Bien entendu, au xvii<sup>e</sup> siècle on ne se tenait pas aux règles. Vaugelas écrit lui-même: *Ces murmures alloient à une sédition toute ouverte*, Quinte-Curce, IV, 10.

*Pharnace en ce moment, et ma flamme offensée  
Ne peuvent pas tous seuls occuper ma pensée,*

Rac., *Mithridate*, II, 6.

Et George Sand écrit encore: *En attendant qu'on nous la donne* (l'histoire) *toute expliquée et toute dévoilée*.

Rem. Vaugelas, II, 179, ne voit pas clair dans l'évolution de *tout*: il déclare qu'il faut dire *tout estonnez* et non *tous estonnez*, „faute que presque tout le monde fait”, et au féminin *elles sont toutes estonnees*, excepté *tout autres*, qui au singulier donne pourtant *toute autre*. En 1704, l'Académie en faisant la critique de cette remarque de Vaugelas, déclare: „On ne voit pas sur quoy M. de Vaugelas se fonde, lorsqu'il prétend qu'il faut dire au singulier *l'estoffe . . . est toute autre que celle-cy*, puisqu'il est impossible que l'oreille distingue dans cette phrase si on prononce *tout autre*, adverbe, ou *toute autre*, nom adjectif.” Ménage, d'ailleurs, avait déjà établi la règle actuelle.

**Demi, nu, même.** 47. Il y a encore d'autres adjectifs qui ne s'accordent pas toujours avec le substantif qu'ils déterminent:

D e m i. — Les exemples d'accord se trouvent jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle:

*Destre part la cité, demie lieue grant,*

Pèlerinage, 264.

*Une demie lieue*, La Bruyère, II, 261.

Vaugelas, II, 56, déclare qu'il faut écrire *demi-heure*, *demi-douzaine*, etc., sans doute par confusion avec d'autres composés de *mi*: *enmi*, *parmi*. D'ailleurs, l'invariabilité se trouve déjà au moyen âge. Si Tobler <sup>2)</sup> conteste l'exemple du *Roland*, v. 432:

*Demi Espagne vos vuelt en fieu doner,*

<sup>1)</sup> B. Beyer, *Ueber den Gebrauch von tout im Alt- und Neufranzösischen* (Rom. Forsch., 1906, p. 641—713).

<sup>2)</sup> I, p. 100, note.

on trouve pourtant au <sup>xiii</sup>e siècle :

*Ains eussiez allé bien demi lieue a pié,*

Gui de Bourgogne, 3129.

Lorsque l'*e* féminin est tombé dans la prononciation, l'accord de *demi* a été réduit à une simple question d'orthographe.

Nu. — Vaugelas, I, 144, et l'Académie exigent l'invariabilité: *nu-pieds, nu-jambes*; l'adjectif forme donc avec le substantif un mot composé. Pourtant en 1733 Marivaux écrivait encore: *Je suis nue tête*, Marianne, 3e partie. Actuellement l'accord est permis dans l'écriture; la prononciation ne distingue plus *nu* de *nue*.

Même. — Le mot *même* est tantôt employé comme adverbe, tantôt comme adjectif, et il n'est pas toujours facile de distinguer les deux emplois. Cela est rendu encore plus difficile par l'usage du moyen âge de mettre un *s* après les adverbes, usage qui se continuait jusque dans le <sup>xviii</sup>e siècle, de sorte que Patru et Vaugelas déclarent tous les deux que l'adverbe se dit sans *s* ou avec *s*. Corneille corrige: *Moi-mesmes à mon tour*, dans l'édition de 1660, en: *Je ne sais plus moi-mesme*, XV, 235.

Pour distinguer nettement les deux emplois, Vaugelas, I, 80, propose d'écrire *mesmes* après un substantif au singulier, et *mesme* après un substantif au pluriel: *La chose mesmes que je vous ay dite* et *Les choses mesme que je vous ay dites*. Mais Th. Corneille et l'Académie déclarent que l'adverbe doit toujours rester invariable, et la dernière ajoute que le plus sûr moyen de distinguer l'adverbe de l'adjectif, c'est de le mettre devant le substantif: *mesme les choses que je vous ay dites*.

**Quelque.** 48. Pour l'origine et le développement de cet adjectif, nous renvoyons au § 345. Ce mot devenu adjectif s'accorde naturellement avec le substantif qu'il qualifie. Seulement, si ce substantif est précédé d'un autre adjectif, on peut se demander si *quelque* détermine le substantif ou l'adjectif. On sait que les grammairiens ont décrété que dans le premier cas *quelque* devait prendre l'accord et rester invariable dans le second cas. Mais les auteurs se sont peu souciés de cette règle:

**Quelques** *grands principes qu'on eût à Port-Royal*, Rac., IV, 501. — Et même: **quelques** *méchants que soient les hommes*, La Rochef, I, 206.

Il se trouve quelquefois placé devant un nom de nombre: **quelque**

*trois cents maisons*. Même dans ce cas les auteurs du xvii<sup>e</sup> siècle font parfois l'accord: **quelques** *soixante ans*, Racine, II, 163.

49. Un cas d'accord curieux se trouve dans des phrases comme *une goutte de répandue*, où logiquement *de répandue*, qui exprime une idée partitive aurait dû être invariable. L'accord s'explique par l'analogie de *une goutte répandue* avec *cent hommes de tués*, où le pluriel est régulier <sup>1)</sup>).

50. Pour la place de l'adjectif, voir § 448 suiv.

---

<sup>1)</sup> Tobler, III, 25.

## CHAPITRE IV

### LE NOM DE NOMBRE <sup>1)</sup>

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**Chute des  
distributifs et des  
multiplicatifs.** 51. L'histoire du nom de nombre est pour une bonne partie du domaine de la morphologie et du lexique. Rappelons seulement que les distributifs *singuli, bini, terni*, etc. et les multiplicatifs *semel, bis, ter*, etc. ont disparu: Saint Augustin déclare qu'il aime mieux dire *septem per septem* que *septies*, parce que le peuple le comprend mieux alors. De même *triplex, quadruplex*, etc.: *simple, double* restant seuls comme formes populaires, tandis que les autres *triple, quadruple* sont savants.

Rem. Le vieux français se tire d'affaire à l'aide de périphrases, formées d'un nombre cardinal suivi de *tant, doble, feis, veie, ore, tor, colp, erre* <sup>2)</sup>: *Plus, bele . . . Que cela n'est, cent mille tans*, Barbazan et Méon, *Fabliaus*, II, 422, 48. — *Jhesus . . . A cent doubles vous vueille rendre*, Miracles N. Dame, XXVI, 1307. — Ces mots se font rares au xvi<sup>e</sup> siècle quoiqu'on en trouve encore des exemples: *a dix tant de gens que ils n'estroent*, Chev. de la Tour Landry, 124. — Meigret, exact observateur pourtant de la langue vivante, propose une longue série de multiplicatifs: *sextuple* ou *sizuple, settuple, octuple* ou *huytuple*, etc.

#### LE NOM DE NOMBRE CARDINAL

**Numération  
par vingt.** 52. Le gallo-roman est caractérisé par l'introduction de la numération par *vingt*, usage inconnu en latin classique et qui semble être d'origine celtique: *trois vingts, quatre vingts, cinq vingts*, etc. *Treis vinz et dis*, Rois, IV,

<sup>1)</sup> Cf. K. Nyrop, *Gramm. hist. de la langue fr.*, II, p. 331 et suiv.

<sup>2)</sup> Cf. Tobler, I, 325.

23. — *Chevaliers ot avec li seize vint*, Garin, II, 269. — *Vitellius fit mourir plus de six vingts hommes*, Sat. Ménippée, 156.

Cette numération entre en lutte avec le système latin, lutte qui continue au xvi<sup>e</sup> siècle, et qui même au xvii<sup>e</sup> siècle n'est pas encore tout à fait décidée.

*Octante* et *huitante*, qu'on trouve encore fréquemment au xvi<sup>e</sup> siècle, tendent pourtant à être remplacés par *quatre vingts*, et Meigret <sup>1)</sup> considère cette dernière forme comme plus reçue que les formes venant du latin. Il rejette de même les nombres *septante* et *nonante*, qui se trouvent encore en Suisse et en Belgique et dans quelques dialectes; *quatre-vingt-dix* et *soixante-dix* ont supplanté les vieilles formes; *soixante-dix* s'explique par une étape plus ancienne *trois-vingt-dix*.

Les autres combinaisons avec *vingt* sont devenues rares au xvii<sup>e</sup> siècle: *six vingts dix couverts*, Loret, *La Muse historique ou Recueil des lettres en vers*, 9 août 1659, v. 103 — Vaugelas, II, 111, donne pourtant *six-vints*, et l'Académie admet toutes les combinaisons avec *vingt*, sauf 40, 60, 100, 200.

53. Les mots du *ode viginti*, *unde viginti* ont été remplacés par *decem et octo*, *decem et novem*. Le latin vulgaire a donc mis la conjonction *et* entre les dizaines et les unités. On dit de même en vieux français *vingt et un*, *vingt et deux*, etc.

Cet emploi se continue au xvi<sup>e</sup> siècle. Mais au siècle suivant il se produit un changement: Boitel, *Le tableau des Merveilles du Monde*, 1<sup>e</sup> partie, 151, écrit: *an trois cens dix-huit*, quoique Corneille dise encore à plusieurs reprises *la règle des vingt et quatre heures*, I, 270, 378, 395. C'est Oudin qui dans sa grammaire a formulé la règle actuelle.

Mil et mille. 54. Le pluriel du latin *mille* est *millia*. Ces formes se sont maintenues en français comme *mil* et *mille*.

Cependant leur sens se confond de bonne heure, puisqu'on trouve dès le xi<sup>e</sup> siècle:

*Cel jour i out cent mil laïrmes ploredes,*

Alexis, 119, 5.

Souvent la différence entre les deux formes se réduit à une question d'orthographe; ainsi *mil hommes* et *mille hommes* se prononce de la même façon. Pourtant *mille* se généralise aux dépens de *mil*: Henri

<sup>1)</sup> *Tretté de la gramme française*, 39 r<sup>o</sup>.

Estienne, *Deux dialogues du franç. italianisé*, I, 64, fait remarquer que dans *par mil dangers* le mot *mil* a mauvaise grâce. Dans les textes il y a toujours une confusion complète: *centz mil grandz philosophes*, Marot, I, 113. — *Cent mille bien venues*, ibidem, II, 101. — Au xvii<sup>e</sup> siècle les grammairiens établirent des différences imaginaires entre les deux formes, preuve irréfutable qu'elles se confondent en réalité: Malherbe écrit indifféremment *mil* et *mille*. L'emploi actuel, aboli de nouveau par l'Arrêté ministériel de 1900, a été fixé par Oudin, *Gramm. fr.*, 92.

**Million, milliard, milliase.**

55. Les chiffres *million*, *milliard*, *milliase* étaient inconnus au moyen âge. On se servait de périphrases: *por cinq cent fois cent mil livres*, Rom. de la Rose, IV, 348, v. 22188, qui n'est qu'une traduction du latin *quingenties* (*centena millia*). *Million* se rencontre pour la première fois au xv<sup>e</sup> siècle et est peut-être dû à l'influence italienne: *autant que d'ung million d'or*, Franc Archer de Bagnolet, 169; *milliard* se trouve dans Peletier du Mans avec le sens de *million de millions*, et dans Meigret avec celui de *mille millions*; *milliase* enfin est donné en 1638 par Maupas fils.

**Accord.**

56. Quand un substantif est accompagné d'un nom de nombre terminé par *un*, l'accord peut se faire jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle avec le dernier mot ou avec le tout. Ainsi on trouve *vingt et un cheval* et *vingt et un chevaux*. Vaugelas, I, 246, consacre à cette question une longue remarque, dont il résulte qu'on écrivait au xvii<sup>e</sup> siècle *vingt et un an*, et *vingt et un an accomplis*, mais *vingt et un chevaux*, bizarrerie de l'orthographe confirmée par l'Académie. Il est sûr que le sens linguistique voit le substantif comme un pluriel; si on a hésité au xvii<sup>e</sup> siècle, c'est que l'oreille ne distinguait par l's de la flexion. Aujourd'hui on écrit toujours *vingt et un ans*.

*Vingt et cent* prenaient en général, dès l'époque la plus ancienne, la marque du pluriel: *Mil et cent et quatre-vinz et dix sept anz*, Villehardouin, 1. — *Quatre cens quatre vingtz quarante et quatre*, Rabelais, II, 2. — *Une armée de trois cens mille hommes*, La Bruyère, I, 370. — La règle qui veut que l's se supprime, si le mot est suivi d'un autre nombre (*trois cent quatre, quatre-vingt-deux*) ne date que du xviii<sup>e</sup> siècle; Voltaire écrit *quatre vingts et un ans* à côté de

*quatre-vingt deux ans*. Elle a été de nouveau abolie par l'Arrêté ministériel.

On trouve d'ailleurs l'hésitation entre la forme variable et la forme invariable dès le moyen âge:

*onze vint i poissiez choisir,*

Garin le Loherain, II, p. 143.

*Set vint mil armés ont promis,*

Wace, *Brut*, II, p. 136<sup>1)</sup>.

## LE NOM DE NOMBRE ORDINAL

**57.** La syntaxe des nombres ordinaux n'offre que **Ordinaux remplacés peu de chose à relever.**  
**par des cardinaux.**

Au XIII<sup>e</sup> siècle nous trouvons la tournure: *lui troisième, soi quart*, etc.: *Je me chargeray de moy disiesme de chevaliers*, Joinv., 90 c, c.-à-d. de neuf chevaliers, moi étant le dixième.

Au XVI<sup>e</sup> siècle on constate que le cardinal tend à remplacer l'ordinal devant les dates, les chapitres d'un livre, les noms de rois, etc. C'est sans doute l'imprimerie qui en est cause: le fait qu'on écrivait *Jules III* a fait que dans la prononciation on a remplacé *Jules troisième* par *Jules trois*. Les combinaisons avec *premier* ont pu se maintenir, grâce à leur emploi fréquent; de même: *Charles Quint, Sixte Quint*, à côté duquel on rencontre aussi *Sixte cinquiesme*, Sat. Ménippée, p. 141. — Pourtant on trouve encore couramment: *Estats convoquez au dixiesme Janvier 1593*, Sat. Ménippée, p. 17. — *Le ieudi quatriesme octobre*, Journal d'un Bourgeois de Paris, 25. — *Les quatre et sixiesme livres de Virgile*, Pasquier, *Les Recherches de la France*. — Au XVII<sup>e</sup> siècle les exemples sont encore fréquents: *On montra au pape Adrién sixième le Laocoon du jardin de Belvédère*, Balzac, *Prince*, XII. — *Cette jolie noce se fera devant le quinzième janvier*, Mme de Sévigné, VI, 164. — Vers la fin du siècle l'usage moderne semble l'emporter. Si Vaugelas s'y oppose, le Père Bouhours, Ménage, Th. Corneille et l'Académie l'adoptent; l'Académie ajoute: „Cela peut estre venu de ce qu'ordinairement on escrit ces mots en chiffre.” Cf. Vaugelas, I, 215—217.

<sup>1)</sup> K. Nyrop, *Gramm. hist. de la langue fr.*, II, p. 337.

## CHAPITRE V

### PRONOMS PERSONNELS <sup>1)</sup>

#### A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**58.** En latin, les pronoms personnels étaient *ëgo*, *tu*, *nos*, *vos*. Pour la 3<sup>e</sup> personne il n'existait pas de pronom, mais on se servait du déterminatif *is*, toutes les fois qu'on ne pouvait s'en passer. Ce pronom *is* se perd complètement dans la latinité postclassique et est supplanté peu à peu par *ipse*, *ille* et *hic*. C'est le pronom *ille* qui, presque partout, a remporté la victoire et qui, du moins en français, est devenu le pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne <sup>2)</sup>.

#### B. EMPLOI DU PRONOM SUJET

**59.** En latin classique le pronom sujet ne s'exprime pas, à moins qu'on ne veuille le faire ressortir: *Dico hominem esse mortalem; Si vos valetis, ego valeo*. Si le sujet est accompagné d'une apposition, le latin n'exprime pas le pronom: *Themistocles ad te veni*, „Moi, Themistocles, je suis venu à vous.”

Ce non-emploi du pronom s'explique par le fait que les désinences

<sup>1)</sup> M. Behnschnitt, *Das franz. Personalpronomen bis zum Anfang des XIIen Jahrh.* Diss. Heidelberg, 1887. -- Tobler, I, 33, *Li seneschaus. il et ses frère*; III, 8, *Dont und en in pronominaler Funktion*; III, 18, *Vom Reflexivpronomen vous und nous als casus zu on*. — G. Rydberg, *Ueber die Entw. von illui illei auf franz. Boden und das Eindringen der Form lui als schwachtoniger Dativ (Bausteine zur rom. Phil., p. 369—385)*. — G. Rydberg, *Gesch. des franz. ə.*, I, p. 619. *Die Entw. von lat. ego im franz.*

<sup>2)</sup> Cf. Keil, *Gramm. latini*, V, 49, 32.

verbales à elles seules indiquent avec une clarté suffisamment grande le sujet de la phrase. En **latin postclassique** l'emploi du pronom ne s'étend que très lentement; dans: *nos ut tristiores ad tam viles accessimus cibos*, Pétrone, 88, 22, le pronom n'est pas atone.

Voilà donc un fait intéressant à relever. Tandis que les pronoms régimes en latin sont tantôt atones, tantôt toniques, les pronoms sujets sont presque toujours accentués. La conséquence de ce fait est que le sujet ne revêt qu'une seule forme en vieux français, tandis que les autres cas présentent deux séries de formes (le développement *ë go > gié* et *jo, jou, je* est obscur <sup>1)</sup>); la disparition des formes toniques *nos* et *vos* est un fait récent).

**Pronom sujet en français.** 60. Voyons maintenant les changements qui se produisent en **vieux français**.

Par suite de l'affaiblissement des terminaisons les formes verbales deviennent de plus en plus uniformes: on en arrive à dire *chât* pour quatre ou cinq formes du verbe *chanter*. Plus donc les désinences s'affaiblissent, plus la langue, pour maintenir la clarté de la phrase, a besoin d'autres moyens pour exprimer les personnes, et plus l'emploi du pronom personnel devient général. C'est là la marche générale; entrons maintenant dans quelques détails, et prenons comme point de départ les vers suivants:

*Tote la charte escrist,  
Com s'en alat et come il s'en revint,  
Alexis, 57, 4-5.  
Oncles, fait-il, estes sains et haitiez,  
Cour. Louis, 1157.*

On le voit, le moyen âge est une époque de transition, il y a pleine liberté de mettre ou de ne pas mettre le pronom. Pourtant, il y a un cas où l'on emploie toujours le pronom sujet, c'est pour éviter que la phrase ne commence par un auxiliaire, ou par un pronom régime, c.-à-d. par des mots qui sont enclitiques dans la vieille langue et qui doivent s'appuyer par conséquent à des mots précédents. Ainsi dans les phrases suivantes:

*Jo ai paiiens veduz,  
Roland, 1039.  
Jo l'ai laissét en une marche estrange,  
Roland, 839.*

<sup>1)</sup> Cf. pourtant G. Rydberg, *l. c.*

*Criem qu'ele seit perdue,*

Pèlerinage, 322.

*Mais tu ies morz,*

Cour. Louis, 152.

Dans les deux derniers exemples les mots *que* et *mais* étant proclitiques ne peuvent précéder l'auxiliaire enclitique. Quand l'accentuation de la phrase française se modifie et que les mots enclitiques disparaissent, on trouve naturellement fréquemment des infractions à la règle que nous venons de donner <sup>1)</sup>.

**Forme tonique et atone.** 61. Le pronom sujet s'introduit donc de plus en plus pour remplacer les terminaisons qui se perdent. Par suite de ce fait une nouvelle distinction s'établit, la même qui existe déjà pour le pronom régime, celle entre la forme atone et la forme tonique. Ce phénomène a dû se produire de bonne heure, parce que, sans cela, les pronoms *vos* et *nous* seraient devenus *veus* et *neus* <sup>2)</sup>. Or, ces formes ne se trouvent jamais, on a toujours *vous* et *nous*, donc à l'époque où *ou* se changeait en *eu*, c.-à-d. au XII<sup>e</sup> siècle, l'emploi atone était déjà si fréquent qu'on a pu assimiler la forme tonique à la forme atone. Ceci est confirmé par le fait qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle les cas régimes *moi*, *toi*, *lui* tendent à remplacer le cas sujet tonique, tant les formes *je*, *tu*, *il* avaient perdu de leur force:

*S'irons tornoier moi et vos,*

Chrétien, *Yvain*, 2501.

Pourtant *je*, *tu*, *il* se maintiennent jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle comme formes toniques. A cette époque Palsgrave, Meigret, Ramus, H. Estienne, réclament la forme du régime.

*Je qui jadis chantai Typhon,*

Scarron, *Virgile travesti*, I, 1,

est un archaïsme voulu. Aujourd'hui on ne trouve que *Je soussigné* dans le langage du palais, qui affectionne les vieilles tournures.

Rem. 1. Du XIII<sup>e</sup> jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle on trouve la forme *te*, plus faible que *tu*; aujourd'hui dans la langue populaire *t'* devant une voyelle est peut-être une abréviation de *tu*: *t'es sorti de ta Croiz*, J. Rictus, *Les soliloques du pauvre*, p. 108.

<sup>1)</sup> Cf. L'Ordre des mots, § 36 et suiv.

<sup>2)</sup> à moins qu'on admette que *o* latin libre accentué donne en français *ou* aussi bien que *eu*; cf. M. Salverda de Grave dans un des prochains fascicules du *Neophilologus*.

Rem. 2. Un emploi curieux du pronom est celui qu'on constate dans les textes les plus anciens, dans les locutions affirmatives et négatives: *o il, o je, o tu, non il, nen il*, etc., et dans des questions où le pronom ne sert nullement à mettre en relief le sujet et à l'opposer à une autre personne: *Eva, ça sui venuz à toi. — Di moi, Sathan, et tu por quoi?* Jeu d'Adam, 205. — Il semble qu'un emploi analogue se trouve encore dans quelques patois, du moins G. Sand, *Mauprat*, 35, écrit: *Allons, canaille, suis le sentier et laisse-nous tranquilles avec tes sottises. — Non moi, dit l'enfant.* (Cf. le hollandais dialectal *Wel neen ik*).

Aux <sup>xiv</sup>e et <sup>xv</sup>e siècles l'emploi du pronom sujet est assez général. Si, au <sup>xvi</sup>e siècle, il semble s'être produit un recul, c'est l'étude et l'imitation des auteurs latins qui l'explique: la langue parlée a certainement eu en horreur toutes ces suppressions: Ramus, Garnier, H. Estienne exigent l'emploi du pronom sujet, et Vaugelas, II, 143 et 382, donne des règles dans ce sens.

Pourtant, même au <sup>xvii</sup>e siècle le pronom manque souvent dans les phrases interrogatives: *Comment vous appelez?* Pierre de Mans, *Odes*, mais pour le reste, l'emploi du pronom sujet est à peu près ce qu'il est aujourd'hui; seuls les auteurs archaïsants, comme La Fontaine et Scarron, l'omettent encore souvent: *Que dirai plus*, La Font., *Contes*, IV, 2, 130.

**Le neutre il.** 62. Il neutre <sup>1)</sup> — Jusqu'ici nous n'avons parlé que des pronoms masculins et féminins, nous avons écarté le pronom neutre *il*, dont le développement est un peu autre. En effet, tandis que pour les autres verbes on a de bonne heure senti le besoin d'exprimer la personne qui fait l'action, il n'était pas nécessaire de le faire pour les locutions et les verbes impersonnels qui, n'exprimant pas une action personnelle, se passaient tout naturellement d'un pronom sujet; aussi manque-t-il dans les monuments les plus anciens. Si le pronom *il* s'est pourtant introduit même dans ce cas-ci, cela est dû à l'analogie des autres pronoms. Il est donc naturel que le pronom *il* soit plus lent à pénétrer que les vrais pronoms personnels. D'ailleurs, au <sup>xvi</sup>e et au <sup>xvii</sup>e siècle même, *il* se ressent encore de son origine et a souvent une valeur démonstrative, que nous rendrions par „cela” et qui le rend impropre à fonctionner comme sujet d'un verbe impersonnel: *Il me couste bon*, Rabelais, II, 17. — *Et firent*

<sup>1)</sup> Cf. Horning, *Roman, Studien*, IV, p. 220. — G. Paris, *Romania*, XXIII, p. 161. — Chabaneau, *Romania*, VII, p. 329.

*ce qu'ils purent pour lui aider, mais il leur fut impossible, Marg. de Navarre, Heptam., II.*

*Je ne sais ce que c'est, mais je sais qu'il me charme,*

*Corn., Psyché, III, 3, 1059.*

*Voulons-nous nous asseoir? — Il n'est pas nécessaire,*

*Mol., Misanthrope, III, 4.*

Le masculin a, lui aussi, gardé longtemps la valeur démonstrative ou plutôt déterminative: *Il est bien heureux qui peut avoir dix mille écus chez soi, Molière.*

Au xvii<sup>e</sup> siècle, où l'emploi des autres pronoms sujets est devenu fixe, le pronom neutre, quoique assez général, est encore quelquefois omis; surtout devant les verbes *falloir, sembler, y a, à quoi sert, si besoin est*, etc., et on a gardé plusieurs traces de cette construction dans la langue actuelle: *n'importe, tant y a, grand bien vous fasse*, etc.

Rem. 1. Pour la lutte entre *il, ce* et *cela* voir le Pronom Démonstratif. § 93 et suiv.

Rem. 2. On trouve parfois la forme *el*, remontant à *illud > illum*: *Quant el venoit al desevrer, Benoit de Ste-More, Chronique, I, 571.*

Rem. 3. *Ça* se substitue souvent au pronom *il* dans le langage familier: *Ça pleut bien, ça tonne, ça fait grand vent, ça coule*, „le terrain est glissant”; cf. Plattner, II, 2, 39.

### Pléonasmе

**63.** a) Quand le sujet est un substantif, on n'a pas besoin d'un pronom. Cependant, quand le sujet est **Répétition du pronom sujet.** un peu éloigné du verbe — et même cette condition n'est pas toujours remplie —, un pronom rappelle souvent le sujet qui, par là, ressort davantage: *Le roi de France, qui sot qu'ils estoient la, il s'adreca. . .*, Joinv., 19. — *Les sciences qui règlent les mœurs des hommes . . . elles se meslent de tout*, Mont., I, 29. — Au xvii<sup>e</sup> siècle cet emploi est encore fréquent: *Quiconque veut vivre en homme de bien, il doit . . .* (condamné par Vaugelas, II, 4). Aujourd'hui cette répétition n'est plus permise, quoique la langue populaire s'en serve encore couramment: *C'est pour le coup que les autres là-bas, ils vont rire*, H. Monnier, I, 173. — *Dès que les Français ils deviennent soldats, ils se conduisent comme des dégoûtants*, Benjamin, *Gaspard*, p. 12. — Même dans l'interrogation: *Pasque l'Gouvernement, il paiera-t-il, au moins, tout c'qui s'ra ravagé?* *ibid.*, p. 141.

Rem. Cf. aussi Gilliéron et Edmont, *Atlas Linguistique*, 311 (*Les pommiers (ils) commencent à fleurir*); 343 (*Le ciel est couvert de nuages*); 383 (*Les cerisiers ont déjà commencé à fleurir*); 1064 (*Les chênes portent des glands*). — Il n'y a pas d'exemple du féminin, cf. *Zeitschrift für franz. Sprache und Litt.*, 1914, p. 136 et Herzog, *Neufranz. Dialekttexte*, § 598.

b) On trouve la répétition du substantif sujet sous forme d'un pronom dans l'interrogation. Pour l'explication voir le chapitre de l'Ordre des mots, § 439.

c) Un cas curieux est l'emploi du pronom *il* annonçant le sujet postposé:

*Et neporquant il cort si li destriers*

*Ne s'i tenist ne lievre ne levriers,*

Cour. Louis, 657—8.

Pour l'histoire de cette construction intéressante, dans laquelle le substantif est tantôt au nominatif tantôt à l'accusatif, voir le chap. du verbe unipersonnel, § 178 et suiv.

d) Quand les pronoms *je, tu, il*, etc., furent devenus des formes atones, et que les pronoms régimes *moi, toi, lui* les remplacèrent dans leurs fonctions primitives, on a dit: *Moi ai fait cela*. Ce n'est qu'au xiv<sup>e</sup> siècle que le pronom atone s'introduit dans ces sortes de phrases: *Moi j'ai fait cela*, mais il ne gagne du terrain que très lentement. Il faut expliquer cette introduction par le fait que ces pronoms forment un tout avec les verbes et fonctionnent en quelque sorte comme préfixes marquant la personne. Le xvii<sup>e</sup> siècle offre encore beaucoup d'exemples de la non-répétition: *Moi qui écris ceci, ai peut-être cette envie*, Pascal, *Pensées*, I, 89.

La même chose se constate, quand un pronom était coordonné à un ou à plusieurs substantifs sujets: *Le duc de Luynes, Noirmoustier et moi fâmes lieutenants généraux*, La Rochef., II, 121, ou quand deux pronoms toniques coordonnés forment le sujet: *Toi et moi ferons cela*.

e) Une autre question qui se pose est de savoir s'il faut répéter ou non le pronom sujet devant deux verbes ayant le même sujet. Jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle la question n'en est pas une, puisque le sujet n'était pas de rigueur.

Si les deux verbes sont reliés à l'aide de *car* ou de *mais*, Malherbe et Vaugelas demandent le pronom, bien qu'ils transgressent eux-mêmes la règle qu'ils établissent. Si les deux verbes sont reliés au moyen de *et*, on permet toujours au xvii<sup>e</sup> siècle le non-emploi du

pronom devant la seconde proposition: *Hi, hi, hi, fait-elle en lui riant au nez, „voilà comme on répond aux folles”, et passe son chemin, Sévigné, III, 3, — Nous avons passé les rivières les plus rapides, et pris des places que l'on croyoit imprenables, et n'aurions pas fait tant de belles actions, si nous estions demeurez oisifs. — Si dans cette dernière phrase Vaugelas, II, 143, trouve le non-emploi du pronom plus élégant, l'Académie le regarde comme une faute en 1704.*

On sait que le pronom se répète aujourd'hui dans ces phrases; on ne peut l'omettre que si les deux verbes sont au même temps et au même mode et s'ils se suivent immédiatement: *Je dis et affirme.* Il est vrai que la langue parlée ne se tient pas toujours à cette règle.

f) On n'exprime pas le pronom devant l'impératif pour la simple raison qu'un ordre s'adresse presque toujours à la deuxième personne. Dans la vieille langue pourtant, le pronom s'emploie souvent même dans ce cas là:

*Et reis celestes, tu nos i fai venir,*  
Alexis, 335.

Cet emploi disparaît à peu près complètement au xvi<sup>e</sup> siècle. En voici pourtant un exemple:

*Veillez-vous, mon amour, vous même secourir,*  
Garnier, *Institutio linguae*, IV, 84.

Il ne reste alors que dans la locution *Tu sois le bienvenu*, Pilot, *Gallicae linguae institutio*.

### Substitution de pronoms

ils = on. 64. 1) Le français connaît un pronom que le latin n'a pas, à savoir le pronom *on*, formé de *hōmo*, dont le sens propre s'est effacé peu à peu <sup>1)</sup>. Le latin rendait la forme impersonnelle du verbe de différentes façons, entre autres par la 3<sup>e</sup> personne du pluriel des verbes *dicere*, *tradere*, etc. Or le français connaît le même emploi plus étendu <sup>2)</sup>: *Et moult en orent grant joie par l'ost*, Villeh., 190, puis avec le pronom. p. ex.:

*Ils sauront récuser l'injuste stratagème*  
*D'un témoin irrité qui s'accuse lui-même,*  
Rac., II, 295.

Est-ce un latinisme, comme le croit Darmesteter <sup>3)</sup>? Il nous semble

<sup>1)</sup> La forme *l'on* avec l'article atteste encore son origine.

<sup>2)</sup> Déjà dans les *Gloses de Reichenau*, 423: *arcem ubi victoriam scribebant.*

<sup>3)</sup> *Grammaire historique*, IV, p. 46.

plus vraisemblable que c'est une manière de s'exprimer propre à la langue parlée et qu'on retrouve dans d'autres langues (cf. le hollandais *ze zeggen* = *ils disent, on dit*).

**on = je, tu, etc.** 65. 2) On peut se rapporter quelquefois à une personne bien déterminée, mais qu'on ne veut pas désigner d'une façon trop précise. Si une bonne dit: *Et alors on n'était pas contente*, tout le monde comprend qu'elle parle de madame. Ce pronom peut même remplacer un pronom de la 1<sup>e</sup> ou de la 2<sup>e</sup> pers.: *Quoi! on ne travaille pas*<sup>1)</sup>!

3) Un cas analogue se trouve dans la substitution de *nous* à *vous*: *Eh bien! mon jeune savant, qu'avons-nous découvert ce matin, Sandeau, M<sup>lle</sup> de la Seiglière*.

**nous et vous = je et tu.** 66. 4) L'emploi de *nous* pour *je* est comme dans les deux cas précédents plutôt une question de style que de grammaire et qu'on trouve chez les Byzantins et en latin à l'époque impériale. Il semble être devenu le point de départ du pluriel de politesse *vous* au lieu de *tu*, qu'on trouve dans toutes les langues romanes, le roumain excepté.

Au moyen âge la bourgeoisie paraît avoir préféré *vous* et le peuple *tu*. Aussi constate-t-on que, dans les textes, *vous* se répand de plus en plus — sauf au xvi<sup>e</sup> siècle, où l'influence des études latines se fait sentir —, et au xvii<sup>e</sup> siècle *tu* semble même sur le point de disparaître, mais le fait qu'au xviii<sup>e</sup> et au xix<sup>e</sup> siècle il reparait dans les textes prouve qu'il a été toujours très vivant dans la bouche du peuple<sup>2)</sup>.

**il = elle.** 67. 5) Une autre substitution est celle de *il, ils* à *elle, elles*. Cette tendance est due à l'analogie: la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> personne ne connaissent pas la distinction de genre, le pronom possessif de la 3<sup>e</sup> pers. non plus; il est donc naturel que l'esprit veuille aussi uniformiser le pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne, seulement cette tendance n'a pas prévalu:

<sup>1)</sup> Relevons aussi la construction populaire si curieuse: *Nous, on n'est pas des princes*, § 177, Rem.

<sup>2)</sup> Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, III, p. 112—113. Dans le *Roland*, *vos* a la prédominance, sauf quand on s'adresse à des personnes d'un rang tout à fait inférieur, à des choses personnifiées, aux personnes qu'on aime et sous le coup d'une émotion: *Eh! France douce, com hui remandras guaste de bons vassals*, *Roland*, 1985; *tais Oliviers*, *ibid.*, 1026.

*Et dames se joindre les mains,  
Quand ils virent donner l'assaut,*

Franc Archer de Bagnôlet.

Ce phénomène est surtout fréquent au xv<sup>e</sup> siècle: *Ce sont herbes...*  
*Ils sont bonnes*, Farce des Galans, vs. 217—221 (Picot, *Soties*, I, 31);  
on le rencontre encore dans Ronsard:

*Et quand le mois d'avril arrive*

*Qu'ils (les fleurs) revestent leur beauté vive,*

Becq de Fouquières, p. 166.

**Périphrases.** 68. 6) Enfin, dans le cas où, avec un substantif, on se servirait d'une périphrase (*cors de chevalier* = *chevalier*), le pronom personnel est remplacé par le pronom possessif et un substantif:

*Jo cunduirai mun cors (= moi) en Rencesvals,*

Roland, 892.

*La chars ton pere par la toie (= toi) iert delivre,*

Jourdain de Blaye, 648.

*Iluec ne s'est plus arestus,*

*Aillors atorne son affaire.*

Guill. le Clerc, Fergus, 12, 28.

On trouve cette périphrase surtout avec *cors*, puis avec *persone*, *char*, *chief*, *membres*, *jovente*, *nom*, *affaire*, *fait*. Elle se rencontre encore isolément au xvii<sup>e</sup> siècle, et on la reconnaît dans: *à son corps défendant*, *un drôle de corps*, *venir en personne*<sup>1)</sup>.

#### C. EMPLOI DU PRONOM PERSONNEL RÉGIME<sup>2)</sup>

**Emploi des formes toniques et atones.**

69. Rappelons-nous les formes du vieux français:

*me — mei nous li — lui li — li lour — lour lour — lour*  
*te — tei vous lo — lui la — li les — els les — eles*  
*se — sei*

L'emploi des formes toniques et des formes atones était, dans la

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 39 (trad. fr.): *Emploi périphrastique de cors pour désigner une personne*. Tobler remarque avec raison qu'il appartient plutôt à la stylistique de rendre compte de ce procédé de langage.

<sup>2)</sup> G. Ernst, *Etude sur les pron. pers. employés comme régime en ancien français*. Thèse Lund, 1900.

vieille langue, beaucoup plus libre que maintenant. En effet, un pronom tonique pouvait précéder ou suivre le verbe, avec ou sans préposition, donc: *à moi semble, il moi semble, il semble à moi, et rarement, il semble moi.*

*Mon cheval prist et moi leissa,*

Chrétien, *Yvain*, 544 (Clédat, p. 149).

*Vaslet corurent plus de vint*

*Por lui desarmer a exploit,*

Chrétien, *Erec*, 1298 et suiv.

*Qui prodefame vuet congnoistre,*

*Se travail vuet metre en li querre,*

*C'est oiseaus cler semés en terre,*

Jean de Meung (Clédat, p. 212).

Inversement, la forme atone se place tantôt avant, tantôt après le verbe:

*Falt li li coers, li helmes li embrunchet,*

Roland, 2019.

Ce n'est donc pas la place qui détermine la forme du pronom, c'est le plus ou moins de force qu'on veut lui donner.

Il y a pourtant des cas où la vieille langue se sert presque sans exception de la forme accentuée, c'est quand le pronom accompagne un infinitif, un gérondif ou un participe. Cet usage se continue jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et La Fontaine s'en sert encore quelquefois: *Pantagruel soy complaignoit de cette guerre*, Rabelais, II, 416. — *Contrainte de soy retirer*, Amyot, *Fabius*, 4. — *Les magistres, sur ce point, feirent veu de ne soy descroter*; *Maistre Janot, avecques ses adherens, feist veu de ne se moucher*, Rabelais, I, 20<sup>1)</sup> — Un reste de cet emploi se trouve dans *soi-disant* et dans des constructions comme: *un vocabulaire à moi connu*<sup>2)</sup>.

Il est intéressant de relever que, si l'infinitif a le sens d'un impératif, on se sert toujours de la forme atone:

*Charles ne t'esmaier,*

Pèlerinage, 674.

*Ne te creire a la nuit,*

Saint Thomas, 1215.

<sup>1)</sup> Cf. l'emploi de la négation *non*, § 423 et de *quoi*, § 104 et suiv.

<sup>2)</sup> Cf Tobler, III, 99.

Cela prouve que c'est la valeur substantive de l'infinitif et la valeur adjectivale du participe et du gérondif qui amène la forme tonique.

Si donc le pronom tonique disparaît peu à peu devant le verbe — conséquence du changement qui se produit dans l'accentuation de la phrase <sup>1)</sup> — le pronom atone disparaît également après le verbe et au xvi<sup>e</sup> siècle la forme lourde devient constante derrière un impératif: *laissez-moi faire*.

Nous avons vu que les verbes qui régissent un datif peuvent présenter différentes constructions: *il semble à moi* et *il me semble* cf. par exemple au xvi<sup>e</sup> siècle:

*A moy ce dur message,  
Quel qu'il soit, appartient,*

Garnier, *Troade*, 277.

Au xviii<sup>e</sup> siècle encore plusieurs verbes continuent à se faire accompagner de la forme lourde, surtout *parler*, *attacher* et d'autres. sans qu'on se serve de cette tournure pour faire ressortir le pronom:

*Monsieur, un homme est là qui veut parler à vous,*

Mol., *Femmes Sav.*, III, 3, 927.

*Les chefs des troupes sont attachés à lui*, Fénelon, *Téléme.*, XI. — (*Retz*) *étoit uni à lui par la parenté*, La Rochef., II, 110.

Aujourd'hui il n'y a que quelques verbes qui ont gardé cette construction: *penser*, *songer*, les verbes qui expriment le mouvement, comme *aller* et *venir*; les autres n'admettent le pronom postposé que si on veut appuyer, et encore sont-ils précédés en même temps du pronom atone: *il me parle à moi*, ou bien *c'est à moi qu'il parle*. C'est Aubert qui le premier a exigé l'usage moderne.

**Confusion entre formes toniques et atones.**

70. Cette confusion entre les deux formes du pronom amène un changement de fonction dans la 3<sup>e</sup> personne.

En effet, ce pronom était tantôt *li*, tantôt *lui*. Au xiii<sup>e</sup> siècle on trouve *li* pour la forme tonique, par exemple:

*Et des barons qui sont ocis par li,*

Aimeri de Narbonne (Clédât, p. 98).

Inversement *lui* pour *li* féminin se rencontre dès le xi<sup>e</sup> siècle:

*N'ot plus enfant, lui (= la) vuelt molt onorer,*

Alexis, 43 (L).

et au xiv<sup>e</sup> siècle: *La seconde . . asemblée si fut entre lui* (la Vierge)

<sup>1)</sup> Cf. l'Ordre des mots, § 436.

et *Elisabeth sa cousine*, Mir. de N. Dame, III, 79, n<sup>o</sup>. XVIII. — Au xv<sup>e</sup> siècle *lui* l'emporte de plus en plus sur *li*, qui pourtant se trouve encore dans *Pathelin*:

*Le diable, en lieu de ly, A prins mon drap,*  
Pathelin, 989.

Quant au féminin, sous l'influence du pluriel *eles* (nom. et acc.) et du sujet *ele*, on voit apparaître *ele* comme régime du singulier. Froissart l'emploie couramment: *pour elle aidier e remettre en Angleterre*, III, 35. — L'usage décidera en faveur de *lui* comme datif, et d'*elle* comme accusatif. Mais on peut se demander si *lui* n'est pas une graphie pour *li*; en effet, dans le langage courant on fait entendre *li*, tout en écrivant *lui* <sup>1)</sup>.

**leurs pronom personnel.** 71. Un dernier fait dû à l'analogie est la tendance qu'on constate à donner à *leur* la marque du pluriel: *veu qu'il leurs avoit donné de passe-temps*, Rab., I, XX, 17. — Mais cette forme n'a pas vécu longtemps.

**Pronom qui se rapporte à un substantif ou adjectif indéterminé.** 72. Le pronom *le*, qui aujourd'hui reste invariable quand il se rapporte à un adjectif ou à un substantif indéterminé, est variable dans l'histoire de la langue: *Vous êtes satisfaite, et je ne la suis pas*, Corn., *Pompée*, V, 2, 1576.

*Le voyant si sincère, je la suis aussi*, Sév., VII, 103.

Quoique condamné par les grammaires, cet accord se trouve aussi dans la langue actuelle: *J'ai été calme . . Je la suis plus encore ce matin*, Bourget, *Etape*, p. 19. — *J'étais folle, je ne la suis*, ibidem, p. 285.

Rem. Vaug., I, 87, tout en condamnant le pluriel *les*. dit, à propos du féminin *la* (*je la suis*, c. à. d. malade): „puisque toutes les femmes aux lieux où l'on parle bien, disent *la* et non pas *le*, peut-être que l'Usage l'emportera sur la raison, et ce ne sera plus une faute." Mais l'Académie, moins galante que Vaugelas, déclare: „on ne peut trop s'opposer à l'abus que les femmes font de la particule *la*."

73. Une autre différence avec la langue actuelle, est l'emploi du pronom *se* rapportant à un substantif indéterminé, prédicat ou complément d'un verbe: *Parce que je fais grâce volontiers, je m'attends*

<sup>1)</sup> Cf. Brunot, I, 422, et G. Rydberg dans *Bausteine zur roman. Philologie*, p. 369.

aussi de la recevoir, Balz., *Lettr.*, VI, 14. — *Tout est tentation à qui la craint*: La Bruy., I, 180.

## Non-emploi

**Non-emploi de le devant un pronom au datif.** 74. Le pronom neutre est souvent omis dans le second terme d'une comparaison:  
*Or sui si graime que ne puis estre plus,*  
 Alexis, 110.

Puis pendant tout le moyen âge on ne met pas en général *le, la, les* devant un autre pronom au datif, surtout devant *lui* et *leur*:

*Et demande Piauë a laver.*

*Et cil qui (la) li dut apporter,*

Guill. le Clerc, *Fergus*, 8, 23—4.

*Si pensez bien! Qui (le) vous desfant?*

Du chevalier au barisil, 205.

*Jurant le Dieu des Souris et des Ratz*

*Qu'il (le) luy rendroit,*

Marot (Darm., p. 178).

Au xvii<sup>e</sup> siècle le grammairien Oudin, *Gramm. françoise*, p. 107, trouve que la présence des pronoms *le, la, les* devant *lui* et *leur* rend les phrases presque vicieuses, „encore que l'un et l'autre se puisse dire”; Vaugelas au contraire condamne l'omission de ces pronoms, Patru, Thomas Corneille et l'Académie sont de son avis. Il est vrai que Patru ajoute que dans le discours ordinaire on supprime communément le pronom. Aussi trouve-t-on dans les textes de nombreux exemples du non-emploi tant devant *lui* et *leur* que dans les phrases comparatives: *Il faut vous avoir pratiqué autant que j'ay fait*, Voit., II, 63; mais dans le même auteur: *Je suis plus amoureux d'elle que vous ne me l'avez jamais veu*, II, 112. — Et aujourd'hui, dans le langage populaire: *L'Enfant: J'dirai à maman qu'il l'a embrasée.* — *La Bonne: Si vous lui dites, j'vous donnerai le fouet.* H. Monnier., I, 487.

**Pronom. complément de deux verbes.** 75. Un autre cas de non-emploi du pronom se présente quand deux verbes ont le même complément. En français moderne on ne peut supprimer le pronom que quand les verbes sont à un temps composé; dans l'ancienne langue on ne répétait pas le pronom même si les verbes étaient à un temps simple. Corneille dit encore:

*Cet hymen m'est fatal, je le crains et souhaite,*

Corn., *Cid*, I, 2.

Mais l'Académie le blâme et Vaugelas, II, 232, dit que „ce n'est point escrire purement.”

### Pléonasmе

**Pronoms qui annoncent ou qui rappellent un membre de la phrase.**

76. a) Comme nous l'avons vu plus haut <sup>1)</sup>, l'ancienne langue se servait souvent du pronom sujet d'une façon explétive. La même chose arrive avec les pronoms régimes:

*Tot nostre vivre et tot nostre mengier*

*De cel autel le couvient repairier,*

Raoul de Cambrai (Clédat, p. 128).

Voici un exemple du xvi<sup>e</sup> siècle: *dont j'ay déjà commencé à en écrire dans ces deux premiers livres*, Délices de la campagne, 2. — Cet usage disparaîtra de la langue littéraire, quand la syntaxe deviendra plus rigoureuse, donc au xvii<sup>e</sup> siècle.

b) *le, en, y* annoncent souvent une phrase substantive:

*Tu l'as vu comme elle m'a traité,*

Rac., *Androm.*, II, 5, 644.

*J'en suis averti Qu'il a mis ordre à tout,*

Mol., *Et.*, III, 5, 1158.

Cet usage n'est pas inconnu au français moderne: *Je le savais bien, qu'il n'insisterait pas.*

### Pronom réfléchi <sup>2)</sup>

**Lutte entre soi et lui.**

77. En latin toutes les fois que le pronom de la 3<sup>e</sup> personne se rapportait au sujet de la phrase, on se servait de *se*, et, dans le discours indirect, *se*

rappelle même le sujet de la proposition principale: *Dixit se mane venturum esse.*

Dans les langues romanes il faut, pour qu'on puisse employer le réfléchi, qu'il réfléchisse le sujet de la phrase même, et dans ce cas même l'emploi s'en est réduit de plus en plus.

En effet, on trouve déjà dans la Sainte Eulalie: *a tui nos laist venir*, et dans le Roland:

<sup>1)</sup> Cf. § 63.

<sup>2)</sup> Cf. R. Warnecke, *Die Syntax der betonten Reflexivpron. im Franz.*, 1908.

*Mais lui meisme ne volt metre en obli,*  
Roland, 2382.

Au xiv<sup>e</sup> siècle les exemples abondent: *ne leur donnerent que 3 heures de temps pour les confesser*, Comm., X, 431. — Dans cette dernière phrase nous voyons que le pronom personnel tend même à s'introduire au lieu du pronom *se* atone, tendance qui se manifeste dès le xii<sup>e</sup> siècle:

*Sur palies blans siedent cil chevalier*  
*As tables juent pur els esbaneier,*  
Roland, 111.

On trouve même le pronom personnel se rapportant à un sujet indéterminé: *Sy est mauvaise chose d'avoir flatteurs autour luy*, Chev. de la Tour Landry, 149. — Inversement on rencontre le réfléchi pour le personnel:

*On ne trovast parel a li . . .*  
*Car rien ne duroit devant soy,*  
Froissart, *Méliador*, 325—6.

Cette confusion va cesser peu à peu au xvi<sup>e</sup> siècle. En effet, le pronom *se* atone, qui n'avait jamais été menacé sérieusement, s'introduit même devant un infinitif et un gérondif, repoussant *soi* et quelquefois *lui*, *eux*: *Le premier reffuge est soy retourner à Dieu . . . et se humilier devant luy* Commines, *Mémoires*, I, 370. — Voici des exemples du xvi<sup>e</sup> siècle: *Les Espagnols qui estoient en Italie se pourroient retirer où bon leur sembleroit . . . dedans ung mois, et eux en aller dehors la duché*, Journal d'un bourgeois de Paris, 26. — *Il luy convenoit soy retirer et s'en aller hors de la ville*, Ibidem, 217. — Au xvii<sup>e</sup> siècle *soi* a disparu, on trouve toujours *se* devant l'infinitif.

La lutte entre *soi* et *lui*, pronoms toniques, continue. Une faiblesse de *soi* est qu'il ne marque pas la différence de nombre. Aussi constatons-nous que le pronom personnel s'introduit de plus en plus, surtout au pluriel. Si au xvi<sup>e</sup> siècle on trouve encore dans St. Gelais, I, 265: *N'ayment que soy*, ces phrases sont tout à fait exceptionnelles au xvii<sup>e</sup> siècle: *Des mérites qui n'ont rien de pareil à soi*, Malh., I, 152.

Rem. 1. Vaug., II. 269, dit à propos de *soy*: Ce pronom démonstratif ne se rapporte jamais au pluriel, si ce n'est quelquefois avec la préposition *de*.

Rem. 2. Le hollandais connaît la même hésitation, cf.: *Guwelloen woude*

**hemselves** *verheffen in hooverdien*, Den droefliken Strijt die opten Berch v. Ronceval in Hispanien geschiede, p. 2.

Rem. 3. L'espagnol *se lo doy á V* (= je vous le donne), doit s'expliquer probablement comme le résultat d'une évolution phonétique. cf. Cuervo, *Rom.*, XXV, 95 et 219. — En roumain l'emploi du réfléchi est très étendu: *insu-si, însi-si* = „lui-même, eux-mêmes.”

### Les adverbies pronominaux en et y

**en et y se rapportent à des noms de personnes.** 78. Les adverbies de lieu *inde* et *ibi* ont étendu peu à peu leur emploi et ont fini par exprimer tous les rapports qu'expriment aussi les prépositions *de* et *ab*<sup>1)</sup>, par exemple: *inde reddo rationem*, Anthimus, *Epist. praef.*<sup>2)</sup>.

Ces deux petits mots renvoient en général à un nom de chose, souvent aussi à un nom de personne, de sorte que dans les vers du Roland, 3725 et 3729:

*Pitié en at, sin ploret l'emperedre.*

*Quatre contesses sempres i at mandedes,*

il est possible que les pronoms *en* et *y* se rapportent à *Alde*.

Ils tiennent même la place des pronoms de la 1<sup>e</sup> et de la 2<sup>e</sup> personne: *Il n'y a homme au monde qui soit à vous si véritablement que j'y suis*, La Rochef., *Lettres*, III, 138. — Vaugelas, I, 177, dit: „*y* pour *lui* est une faute toute commune parmy nos Courtisans”. On trouve aujourd'hui dans la langue familière: *j'y pense, j'y songe*. — *Vous comptez sur Madame Lebelly?* — *J'y compte beaucoup*, Capus, *Un Ange*, I, 4. — *Je connais un garçon élevé auprès de sa cousine. Il passa toute la première partie de sa carrière à n'y pas faire attention. Dans sa 35<sup>e</sup> année il en tomba subitement amoureux*, Hervieu, *Bagatelle*, I, 9. — *Faudrait pas aussi que l'curé il s'aviserait de m'dire qu'ça y plaît pas*, Benjamin, *Gaspard*, p. 62. — *Ah! si je tenais la carne qui me l'a faite. Tu parles que j'y casserais la gueule, que j'y défoncerais la bide, que j'y . . .*; Barbusse, *Le Feu*, p. 12.

*En* pronom s'emploie:

1) comme complément des verbes qui demandent la préposition *de*.

1) Cf. Schmalz, *Grammatik der lat. Sprache*, p. 629. — Voir le chapitre des prépositions, § 403 et suiv.

2) De même *hinc* et *unde*: *civitatem . . . unde* (= *de qua*) *scriptum est dixisse Pharaonem ad Joseph*, *Peregrinatio*, VII, 9. — Voir aussi les pronoms relatifs et interrogatifs *dont* et *où*, § 125 et suiv.

2) comme génitif possessif.

3) comme génitif partitif

Dans ces trois cas, il peut se rapporter à des noms de personnes jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle. Exemples: 1) *Quant à moi, mon père, il faut en juger autrement*, Pascal, *Provinc.*, XVII. — Encore aujourd'hui dans la langue familière: *C'est une jeune fille charmante. Je ne veux pas en dire du mal*, Capus, *Un Ange*, I, 15 — Cf. la phrase de Hervieu, citée plus haut: *il en tomba subitement amoureux*<sup>1)</sup>. —

2) *C'est un jeune esclave . . . , l'âge en est de seize ans*, Lafont., *L'Eunuque*, II, 1, 459. — On préfère aujourd'hui le possessif. —

3) L'emploi du génitif partitif est toujours très vivant: *J'en ai vu plusieurs*. — *J'en ai mangé*.

On se sert encore de *en* d'une façon un peu vague, dans plusieurs locutions, mais l'usage n'en était pas très fixe au xvii<sup>e</sup> siècle, de sorte qu'on rencontre: *il coûte, il est ainsi*. — *Puis je mais*, Mol., *Misanthrope*, III, 4. — *Il est des hommes, comme de ces animaux*, Vaugelas, I, 366. — Cette omission du pronom est blâmée par le Père Bouhours, Patru, Th. Corneille et l'Académie.

Rem. L'italien présente un emploi des plus curieux: les adverbess inde, ecce hic et ibi, qui donnent *ne, ci* et *vi*, y sont devenus les pronoms régimes de la 1<sup>e</sup> et de la 2<sup>e</sup> personne du pluriel: *A rivederci*

## PRONOMS POSSESSIFS 2)

**Observations générales.** 79. Le latin connaît les pronoms possessifs suivants: *meus, tuus, suus, noster* et *vester*.

Toutes les fois que le rapport entre possesseur et objet possédé est assez clair, surtout quand le sujet de la phrase et le possesseur sont identiques, le latin ne se sert en général pas du pronom possessif. Pourtant en latin postclassique la tendance se manifeste de plus en plus à mettre partout le pronom (*librum perdidit > meum librum perdidit*), mais aujourd'hui encore il y a des cas où le

<sup>1)</sup> Egalement en italien: *Mi dissi che spesso gli parlavi di me, e che ier l'altro glien' hal scritto*, Foscolo, *Ultime lettere di J. Ortis*.

<sup>2)</sup> W. Kramer, *Die Syntax des Possessivpronomens im Franz.*, Diss. Göttingen, 1905. — Meyer-Lübke, *Grammaire des langues rom.*, III, § 72—84. — A. F. Höring, *Zur Gesch. des Possessivpronomens im Franz.*, Diss. Heidelberg, 1912.

rapport possessif n'est pas exprimé (*je lève les yeux*), ou est exprimé d'une autre façon (*je me lave les mains*).

Par suite de cet emploi régulier le pronom est tantôt accentué tantôt inaccentué et on obtient donc en français, grâce à l'évolution phonétique des mots, deux séries de formes: les pronoms toniques et les pronoms atones. Les formes *ma, ta, sa*, qui en vieux français s'éladaient régulièrement devant une voyelle, ont été remplacées dans cette position par *mon, ton, son*, surtout à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, grâce, sans doute, à l'analogie de mots comme *bon*: en effet, la prononciation ne distinguait pas *bon ami* de *bonne amie* (*bōnami* au moyen âge); *m'amie* et *faire des mamours* sont des traces de l'ancienne construction.

**Formes toniques et formes atones.** 80. Les formes atones sont de simples adjectifs, qui, en latin, se placent tantôt devant, tantôt après les substantifs: *pater noster* ou *noster pater*, mais qui, en français, les précèdent toujours, parce que cette langue ne connaît plus guère l'enclise; cf. L'Ordre des mots, § 438.

Les formes toniques s'emploient: 1) comme attribut, — 2) comme prédicat, — 3) comme substantif.

1) comme attribut, le pronom possessif se trouve à l'époque la plus ancienne employé sans article: *par soue clementia*, Eulalie, 29. — Mais quand l'article est devenu général, le pronom se construit presque toujours avec un autre déterminatif:

*Tant mar i fu la seue grant beauté,*

Prise d'Orenges, 258.

*Fors por faire chevalerie*

*A ciaus de la vostre maisnie,*

Tristan Ménestrel (*Romania*, XXXV).

*Et n'appréhendez plus l'interruption nôtre,*

Mol., *Dépôt amoureux*, II, 6.

**Cette mienne épée**

*Dans son infâme sang alloit être trempée,*

La Fontaine, *Le Florent.*, sc. 3.

**Quelque sien voisin, depuis peu de retour,**

*L'avoit vu plein de gloire et fort bien en la cour,*

Corn., *D. Sanche*, V, 7.

**Deux siens voisins se laissèrent leurrer,**

La Fontaine, *Contes*, III, 3, 30.

*Un sien fils écolier, qui se nommoit Horace,  
Mol., L'Etourdi, IV, 1.*

Aujourd'hui, on ne place plus le pronom accentué devant le substantif, excepté *un mien ami, un sien cousin*, employés surtout dans le style familier.

Re m. Vaugelas, II, 64, *mien, tien, sien*: „Ces trois pronoms ne se mettent plus dans le beau stile de la façon qu'on avoit accoustumé d'en user; p. ex. on disoit autrefois, comme le disent et l'eschivent encore aujourd'hui ceux qui n'ont pas soin de la pureté du langage, *un mien frere, une tienne sœur, un sien amy*. Mais on ne s'en sert plus ainsi, et si l'on demande, comme il faut dire, on répond que, s'il y a plusieurs freres, il faut dire, *un de mes freres*, et s'il n'y en a qu'un, *mon frere*; de mesme *une de tes sœurs* ou *ta sœur, un de tes amis* ou *ton ami*." — Pourtant dans une remarque posthume, Vaugelas, II, 452, admet à la mienne volonté, „dont M. Coëffeteau use souvent."

81. 2) Comme prédicat: *Il puet bien estre que li eritaiges est vostre*, Joinv., 676—77. — Cette construction est d'un usage constant au moyen âge; au xvi<sup>e</sup> siècle pourtant les grammairiens Palsgrave et Garnier exigent que le pronom possessif tonique soit remplacé par le pronom personnel précédé de *à*: Palsgrave, p. 346, traduit *all is ours* par *tout est à nous*. On voit les deux constructions dans la phrase suivante de Rabelais: *Voire mais, ce champ n'est pas tien, il est a moy et m'appartient*, II, 427.

Malgré la protestation des grammairiens, notre construction s'est maintenue longtemps et on en trouve encore aujourd'hui des traces: *Je suis tout vôtre; Cette idée me parait juste, je la fais mienne; être, devenir, rester, faire, dire, regarder comme sien* (jamais *leur*).

82. 3) De tout temps, le pronom tonique a été employé comme substantif: *J'ai vu les vôtres, y mettre du sien, faire des siennes*, etc.

Cet emploi substantif du pronom s'est même étendu au détriment de l'emploi adjectif. En effet, en vieux français deux possessifs pouvaient précéder un seul substantif, p. ex.: *le mien et tien père*, tandis qu'on dit aujourd'hui *mon père et le tien*, où le second pronom est substantif.

De même que dans cet exemple un seul substantif est accompagné de deux pronoms, on trouve fréquemment un pronom déterminant plusieurs substantifs: *ses domestiques, carrosses*, etc., construction qu'on rencontre d'ailleurs aussi avec l'article: *les hommes et femmes de cette ville*.

Un reste de cet emploi se trouve dans: *ses père et mère, ses biens et revenus, à mes risques et périls*, et, au singulier, dans: *en mon lieu et place, en mon âme et conscience*.

Le latin aussi connaît la non-répétition du pronom: *uti... oppidis suis vicisque exustis una cum iis profiscantur*, Caesar, *de bello gall.*, I, 5.

**Le Pronom de la troisième personne.** 83. La présence de deux séries de pronoms est un des traits les plus caractéristiques du français, mais il y a d'autres points sur lesquels le français se différencie du latin.

En latin le pronom de la 3<sup>e</sup> personne *suus* était un pronom réfléchi comme *se*, c.-à-d. qu'il se rapporte, en général du moins, au sujet de la phrase; dans les autres cas on se servait du génitif de *is*. Ainsi on avait en latin classique:

- 1) *perdidit librum (suum)* (son livre);
- 2) *perdiderunt libros (suos)* (leurs livres);
- 3) *perdidi librum eius* (son livre);
- 4) *perdidi libros (eorum)* (leurs livres).

En latin postclassique on trouve, à côté d'autres constructions:

- 1) *perdidit suum librum;*      3) *perdidi illius librum;*
- 2) *perdiderunt suos libros;*      4) *perdidi illorum libros.*

Seulement, cet emploi réfléchi, qui ne vaut que pour la 3<sup>e</sup> personne et non pour les deux autres, va se perdant de plus en plus: *Meritis suis gratias referre volui*, Corpus inscriptionum lat., IX, 5417, où le latin classique aurait mis *meritis eius*.

Si donc de ce côté le pronom a étendu son domaine, d'autre part il a perdu du terrain, parce que *illorum* remplace peu à peu *suos*: le besoin de distinguer le pronom singulier du pronom pluriel s'accroît, celui de distinguer le pronom réfléchi du pronom ordinaire, ne se fait plus sentir. Nous avons constaté la même tendance dans le pronom personnel, mais là le réfléchi a su se maintenir dans une certaine mesure (voir § 77).

Nous avons donc obtenu pour la période préromane en France:

- 1) *perdidit suum librum;*      3) *perdidi suum librum;*
- 2) *perdiderunt illorum libros;*      4) *perdidi illorum libros.*

Le génitif *illorum* a donné *leur* en français, mais il a perdu son sens primitif et est devenu adjectif possessif comme les autres, au point qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle il prend même l'*s* du pluriel, sans en

arriver pourtant à prendre également la marque du féminin: *\*leures femmes*, comme *meilleurs* est devenu *meilleures*.

La vieille langue présente encore quelques exemples où *son* se rapporte à un possesseur au pluriel:

*Li soleil e la lune perdirent ses clartez,*  
Alexandre le Grand, 23.

*Mult est de malvais hommes qui onkes ne font bien,*  
*Altrui tolent le lor et poi donet del sien,*  
Poème moral, 72b <sup>1)</sup>.

Rem. 1. Cette construction, que l'ancien italien et le rhéto-roman connaissent aussi, s'est maintenue en espagnol et en portugais: *suyo* et *su* se rendent en français par *son* ou par *leurs*. De même en provençal moderne et en italien populaire: *Ansin li bèus enfant . . . Dins l'innouènci de soun age* (= de leur âge), Mistral, *Mireille*, II, p. 60 (éd. Charpentier); *si dos amo* (= leurs deux âmes) *soun partido*, *ibid.*, p. 72. — *Lo scandalo di que' villeggianti col su' figliolo*, R. Fucini, *Le veglie di Neri*, p. 58 (Hoepli).

Rem. 2. On n'a pas senti le besoin de distinguer le possesseur féminin d'un possesseur masculin, ou, si on l'a senti, on s'est servi d'une périphrase: *Il suppliait Angélique de combler ses vœux et ceux de son père à elle*. A. Karr, *Cf.* §§ 67 et 81.

Pronom  
possessif et  
pronom per-  
sonnel au  
génitif.

84. Comme il est très naturel d'exprimer la possession par un génitif possessif, la langue a longtemps dit *de lui*, *d'elle*, comme en latin, et même *de moi*, *de vous*, etc. *L'anme de tei en paredis seit mise*,

Roland, 2934.

*Se la corteisie seüssent*  
*Et la grant proesce de lui,*  
Chrétien, *Chev. au Lyon*, 4022.

et au xv<sup>e</sup> s.: *Mais se la fille s'esjoyussoit de sa portee, la mere d'elle en avoit à cent doubles joyes*, Cent Nouv. nouv., XIV, p. 120—21.

Cette construction exprimait, à l'encontre du latin, la même idée que le pronom possessif. Mais par suite de cette circonstance, elle n'était pas nécessaire et son emploi s'est donc restreint de plus en plus à des cas où elle était utile pour éviter une équivoque ou pour mettre en évidence le pronom. Au xviii<sup>e</sup> siècle, on ne trouve le génitif possessif que dans ce cas-là, ou coordonné avec un substantif au génitif: *Je me rends donc sans résistance à la merci d'elle et du sort*,

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, II, p. 91 et 92.

Malh., I, 131, 38. — *Il tira l'épée pour la frapper, si les frères d'elle ne l'en eussent empêché*, Vaugelas, *Quinte Curce*, VIII, 3.

Quelquefois on trouve un emploi périphrastique du pronom possessif, combiné avec la construction du génitif: *Elle ot III filles de III barons dont lor nous vos nomerai*, Rom., XXXI, p. 262, construction plus fréquente encore en provençal et en catalan, et naturellement en espagnol et en portugais, où l'ambiguïté du sens de *suyo* et de *su* la rend souvent nécessaire: *sus cartas de ella* = „ses lettres”, et non: „leurs lettres”<sup>1)</sup>.

Aujourd'hui, si l'on veut appuyer sur le possesseur, on fait précéder le substantif par le pronom possessif et on le fait suivre par le pronom personnel accompagné de la préposition à: *mon opinion à moi*, ou on intercale *propre*: *ma propre expérience*.

**Pronom possessif et article.** 85. Nous avons dit plus haut que le pronom possessif s'introduit là où le latin classique ne s'en sert pas, quand le possesseur et le sujet sont identiques. Ainsi on trouve le pronom même dans des phrases comme *J'ai mal à ma tête* à côté de la construction avec l'article:

*Vers terre tint le chief anclin,*

Chrétien, *Chev. au Lyon*, 3962.

**Sens du pronom possessif.** 86. Comme en latin, le pronom possessif peut avoir le sens d'un génitif objectif; dans *aller à sa rencontre*, à *son secours*, le pronom indique une personne qui est le complément direct de *rencontrer* et de *secourir*. *Si nous désarmons, le roi nous mesprisera, nostre mespris* (= le mépris qu'il aura pour nous) *le donnera à nos ennemis . . .*, d'Aubigné (*Darm.*, p. 88).

On trouve également le pronom devant des substantifs qui n'expriment pas une action transitive: *Ma promesse*, „ce qu'on m'a promis”, *mon dû*, „ce qu'on me doit”, *mes injures*, „les injures qu'on m'a faites.”

*Je ne cherche point à venger mes injures,*

Rac., *Athalie*, II, 5.

Dans d'autres cas, le pronom exprime toute sorte de rapports: à *mon intention*, à *mon endroit*, *en sa mémoire*, *avoir de ses nouvelles*, *cela sent son rhéteur*, etc. La vieille langue était plus libre que la langue actuelle, pourtant on trouve encore aujourd'hui beaucoup

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, II, p. 89—90.

d'exemples. Qu'on se rappelle: à sa suite, en son honneur, à son égard, à ma vue, sauf votre respect<sup>1)</sup>.

## PRONOMS DÉMONSTRATIFS<sup>2)</sup>

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**Valeur démonstrative et déterminative.** 87. Les pronoms démonstratifs désignent en premier lieu une personne ou une chose par un geste: quand on dit: *ce livre-ci* et *ce livre-là* on indique du doigt le livre voulu. Ce geste pourtant peut manquer souvent: notamment quand on parle de deux substantifs déjà nommés, la désignation reste précise sans qu'on les indique du doigt: *Mon frère a lutté avec le voleur, celui-ci a pourtant réussi à s'échapper*. Dans nombre de cas ensuite, où l'on n'oppose pas deux personnes ou deux choses, p. ex. *ce livre me plaît*, le sens démonstratif s'efface un peu, et le pronom adjectif se rapproche du sens de l'article (*le livre me plaît*), le pronom substantif de celui du pronom personnel *il*.

Une des conséquences de cet effacement du sens démonstratif précis est le besoin qu'on a souvent de le mieux déterminer. Dans *celui qui a fait cela* le pronom à lui seul n'exprime rien, c'est au fond la phrase relative qui est chargée d'exprimer la pensée. Le français a un pronom spécial pour cette valeur déterminative; c'est le pronom *celui, celle, ceux, celles*, là où le hollandais se sert souvent des pronoms personnels *hij die, zij die* (à côté de *degene, wie*). Quand au déterminatif adjectif, c'est l'article défini ou indéfini: *l'homme (un homme) qui n'est pas content . . .*

Nous verrons que l'histoire du pronom démonstratif consiste pour une bonne part dans l'effacement du sens démonstratif, dans le passage du pronom démonstratif au pronom personnel, à l'article, au pronom déterminatif, d'un côté; et de l'autre, dans la création de nou-

<sup>1)</sup> Tobler II, 10, *Possessive Adjektiva in seltneren Verwendungsarten*.

<sup>2)</sup> A. Gieseke, *Die Demonstrativa im Altfr. mit Einschluss des XVI Jahrh.* Diss. Rostock, 1880. — E. Lemme, *Die Syntax der Demonstrativpron. im Altfranz.* Diss. Rostock, 1906. — Ch. E. Mathews, *Cist and Cil, a syntactical study*. Baltimore 1907 (cf. *Rom.*, 1909, p. 176). — Cl. L. Meader, *The latin pronouns is, hic, iste, ipse, a semasiological study*, N.-York, 1901.

velles formes destinées à remplacer les pronoms dont le sens précis s'affaiblit.

### Is, idem, ipse

88. On range en général parmi les pronoms démonstratifs: is, idem, ipse.

Constatons que les deux premiers ont disparu. Dès le latin vulgaire une confusion se produit entre hic, is, iste, ipse, ille, ce qui indique qu'on ne sent plus la valeur précise de ces mots: c'est ille qui en français va prendre les fonctions de is, et un composé de ipse celles de idem. En effet ipse, qui sous la forme de *es* se trouve en vieux français dans quelques locutions plus ou moins figées, s'est soudé au mot *met*, primitivement suffixe, (*egomet ipsimus* devient donc *ego metipsimus*), pour former le mot *metipsimus* > *même*, puis, employé avec l'article (*le même*), il a la valeur exprimée en latin par *idem*, passage de sens qu'on retrouve dans plusieurs autres langues et qu'on constate d'ailleurs déjà en latin postclassique: *Exurgit interea sub ipso tempore Cyrus* = vers la même époque, Commodien, *Carmen apol.*, 823.

### Hic, iste, ille

89. Les vrais pronoms démonstratifs sont: hic, iste, ille, qui signifient: „près de moi, de toi, de lui”; iste qui se rapporte à la personne adressée, prend souvent une nuance dépréciative, pour ille, au contraire, l'éloignement lui donne parfois un sens laudatif: quand Cicéron lance un *iste homo* à son adversaire, ce n'est sûrement pas pour le flatter; *Alexander ille* par contre signifie: *ce grand, ce célèbre Alexandre*.

De ces trois pronoms hic disparaît de la langue, et iste est chargé de remplir ses fonctions: dans les *Gloses de Reichenau*, 836, 837, on lit *ab his*, *ab istis*; *ab oc*, *ab isto*. Dès lors, la division en trois, que le latin classique connaissait, disparaît; iste et ille indiquent le rapprochement et l'éloignement. Enfin pour maintenir la valeur démonstrative qui s'use, on a ajouté en latin vulgaire l'adverbe *ecce*, voilà.

#### A. FORMES SIMPLES

90. Le neutre *hoc* pourtant est resté. Seulement, par suite de l'effacement du sens dont nous avons parlé plus haut, il indique d'une façon assez vague une chose connue, ou il annonce, comme pronom

déterminatif, ce qui va suivre. On le trouve: a) après une préposition, soit sous la forme accentuée, soit sous la forme atone: *pro hoc* > *poruec*; *ab hoc* > *avuec*<sup>1)</sup>; *sine hoc* > *sinuec*; — *poro*, Ste Eulalie, 18. — *In o quid mi altrezi fazet*, Serments („à condition qu'il m'en fasse autant") — b) comme complément d'un verbe: *Sempre fist bien o que el pod*, St. Léger, 40. — *Faites o tost*, Sponsus, 77. — *o je, o tu, o il, o nos, o vos, o il*, locutions dont *oil* reste seul comme particule affirmative.

Mais les cas où on sent *hoc* encore avec la valeur pronominale sont extrêmement rares et ne se trouvent que dans les monuments les plus anciens de la langue. Ce sont les formes renforcées *ço* et *ïço* qui l'ont supplanté.

91. Des deux autres pronoms *iste* et *ille*, le second a complètement perdu son sens primitif; en français il ne se rencontre guère que comme pronom personnel ou comme article. Pour les quelques cas où il a gardé un peu de sa valeur primitive, cf. § 8 et § 62.

Le pronom *iste*, par contre, est passé en gallo-roman, et il a encore sa valeur démonstrative dans les plus anciens textes français: *d'ist di en avant*, „à partir de ce jour-ci, d'aujourd'hui", Serments.

*S'or me conoissent mi parent d'este terre,*

Alexis, 204 (ms. P.).

#### B. FORMES RENFORCÉES AVEC ECCE

92. Comme on le voit, les formes simples sont relativement rares et ne se trouvent qu'à une époque très ancienne, qui ne dépasse pas le XII<sup>e</sup> siècle. De bonne heure il semble qu'on ait senti le besoin d'indiquer plus énergiquement la personne ou la chose dont on parle par l'adverbe *ecce*, cf. le hollandais: *deze hier, die daar*. Ainsi Apulée (II<sup>e</sup> siècle) dit: *Quamquam omnis illa tum foeda animi mutatio . . . non ipsi vitio vortenda sit, sed socero eius eccilli Herrennio Rufino*, De Magia, cap. 74 (= „son beau-père que voilà").

Les combinaisons *ecce hoc*, *ecce iste*, *ecce ille* ont fini par supplanter les pronoms simples.

*Ecce hoc* > *ïço, ço, ce*

ce et il. 93. Ce pronom a de nouveau, dès l'époque la plus ancienne, perdu son sens nettement démonstratif. Il

<sup>1)</sup> Cf. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, s.v.

peut donc avoir à peu près le sens du pronom personnel neutre *el* < *illud*, qui est extrêmement rare, et de la forme masculine du pronom personnel *il*, qui, dans les vieux textes, a pris la fonction du neutre; *il* entre en lutte avec *ce* et c'est l'histoire de cette lutte que nous devons étudier d'abord <sup>1)</sup>.

Aujourd'hui *ce* rappelle le sujet: *Vous avez raison, c'est évident*, ou bien *il* l'annonce, quand il y a inversion: *C'est un beau pays que la France*. On le trouve déjà dans l'*Alexis*:

*Ço fut granz duels qued il en demenerent,*  
Alexis, 104.

*Ce que je vos voi plorer,*  
*Me fet grant mal et grant enui.*  
Chrétien, *Erec*, 2762.

Mais l'emploi n'en est devenu régulier qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle:

*Mais ce me fait trop esmaier,*  
*Quant nous morrons, qu'Amors sera finee,*  
Thibaut de Champagne (Clédât, p. 347).

*C'est mes solaz et mes confors,*  
*Que de mon filz et de ma fille,*  
Méon, *N. Recueil de fabliaux*, II, 247, 361.

C'est vers la même époque que le pronom *il* se trouve avec le même sens:

*Aude penrai, se il vos vient a gré,*  
Girard de Vienne (Clédât, p. 95).

*Dex ne fist beste qui tant ait poesté,*  
*Se il trait et il li vient a gré,*  
*Que ne le prenge tot a se volenté,*

Huon de Bordeaux (ibid., p. 50).

Cet emploi démonstratif de *il* se retrouve aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (cf. § 59): on rencontre souvent *il*, là où aujourd'hui on se servirait de *ce* et inversement: *Quoique c'en soit*, construction que Vaugelas, I, 438, admet à côté de *quoiqu'il en soit* plus usité.

Aujourd'hui l'emploi de *il* est très restreint, on ne s'en sert que s'il est le sujet du verbe être + adjectif et suivi d'une phrase substantive: *il est heureux qu'il soit parti* et dans quelques expressions comme: *il est temps, il est dix heures*. Pourtant même dans ces cas la langue parlée remplace souvent *il* par *ce*, ou même par *cela, ça*, cf. § 100.

<sup>1)</sup> Cf. *cela*, § 91.

**94.** *Idem velle atque idem nolle, ea demum vera amicitia est*, „c'est là la vraie amitié". On voit qu'en latin le pronom s'accorde avec son prédicat. Si on retrouve parfois la même construction en français, elle est due sans doute à une influence directe du latin: *ciz estoit vrais Fiz Dieu*, Joinv. 797 (*vere Filius Dei erat iste*, S. Mathieu, XXVII, 54). Mais le latin vulgaire a remplacé en bien des cas le pronom décliné par le neutre *hoc*: *hoc est casa cum curte circumcincte*, P. Meyer, *Recueil d'anc. textes*, I, p. 9, et c'est cette construction que le français a conservée.

Les tournures *ce suis je, c'es tu* sont devenues par l'analogie de la troisième personne: *c'est moi, c'est toi*.

On sait que l'accentuation suffit au latin, comme au hollandais, si l'on veut mettre en évidence une partie de la phrase. Le français aime à se servir dans ce cas du verbe *être* précédé de *ce*, construction qu'on trouve dès l'époque la plus reculée:

*C'est sa mercit qu'il nos consent l'onor,*  
Alexis, 73.

Puis *ce* s'est introduit devant *être* pour rappeler un sujet un peu éloigné: *Ce que j'aime le plus, ce sont les cerises*. Cet usage constaté par Vaugelas, I, 413, n'est pourtant pas appliqué rigoureusement par les grands auteurs du siècle: *Ce qui plaît aux hommes, sont ses lumières*, Pascal, *Pensées*, II, 51. — *Ce qui me semble ici bien remarquable est que de toutes choses il n'y en a aucune . . .*, Descartes *Médit.*, IV. — Quand le sujet et le prédicat sont des infinitifs, la langue a longtemps hésité: *Travailler c'est vivre, Vivre n'est pas manger*.

Relevons encore la tournure interrogative *est-ce que*<sup>1)</sup>, qui se rattache au même cas et qui a pris une extension considérable, parce qu'elle laisse à la phrase sa tournure habituelle, cf. § 439.

**95.** Aujourd'hui *ce* ne sert de sujet qu'au verbe *être* et à *sembler* et *paraître*: *ce me semble*. L'ancienne langue s'en sert régulièrement avec d'autres verbes:

*Ce poise moi, sire, dist Oliviers,*  
Girard de Vienne (Clédat, p. 92).

et alors le pronom annonce souvent une proposition substantive:

<sup>1)</sup> cf. Tobler, II, 1 et suiv.

*Ço peiset mei que ma fin tant demoret,*  
Alexis, 92.

Mais, comme cela est naturel, le pronom sujet n'est pas toujours exprimé à cette époque, cf. § 60.

Rem. L'adverbe *cependant* formait primitivement une locution absolue dans laquelle *ce* remplissait la fonction de sujet.

**Pronom ce** 96. L'emploi de *ce* régime est très étendu dans la **comme régime**. vieille langue; aujourd'hui il n'est plus vivant. Si on trouve encore parfois dans les auteurs des tournures comme: *pour ce faire, ce disant, ce dit-il, sur ce, et ce*, ce sont des archaïsmes. Vaugelas condamne déjà *ce dit-on* et l'Académie approuve ce jugement, Corneille corrige partout *ce dit il*, sauf dans:

*L'amour n'est, ce dit-on, qu'une union d'esprits,*  
D. Sanche, III, 4.

Pourtant les phrases avec *ce* ne manquent pas au xviii<sup>e</sup> siècle: *En ce faisant, ils obtiendront pardon général de toutes leurs fautes*, Balzac, *Prince*, XXVII.

**Ce annonçant une phrase subordonnée.** 97. Comme régime, aussi bien que comme sujet, le pronom *ce* peut annoncer une phrase qui suit:

*Quant il ço sourent qued il foïz s'en eret,*  
*Ço fut granz duels qued il en demenerent*  
*E granz deplainz par tote la contrede.*  
*Ço dist li pedre: Chiers filz com t'ai perdu,*

Alexis 103—106.

Quand *ce* annonce la phrase commençant par *que*, il y a une tendance à rapprocher le pronom de la conjonction: *Quand li rois Philippes vei ce que perdre li convenoit Calais*, Froissart. — Cf. aussi la phrase d'*Erec* citée plus haut § 93.

Cette construction est souvent bien commode pour empêcher la rencontre de deux *que*:

*Mieulx ayme estre despouillez . . .*

*Que ce que eusse laissez ma peaul,*

Passion d'Autun (*Journ. des Savants*, 1906, p. 489).

98. Souvent la phrase subordonnée est sous le régime d'une préposition. Dans ce cas il y a deux possibilités: on trouve la préposition immédiatement suivie de *que*, ou bien séparée de lui par le pronom *ce*.

*Ne li estuet ostel changier,*

**Por qu'ouïst auques a mangier** (= „pourvu que”),

Rom. de Renart (Clédât, p. 106).

*Sonent mil graisles por ço que* (= „pour que”) *plus bel seit,*

Roland, 1004.

Ainsi on trouve sans *ce que*, avec *ce que*, à cause de *ce que*, de *ce que* <sup>1)</sup>.

Aujourd'hui la langue a fait un choix: à *ce que*, de *ce que*, en *ce que*, *parce que*, à côté de: *pour que*, *sans que*, où le pronom manque.

99. Outre ces cas, le pronom *ce* se trouve comme antécédent d'un pronom relatif:

**Ço nos dirat qu'enz troverat escrit,**

Alexis, 370.

„il nous dira ce qu'il trouvera écrit là-dedans”. — *J'ai fait ce qu'il m'a demandé, j'ai répondu à ce qu'il m'a demandé.*

L'emploi de ce pronom s'est même introduit là où primitivement il y avait un pronom interrogatif: *Je lui ai demandé ce que c'était pour que c'était.*

**Ceci et cela.** 100. Pour distinguer ce qui est proche de ce qui est éloigné on a ajouté en moyen français les adverbes *ci* et *la*, qui, à l'origine séparés du pronom, ont fini par s'y souder, en formant avec lui un tout inséparable, et *cela* est même devenu monosyllabique dans la langue parlée: *ça*.

Mais l'usure dont nous avons parlé continua à exercer son influence sur le pronom *cela*: le sens d'éloignement se perd de plus en plus: il a pris le même sens peu précis qu'a le pronom *ce*. Aussi le supplante-t-il de plus en plus, et aujourd'hui, nous l'avons vu, le pronom *ce* ne s'est guère maintenu que comme sujet du verbe *être*; dans toutes ses autres fonctions, de sujet aussi bien que de régime, *cela* et *ça* ont fini par prendre sa place: **Cela me plaît, j'ai entendu cela**; la langue familière s'en sert même pour le pronom *il* devant les verbes impersonnels: **Ça pleut bien, ça tonne, ça fait grand vent** (cf. en hollandais: *Dat regent flink*); elle l'emploie même souvent par rapport à des noms de personnes: *C'est des femmes qu'ça ne pense qu'à faire le bien*, Benjamin, *Gaspard*, p. 207, (cf. § 128 et suiv.).

<sup>1)</sup> Cf. § 356.

L'adverbe peut encore parfois être séparé du pronom: *Ce n'est pas là* ou *ce n'est pas cela que je demande*, et après la préposition *de* et *par* l'adverbe remplace souvent le pronom: *c'est par là qu'il a réussi*.

### Ecce iste et ecce ille

**Valeur de cist et de cil.** 101. Nous avons vu qu'après la disparition de *hic* le pronom *iste* a pris sa fonction. En vieux français *cist* exprime donc le rapprochement et *cil* l'éloignement. De ces deux pronoms, le premier a le sens démonstratif le plus précis, mais quoique plus tard que *cil*, il le perd pourtant en moyen français; si on veut préciser, on ajoute *ci* à *cist* et *la* à *cil*, puis on finit par dire même *cist la* et *cil ci* en oubliant complètement le sens primitif des pronoms. A l'époque où *cil* et *cist* éveillent tout à fait la même idée, un des deux devient superflu et aurait certainement disparu de la langue, si une autre distinction ne s'était pas établie entre les deux formes. En effet, tandis que, en latin comme en vieux français, *cil* aussi bien que *cist* s'emploie tantôt comme substantif, tantôt comme adjectif, il se manifeste dès le XII<sup>e</sup> siècle une tendance à réserver à *cil* la fonction substantive, à *cist* la fonction adjectivale. C'est cette tendance-là qui a sauvé un des pronoms de la mort inévitable.

Cette même tendance a eu une autre conséquence: on sait que l'ancien français connaît deux formes pour le régime: *cestui* et *cest*, *celui* et *cel*, la première fortement, l'autre plus faiblement accentuée. Or, la langue a gardé pour l'adjectif la forme faible *cest*, en rejetant *cestui*, pour le substantif la forme forte *celui*, en laissant tomber *cel*.

**Emploi substantif et adjectif.** 102. Citons quelques exemples qui prouvent que dans la vieille langue les deux pronoms s'emploient aussi bien comme substantif que comme adjectif: *Cist meon fradre*, „mon frère que voici”, Serments. — *Combien de maux se firent par le péché de cette-ci*, Marg. d'Angoulême, Hept.. 1. — *La ferveur de tes études requeroit que de longtemps ne te revocasse de cestuy philosophicque repous*, Rab., I, 29.

*Cettui me semble, à le voir, papimane,*

La Fontaine, Contes, IV, 5, 20.

*Les moutons de ce pays-là sont plus mauvais que les loups de cettui-ci*, Balzac, Lettres VI, 24.

*Ad icel mot l'uns a l'autre at clinét,*  
Roland, 2008.

*La reine primes comance,  
Qui de rien n'estoit en dotance  
Qu'il ne s'amassent ambedui,  
Cil celi et cele celui,*

Chrétien, *Cligès*, 2269.

*Celuy home deit estre mis en la prison dou vesque,* Assises de Jérusalem, n<sup>o</sup>. 134. — *Le pauvre homme luy respondi qu'il semoit celluy champ de touzelle,* Rab., II, 427 (Marty-Lav.).

*Témoin trois procureurs dont icelui Citron  
A déchiré la robe,*

Rac., *Plaideurs*, III, 3.

Enfin on reconnaît encore *celle* dans la locution à seule fin.

On peut affirmer que l'emploi de *cettui* et de *celui* comme adjectif est archaïque dès le xvii<sup>e</sup> siècle, de même que celui de *cette-ci* comme substantif; le langage du Palais, archaïque s'il en fut, a encore gardé les vieilles formes *icelui* et *icelle*.

**Celui devient  
pronom  
déterminatif.**

**103.** Les pronoms *celui*, *celle*, *ceux*, *celles* demandent encore qu'on les traite à part.

Tandis que l'adjectif *ce* garde toujours un peu de sa valeur démonstrative, *celui* à lui seul ne peut plus indiquer une personne déterminée, il est devenu pronom déterminatif et joue alors à peu près le même rôle que l'article avec un substantif: *Celui qui trahit sa patrie* = *L'homme qui trahit sa patrie*.

Il lui faut les adverbes *ci* et *là* pour ravoir toute sa force démonstrative. Ceci n'était pas le cas dans la vieille langue: le vers de *Cligès* cité au paragraphe précédent prouve abondamment que *celui* à lui seul pouvait suffire à indiquer la personne voulue. Il a gardé cette force jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle; au siècle suivant Meigret rejette *celui l'a inventé* et réclame *cettuy-ci l'a inventé*, Tretté, 55r. — *Avec celuy se festoya le grand empereur Alexis*, Le Maire des Belges, *Illustrations*, 20.

**Celui pronom  
déterminatif en  
français moderne.**

**104.** Comme pronom déterminatif on se sert actuellement de *celui*:

1) devant un génitif possessif pour représenter un substantif connu: *La bicyclette de mon frère et celle de son ami sont également solides.*

Comme le latin ne possédait pas de pronom déterminatif (seul il s'en rapproche parfois), il répétait le substantif ou bien il l'omettait: *Plauti fabulis plus delector quam Terenti [fabulis]*.

La langue a gardé cette liberté jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle: *Et mes piez fait isnels cum de cerf*, Quatre Livres des Rois, 208.

*Mon père, trop sensible aux droits de la nature,  
Quitte tous autres soins, que de sa sépulture.*

Corn., *Médée*, III, 3.

*Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes*, Mme de Sév., IV, 207.

De bonne heure pourtant on s'est servi du pronom ille, renforcé ou non avec ecce: a) *E sewid les males traces sun pere et sa mere et les Jeroboam*, Quatre Livres d. Rois, 342—343 (cf. § 8). — b) *Se logea entre le flun de Damiette et celui de Rex*, Joinv., 191. — Cette dernière construction est la construction actuelle, qui n'est devenue générale qu'au xviii<sup>e</sup> siècle; au siècle précédent, Vaugelas n'approuve ni *en vostre absence et de Madame vostre mere*, ni *en vostre absence et en celle de vostre mere*; cf. pourtant la remarque posthume, II, 464.

105. 2) devant un génitif marquant la provenance, le pronom indique les habitants, les gens de:

*Et cil de France le cleiment a garant,*

Roland, 1161.

*Ces de Moab mespristrent vers ces de Israël après la mort lu rei Acab*, Q. Livres d. Rois, IV, 1, 1. — *Les corsaires les ont autant redoubtez qu'aucunes de la mer après celles („galères”) braves de Malte*, Brantôme, II, p. 36.

*Ceux d'aujourd'hui sans qu'on les flatte,  
Ont soin de s'y rendre savans,*

La Font., *Contes*, III, 7, 11.

*Ceux de Crotone ont perdu contre lui deux batailles*, Fénelon, *Télé.*, XI. — Encore aujourd'hui: *ceux de la ville, ceux de Paris*.

106. 3) devant un pronom relatif, le pronom est devenu de plus en plus usité. Si la vieille langue disait couramment: *Qui m'aime, me suive*, aujourd'hui, il faut ajouter, sauf dans des expressions figées, l'antécédent *celui*. Comme, dans la vieille langue, ce pronom était plus indépendant qu'actuellement, il y est souvent séparé du pronom relatif, et cette construction se retrouve même parfois au xvii<sup>e</sup> siècle:

**Celui** vraiment les a perdus, qui les a estimés perdus, incontinent après les avoir donnés, Malh., II, 6 et 7.

Vaugelas exige dans ce cas *celui-là*: **Celui-là** est homme de bien qui . . . I, 446. — **Celui-là** est bon qui fait du bien aux autres, La Bruy., I, 169. — En revanche, on rencontre souvent au xvi<sup>e</sup> et au début du xvii<sup>e</sup> siècle, *celui-là* et *celui-ci* placés immédiatement devant la phrase relative, et avec une valeur déterminative:

*Le feu qui brûla Gomorrhe,  
Ne fut jamais si véhément  
Que celui-là qui me dévore,*

Voit, I, 27.

*Demandez à qui vous voudrez de ceux-ci qui vivent de brigandage . . . s'ils ne seraient pas plus aises que l'argent leur vint d'autre façon,* Malh., II, 108 <sup>1)</sup>.

Dans une phrase comparative après *comme* ou dans une phrase négative, *celui* qui signifie une personne qui, personne qui et a souvent une valeur causale: *Li cuens de la Marche, come cil qui ne le pot amender,* Joinv., 207. — *Ils marchaient en desordre, comme ceux qui (= parce que) cuidoient bien estre hors de tout danger,* Mont., I, 45. — *Elle vous parle comme celle qui n'est pas savante . . . , et elle vous écoute comme celle qui sait beaucoup,* La Bruy., II, 92.

*N'id ad icel qui un sul mot respundet,*

Roland, 3540.

*Il n'y eut celui qui ne s'intéressât à leurs maux,* Vaugelas, *Quinte-Curce*, V, 5.

Aujourd'hui encore on trouve des expressions comme: *Il fait celui qui ne comprend pas.* — *Elle fait celle qui est sourde.*

Relevons que le pronom peut être séparé du relatif par un génitif partitif: *Ceux d'entre vous, parmi vous qui ne veulent pas prendre part à l'expédition, peuvent s'en aller.*

107. 4) le pronom est suivi d'un datif marquant une caractéristique du substantif représenté par le pronom: *De quel homme parlez-vous? De celui aux lunettes d'or.*

<sup>1)</sup> Il est évident qu'on a un tout autre cas dans des phrases comme: *C'est celui-là qui m'a blessé: arrêtez-le:* ici le pronom est nettement démonstratif et ne sert pas d'antécédent à la phrase relative.

La langue populaire admet encore d'autres prépositions. Brunot cite pour le xviii<sup>e</sup> siècle: *vous mettrez les pelez, ceux sans peler, et les cornichons chacun à part dans des pots de gretz. On en met aussi dans le pottage à la chair, dans celui au bœure et à l'huile.*

108. *Celui* suivi d'un participe passé appartient plutôt au style de commerce: *Nous avons reçu ces marchandises de Londres et de Paris; celles expédiées de Londres sont arrivées ce matin seulement.*

Rem. La langue populaire place souvent l'article devant le pronom: *Même les ceuss qui t'en veul'nt le plus*, J. Rictus, *Soliloques*, p. 118; cf. en hollandais: *degenen* et *même dedezen*.

---

## PRONOMS RELATIFS <sup>1)</sup>

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**Deux courants.** 109. L'étude du pronom relatif présente des difficultés particulières, provenant de sa nature double. En effet, il exerce deux fonctions: il remplace un antécédent (fonction de pronom), il introduit une phrase subordonnée (fonction de conjonction). Si l'on remplace la phrase: *J'ai vu votre frère qui m'a fait part de votre bonheur* par: *J'ai vu votre frère et il m'a fait part de votre bonheur*, on verra clairement ces deux fonctions du pronom relatif. Or, dans toute l'histoire de ce pronom, on pourra remarquer deux courants, l'un populaire, l'autre plus savant, le premier qui tend à réduire le pronom à une seule forme invariable et à la seule fonction copulative, l'autre au contraire qui veut reconstruire de nouvelles formes, capables d'exprimer toutes les nuances désirables <sup>2)</sup>. La vieille langue, comme le langage familier, évite la succession de plusieurs propositions relatives en se servant d'une phrase indépendante:

---

<sup>1)</sup> J. Korte, *Die beziehungslosen Relativsätze im Franz.*, thèse Göttingen, 1910. — K. de Jong, *Die Relativ- und Interrogativpronomina qui und qualis im Altfranz.*, thèse Marburg, 1900. — Tobler, I, 35, *Cas de l'antécédent se réglant sur le cas du pronom relatif.*

<sup>2)</sup> *Romania*, XXVII, p. 175. Cf. §§ 128 et 131.

*Lors convint que l'en esgardast  
Aucun qui les loges gardast,  
Et qui les fauteurs preïst . . .  
Ne nus ne l'ozast contredire,*

Jean de Meung (Clédat, p. 208).

QUI.

Réduction  
considérable  
des formes.

110. Tout le système de la déclinaison du **latin classique** est ébranlé en latin vulgaire. La déclinaison finit par se réduire à quatre formes :

qui — nominatif  
cui — régime indirect  
quem — régime direct

Il y a même une tendance à ne conserver qu'une seule forme : *servo meo quem mihi configio fecit*<sup>1)</sup>. — Quant au neutre, il semble que dans la langue parlée *quod* ait été remplacé peu à peu par l'interrogatif *quid*.

Les quatre formes que nous venons de citer donnent en français cinq formes

*qui que, quei  
cui  
que*

Le neutre *quid* a donc donné deux formes, une atone, l'autre tonique; *quem* atone fournit *que*, la forme tonique aurait été *quien*, qu'on trouve en espagnol; en français c'est *cui* qui l'a remplacé : *avec qui, aimez qui vous aime*, (également dans l'interrogation *qui cherchez-vous?*) Et nous verrons dans la suite que le français connaît encore un autre pronom inconnu au latin *lequel*, puis deux adverbess relatifs *dont* et *où*, enfin les relatifs indéfinis *quiconque, quelconque* empruntés au latin.

que comme  
nominatif.

111. La même tendance que nous avons constatée en latin vulgaire se retrouve en français; *que* s'emploie fréquemment pour *qui* : *L'empereur de Rome que païens estoit*, Joinville; — *chil que dedans estoient*, Froiss., IV, 163, 2; — et au xvi<sup>e</sup> siècle : *C'est une chose que ne dure guayres*, Palsgrave, 425. — Vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle Maupas déclare que le relatif *que* n'est point nominatif.

<sup>1)</sup> Jeanjaquet. *Recherches sur l'origine de la conjonction „Que” et des formes romanes équivalentes*, p. 51.

Dans la langue actuelle on trouve *que*:

1) comme sujet d'un verbe unipersonnel: *Voilà l'homme qu'il me faut.* 2) comme prédicat: *Malheureux que je suis.*

Il vaut pourtant mieux expliquer ici *que* comme accusatif; cf. § 189.

Rem. La langue populaire a continué à se servir du *que* nominatif: *Même l'caporal Bertrand, qu'a des principes, n'a pas voulu en boire,* Barbusse, *le Feu*, p. 33.

**Confusion entre cui et qui, qui et qu'il.** 111<sup>bis</sup>. L'évolution phonétique amène en outre une confusion entre *cui* et *qui*, puis entre *qui* et *qu'il*: *lor mestier quel qui soient*, Phil. de Novare, *IV tenz d'aage d'ome*, 18. — *S'il ne font ce qu'il doivent et qu'il appartient au resort*, Beaumanoir, *Coustumes*, I, p. 158. — Vaugelas, II, 46, condamne *le voilà qu'il vient*. — Quant à *cui*, il fonctionnait dans la vieille langue surtout comme génitif et datif:

*O filz cui erent mes granz ereditez,*

Alexis, 401.

*Cui seror il avoit a fame*, Villeh., § 264. — Mais dès les plus anciens monuments on trouve déjà *cui* comme complément direct: *Ne io ne niuls cui eo returnar int pois*, Serments; — puis comme régime prépositionnel:

*Et Oliviers en qui tant il se fiet,*

Roland, 586.

On voit par cet exemple que *cui* et *qui* se sont déjà confondus dès le XII<sup>e</sup> siècle; la graphie *cui* se maintient pourtant jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle dans la langue écrite.

112. Après avoir examiné le pronom lui-même, il faut parler de l'antécédent.

a) Relatif sans antécédent.

**Relatif sans antécédent.** Comme l'adjectif peut être employé substantivement, de même la phrase adjectivale peut prendre la fonction d'un substantif. C'est le cas, quand il n'y a pas d'antécédent. L'ancien français faisait de cette construction un emploi beaucoup plus large que la langue moderne, qui introduit le pronom déterminatif *celui*. Le sens de ces phrases est toujours très général. Il faut remarquer qu'il y a au point de vue syntaxique une différence notable entre les relatives avec antécédent et celles sans antécédent; car les dernières ne sont pas des phrases attributives, mais des phrases substantives, et comme telles, elles représentent le sujet ou l'objet

(accusatif, datif, génitif ou régime prépositionnel) de la principale:

1) *Qui l'out portét volontiers le nodrit,*

Alexis, 32.

aujourd'hui seulement dans les proverbes: *Qui dort dîne, Qui trop embrasse mal étreint*, etc.

2) *Si li truvez ki tres bien li aiut,*

Roland, 781.

emploi encore vivant: *Aimez qui vous aime.*

3) *Richeise dune molt gramment*

*Ki la porte bien chastement,*

Lapidaire, I, 249.

dans la langue moderne on fait précéder le pronom par *à*.

4) *Chi en deu avra ferme foi, Deus est od lui.*

Emploi très vivant aujourd'hui: *pour qui a lu ce poème, il est évident que...*

L'accusatif dans les phrases sans antécédent présente la forme tonique *qui* ou *cui*, provenant du latin *cui*:

*Cui il ataint, il n'a de mort garant,*

Raoul de Cambrai, 2669.

*Je nommerai à cette place qui je voudrai.*

**Emploi absolu 113.** On rencontre dans la vieille langue beaucoup de phrases où on pourrait rendre *qui* par „si l'on”:

*Ki purreit faire que Rollanz i fust morz,*

*Dunt perdreit Carles le destre braz del cors,*

Roland, 596.

On trouve cette construction jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, et même de nos jours on en relève des exemples: *Qui veut du lait, il est tout chaud*, cri qui se lit sur une vieille image. — *Qui de trente ôte douze, reste dix-huit*, Zola. — Puis dans la locution: *Comme qui dirait* et dans *Tout vient à point qui sait attendre*, où on a introduit à tort la préposition *à* devant le pronom relatif.

Dans tous ces exemples le rapport entre la phrase principale et la proposition subordonnée est tout autre que dans le paragraphe précédent; on peut parler ici de l'emploi absolu du pronom relatif.

#### 114. b) Relatif avec antécédent.

**Relatif avec antécédent.** Il y avait en ancien français une faible tendance à séparer les relatifs ayant pour antécédent des noms de

personnes des relatifs ayant pour antécédent des noms de choses. Pourtant, on emploie fréquemment en vieux français *qui* prépositionnel se rapportant à des choses. C'est Vaugelas et avant lui Oudin qui ont donné la règle que *qui* prépositionnel ne se rapporterait pas aux choses, mais on était embarrassé pour les noms d'animaux et les choses personnifiées. Aussi trouve-t-on de nombreuses infractions à la règle dans tous les auteurs du xvii<sup>e</sup> siècle :

*Mais respecte une ville à qui tu dois Romule,*  
Corn., Horace, I, 1.

*Toute cette pureté à qui ils en veulent tant,* Vaugelas, I, 29.

Si, de nos jours, on ne trouve plus guère ces constructions, c'est que *lequel* et surtout *quoi* ont remplacé dans beaucoup de cas le pronom *qui*, même souvent après un antécédent nom de personne.

#### LE PRONOM RELATIF NEUTRE

115. Quelle que soit l'origine du pronom neutre (*quod*, *quem* ou plutôt *quid*), on trouve en français dès l'origine deux formes, une forme atone *que*, une forme tonique *quei*, plus tard *quoi*. Nous parlerons d'abord la forme atone.

##### A. Les formes atones.

**que comme** I. Le pronom.  
**nominatif.**

a) sujet:

*Ce qu'estre en deit ne l'alez demurant,*  
Roland, 3519.

b) régime:

*Respunt Rollanz: Jo fereie que fols,*  
Roland, 1053.

Dès la période du plus ancien français la tendance se fait sentir de séparer le nominatif de l'accusatif quant à la forme. Sous l'influence du masculin, le neutre *que* est peu à peu remplacé au nominatif par *qui*. On en trouve de bonne heure des exemples :

*N'i demorra . . .*

*Or ne argent, ne qui un denier vaille,*  
Cour. Louis, 442.

Pendant tout le moyen âge *que* se maintient et il n'est même pas rare au xvi<sup>e</sup> siècle: *Tout ce que leur estoit servy à table*, Rabelais.

Dans la langue actuelle on trouve le pronom *que* dans quelques locutions figées: *advienne que pourra, arrive que pourra*.

##### II. L'antécédent.

L'ancien relatif neutre latin *quod* pouvait avoir pour antécédent :

1. un substantif ou un adjectif neutre.
2. une phrase.
3. un pronom neutre.

Par la disparition du neutre dans les substantifs et plus tard dans les adjectifs, les cas 2 et 3 restent seuls pour le français. Cf. pourtant § 119, 3.

**Relatif sans antécédent.** 116. a) Relatif sans antécédent (proposition substantive).

1) sujet: *advienne que pourra*, encore aujourd'hui; *que pis est, que plus est*, qui se maintiennent jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle, remplacés par *qui pis est, qui plus est*, locutions qui sont à leur tour devenues archaïques, puisque la langue actuelle réclame le pronom déterminatif *ce* devant *qui*, excepté après *voici, voilà: voilà qui est fait*.

2) régime:

*Mais veirs est que li vilains dit,*

Roman de Rou, III, 1311.

Actuellement, on dit *ce que*.

3) Dans les phrases:

*Unkes n'en demanda trieves que l'um oïst,*

Roman de Rou, II, 2207,

*que je sache*, etc., le rapport entre *que* et la principale est moins net. Il est probable qu'il faut interpréter à *ce que je sache, d'après ce que je sache*: on sait qu'en latin 'non plus on ne sent le besoin de donner aux pronoms neutres une forme qui indique la fonction qu'ils occupent: *id gaudeo* = „je me réjouis de cela" <sup>1)</sup>, cf. aussi § 117 Rem. *ce que* dans le sens de *autant que*. Aujourd'hui on trouve à côté de *que je sache* quelquefois d'autres tournures: *cette fontaine de Merlin est-elle profonde que l'on sache?* Feuillet, *la Fée*. — La vieille langue a encore *que je cuit, que je pense*, etc.; voir aussi § 113 et l'exemple de Chrétien, cité p. 78, pour l'emploi absolu du pronom relatif.

4) On trouve parfois *que* avec un infinitif:

*Ne trouvent mais que lancier,*

Eneas, 3737.

*Je n'ai que faire de vos dons*. — Peu à peu *que* dans ce cas a été concurrencé par *quoi*, mais il a pourtant réussi à se maintenir dans une certaine mesure <sup>2)</sup>. Ou a-t-on affaire ici à un pronom inter-

<sup>1)</sup> Cf. I, Tobler, pourtant p. 148.

<sup>2)</sup> On sait que l'infinitif aimait la forme accentuée: *non chaloir, soi tromper, quoi faire*. Cf. aussi § 69.

rogatif? Il serait oiseux de vouloir décider, parce qu'il y a des cas où la langue n'a jamais distingué nettement entre le pronom interrogatif et le pronom relatif.

5) *Faire que sages* (agir sagement) est une proposition relative qu'on pourrait expliquer: *faire [ce] que [ferait] un sage*:

*Que fols fist li reis Hugue, quant vos prestat ostel,*  
Pèlerinage, 466.

On trouve cette expression encore dans La Fontaine:

*Disant qu'il ferait que sage*  
*De garder le coin du feu.*

6) On trouve la même construction dans: *Doulce chose est que mariage*, Christine de Pisan, — *C'est une chose terrible que l'éloignement*, M<sup>me</sup> de Sévigné; — et aujourd'hui: *C'est un grand trésor que la santé*; surtout avec un infinitif: *C'est une belle chose que de faire cela*. Dans toutes ces phrases *que* est le prédicat du verbe *être* sous-entendu, et se place devant le sujet postposé dans une phrase commençant par *c'est*.

On rencontre cette construction aussi dans la phrase interrogative: *Qu'est-ce que la fièvre?* et dans: *Si j'étais que de vous*.

Rem. L'adverbe *presque* s'explique de la même façon: *Il est presque mort* = Il est près [de ce] que [est] mort <sup>1)</sup>.

**Relatif avec antécédent.** 117. b) Relatif avec antécédent.

1) L'antécédent est une phrase:

*J'espère que nous en irons tous ensemble, quy me fera fort grant plaisir*, Marguerite, *Lettres*, 97. — *Elle fut admonestée, qui est une très légère peine*, Sévigné, VI, 366. — *Je me sens obligé de découvrir un mystère de votre conduite, que j'ai promis il y a longtemps*, Pascal, *Prov.*, XV.

L'accusatif est pourtant rare.

2) Avec le déterminatif *ce*:

On trouve dès les textes les plus anciens le pronom *ce* qui résume toute une phrase ou qui annonce la proposition relative suivante:

*Quant ot li pedre ço que dit at la chartre,*

Alexis, 78,

mais les cas où *ce* manquait étaient plus nombreux dans la vieille langue que le contraire. Dans la langue moderne on se sert toujours de *ce*: *C'est bien ce qui m'empêche de dormir, il faut réfléchir à ce qu'on dit*, etc.

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 17, no. 3.

Rem. Quelquefois l'acc. *ce que* marque la mesure: *Et Pompée est vengé ce qu'il peut l'être*, Corn., *Pomp.*, V, 4, 1668.

*Ce qui* et *ce que* se rapportent couramment au xviii<sup>e</sup> siècle à des personnes: *C'est peu de voir un père épouser ce qu'on aime*, Rac., *Mithr.*, IV, 6, 60.

## B. La forme tonique (*quoi*).

**Quoi sans antécédent.** 118. a) Relatif sans antécédent.

*Quoi* s'emploie dans cette construction presque exclusivement régi par une proposition. On le trouve déjà en ancien français:

*Chevaliers ne borjois . . .*

*qui li doinst de quoi il vive un soir,*

Amis et Amiles, 2368.

Cet emploi est resté dans la langue: *Voici de quoi il s'agit* (à côté de *ce dont il s'agit*), surtout devant les infinitifs: *il sait maintenant à quoi s'en tenir*, même sans préposition: *Je trouvais quoi dire*. On connaît l'emploi absolu: *il n'y a pas de quoi*<sup>1)</sup>.

On trouve quelquefois *qui* au lieu de *quoi*: *A qui on a été une fois capable, on n'est plus incapable*, Montaigne.

**Quoi avec antécédent.** 119. b) Relatif avec antécédent.

1) *Quoi* ayant pour antécédent toute une phrase est toujours très usité: *Vous avez cité Cicéron, en quoi vous vous êtes trompé*, de même avec un pronom indéfini, *rien*, *quelque chose*: *il n'y a rien à quoi je n'aie pensé; voilà quelque chose sur quoi je ne comptais pas*.

2) Comme devant *que* et *qui* neutre, le déterminatif *ce* s'est introduit aussi devant *quoi*, mais dans une mesure moins large; on s'en sert surtout si la phrase relative précède: *Il sait à quoi s'en tenir*; mais: *Ce à quoi il doit s'en tenir, il le sait très bien*. On ne dira plus: *C'est tout ce de quoi j'ai besoin*, mais *ce dont j'ai besoin*.

3) Dès le xii<sup>e</sup> siècle on trouve *quoi* avec un nom de chose ou de personne comme antécédent. On le rencontre en vieux français à côté de *cui*: *une charue sans rouelles, de quoy il torment dedens la terre les fourmens*, Joinville, 124 c. — *Li Sarrasins . . . de quoy il avoient fait lour chievetaïn*, Joinville, 176 d. — *Je suis celluy de quoy parle le poète*, Légende du grand S. Anthoine, 15, § 5.

La vieille langue manifestait déjà une tendance nette à restreindre *cui* aux noms de personnes et *quoi* aux noms de choses, mais Palsgrave, p. 353, donne encore la phrase *l'homme en quoy je mettoye toute ma fiance*. Vaugelas, I, 207, donne la règle actuelle. Mais

<sup>1)</sup> Cf. Le pronom interrogatif, § 136.

malgré cela *quoi*, se rapportant à un nom de chose, se trouve fréquemment au xvii<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui encore il est très vivant dans la langue parlée et même dans la langue écrite: *le pain pour quoi les hommes menaçaient leurs vies*, P. Adam, *La Force*, ch. 1.

## LE NOUVEAU PRONOM RELATIF LEQUEL

**Origine de quel et de lequel.** 120. Par suite du délabrement flexionnel du pronom *qui*, la vieille langue a senti le besoin de créer un nouveau pronom relatif pour arriver au rétablissement d'une déclinaison normale. Nous rappelons qu'à côté de ce courant, on avait la tendance contraire, qui voulait réduire le pronom à une seule forme *que*. Le mot *qualis*, qui à l'origine servait de corrélatif à *talis*, a perdu peu à peu sa nature adjectivale et est devenu tout à fait le synonyme de *qui*.

Une seconde modification importante a été que peu à peu il s'est adjoint l'article, qui est devenu son compagnon inséparable, mais qui à l'origine appartenait au substantif suivant: *le quel homme*, ou se mettait devant le pronom, employé substantivement, comme *les ceux* dans la langue populaire, § 108 Rem.

La forme sans l'article est restée comme pronom interrogatif; comme pronom relatif elle est plus rare. Pourtant on la trouve encore aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles: *et autres semblables resveries . . . , quelles choses tant s'en faut qu'elles nourrissent le corps de l'homme, qu'elles le corrompent*, N. du Fail, *Propos rustiques*. — *Allez, allez, vous pourrez avoir avec eux quel mal il vous plaira*, Mol., *Avare*, I, 5.

**Plus anciens exemples.** 121. Quant à *lequel*, on ne le trouve pas dans les textes les plus anciens, il est absent de la *Vie de Saint-Alexis* et du *Roland*, il apparaît d'abord dans les livres qui ont un caractère savant et dans des traductions, puis au xiii<sup>e</sup> siècle dans Villehardouin et Joinville, mais c'est seulement aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles qu'il prend une extension extraordinaire, extension due en partie à l'influence du latin *qui*, on le sait, fait un très vaste emploi du pronom relatif, tandis que le besoin de clarté aussi faisait préférer souvent *lequel* à *qui*, parce qu'il marque mieux que ce mot le cas, le genre et le nombre: *A l'artillerie fut commis le grand essuyer Touquedillon; en laquelle furent comptées neuf cens quatorze grosses pièces de bronze*, Rabelais, I, 26. — On s'en servait pour les personnes aussi bien que pour les choses: *Et la royne sa femme, laquelle estoit de la maison d'Anjou*, Commines, 462.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, *lequel* va peu à peu perdre sa vogue. Ce mouvement de recul paraît avoir commencé par *lequel* employé comme adjectif.

**lequel adjectif.** 122. *Lequel* adjectif. — Il est vrai qu'Oudin, *Gramm.*, p. 129, admet encore au commencement d'une période: *lesquels ornements furent apportez*, mais les exemples se font rares: *Il demeure un an avec son beau-père, au bout duquel temps il va établir sa famille où bon lui semble*, Regnard, *Voyage de Laponie*, p. 487.

Dans la langue actuelle on renverserait l'ordre des termes et on dirait dans la dernière phrase: *temps au bout duquel*; de même la tournure *laquelle somme*, qu'on trouve encore aujourd'hui, est remplacée en général par *somme qui*.

**lequel substantif.** 123. *Lequel* substantif, a) au nominatif et à l'accusatif. Au xvi<sup>e</sup> siècle déjà l'emploi de *lequel* comme substantif était signalé comme peu poétique et peu littéraire: Malherbe s'en sert seulement en prose. Selon Oudin, *Gramm.*, p. 129: „Les doctes modernes bannissent le nominatif, et l'accusatif se pourrait retrancher aussi; pour bien parler on ne dit point, *voilà un homme lequel veut . . .*, mais il faut se servir de *qui veut*.” Vaugelas veut s'en servir pour éviter l'équivoque, et aujourd'hui encore les grammairiens l'admettent dans ce cas, mais en réalité la langue vivante ne s'en sert plus; on ne dit pas: *Il y a une étude sur ces questions, laquelle*, on dira: *Il y a, sur ces questions, une étude qui . . .*

b) sous le régime d'une préposition. C'est le seul cas où il soit encore usité aujourd'hui. Il a réussi à supplanter *quoi*, du moins dans la langue littéraire (cf. § 119) et à remplacer *qui* se rapportant à des noms de choses. Mais son emploi s'est restreint même dans cette fonction, *quoi* est resté dans la langue parlée, dans nombre de cas on lui préfère *dont* et *où*, et nous rappelons que la langue populaire aime plutôt une autre tournure: *la femme que je lui ai donné un livre*: au lieu de: *la femme à qui* ou *à laquelle*.

#### L'ADVERBE RELATIF DONT <sup>1)</sup>

**dont adverbe.** 124. a) adverbe. D'après son origine *dont* < de + unde est adverbe de lieu, la préposition de s'y est ajoutée, parce qu'on s'en servait

1) Cf. Tobler, III, p. 38.

toujours pour indiquer le lieu de départ. Le simple *ont* < unde, qu'on trouve parfois en vieux français, a même perdu son sens primitif:

*Je viegn de cest moster, hon (= où) j'ai la messe oïe,*

Parise la Duchesse, 5.

En concurrence avec *dont* dans cette signification locale on trouve dans la langue d'où, lat. de + ubi: *la tere . . . dont ele fu amenee en cest pais*, Aucassin et Nicolette, 4, 5. — Malherbe est le premier qui pose en règle que *dont* et *d'où* ne prennent jamais la place l'un de l'autre. Vaugelas confirme cette règle et établit la différence entre *la maison d'où il sort*, au sens propre, et *la maison dont il sort*, au sens figuré (la maison = la race). Pourtant on trouve encore plusieurs exemples de *dont* adverbe de lieu au xvii<sup>e</sup> et même au xviii<sup>e</sup> siècle:

*Rentre dans le néant dont je t'ai fait sortir,*

Rac., *Bajazet*, II, 1.

*Le rivage dont il me repousse*, D'Alembert, *Lettre au roi de Prusse* de 1765.

Rem. En provençal *on* < unde dans le sens de ubi et même de quo est fréquent:

*Ni ve ni sap ies on se sta (où il est)*

*mas lai on lo cavals lo mena.*

Appel, *Provenz, Chrestomathie*, 3, 20 et 21.

L'italien *dove* < de + ubi et l'espagnol *donde* < de + unde ont, eux aussi, fini par signifier „où”:

*Là, dove l'ombre eran tutte coperte,*

Dante, *Inferno*, XXXIV, 11.

*Donde se cuenta la graciosa manera que tuvo Don Quijote en armarse caballero*, Cervantes, *Don Quijote*, III.

### 125. b) pronom.

**dont pronom.**

Par suite d'une évolution très naturelle <sup>1)</sup>, *dont* arrive à exprimer la cause et le moyen: *Si nous dirons le mesfait dont li marchis haoit l'empereur*, Robert Clary, 33. — Dans ce cas il se rapporte à un antécédent et pourrait être remplacé par un pronom relatif, précédé de la préposition *de*. Cette étape se trouve d'ailleurs déjà en latin: *Ego omnibus unde (= de quibus) petitur hoc consilium dederim*, Cicéron, *Ad Familiares*, VII, 11, 1. — *Pervenimus ad civitatem quae appellatur Arabia . . . Unde (= de qua) scriptum est dixisse Pharaonem ad Joseph*, *Peregrinatio Aetheriae*, 7, 9. — *Qui vult*

<sup>1)</sup> Cf. aussi l'évolution de *en* < inde, § 78.

*proficere, habet unde, Fünf festprestigten Augustins*, herausgegeben von Lietzmann, p. 15.

Le mot *dont* passe ensuite par les mêmes évolutions sémantiques que la préposition *de*, de sorte qu'il exprime plusieurs rapports: *L'inquiétude dont* (= sur lequel) *vous m'écrivez, n'est pas une petite marque de votre amitié*, Corn., X, 478. — *Les Religieuses lui parloient avec tout le sens froid et la gravité dont* (= avec lequel) *un archevêque auroit dû parler*, Rac., IV, 579. — *Certaines couleurs changeantes, et qui sont diverses selon les divers jours dont* (= sous lesquels) *on les regarde*, La Bruy., I, 298.

Une des significations de *dont*, comme de la préposition *de*, est celle du génitif possessif. On trouve cette valeur déjà dans le *Roland*:

*Li blanc osbers dont la maille est menue,*  
Roland, 1329.

et depuis il est resté dans la langue; pourtant dans un seul cas, où il était très fréquent autrefois, *dont* n'est plus permis de nos jours, c'est quand il dépend d'un substantif précédé d'une préposition; dans ce cas il faut se servir de *de qui* ou *duquel*: *par le service et bienfait que vous feystes a deux povres femmes, dont vous donnastes a l'une une cote et a l'autre une chemise*, La Tour Landry, 78.

*L'objet de votre amour, lui, dont à la maison*  
*Votre imposture enlève un puissant héritage!*  
Mol., *Dépit amoureux*, II, 1.

*Il est des nœuds secrets, il est des sympathies*  
*Dont par le doux rapport les âmes assorties*  
*S'attachent l'une à l'autre.*

Corn., *Rodogune*, I, 5, 360.

Le génitif du pronom neutre est actuellement toujours précédé de *ce* (*ce dont*). En vieux français on le trouve sans ce pronom: *Regardez, sire, fait-il, dont je vous faz present*, Berte, 1217.

*Ne vos vi, don moi sovaigne, onques,*  
Chrétien, *Erec*, 1010.

On remarquera que dans le dernier exemple on a affaire au même emploi absolu qu'on trouve dans *que je sache*.

Dans des phrases comme:

*Il li enortet, dont lei nonque chielt,*  
*Qued elle fuiet lo nom chrestien,*

Eulalie, 13.

*Et restitua les dictes terres; dont le comte son filz fut fort troublé,*  
Commines, I, 1.

*Il se rabat soudain, dont j'eus l'âme ravie,*

Mol., *Les Fâcheux*, II, 6,

le pronom a comme antécédent toute une phrase; aujourd'hui on se servirait de *ce dont* ou de *de quoi*.

#### L'ADVERBE RELATIF OÙ (UBI)

##### où adverbe. 126. a) adverbe.

Où est d'abord adverbe de lieu, soit relatif, soit interrogatif, et amène comme tel une phrase adverbiale: *Je vais où vous allez*, ou une phrase substantive (interrogation indirecte): *Je ne sais où il demeure*. Il peut perdre sa valeur purement locative et introduire une phrase temporelle, ce qu'il ne nous étonne pas trop: les idées de temps et de lieu se touchent, elles ont l'idée d'espace en commun: *Souvent où le riche parle . . ., c'est aux doctes à se taire*, La Bruy., II, 80. — Le sens temporel se change facilement en sens adversatif „tandis que”: *Celui qui vit a plus besoin de la vie, là où celui qui n'est pas ne se passe de la vie*, Malh., II, 85; — enfin, de même que *alors* peut signifier „dans ce cas”, la phrase amenée par où peut prendre une nuance conditionnelle: *Et où le désir meurt, amour ne continue*.

Rem. Ces différents sens se retrouvent d'ailleurs en latin, comme le prouvent les trois pages qu'y a consacrées Löffstedt dans son beau *Commentaire sur la „Peregrinatio Aetherae”*, p. 128 et suiv.

##### où pronom. 127. b) pronom relatif.

Où subit une évolution analogue à celle de *dont* et finit par exprimer différents rapports qu'on pourrait rendre par „à, dans, chez, sur” et même „sous”. En latin déjà on trouve ubi se rapportant à des noms de choses: *Navem ubi vēctus fui*, Plaute. — De même en français: *la maison où je demeure* et *le lieu où il va* (dans ce dernier cas le latin aurait dit quō).

*Vous voyez les chagrins où cette offre m'expose,*

Corn., *Pulchérie*, IV, 4, 3, 1349.

*J'ai honte des horreurs où je me vois contraint,*

Rac., *Thébaïde*, IV, 1053.

*Vous avez vu ce fils où mon espoir se fonde?*

Mol., *l'Étourdi*, IV, 2, 1395.

Ce dernier exemple nous prouve que où s'est étendu même aux

noms de personnes. On trouve d'ailleurs cet emploi déjà dans la vieille langue: *Tous jeus ou apartenoit force e vigour*, Cléomadès, 135; — et au xvii<sup>e</sup> siècle les exemples abondent: *Il peut hair les hommes en général, où il y a si peu de vertu*, La Bruy., II, 22.

*Ces sages coquettes*

*Où peuvent tous venans débiter leurs fleurettes,*

Corn., *Menteur*, I, 1, 42.

L'emploi de *où* s'est encore étendu par la faculté qu'il a de se faire précéder d'une préposition: Vaugelas, II, 50, cite: *il se rendit à un tel lieu, vers où l'armée s'avançoit*, façon de parler qui s'était introduite depuis peu et qu'il blâme.

*C'est le coup scélérat par où tu m'expédies,*

Mol., *Tartuffe*, V, 6, 1865.

Aujourd'hui, l'emploi de *où* est beaucoup moins étendu qu'au xvii<sup>e</sup> siècle. Si l'antécédent est une proposition, on trouve *par où* et *d'où*: *d'où je conclus, par où on voit*, etc. Relevons encore l'expression *c'est où*: *c'est où il n'y a point de remède*.

#### L'ADVERBE RELATIF QUE

**Deux constructions.** 128. Nous avons déjà signalé la tendance de la langue à chercher une particule indéclinable pour marquer la relation pure et simple. C'est la tendance populaire, à laquelle s'en oppose une autre dont les intellectuels ont été les directeurs, de marquer non seulement le rapport entre antécédent et relatif, mais aussi la fonction de ce premier dans la relative, en exprimant par la forme du pronom relatif le genre, le nombre, le cas. Le peuple fait peu de phrases relatives compliquées et cherche toujours un tour simple, analytique, tout à fait adopté à son génie. Brunot, III, 2, p. 508, donne comme modèle: *La femme que je lui ai donné ma parole, où en que* est un type de mot-outil, marquant purement et simplement la relation, tandis que *lui* exprime la fonction que la personne de l'antécédent occupe dans la phrase <sup>1)</sup>.

Les tours comme celui-ci ne sont pas encore les plus négligés; on arrive aussi à marquer seulement la relation, sans souci d'exprimer par un pronom personnel le genre, le nombre, le cas. Dans tout le cours de la langue nous trouvons ces deux emplois différents de l'adverbe relatif *que*. Si nous prenons comme type du second cas la

<sup>1)</sup> Egalement en italien: *Penso a quel tristo soggetto, che tuo padre si vergogna di rendergli il saluto*, Amicis, *Cuore*. Treves, Milano, p. 178.

phrase de Vaugelas: *Dans la confusion que d'abord ils se présentent à elle*, on n'y exprime pas la fonction de *que*, mais l'auteur aussi bien que le lecteur comprend facilement qu'il faut l'interpréter par „avec laquelle”. N'y a-t-il pas une foule de tournures dans la langue qui n'expriment pas d'une façon explicite la nuance particulière qu'on a dans l'esprit <sup>1)</sup>?

129. Quant à l'origine, elle est probablement la même que celle du neutre *que*, c.-à-d. *quid* ou *quem*. On le trouve déjà en latin postclassique dans les deux fonctions que nous venons d'exposer: 1) *hominem quem ego beneficium ei feci argento uncias tantas*, Form. Andecavenses, 21, 19. — 2) *circumcisis rebus, quae non arbitror pertinere ad agriculturam*, Varro, *De re rustica*, I, 1, 11.

En vieux français et au xvi<sup>e</sup> siècle nous les trouvons également: 1) *L'empereür Kyrac de Constantinoble que uns siens freres li avoit tolu l'empire*, Robert de Clary, 17, où *que . . . li* signifie „à qui.”

*Il est bien homme plus estrange,*

*Que, si bien tost il ne se change,*

*Il nous fera tous enrager,*

Grévin, *Les Esbahis*, I, 3,

où *que . . . il* = „qui”. Assez fréquente est aussi la combinaison de *que* avec *en* et *y*: *un flum que on n'i puet passer se par un pont de pierre non*, Villehardouin, 163. — *Ç'a esté le plus beau siege qui fust iamais . . . fors les assautz, qu'on n'en livra jamais*, Brantôme, *Grands Capitaines*, V, 104. Ici *que . . . en* = „dont”.

Rem. Nous avons naturellement un phénomène différent dans des phrases comme: *plusieurs femmes cui ne leur chaut ou elles s'abandonnent*, Sept Sages, 31, où un régime déjà exprimé *cui* est répété encore une fois par un pronom *leur*. De même dans Barbusse, *Le Feu*, p. 32: *C'était toute la journée un gaspillage dont t'as pas une idée d'ssus*, le mot *dessus* forme pléonasme dans la langue populaire.

2) *il les tendroit as us et as costumes que (= auxquels) li empereür Grieu les avoient tenez*, Villehardouin, 280. — *Celui qu' (= à qui) elle donne à mengier*, Froissart, III. — *Ma continuelle bonne volonté que (= dont) ie ne me lasseray iamès*, Diane de Poitiers, *Lettres*, XCVI, p. 168.

<sup>1)</sup> Qu'on pense par ex. au gérondif qui n'exprime que la simultanéité mais dont on se sert pourtant, quand on a dans l'esprit une idée concessive, conditionnelle, modale.

Peu à peu la concurrence avec le pronom relatif décliné et avec *où* et *dont* devient plus difficile, à mesure qu'on se pique davantage de bien écrire. Pourtant *que* se maintient encore au xvii<sup>e</sup> siècle: *Je pourrai vous faire voir mon âme toute nue, et mes pensées en la simplicité qu'* (= „en laquelle”) *elles naissent*, Balzac, *Lettres*, I, 8.

*Me voyait-il de l'œil qu'* (= dont) *il me voit aujourd'hui*,  
Rac., II, 63.

Vaugelas et Ménage blâment cet emploi de *que*.

C'est surtout dans la périphrase grammaticale que l'adverbe relatif *que* est supplanté par le pronom précédé d'une préposition: *C'est à vous que je parle* est remplacé souvent par *C'est à vous à qui je parle*. Au fond, cette construction est née par contamination avec: *C'est vous à qui je parle*; p. ex.: *C'est votre Majesté, Sire, de qui j'entends parler*, tournure qu'on trouve encore de nos jours.

Aujourd'hui *que* se rencontre dans le cas que nous venons de traiter: *C'est à vous que je parle*, puis quand il s'agit du temps, après les mots tels que *année, jour, heure, moment*, mais même dans ce cas l'emploi s'est restreint beaucoup dans la langue écrite. Le peuple pourtant continue à se servir de *que*: 1) *Le nom des villes que j'ai passées*, (Cf. Salverda de Grave, *Taal en Letteren*, 1904, p. 7). — *Ce neveu que tu m'as parlé*, Lavedan, *Le vieux marcheur*, p. 40. — 2) *Comment que tu trouves la maison que nous y montons la garde*, H. Monnier, I, 199; ici *que . . . y = où*.

Rem. Cette aversion à l'endroit des phrases relatives compliquées se manifeste aussi quand deux propositions relatives étaient coordonnées. En effet, dans ce cas on aime à remplacer jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle la seconde relative par une phrase indépendante: *L'idée que j'ai de la divinité dans laquelle rien ne se rencontre seulement en puissance, mais tout y est actuellement et en effet*, Descartes, *Médit.*, III. — *Il s'en trouve à qui l'habitude des moindres périls affermit le courage, et les prépare à s'exposer à de plus grands*. La Rochef., *Maximes*, I, 116. — Cette construction se trouve aussi en grec, en espagnol et dans d'autres langues. Cf. aussi l'exemple du § 109.

### Pronoms relatifs indéfinis

130. Quant aux pronoms relatifs indéfinis *quisquis* et *quicumque*, *qualisqualis* et *qualiscumque*, ils ont disparu, comme d'ailleurs aussi les adverbes *ubiubi* et *ubicumque*, *utut* et *utcumque*, etc. Ils ont été remplacés par *que* précédé d'un pronom (adverbe) interrogatif *qui que, quel que (où que, combien*

que)<sup>1)</sup>, et par les formations savantes *quiconque* et *quelconque*:

**Quiconque** veut mener pure et saintisme vie  
Fames aint et les croie et dou tout s'i affie,

Evangile aux femmes, 1—2.

Le sens de *quiconque* et de *quelconque* peut être généralisant ou concessif: **Quelconque** accusation **que** vous alléguez, Palsgrave, p. 366. — Dans un livre *quelconque* nous avons affaire à un pronom indéfini<sup>2)</sup>.

Dans la vieille langue on trouve souvent *quiconque* précédé d'un antécédent, construction dont on rencontre encore quelques exemples au xvii<sup>e</sup> siècle:

Puissance, **quiconque** tu sois,  
Dont la fatale diligence  
Préside à l'empire françois,  
Malherbe, I, 80, 132.

### Latinismes

**Emploi du relatif**  
là où le français  
moderne met une  
phrase  
coordonnée.

**131.** En français le pronom relatif relie une subordonnée à la principale et remplit en même temps une fonction grammaticale, en tant que pronom, dans la même subordonnée. En moyen français on commence à former, d'après les modèles latins, des

périodes quelquefois très longues dans lesquelles le pronom relatif relie des propositions plutôt indépendantes. Il peut même, comme en latin, relier une subordonnée à la principale tout en remplissant sa fonction pronominale dans une autre subordonnée. C'est surtout au xv<sup>e</sup> siècle, au siècle de la Renaissance, que les exemples abondent. On se sert de *qui*, *quoi*, *où*, *dont*, mais surtout du nouveau relatif *lequel*. Cet emploi se continue encore au xvii<sup>e</sup> siècle; il s'est perdu de nos jours. On le trouve:

I. avec un participe:

*Je suis sujet à une infinité d'erreurs, **desquelles** venant à rechercher la cause (= **et**, venant à **en** rechercher la cause), je remarque . . . , Desc., Médit., IV.*

1) Cf. § 365. — 2) Ibidem.

*Loin de nous cette nuit, dont nos âmes couvertes  
Dans le chemin du crime ont erré si longtemps.*

Rac., *Poésies diverses*, IV, p. 120.

Souvent le pronom forme avec le participe la construction, appelée en latin „ablatif absolu”, c.-à-d. qu'il fonctionne comme sujet de l'action exprimée par le participe, mais qu'il n'occupe pas de place dans le reste de la phrase: *Le corps de Jésus Christ est vraiment sous les espèces; lesquelles étant en lieu particulier, le corps de J.-C. y est aussi*, Pascal, *Prov.*, XVI. — *(Ils) demandèrent d'être reçus à se justifier: ce qui leur ayant été accordé, les deux partis quittèrent . . .* La Rochef., *Mém.*, II, 160.

## II. avec un infinitif:

On trouve ce type déjà dans Joinville: *pour laquelle guerre appaisier messires li roys y envoya monsignour Gervaise d'Escrangnes*, Joinv., 458 F. — *Devrions-nous point mourir de honte de sentir en notre cœur la mondanité, pour laquelle éviter (= tandis que, pour l'éviter), une pauvre muletière n'a point craint une si cruelle mort*, Marg. d'Angoulême, *Heptam.*, Nouv. II. — *Tout cela faute d'avoir assez bien démêlé une équivoque très grossière, et dont pour être parfaitement éclairci, il ne faut que se ressouvenir d'un principe . . .*, Boileau, *Réflexions crit. sur Longin*, X.

III. Le pronom relatif occupe une fonction dans une subordonnée amenée par n'importe quelle conjonction (on trouve surtout lequel . . . si):

*Mon dessein étoit d'entretenir mon ami . . . devant lequel si je fais des fautes (= et si devant lui), je suis assuré de l'impunité*, Balzac, *Lettres*, VI, 18. — *Elles ont quelques formes pénibles, lesquelles pourveu qu'on oublie (= mais pourvu qu'on les oublie) par discrétion, non par erreur, on n'en a pas moins de grace*, Montaigne, I, 13.

IV. Le pronom se trouve placé devant un autre pronom relatif:

*J'y trouve aussi des figures, desquelles ceux qui nous défendent l'usage . . . ne sont pas savans en la lecture des anciens*, Malh., II, 485. — *Cela fait un cercle d'où sont bien heureux ceux qui sortent (et ceux qui en sortent sont bien heureux)*, Pascal, *Pensées*, II, 150.

Rem. Pour la fusion de la proposition relative avec une proposition objective cf. § 275 et suiv.

PRONOMS INTERROGATIFS <sup>1)</sup>

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**132.** Le latin classique a les pronoms interrogatifs suivants: *quis, quid* (*quisnam, quinam; ecquis*) employés en général comme substantifs.

*qui, quae, quod*, employés généralement comme adjectifs.

*quantus; qualis; quot; quotus.*

*uter* = lequel des deux.

Pour l'histoire de ces pronoms en latin vulgaire, nous renvoyons au chapitre des pronoms relatifs § 110.

**Développement général.** **132<sup>bis</sup>.** Jetons un rapide coup d'œil sur le développement de ces pronoms et voyons quel est l'état des choses en vieux français.

Constatons d'abord que *uter* a disparu et a été remplacé par *qui* ou par une périphrase, si on sent le besoin de distinguer: *lequel des deux*. *Quot* s'est également perdu et *quant* le remplace en vieux français. Pour ce qui regarde *quantus*, il a perdu son sens primitif, et ne garde que celui de *quot*: *Et a quanz ans enfant soit en aage por tere tenir*, Beaumanoir XV, 1. — Le sens primitif de la grandeur a été exprimé par *qualis*: *quanta fortuna* = *quelle fortune*, [ou quelquefois par la périphrase *combien grand*; *quotus* a disparu également, on le remplace par *quantième* et surtout par *quel*.

*Qualis* est resté et a même considérablement étendu son domaine. Il est devenu le pronom interrogatif adjectif par excellence et a comme tel supplanté *qui quae quod*. Nous en parlerons tout à l'heure en détail.

Par suite de toutes ces pertes — et il faut tenir compte encore de la réduction de la déclinaison, cf. § 110 — le pronom interrogatif s'est réduit à *qui, que* et *quoi, quel* et *quant* en vieux français.

Donc le français dénote, en face de la richesse du latin, une pauvreté de formes remarquable. Il est vrai que quelques-unes des fonctions que le latin pouvait exprimer, sont rendues en français par

<sup>1)</sup> K. de Jong, *Die Relativ- und Interrogativpronomina qui und qualis im Altfranz.*, thèse Marburg, 1910. — O. Richter, *Zur hist. Syntax vom interrogativen quel*, thèse Göttingen, 1910.

comme et surtout par *combien*, mais il reste quelques nuances qui se sont perdues complètement.

Heureusement qu'en face de ces pertes on peut relever quelques gains: *dont* et *où*, qui, d'adverbes qu'ils étaient, en sont arrivés à exprimer un rapport pronominal; enfin le nouveau pronom *lequel* qui est de formation française. Nous allons passer en revue ces différents pronoms.

Rem. *quinam* s'est conservé en provençal sous la forme de *quina* ou *quinha*.

### Dont, où, quant

**dont et où.** 133. a) *dont* et *où* pronoms s'emploient surtout comme relatifs (cf. § 124 et suiv.); comme interrogatifs, ils représentent un neutre précédé d'une préposition: **Dont** *luy souvien-droit-il* (= de quoi)? Palsgrave, p. 344. — *Caliste, où pensez-vous* (= à quoi)? Malh., I, 137, 9. — *Dont* ne se trouve plus dans cette fonction au xviii<sup>e</sup> siècle; *où* se rencontre encore après. En vieux français, on sent encore nettement le sens adverbial dans des phrases comme:

*Si li demande: Sire niés, dont venez?*

Charroi de Nimes (Clédat, p. 81).

**quant.** 134. b) *quant* avec le sens de *quod* = *combien de* se trouve pendant tout le moyen âge, cf. l'exemple cité plus haut, § 132bis. Il n'est pas rare au xvi<sup>e</sup> siècle et Malherbe s'en sert encore:

*Quantes fois, lorsque sur les ondes*

*Ce nouveau miracle flottoit,*

Malh., I, 47, 51.

Mais c'est un exemple isolé. Tous les grammairiens déclarent qu'il faut employer *combien de*.

Rem. Palsgrave, p. 352: „for „how many” I fynde used after these substanyves *gens, foyes, choses* and such lyke, as *quantes gens, quantes foyes, quantes choses*, etc.” Vaugelas, II, 214, trouve *quantefois* „beau et agréable à l'oreille”, mais il ajoute que „pas un de nos Poètes n'en voudroit user aujourd'hui.”

### Qui, que, quoi

**qui.** 135. Le pronom *qui* a supplanté toutes les formes féminines au singulier et au pluriel, et après l'absorption du datif *cui* et de l'accusatif *quem* (resté comme pronom

relatif <sup>1)</sup>, il resta le pronom substantif par excellence; on le trouve même employé comme pronom neutre:

*Qui nous a troublez et divisez sinon les opinions de la religion?*  
Lanoue, 53.

*Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage?*

La Fontaine, *Le loup et l'agneau*.

*Après ce coup, Narcisse, à qui dois-je m'attendre?*

Rac., *Britannicus*, II, 6.

Dans le second exemple on remplace actuellement *qui* par *à quoi*, dans le premier en général par *qu'est-ce qui*.

*qui* . . . *qui* et l'acc. *que* . . . *que*, dans le sens *les uns* . . . *les autres* s'emploient couramment pendant tout le moyen âge: *nauthonniers, que de celle nef, que de l'autre*, Joinville. — Après le moyen âge on trouve *que* . . . *que* seulement employé adverbialement:

*Que bien que mal, elle arriva,*

La Fontaine, *Fables*, IX, 2, 61.

Le nominatif *qui* . . . *qui* se trouve encore aujourd'hui, quoique son emploi se soit restreint beaucoup. Au xvi<sup>e</sup> siècle: *Qui entonne du vin la liqueur écoulée* . . . , *qui trépigne dessus; qui* . . . *fait geindre le pressoir*, Barf, 12 (Darm., p. 260). — Au xvii<sup>e</sup>: *Ils cherchèrent la source du mal, qui d'un côté, qui d'un autre*, Balz., *De la Cour.*, disc. III. — Aujourd'hui: *qui ça, qui là; qui plus, qui moins*.

Rem. 1. Vaug., I, 121, déclare que „c'est une façon de parler qui est fort en usage, mais non parmy les excellens Escrivains.” Th. Corneille est de son avis, mais l'Académie „ne croit point que la répétition de *qui* pour dire *les uns les autres* ait cessé d'estre en usage parmi les bons Escrivains.”

Rem. 2. Il faut reconnaître également le pronom interrogatif dans l'expression *c'est à qui, c'était à qui*, qu'on trouve déjà dans Commines: *Eux deux estoient à l'envy à qui seroit pape*, mais elle est surtout fréquente en français moderne. Relevons aussi les tournures (*à*) *qui mieux mieux* et en vieux français (*à*) *qui ainz ainz: des nefz sunt qui ainz ainz issuz*, Rou, III, 1083; ici pourtant l'analyse de la pensée voit en *qui* plutôt le pronom relatif.

**que et quol.** 136. Ces deux pronoms remontent au latin *qui* id; *que* est la forme atone, *quol* la forme tonique.

*Que* s'emploie surtout comme accusatif: *Que cherchez-vous*; comme nominatif, il a été remplacé, nous l'avons vu, par *qui* et par *qu'est-ce qui* (cf. plus loin § 138). Il reste tout de même comme sujet d'un

<sup>1)</sup> Cf. le pronom relatif, § 110.

verbe unipersonnel: *Que se passe-t-il?* et comme prédicat des verbes *être* et *devenir*: *Que devient-il? qu'êtes-vous?* — Comme le pronom neutre latin, *que* peut marquer plusieurs rapports prépositionnels: *pourquoi, à quoi, combien*: *Que n'êtes-vous venu? Que sert la science sans vertu? que d'eau!*

*Quoi*, étant la forme accentuée, se trouve après les prépositions *A quoi pensez-vous?* L'ancien français l'employait quelquefois comme régime direct: *Quoi ferai-je?* surtout avec l'infinitif et le gérondif <sup>1)</sup>. Cet emploi est même resté dans la langue actuelle, surtout dans les phrases négatives: *Les journaux ne savent quoi inventer pour me nuire*, A. de Musset. — *J'en aurai le cœur net.* — *En quoi faisant?* Richepin. — Et dans les dialectes: *Quoi dites-vous donc?* Jaubert. — On l'emploie encore absolument: *Qu'y a-t-il? Quoi?*

Rem. 1. *Quoi* sert encore à renforcer dans le langage familier l'idée interrogative dans *comme quoi?* Cette locution introduit même une phrase substantive, et équivaut donc presque à *que*: *Le duc raconte à son frère comme quoi il lui avait menti d'abord en se disant amoureux de Caroline*, G. Sand. — Cf. le latin vulg. *quomodo* et *qualiter*: *debet tria testimonia mittere quod... invenisset, et altera tria qualiter pater... invenisset*, Pardessus, *Diplom.*, I, p. 177. — Vaug. II, 12, dit: „comme quoy est un terme nouveau, qui n'a cours que depuis peu d'années, mais qui est tellement usité qu'on l'a à tous propos dans la bouche.” L'Académie déclare: „On ne s'en sert plus présentement”, Malgré cet arrêt notre locution est encore très vivante.

Rem. 2. La langue populaire emploie parfois *quoi* comme prédicat du verbe *être*: *Quoi c'est qu'on bouffe*, Benjamin, *Gaspard*, p. 23; *quoi c'est qu'vous avez envie?* *ibid.*, p. 292.

#### Interrogation indirecte.

137. Ces pronoms se rencontrent aussi dans une interrogation indirecte: *J'ignorais que ce pouvait être qui lui colorait ce beau teint*; et avec *qui* neutre: *Je ne sais qui me retient.*

Par suite d'une confusion très compréhensible avec les phrases relatives, les pronoms *qui* et *que* ont été supplantés par *ce qui*, *ce que*, pronoms déterminatifs + pronoms relatifs, quand *qui* se rapporte à une idée neutre. Cela n'est pas arrivé avec les pronoms masculins. Qu'on compare *Je ne sais pas ce qui s'est passé* et *Je ne sais pas qui a passé par ici.*

Pour l'emploi de l'emploi de *qui est-ce que* dans l'interrogation indirecte, cf. le paragraphe suivant.

<sup>1)</sup> Cf. le pronom personnel, § 69, *soi-disant.*

**Périphrase de qui, que, quoi.** 138. Comme *qui* pouvait marquer tant de fonctions: masculin, féminin, neutre, singulier et pluriel, nominatif et accusatif, on comprend qu'on ait inconsciemment cherché des moyens pour mieux exprimer ces différents rapports. On a trouvé:

*qui est-ce qui*  
(à, de) *qui est-ce que*

*qu'est-ce qui*  
*qu'est-ce que*  
(à, de) *quoi est-ce que*

Cette tournure existait déjà en latin: *Quis est qui me vocat?* „qui est-ce qui m'appelle?” Seulement, tandis qu'on a, en français, affaire à une périphrase dont on ne sent plus les éléments composants, le latin y sent encore bien une phrase principale et une phrase relative; aussi le latin traduit-il *qui est-ce qui croit cela* par *quis est qui hoc credat*, où on se sert du subjonctif, parce que la réalité de la subordonnée est niée.

On trouve des exemples dès le xiv<sup>e</sup> siècle: *qu'est ço k'il fait!* Chrest., *Evangile de Nicodème*, 56. — Et après ce temps notre construction devient extrêmement fréquente, même dans l'interrogation indirecte: *Je vous demande pour quoy c'est que l'avez bastie*, Myst. du Vieil Testament, 5657. — *C'est qu'il ne nous peut pas venir en l'entendement, que c'est qui est bon de faire*, Calvin, *Instit.*, chrét., II, 2, 25 (en 1541: *que c'est qu'il est*).

Rem. Dans ces phrases, il faut considérer le premier pronom comme interrogatif, le second comme adverbe relatif; seulement au premier cas, *qui est-ce qui*, *qu'est-ce qui*, le second *qui* est un pronom relatif sans antécédent, espèce d'apposition de *ce*<sup>1)</sup>.

## Quel et lequel

**quel.** 139. Nous avons vu que *quel* a supplanté le pronom adjectif qui quae quod. Mais en outre la langue ayant perdu pendant son évolution tant de formes, c'est surtout le pronom *quel* qui a vu peu à peu s'élargir son domaine et qui a pris différentes fonctions qu'on exprimait d'abord d'une autre façon. Nous passerons en revue ces fonctions si variées, en suivant l'exposé de M. Richter.

I. a) *quel* = *qualis*, sens primitif:

*Ni li chalt guaires de quel mort nus murions,*

Roland, 227.

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, II, 9 note.

Ce sens s'est conservé jusqu'à nos jours: **Quel homme!**

b) Une extension de cette fonction est l'emploi devant un adjectif, où le latin se servirait de *quam*, adverbe d'intensité:

**Quel étrange empire est le vôtre!** En vieux français on employait en général *com*: *com bel arbre*.

c) On s'est servi quelquefois de *quelles* au lieu de *qui* pour indiquer le féminin: *Lors le proudhomme . . . demanda qui les menera et quelles yront en leur compagnie*, *Quinze joyes du mariage*, p. 22, l. 11.

II. *quel* = *quantus* et *quot*: passage de la qualité à la quantité:

*Deus! quel dolor que les Franceis nel sevent!*

Roland, 715.

*Or me dictes, ma belle amye, Quels gens y perdez-vous? — Assez.*

III. *quel* = *uter*.

**Quel chemin le plus droit à la gloire nous guide,  
Ou la vaste science, ou la vertu solide,**

Boileau, I, 164.

IV. *quel* = *quid* (très rare).

*Ne puis remaindre ne partir*

*Jeo ne sai a quel tenir,*

Ipomen., 1204.

V. *quel* = *de qui*.

*Quel sang a-t-il versé?* Volt., *Méropé*, II, 1.

VI. *quel* = *quotus*.

Dans la phrase de Furetière, citée par Littré: *Je ne sais à la quantième visite ce fut qu'il lui répéta*, Rom. bourg., III, p. 243, on dirait actuellement: *à quelle visite*. De même *quel jour du mois*, au lieu de: *quel quantième du mois*.

**lequel.**

140. Il nous reste encore à parler de *lequel*, qui est de formation française (cf. le pronom relatif, § 120) et qui n'a pénétré dans l'usage que vers le XIII<sup>e</sup> siècle: Villehardouin ne l'emploie pas encore. D'abord la langue s'en est servie aussi bien comme substantif que comme adjectif. C'est ainsi que La Fontaine dit encore: *L'auteur a voulu éprouver lequel caractère est le plus propre pour rimer des contes*, Avertissement de l'auteur.

Peu à peu pourtant on a opté pour *quel* comme adjectif attributif ou prédicat du verbe *être*, *lequel* pour désigner spécialement des personnes ou des choses déterminées par ce qui précède ou ce qui suit: *Voici deux livres: lequel désirez-vous? Lequel de ces hommes*

*avez-vous rencontré?* Au XVIII<sup>e</sup> siècle l'usage moderne s'est constitué.

Nous avons cité tout à l'heure un exemple de *quel* comme neutre. Cet emploi se continue, seulement c'est *lequel* qui le remplace naturellement: *Or vous demant-je, fist-il, lequel vous ameriés miex, ou que vous fussiés mesiaus ou que vous eussiés fait un pechié mortel?* Joinville, 27. — Aujourd'hui encore on trouve des traces de cette construction. Plattner, III, 2, 142, en cite plusieurs exemples: **Lequel** vaut mieux d'être ici ou d'être là, Mme A. Tastu. — *Couturière, lingère, nous n'avons pas trop distingué lequel*, Th. Gautier. — On préfère pourtant *qu'est-ce qui, ce qui, quoi*.

Ainsi, *lequel* n'a pas réussi à prendre toutes les fonctions de *quel* substantif. Notamment, il ne désigne jamais la qualité, et dans les phrases comme: *Vous savez quels ils sont*, La Rochef., III, 120;

*Quelle fut sa réponse! et quel devins-je*, Arcas!

Racine, *Iphigénie*, I, 1.

on dirait aujourd'hui: „ce qu'ils sont” et „que devins-je?”

### PRONOMS INDÉFINIS <sup>1)</sup>

141. Les pronoms indéfinis forment un groupe peu précis. Pour amener quelque clarté dans notre exposé, nous les subdiviserons en un certain nombre de groupes, division adoptée aussi dans la *Grammaire* de Meyer-Lübke.

I. quis, aliquis, quidam, quispiam, quisquam et ullus alius et alter;

a) Des six premiers pronoms quis et quispiam, quisquam et ullus ont disparu. Comme ils font un peu double emploi avec aliquis, on a pu s'en passer; quidam a été remplacé par *certain*; le *quidam* actuel est un emprunt fait au latin et qu'on trouve à partir du XIV<sup>e</sup> siècle: *Un quidam fut qui rapporta*, Dictionnaire général. Alius cède devant alter, qui en latin déjà fonctionnait comme génitif de alius; seul le neutre *el* < \*alum reste jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle pour être supplanté à son tour par *autre chose*:

*El ne mengai il a trente ans passé,*

Huon de Bordeaux (Clédat p. 49).

**alter.**

142. b) Les deux pronoms vraiment vivants sont donc alter et aliquis. Quant au premier, il faut distinguer

<sup>1)</sup> H. Yvon, *Sur les pronoms dits indéfinis* (Rev. de phil. fr., 1902, p. 129—140).

**autre** et **autrui**, cas régime accentué. On trouve *autre* jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle dans un emploi vraiment pronominal, donc sans article:

*Attendrai-je plutôt qu'autre le luy reveille,*

St. Gelais, III, 169.

*Ne se sont proposez aultre but*, Du Bel., *Lettres*, 53. — Il en reste une trace dans les locutions *entre autres* et *autre chose*. Malh., IV, 364, établit la règle actuelle: „On ne peut pas dire: *pourchasser autres*, il devoit dire: *en pourchasseront d'autres*.”

Un *autre* pouvait se rapporter au féminin aussi bien qu'au masculin:

*Mais vous devez cesser de vous en tourmenter,*

*Encore que vous voyez un autre s'en vanter,*

Desportes, *Élégie*, 9 (blâmé par Malherbe).

*Je me tiendrois heureux entre lès bras d'un autre,*

Corneille, *Polyeucte*, II, 2,

qu'il corrige plus tard en *une autre*.

*Autrui*, forme accentuée, est essentiellement un substantif:

*Qui d'autrui mort atent la richeté* (de la mort d'autrui)

Charroi de Nîmes (Clédât, p. 83).

Le sens de régime s'est maintenu; on le trouve e. a. dans la locution *l'autrui* (= le bien d'autrui):

*Le monstre infâme d'envie*

*A qui rien de l'autrui ne platt,*

Malh., I, III, 92.

Vaug., II, 291, déclare que cette façon de parler n'est plus en usage que dans la lie du peuple. Aujourd'hui *autrui* est presque toujours régime, il a un sens général, mais est peu usité: *Médire d'autrui est un divertissement bien humain*.

Rém. Pour *qui*... *qui*, l'un... l'autre, cf. § 135.

**Aliquis.** 143. c) *Aliquis* a sous la forme du neutre *aliquod*, avec l's adverbial, donné l'adverbe *alques*:

*Ne li estuet ostel changier*

*Por qu'oïst auques a mangier,*

Le Romant de Renart (Clédât, p. 166).

*Alques* disparaît à son tour au xiv<sup>e</sup> siècle, pour être remplacé par *un peu*.

La forme masculine *aliquis* s'est combinée avec *unus* pour former le pronom *aucun*, qui avait donc primitivement un sens affirmatif. On l'employait aussi bien dans les phrases affirmatives que

négatives, parce que *quisquam* et *ullus* étaient tombés en désuétude. Puis *quelqu'un* et *quelque chose* et *un* le supplantent dans les phrases affirmatives, il ne s'emploie plus qu'avec une négation qui déteint sur lui, cf. le chapitre de la négation, § 433.

*Aucun* garde son sens primitif jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle: *adonques descendirent les aucuns de leur chariot*, Cent Nouv. nouv., 6, 41. — On le rencontre encore assez souvent au xvii<sup>e</sup> siècle, mais seulement chez des auteurs archaïsants, comme La Fontaine, Molière, Scarron:

*Ce que d'aucuns maris souffrent paisiblement,*

Mol., *Ecole des Femmes*, I, 1, 54.

Aujourd'hui on ne trouve que *d'aucuns* sujet, mais il est peu usité. Le sens négatif de *aucun* au contraire s'est généralisé.

Rem. L'adverbe *aucunement* a gardé plus longtemps son sens affirmatif: *Ils avaient aucunement décliné de la piété*, Boss, *Var.*, XI, 122. — *Aucune-fois* = „quelquefois” se rencontre également assez souvent au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Vaug., II, 459, déclare qu'il commence à sentir le vieux et le rance.

**Unus.** 144. d) C'est *quelque* et *un* qui ont supplanté *aucun* dans le sens affirmatif.

*Unus*, de nom de nombre qu'il était, a pris le sens d'article et de pronom indéfini (cf. l'évolution analogue de *ille* > *li* et *il*):

*Il sist en l'ombre d'uns pomiers* („de quelques pommiers”).

Parténopeus, 2364.

Au xvii<sup>e</sup> siècle *un temps* signifiait „quelque temps”:

*Les dieux depuis un temps me sont cruels et sourds,*

Racine, *Iphigénie*, II, 2.

Comme substantif *un* pouvait avoir le sens de „quelqu'un”: *Ma fantaisie me fait haïr un qui souffle en mangeant*, Pascal, *Pensées*, I, 236 (éd. Faugère, Paris 1884). — Corneille changea plus tard tous les vers où il avait écrit *un* et y introduisit *quelqu'un*.

**Quelque.** 145. e) *Quelque* est né de la combinaison du pronom interrogatif *quel* et de l'adverbe relatif *que*. En effet, le vieux français disait *quel part qu'il alt*, tout comme on employait *qui* — *que*, *quoi* — *que*. Par analogie avec lesc as où le pronom se trouvait placé immédiatement après *quel* on en est arrivé à dire *quel que part il aille*. Il semble qu'à ce moment il y ait eu deux tendances: une à supprimer le verbe, donc *quel que part*, où *quelque* est bientôt devenu

pronom indéfini, — l'autre à réintroduire le relatif après le substantif: *quel que part qu'il aille*. Patru a même voulu qu'on dise *quelque* là où le pronom est prédicat: *quelque qu'il soit*, mais on n'a pas approuvé cette construction.

La construction primitive se trouve jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle:

*En quel lieu que ce soit, je veux suivre tes pas,*

Mol., *Les Fâcheux*, III, 4.

Mais Vaug., I, 231, la condamne. Quant aux deux autres tournures, on les trouve dès le xii<sup>e</sup> siècle:

*En quel que lieu que ce soit,*

Chrétien, *Chev. au Lyon*, 4346.

*A quel que painne se dreça,*

Chrétien, *Erec*, 3040,

où on sent encore la valeur concessive. La construction intermédiaire est plus rare et ne se trouve pas avant le xiii<sup>e</sup> siècle, fait qui rend notre explication de la tournure moins sûre:

**Quiex que meffaiz**

*Cil las de chevaliers ait faiz*

Gautier de Coincy, *Mir. de N. Dame*, 497, 149.

Le dernier exemple nous montre aussi que *quel* est resté longtemps variable <sup>1)</sup>.

Quoi qu'il en soit de l'origine de *quelque*, ce pronom a eu un succès extraordinaire. Quand on a perdu le sens de la composition, on lui a donné même la marque du pluriel: *quelques batailles*, Débat des hérauts d'armes, 19, par. 49 (xv<sup>e</sup> siècle). Il variait aussi bien devant les substantifs que devant les adjectifs:

*Et n'oser de ses feux,*

**Quelques ardents qu'ils soient, se promettre autant qu'eux!**

Corn., VII, 400.

De même *quiex que chetis* dans Gautier de Coincy, 335, 48. Mais il a été décidé par l'Académie à la pluralité des voix que la règle de *quelque*, adverbe devant les adjectifs, et de *quelque*, pronom devant les substantifs, n'a aucune exception. Il faut donc écrire d'après l'Académie: **Quelque désobligeantes paroles que vous m'avez dites**, et **Quelques paroles désobligeantes que . . .**

*Quelque*, dans le sens de „environ” est, malgré l'avis de Vaugelas, I, 55, en général variable au xvii<sup>e</sup> siècle: *Le talent attique valoit*

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, II, p. 32 et suiv.; Brunot, I, 339.

**quelques** *six cens écus de notre monnaie*, La Bruyère, I, 78 et 79.

Combiné avec *un* et avec *chose*, *quelque* s'emploie substantivement: *quelqu'un* et *quelque chose*. Comme tel, il a remplacé *aucun*, *personne* et *rien* dans leur sens affirmatif et on a même eu une tendance à l'introduire dans les phrases négatives: *Est-il quelqu'un parmi vous, mes frères, qui possède des richesses*, Massillon, *Car. le mauv. riche*, I. — Ces pronoms se sont pourtant maintenus dans les phrases négatives, quand toute la force de l'accent tombe sur le pronom, mais quelquefois la différence de sens entre *aucun*, *personne* et *rien*, d'un côté, et *quelqu'un*, *quelque chose*, de l'autre, est difficile à saisir.

*Quelque chose* est féminin jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle: *Il faut trouver quelque chose plus générale*, Malherbe, II, 475. — A cette époque l'usage hésite, comme le prouve la longue remarque de Vaugelas, II, 242. Vaugelas a pourtant bien vu que l'usage se déciderait en faveur du neutre.

## II. Pronoms négatifs: *nemo*, *nullus*, *nihil*.

**Pronoms négatifs.** 146. a) *Nemo* a disparu devant *nullus*, qui lui faisait déjà concurrence en latin classique et qui subsiste jusqu'à nos jours, puis devant *aucun* et *personne*.

*Nul* prend quelquefois un sens affirmatif, mais toujours dans les phrases négatives ou au sens négatif: *sans nul doute* = (*sine ullo dubio*) „sans aucun doute”. Dans la vieille langue on trouve parfois *nul* avec le sens de *quelqu'un*:

*Se nus i vient qui ait s'amor faussee,*

Clédat, p. 329.

Différents mots qui se trouvaient souvent employés avec *ne* peuvent prendre peu à peu un sens négatif; de là que *aucun* (cf. plus haut, § 143) et *personne* peuvent remplacer *nemo*.

Au xvii<sup>e</sup> siècle pourtant *personne* n'était pas encore devenu tout à fait un pronom indéfini. Vaugelas, I, 58, admet: *Je ne vois personne si heureux* ou *si heureuse que vous*, selon qu'on s'adresse à un homme ou à une femme. Mais l'Académie décide en 1704 que *personne*, dans le sens de *nemo*, ne peut être déterminé par un adjectif et qu'il faut donc dire: *Je ne vois point de personne si heureuse que vous*.

Rem. A côté de *nuls* on trouve dans les vieux textes *neuls* et *nesuns* < *ne ipse unus*, qui ont vite disparu: Palsgrave, p. 365, déclare *nessun* „an olde romant worde.”

147. *b*) Nihil est également tombé en désuétude. C'est *nient*, *neient* qui l'a remplacé en vieux français:

*Rollanz respont: Jo n'ai nient de mel,*

Roland, 2006.

Mais ce mot lui-même a dû céder le pas devant *rien*, qui, passant par une évolution analogue à celle de *personne*, a fini par prendre un sens négatif. En vieux français *rien* a encore gardé sa valeur primitive, c.-à-d. celle d'un substantif:

*Dame, merci, une riens vous demant,*

Thibaut de Champagne (Clédat, p. 346).

*Honnis soit qui rien leur donna,*

Jeu de la Feuillée, 675.

A côté de sa signification négative, *rien* a toujours gardé son sens affirmatif, tout comme *aucun* et *personne*: *Je doute que rien lui fasse plus plaisir*; le sens pourtant de ces phrases est toujours négatif.

III. Quivis, quilibet, quisque, unusquisque; omnis, totus.

chacun.

148. *a*) Sur les quatre premiers pronoms aucun n'est resté: quivis et quilibet ont disparu sans laisser de trace, quisque et unusquisque ont été remplacés par une nouvelle forme quisque + unus *cescuns*. Une autre tournure *κατὰ unum* = „un à un”, a été considérée en latin postclassique comme l'équivalent de *quisque* et a eu une fortune extraordinaire dans les langues romanes. Dans les *Serments* on trouve p. ex. *cadhuna*. La combinaison de *cescuns* et de *chaduns* semblent avoir fourni la forme *chascun*, qui dans la vieille langue était employée comme adjectif aussi bien que comme substantif: *et chascun jour nous esloigna li venez des païs ou nous aviens estei nei*, Joinville (Clédat, p. 272).

On trouve la fonction adjectivale de *chascun* jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle: *Deux cens livres de rente par chascun an*, Malh., I, 339; — mais Vaug., II, 393, déclare que *chascun* n'est jamais adjectif.

Comme tel, il a été peu à peu remplacé par *chascun*, qu'on semble avoir tiré de *chascun*. On trouve des exemples isolés de ce mot dès le xii<sup>e</sup> siècle, il ne devient général qu'au xvi<sup>e</sup>. Ce qui est curieux, c'est que Palsgrave, p. 65 et 362, ne semble même pas soupçonner l'existence de *chascun*.

**tout.** 149. *b*) *Omnis* a disparu en gallo-roman, et *totus* (plus tard aussi *entier*) l'a remplacé.

On sait qu'en latin déjà le singulier *omnis* est le synonyme de *totus*: le *Gallia omnis* des *Commentaires* de César équivaut à *Gallia tota*. Même au pluriel *toti* se dit pour *omnes*, et cela tant en latin postclassique qu'en latin archaïque:

*quoī binī custodes semper totis horis occubabant,*  
Plaute, *Miles gloriōsus*, 212.

Apulée en offre plusieurs exemples. Cf. le *Commentaire* de Löfstedt sur la *Peregrinatio*, 2, 6: **toti illi montes**.

On sait que *totus* est adjectif et varie aussi bien devant les adjectifs que devant les substantifs <sup>1)</sup>:

**Toz est mudez, perdude at sa color,**  
Alexis, 3.

On se rappelle que *tout* a le sens concessif devant un gérondif et dans la locution *tout . . . que*, cf. § 364.

*Tout* renforce souvent un superlatif et des mots comme *tel*, *ainsi*, *maintenant*:

*Choisissez, pour ce don,*  
**Tout le plus gras du pâturage,**  
La Font., *Fables*, XI, 1.

**Tout ainsi que les pensées sont les portraits des choses, de même . . .**, Mol., *Mariage forcé*, 4.

Relevons encore la tournure *tout le monde*, devenue un vrai pronom indéfini.

150. *c*) Pour *hōmo*, qui sous la forme de *on* est devenu pronom, cf. le chapitre des pronoms personnels, § 130.

Rem. Pour les pronoms en *-cumque* et ceux qui se forment par redoublement: *quicumque*, *quisquis*, cf. le chapitre des pronoms relatifs, § 130. Relevons l'emploi de *quelconque* dans *un livre quelconque*, où c'est un pur pronom indéfini.

<sup>1)</sup> Pour la question de l'accord, cf. § 47.

# CHAPITRE VI

---

## LE VERBE

**151.** Comme le verbe peut se trouver en différents rapports avec son sujet ou avec son complément, nous devons traiter les questions suivantes:

I. Rapports entre le verbe et son sujet:

- A) Voix active.
- B) Voix passive.
- C) Verbes pronominaux.
- D) Verbes unipersonnels.
- E) Accord entre le verbe et son sujet.

II. Rapports entre le verbe et son complément:

- A) Verbes à complément direct ou Verbes transitifs.
- B) Verbes à complément indirect ou Verbes intransitifs.
- C) Verbes sans complément ou Verbes neutres.
- D) Passage d'une classe à une autre.

Enfin, l'action pouvant se présenter sous différents aspects, nous aurons à parler des:

III. Modes:

- A) Indicatif.
- B) Impératif.
- C) Subjonctif.
- D) Conditionnel.

IV. Formes nominales du verbe:

- A) Infinitif.
- B) Gérondif.
- C) Participe présent.
- D) Participe passé.

E) Temps:

- A) Présent.
- B) Les temps passés.
- C) Les temps futurs.

## I. LE VERBE ET SON SUJET

## A. VOIX ACTIVE

152. Le sujet d'un verbe actif accomplit l'action exprimée par le verbe, ou se trouve dans l'état que le verbe indique: *il lit, il souffre*. Pour l'emploi, la langue n'a guère changé; les quelques cas dans lesquels le français se sert d'une autre tournure que le latin, p. ex. *itur* > *on va*, nous les traiterons dans un autre chapitre.

153. Quant à la voix passive du verbe, elle est tellement liée à la forme pronominale que nous traiterons ces deux chapitres ensemble.

B. ET C. LES VERBES PRONOMINAUX ET LA VOIX PASSIVE <sup>1)</sup>

**Sens de la forme en -or.** 154. Le latin classique connaît une forme en -or, qui a plusieurs sens:

- 1) Il exprime le passif: *amor, laudatur*.
- 2) Les déponents ont cette terminaison. Le sens primitif semble être que le sujet prend un certain intérêt dans l'action; c'est donc le sens du *medium grec*; voilà pourquoi on parle quelquefois de la voix moyenne. En latin préhistorique tous les verbes doivent avoir eu la faculté de s'employer à la voix moyenne, mais en latin classique le sens primitif s'est effacé; la langue a fait un choix: plusieurs verbes ne peuvent plus se mettre à cette voix moyenne, d'autres au contraire ont perdu l'actif, ce sont ceux qu'on appelle déponents, „verbes à sens actif et à forme passive,” dit la grammaire en mettant ainsi à une dure épreuve la foi des élèves dans le bon sens des Romains. A cette dernière catégorie appartiennent des verbes comme *mercari, negotiari, adulari, nasci*, parce que, je suppose, le sujet prenait toujours un certain intérêt dans l'action.

3) a. Valeur neutre: *Vas rumpitur*.

<sup>1)</sup> G. Körting, *Das lateinische Passivum und der Passiv-Ausdruck im französischen* (*Zeitschr. f. franz. Sprache und Litteratur*, XVIII, p. 115). — E. Richter, *Zur Entwicklung des reflex. Ausdrucks im Romanischen* (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXIII, p. 135). — A. Tobler, *Verm. Beiträge*, II, 65. — K. Sneyders de Vogel, *De Verbis pronominalibus* (*Mnemosyne*, 1915, p. 1). — Cf. aussi les deux pages judicieuses que Brunot a consacrées à notre sujet dans sa petite *Grammaire historique de la langue française*, p. 446—448, et Littré, *Hist. de la langue fr.*, II, p. 317 et suiv.

b. Même valeur, mais la forme en *-or* alterne avec la forme pronominale: *Pares vetere proverbio cum paribus facillime congregantur*, Cic., *De Senectute*, 7. — *Impii cives unum se in locum congregabant*, Cic., *Philipp.*, 14, 15, — *Nec vestigio quisquam movebatur*, Liv., X, 36. — *Ne se ex eo loco moverent*, Liv., XXXIV, 20. — Cf. aussi Pétrone, 26 et 27: *amicimur ergo diligenter*, „nous nous habillons”; *nos interim vestiti errare coepimus*, „après nous être habillés”; *ipse pater familias qui soleatus pila prasina exercebatur*, „s'exerçait avec une balle verte, jouait à la paume”.

Cet état de choses n'a pas duré. La langue a cherché de tout temps des moyens pour rendre ces significations d'une façon plus précise.

**Le passif en latin.** 155. 1) L'idée passive est exprimée en latin: a) par la forme en *-or*, pour le présent, l'imparfait et le futur:

b) par une forme périphrastique, composée du verbe *esse* avec le participe passé, pour les autres temps.

Or, quoique la forme synthétique se maintienne encore longtemps, pourtant elle va disparaître, non seulement avec son sens passif, mais aussi avec toutes ses autres acceptions; il sera remplacé en français par *esse* + participe passé ou par la forme pronominale; dont nous parlerons tout à l'heure.

Les textes du latin postclassique nous fournissent malheureusement moins de preuves de ce remplacement de la forme synthétique par la construction analytique qu'on pourrait le supposer à voir l'état des choses en roman. Pourtant, il y en a d'assez probants.

Ainsi nous trouvons dans Apulée, *de Mundo*, XI: *Astrorum in nominibus illa est observata diversitas*, où en latin classique on mettrait plutôt le présent *observatur*. Dans les textes classiques on trouve d'ailleurs de nombreux exemples qui prouvent que le participe sans auxiliaire n'exprime pas le passé: *O luce magis dilecta sorori*, Virg., *Énéide*, IV, 31, „O toi que ta sœur aime plus que la lumière”<sup>1)</sup>. Et comme *sum* n'exprime pas non plus une idée du passé, on comprend que le participe avec *esse*, du moins dans certains cas, peut prendre les fonctions de la forme synthétique en *-or*. Grégoire de Tours et Frédégaire ne se servent pas de notre tournure, même si elle est admise. Cela semble dû à une réaction savante: on veut

<sup>1)</sup> Cf. pour le sens du participe e. a. J. H. Kern, *De met het Part. Praes. omschreven werkwoordsvormen in 't Ned.* (*Verhandelingen der Koninklijke Akademie der Wetenschappen, Afd. Letterkunde*, XII, 2, § 8—10).

se mettre en garde contre une faute souvent commise et on exagère dans un autre sens. De même, Ammianus Marcellinus emploie l'imparfait *amabat* au lieu de *amatus est*. sans doute parce que cette dernière forme est vulgaire.

**Le passif en français.** 156 Quoi qu'il en soit, la langue a abandonné complètement la construction synthétique: le français, l'italien, l'espagnol, le portugais ont eu recours à l'auxiliaire *esse*. Seulement on connaît l'inconvénient que présente ce verbe, qui exprime plutôt l'état que l'action et qui, par conséquent, est en général incapable de rendre le passif de verbes comme *bâtir*, *frapper*, c.-à-d. de verbes qui expriment une action momentanée <sup>1)</sup>.

Aussi l'emploi de cette tournure est loin d'avoir l'étendue de l'auxiliaire *worden* en hollandais. Le français la remplace souvent par la voix active et le pronom *on*: Er wordt geklopt = *on frappe*, ou par la forme pronominale du verbe, dont nous parlerons plus loin.

Dans les Grisons on se sert du verbe *venire*, et cette tournure est aussi connue en italien et en espagnol: les verbes de mouvement *venire* et *andare* expriment mieux que *être* le changement qui se produit: *La Gerusalemme vien cantata da tutta Italia*. — *Le buone usanze vanno rispettate*. — *Todo irá perdido*, Cervantes, *Nov. Ejemplares*, p. 38 (Nelson).

Le français, lui aussi, a parfois eu recours à ce verbe <sup>2)</sup>:

*La religion Catholique s'en alloit perdue, si . . . la succession du Royaume venoit au Roy de Navarre*, Sat. Ménippée, 136.

*La conjuration s'en alloit dissipée*

*Vos desseins avortés, votre haine trompée,*

Corn., III, 426.

Aujourd'hui même on trouve parfois: *La messe s'en va dite*.

On a essayé d'autres tournures encore: *La chose devient faite* <sup>3)</sup>. —

<sup>1)</sup> Excepté naturellement dans les temps composés ou dans le passé défini: *il a été frappé*, *il fut frappé*, où le sens est assez clair. De même dans une phrase comme: *Le cheval est amené, brossé, lavé*; ou encore dans *Tu seras puni*, où l'esprit ne distingue pas nettement l'état de l'action.

<sup>2)</sup> Déjà à l'époque d'Auguste on lit dans Properce, II, 4, 12:

*Saepe roges aliquid, saepe repulsus eas*, c.-à-d. „que tu sois souvent repoussé”.

<sup>3)</sup> *Dixit Esaias: hic homo, qui commovet orbem*

*Et reges totidem, sub quo fiet terra deserta.*

Commod., *Instruct.*, I, 41, 1—2.

*Ja n'i avra menti d'un mot* (= on ne mentira pas),

Béroul, *Tristan*, 398.

*La chose tourne finie.*

D'autre part, la vieille langue employait la forme périphrastique avec *être*, là où on mettrait aujourd'hui *on* avec l'actif :

*Il fut dansé, sauté, ballé,*

La Fontaine, *Contes*, I, 1, 518.

*Dame, tu es la nouvelle lumière qui est veue luire,*

Miracles de N. Dame, XXVI, 180.

*Alors tous les assistants furent veus tressaillir de joye*, Sat. Mérippée, 21. — *Il a été mal parlé de lui*<sup>1)</sup>. Cf. § 178.

Rem. *s'en aller* + part. passé est donc tout à fait parallèle à *aller* + gérondif. Combiné à un participe d'un verbe neutre, *aller* exprime une action qui est en train de se faire: *Mais aujourd'hui que mes années Vers leur fin s'en vont terminées*, „sont en train de se terminer”, Malh., I, 210, 26. — *Notre vigueur s'en va éteinte*, „est en train de s'éteindre”, Vaug., *Quinte-Curce*, IX, 3. — Il est donc naturel qu'avec *dissipé*, qui exprime un état passif, comme dans l'exemple de Corneille cité à la page précédente, *aller* serve d'auxiliaire à la voix passive.

### 157. 2) Déponents.

#### Déponents.

Nous pouvons être brefs sur cette fonction de la forme en *-or*, puisque aussi bien son sens n'est plus senti en latin. Dès l'époque de Plaute il y a hésitation: plusieurs verbes sont tantôt déponents, tantôt non. Priscien<sup>2)</sup> donne toute une liste de *verba communia*. Diez<sup>3)</sup> cite: *fabulare, jocare, luctare, nascere, consolare, dignare, mentire, partire, precare, testare, sequere*. La même confusion se trouve dans les inscriptions: *funxit* = *functus est*, E. Diehl, *Vulgärlat. Inschriften*, 1208. — *impraeco* = *imprecor*, *ib.*, 1216. — Et l'inverse: *dubitamur* = *dubitamus*, *ibid.*, 1565; et la tournure fréquente *sorores una die obitae sunt* = *obierunt*, *ibid.*, 1041 (influence de *mortuae sunt*?).

Dans les langues romanes, il n'y a plus trace de ces verbes: ils sont tous passés à l'actif, du moins pour les formes synthétiques; les autres se sont conservées telles quelles, tantôt avec le sens du parfait, si le verbe est neutre: *natus sum* = „je suis né”, tantôt avec le sens passif, si le verbe exprime une action transitive:

<sup>1)</sup> Cf. Darmesteter. *Cours de grammaire historique*. IV, p. 107, 112, 117.

<sup>2)</sup> Keil, *Grammatici latini*, II, 1378.

<sup>3)</sup> *Grammatik d. rom. Sprachen*, II, 109.

*Tresqu'a cest jor que ci sui conseüz,*

Roland, 2371.

Ici sum consecutus a pris la valeur de „je suis frappé.”

**moveri movere  
et se movere  
avec sens  
neutre.** 158. 3) Maintenant nous arrivons aux sens neutre et réfléchi de la forme en *-or* et de l'actif accompagné de *se*.

C'est là un chapitre très compliqué.

Constatons d'abord que le latin connaît les verbes pronominaux, mais qu'il en fait un emploi beaucoup plus restreint que les langues romanes.

En latin ce ne sont que les verbes objectifs, les verbes à complément direct ou indirect, qui peuvent s'employer avec les pronoms réfléchis, *lavo puerum et me lavo; nocere alicui et sibi nocere; hostes in fugam vertere et se vertere in fugam; persuadere alicui et mihi persuasum habeo*. On voit que dans tous ces cas le pronom a une fonction déterminée, mais on comprend en même temps que la valeur du complément peut s'affaiblir, qu'on peut en arriver à ne pas voir clairement l'action du verbe exercée par le sujet sur lui-même et que, par là, le verbe peut prendre un sens neutre.

Cette évolution a déjà commencé en latin classique; elle sera achevée en latin postclassique.

En effet, suivant que le verbe a un sujet plus ou moins actif, ou suivant que le verbe lui-même exprime une action matérielle ou intellectuelle, l'action qui sort du sujet pour y retourner sera plus ou moins claire: dans *puer se lavat* la valeur du complément direct se sent mieux que dans *mihi persuadeo*; dans *clamor se tollit in auras* l'action est moins visible que dans *Caesar se movet*.

Le verbe pronominal touche donc dans beaucoup de cas à l'emploi neutre, et ainsi il entre en concurrence avec la forme en *-or*, qui elle aussi peut avoir cette valeur-là. Ainsi dans Cicéron on trouve pour certains verbes tantôt l'une, tantôt l'autre construction: *quare eius fugae comitem me adjungerem*, Cic., *Att.*, 9, 10, 2. — *Domitius cum XV suis cohortibus eodem adiungeretur*, *ib.*, 8, 12, 3. — Nous renvoyons aussi aux phrases citées p. 100 (*movere et se movere, congregari et se congregare*).

Or, le latin archaïque connaît, à côté de ces deux formes, encore une troisième construction pour exprimer l'idée neutre, c'est l'actif:

*male res vortunt*, Plaut., *Pers.*, 453. — *foris aperit*, „la porte s'ouvre”, *Pers.*, 300 <sup>1)</sup>.

De ces trois tournures, la forme en *-or* est la plus usitée en latin classique; il est souvent difficile de relever les trois constructions pour le même verbe. Ainsi du verbe *adjungere*, dont nous venons de donner deux exemples, la forme active avec sens neutre ne se trouve qu'en latin postclassique: *in partibus Italiae quae ad Galliae adiungit*, Gal., *alfab.*, 95. — Il en est de même pour *abdere*, tandis que *accingere* p. ex. se rencontre de bonne heure sous les trois formes:

a) *ille se praedae accingunt*, Verg., *Aen.*, I, 210. — b) *accingar dicere pugnas*, Verg., *Georg.*, 3, 46. — c) *accingunt omnes operi*, Terent., *Phorm.*, 318. — Il faudrait traiter chaque verbe à part, parce que chaque verbe a son histoire particulière.

159. Dans la latinité postérieure la forme active étend son domaine. Medert <sup>2)</sup> cite *conglutinare*, *movere*, *minuere* avec les composés *imminuere* et *diminuere*, *conferre*, *refrigare*, *resumere*, *rumpere*. Petschenig, *Transitive Verba als reflexive bei Corippus* <sup>3)</sup>: *iungere*, *minuere*, *miscere*, qu'il compare avec les verbes italiens *giugnere*, *minuire*, *mischiare*, M. Niedermann <sup>4)</sup> et M. Bonnet <sup>5)</sup> ajoutent d'autres exemples: *cicer vero si bene coxerit*, Anthim., 18, 25.

Pourtant la forme en *-or* se maintient pendant toute la période latine: *fragor rogantum tollitur*, Prudent., *Peristeph.*, 181. — Mais malgré ce fait, l'accord de toutes les langues romanes prouve que le peuple a abandonné complètement cette forme, que les textes ne nous offrent donc pas une image fidèle de la réalité.

Ainsi, dans la langue parlée, ce sont de plus en plus les formes pronominales et les formes actives qui sont chargées d'exprimer l'idée neutre et qui continueront à remplir cette fonction jusqu'à nos jours dans les différentes langues romanes. Voici quelques exemples du latin postclassique, qui prouvent que la forme pronominale a absolument pris le sens neutre: *donec cycatrix et oculus se con-*

<sup>1)</sup> Lindsay, *Syntax of Plautus*, p. 52.

<sup>2)</sup> *Quaestiones criticae et grammaticales ad Gynaecia Mustionis pertinentes*. Diss. Giessen, 1911, p. 20.

<sup>3)</sup> *Archiv für latein. Lexikographie*, III, p. 150 et 284.

<sup>4)</sup> *Neue Jahrb. für das klass. Altertum. Gesch. und deutsche Litt.*, 1912, p. 332.

<sup>5)</sup> *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 630.

**firmet**, Mulomed. Chir., 76. — *Fac ut oculus cludere se non possit*, ibidem, 73.

Le sens du  
pronom  
complément  
s'efface.

**160.** Quand l'évolution de la forme pronominale en est arrivée là, le pronom s'est tellement affaibli qu'on ne sent plus sa valeur de complément du verbe: on peut se servir de *movere* ou *se movere*, de *adiungere* ou *se adiungere* sans différence de signification: le pronom est donc devenu un ornement du verbe neutre, sa valeur grammaticale est devenue nulle.

Ce phénomène entraîne comme conséquence trois constructions <sup>1)</sup>:

a) on en arrive à mettre le pronom devant un verbe essentiellement intransitif comme *tacere*, *ire*;

b) on le place devant un verbe qui est déjà accompagné d'un autre complément;

c) on le met dans une construction passive.

Exemples: a) *Recipit se episcopus et vadent se unusquisque ad hospitium suum*, Peregr. Aeth., 25, 7. — *Hic humor sudoris in ventrem se desidet* (ms.: *deridet*, Heraeus: *derivet*), Mulomed. Chironis, 220.

b) *Putabam me quia statim illius non concupisceret*. — *Speravit se quia mortem vel crucem pertimesceret*.

c) *Hic morbus se ad corpora increscens ustione extinguitur*, Mulomed. Chir., 188.

Forme  
pronominale  
avec sens  
passif.

**160<sup>bis</sup>.** Enfin la structure pronominale, si intéressante à plusieurs points de vue, en est arrivée aussi à exprimer l'idée passive. Cette évolution semble être terminée, elle aussi, avant l'époque romane. Il est vrai que les quelques exemples qu'on pourrait traduire par un passif, pourraient aussi être expliqués comme ayant un sens neutre, mais il se rencontre pourtant une phrase où la valeur passive est claire:

*Tunc mensibus septem se mundabit terra per ignem  
Et qui fuit humilis veniens de coelo videtur,*

Commod., *Carm. Apol.*, 1041.

= „la terre sera purifiée par le feu”.

Körting explique cette nouvelle fonction comme sortant de la construction primitive *ego me moveo*; le sens passif s'expliquerait par la

<sup>1)</sup> E. Löfstedt, *Philol. Kommentar zur Peregrinatio Aetherae*, p. 140 sqq.

disparition de la fonction du sujet: on pense seulement au fait que la personne subit l'action, la tournure est devenue passive <sup>1)</sup>).

On pourrait opposer à ce raisonnement logique qu'on ne trouve en latin postclassique aucun fait qui prouve cette évolution; certes, nous avons constaté que le sujet peut être un nom de chose, qui est donc incapable d'agir, mais la tournure n'était pas devenue par cela passive, mais neutre.

S'il y a donc un autre moyen d'expliquer cette nouvelle fonction, il faut l'adopter. Or, entre le sens intransitif et le sens passif le passage est très facile: en latin plusieurs verbes intransitifs fonctionnent comme passifs de verbes transitifs: *pereo*, passif de *perdo*; *veneo* de *vendo*; *bene* ou *male audio*, de *bene* ou *male dicere*; *vapulare* de *caedere*, „battre”. Dans *le cri lève* ou *se lève* nous avons le sens neutre, c'est bien entendu; mais qui est-ce qui ne sent pas que c'est presque un passif: *het geschreeuw wordt aangeheven* en hollandais <sup>2)</sup>).

Il y a un fait qui, semble-t-il, a puissamment contribué à faciliter le passage du neutre au passif. Quand *levari* et *moveri* disparaissaient de la langue parlée, les formes analytiques comme *motus* et *levatus sum* se maintenaient, avec sens passif et avec sens neutre, comme nous avons vu. Quoi de plus naturel alors qu'on ait donné à *levare* et à *se levare*, à *movere* et à *se movere*, qui remplaçaient *levari* et *moveri* au sens neutre, aussi la signification passive, si proche de l'autre sens?

**161.** Après avoir discuté la construction des verbes  
 Les mêmes constructions en français. en latin, voyons maintenant l'état des choses en français. La vieille langue n'est que la continuation du latin. On trouvera donc *a) lever* et *b) se lever*, tout comme le latin disait *levare* et *se levare*, — *c)* le pronom se trouve même devant des verbes *taire* et *mourir*, qui par leur nature même ne souffrent pas de complément, — *d)* on le place devant un verbe qui est déjà accompagné d'un autre complément, — *e) se lever* exprime le passif. — *f)* on le met dans une construction passive.

Donnons quelques exemples de ces différents cas:

<sup>1)</sup> *Zeitschrift für franz. Sprache und Litteratur*, XVIII, p. 119 et suiv. — Cf. aussi Bréal, *Essai de sémantique*, p. 85 et suiv.

<sup>2)</sup> Cf. aussi l'espagnol: *yo me he criado*, Valdés, *La Hermana San Sulpicio*, VII (j'ai grandi, j'ai été élevé).

**lever.** 162. a) *levare*:  
*Lors müt noise et tançons leva,*  
 Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 1054.  
*Que acouchier vos covandra,*  
*Et de vostre anfant delivrer,*  
 Ibidem, 296.  
*Tot erranment li roi laverent*  
 Tristan Méneestrel (*Romania*, XXXV, p. 501).

**se lever.** 163. b) *se levare*:  
*S'atornent d'aler a Bristol,*  
 Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 2053.  
*Une matinée s'esmut, „il s'éloigna”,*  
 Ibidem, 2288.

**taire et se taire.** 164. c) *se tacere*:  
*Li cuens Rollanz se jut (jacuit) desoz un pin,*  
 Roland, 2375.  
*L'emperere se dort ens ou palais plenier,*  
 Fierabras, 6136.  
*Et se font poure et si se vivent*  
*Des bons morceaux delicieus,*  
 Jean de Meung (Clédat, p. 201).

Mais l'hésitation est grande; les formes sans pronom: *vivre, dormir, taire*, etc., sont fréquentes:

*Tes (tais-toi)! fet li rois.*  
 Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 1937.  
*Quand j'en pooie une tenir,*  
*O moi l'en estovoit venir,*  
 Renart (Clédat, p. 174).  
*Les gens en sont totes alees,*  
 Tristan Méneestrel, 40.

**se penser.** 165. d) La construction *se putare aliquid* ne semble pas s'être continuée en français. Si, à côté de *se penser d'une chose*, on trouve des phrases comme:

*Li cuens Rollanz nel se doüst penser,*  
 Roland, 355,

il est probable qu'il faut ici reconnaître dans le pronom *se* un datif éthique.

Rem. Dans les autres langues romanes cette construction est plus fréquente. Ainsi en italien: *Io mi godea le delicate membra*, Ariosto, *Orlando furioso*, VI, 47. — *Ma io me lo pensavo*. R. Fucini, *All' aria aperta*, 175 — *Un libro che non sarà mai scritto, ma che è tra i più dilettevoli ch' io mi conosca*, Marzocco, 1913, 11 maggio. — En provençal: *Non sap que's fa; Mais no m'en cal; que's vol s'en fassa*, Flamenca (Appel. 24 1).

**se lever avec sens passif.** 166. e) Quant au sens passif de la voix pronominale, M. Brunot en a trouvé un seul exemple au xiv<sup>e</sup> siècle: *par les faulx hoirs se perdent les seigneuries*, Chev. de la Tour Landry, 120. — On pourrait peut-être citer la phrase bien connue *Or se cante* = on chante (*er wordt gezongen* en hollandais), dans *Aucassin et Nicolette*, œuvre qui semble dater du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'on ne peut attribuer l'introduction de notre construction à l'influence italienne, comme le prétend e. a. Haase<sup>1</sup>). Au siècle suivant les exemples abondent: *Par lequel, ainssy c'on disoit, se gouvernoit le roy et tout le fait de royaume*, J. Chartier, *Chronique de Charles VII*, I, 54. — *I s'i disoit autant de messes par jour comme à Rome*, Commines, éd. Mandrot, I, 166.

On voit que l'emploi de cette tournure est dès l'origine plus libre qu'actuellement. En effet, aujourd'hui la voix pronominale ne saurait exprimer le passif: 1) si le sujet est un nom de personne, 2) si l'on n'exprime pas une action habituelle, 3) si l'agent est exprimé. Voilà donc trois restrictions qui excluent des phrases comme: *Les voleurs se pendent*, dans le sens de: „On pend les voleurs”; *à un moment donné le livre se jeta*, pour: „fut jeté”; *les testaments se dressent par le notaire*, au lieu de: „sont dressés.” Dans une phrase comme: *Les médecins se comptent, les avocats ne se comptent plus*, Annales pol. et litt., 5 juin, 1910, le verbe *se compter* se trouve à cheval entre la valeur neutre et passive; de même dans *la porte s'ouvre par le vent*.

Les deux premières restrictions valent aussi pour la vieille langue. Mais la dernière n'est connue ni à l'origine ni plus tard au xviii<sup>e</sup> siècle. En voici des exemples:

*Le François ne se vainq que par le François mesme*, Sat. Ménippée, p. 225. — *Le sagesse de Dieu ne se comprend point par les plus excellens du monde*, Calvin (dans Huguet, *Synt. de Rabelais*, p. 177). — *Mais ne pense pas que cela se doibve plus observer par les orateurs que par les historiographes*, Dolet, *La manière de bien traduire*,

<sup>1</sup>) *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup> siècle*, § 72.

p. 16. — *Le prétérit se conjugue par la plupart de cette sorte*, Vaugelas, *Rem.*, I, 196.

*Sans cesse vous prêchez des maximes de vivre*

*Qui par d'honnêtes gens ne se doivent point suivre,*

Mol., *Tart.*, I, 1, 38.

Rem. L'emploi de la voix pronominale est plus étendu dans les autres langues romanes. En roumain c'est presque la seule façon d'exprimer le passif: *mă bat* (je me bats) = „on me bat”. L'espagnol peut également employer un nom de personne comme sujet de la forme pronominale, avec sens passif: *Sale con luz. Rita se sorprende*, Moratín, *El si de las niñas*, II, 5 (= Rita est prise au dépourvu). — En italien et en espagnol notre construction remplace la forme impersonnelle: *si canta* = „on chante”; *se sabe* = „on sait”; elle peut être accompagnée d'un complément: *inforcare saldamente gli arcioni del cavallo su cui lo si invitava a salire*, P. Rajna (dans *Il Marzocco*, 1916, 2 gen.) (= on l'invitait); — *se le llamaba*, „on l'appelait”. Enfin en italien cette forme impersonnelle peut changer en forme personnelle par l'adjonction d'un pronom sujet: *Noi non si fa complimenti*, „nous ne faisons pas de compliments”; *noi si canta* = „nous, on chante” dans la langue française populaire: *Nous, on va s'batte, nous on va s'tuer*, Benjamin, *Gaspard*, p. 13. — *C'est nous qu'on dansera avec les p'tites Allemandes*, *ibid.*, p. 18. — *Tu vois ce qu'on est, nous autres*, Barbusse, *Le Feu*, p. 29.

**je suis levé.** 167. f) Ce point-ci — il s'agit de la construction *me sui levez* — demande à être traité à part.

Nous avons vu que les formes synthétiques en -or ont disparu, mais que les formes analytiques, composées du verbe *esse* avec le participe passé, se sont maintenues avec la valeur passive aussi bien qu'avec la valeur neutre. Pour le premier cas nous renvoyons aux paragraphes 155 et 156; pour le second cas nous pouvons citer:

*Cum fuerit autem Nero de inferno levatus* (= se sera levé)

*Helias veniet prius signare delectos,*

Commod., *Instruct.*, I, 41, 7.

De même en français:

*Et li quatorze sont en fuie tourné.*

*Tost sont levé en estant sor lor piés,*

Huon de Bordeaux (Clédât, p. 51 et 56).

**Hebergié sont** (= ils se sont logés).

*Maintenant sont del port meū* (= se sont éloignés),

Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 449 et 995.

*Or delaciez le vert heaume gemmé,*

*Tant que soiiens baisié et acolé,*

Girard de Vienne (Clédât, p. 95).

*Quant assés sont deduit, si sont alé coucier,*  
Fierabras, 6135.

Dans ces phrases — il n'est pas superflu de le répéter — nous avons donc la continuation directe de la construction latine *motus sum*, „je me suis mu”, *levatus sum*, „je me suis levé”, où le participe avec *être* exprime une idée intransitive, que le français rend souvent par le réfléchi.

**Autres constructions.** 168. Seulement, à côté de cette construction-là, on en trouve trois autres, qui expriment absolument la même idée: 1) l'auxiliaire *avoir* avec pronom, — 2) l'auxiliaire *avoir* sans pronom, — 3) l'auxiliaire *être* avec pronom. Donnons d'abord des exemples de ces trois constructions, avant d'en chercher l'explication.

1) auxiliaire *avoir* avec pronom:

*s'ont aresté et desçandu* <sup>1)</sup>,  
Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 1795.  
*Parfitement s'at a Deu comandet,*  
Alexis, 288.

*s'a vestu et chaucié,*  
Amis et Amiles, 2321.

2) auxiliaire *avoir* sans pronom:

*Ad icel mot l'uns a l'altre at clinét* (= s'est incliné),  
Roland, 208.

*Or ont lave* (= ils se sont lavés), *si vont seoir,*  
Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 2578.

3) auxiliaire *être* avec pronom:

*se fu redreciez.*  
*Quant li uns d'aus s'est regardez,*  
*Si voit venir celui corant,*  
Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 889 et 1829.  
*Quant s'estoit arestée, moult tenrement ploroit, . . .*  
*Quant s'estoit relevée, maint grant souzpir getoit,*  
Berthe aux grands pieds (Clédât, p. 59).

J'ai levé et je m'ai levé. 169. Ainsi, nous avons constaté que le vieux français a quatre tournures pour exprimer la même idée: *sui levez, ai levé, m'ai levé, me sui levez*. Quelle est l'origine de ces constructions?

<sup>1)</sup> à moins qu'on ne doive lire *sont aresté*.

La première ne demande plus d'explication: *sui levez* est la continuation directe du latin *sum levatus*. Quant à *ai levé* et *m'ai levé*, on sait que dans la latinité postclassique le parfait composé (*habeo cognitum = cognovi*) se répand de plus en plus. Ainsi le parfait composé de *levare* et de *se levare* devient *levatum habeo* et *me levatum habeo*, qui ont donné en français *j'ai levé* et *je m'ai levé*. Mais puisque, à l'origine du moins, on sentait encore fortement la valeur active de l'auxiliaire, ces deux formes — surtout la première — avaient beaucoup de peine à pénétrer; *levatus sum*, en latin, et *sui levez*, en vieux français, restent la construction usuelle pour „je me suis levé”; le type *j'ai levé* est relativement rare dans la vieille langue; *je m'ai levé*, quoique plus fréquent, n'a pourtant pas, tant s'en faut, l'extension de la construction primitive *sui levez*.

170. Une nouvelle étape dans l'histoire de notre construction est l'introduction du pronom dans la tournure: *Je sui levez*, qui est, au fond passive, du moins pour la forme, et neutre pour le sens. Ce phénomène est dû à l'analogie des autres formes du même verbe. En effet, puisque *levare* et *se levare* se trouvent en latin postclassique avec la même valeur, on comprend aisément que peu à peu on ne sente plus *se* comme le complément du verbe, mais comme simple particule accompagnant le verbe intransitif. Au moment où l'on en est arrivé à dire \**me sum levatus*, en plaçant *me* devant une forme intransitive, cette évolution a atteint sa dernière étape. Ceci a dû être le cas en latin encore, comme le prouve l'accord de toutes les langues romanes d'abord, et ensuite le fait qu'en latin postclassique on trouve fréquemment le pronom devant d'autres tournures intransitives, comme nous l'avons vu plus haut. Cette extension du pronom semble avoir été appuyée par une autre construction très fréquente en latin postclassique, celle du datif éthique: *Sedete vobis*, *Peregrinatio*, 36, 5. — *Quia sera erat, gustavimus nobis*, *ibidem*, 4, 8. — *Tu tibi arbitraris*, *Lucif. Cal.*, p. 251, 6.

Quoi qu'il en soit, ce qui est sûr, c'est que dans la construction *je me suis levé* l'auxiliaire *être* n'a pas supplanté *avoir*, mais qu'il y a été employé de tout temps.

Le seizième siècle. 171. Si nous quittons maintenant l'époque du vieux français et que nous passions aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles,

nous constatons la même hésitation entre *lever* et *se lever*, *taire* et *se taire* qui existait auparavant: *Toutes ensemble en un moment se disparurent*, Le Maire de Belges (Darm., p. 176). — *Et là, délibérèrent que . . . il retourneroit au château*, Marg. d'Angoulême. *Heptaméron*, III. — Je **me délibère** . . . *de vous montrer qu'il y a des dames qui en leur amitié n'ont cherché nulle fin que l'honnêteté*, Ibidem, 3<sup>e</sup> journée. — *Je ne m'estois jamais desjeuné de ce mot*, Brantôme, II, p. 40. — *Je n'en estois pas encore desjeuné*, H. Estienne, *Deux Dialogues en franç. italianisé*, II, p. 281. — Ainsi on trouve *penser* et *se penser*, et R. Estienne cite dans son dictionnaire français-latin *je condescens* et *je me condescends*.

Pourtant il semble qu'à partir de cette époque l'usage moderne commence à se constituer. Relevons surtout les verbes construits avec l'adverbe *en*: *s'en aller*, *s'en fuir*, *s'en tourner*, *s'en retourner*, *s'en venir*.

**Le dix-septième siècle.** 172. Au xvii<sup>e</sup> siècle, l'usage est encore loin d'être fixé complètement. Tels verbes qui aujourd'hui sont toujours pronominaux se trouvent parfois sans pronom, tels autres qui aujourd'hui se passent de pronom le prennent au xvii<sup>e</sup> siècle: *Il faudra voir . . . les endroits où les Muses se sont apparues* à vous, Balz. *Lettr.*, IV, 17. — *Il y en a qui peu à peu se sont disparus de devant nous*, Malh., II, 246. — *Madame s'éclata de rire*, Sév., III, 18.

*Et personne, Monsieur, qui se veuille bouger,  
Pour retenir des gens qui se vont égorger,*

Mol., *Dép. am.*, 1640, V, 7.

Et le contraire:

*Celui qui les conduisoit, étoit éloigné,*

La Font., *Psyché*, I, p. 29.

*Nous nous amusons trop, il est temps d'évader,*

Corn., *L'illusion comique*, IV, 9.

**Gardez bien de le dire,**

La Font., *Fabl.*, VIII, 6, 9.

**Epoque moderne.** 175. Aujourd'hui, la langue s'est fixée, ou à peu près; les verbes ont opté en général pour la construction avec ou sans pronom. Ainsi on trouve toujours *se taire*, *s'en aller*, *s'éloigner*. Seul, l'infinitif, régime d'un auxiliaire, peut encore se passer du pronom: *je l'ai envoyé promener*, *je l'ai fait taire*.

Si Daudet se sert encore de *s'accoucher*, d'autres de *s'acquérir*, ce ne sont pas des constructions courantes; et il en est de même pour *se guérir* et *se fondre*, qui se trouvent à côté de *guérir* et de *fondre*.

Dans plusieurs cas les deux formes se sont maintenues avec une nuance de sens ou de fonction: **attaquer** et **s'attaquer**, **baigner** et **se baigner**, **approcher** et **s'approcher**, **rire** et **se rire**, **jouer** et **se jouer**, **se fendre** et **fendre** dans: *le cœur me fend*; **lever** et **se lever**: *les blés ont levé*, *le rideau lève* ou *se lève*, mais: *se lever de table*, *se lever à sept heures du matin*; **casser** et **se casser**: *le verre de la lampe a cassé*, mais: *s'est cassé en mille morceaux*; **briser** et **se briser**: *le navire se brise sur les écueils*, mais: *les vagues brisent* ou *se brisent*.

Rem. *Faire* surtout, suivi d'un infinitif, a été longtemps réfractaire. C'est au XVII<sup>e</sup> siècle qu'on rencontre quelques rares exemples de l'infinitif accompagné d'un pronom réfléchi, construction qui n'est devenue générale que vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

J'ai levé  
Je m'ai levé  
Je suis levé  
Je me suis levé  
en français  
moderne.

174. Quant au parfait composé, à mesure que l'usage fait un choix entre *lever* et *se lever*, *aller* et *s'aller*, *déjeuner* et *se déjeuner*, l'hésitation cesse aussi entre les quatre types *je suis levé*, *j'ai levé*, *je m'ai levé*, *je me suis levé*. La forme avec *être* est employée pour exprimer un état ou le passif: *je suis levé*, *je suis aimé*, (cf. § 167), ou encore comme parfait des verbes neutres: *je suis allé* (cf. § 307). — *J'ai levé* a gardé son sens de passé indéfini du verbe actif *lever*, il n'a jamais réussi à se généraliser dans la fonction neutre d'un verbe comme *lever* (par contre, les verbes essentiellement neutres comme *courir*, *marcher*, *aller* ont hésité entre *avoir* et *être*). — *Je me suis levé* s'est généralisé de plus en plus dans la fonction de parfait composé de *se lever*; mais *je m'ai levé* lui a fait une concurrence de plus en plus acharnée dans la langue populaire. Si la langue des classes élevées s'est décidée en faveur de *je me suis levé*, le peuple en est arrivé à se servir de *avoir* comme seul verbe auxiliaire de temps (*elle a mouru* = „elle est morte”): *Y a Clémentine qui s'a perdue*, Benjamin, *Gaspard*, p. 73. — *Je m'ai vu*, tout d'un coup, avec une botte pleine dans chaque grapin, Barbusse, *Le Feu*, p. 16. — Cf. aussi les cartes 500 et 508 de l'*Atlas linguistique*, *Je m'ai assis sous un arbre* et *Vous vous avez blessé la main*.

## C. VERBES UNIPERSONNELS

175. Nous employons, à l'exemple de Brunot et de Meyer-Lübke, le terme de **verbes unipersonnels** pour désigner les verbes qui, en principe, ne se trouvent qu'à la troisième personne du pluriel. Cette définition tout extérieure est pourtant le seul lien qui relie les différents groupes de ces verbes, et voilà pourquoi nous préférons ce terme à celui de verbes impersonnels.

Verbes  
exprimant un  
phénomène  
atmosphérique  
en latin.

176. Aux verbes unipersonnels appartiennent différents groupes:

A. — Ceux qui expriment un phénomène atmosphérique: *pluit, grandinat, gelat, tonat*, „il pleut, grêle, gèle, tonne". Ces verbes offrent un sens complet, ils n'admettent pas de sujet, parce qu'on regarde le fait en lui-même, sans penser à un agent; on pourrait donc les appeler **verbes sans sujet**. Ils se distinguent encore des verbes des autres groupes en ce qu'ils se sont maintenus en général pendant tout le cours de la langue; ils ont subi moins de fluctuations et il en est de même pour toutes les autres langues.

Remarquons pourtant que les Romains ont pu changer le verbe unipersonnel en verbe personnel en lui donnant comme sujet un dieu ou un autre mot: *Jove tonante cum populo agere non est fas*, „quand Jupiter tonne, il est défendu de réunir le peuple". — *Pluam super terram*, „je ferai pleuvoir sur la terre", Vulgate, *Genèse*, VII, 4. — *Veniunt nubes ab extremo et pluunt*, Saint Augustin. — Dans ces phrases le verbe a pris un sens factitif; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on l'ait mis quelquefois au passif: *Totum illud spatium qua pluunt et ninguntur*, „où il pleut et neige", Apulée, *Florida*, I, 2.

Si ces verbes perdent leur sens précis, ils peuvent être accompagnés d'un complément, qui se met à l'accusatif ou à l'ablatif: on trouve *grandinat, nivit sagittis*, „il grêle, il neige des flèches," dans Pacuvius, *pluisse sanguinem* ou *sanguine* dans Tite-Live, XXIV, 10 et XL, 19.

Il est naturel qu'avec le sens figuré la construction personnelle soit encore plus fréquente que si le verbe garde son sens primitif: *fundae saxa pluunt*, Stace, *Theb.*, VIII, 416. — *Tonare verba foro*, Properce, IV, 1, 134. — *Rorantes lacte capillae*, Virgile, *Culex*, 75. — *Ningunt floribus rosarum*, Lucrèce, II, 627. — *Vinea grandinata est*, Saint Augustin.

**En français. 177.** En français on trouve les mêmes constructions qu'en latin. Ainsi le verbe prend un sens factitif et est personnel dans:

*Contrat passé, notre homme*

*Tranche du roi des airs, pleut, vente et fait en somme*

*Un climat pour lui seul,*

La Fontaine, II, 13.

*Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais, et pleut sur le champ du juste comme sur celui du pêcheur,* Bossuet, *Sermon sur les nécessités de la vie*, 1. — *La neige neigeait sa lumière,* Chateaubriand, *Mémoires*, XI. — Aujourd'hui encore *geler et dégeler* dans la langue courante: *Il dégelait l'huile qui était gelée.*

Le verbe peut encore être accompagné d'un complément: *Il neige des mouettes.* — *Il pleut des balles.* — Puis, et c'est là une construction que le latin ne connaît pas, le complément peut devenir sujet du verbe: *des balles pleuvent, des mouettes neigent.*

Le vieux français connaît encore quelques verbes appartenant à ce groupe et qui n'existaient pas en latin classique: *anuitier, avesprer, ajorner*:

*Lors se remue quant il dut anuitier*

(„lorsque la nuit allait tomber”),

*Chevauchier veut quant il avesprera,*

Garin le Loherain.

*Lors comença a ajorner,* „il comença à faire jour,” Villehardouin, 184. — Ces verbes ont disparu de nouveau, ils ont été remplacés par les locutions impersonnelles *il fait nuit, soir, jour*, dont nous devons parler plus loin.

#### Passif.

**178. B.** — **En latin** le passif des verbes neutres se trouve assez fréquemment à la troisième personne du singulier: *itur*, „on va”; *ridetur*, „on rit”. Pour les verbes transitifs, on trouve au contraire la forme personnelle là même où l'on ne s'y attendrait pas: *dicor hoc fecisse, videris bene dixisse*, où le sujet est un nom de personne.

**En vieux français**, et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle — nous l'avons vu <sup>1)</sup> —, on trouve souvent le passif des verbes neutres:

*Tu le savras, gaires n'iert demoré,*

Huon de Bordeaux (Clédât, p. 52).

(litt.: „il ne sera pas attendu” = sans tarder),

<sup>1)</sup> § 156.

*Il fut dansé, sauté, ballé,  
Et du nain nullement parlé,*

La Fontaine, *Contes*, I, 1, 518.

*Il a cru que le schisme . . . pourroit causer de grands maux à la chrétienté, s'il n'y était remédié promptement*, Balzac, *Diss. chrét.*, IX. — Aujourd'hui, on préfère *on dansa, on remédiait*, etc., quoique le passif se rencontre encore dans les meilleurs auteurs: *il est procédé au vote, il était dérogé à: Afin qu'il puisse être délibéré sur la question de savoir s'il entend les continuer*, Le Temps, 29 juin, 1917.

Quant aux verbes transitifs, on peut toujours dire: *il a été dit, écrit, il fut convenu, décidé, il se trouve, il s'entend*, etc. Le vrai sujet de ces tournures suit alors sous forme de proposition substantive (voir § 156). Mais on ne trouve plus ces verbes avec un sujet nom de personne: *\*je suis dit l'avoir fait*, comme en latin.

**Pudet, licet, 179.** C. — En troisième lieu le latin connaît des verbes unipersonnels qui n'expriment pas comme pluit, *itur*, un sens complet, mais qui ont besoin d'autres mots pour compléter la pensée. Ce sont des verbes qui expriment un mouvement de l'âme, une nécessité ou d'autres idées: a) *pudet, piget, paenitet, taedet, miseret: Pudet me hujus facti. — Taedet me hoc fecisse. — b) decet, dedecet, licet, oportet, iuvat: Non tibi licet mentiri. — c) accedit, constat, expedit, restat, est, sequitur:*

*Est ut viro vir latius ordinet  
Arbusta sulcis,*

Horace, *Carm.*, III, 1, 9.

*Accedit quod nemo huic credere voluit.*

Le sujet de ces verbes est, on le voit, souvent un infinitif ou une proposition subordonnée; il peut être aussi un pronom neutre, au singulier ou au pluriel: *illud me pudet, haec me pudent*, et dans ce cas on ne saurait plus parler de verbes unipersonnels. On trouve même un substantif fonctionnant comme sujet: *Alba vestimenta decent Cererem*, Ovide; et le latin archaïque aussi bien que le latin post-classique prouvent de reste qu'on a toujours hésité entre l'emploi personnel et unipersonnel de ces verbes: *Ita nunc pudeo atque ita nunc paveo*, Plaute, *Casina*, 877. — *Proloqui non paenitibunt liberi ingrato ex loco*, Pacuvius, 31; et Apulée et d'autres emploient notamment *paenitere* comme verbe personnel.

Nous constatons donc qu'en latin la langue disposait de trois moyens pour exprimer l'idée voulue: a) forme unipersonnelle: *pudet me hujus facti*; b) forme personnelle avec sens factitif; le sujet est un nom de chose: *haec me pudent*; c) forme personnelle: le sujet est un nom de personne: *pudeo, gaudeo, debeo*. Quelques verbes, tels *pudere* et *paenitere* admettent les trois constructions, sinon en latin classique, du moins en latin vulgaire.

**Mêmes groupes 180.** Or, si nous considérons l'état des choses en français, nous y retrouvons les trois catégories: a) *il faut*, b) *cela me réjouit*, c) *je me réjouis*. Seulement, il y a eu des échanges entre les différents groupes, tel le verbe *me paenitet*, qui de la première classe est définitivement passé à la troisième: *je me repens*.

Il faut relever surtout les hésitations entre le premier et le troisième groupe. C'est au xvi<sup>e</sup> siècle, semble-t-il, que quelques verbes personnels deviennent unipersonnels; ainsi le verbe *douloir* qui ne garde que la forme *il me deult*, quoique Meigret, *Tretté de la gramm. fr.*, p. 104, et d'autres grammairiens le conjuguent encore. De même *il affiert*, *il appert*. Au moyen âge on trouve à côté de phrases comme:

*Enterer font errant*

*Les cors com il est aferant* (= comme il convient),

*Enfances Ogier*, 7598,

d'autres où le verbe est personnel:

*Je serai*

*Od vos tous jours, si afferrai* (= je vous irai)

*Ausi bien con la pierre en l'or*,

Renart le Nouv., 1238.

D'autres verbes ont hésité longtemps. Ainsi Oudin déclare au xvii<sup>e</sup> siècle qu'on trouve la forme personnelle aussi bien que la forme unipersonnelle des verbes *déplaire*, *ennuyer*, *fâcher*, *souvenir*: *Il m'ennuya de ne pas te veoir*, Segrès, *Nouv. fr.*, 4e nouv., 18. — *Il lui faschoit de ce que l'on parloit d'Avocats escoutans et promeneurs*, Sorel, *Polyandre*, I, 317. — Comme, au xvii<sup>e</sup> siècle, l'emploi de *il* avec le sens de *cela* est assez fréquent, il nous semble que nous avons ici affaire au second groupe des verbes que nous avons cités; et nous pouvons donc constater que l'emploi n'a pas varié, puisqu'on continue à dire: *Ça m'ennuie*, *Ça me réjouit que vous l'avez dit*. — Pourtant, il y a plusieurs phrases où la valeur uniperson-

nelle ne fait pas de doute: *Il t'ennuie avec moi*, Corn., *Melite*, III, 6, 1029. — *Est-il possible qu'il vous ennue si fort en Asie?* Vaug., *Quinte-Curce*, X, 2.

Aujourd'hui on préfère la tournure personnelle: *je me réjouis, je me fâche, je m'ennuie, je me souviens, je manque de*.

Rem. Vaug., I, 265, déclare: *je me souviens* et *il me souvient* sont tous deux bons, mais *je me souviens* me semble un peu plus usité à la Cour".

**Perte de ces verbes.** 181. Pourtant la plupart des verbes appartenant à ce groupe se sont perdus, ainsi *p u d e t*, *d e c e t*, *i u v a t*. Le vieux français connaît encore *loist* de *l i c e t*, „il est permis", *couste* de *c o n s t a t*, „il m'en coûte":

*Mult il costa a sus sachier,*

Gormond et Isembard, 406.

*Il conste*, „il est constant," qui dérive également de *c o n s t a t*, est un latinisme: *Des témoignages certains par lesquels il conste que cet usage étoit établi*, Bossuet, *Du culte dû à Dieu*.

**Création d'autres verbes unipersonnels.** 182. Pour remédier à ces pertes, la langue a étendu l'emploi des verbes qui restent, ou bien — et c'est le cas le plus fréquent — elle a créé de nouveaux verbes unipersonnels. Ainsi *convenit*, qui en latin signifie e.a. „il est convenable" prend le sens de *oportet*:

*Tout nostre vivre et tout nostre mengier,*

*De cel autel le convient repairier,*

Raoul de Cambrai (Clédât, p. 128),

„nous devons vivre de cet autel."

*Il me fait moult mal que la dame*

*Me convient condampner à mort,*

Miracles N. Dame, XII, 764.

Citons comme exemples de nouvelles créations les phrases suivantes:

*A l'ame li soit il meri*, „que son âme en reçoive la récompense,"

J. Bodel (Clédât, p. 340).

*Je vueil que li soit desservi* („qu'il soit recompensé de")

*Ce que de buen cuer m'a servi,*

Miracles N. Dame, XII, 831.

*Biaux hostes, par m'ame, il m'en poise.*

*Comment vous est?* („comment allez-vous?"),

Ibidem, 982 et 590.

Puis *grievé, chagrine, pert et apert* („il est clair”), *chaut*: *Ne vous en chaille*, „que cela ne vous inquiète pas”; *peu me chaut* et *il ne m'en chaut* sont archaïques aujourd'hui. Ensuite *estuet* „il faut”, qui semble venir de *stupet* et non de *est opus*<sup>1)</sup>. Enfin, citons *il faut* et *il fait*, verbes auxquels Tobler a consacré un article intéressant<sup>2)</sup>.

**il faut.** 183. Le verbe *fallere*, qui en latin signifie *tromper*, exprime en vieux français l'idée de *faire défaut*, *manquer*, puis *avoir besoin*, *être indispensable*:

*M'ad doné palefrei et dras,*  
*N'i failient nis li esperun* („même les éperons ne manquent pas”),

Garn. de Pont-Ste-Maxence, *Epilogue*, 5839.

*Car il n'i failloit* (manquait) *nule rien*  
*C'a preudonme doie failir* (dont pourrait avoir besoin)  
*Pour defendre et pour assaillir,*

Escanor, 3655.

Nous constatons que le verbe est resté personnel en vieux français, et nous avons gardé une trace de cette fonction dans l'expression *Au bout de l'aune faut le drap*. Pourtant, il semble qu'à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle le verbe puisse être aussi employé sans sujet, et il va se construire avec un infinitif, c.-à-d. il s'approche de la construction moderne:

*Qui plus fera de maus, plus le faura bouilir,*

Le Bastard de Bouillon, 509,

(la personne est tantôt à l'accusatif, tantôt au datif).

*Il faut* a ensuite restreint le domaine de *il convient* et supplanté *estuet*.

**il fait.** 184. Une autre création de la langue est *il fait*, qui combiné aux substantifs *jour*, *soir*, *nuit*, a remplacé les verbes *ajorner*, *avesprer*, *anuítier* du vieux français, tandis que *il vente* s'est maintenu dans la langue familière à côté de *il fait du vent*.

<sup>1)</sup> Cf. Walberg dans *Romania*, XL, p. 610.

<sup>2)</sup> I, p. 269 *faut et fait sans sujet*. — Cf. aussi Thielmann, *Archiv. f. lat. Lexikographie*, III. — G. Rydberg. *Le développement de facere dans les langues romanes*, 1893. — *L'Atlas linguistique*, 534, *il faut*; 531, *il fait*.

On trouve le verbe *faire* dès l'époque du vieux français pour exprimer le temps:

*Fist tel tans con feire dut,*

Chrétien, *Yvain*, 806,

et aujourd'hui *il fait beau, noir, clair* sont très fréquents. — Dans des phrases comme:

*Et ci li fet buen demorer,*

Chrétien, *Yvain*, 1393,

*Il fait cher vivre à Paris*, l'adjectif appartient primitivement à l'infinitif, complément de *il fait*, mais ce rapport devient moins clair, quand il y a inversion:

*Mauvais fait guerroier son seignor,*

Gaydon, 177.

Enfin le sens de la construction se perd complètement, quand on fait précéder l'infinitif d'une préposition: *L'histoire fait bon a conter et a oïr et a retraire*, Vengeance Raguidel, 3354.

*Qu'il ne fait pas bien sûr, à vous le trancher net,*

*D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait,*

Mol., *Femmes Sav.*, V, 1.

**Il arrive des malheurs.** 185. Enfin, tous les verbes neutres, à peu près, peuvent s'employer à la 3<sup>e</sup> personne du singulier, quand ils sont suivis de leur sujet: *Il arrive des malheurs, il se trouve des gens, il s'est dit des choses.*

**Fonction du substantif.** 186. A propos de ce dernier groupe de verbes — et aussi de quelques-uns des groupes précédents — on doit se demander quelle est la fonction du substantif et comment il faut expliquer la forme du verbe <sup>1)</sup>.

Constatons d'abord que ce n'est pas la présence du pronom *il* qui serait la cause du non-accord. En effet, on trouve le singulier dès une époque où le pronom sujet n'était pas de rigueur:

*Parmi Paris en vat trois paire,*

Rutebeuf, I, 164.

Même au cas où le substantif précède le verbe:

*Ainc plus gentes ne fu,*

Ogier le Danois, 12961.

<sup>1)</sup> Tobler, I, 290 *Manque d'accord entre le sujet et le prédicat.* — Gebhardt, *Zur subjektlosen Konstruktion im Altfranz.*, Diss. Halle. 1895.

Constatons ensuite que dans ces sortes de phrases le substantif est souvent à l'accusatif :

*Or i covient esgard moult grant,*

Athis et Prophilius, 1454.

*Or oiés aventure estrange*

*Qu'avenut fu par Alemagne,*

Aiol, 7056.

*Et s'il en est aucuns de ta gent crestienee*

*Qui ne soient pas vrai en cuer et en pensee,*

Chev. au cygne, 20886.

Puis *il le faut*, tournure qu'on ne trouve pas avant le xv<sup>e</sup> siècle.

Le latin vulgaire connaît d'ailleurs la même construction: *sic fit orationem pro omnibus*, Peregrinatio, 25, 3. — *Mi adveniendi hac noctu agitandumst vigilias*, Plaute, *Trinummus*, 869.

Il est sûr que dans ces constructions impersonnelles le substantif n'a pas la fonction de sujet. M. Gebhardt explique la forme du substantif comme un accusatif de mesure indiquant l'étendue sur laquelle l'action du verbe se fait sentir. Il est naturel qu'après la perte des terminaisons casuelles on n'ait plus compris le sens primitif et que dans *il est un homme* comme dans *il arrive des malheurs* on ait senti le substantif comme sujet du verbe.

186<sup>bis</sup>. Pour l'introduction et l'emploi des pronoms *el* et *il* devant le verbe unipersonnel, cf. § 62 avec la remarque 2.

#### D. ACCORD ENTRE LE VERBE ET SON SUJET

**Le sujet est un pronom relatif.** 187. Le verbe s'accorde naturellement, en nombre et en personne, avec son sujet. L'usage n'a pas changé sur ce point.

Il y a pourtant quelques cas où il n'est pas facile de faire un choix et pour lesquels la langue a varié au cours des siècles.

1) Dans une phrase relative on peut quelquefois hésiter sur la nature de l'antécédent. Quand celui-ci est un adjectif ou un nom de nombre indéterminé, la langue hésite: *Vous êtes les derniers qui ayez (aient) appris cette nouvelle.* — *Tu es le seul qui puisses (puisse) le lui communiquer.*

2) Quand l'antécédent est un substantif, le verbe de la relative est en général à la 3<sup>e</sup> personne: *Je ne suis pas l'homme qui a fait cette déclaration.* — Pourtant l'accord se fait en général, quand

l'identité entre le substantif et le pronom personnel sujet se sent vivement: *Vous êtes un homme qui n'êtes pas belliqueux.* — *Nous sommes trois gamins qui aimons à nous amuser.*

3) Dans la vieille langue il y a quelquefois désaccord, quand l'antécédent est un pronom de la 1<sup>e</sup> ou de la 2<sup>e</sup> personne:

*Je ne vois plus que vous qui le puisse arrêter,*

Corn., *Nicom.*, I, 1.

*Nous ne verrons que nous qui sache bien écrire,*

Mol., *Femm. Sav.*, III, 2.

*Moi . . . qui avoit été si hardi,* Voit., I, 628. — Remarquons pourtant que dans les deux premières phrases le pronom personnel n'est pas, à proprement parler, l'antécédent de la relative; on peut analyser le vers de Corneille comme suit: *Je ne vois plus [personne] qui le puisse arrêter que vous.* De même dans:

*Ce ne seroit pas moi qui se feroit prier,*

Mol., *Sganarelle*, 2, 68.

Dans la langue populaire on trouve des phrases tout à fait analogues à celles de Voiture: *C'est vous qui va être heureuse aujourd'hui,* H. Monnier, *Scènes populaires*, I, 483.

Rem. Vaug., I, 168, prescrit *Ce n'est pas moy qui l'ay fait*, et de même *Si c'estoit moy qui eusse fait cela*, quoique d'autres grammairiens se prononcent en faveur de *qui eust fait cela*, construction plus logique, à vrai dire.

4) Quand l'antécédent est un génitif partitif précédé de *un*, le verbe de la relative s'accorde tantôt avec le partitif, tantôt avec *un*: *un des meilleurs barons . . . qui fust el remanant dou monde*, Villeh., 500. — *C'est une des raisons qui avoit fait condamner Socrate*, Bossuet, *Hist. universelle*, II, 16. — *Un grand seigneur qui est un des hommes du royaume qui représente le mieux*, Montesquieu, *Lettr. pers.*, 74. — Cette attraction, très naturelle du reste, se retrouve encore aujourd'hui.

**Le sujet un collectif.** 188. Quand le sujet du verbe est un collectif, le verbe peut prendre l'accord d'après la forme ou d'après le sens. La vieille langue préfère le pluriel, l'usage actuel le singulier:

*Ja tote gent nem soüssent torner,*

Alexis, 488.

*Al jugement en vunt la maisnie Nerun,*

Garnier de Pont-Ste-Max., 1818.

*Mais la maisnie al Sathan est al mustier venue,*

Ibidem (Clédat, p. 18).

On sait que *la plupart* est actuellement suivi du pluriel. Au xvii<sup>e</sup> siècle on trouve parfois le singulier: *C'est presque sans peine et sans étude que je méprise ce que la plupart des hommes adore*, Balzac, *Lettre à Chapelain*, VI, 6. — Pourtant Vaugelas, I, 109, prescrit le pluriel.

Dans des combinaisons comme *une foule de gens, un grand nombre de wagons*, la logique exige le singulier, si le collectif exprime l'idée essentielle, et le pluriel, si le génitif partitif arrête surtout la pensée. Mais l'usage a de tout temps confondu ces deux emplois: *Le reste des hommes sont des coquins*, Pascal, *Pensées*, II, 56 (éd. Faugère). — *La guerre engendre beaucoup de maux, entre lesquels sont le grand nombre d'historiens*, Rac., VI, 320.

Vaugelas déclare: „*Une infinité de personnes régit le pluriel,*” et l'Académie est de son avis, quoiqu'elle admette *Un grand nombre d'ennemis parut* à côté de *Un grand nombre d'ennemis parurent*. Pour la langue actuelle, on trouvera un grand nombre de citations instructives dans Robert, *Grammaire française*<sup>A</sup>, p. 267 et suiv.: *La multitude des bougies et des fleurs donnait à la fête quelque chose de magique.* — *Un concert de protestations s'élèvent déjà de tous côtés contre la nouvelle loi somptuaire.*

Plusieurs  
substantifs  
reliés ensemble.

189. Quand plusieurs substantifs, reliés par la conjonction *et*, forment le sujet, le verbe se met en général au pluriel; toutefois la langue a permis de tout temps l'accord avec le substantif le plus proche. Le verbe se met encore au singulier, si les sujets forment un tout:

*Com fist tes pedre et li tuens parentez,*

Alexis, 415 (Clédat, p. 13).

*Car moult vos priset mes sire et tuit si home,*

Roland, 636.

*L'empereres Henris et l'oz des François se loja*, Villehardouin, 492. — *Un peu d'esprit et beaucoup de temps à perdre lui suffit*, La Bruyère, I, 85. — *Bérénice et son fils fut tuée par Seleucus Callinicus*, Pascal, *Pensées*, I, 220.

*Ane, cheval et mule aux forêts habitoit,*

La Fontaine, IV, 3.

On sait que l'usage est devenu actuellement moins libre.

**Comme, ainsi** 190. On sait que deux substantifs, réunis par des **que.** conjonctions *comme, ainsi que, de même que*, peuvent fonctionner comme sujets d'un verbe, et comme tels demander le pluriel: *La santé comme la fortune retirent leurs faveurs à ceux qui en abusent.* — *La tête de cet oiseau, ainsi que la gorge, sont couvertes d'un duvet très court*, Robert, *Gramm. franç.*<sup>4</sup>, p. 264.

La même construction très naturelle se retrouve au xvii<sup>e</sup> siècle, même quand les substantifs sont reliés par la préposition *avec*:

*Le singe avec le léopard*

**Gagnoient de l'argent à la foire,**

La Font., *Fabl.*, IX, 3, 2.

*Votre père, en mourant, ainsi que votre nièce,*

**Vous laissèrent de bien une somme légère,**

Regnard, *Le Distrain*, I, 7.

**c'est moi** 191. Dans l'ancienne langue *ce*, en qualité d'attribut, **c'est eux.** n'exerce aucune influence sur la forme du verbe: on disait *ce suis je, ce sommes nous, ce es tu, ce estes vous, ce est il, ce sont il*. Peu à peu, pourtant, la forme la plus fréquente *c'est* l'a emporté et *ce* a été considéré comme sujet: *c'est moi, c'est nous, c'est toi, c'est vous*. Pour la 3<sup>e</sup> personne du pluriel seule *ce sont* s'est maintenu, mais ici encore on trouve de nombreux exemples d'analogie dans la langue du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, et si, dans la langue écrite on l'évite aujourd'hui, dans la langue populaire on dit toujours *c'est*: *Tous les hommes sont semblables par les paroles, et ce n'est que les actions qui les découvrent différents*, Mol., *L'Avare*, I, 1. — *C'est eux qui en demeurent d'accord*, Mme de Sévigné, VIII, 1.

*C'est des boucs, des faunes, des vampires,*

J. Rictus, *Soliloques du Pauvre*, p. 168.

## II. LE VERBE ET SON COMPLÉMENT

### A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES <sup>1)</sup>

Limites peu nettes entre les différents groupes de verbes.

192. Un verbe peut exprimer une action *a)* qui ne sort pas de son sujet; *b)* qui passe à un objet.

*a)* Au premier groupe appartiennent les verbes neutres: *marcher*; passifs: *être lu*; et la plupart des pronomi-

<sup>1)</sup> Bréal, *Essai de sémantique*, ch. 20.

naux propres: *se tromper* (mais: *s'apercevoir de q. c.*). Au chapitre consacré aux verbes pronominaux nous avons vu que de fréquents échanges ont eu lieu entre les verbes de ces trois groupes.

b) Lorsque l'action du verbe sort du sujet, il peut passer à un complément direct ou indirect: *J'écris une lettre, j'obéis à mon père*. Il n'y a pas de différence bien caractérisée entre un complément direct ou indirect; M. Brunot l'appelle un simple accident de grammaire, et nous ne nous étonnons donc pas que les mêmes verbes aient admis des constructions différentes dans le courant de la langue, ou qu'ils soient traités autrement en français qu'en hollandais, ou, enfin, que tel verbe intransitif puisse pourtant s'employer au passif. Voici quelques exemples du dernier cas: *pardonner à quelqu'un*, mais *vous êtes tout pardonné*. — *Obéir à*, et pourtant *je veux être obéi*. — *Petite fille, reprit sa sœur, si l'on vous entend, vous serez criée*, La Fontaine, *Psyché*, II, p. 156.

*Pour n'estre point mocquez ni sifflés,*

Ronsard (Darm., p. 230).

La différence entre les verbes à complément et les verbes sans complément peut, elle aussi, s'effacer. Si un verbe transitif est employé d'une façon absolue: *j'écris, je pense*, l'action est considérée sans rapport à un complément et le verbe ne se distingue plus nettement d'un verbe comme *je marche*. Mais la langue dispose en outre de différents moyens pour faciliter le passage des deux classes de verbes l'une à l'autre.

Nous étudierons a) d'abord les verbes qui ont montré une hésitation entre l'emploi du complément direct et celui du complément indirect, b) puis ceux qui ont pris un complément, tandis qu'originellement ils s'en passaient.

#### HÉSITATION ENTRE LES VERBES TRANSITIFS ET LES VERBES INTRANSITIFS

**Verbes devenus intransitifs.** 193. Voici quelques verbes qui ont été transitifs dans la vieille langue et qui sont intransitifs aujourd'hui:

accoutumer: *Les Athéniens . . . n'ayant pas accoutumé le joug de la monarchie, leur défendirent l'entrée de leur terre*, Vaugelas, *Quinte-Curce*, X, 2.

aspirer: *Donne donc à tes vœux quoi que ton cœur aspire,*

Rotrou, *Bélisaire*, I, 6.

approcher: *Commencent la rive à aprochier*, Villehardouin, 172, „à approcher de la rive.”

*Cependant gardez vous d'approcher ce rivage,*

La Fontaine, *Gal.*, II, 4, 264.

attenter: *Un de ses esclaves, lequel ayant attenté le plus grand de tous les crimes, Vaug., Quinte-Curce, VI, 3.*

consentir: *Mon indulgence, au dernier point venue,  
Consentoit à tes yeux l'hymen d'une inconnue,  
Corn., Menteur, V, 3.*

croire: *Les uns croyoient en Jésus-Christ, les autres ne le croyoient pas, Pascal, Pensées, II, 87.*

encliner: *Li menus pueples les encline, „s'incline devant eux”,  
J. de Meung (Clédat, p. 203).*

(Cf. *Ad icel mot l'uns a l'autre at clinét*, Roland, 2008).

enseigner: *En tout péché et vice les enseignent,  
Corrozet, Hécatomgraphie.*

partir: *Que me sert que je fasse exactement partir un champ,  
Malh., II, 689. (Cf. la locution actuelle avoir maille à partir avec quelqu'un).*

renoncer: *Il m'est dur . . . .  
De renoncer mon païs, sans offense,  
Dolet, Second Enfer, p. 32.*

Les verbes *crier, s'écrier, démordre, déroger, échapper, inspirer, nuire, obéir, obstiner, pardonner, prétendre, profiter, servir* et quelques autres se trouvent encore au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle employés comme transitifs.

**Verbes devenus transitifs. 194.** Les verbes suivants montrent le phénomène inverse:

assister: *celuy qui plus luy assista en toutes choses, Amyot, Vies, Lycurg., 50, 1.*

contredire: *Aristote contredit à cette raison, Amyot, Œuvres morales.*

hanter: *Afin qu'au ciel avec les saints hantions,  
Marg. d'Angoul., Dern. Poésies, 403.*

regarder: *ne regardez pas à cette voix piteuse, regardez ce teinct, Mont., III, 178.*

Brunot, II, p. 437 et suiv., cite encore *congratuler, contrarier, esclai-rer, favoriser, fournir, incommoder* et quelques autres.

Rem. Les verbes intransitifs n'ont pas toujours demandé la même préposition. Ainsi *penser d'une chose*, comme l'on disait au moyen âge, est devenu plus tard *penser à une chose*.

Verbes qui prennent un complément.

195. Le passage des verbes sans complément aux verbes suivis d'un complément est plus intéressant à étudier. La langue dispose de plusieurs moyens pour effectuer ce passage:

a) Le verbe devient factitif:

bouger: *Elle ne bougera, si personne ne la bouge*, Malh., II, 503.

croître: *M'ordonner du repos, c'est croître mes malheurs*,  
Corn., *Cid*, II, 8.

mourir: *Or vous ont mort* (= tué) *Sarrasin et Persan*,  
Aliscans (Clédat, p. 71).

*Avant donc qu'il ait été mort . . . , tout n'étoit pas accompli*, Pascal, *Pensées*, II, 73. — Remarquons pourtant que c'est seulement la combinaison avoir + participe qui a le sens transitif, mourir lui-même reste neutre.

tarder: *A des cœurs bien touchés tardez la jouissance*,  
Malh., I, 237, 27.

tomber: Ce verbe s'emploie encore actuellement avec le sens factitif: *tomber une pièce, un ministère*, un lutteur. On le trouve dès le moyen âge: *le tumbent en un fossé*, Rom. de la Rose, 12574.

Citons encore *entrer, sortir, descendre, monter* et tant d'autres qui peuvent tous prendre le sens factitif en français moderne: *Matrena Pétrouna mit Féodor sur son dos et le grimpa dans sa chambre*, G. Leroux, *Rouletabille chez le tsar*, V.

Rem. 1. Vaug., I, 436, déclare que *croître* et *tarder*, employés par Malherbe comme verbes transitifs, sont neutres.

Rem. 2. *Mourir* a la même construction en espagnol: *aunque tres toros ha muerto*, De Moratín, *Fiesta de toros en Madrid*.

Vivre sa vie. 196. b) Au lieu de déterminer l'action du verbe neutre par un adverbe, on peut la présenter sous forme de substantif verbal accompagné d'un adjectif, et ce substantif joue alors le rôle de complément direct. Ainsi on dit en latin: *Turpissimam vitam vivere, mirum somnium somniare*.

Cet usage s'est maintenu en français:

*Teus cuide avoir*  
**Le jeu joé, qui puis le pert,**  
Chrétien, *Erec*, 5924.

De même *vivre sa vie, aller son train, dormir un bon somme, aller le galop, le trot*; ici *galop* et *trot* occupent la même fonction qu'un substantif verbal + adjectif. Il est vrai que le français se sert en

général d'un complément adverbial: *mourir d'une mort lente, haïr d'une haine mortelle, dormir d'un lourd sommeil, armer d'une armure neuve.*

On peut rattacher à ces verbes les tournures *crier un bulletin, sentir le renfermé*, comme en latin *olere vinum, sapere picem, sitire sanguinem.*

**Verbes affectifs.** 197. c) Beaucoup de verbes, surtout ceux qui expriment un mouvement de l'âme, s'emploient en latin tantôt comme neutres, tantôt comme transitifs, la cause de l'action pouvant être considérée aussi bien comme l'objet: *doleo, lugeo, ploro mortem fratris, indignor audaciam, queror fratrem, rideo stultitiam, plango funera*, à côté de *ploro de*, etc.

Le français, tout en étant moins libre, connaît la même construction: *Des pertes qui sont à lamenter*, Du Vair (Brunot, II, 438). — *Je pleure la mort de mon frère.* — C'est ainsi que le verbe *plaindre* est resté transitif, comme *regretter*, tandis que *se plaindre* demande un complément circonstanciel. De même *tacere*, qui en latin s'employait tantôt avec, tantôt sans complément — et ce dernier cas est le plus fréquent —, est aujourd'hui toujours transitif: *taire ces peines*, tandis que *se taire* est un verbe neutre. On sait que *taire* a en vieux français encore la construction primitive: *Tes, Olivier, „tais-toi”*, Roland.

**Verbes de mouvement.** 198. d) Ensuite, les verbes de mouvement, composés avec un préfixe, peuvent devenir transitifs: *transire flumen, praeterfluere urbem, praecedere aliquem, obire mortem, ingredi iter.*

En français: *prévenir quelqu'un, surmonter des difficultés, surpasser quelqu'un, survivre quelqu'un* (aujourd'hui *survivre à quelqu'un*), *survoler une ville, parcourir les rues.*

On trouve même cette construction pour des verbes simples qui indiquent un mouvement: *monter, grimper l'escalier, descendre la montagne, courir le cerf: Ceulx qui estoient entrez le clous*, Rabelais, I, 28. — *Votre livre ne m'est point parti des mains que je ne l'aie couru de bout en bout*, Malh., II, 426.

#### Verbes coordonnés à complément différent

**La vieille langue se contente d'un seul complément.** 199. Lorsque plusieurs verbes qui demanderaient le même complément, mais à des cas différents, sont coordonnés, la vieille langue se contente souvent d'un seul complément:

*Quant m'ot salué  
Et un sotif regart rué,  
Poire, 2447.*

*Dieu en rent graces et mercie,  
Floire et Blanchefleur, 1093.*

On retrouve cette même liberté au xvii<sup>e</sup> siècle:

*Nous ne nous sommes vus depuis quatre ans ensemble,  
Ni, qui plus est, écrit l'un à l'autre, me semble,  
Mol., Ecole des femmes, I, 4.*

*Toute cette tristesse m'a réveillée et représenté l'horreur des séparations,* Sév., VI, 313. — *La reine . . . envoya quérir les capitaines des gardes, à qui elle défendit d'obéir ni reconnoître autre que le roi,* Malh., III, 190. — *La dignité de l'homme consistoit dans son innocence à user et dominer sur les créatures,* Pasc., *Pensées*, I, 297. — De pareilles constructions sont rares actuellement, cf. pourtant: *Le roi Servius . . .*

*Nous a ravi nos bien et mis en esclavage,  
Ponsard, Lucrèce, IV, 1. <sup>1)</sup>*

Rem. 1. Th. Corneille blâme: *il s'est requis une estime générale et rendu considérable*, au lieu de: *s'est rendu considérable*. Vaugelas, I, 159, admet dans la conversation *ayant embrassé et donné la bénédiction à son fils*.

Rem. 2. Nous trouvons au fond la même liberté dans les phrases dont nous avons parlé au § 309, *b*: *notz majeurs qui . . . se sont privez de la gloire de leurs bien faitz et nous du fruit de l'imitation d'iceux*, Du Bellay, *Deffence*, I, 3 (Darm., p. 201), où l'auxiliaire *ont* manque après un participe conjugué avec *être* <sup>2)</sup>.

### III. LES MODES

#### A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

200. Un fait peut être présenté comme réel, irréel ou possible. Dans le premier cas on se sert de l'Indicatif (*video*), pour le second cas de l'Indicatif accompagné d'une négation (*non video*), le troisième enfin est réservé à l'Impératif et surtout

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 141 et suiv., Haase, § 148.

<sup>2)</sup> Tobler, I, p. 137, Haase, § 149.

au Subjonctif. Mais la pensée peut offrir tant de nuances que ces seuls modes ne suffisent pas pour les exprimer: des auxiliaires de mode comme *vouloir, pouvoir*; des adverbes comme *peut-être, naturellement, sans doute*, aident à préciser la pensée; en outre, il y a de fréquents passages d'un mode à l'autre. Ainsi *qu'il le fasse, il doit le faire, il le fera*, d'autres tournures encore, expriment la nécessité, avec des nuances, il est vrai, qui ne sont pas toujours faciles à saisir.

#### B. INDICATIF

**201.** L'indicatif est essentiellement le mode de la réalité: *L'homme est mortel. — Je partirai demain. — César a vaincu Pompée.* — Si l'on veut exprimer l'irréalité, qui, après tout, est aussi réelle que la réalité, on ajoute une négation: *L'homme n'est pas immortel. — Je ne partirai jamais*; — à moins qu'on ne se serve de l'ironie: *Vous êtes admirable, mon cher.*

Le contexte de la phrase peut pourtant affaiblir singulièrement le sens primitif de l'indicatif: dans la phrase principale ce sont des adverbes ou d'autres locutions ou encore des subordonnées qui amènent ce résultat; dans la subordonnée, le sens du verbe régissant ou de la conjonction détermine en beaucoup de cas la valeur de l'indicatif: *Je pars peut-être; il est parti, je suppose; il partira, si son père le lui permet; si j'ai de l'argent, je vous le donnerai.*

La langue a eu de tout temps ces procédés à sa disposition; on ne saurait donc parler ici d'évolution, et la grammaire historique n'a rien à relever ici.

Nous étudierons plus loin les cas dans lesquels la langue a hésité entre l'emploi de l'indicatif et du subjonctif et des verbes qui sont devenus des auxiliaires de mode. Cf. § 204<sup>bis</sup>.

Pour l'emploi des temps, cf. § 298 et suiv.

#### C. IMPÉRATIF

Différentes  
façons pour  
exprimer un  
ordre.

**202.** Pour exprimer un souhait ou un ordre on se sert de l'impératif: *Veillez entrer. — Partez tout de suite.* Pour la troisième personne on a recours au subjonctif: *Dieu le veuille. — Qu'il parte.*

La langue connaît d'autres tournures encore pour commander:

a) Le Futur: *Vendredi chair ne mangeras. — Vous m'apporterez*

*un bock*. — C'est là un emploi qu'on retrouve en latin et en vieux français: **assimulabis** (= *assimula*) *tuam amicam hujus esse*, Térence.

*Traîtres le rei estes, fait-il, ça en vendrez* (= venez ça),

Garnier de Pont-Sainte-Maxence (Clédat, p. 19).

Surtout avec *mar*: *ja mar le mesquerrés*, Huon de Bordeaux (Clédat, p. 53) = „vous le mécroirez pour votre malheur = croyez-le bien.”

b) L'Infinitif. Le vieux français se servait d'un infinitif accompagné d'une négation pour exprimer une défense adressée à une seule personne, tandis que le latin employait dans ce cas le subjonctif (*ne feceris*) ou une périphrase (*noli facere*):

*Damnes Deus pedre, n'en laisser honir France,*

Roland, 2337.

*Mais une chose nel me celer tu pas,*

Raoul de Cambrai, 1375.

On sait que dans le langage familier on trouve actuellement des phrases qu'on pourrait comparer avec la vieille construction: *Pas faire*, Charles. — En général pourtant, l'emploi actuel s'écarte du vieux français: *Voir à la page 5*. — *Prendre tant de grammes*. — *Comparer tel chapitre*, phrases qui contiennent un ordre adressé à une personne indéterminée.

Rem. 1. L'italien a la même construction que le vieux français: *E non indurci in tentazione, ma liberaci dal maligno*. — L'espagnol a gardé la tournure du latin: *No te dejes engañar*, Perez Galdós, *Gloria*, II, 72. — On trouve parfois l'infinitif positif: *Quando si senton certe proposizioni, girar la testa e dire*, Manzoni, *Promessi Sposi*, 15. — *Sentarse, señores!* et l'infinitif négatif en espagnol: *No gritar!*

Rem. 2. Pour la locution du vieux français *Or del bien faire*, cf. § 267.

#### D. SUBJONCTIF <sup>1)</sup>

##### 2) Subjonctif dans la phrase simple

###### Deux groupes de subjonctifs.

**203.** Le subjonctif est le mode de l'éventualité: il exprime essentiellement le domaine qui se trouve entre la réalité et l'irréalité pure. C'est là un domaine très vague qui contient plusieurs idées. Le français emploie pour exprimer ces idées, outre le subjonctif, aussi l'impératif, mais le domaine de ce mode-là est plus restreint et le subjonctif le remplace souvent. Le grec connaît

<sup>1)</sup> A. Gille, *Der Konjunktiv im Franz.* (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, tome 82 (1889), p. 423—464).

en outre l'optatif, qui, lui non plus, ne se distingue pas nettement du subjonctif.

Cette éventualité peut se trouver en dehors de la personnalité humaine ou en contact avec elle. De là découlent deux groupes de subjonctifs: 1) celui où la volonté humaine entre en jeu; 2) celui où elle n'entre pas.

A. Au 1<sup>er</sup> groupe appartiennent, en **latin classique**, les cas suivants:

1<sup>o</sup>. **Conjunctivus hortativus**: *Eamus*. — *Bibant si esse nolint*, „qu'elles boivent, si elles ne veulent pas manger.”

Le subjonctif exprime ici un ordre.

2<sup>o</sup>. **Conjunctivus dubitativus** dans les interrogations: *Quid faciam?* — *Utrum taceam an dicam?* — aussi dans l'interrogation indirecte: *Nescio quid faciam*.

3<sup>o</sup>. **Conjunctivus optativus**: a) pour exprimer un désir réalisable on se sert du subjonctif présent ou parfait le plus souvent accompagné de *utinam*, *velim*, *nolim*, *malim*.

b) si le désir est irréalisable on se sert du subjonctif imparfait ou plus-que-parfait avec *utinam*, *vellem*, *nollem*, *malle*.

4<sup>o</sup>. **Conjunctivus concessivus**, le plus souvent accompagné de *ut* ou de *licet*: *Hoc verum sit, tamen venire debebat*. — *Esto fecerit, poenas gravissimas tamen pependit*.

B. A l'autre groupe appartiennent: a) le **Conjunctivus potentialis**, qui exprime une possibilité ou une probabilité: *Pro patria quis bonus dubitet mortem oppetere?* — *Crederes*, „on aurait cru.”

b) **Conjunctivus modestiae** qui sert à atténuer: *Non ausim*, „je n'oserais”; *Velim*, „je voudrais”; *Haud facile dixerim*.

Rem. Dans la phrase subordonnée le subjonctif exprime encore d'autres nuances; cf. § 218.

Autres  
manières pour  
rendre le sens  
du subjonctif.

204. On voit qu'un seul mode peut exprimer beaucoup de nuances. Mais souvent il est nécessaire, ou du moins naturel, qu'on exprime plus clairement la nuance particulière qu'on veut donner à l'action du verbe. C'est

pourquoi la langue a eu de tout temps recours à différents moyens pour se tirer d'affaire. Le latin connaît les procédés suivants:

a) Auxiliaires: *posse*, *debere*, *oportere*, etc.

b) **Gerundivum + esse**.

c) Participe en -urus.

d) Adverbes comme forte, fortasse et d'autres.

En effet, dans ces quatre cas on exprime que l'action n'est pas réelle: *quid facere debeo?* est à peu près *quid faciam?* D'ailleurs, en énumérant les différents cas, nous avons constaté que le latin se sert déjà fréquemment de petits mots pour indiquer la nuance particulière qu'on veut exprimer: *ut, utinam, licet, velim*, et d'autres.

Tendance analytique de la langue: les auxiliaires *debere* et *posse*.

204<sup>bis</sup>. En latin vulgaire nous constatons une chose très importante. La langue devient de plus en plus analytique: les prépositions remplacent les cas, — les auxiliaires *habere* et *esse* aident à former des temps composés, — les conjonctions, *quod, quia* et d'autres, supplantent l'Accusativus cum Infinitivo.

Or la notion du subjonctif se détache elle aussi du verbe, et les auxiliaires de mode *debere* et *posse*<sup>1)</sup>, surtout le premier, prennent une extension considérable.

Puis, par suite d'une contamination très compréhensible, ces verbes s'emploient souvent eux-mêmes au subjonctif. Cette remarque vaut naturellement pour la phrase indépendante aussi bien que pour la subordonnée: *Neque ingenuus, neque servus . . . interfici non debeat inauditus*, Pardessus, *Diplom.*, I, p. 197. — *Ut per nostra et vestra auctoritate privilegio conscriberem vel affirmare debemus*, Ibidem, II, p. 409. — *Mantionem comitem transmisit, ut custodias capere aut interficere potuissent*, Fredeg., 188, 12 sq.

Pétrone emploie aussi *debere* pour exprime une supposition: *Hic debet servus esse nequissimus*.

Etat des choses en français: introduction de quelques particules.

205. L'emploi du subjonctif en français ne diffère pas beaucoup de celui en latin, du moins pour le premier groupe. Seulement on constate déjà l'introduction de plus en plus fréquente de quelques particules *car, or, si* et *que*. On sait que la conjonction *que* s'est étendue de plus en plus et accompagne maintenant presque toujours le subjonctif en changeant ainsi la principale, du moins pour la forme, en subordonnée.

1<sup>o</sup>. *Conjunctivus hortativus*. — La 1<sup>ère</sup> personne du

<sup>1)</sup> Rübel, *Ueber den Gebrauch von debere und den Ausdruck der Notwendigkeit im romanischem*, Diss. Strasbourg, 1911.

pluriel du subjonctif, très fréquente en latin, p. ex. *e a m u s*, a été remplacée en français par la même personne de l'indicatif: *allons*, excepté pour les verbes *avoir*, *être*, *savoir*, *vouloir* et *pouvoir*.

*Respunt Marsilies: Or diet* (= qu'il le dise), *nus l'orrum*,  
Roland, 424.

*Se nus i viaut metre defanse,*

*Li die or androit ce qu'il pense,*

Erec, 1791.

*Sire, souviene vous des Atheniens*, Mont., I, 9.

*Damis a fait son temps, d'autres fassent le leur,*

La Font., *L'Eunuque*, V, 4, 1612.

*A cela ne tienne*, Balzac, *Diss. Chrét.*, V (éd. 1665).

On trouve quelquefois la 2<sup>e</sup> pers. du subjonctif au lieu de l'impératif: *Dieus, car m'en conseilles* (= conseille), Méraugis, 3502.

*Ceste bataille car la laisses ester* (= laisse),

Roland, 3902.

2<sup>o</sup>. *Conjunctivus dubitativus*. — On ne le trouve plus dans les interrogations directes, où il est remplacé par les auxiliaires: *Que dois-je, que puis-je faire?* Il s'est maintenu en vieux français dans les interrogations indirectes:

*Deus! dist li cuens, or ne sai jo que face,*

Roland, 1928;

mais là aussi il a fini par disparaître devant l'infinifit ou la construction analytique: *Je ne sais ce que je dois faire*, ou plutôt: *je ne sais que faire*.

3<sup>o</sup>. *Conjunctivus optativus*. — Ici la forme sans que s'est maintenue: *Paiens, mal aies tu*.

*Tel seie, se jol ceil,*

Roland, 1958 et 3757.

*Je meure, en vos discours si je puis rien comprendre,*

Corn., IV, 167.

*La peste m'étouffe, Monsieur, si je le sais*, Mol., *Impromptu*, 2.

*Les dieux daignent surtout prendre soin de vos jours,*

Rac., *Iphigénie*, II, 2, 571.

On sait que le subjonctif avec le sens de l'optatif n'est resté aujourd'hui que dans deux cas: 1) d'abord dans plusieurs locutions plus ou moins figées à la 3<sup>ème</sup> personne: *Périssent les traitres*. — *Le ciel vous benisse*. — *Vive le roi*; — 2) avec l'auxiliaire *pouvoir*, devenu de rigueur dans ces espèces de phrases: *Puisse-t-il être heureux*.

La conjonction *que* a même failli s'introduire devant *pouvoir* et dans d'autres cas où la langue actuelle ne s'en sert pas :

**Que puisses-tu, grand soleil de nos jours,  
Faire sans fin le même cours,**

Malh., I, 196, 33.

**Que vive et meure qui voudra,**

Malh., I, 287, 96.

4°. *Conjunctivus concessivus*. — Lui aussi, il s'est restreint, quoique dans la vieille langue, et encore aujourd'hui, on en trouve plusieurs exemples :

**Voeillent ou non, sil laissent metre en terre,**

Alexis, 579.

**Vouliez ou non, elle aura son affaire,**

- La Font., *Contes*, III, 3, 176.

*Mon zèle me nuira :*

**Mais, nuise ou non, Constance vous adore,**

Ibidem, III, 6, 117.

*Vous refusez, soit*. — Actuellement, ce subjonctif est en général précédé d'une conjonction, et se trouve donc dans une phrase subordonnée.

**Le Subjonctif** 206. Quant au second groupe, il n'en reste qu'un  
**remplacé par** seul exemple: *Je ne sache*. Tous les autres cas ont  
**le Conditionnel.** disparu devant le nouveau mode, le Conditionnel:  
*je voudrais, je désirerais, pourriez-vous? je vous demanderais, oserais-je?* etc.

Le subjonctif qui se trouve dans la phrase relative *que je sache* est d'une autre nature; cf. § 229 e.

Quant aux autres procédés de la langue, énumérés plus haut, le français a perdu le gerundium et le participe en -urus; il a gardé les auxiliaires de mode et les adverbes, et il a, en outre, créé de nouvelles formations, comme *j'ai à faire*.

Le verbe *devoir*, qui comme auxiliaire de temps a augmenté considérablement son domaine (cf. § 299 et 306), a vu au contraire restreindre son emploi comme auxiliaire de mode. Pourtant en vieux français son emploi, du moins dans la phrase subordonnée, est encore très libre :

*Je serai mangie ains qu'il doie esclairier,*

Berthe aux grands pieds (Clédât, p. 60).

*Encor ne sai ou grain dole trover,*

Charroi de Nîmes (Clédât, p. 83).

La faculté qu'a de bere en latin postclassique d'exprimer une supposition se retrouve en français :

*Mout doit estre bele et jante,*

Chrétien, *Erec*, 6617.

*Ce doit être cela.*

Comme *devoir* exprime quelque chose qui ne s'est pas encore réalisé, il passe au sens de „être sur le point de”, „faillir” :

*S'en dut ma gole estre pendue,*

*Tiecelins saut toz esmaïés,*

*Qui dut (= faillit) estre molt mal paiés,*

Roman du Rénart (Clédât, p. 174 et 171).

Rem. Pour l'expression *Qui vive*, M. Jeanroy croit que c'est une ellipse de [*Y a-t-il âme*] *qui vive?* Romania, XXXVII, 294, contre M. Clédât, qui soutient que la locution procède de *Vive un tel!* Cf. aussi Thomas, Romania, XLIV, p. 100, qui cite un texte intéressant de 1419: *Interrogati secundum communem modum loquendi: Qui vivat? respondebant: Rex, regina et dux Burgundie.*

## 2) Subjonctif dans la proposition substantive<sup>1)</sup>

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

207. Nous excluons de notre exposé les propositions amenées par un pronom relatif, précédé ou non du démonstratif *celui* ou *ce*, dont il sera parlé aux §§ 225 et suiv. Nous n'avons pas non plus besoin de parler des phrases prédicatives ou attributives, parce qu'elles ne se distinguent guère des subjectives et des objectives. Comparons: *La vérité est que je n'en sais rien* (prédicative) et: *il est vrai que je n'en sais rien* (subjective). — *Il a exprimé le désir que vous alliez le voir* (attributive) et: *il désire que vous alliez le voir*.

Nous traiterons d'abord des phrases objectives et subjectives et nous consacrerons un chapitre spécial aux interrogations indirectes.

<sup>1)</sup> J. Oetken. *Der Modus des Objektivsatzes im franz.*, Diss. Göttingen, 1911. — Simon, *Der Modus nach den Verben der Gemütsbewegung*, Diss. Göttingen, 1907.

## PROPOSITION OBJECTIVE

**Grand nombre de constructions en latin classique.** 208. Nous verrons plus loin, en parlant des conjonctions, que le **latin classique** connaît une variété de constructions à laquelle le français n'arrive pas. Ainsi on a la proposition infinitive après les verbes déclaratifs; après les verbes affectifs on a le choix entre la même construction et la construction *quod*, suivi de l'indicatif ou du subjonctif: *gaudeo te venisse*, *gaudeo quod veneris* ou *quod venisti*; après d'autres verbes on a *quod*, *ut*, *ne*, *quin*, *quominus*, qui tous sont suivis du subjonctif: *te accuso quod hoc feceris*; *imperat ut frumenta colligant*; *dubito quin hoc verum sit*.

**Extension des conjonctions après les verbes déclaratifs.** 209. En **latin vulgaire** la proposition infinitive va être remplacée par la construction avec conjonctions<sup>1)</sup>. Comme, en latin, le subjonctif est surtout le mode du discours indirect, il est naturel que dans la phrase substantive, qui remplace la proposition infinitive, on se serve aussi d'abord du subjonctif:

*Equidem scio iam filius quod amet meus,*

Plaute, *Asinaria*, 37.

*Legati Cateienses renuntiaverunt, quod Pompeium in potestate haberent,* De bello hispaniensi, 36, 1.

Mais le subjonctif va changer de signification: en latin vulgaire il n'exprime plus le discours indirect; aussi Pétrone, qui nous donne quatre exemples de la construction analytique, y emploie-t-il l'indicatif: *Sed subolfacio quod nobis epulum daturus est*, *Satiricon*, 45. — Pourtant le subjonctif se maintient longtemps à côté de l'indicatif: Les *Sermons* de St. Augustin nous fournissent autant d'exemples d'un mode que de l'autre.

Quant aux verbes affectifs et de volonté l'usage postclassique est à peu près le même qu'en latin classique. Après les premiers on trouve tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif. Remarquons seulement que l'emploi de l'auxiliaire *debere* est très fréquent dans les subordinées: *Sacramentis firmaverunt ut Neptreco . . . ad regnum Chlodoviae post Dagoberti discessum aspecerit* (= *aspiceret*), *Aoster vero . . . ad regnum Sigyberti deberit* (= *deberet*) *aspecere*, *Fredeg.*, 159, 10.

<sup>1)</sup> Cf. § 257 et suiv.

Mode après  
les verbes  
déclaratifs.

210. Pour le **français** nous distinguerons plusieurs cas d'après le verbe de la principale, puisque c'est lui en général qui indique la nuance particulière qu'on veut exprimer dans la subordonnée.

Après les verbes déclaratifs on se sert en **vieux français** de l'indicatif, quand on parle d'un fait certain; du subjonctif, quand il y a doute. De cette conception il résulte qu'on se sert, en règle générale, de l'indicatif après les verbes qui expriment la parole, employés affirmativement, et du subjonctif après les verbes de la pensée. Mais bientôt une hésitation se manifeste après ces verbes, employés affirmativement, et l'indicatif s'y introduit peu à peu, comme après l'autre groupe, quoique jusqu'au **xvii<sup>e</sup>** siècle le subjonctif s'y maintienne encore:

*Cuidet li reis qu'elle se seit pasmede,*

Roland, 3723.

Même quelquefois après *dire*:

*Chascuns qui veit dist qu'il seit morz,*

Roman du Rou, I, 585.

*Lors pense qu'il soit perdus ou qu'il ne sait revenir,*

Cléomadès, 15544,

exemple curieux de l'alternance des deux modes.

*Ge cuit que bele est cele compaignie,*

Roman de la Rose, 632.

*Je cuide que soye descendu de quelque riche roy,* Rab., I, 10. —

*Je pense qu'ilz soient ennemis, non alliez ensemble,* Rab., II, 302.

*La plus belle des deux, je crois que ce soit l'autre,*

Corn., *Menteur*, I, 4.

*Tous présument qu'il ait un grand sujet d'ennui,*

Corn., *Cinna*, IV, 4.

*Cette lettre, Monsieur, qu'avecque cette boîte*

*On prétend qu'ait reçue Isabelle de vous,*

Mol., II, 395.

*Je pensois que M. de Malherbe eût été le premier qui l'eût écrit,* Vaug., I, 57.

211. En **français moderne**, la construction des verbes de la pensée est, on le sait, identique à celle des verbes de la parole, de sorte qu'on doit dire par exemple: *Je crois qu'il n'est pas venu, mais je n'en suis pas sûr*, ce qui est, au fond, en contradiction avec la con-

ception fondamentale du subjonctif; l'analogie de la classe plus nombreuse a entraîné le groupe le moins nombreux.

Aujourd'hui, l'emploi du mode dépend de la nuance de la pensée, dès que le verbe est employé négativement, interrogativement ou qu'il dépend d'une condition: *Je ne crois pas qu'il soit capable de le faire.* — *Il ne croit pas que vous partirez.* — *C'est à peine si Georges se rappelait qu'il eût été l'amant de Marie Delaunaye, Rageot, La voix qui s'est tue, VII.*

Rem. Dans la phrase suivante l'emploi du mode est un véritable latinisme: *Il confesse et soutient celui ne pouvoir faire œuvre excellente en son vulgaire qui soit ignorant de ces deux langues et qui n'entende la latine pour le moins, Du Bellay, Deffence, I, 11, phrase qui ne se retrouve pas dans Sperone Speroni.*

**La subordonnée** 212. Quand la subordonnée précède, le français la précède. met au subjonctif, même si le verbe de la principale exprime la certitude: *Que pechiez soit ordure, ce temoigne le paien, Joinville.* — Aujourd'hui ces phrases sont très fréquentes: *Qu'il n'ait pas fait son devoir, c'est sûr.* — On rencontre même des phrases comme: *Le fait qu'ils aient cette notion délicate prouve son irrésistibilité, Lavedan, Illustration, 13 févr., 1915.*

Dans cette construction curieuse le subjonctif s'explique, parce qu'on se présente l'action de la subordonnée d'abord comme hypothétique avant de décider ensuite pour l'affirmation ou la négation. Souvent une phrase comme *Qu'il n'ait pas fait son devoir, c'est sûr* est suivie d'une restriction: *mais il n'est pas moins vrai que . . .*, et dans ce cas c'est l'idée concessive qui amène le subjonctif.

**Style indirect** 213. La construction des verbes déclaratifs est libre. souvent assez libre. On ne parle en général que du discours direct et indirect: *Je dis: Venez* ou *je dis qu'il vienne; il a dit: Je viendrai* ou *il a dit qu'il viendrait.* Mais le style un peu négligé a admis de tout temps des constructions mixtes: *Vous prie et admoneste que, soit en compagnie, soit à table, gardez-vous de trop habondamment parler, Ménagier de Paris, I, 178.*

*Ne te sai plus que enseigner*

*Mes doucement te voil prier*

**Que de tot ço riens n'oblier,**

Troie, 1745.

*Or te pri et quier et demant  
Se tu sez, que tu me consoille  
Ou d'aventure ou de mervoille,*

Chrétien, *Yvain* (Clédat, p. 142).

... *li brief*

*Que me tramist li riches rois Gaifiers  
Que de sa terre me donra un quartier,*

Charroi de Nîmes (Clédat, p. 84).

Ici le discours direct serait: *je vous donnerai*; le discours indirect: *qu'il me donnerait*. Le style indirect libre a pris le temps du discours direct, la personne de l'indirect. Cf. aussi § 115 Rem.

La subordonnée  
exprime une  
volonté.

214. Quand après les verbes déclaratifs on veut exprimer une volonté, le verbe de la subordonnée est au subjonctif: *Je suis bien d'opinion que nous*

*ayons quelque plaisant exercice*, Marg. d'Angoul., *Heptam.*, Préface, où au discours direct on se serait servi de l'impératif *ayons*. — *Dites-lui qu'il parte sur-le-champ*. — S'il y a plusieurs phrases subordonnées, on peut tantôt exprimer un fait, tantôt une volonté, et la forme du verbe l'indiquera clairement: *Elle lui dit qu'il ne se souciât point et qu'elle trouveroit bien le moyen de l'en faire saillir sans mal ni honte, et qu'il s'habillât le plus tôt qu'il pourroit*, Marg. d'Ang., Nouv. VI; ce serait au discours direct: *Ne vous souciez point, je trouverai, habillez-vous*. — De même dans: *Ils crioient qu'on les menât au combat; qu'ils vouloient venger la mort de leur père... qu'avec lui ils ne craignoient rien, mais qu'ils vengeroient bien sa mort; qu'on les laissât faire, qu'ils étoient furieux et qu'on les menât au combat*, Sévigné, IV, 3.

Verbes de  
doute et de  
négation.

215. Lorsque les verbes de doute et de négation sont employés négativement, ils équivalent à une affirmation et demanderaient donc logiquement l'indicatif, et c'est là, en effet, le mode le plus employé en vieux français. Mais à côté de ce mode on a eu de tout temps le subjonctif, fait qui s'explique par l'analogie de la forme; et ce mode est même le plus fréquent au XVII<sup>e</sup> siècle; depuis, il a perdu de nouveau de son domaine, grâce à la langue populaire, dont l'influence sur la littérature est allée en grandissant au XIX<sup>e</sup> siècle: *Personne n'ignore qu'elle n'ait été la première cause des malheurs*, La Rochef., *Mém.*, II, 159. —

*Je ne doute pas qu'il fera tout ce qu'il pourra*, Littré. — *Il est indubitable que, si le cardinal Mazarin savait les affaires du dehors, il ignorait celles du dedans*, Mignet.

**216.** Verbes de volonté. — Lorsque le verbe de la principale et celui de la subordonnée ont le même sujet, *vouloir*, *désirer*, etc., sont suivis de l'infinitif en latin et en français moderne. En vieux français on trouve parfois dans ce cas la phrase substantive:

*Or ai talent ke chant* (= de chanter) *por esbaudir*,  
Châtelain de Coucy (Clédat. p. 337).  
*En mon cuer m'assenti*

*K'a Saint Denis iroie por prier Dieu merci* (= je me décidai à aller).

*Et arbrissel desirent qu'il fussent parflori*,  
Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 57).

De même après les verbes *prier*, *commander*, *louer*, etc., on trouve en ancien français souvent la substantive où le français moderne préfère l'infinitif:

*Comanda lui que tost s'armast*,  
Trist. Ménestrel, 95 (*Rom.*, XXXV, p. 503).  
*A mon seignor Gauvain proié*  
*Qu'il priast son oncle le roi*  
*Qu'il le laissast aler od soi*,  
Ibidem, 460 et suiv.

**Mode après les  
verbes de  
volonté.**

**217.** Le mode dans la substantive dépendant des verbes qui expriment la volonté, a été de tout temps le subjonctif. Pourtant il y a des exceptions:

a) Quelquefois le sens de la volonté est tout à fait affaibli: les expressions *le ciel permet*, *le hasard a voulu* servent seulement comme périphrase de l'indication d'un fait:

*Le ciel permet qu'un saule se trouva*,  
La Font., I, 115.

*Lorsque mon pere m'envoya jeune enfant à Paris . . . Dieu voulut que je vous rencontray pour mon precepteur*, Calvin (Lefranc, *Grands Ecrivains*, p. 346). — *Le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête*, Pasc., *Pensées*, I, 68.

b) Après *attendre* et les verbes de *crainte* l'ancienne langue et celle du xviii<sup>e</sup> siècle remplaçaient quelquefois le subjonctif par le

futur ou le futur du passé, rarement par le présent de l'indicatif.

*J'attends du moins, j'attends de votre complaisance  
Que désormais partout vous fuirez ma présence,*

Rac., *Mithridate*, II, 6.

*J'ai peur que cette grande furie ne durera pas*, Malh., III, 79. — *Je crains bien que tous ces petits sophistes grecs . . . achèveront de corrompre les mœurs romaines*, Fén., *Dial. des Morts*, 37. — *Je crains que cette vérité ne soit point encore entrée dans l'esprit de M. G. . . . et que, comme il a toujours été, il ira toujours*, Sévigné, VIII, 418. — Le verbe *craindre* équivalait dans ces sortes de phrases à peu près à *croire* et se rapproche donc des verbes déclaratifs.

Rem. La construction *Timeo ne sit aeger, je crains qu'il ne soit malade* s'explique comme un optatif: *Ne sit aeger! Qu'il ne soit malade!* mais: *je crains*. La liaison intime de ces deux phrases donne la construction actuelle, qui pourtant dans la langue parlée se passe de la négation *ne*.

c) Les verbes comme *résoudre, décider, arrêter*, etc., se trouvent de tout temps suivis tantôt du futur ou futur du passé, tantôt du subjonctif, suivant qu'on insiste sur la décision inébranlable ou la simple volonté; souvent on se demande pourquoi l'auteur s'est prononcé en faveur de tel mode plutôt que de l'autre:

*En mon cuer m'assenti  
K'a Saint Denis iroie,*

Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 57).

*Vos amans ont arrêté entre eux que vous fussiez ensemble*, Mol. *Fourberies de Scapin*, III, 1. — *Quand sa femme . . . entendit qu'il la mettoit au rang des trépassés, se pensa qu'elle l'y enverrait le premier*, Marg. d'Angoulême, *Heptam.*, I.

**Mode après les** 218. Après les verbes affectifs, on se le rappelle, **verbes affectifs.** le latin mettait *quod* avec le subjonctif ou avec l'indicatif.

En français on se servait d'abord de la même construction, mais peu à peu le subjonctif est devenu plus général dans les textes et aujourd'hui il est seul considéré comme correct, quoique dans le langage populaire l'emploi de l'indicatif soit très courant. L'indicatif s'explique, parce que la subordonnée exprime un fait; le subjonctif, à cause de l'élément subjectif, la douleur, la joie, le regret, qui prédomine:

*N'i at icel ne demeint grant irance  
Qued il ne sont o Rodlant la chataigne,*

Roland, 1845.

*Il est ravi que je suis hors d'affaire*, Sévigné, III, 531. — *Elle fut tout étonnée que les nymphes lui amenèrent ses sœurs*, La Font., *Psyché*, I, p. 36. — *Et c'est heureux, poursuit Biquet, qu'ils m'ont réveillé*, Barbussé, *Le Feu*, p. 9.

Rem. On sait que la substantive peut être remplacée après les verbes à complément indirect par une causale amenée par *de ce que*. Comme la cause est réelle, le mode est l'indicatif; pourtant par suite d'une confusion toute naturelle on trouve actuellement souvent le subjonctif: *Je suis content de ce que vous êtes (soyez) venu*.

219. Les verbes qui expriment l'approbation ou le blâme, groupe de verbes qui se trouve à cheval entre les verbes de volonté et les verbes affectifs, sont eux aussi tantôt suivis de l'indicatif, tantôt du subjonctif. Pourtant l'indicatif se fait rare au xvii<sup>e</sup> siècle: *Je loue Dieu que votre beau jugement a vu au travers de ces nuées*, Malh., IV, 138. — *Vous ne devriez pas trouver mauvais que j'ai une trop grande passion de vous voir*, Voit., I, 123.

#### PROPOSITION SUBJECTIVE

**Mode dans la phrase subjective.** 220. Dans les phrases subjectives il va de soi que les règles soient les mêmes que celles qui régissent l'emploi du mode dans les objectives. Aussi ne les relèverions nous pas spécialement, s'il ne se présentait quelques cas particuliers.

a) Après les expressions qui expriment la certitude ou la vraisemblance le mode est le même qu'après les verbes déclaratifs; ainsi on trouve souvent le subjonctif après des locutions telles que *ço est vis* tout comme dans l'objective après *croire et cuidier*:

*Ço lor est vis que tiegnet Deu medisme,*

Alexis, 118.

Mais: *Il leur semblait que celles cevauchies estoient parfaites*, Froissart.

b) Les expressions de nécessité et de possibilité demandent le subjonctif. Pourtant on trouve parfois le conditionnel ou l'indicatif au xvii<sup>e</sup> siècle après *il se peut, il est possible*, et ce mode est même général après *il se peut faire*:

*Même il se peut qu'en venant à la chose  
Jamais son cœur n'y voudroit consentir,*

La Font., *Contes*, III, 2, 141.

*Il se peut faire que leur ressentiment part de quelque zèle, mais peu éclairé, Pasc., Prov., XI. — Il se pourroit faire aussi que nos poètes auroient contribué à ce désordre, Vaug., I, 409.*

c) Les expressions de volonté demandent naturellement toujours le subjonctif. Quelquefois on trouve l'indicatif après *il me tarde, il tient*: *A quoi tenoit que je n'executois mon dessein?* Vaug., *Quinte-Curce*, VI, 10.

d) Le mode après les expressions affectives est le même que dans l'objective: *C'est grand dommage qu'il n'avoit „le Superbe”, comme en allant à Monaco, Sévigné, VIII, 520.*

*C'est bien assez pour moi qu'il m'a désabusé,*

Mol., *L'Etourdi*, III, 4.

L'indicatif est particulièrement fréquent au xvii<sup>e</sup> siècle après *il suffit*: *Il suffit que nous savons ce que nous savons, Mol., Le médecin malgré lui, I, 1.*

*Ne vous suffit-il pas que je l'ai condamné?*

*Qu' Hermione est le prix d'un tyran opprimé?*

*Que je le hais; enfin, Seigneur, que je l'aimai.*

Rac., *Andromaque*, IV, 3.

#### INTERROGATION INDIRECTE

**Mode en latin classique et postclassique.** 221. On sait qu'en latin le subjonctif est en premier lieu le mode du discours indirect. Il n'est donc pas étonnant qu'on se serve de ce mode aussi dans les interrogations indirectes: *Rogo quid feceris.*

En latin **postclassique** on commence à employer l'indicatif dans les cas où tout doute est exclu. Pour que cette évolution soit possible, il faut que le sens du subjonctif lui-même ait changé, et, en effet, la valeur du subjonctif comme mode du discours indirect, s'efface de plus en plus; il ne garde plus guère que celui du doute, de la nuance subjective (§ 218) et de la généralité (concession).

Le latin **postclassique** peut donc se servir des deux modes, c'est souvent un moyen stylistique que celui d'employer tantôt l'une, tantôt l'autre forme: *Attende proximum tuum, quanta faciat, ut . . . Attende et illum, qui Christum negavit, quantum malum fecit, St. Augustin,*

p. 338. — *Cum interim nemo curat quid annona mordet*, Pétrone, 44, 1.

Cette liberté se trouve d'ailleurs de bonne heure dans les poètes. Ainsi dans Properce, III, 5, 25—46:

*Tum mihi naturae libeat perdiscere mores,  
Quis deus hanc mundi temperat arte domum,  
Qua venit exoriens, qua definit, unde coactis  
Cornibus in plenum menstrua luna redit,  
Unde salo superant venti, quid flamine captat*, etc.

Il ne faut pas rattacher l'emploi du subjonctif en latin postclassique à la syntaxe du latin archaïque. Si Plaute a fréquemment le subjonctif, c'est que chez lui, comme dans le langage familier, on trouve la coordination au lieu de la subordination. Et qu'il n'en soit pas ainsi pour la latinité postclassique, la preuve en est fournie par l'introduction de la conjonction *si*, qui précisément à cette époque va devenir une particule amenant une interrogation indirecte <sup>1)</sup>.

**222. En vieux français <sup>2)</sup> nous nous trouvons à une** étape beaucoup plus avancée. Si dans la latinité postclassique le subjonctif prédomine, en vieux français l'indicatif l'emporte de plus en plus. On l'emploie notamment si le doute porte sur le pronom ou l'adverbe qui introduit la phrase et non sur le verbe: *Je vous demande lequel vous préférez*.

Le subjonctif se maintient surtout dans deux cas:

a) Quand la phrase interrogative implique l'idée d'un but à atteindre, d'un désir.

b) Quand elle marque simplement l'incertitude et que la phrase principale est négative, interrogative ou qu'elle exprime une condition.

Exemples:

- 1) *Sire Alexis, tanz jorz t'ai desidret . . . .  
E tantes feiz por tei en loinz guardét  
Se revenisses ta spouse conforter,*  
Alexis, 471 et suiv.

<sup>1)</sup> Cf. pour l'emploi de *si* dans la langue classique: F. Gaffiot, *Ecqui fuerit si particulae in interrogando latine usus*, Paris, 1904.

<sup>2)</sup> Schreinecke, *Die Entwicklung des Modus im indirekten Fragesatze des Französischen*, Diss. Göttingen, 1910.

*Or m'estuet-il dont regarder  
Comment je puisse a li parler,*  
Jubinal, *Jongl. de France*, p. 114.

- 2) *Deus, dist li cuens, or ne sai jo que face,*  
Roland, 1982.

*Si ne puis pas penser comment  
Puisse a li parler tant ne quant,*  
Jubinal, *Jongl. de France*, p. 115.

Les derniers exemples nous montrent que le subjonctif dubitatif s'est maintenu dans la question indirecte, tandis qu'il a disparu de la phrase simple. Cf. § 205, 2.

**Autres constructions.**

III. Pourtant, même dans les deux cas que nous venons de citer, le subjonctif va perdre du terrain.

Les constructions qui lui font concurrence, sont surtout le Futur et le Futur du passé, la périphrase avec *devoir* et *pouvoir*, l'Infinitif:

- 1) *Porpensa sei que il fera,*  
Rou, III, 1009.

*Ne sai que plus vous conteroie,*  
Le Chevalier au barisel, 613.

- 2) a) *Si ne sai que g'en dole dire,*  
Joufrois, 2757.

*Ne il ne voient ou poissent  
Garantir se il s'an foissent,*  
Cligés, 1683.

- b) *Et sa vertu si mon coer a li tire  
Que je ne scai que je doi faire ou dire,*  
Froissart, 58, 187.

*Jeo ne sai dunt il pout aueir tel poësté,*  
Rou, II, 1401.

- 3) *Des autres mais ne sai que dire,*  
Thèbes, 1777.

*Ne se set a cui conseillier,*  
Cligés, 2991.

**Restes du subjonctif en français moderne.**

223. Au xvi<sup>e</sup> siècle le subjonctif continue son mouvement de recul, on le trouve pourtant fréquemment dans Montaigne et Rabelais: *Il m'est comme indifférent en quel des deux formes je le sois*, (sc. *jugé*), Montaigne, III, 8.

Au XVII<sup>e</sup> siècle le subjonctif est devenu très rare, on ne le trouve que tout à fait exceptionnellement après un verbe affectif employé négativement, et après *n'importe*, qu'*importe*: *J'estime si peu le monde que je n'estime pas en quel habit nous fassions le peu de chemin que nous avons à y faire*, Malh., IV, 45. — *Il y a une chose qui m'étonne dans l'astrologie, comment des gens qui savent tous les secrets des dieux . . . aient besoin de faire leur cour et de demander quelque chose*, Mol., *Les Amants Magnifiques*, I, 2.

Aujourd'hui le subjonctif est à peu près exclu de ces phrases. Voici pourtant quelques exemples où l'emploi du mode semble être dû à l'influence des phrases amenées par *que*, influence qu'il faut aussi admettre pour la phrase de Molière: *On ne voit pas comment on puisse exprimer de pareilles idées par d'autres tournures si expressives*, Robert, *Quest. de Gramm.*, p. 109. — *Je ne conçois pas comment vous, madame Milleret, qui aimez si tellement les enfants, vous n'en ayez jamais eu*, Monnier, *Scènes pop.*, II, 400. — Surtout après *n'importe* et *qu'importe*, où le sens concessif de la phrase explique le maintien du subjonctif: *Il n'importe qui je serve*, Volt., *Rom et Contes*, p. 90 (Londres 1773).

224. On s'attendrait à ce que, avec la disparition graduelle du subjonctif, les autres formes devinssent de plus en plus générales. Or, cela n'est vrai qu'en partie. L'Infinitif, il est vrai, s'est maintenu jusqu'à nos jours: *Je ne sais comment vous exprimer mon bonheur*, Michelet. — *Je ne savais que répondre*, Chateaubriand. — Mais le fait qu'on se sert de *que* et non de *ce que* prouve que cette locution a déjà quelque chose de figé<sup>1)</sup>. Puis, après les verbes qui expriment un mouvement de l'âme on ne trouve plus guère l'interrogation indirecte. Si on disait p. ex. au moyen âge:

*Molt me vient a merveille, par Mahom le mien Dé,*

*Dont cis hon est venus ne de quel parenté,*

Mainet (Clédat, p. 45),

aujourd'hui on dit: *Je m'étonne que vous ayez fait cela*, et la subordonnée n'affecte plus la forme interrogative.

Par contre, l'Indicatif est toujours très vivant dans les questions indirectes, avec ou sans l'auxiliaire *devoir*: *Il ne savait pas ce qu'il ferait, ce qu'il devait faire*.

<sup>1)</sup> Cf. § 116.

3) Subjonctif dans la phrase relative <sup>1)</sup>

**Rapports  
exprimés en latin  
par la relative.**

**225.** La fonction essentielle d'une relative est de qualifier un substantif, mais l'adjonction de cette phrase peut avoir des raisons spéciales, de sorte que, outre sa fonction primitive, elle peut exprimer plusieurs nuances. Or, toutes les fois qu'on veut marquer en **latin classique** un rapport causal, concessif, final, consécutif, restrictif, ou que la phrase relative dépend d'une proposition infinitive ou d'un subjonctif (discours indirect), ou encore quand on veut généraliser, on se sert du subjonctif: *O fortunate adolescens, qui tuae virtutis Homerum praecone* **inven***eris* (puisque tu as trouvé). — *Sapiens posteritatem, cuius sensum habiturus non* **sit**, *ad se putat pertinere* (quand même il n'en aura pas conscience). — *Caesar legatos misit qui* **dicerent** (pour dire). — *Homines rationem habent sagacem, quae et causas rerum et consecutiones* **videat** (si bien qu'elle voit les causes et les effets). — *Quod* **sciam** (que je sache). — *Socrates dicere solebat omnes in eo quod* **scirent** *satis esse eloquentes* (A. c. I.) — *Sunt qui* **censeant** *una animam cum corpore occidere* (subj. de généralisation).

Par contre après les relatifs indéfinis on emploie l'indicatif: *Quicumque hoc fecit.* —

*Quidquid id est, timeo Danaos et dona ferentes,*

Virg., *Aen.*, II.

**226.** En **latin vulgaire** l'état des choses reste sensiblement le même; il semble seulement que l'emploi de l'indicatif devienne plus fréquent, quoique le subjonctif s'introduise de plus en plus après *quicumque*, *quisquis*, etc., tant pour exprimer la concession que pour généraliser: *Nam quodcumque aliud in dotem* **acceperis**, *potes cum libuit . . . restituere*, Apul., *De Magia*, 92. — *Quantumcumque sanctitate* **praepolleat** . . . *numquam dicit: Ego et Deus unum sumus*, Saint Augustin, *Sermons*, p. 198.

Relevons encore l'emploi plus fréquent qu'on fait des auxiliaires *debere* et *posse*: *Sophocles aut Euripides invenerunt verba quibus* **deberent loqui**, Pétrone, 2. — *In omnibus quae laborare* **potuero hic heres existat**, Grégoire de Tours (Bonnet, p. 693).

<sup>1)</sup> F. Strohmeyer, *Ueber verschiedene Funktionen des altfranz. Relativsatzes*, Diss. Berlin, 1892. — Tobler, I, 148 et 167; II, 17; III, 91; IV, 23; V, 8.

Le français a  
moins de  
relatives que  
le latin.

227. Pour le français, il faut d'abord relever que les phrases relatives sont moins fréquentes qu'en latin. En effet, le latin aime à relier deux propositions à l'aide du pronom relatif, mais pour le fond, ces sortes de phrases restent des principales et ont par conséquent la construction des phrases indépendantes (cf. § 131). Le vieux français nous en fournit encore quelques exemples:

„Dieus vos en oie, sire,” dist Aimeris,

„Qui me croisse barnage”,

Aimeri de Narbonne (Paris et Langlois, *Chrest.*, p. 90).

c.-à-d. „que Dieu vos écoute *et* accroisse en moi la vaillance”.

Aujourd'hui le subjonctif, devenu rare dans la phrase principale, l'est à plus forte raison dans ces sortes de phrases: *Cet homme — que le ciel puisse confondre — m'a trompé.*

Rapports  
exprimés par  
la relative en  
français.

228. a) Sens final:

*Quatre omnes i tramist armez*

*Qui lui alassent decoller,* (= pour le tuer)

St. Leger, 221 et suiv.

Cet emploi, qui fait penser à la construction latine: *Caesar legatos mittit qui . . . dicerent*, a été très rare et ne se trouve plus aujourd'hui. Les exemples qu'on cite d'ordinaire avec un antécédent indéterminé expriment une autre idée, telle la phrase citée par Brunot: *Enfant nos done qui seit à son talent*, ou encore la phrase actuelle: *Je ferai faire une clef qui mette mon armoire à l'abri des voleurs.*

b) Sens causal. — On s'est servi de tout temps de l'Indicatif.

*Charlemaignes s'en rist, qui en Deu s'en afiet,*

Pèlerinage, 700.

*Cet élève, qui a bien travaillé, sera récompensé.*

c) Sens concessif. — Il faut distinguer deux cas:

1) la relative amenée par le pronom ordinaire,

2) la relative amenée par un pronom relatif indéfini.

Dans le premier cas, l'idée concessive n'est pas marquée par le mode: *Cet élève, qui n'a pas travaillé, n'est pourtant pas puni.*

Dans le second cas on se sert du subjonctif:

*Puissance, quiconque tu sois,*

*Dont la fatale diligence*

*Préside à l'empire français,*

Malherbe, I, 80, 132.

Pour *qui . . . que, quel . . . que* voir les adverbiales concessives <sup>1)</sup>.

Rem. Dans une phrase comme:

*Jo ne lerrele pur tut l'or que Deus fist*

*Ne pur l'aveir ki selt en cest pais,*

Roland, 458 et suiv.,

l'idée concessive ne se trouve pas dans la relative, mais est exprimée par la préposition *pur* <sup>2)</sup>.

L'antécédent et la relative forment un tout inséparable.

229. d) Toutes les fois qu'on nie ou qu'on met en doute l'antécédent tel qu'il est déterminé par la relative, celle-ci n'indiquant pas une réalité, se met au subjonctif: *Il n'y a pas un marmot qui ne connaisse la girouette de M. Bonnard, A. France. — Il semble que ce soit un chat qui vienne de prendre une souris, Molière. — S'il existait un mortel qui eût fait cela, il faudrait l'honorer comme un dieu. — Montrez-moi un chemin qui conduise au bonheur.* — Quelques grammairiens découvrent dans la dernière phrase un sens final; à tort, croyons-nous, parce que le but non exprimé est: *pour que je puisse le suivre.*

En vieux français on se sert souvent de cette construction là où nous emploierions une adverbiale:

*L'anpererriz sans mal qu'el et (= sans qu'elle ait du mal)*

*Se plaint et malade se fet,*

Chrétien, *Cligés*, 5699 et suiv.

*Jamais pour homme que j'eusse veu . . . mon cœur n'avoit varié,* Hélienne de Crenne (Reynier, *Roman sent. avant l'Astrée*, p. 101).

Dans l'ancienne langue ainsi qu'au xviii<sup>e</sup> siècle on se servait quelquefois de l'indicatif: *Je vous souhaiterais . . . une femme de chambre qui ne sait pas bien peigner,* La Rochef., *Lettr.*, III, 177.

*Seigneur qu'a donc ce bruit qui vous doit étonner,*

Rac., *Iphigénie*, I, 2, 180.

Rem. *Il n'y a qu'un goût barbare qui ait besoin de ce stimulant*, signifie: *Il n'y a pas de goût qui ait besoin de ce stimulant qu'un goût barbare*, et le subjonctif est donc pleinement justifié. Dans *Il n'y a que la directrice qui sait le turc*, Frapié, *Maternelle*, l'indicatif s'explique par attraction: on a pris la *directrice* comme antécédent de la relative, tandis que le vrai sens est: *Il n'y a [personne] qui sache le turc que la directrice*. Dans *Il n'y a que vous qui le sachiez*, on a une attraction partielle. — Après *si c'était*,

<sup>1)</sup> Cf. § 244 et suiv.

<sup>2)</sup> Cf. § 360.

tournure très fréquente au XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve le subjonctif: *si c'était elle qui envoyât les billets, il les faudrait souffrir*, Balzac, *Lettre à Chapelain*, IV, 29. — Quoique la logique exige l'indicatif, le subjonctif s'explique pourtant facilement par la tournure hypothétique de la phrase <sup>1)</sup>.

e) Sens restrictif <sup>2)</sup>.

On trouve le subjonctif quelquefois dans des phrases relatives restrictives. Cet emploi, que nous avons relevé en latin: *quod sciam, quod meminerim*, et qui reste assez fréquent au moyen âge, est rare au XVIII<sup>e</sup> siècle et tout à fait exceptionnel aujourd'hui: *que l'um oïst, ke li membrast, que je sache*, ou avec le pronom décliné: *Ne vos vi, don moi souvaingne, onques*.

Aujourd'hui on ne trouve que *que je sache*. Les autres locutions s'expriment par *à ce que je crois, à ce qu'on entend*, ou par *pour autant que*. On trouve parfois le subjonctif: *pour autant que nous sachions*, Bédier, *Romania*, 1912, p. 14.

Le subjonctif s'explique par la forme négative de la phrase précédente. Le cas est donc au fond le même que celui que nous avons traité sous d), tandis qu'en latin on trouve le subjonctif même après une principale affirmative: *Ex oratibus Atticis antiquissimi sunt, quorum quidem scripta constant, Pericles et Aristides*, Cic., *De Oratore*, II, 93.

f) En latin, le subjonctif du discours indirect se trouve souvent dans les relatives. Comme le subjonctif a cessé de marquer cette valeur, il n'y en a plus trace en français.

**Le mode après un superlatif.** 230. g) La relative après un superlatif <sup>3)</sup>. On sait qu'on se sert aujourd'hui en général du subjonctif après un antécédent accompagné d'un superlatif, mais ce mode n'est pas de rigueur, pas plus que dans la vieille langue d'ailleurs.

Cette construction était inconnue au latin. *Le plus beau que j'aie jamais vu* se dit en latin: *Omnium quos vidi pulcherrimum*, ou: *Quo nullum vidi pulchriorem*.

*Coms fut de Rome, del mielz qui donc i eret,*

Alexis, 17.

*Au plus haut prince qui soit de mere nez,*

Aym. de Narbonne.

<sup>1)</sup> Tobler, III, 91.    <sup>2)</sup> Ibid., I, p. 148 et suiv.

<sup>3)</sup> Cf. Tobler, II, 17—24, *Un des bons dñers que j'aie faits*.

Le conditionnel est particulièrement fréquent au xvii<sup>e</sup> siècle: *Je prétends vous avoir donné en cela la plus grande marque que je vous saurois jamais rendre de mon obéissance*, Voit., I, 506. — *Il n'y a que votre seule société qui recevroit véritablement quelque plaisir de cette diffamation*, Pascal, *Prov.*, XVIII.

Pour expliquer le subjonctif dans ces sortes de phrases, il faut d'abord constater que l'emploi du mode ne dépend pas du superlatif, puisqu'on trouve fréquemment l'adjectif simple: *Mout fu biaux et uns des bons chevaliers ki fust a sen tamps*, Sone de Nansai, p. 552. — *C'est une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes*, Mol., *Don Juan*, III. — *Le fou rire est néanmoins une des douces choses que je connaisse*, Töpffer, *Nouvelles genevoises*, *Les deux prisonniers*. — *Il (A. Gide) est un des rares écrivains d'aujourd'hui qui sachent ce que c'est qu'une idée*, Rev. crit. des idées et des livres, 1913, p. 727. — *Ce fut là une des rares maladresses que le marquis de Saint-Cendre ait jamais commises avec une femme*, Maindron, *Saint-Cendre*, p. 51.

Il semble que le subjonctif dans ces phrases est dû à l'idée du nombre tout à fait indéterminé; la relative se rapporte au substantif seul, et l'adjectif détermine et précise l'idée générale exprimée par le substantif suivi de la relative. On pourrait donc caractériser le subjonctif comme subjonctif de généralisation.

On trouve au xvii<sup>e</sup> siècle, et avant, le subjonctif dans une relative se rapportant à un antécédent accompagné de *tout*:

*Je garde aux ardeurs, aux soins qu'il me fait voir  
Tout le ressentiment qu'une âme puisse avoir,*

Mol., *Don Garcie*, III, 3, 1031.

Ici encore on peut reconnaître le subjonctif de généralisation, comme dans le cas précédent.

**231.** En résumé on peut dire que dans la proposition relative le subjonctif a disparu:

- 1) comme mode du discours indirect,
- 2) pour indiquer un rapport causal,
- 3) pour indiquer un rapport final.

Dans les autres cas l'emploi du mode est en général resté à peu près le même qu'en latin. Il s'est même étendu dans les relatives dépendant d'un superlatif. Remarquons enfin que dans tous ces cas le

subjonctif en français moderne s'explique par la nature vague de l'antécédent tel qu'il est déterminé par la relative.

#### 4) Subjonctif dans la phrase adverbiale.

##### PHRASE LOCATIVE

**Indicatif dans la locative.** 232. Dans les phrases locatives le mode a été de tout temps l'indicatif: *Il est bien où il est.*

Il ne faut pas confondre ces phrases avec l'interrogation indirecte: *Je vous demande, je sais où il est;* ni avec la relative: *Je ne trouve pas une place où je puisse me reposer.*

##### PHRASE TEMPORELLE

232<sup>bis</sup>. On peut distinguer:

1. La phrase d'antériorité.
2. La phrase de postériorité.
3. La phrase de simultanéité.

La construction des phrases de postériorité n'offre rien de particulier pour l'emploi du mode, mais celles qui expriment l'antériorité doivent nous arrêter quelques moments.

**Indicatif et subjonctif dans la phrase d'antériorité en latin.** 233. En latin on se servait en général de l'indicatif après *antequam*, *priusquam*, *dum*, *donec* et *quoad*, quand on parlait d'un fait; par contre le subjonctif était de rigueur, quand on voulait marquer un rapport de subjectivité: *Caesar priusquam se hostes*

*ex fuga recipere*, *in fines Suessionum exercitum duxit*, „César a mené son armée dans le pays des Suessions dans l'intention d'empêcher que les ennemis ne se réunissent”. — Il est pourtant intéressant de relever qu'on trouve même le subjonctif présent, quand il y a seulement un rapport de temps entre les deux phrases: *Antequam ad causam redeo (redeam), de me pauca dicam.*

Or, en latin postérieur l'emploi du subjonctif se développe de plus en plus. Le plus souvent on peut en expliquer l'emploi par une nuance subjective qui s'ajoute ou par le subjonctif de généralisation, mais cette explication ne s'applique pas toujours et nous constatons donc que peu à peu la construction de nos phrases devient celle du français.

L'indicatif est encore possible en français.

234. En **vieux français** on se sert presque toujours du subjonctif après *ainz que*, *ançois que*, *primes que*. Pourtant si l'on veut insister sur la réalité, l'indicatif est encore possible:

*Ainz ne verrat passer cest premier meis*

**Que jel sivrαι od mil de mes fedeiltz,**

Roland, 83—84.

Il n'y a aucun doute pour l'action de *jel sivrαι*, mots qui en français moderne seraient placés dans la principale: „Je le suivrai avant qu'il voie” . . . .

Après *jusque* et *tresque* on rencontre souvent l'indicatif:

*Ensemble furent jusque a Dieu s'en ralerent,*

Alexis, 603.

Mais le subjonctif domine, s'il s'agit d'une chose qui doit encore arriver. C'est la construction moderne. L'incertitude qui continue pourtant à régner se voit p. ex. dans les vers suivants:

*Et voila pourquoy, tant que l'ame*

*Me batte au corps, pour une dame*

*Qui sera d'un fidèle cueur,*

*Je hasarderay mon honneur,*

*Mon corps, mes biens, voire ma vie,*

*Au fer d'une espée ennemie,*

*Tant qu'en mon cueur j'auray la force,*

Grévin, *Les Esbahis*, IV, 1.

et dans les phrases suivantes: *De la on peut bien conclure que les hommes ne sont iamais assez bien touchez et esmeus du sentiment de leur poureté iusques à ce qu'ils se soient comparez à la maieste de Dieu*, Calvin, *Institution chrétienne*, I, 1, 3. — *J'ordonne et veux que Ponocrates soit sur tous ses gouverneurs entendant . . . . jusques à ce qu'il le congnoistra idoine de pouvoir par soy regir et regner*, Rabelais, I, ch. 50. — Il est naturel qu'on trouve aussi le futur du passé: *Et institua là son oncle à estre baux de Haynnau . . . jusques à tant qu'il seroit revenus*, Froissart, *Chroniques*, III, 111.

Mode dans la phrase de simultanéité.

235. Les conjonctions *dum*, *donec* et *quoàd*, marquant la simultanéité étaient toujours suivis de l'indicatif en **latin classique**, tandis que *cum*, qui, à côté du sens de temps, exprime encore d'autres nuances, demande

souvent le subjonctif; l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif sont notamment très fréquents après cette conjonction.

Cet emploi du subjonctif se développe dans la **latinité postérieure**, et la conjonction *dum*, qui remplace souvent *cum*, et qui, on le sait, en latin classique est suivi de l'indicatif présent, prend alors la même construction: *Dum divinae scripturae legerentur, animadverti sentiolum*, St. Augustin, *Sermons*, p. 111.

Puis l'emploi de *quando* et de *quomodo* s'étend et ces conjonctions en arrivent à supplanter tout à fait *cum* et *dum*, et des auteurs comme Anthimus (vi<sup>e</sup> siècle) nous permettent de conclure que dans le langage parlé l'indicatif est le mode de beaucoup le plus fréquent après ces conjonctions, et cela ne nous étonne pas, parce qu'on indique en général un fait certain.

Aussi l'indicatif est le mode usuel en **français** après *portant que*, *com*, *quant*, *endementresque* et les autres conjonctions. Si l'on trouve en moyen français et encore au début du xvii<sup>e</sup> siècle le subjonctif après *comme*, c'est un pur latinisme: *Comme les signes et prognostiques des hosties ne se monstrassent point propices*, Amyot (Brunot, II, p. 449). — *Comme quelques-uns . . . le priassent de se retirer . . . , il leur répondit*, Malh., IV, 208.

## PHRASE CAUSALE

**Emploi du mode en latin.** 236. En latin classique on se sert en général de l'indicatif après *quod*, *quia*, *quoniam*; après *non quod*, *non quo*, où la cause n'est pas réelle, on emploie le subjonctif, mode qui est aussi de rigueur après *cum* causal. En latin vulgaire l'état des choses reste sensiblement le même; seulement après *cum* se trouve parfois l'indicatif, preuve que la différence entre la valeur causale et la valeur temporelle de la conjonction tend à s'effacer: *Non irrationabiliter accipi puto se (= si) felicem beatorum vitam inter miserorum memoremus excidia, cum idem non facilitas scripturis (= scriptoris), sed temporum series praestitit*, Grégoire de Tours (Bonnet, p. 681).

**Emploi du mode en français.** 237. En français, l'emploi du mode ne change guère:  
*Quant n'ai ton fil, ensemble o toi vueil estre*,  
Alexis, 150 (Clédât, p. 10).

*Non que je le veuille.* — Mais ici encore, il faut faire une réserve pour *comme* qui sous l'influence de la syntaxe latine se trouve souvent, surtout au xvi<sup>e</sup> siècle, suivi du subjonctif, emploi qui se fait rare au xvii<sup>e</sup> siècle: *Comme tel orgueil puist estre prejudiciable*, Christ. de Pisan (xv<sup>e</sup> siècle). — *Comme tout le monde se trouvast estonné d'un conseil hardy et si avantageux*, Amyot, *Cimon*, 9. — Il est surtout fréquent dans la locution *comme ainsi soit*: *Or, comme ainsi soit qu'Euripide . . . écrive en l'une de ses tragédies que l'or fut un des maux qui sortit de la boîte de Pandore . . .*, Voiture, I, 451.

L'emploi du mode dans les phrases suivantes s'explique facilement par le caractère irréel de l'action: *Si nous tenions une maison à louage, et qu'il prist fantaisie au propriétaire de l'abatre, pour ce qu'elle fust vieille . . .*, Du Vair, 359, 27, 29. — *Quand la brebis fuyt le loup, le fait elle parce que sa couleur luy desplaise?* Cello, *Circé*, 284.

Au xvii<sup>e</sup> siècle l'usage moderne s'est constitué. Il faut seulement remarquer que pour amener une cause irréaliste au subjonctif on peut se servir de *non parce que*: *La coutume ne doit estre suivie que parce qu'elle est coutume, et non parce qu'elle soit raisonnable ou juste*, Pascal, *Pensées*, I, 97.

#### PHRASE CONDITIONNELLE <sup>1)</sup>

**238.** Quoique la phrase conditionnelle ne soit qu'une subdivision de la phrase causale — elle renferme la cause de l'action de la principale, mais présentée à l'état d'hypothèse <sup>2)</sup>, — son importance explique que nous tenions à la traiter à part. Il faut pourtant retenir cette valeur fondamentale pour comprendre que, dès qu'on insiste moins sur le caractère hypothétique, la phrase conditionnelle amenée par *si* puisse passer à la causale ou à la concessive <sup>3)</sup>. D'un autre côté, une condition qui s'est réalisée fréquemment dans le passé équivaut à peu près à une temporelle et ce fait explique qu'en français *si* a quelquefois la valeur de *quand*. En hollandais *als* et *wanneer* se sont presque complètement confondus.

<sup>1)</sup> G. Kiene, *Zur Syntax des Bedingungssatzes im französischen*, Diss. Berlin, 1915.

<sup>2)</sup> Cf. la phrase concessive.

<sup>3)</sup> Le latin *siquidem* amène presque toujours une cause.

Division des phrases conditionnelles et emploi du mode en latin.

En latin classique Il faut distinguer quatre cas :

a. On ne se prononce aucunement sur la question de savoir si la condition est réalisable ou non.

Alors l'indicatif est de rigueur: *Si hoc dicis, erras.* — *Si valebis, omnia facilia erunt.*

b. La condition est tout à fait hypothétique, mais elle est réalisable. On se sert du subjonctif présent ou parfait: *Quid mihi sit boni, si mentiar?* — *Si insaniens gladium a te postulet, dare peccatum sit.*

c. La condition est irréalisable. Le mode dans les deux phrases est le subjonctif de l'imparfait ou du plus-que-parfait: *Facerem, si possem; fecissem, si potuissem.* — *Non tam facile opes Carthaginis tantae concidissent, nisi Sicilia classibus nostris pateret.*

On trouve parfois l'imparfait de l'indicatif dans la principale: *labear longius, nisi me retinuissem*, „je me serais égaré plus loin, si tu ne m'avais retenu". Cet emploi s'explique par le fait que l'imparfait indique que l'action n'est pas achevée, c'est l'imperfectum conatus. On peut se servir aussi de la conjugaison dite périphrastique: *lapsurus eram*, littéralement: „j'allais m'égarer plus loin," mais qui prend le même sens que *lapsus essem*, „je me serais égaré".

d. Les souhaits conditionnels, amenés par *dum, modo, dummodo* demandent toujours le subjonctif: *Oderint dum metuant*, „pourvu qu'ils me craignent".

Cet état de choses restant sensiblement le même dans la latinité postérieure — du moins à en juger d'après les textes — nous pouvons passer au français.

Le subjonctif seul exprime la condition.

239. La conjonction *si* est une des très rares conjonctions qui se soient maintenues en français.

*Dum, modo, dummodo* sont remplacés par *porque, pouruec que, por ço que, por tant que*, qui à leur tour ont disparu devant *pourvu que*. *Quant de quando* a aussi souvent une valeur conditionnelle. Enfin, le subjonctif avec ou sans *que* suffit souvent seul à exprimer la condition:

*Li reis me prest s'espede al poin d'or adobet,  
Si ferrai sor les helmes ou il ierent plus cler,*

Pèlerinage, 458 (Clédad, p. 40).

*Mais quel sacet li reis,  
En trestute sa vie mais ne vus amereit,  
Pélerinage, 491—2.*

Ce sont au fond, des optatifs.

**Condition simple.** a) Dans la condition simple l'indicatif est toujours de rigueur. Mais le futur est extrêmement rare <sup>1)</sup>; il est remplacé, dès l'époque la plus ancienne, par le présent, ou périphrasé par les auxiliaires *devoir, vouloir, pooir, aller, venir*:

*Il nem faldrat, s'il veit que jo lui serve,  
Alexis, 495.*

*Par voz saveirs sem puëz acorder,  
Jo vus durrai or et argent asez,  
Roland, 74—75.*

**Condition hypothétique.** b) Le français ne distingue plus pour la forme ce cas-ci du suivant. Ainsi la traduction de la phrase latine serait en français: *Quel profit aurais-je, si je mentais?* On se sert donc du conditionnel dans la principale, de l'imparfait de l'indicatif dans la subordonnée, c.-à-d. des mêmes formes que pour l'hypothèse irréaliste. Ce tour se trouve dès le XII<sup>e</sup> siècle:

*S'il vos plaisoit, o vos iroie,  
Chrestien, Erec, 108.*

Pourtant, on rencontre encore en vieux français quelques traces de la construction latine dans la subordonnée, car pour la principale on y a toujours le conditionnel ou le futur:

*S'en ma mercit ne se culzt a mes piez,  
Et ne guerpisset la lei de chrestiens,  
Jo li toldrai la curune del chief,  
Roland, 2682—4.*

*Ne trover nel porrunt, s'a Senz ne l'augent querre,  
Saint Thomas, 2517.*

**Condition irréalisable: quatre constructions.** 240. c. Quand la condition est irréalisable, on trouve: 1) la continuation de la construction latine. Mais comme l'imparfait du subjonctif a disparu, l'ancien plus-que-parfait a deux sens, le sens primitif et le sens adopté de l'imparfait:

<sup>1)</sup> Cf. § 240, 3.

*Se Deu ploüst, sire en deüsses estre,*  
Alexis, 420.

„S'il avait plu à Dieu, tu aurais du être,” en latin: *placuisset et debuisses.*

*Se j'osasse parler,*  
*Ge demandasse de quel terre estes nez,*  
Cor. Looïs, 1565.

„Si j'osais parler, je demanderais . . .”

2) La forme *ploüst*, par exemple, ayant pris la valeur d'un imparfait, est peu à peu remplacée dans sa fonction primitive par la construction analytique *oüst ploü*, „eût plu.” Cette forme s'introduit dès le x<sup>e</sup> siècle dans nos périodes, d'abord dans une des deux phrases, puis dans les deux:

*Et s'il volsist* („eût voulu”), *il l'eüst mis a pié,*  
Cor. Looïs, 1095.

*Vous l'eüssiez destruit, se vos eüst pleü,*  
Aye d'Avignon, 3732.

La construction de cette dernière phrase s'est continuée jusqu'à nos jours.

Le sens primitif de l'imparfait du subjonctif se trouve encore, quoique rarement, dans Malherbe et Corneille: *Si je n'eusse empêché leur confiscation, il y a longtemps qu'elle fût* (= „eût été”) *donnée* Malh., III, 378.

Rem. L'emploi du subjonctif s'est d'ailleurs restreint aujourd'hui à la langue littéraire. Dans Benjamin, *Gaspard*, p. 140, une voix précieuse demande à Gaspard: *Où fussiez-vous allé?* et celui-ci de répondre: *Où que je fusserais allé? Dans les aréos!* Cette forme *fusserais* est délicieuse.

3) On sait que, dans la phrase simple, le conditionnel a supplanté dans beaucoup de cas le subjonctif<sup>1)</sup>. Il en est de même pour l'apodosis de la période hypothétique<sup>2)</sup>; mais ce qui est remarquable, c'est que le conditionnel a toujours eu de la répulsion à s'introduire dans la phrase amenée par *si* (nous verrons plus loin quelques exceptions). Peut-être l'idée de nécessité qu'avait longtemps la combinaison infinitif avec *habere* l'a-t-elle empêchée de se sentir à l'aise dans la phrase hypothétique, qui, de sa nature même, exclut toute idée de nécessité.

<sup>1)</sup> Cf. §§ 206 et 252.

<sup>2)</sup> Oudin, *Gramm. franç.*, 198, défend formellement les phrases: *si j'avois des enfans, je leur desirasse*, pour: *je leur desirerois*.

La construction moderne apparaît dès le XII<sup>e</sup> siècle:

*Se li reis voleit cels qu'il purreit asembler  
Ne lairreit en ta terre fort ne fieble a tuer,*

Wace, *Rou*, I, 3733,

mais les exemples sont relativement rares; les subjonctifs imparfait et plus-que-parfait se maintiennent en général dans une des deux phrases jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle et même plus tard. Les verbes auxiliaires *avoir*, *être* et *devoir*, qui par leur emploi fréquent subissent moins facilement l'analogie, se trouvent très souvent à l'imparfait du subjonctif jusqu'en plein XVII<sup>e</sup> siècle: *Si feust condition à laquelle je peusse obvier, je ne me desespererois du tout*, Rab., III, ch. 30.

4) Si on veut présenter l'action d'une façon plus vive, on peut se servir, comme en latin, de l'imparfait de l'indicatif avec le même sens que le plus-que-parfait du subjonctif, et cela non seulement dans la subordonnée, mais aussi dans la principale:

*Destruite esteit (= aurait été) la vile, se cunrei n'en preneit  
(s'il n'avait pas pris de mesures),*

Wace, *Rou*, II, 413.

*S'il m'avait dit cela, je le tuais.*

Rem. 1. Les autres langues romanes ont développé le sens modal du plus-que-parfait de l'indicatif et emploient donc la construction: *si habuisssem, dederam*, que le latin d'ailleurs connaissait déjà:

*Et si fata deum, si mens non laeva fuisset,  
Impulerat ferro Argolicas foedare latebras,*

Virg., *Aen.*, II, 54.

. . . *chi volesse*

*Salir di notte, fora egli impedito  
D'altrui?*

Dante, *Purg.*, VII, 49.

*Las cartas una et una tracta*

*Et volgra (voluerat = aurait voulu) las totas baisar,*

Appel, *Provenz. Chrest.*, 4, 256.

Le français n'en a qu'un seul exemple, encore se trouve-t-il dans la *Passion* du ms. de Clermont, qui n'offre pas un texte purement français:

*Melz te fura non fusses naz,*

Passion, 151.

L'espagnol et le portugais ont même introduit cette forme dans la subordonnée: *Ella repintlerase si pudiera*, „elle se serait repentie, si elle avait pu,” Hanssen, *Span. Gramm.*, p. 110.

Rem. 2. Pour l'emploi des temps passés *je chanterais* et *je chantais* pour exprimer le mode de l'irréalité, cf. M. L.-J. Corbeau, *Voorwaardelijke wijs en Conditionnel* (*De Drie Talen*, 1913, p. 49 et suiv.).

241. Dans quelques cas le conditionnel exprime une nuance du présent: *je voudrais, je pourrais* désignant d'une façon adoucie la même chose que *je veux, je puis* (cf. § 252). Or, il est naturel que cette forme adoucie de l'indicatif se trouve aussi après *si* conditionnel:

*Que te sert de percer les plus secrets abîmes  
Où se perd à nos sens l'immense trinité,  
Si ton intérieur, manquant d'humilité,  
Ne lui saurait offrir d'agréables victimes!*

Corn., VIII, 31.

*Dans Rodogune, si je ne l'oserais pas encore, je suis cependant déjà tenté de me demander avec Beaumarchais: „Et que m'importe à moi le trône de Syrie?”* Rev. bleue, 1891, II, 678b.

Condition  
irréalisable;  
emploi du  
conditionnel  
dans la  
subordonnée.

242. Nous avons dit que le conditionnel n'a guère réussi à s'introduire dans la phrase hypothétique irréaliste pour remplacer le subjonctif. Les phrases qu'on cite ne sont en général que des exceptions apparentes; dans *Je meure si je saurais vous dire qui a le moins de jugement*, Malh., II, 634, *saurais* équivaut à *sais* et nous avons à faire ici à un conditionnel d'atténuation tout comme dans les phrases que nous avons citées au § précédent. — *J'ai à vous dire . . . que, si vous auriez de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils*, Mol., *L'Avare*, III, 7. — Ici le conditionnel dépend de la condition contenue dans *à me voir votre belle-mère*, et toute cette phrase devient de nouveau la protasis d'une nouvelle période hypothétique (avec sens concessif). Il faut expliquer de même:

*Ou si d'un sang trop vil ta main seroit trempée,  
Au défaut de ton bras prête-moi ton épée,*

Rac., *Phèdre*, II, 5, 709.

La condition sous-entendue dont dépend *serait trempée* est *en me tuant*. C'est donc encore un exemple de deux périodes hypothétiques entremêlées: *Si [d'un sang trop vil ta main serait trempée en me tuant], prête-moi ton épée*. — De même dans: *Que le diable m'emporte, si je l'aurais deviné* (scil. „si vous ne me l'aviez pas dit vous-même”), Regnard, *La Sérénade*, sc. 23. — Et dans les phrases avec *comme si*: *Comme si je ne me serais pas aperçu de la supercherie*, où, en effet, l'idée fondamentale est: *je me serais aperçu de la supercherie* [si on avait agi ainsi]. — Citons encore: *Car s'il*

**aurait pu**, avec autant de vraisemblance, se dérouler à Venise et à Florence, Nice lui eût convenu également, Bourget, Cosmopolis, préface, où la phrase amenée par *si* marque d'ailleurs une concession. Il est donc clair que le conditionnel après *si* ne sert pas à exprimer une condition, mais dépend lui-même d'une condition. Le même mélange se trouve d'ailleurs déjà en vieux français :

*Looïs sire, dist Guillelmes li fiers,  
Ne me tenissent mi per a losengier,  
Bien a un an que t'eüsse laissié,*

Charroi de Nîmes (Clédât, p. 83),

vers que M. Clédât traduit par : „si je n'avais craint que mes pairs me tinsent.” — Cette traduction rend bien le sens, mais n'explique pas la nature de la construction. Il y a là combinaison de deux périodes : *mi per me tenissent a losengier, se t'eüsse laissié* = „mes pairs m'auraient tenu pour un traître, si je t'avais abandonné” et *t'eüsse laissié* dans le cas contraire, c.-à-d. *se mi per ne me tenissent a losengier, t'eüsse laissié*, litt. „Je t'aurais abandonné, si [dans ce cas] mes pairs ne m'auraient pas tenu pour un traître <sup>1)</sup>.”

Il se présente pourtant quelques cas où le conditionnel dépend lui-même de la conjonction *si* :

*Se tu ja le porroies a ton cuer rachater,  
Volentiers te lairoie ariere retourner,*

Fierabras, 623—624.

Il est vrai qu'il s'agit ici d'une chose encore réalisable, de sorte qu'on pourrait expliquer *porroies* comme un présent atténué. Notre mode se trouve indiscutablement dans la phrase suivante du xviii<sup>e</sup> siècle : *S'ils auroient aimé ces promesses spirituelles et qu'ils les eussent conservées incorrompues jusqu'au Messie, leur témoignage n'eût pas eu de force, puisqu'ils en eussent été amis*, Pascal, *Pensées*, I, 252. — Puis il semble qu'il est plus général dans la langue populaire et dans les dialectes : *Sâr si j'aurais pas eu la veine de tomber dans une encoignure, y aurait pas eu mêche de rester debout*, Le Rire, 14 février, 1903 (Salverda de Grave, *Taal en Letteren*, XIV, p. 10). — *Si in verro*, „si on verrait”, E. Herzog, *Neufranz. Dialekttekste*, 42, 17.

Rem. 1. La carte 511 de l'*Atlas linguistique* : *Si c'était bien cuit, j'en mangerais bien*, prouve que cette construction est surtout connue dans le Nord.

Rem. 2. L'emploi des temps et des modes est souvent très libre en vieux

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, III, 9, si *mit dem Futurum Praeteriti*.

français: *Se il te pueent* (= pouvaient) *ne tenir ne baillier Ne te garroit tot l'or de Montpeslier*, Raoul de Cambrai (Clédât, p. 131). — *Mais mar i acointa le saut, Si danz Renarz le puet tenir*, Rom. de Renard (Clédât p. 170), où en français moderne on aurait mis deux plus-que-parfaits. — De même en espagnol: *si no se plantan . . . en la cocina, no les tocara nada de las judias*, „si elles ne s'étaient pas rendues dans la cuisine, elles n'auraient rien eu des haricots," P. Galdós, *La Campaña del Maestrazgo*, VII, p. 61; — et avec le présent dans les deux phrases: *Se non llegan los vecinos, la mata*, „si les voisins n'étaient pas venus, elle l'aurait tuée," Valdés, *La Hermana San Sulpicio*, XI.

Deux phrases  
conditionnelles.

243. Si deux conditions se suivent, on peut éviter actuellement la répétition de *si* en le remplaçant la seconde fois par *que*, qui dans ce cas est suivi du subjonctif. Or, dans la vieille langue on pouvait supprimer la seconde conjonction et se servir ou bien de l'indicatif ou bien du subjonctif<sup>1)</sup>. Ce subjonctif exprimait sans doute à l'origine la supposition :

*Se il se muevent et il me soit conté,  
Perdut avrez mon cuer et m'amisté,*

Gaydon, 668.

*Car se mil anz avoie a vivre  
Et chascun jor doblast mes sans,  
Si perdroie je tot mon tans,  
Einçois que le voir an deisse,*

Chrétien, *Cligés*, 2738–42.

*S'ils veulent, et le vin plaist au goust de la seigneurie de leurs seigneuries, beuvent franchement*, Rabelais, III, *Prologue*.

#### PHRASE CONCESSIVE

Subjonctif seul  
ou conjonctions.

244. Nous avons vu plus haut (§ 203) qu'en latin classique le subjonctif seul pouvait exprimer l'idée concessive: *Sit hoc verum*, mais qu'en général on se servait de conjonctions. *Quamquam*, *etsi*, *tametsi*, amenant une concession réelle, demandent l'indicatif; *etsi*, *tametsi*, *etiamsi*, suivis d'une concession irréaliste, réclament le subjonctif. Il en est de même pour *quamvis*, *licet* et *ut*, qui amènent une concession hypothétique, et pour *cum*, qui a, au fond, une valeur temporelle, mais

<sup>1)</sup> Cf. le chapitre des conjonctions, § 359.

qui peut, en outre, prendre une nuance concessive. Après les pronoms ou adverbes relatifs indéfinis *quisquis*, *utcumque*, etc., on trouve l'indicatif.

En latin postclassique une confusion se produit entre les conjonctions et entre les modes dont elles étaient suivies: *Quamvis molesti sumus utrique generi, . . . ambos tamen amamus*, St. Augustin, *Sermons*, p. 420. — *Quamquam . . . consueverint male audire*, Apul., *De Magia*, 5. — Pour les exemples après *quisquis*, cf. § 361.

A l'époque préromane toutes ces conjonctions ont disparu de la langue parlée et le subjonctif restait seul à exprimer le rapport concessif.

**Formation  
de nouvelles  
conjonctions.**

**245.** Le français a de nouveau réduit le domaine du subjonctif, qui seul ne suffisait pas à exprimer clairement toutes les nuances<sup>1)</sup>. Il ne s'est conservé que dans la concessive hypothétique ou irréalité: *Dût-il m'en coûter la vie, je ne le ferais pas*; mais même dans ce cas, on le sait, le conditionnel a réussi à supplanter presque complètement le mode primitif: *Il m'en coûterait la vie, que je ne le ferais pas*<sup>2)</sup>.

Le subjonctif s'est conservé jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle dans les alternatives:

*Voeillet o nun, tut i laisset sun tens,*

Roland, 1419.

*Mais soyez sornettes ou non,*

*Je vais commencer tout de bon,*

Scarron, *Typhon*, I.

Aujourd'hui la conjonction *que* est devenue de rigueur. Après les locutions *qui . . . que*, *où . . . que*, et d'autres de la même espèce, on s'est toujours, à de rares exceptions près, servi du subjonctif; voici pourtant un exemple de l'indicatif:

*Donat as povres o qu'il les pout trover,*

Alexis, 94.

où le latin aurait dit aussi: *ubicumque reperire potuit*. — Après *si . . . que*, *pour . . . que* et *tout . . . que* le subjonctif est également de rigueur; la dernière conjonction admet pourtant, on le sait, le mode indicatif. Après *quoique*, *bien que*, *encore que* on trouve de tout temps l'indicatif à côté du subjonctif; et cela est très naturel, parce qu'on exprime quelque chose de réel; dans la langue cultivée pourtant le

<sup>1)</sup> Cf. le chapitre de la conjonction, § 363 et suiv.

<sup>2)</sup> Cf. le chapitre du conditionnel, § 262.

subjonctif est seul admis: *Quoique j'ai joué fort étourdiment, je ne me suis pourtant pas si fort emporté*, Voit., I, 415. — *Examinons la chose avec équité, bien qu'en matière de langage il suffit que plusieurs des meilleurs juges de la langue rejettent une façon de parler*, Vaugelas, *Rem.*, I, 431. — *Encore qu'ils ne sont pas reçus de Dieu... ils le sont des hommes*, Pasc., *Pens.*, II, 122. — *Ils étaient si fiers, bien qu'ils en riaient encore*, Zola. — *Le verre n'est pas de mon art, bien que j'y entends quelque chose*, P. Claudel, *L'Annonce faite à Marie*, p. 35.

Après *quand même* et dans la proposition sans conjonction, le conditionnel a réussi à supplanter le subjonctif. Celui-ci n'est plus possible qu'au plus-que-parfait, puis dans les phrases comme *dût-il m'en coûter la vie* pour les verbes *avoir*, *être* et *devoir* à toutes les personnes et pour les autres verbes seulement à la 3<sup>e</sup> personne; le sujet est toujours postposé: *Eussiez-vous mille fois raison, vous n'auriez pas dû insister*. — *Cette démarche me coutât-elle la vie, je n'y renoncerais pas*. — Enfin, *même si* demande la même construction que *si*. Cf. § 240 et suiv.

## PHRASE FINALE

**Le subjonctif;** 246. En français, comme en latin, le subjonctif est de  
**rarement le** rigueur dans les propositions de but:  
**futur.**

*Prist l'olifan, que reproce n'en ait,*  
*Sonent mil graisle por ço que plus bel seit,*

Roland, 2263 et 1004.

Quelquefois — mais c'est très rare — on trouve l'indicatif, et, puisqu'il s'agit d'un but à atteindre, l'indicatif du futur:

*Je vous deliverrai roy Ernoul, le baron,*  
*Afin que vous metrez tout a execution*  
*Le poeple cristien, dont il y a foison,*

Baudouin de Sebourg, I, 16, 33.

*Por ce fist il la dame sa terre forjurer,*  
*Que jamais en sa vie n'i porroit eriter,*

Parise, 1835.

## PHRASE CONSÉCUTIVE

**Mode en latin.** 247. On sait que le latin met toujours le subjonctif dans les phrases consécutives amenées par *ut* ou *quin*. C'est, semble-t-il, une extension du discours indirect, la

conséquence se trouvant déjà virtuellement dans la cause contenue dans la principale.

Puis on sait que cette acception du mode disparaît peu à peu et il est donc probable que la **latinité vulgaire** a remplacé souvent le subjonctif par l'indicatif. Les textes, malheureusement, ne nous fournissent pas beaucoup de preuves à l'appui de cette assertion.

Mais la conjonction *ut* elle-même est remplacée souvent — moins souvent qu'on ne serait enclin à le croire — par la conjonction victorieuse *quod* et après cette conjonction-là on ne trouve pas seulement le subjonctif, on trouve aussi l'indicatif: *Sic impudicitiam summoberat quod impudicos conservaverat*, Salv. gub., 7, 22. — Même après *ut*: *Adgregat acervos annonae . . . ita ut operata ex his domus cernetur omnino*, Grég. de Tours (Bonnet p. 680).

**Mode en français.** 248. En **vieux français** on se sert de l'indicatif, si la conséquence ou le résultat est atteint, et du subjonctif, si le résultat est à atteindre; le subjonctif est donc de rigueur, dans la phrase d'intensité, aussi bien que dans la phrase de manière, toutes les fois que l'action de la principale nous est présentée comme irréaliste, qu'elle soit négative, interrogative ou hypothétique:

*Facet les (sc. espees) enterrer en tres qu'as helz d'or mier,  
Que les pointes en seient contre mont vers le ciel,*

Pèlerinage, 543—4.

*Et se tant se cuide essaucier*

*Qu'il la (sc. fame) prengne riche forment,*

*A soffrir l'a a grant torment,*

Jean de Meung, *Rom. de la Rose* (Clédât, p. 211).

*Mes dites moi . . . . .*

*Ques hon est il et de quel jant?*

*Se il est tes, qu'a moi ataingne,*

Chrétien, *Yvain*, 1799—1803.

Au **xvi<sup>e</sup>** siècle on constate une tendance à étendre l'emploi du subjonctif, emploi qui s'explique par l'influence des études latines: *L'ignorance qui est en toy, ô Axiochus, faict que ta conclusion soit mauvaise*, Dolet, *Second Enfer*, 57. — Au **xvii<sup>e</sup>** siècle on rencontre encore quelquefois *sans que* avec l'indicatif, dans le sens de *si ce n'est que*, comme il arrive fréquemment dans l'ancienne langue: *Je vous le dirois plus souvent, sans que je crains d'être fade*, Sévigné, II, 521.

*Sans que mon bon génie au devant m'a poussé,  
Déjà tout mon bonheur eût été renversé,*

Mol., *L'Etourdi*, I, 11.

Autres tournures.

249. Il arrive très souvent dans la vieille langue que la phrase consécutive manque tout à fait:

*Qui le cor ot et tentir et souner*

*S'il est malades, lués revient en santé:*

*Ja n'avera tant grant enfermetet,*

(sc. qu'il ne puisse revenir en santé).

*Huon de Bordeaux* (Clédat, p. 50).

Dans: *Al mont vindrent, tant ont erré*, la première phrase est, pour l'idée, la conséquence de la seconde; cp. en français moderne: *Il est hors d'haleine, tant il a couru*<sup>1)</sup>.

Enfin, une phrase consécutive à l'indicatif, annoncée par *si* ou *tant*, peut, dans la vieille langue, se passer de la conjonction *que*:

*Si grant duel ai ne puis muder nel plaigne,*

Roland, 834.

#### PHRASE COMPARATIVE<sup>2)</sup>.

Subjonctif dans la comparative d'inégalité.

250. De tout temps le mode de la phrase comparative d'égalité a été l'indicatif: *Ut sementem feceris, ita metes.* — *Tam felices quam iste est non sumus.*

a) en latin.

Dans la phrase d'inégalité on se sert quelquefois

du subjonctif: *Perpessus est omnia potius quam conscios indicaret.* — *Ut magis virtute contenderent quam dolo aut insidiis niterentur,* César, *De bello gall.*, I, 13, 6.

Cette construction, qui s'explique par l'idée hypothétique de l'action, se continue dans la latinité postérieure et se retrouve en vieux français, comme nous allons le voir.

b) en français.

251. En français on se sert de l'indicatif, si la phrase contient une réalité:

*Mielz en valt l'ors que ne funt cinc cenz livres,*

Roland, 1516;

du subjonctif, s'il s'agit d'une chose irréalité:

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 167.

<sup>2)</sup> E. Müller, *Die Vergleichungssätze im franz.*, Diss. Göttingen, 1900.

*Mielz sostendriet les empedementz  
Qu'elle perdesse sa virginitét,*

Eulalie, 17.

*Mielz voeil murir qu'entre paiens remaignet,*

Roland, 2336. <sup>1)</sup>

Il est important de constater que le subjonctif seul suffit à exprimer l'idée voulue, qu'on n'a donc pas ici affaire à la suppression de la conjonction *que*. D'ailleurs les phrases citées au paragraphe précédent nous apprennent que le latin, lui aussi, pouvait se passer de la conjonction qui amènerait la phrase subordonnée et qu'il pouvait dire aussi bien *potius quam conscios indicaret*, que: *potius quam ut conscios indicaret*.

Cette construction se rencontre encore au xvii<sup>e</sup> siècle:

*J'aimerais mieux souffrir la peine la plus dure*

*Qu'il eût reçu pour moi la moindre égratignure,*

Mol., *Tartuffe*, III, 6.

Mais on a bientôt senti le besoin d'amener la phrase subordonnée par une conjonction et on a évité la succession des deux *que* par l'intercalation de la négation *non pas* (cf. § 434, 3) ou du pronom déterminatif *ce* (cf. § 97): *J'aime bien mieux qu'elle aille le chercher que non pas qu'elle l'attende chez moi*, Dancourt, *Chev. à la mode*, 4.

*Onques n'orent dol grignor*

*De cho que nel porent ataindre,*

Fergus, 5, 19,

(ici on a affaire à la construction *plus grand de* au lieu de *plus grand que*, § 376<sup>bis</sup>). Ou bien on a fait une phrase conditionnelle du second terme de la comparaison, ce qui était très naturel, puisque cette phrase exprimait une supposition, et c'est là une construction très fréquente:

*Qu'il n'i a el fors que je muere,*

Bérout, *Tristan*, 109.

*Et songez qu'il vaut mieux encore qu'il en mesuse,*

*Que si de l'en frustrer il faut qu'on vous accuse,*

Mol., *Tartuffe*, IV, 1.

Enfin un dernier moyen dont dispose la langue pour éviter les deux *que* est d'introduire un infinitif: ainsi on pourrait rendre le vers du *Roland* en français moderne: „J'aime mieux mourir que de supporter qu'elle reste (que de la laisser) au pouvoir des païens” <sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 281—286.

<sup>2)</sup> Cf. Littré, *aimer*, Rem. 4.

On trouve pourtant quelquefois en vieux français *que que*: *J'aimeroie mieus qu'un Escos venist d'Escoce et gouvernast le pueple dou roiaume . . . que que tu le gouvernasses malapertement*, Joinv., 21.

Dans une phrase comme: *Si cet enfant est à elle, quoi de plus simple qu'elle l'ait pris*, Daudet, *Sapho*, 207, on sent actuellement la contraction de deux *que*.

Relevons encore qu'après *comme si* on trouvait souvent le subjonctif de l'imparfait en vieux français, tout comme après *si*, ce qui ne nous étonne pas, vu que, au fond, la phrase après *comme si* est une conditionnelle:

*A l'iglise se fist porter*

**Cume s'il ne peust aler,**

Wace, *Roman de Rou*, I, 604 et suiv.

c.-à-d. „comme [il aurait fait] s'il n'avait pu aller”.

#### E. CONDITIONNEL

**Passage du futur du passé au conditionnel.** 252. Par suite d'une évolution intéressante à étudier, le futur du passé (§ 319) prend un sens modal et ne se rapporte plus au passé, mais au présent ou même au futur. Comme tel, il exprime: a) une action qui dépend d'une condition hypothétique ou irréalisable: *Je serais content, si je pouvais vous être utile; si j'avais eu de l'argent, je vous l'aurais donné*; b) une action hypothétique: *Je le reverrais que je ne le reconnaîtrais pas*.

Ce changement de sens s'est déjà effectué en latin; le premier exemple se lit dans un sermon anonyme, probablement du v<sup>e</sup> siècle: **sanare te habebat deus, si confitereris**, „Dieu te guérirait, si tu avouais”; puis dans Grégoire le Grand (540—604), *Epist.*, V, 57: *nisi bona vestra nobis quae audivimus suassissent, nulla illum habuimus ratione suscipere*, où *habuimus suscipere* a le sens de *suscepissemus*, „nous aurions reçu.”

Pour expliquer ce passage il faut se rappeler que le latin pouvait mettre dans l'apodose de la période hypothétique non seulement le subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, mais aussi la forme périphrastique du participe futur avec *esse*, comme dans la phrase citée par Brunot <sup>1)</sup>: *Si quid in Croesum crudelius consulisset, passurus Cyrus grave bellum fuit*, „S'il eût pris à l'égard de Crésus quelque réso-

<sup>1)</sup> *Précis de grammaire historique de la langue fr.*, p. 505.

lution cruelle, Cyrus eût eu à supporter une lourde guerre". Or, cette forme périphrastique (*amaturus esse, sim, etc.*) a été, nous l'avons vu, remplacée par l'infinitif + *habere*, pour exprimer une idée future. Quoi de plus naturel alors que la nouvelle forme ait fini par s'introduire aussi là où elle avait à remplir une fonction modale, surtout parce que, comme dans l'exemple cité, l'apodose de la période hypothétique exprime souvent la nécessité, idée fondamentale précisément de la nouvelle forme analytique.

Quant au changement de temps, il est parallèle à celui subi par d'autres formes verbales: *voldret* < *voluerat* indique simplement le passé; le futur antérieur *cantavero* prend souvent le sens du futur; le subjonctif plus-que-parfait *cantassem* remplace l'imparfait *cantarem*. Nous verrons d'ailleurs que le sens passé du conditionnel ne s'est pas complètement effacé en roman.

**Le conditionnel dépend d'une condition exprimée ou sousentendue.**

**253.** Dans le chapitre consacré aux phrases conditionnelles et concessives (§ 239—241 et 245), nous avons vu que le conditionnel a supplanté presque complètement le subjonctif dans l'apodose de ces périodes:

*Mes se tu voloies aler*

*Ci pres jusqu'a. une fontainne,*

*N'an revandroies pas sanz painne,*

Chrétien, *Yvain*, 370 (Clédât, p. 142).

On voit que le conditionnel se rapporte ici au futur, comme d'ailleurs aussi dans la phrase latine, citée plus haut. Le sens primitif du passé se trouve encore parfois en vieux français, comme dans les autres langues romanes:

*Dont venez-vous? Vos armes vendriez les vos?*

(auriez-vous vendu),

Claris, 24239.

*Por la dame que veoie*

*Descendi de mon cheval,*

*Car a nul fuer ne voudroie* (aurais voulu)

*Que je li feïsse mal,*

Bartsch, *Rom. u Past.*, I, 40, 19<sup>1)</sup>.

On sait que le conditionnel s'emploie dans la phrase principale aussi pour atténuer une possibilité, une volonté, une question, etc.:

<sup>1)</sup> Tobler, II, 17 B.

*Je ne saurais vous le dire, je ne voudrais pas vous incommoder, je vous demanderais . . . , Oserais-je vous demander?* — Cet emploi est sorti de la construction précédente; l'analyse de la pensée peut dans toutes ces phrases nous faire reconnaître une condition sous-entendue, qui pourtant n'est plus sentie aujourd'hui. On trouve le même emploi en vieux français:

*Et que voldroies tu trover?*

*Que tost porroies desvoier,*

Chrétien, *Yvain*, 361 et 378 (Clédât, p. 142 et 143).

Il faut expliquer de la même façon des phrases du français moderne: *D'après les journaux le feu aurait fait des dégâts considérables*; on exprime ici un jugement dont on ne veut pas prendre la responsabilité; le caractère hypothétique de *aurait* est amené par cette pensée de celui qui parle: *Si les journaux disaient vrai, le feu aurait . . .*

**Le conditionnel exprime une supposition.** 254. Enfin, notre forme en est arrivée à exprimer elle-même une supposition: **Il me le jurerait que je ne le croirais pas.** — *Quand même il me le jurerait, je ne le croirais pas.* — *C'est comme qui dirait* (= c'est comme si l'on disait). — *Il a agi comme un oiseau qui se casserait les ailes contre les barreaux de sa cage.* — Cf. aussi § 242 avec la Remarque 1.

Cet emploi marque une étape plus avancée dans l'évolution du conditionnel; quoiqu'il soit sorti, lui aussi, de la construction primitive, dans laquelle le mode dépend d'une condition, ce sens s'est complètement effacé ici et l'on aurait de la peine à ajouter quelque condition.

La vieille langue ignorait l'emploi du conditionnel dans ce cas, elle se servait toujours du subjonctif:

*Qui dont veïst* (= si on avait vu) *et plovoir et venter . . .*

*Dex ne fist home ne soit espoantés,*

*Huon de Bordeaux* (Clédât, p. 51).

#### IV. FORMES NOMINALES DU VERBE

##### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**Substantifs verbaux.** 255. L'infinitif, le participe, le gerundium, le gerundivum et le supin sont les formes nominales du verbe. Parmi ces formes le participe et le gerundivum sont des adjectifs, les trois autres sont des substantifs. Nous allons parler d'abord des substantifs.

Le supinum a deux terminaisons; celle en *-um* est un accusatif, celle en *-u* un datif d'un substantif de la quatrième déclinaison. La première indique après les verbes de mouvement le but:

**Spectatum** *veniunt, veniunt spectentur ut ipsae,*

Ovide, *Ars Amatoria*, I, 99.

„venir (pour) voir”, cf. Romam = „à Rome”; la seconde se trouve après des adjectifs comme *facilis, difficilis, infandus, horribilis, etc.*: *facile dictu* = „facile à dire,” et a le sens passif: „facile à être dit.”

Constatons que le supin est d'un emploi très rare déjà en latin. Le but s'exprime plus souvent par la conjonction *ut* avec une phrase subordonnée ou par la préposition *ad* suivie d'un gerundium: *proficiscor ad senatum adeundum, ut senatum adeam*; puis par l'infinitif précédé ou non d'une préposition, comme nous le verrons plus loin.

#### A. INFINITIF ET GÉRONDIF

#### Observations générales

##### Déclinaison de l'infinitif.

256. Restent donc deux substantifs verbaux: l'infinitif et le gérondif (= gerundium). Au fond, ils n'en forment qu'un, puisque le gérondif, c'est la déclinaison de l'infinitif présent:

*amare*

*amandi*

*amando* et *amare*

*amandum* et *amare*

*amando.*

Rem. Les infinitifs des autres temps *amavisse, amaturum esse, amari, amatum esse, amatum iri* ont disparu, sauf le passif *amatum esse*.

##### Différentes questions à étudier.

256<sup>bis</sup>. Nous devons donc étudier ce substantif verbal. Ce substantif se distingue d'autres substantifs justement parce qu'il est verbal, c.-à-d. qu'il tient toujours

de la nature du verbe. Une des questions que nous devons donc étudier est le rapport entre la fonction verbale et la fonction substantive. Nous verrons que tantôt une fonction, tantôt l'autre prédomine, mais que jamais aucun des deux emplois ne disparaît complètement. C'est là une constatation intéressante, parce qu'elle nous montre, mieux qu'aucune autre partie du discours peut-être, combien les divisions grammaticales sont artificielles.

1) La première question à étudier est donc l'infinitif substantivé.

2) Une seconde est la lutte entre le gérondif et l'infinitif ou l'introduction de l'infinitif après des prépositions.

3) Une troisième est l'infinitif accompagné d'un sujet, c'est la proposition dite infinitive ou l'accusativus cum infinitivo.

4) Enfin nous devons nous occuper de l'infinitif historique.

Rem. F. Bopp le célèbre fondateur de la „Vergleichende Sprachwissenschaft" a découvert que les formes des infinitifs dans les langues indo-européennes sont des cas affaiblis d'anciens substantifs, *Grammatik*, III, 849. La fonction primitive de l'infinitif latin semble être celle d'un datif; l'infinitivus finalis a gardé ce sens fondamental. Cf. aussi Bréal, *Essai de sémantique*, p. 80 et suiv.

#### INFINITIF SUBSTANTIVÉ <sup>1)</sup>

### Oscillation entre la fonction de substantif et celle de verbe

**Nature hybride de l'infinitif.** 257. Nous avons vu que l'infinitif tient du verbe et du substantif. Tantôt il a une fonction nominale, tantôt une fonction verbale, ou plutôt il a presque toujours ces deux fonctions en même temps, mais dosées différemment. Si nous suivons le développement de l'infinitif à travers les siècles, nous constatons que:

- a) en **latin classique** c'est la fonction verbale qui domine;
- b) en **latin postclassique** et en **vieux français** la fonction nominale s'étend de plus en plus;
- c) en **français moderne** c'est de nouveau la fonction verbale qui l'emporte.

L'infinitif, étant une forme verbale, se construit avec un adverbe, il est accompagné d'un sujet et d'un complément au même cas que la forme personnelle du verbe. Cette valeur verbale sera attaquée de plus en plus, à mesure que l'infinitif admettra une des constructions suivantes:

- 1°. L'infinitif fonctionne comme sujet, prédicat ou complément.
- 2°. Il est précédé d'une préposition.
- 3°. Il est accompagné d'un adjectif.

<sup>1)</sup> E. Wölfflin, *Der substantivirte Infinitivus* (*Archiv für lat. Lexikographie*, III, p. 70—91). — C. Schaefer, *Der substantivirte Infinitivus im franz.*, Diss. Kiel, 1900.

4<sup>o</sup>. Il est déterminé par un génitif objectif ou subjectif.

5<sup>o</sup>. Il prend la flexion casuelle.

6<sup>o</sup>. Il prend la flexion numérale.

Si l'infinitif admet ces six constructions, il a perdu sa fonction verbale et est devenu un substantif commun; tant qu'il en rejette quelques-unes, il tiendra toujours plus ou moins du verbe.

Emploi de  
l'infinitif en  
latin classique.

258. Voyons donc les constructions qui sont admises en latin classique. — On emploie couramment l'infinitif dans les fonctions suivantes:

1<sup>o</sup>. a) celle de sujet, avec *esse*: *Dulce et decorum est pro patria mori*; avec des verbes impersonnels: *oportet*, *licet*.

b) celle de prédicat: *Erudito, cui vivere est cogitare*.

c) celle de complément: après les auxiliaires de mode *posse*, *debere*, *nolle*, *velle*, etc.; après les verbes déclaratifs: *Dico te hoc fecisse* (c'est l'Accusativus cum Infinitivo, dont nous parlerons plus loin).

d) pour exprimer le but: *Reddere hoc, non perdere erus me misit*, Plaute, *Pseud.*, II, 47. — Cette fonction semble être la fonction la plus ancienne de l'infinitif.

Puis, on constate en latin classique les germes d'un développement plus grand qui va suivre. Ainsi on trouve l'infinitif encore:

2<sup>o</sup>. après quelques prépositions, surtout *praeter* et *inter*.

Le premier exemple se trouve dans un des écrits philosophiques de Cicéron: *Inter optime valere et gravissime aegrotare nihil interesse*, De finibus, II, 13, 43. — C'est qu'ici on n'exprime pas l'action verbale, mais la conception philosophique du mot. Dans la latinité postclassique cet emploi s'étend: *Inter dici et esse*, Tertullien, *Adv. nat.*, I, 5.

3<sup>o</sup>. avec un pronom attributif; déjà dans Plaute: *Ita tuum conferto amare semper, si sapis*, Curcul., 28; — puis dans les écrits philosophiques de Cicéron: *meum scire, intellegere, sapere*, etc.; dans Pline: *Quid sit illud iners quidem, iucundum tamen nihil agere*, Epitres, VIII, 9, 1.

4<sup>o</sup>. avec un génitif subjectif. Le premier exemple ne se trouve qu'au premier siècle après J. C. dans Valerius Maximus, qui dit de Fabius Maximus Cunctator: *Cuius non dimicare vincere fuit*, VII, 3, 7. — Le génitif est ici un pronom, l'emploi d'un substantif comme génitif subjectif ne se trouve qu'au v<sup>e</sup> siècle.

**Extension en latin vulgaire.** 258<sup>bis</sup>. En latin postclassique nous voyons que l'emploi de l'infinitif s'étend de plus en plus.

1<sup>o</sup>. D'abord comme complément. Ainsi on rencontre fréquemment l'infinitif complément du verbe *habere*, combinaison qui va former un nouveau temps, le Futur et le Futur du passé et dont nous devons parler, quand nous étudierons les temps: *amare habeo* > *aimerai*, *amare habebam* > *aimerais*.

Puis l'infinitivus finalis remplace souvent des phrases subordonnées amenées par *ut*, preuve que c'est une construction bien populaire; de l'autre côté, les conjonctions *quod* et *quia* font concurrence à la proposition infinitive.

Mais la marche de la langue, qui est de substantiver les infinitifs, se marque surtout dans les derniers cas que j'ai cités.

2<sup>o</sup>. On trouve l'infinitif peu à peu après d'autres prépositions que *praeter* et *inter* (cf. plus loin § 263): *Ut ad non esse tendant*, St. Augustin, *De mor. eccl. cath.*, 1346 (Migne). — *Contra suum velle*, Macrobe, *Sat.*, 3; — puis après *iuxta*, *secundum*, *ante*, *per*, *in*, *ab*. L'emploi en reste pourtant assez restreint et le gérondif l'emporte de beaucoup; les infinitifs *esse*, *posse*, *velle*, *sapere* sont les plus fréquents.

3<sup>o</sup>. avec un adjectif. Le premier exemple, nous l'avons vu, se trouve dans Pline: *iucundum nihil agere*. Cette construction s'étend: *immaculatum cum Christo vivere*, Jérôme, *Adv. Pelasg.*, 3, 12 (996). — *Verum esse, princeps ac simplex vivere*, Marius Victor.

4. avec un génitif subjectif: *scire ipsius dei, esse divinitatis, respondere dei*; surtout dans Grégoire le Grand.

**Deux groupes d'infinitifs en vieux français.** 259. En vieux français on distingue deux classes d'infinitifs substantivés: 1) ceux qui sont de formation ancienne, 2) ceux qui sont de formation récente. Ceux du premier groupe se trouvent déjà fréquemment employés comme substantifs en latin, ceux du second groupe développent cette fonction substantive seulement dans la période française.

Au premier groupe appartiennent des infinitifs comme *avoir*, *être*, *savoir*, *manger*, *loisir*. Ils sont plus anciens que ceux de l'autre classe; on en trouve 19 exemples dans les textes antérieurs au *Roland*, tandis que l'autre classe n'est représentée que par *soveir*, *faire* et *edrer*: *Cel edre li donat a sun soveir*. Jonas, v<sup>o</sup>, 12.

*Quant vint al faire, dont le font gentement.  
Dreit a Lalice rejoint li sous edrers,*

Alexis, 47 et 190.

Dans le *Roland* lui-même il n'y a que six de ces infinitifs.

L'ancienneté de la formation du premier groupe est encore prouvée par le fait que ces infinitifs prennent plus facilement la terminaison flexionnelle et numérale et passent ainsi complètement à l'état de substantif<sup>1)</sup> (on a pourtant *eders* dans l'*Alexis*); leur sens même s'est écarté de plus en plus du sens purement verbal et, d'abstrait qu'il était, il est devenu concret. Ainsi *avoir* prend le sens de „biens, possession”; *estre* celui de „lieu” ou de „façon d'être, caractère”:

*La vit Renarz un molt bel estre,*

Renart (Clédât, p. 165).

*Pantere ēst une beste*

*De mult preçus estre,*

Bestiaire, 461.

Il est naturel qu'on trouve aussi le gérondif employé substantivement: *A l'ajornant* à côté de *pres de l'ajorner*, Brut, 996. — *De son vivant* (= vie), *sur son séant* sont même restés dans la langue.

**Mouvement de recul.** 260. Au XIII<sup>e</sup> siècle les exemples d'infinitifs substantivés deviennent de plus en plus fréquents, Chrétien de Troyes surtout semble les aimer beaucoup. Mais dès le XIII<sup>e</sup> siècle l'infinitif commence de nouveau à perdre du terrain. Si au XVI<sup>e</sup> siècle il semble vouloir s'étendre un peu, c'est à l'influence des études grecques et italiennes qu'il le doit. Du Bellay, *Deff.*, II, 9, p. 284, dit: *Usez donques hardiment de l'Infinitif pour le nom, comme l'aller, le chanter, le vivre, le mourir.* — Montaigne surtout va loin dans cette voie: *Le n'avoir point de mal, c'est le plus avoir de bien que l'homme puisse espérer*, Essais, II, 12.

*Perse et Syrie*

*Pour du regner emplir l'affection*

*Semblait avoir ses confins trop estroitz,*

Marg. d'Angoulême (Darm., p. 193).

*Le ronger des siècles envieux,*

Du Bellay, *Antiquitez de Rome*, XIII.

<sup>1)</sup> Cf. § 257.

*Maintenant le voyez en son estre,  
Tel qu'il estoit, voire devant son naistre,*

Marg. d'Angoulême (Lefranc, *Grands Écrivains*, p. 214).

Au XVII<sup>e</sup> siècle l'emploi est presque devenu le même que celui que nous connaissons aujourd'hui, si nous faisons une restriction pour les œuvres de Malherbe, où les infinitifs substantivés foisonnent: *Le vivre et le vieillir sont choses conjointes*, Malh., II, 206. — Les exemples du pluriel ne se trouvent que très rarement; cf. pourtant la phrase de Pascal: *La diversité est si ample que tous les tons de voix, tous les marchers, toussers, mouchers, éternuers . . .*, Pensées, II, 47. — Cf. aussi Vaugelas, II, 167, qui condamne **le vouloir**.

Aujourd'hui on peut dire que l'emploi s'est fixé, qu'il y a un certain nombre d'infinitifs qui sont devenus de simples substantifs: *avenir, dîner, sourire*, etc., d'autres qui s'emploient dans des locutions toutes faites, comme **au sortir de l'école**, mais **la sortie des jeunes filles**. On dit couramment **le lever du soleil**, mais *assister à son lever* étonnerait. Enfin il y a des infinitifs qu'on évite d'employer comme substantifs: *le raisonner, le croire, le dénaturer, le vêtir*, etc., dont Plattner, II, 3, 99 et III, 1, 45, cite pourtant quelques exemples. Si on trouve un tel infinitif, il est toujours accompagné de l'article défini. Un adjectif ne l'accompagne presque jamais, comme dans cette phrase de Lamartine: **Au doux tomber du jour**.

**Résumé.** 261. Si nous résumons l'histoire de l'infinitif employé comme substantif, nous voyons que déjà en **latin archaïque et classique** il y a quelques germes de l'évolution qui va suivre, que ces germes se sont développés de plus en plus, de sorte qu'en **latin postclassique** on trouve souvent des infinitifs précédés d'une préposition, ou accompagnés d'un adjectif, d'un pronom attribut ou d'un génitif. Il est pourtant curieux de constater que ce sont presque toujours les mêmes infinitifs qui reviennent.

En **vieux français** la substantification des infinitifs s'étend à d'autres verbes. Ces infinitifs peuvent prendre quelquefois la marque du pluriel, l'article et la flexion nominale. Mais cette extension n'a pas duré. Abstraction faite d'un petit groupe, la valeur verbale de l'infinitif l'emporte de plus en plus; si on admet encore parfois l'article défini devant l'infinitif, on ne trouve que très rarement le pluriel et il n'est presque jamais accompagné d'un adjectif ou d'un pronom attribut.

**Raisons de cette oscillation.** 261<sup>bis</sup>. Mais comment expliquer cette „rise and decline of the Roman Infinitif“? Quelles sont les circonstances qui ont amené ou favorisé l'extension et la restriction de l'emploi substantif de l'infinitif?

1<sup>o</sup>. Extension. a) C'est d'abord la nature de l'infinitif qui a un sens nominal à côté de sa valeur verbale.

b) C'est ensuite le fait qu'il remplace de plus en plus le *gérondif*, forme substantive par excellence et que par conséquent l'emploi de prépositions devient régulier devant l'infinitif; cf. § 262 et suiv.

c) La latinité postérieure et le vieux français n'aiment pas les phrases compliquées; ils évitent la phrase subordonnée et, en accord avec ce fait, presque toutes les conjonctions du latin périclitent. La construction avec l'infinitif, quoique moins précise, semble être plus facile. Ainsi l'auteur des *Quatre Livres des Rois*, p. 228, traduit: *cum transirem Jordanem* par: *al passer del flun*.

2<sup>o</sup>. Restriction. Quand plus tard le français formera de nouvelles conjonctions et qu'il n'évitera plus les belles périodes aux phrases subordonnées, l'infinitif perdra du terrain. Mais une autre raison s'ajoute. De nouveaux substantifs, les substantifs verbaux, pénètrent dans la langue plus abondamment qu'ils n'y étaient auparavant et supplantent les infinitifs en les réduisant à leur seule fonction de verbe. Et à cet égard il est intéressant de constater que les infinitifs qui aujourd'hui s'emploient encore substantivement n'ont pas de substantifs verbaux à côté d'eux: *le dîner, le coucher, le sourire*, tandis que les autres verbes forment des dérivés en *-ation, -ment, -ance, -age*, pour indiquer l'action: *approbation, sentiment, endurance, sabotage*. Actuellement certains journalistes rendent parfois la phrase très obscure par l'accumulation de ces substantifs verbaux: *Il est inutile de mettre en relief la défectuosité du raisonnement sur la compatibilité de la neutralité bulgare avec l'entrée dans son armée d'officiers appartenant à des pays qui font la guerre à la Russie*, Journal, 11 oct. 1915 <sup>1)</sup>. — Ces sortes de phrases sont condamnées par tous les bons auteurs.

<sup>1)</sup> E. Richter, *Studie über das neueste Französische* (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, 1916, p. 369).

L'INFINITIF ET LE GÉRONDIF APRÈS DES PRÉPOSITIONS <sup>1)</sup>

Extension et  
recul de l'infinif  
prépositionnel.

262. L'infinif, nous l'avons vu, est un substantif qui se décline: *amare*, *amandi*, *amando* (*amare*), *amandum* (*amare*), *amando*. L'accusatif *amandum* ne se trouve qu'après des prépositions: *ad hoc faciendum* (= à faire cela); comme complément direct on se sert de l'infinif: *volo hoc facere*; celui-ci s'est encore conservé dans sa fonction primitive de *dativus finalis*: **Bibere da usque plenis cantharis**, Plaut., *Pers.*, V, 2.

Ce substantif verbal a le même développement que les autres substantifs, c.-à-d. qu'il se réduit à deux cas, le nominatif et l'accusatif <sup>2)</sup>. On a donc en français *amer* et *amant*. Mais tandis que pour le substantif ordinaire ces deux cas ont des fonctions bien distinctes, les fonctions de l'infinif et du gérondif se confondent; c'est qu'en latin déjà *amare* fonctionnait comme nominatif aussi bien que comme datif et comme accusatif. Une seconde différence entre l'infinif et le substantif commun est que pour ce dernier l'accusatif réussit à supplanter le nominatif (*murus* > *murs* remplacé par *murum* > *mur*), mais que *amare* chasse complètement *amandum*; en effet l'infinif est plus fort que le gérondif, puisqu'il a la fonction de sujet aussi bien que celle de complément. Voilà donc pourquoi on peut parler en français d'un infinitif prépositionnel, ce qui n'est guère possible en latin.

Malgré quelques extensions, le gérondif perd de plus en plus du terrain à mesure qu'on approche du <sup>xvi</sup>e et du <sup>xvii</sup>e siècle. D'autre part, l'infinif, lui aussi, subit un recul parce que l'emploi des prépositions, qui était assez large en vieux français, commence à devenir moins libre. Il n'y a que deux prépositions qui se répandent de plus en plus: ce sont *à* et *de*.

<sup>1)</sup> F. A. Wulf, *De l'emploi de l'infinif*, Lund, 1877. -- J. Sörgel, *Ueber den Gebrauch des reinen und des praepos. Infinitivs im Altfranz.* Diss. Halle, 1899. -- Soltmann, *Der Infinitiv mit der Praep. à im Altfranz. bis zum Ende des 12 Jahrh.* (*Franz. Stud.*, 1). -- H. Janicke, *Der Infinitiv nach Praep.* (ausgenommen *de* und *à*) *im Franz.*, Diss. Göttingen, 1913. -- K. Haupt, *Infinitivsätze im franz.* (*Marburger Beitr. zur rom. Philologie*, Heft 17, 1915.) -- H. Kjellmann, *La construction de l'Infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en fr., des origines jusqu'au <sup>XV</sup>e siècle*, Thèse Upsal, 1913.

<sup>2)</sup> Nous parlerons plus loin de l'ablatif *amando* > *aimant*, qui en prenant les fonctions du participe présent s'est détaché de la déclinaison du substantif verbal.

Aujourd'hui le gérondif ne se trouve que dans quelques expressions figées: à *son corps défendant* = à défendre (en défendant) son corps; à *argent comptant* = à compter de l'argent; *de son vivant*, *sur son séant*, où *vivant* et *séant* n'ont gardé que la valeur substantive.

**L'infinitif va supplanter le gérondif après une préposition.** 263. Entrons maintenant dans quelques détails. L'extension de l'infinitif au détriment du gérondif s'est déjà produite en **latin postclassique**. On trouve dans l'Itala *carnem dare ad manducare*, Jos., 6, 5c, mais ces exemples où l'infinitif se trouve après une préposition restent rares.

En **vieux français** par contre nous voyons que l'infinitif a gagné du terrain, il y est même plus fréquent que le gérondif; d'un autre côté on trouve parfois le gérondif sans préposition. Il n'y a donc plus aucune différence entre nos deux formes et il est naturel qu'une des deux disparaisse complètement.

- a) *Vous m'en avez fet confort*  
*Et en parler et en chantant,*

Violette, 2425.

*Servi vos ai par mes armes portant,*

Raoul de Cambrai, 682;

ici *par portant* = „par porter,” „en portant.” — *Por ainsi que vous ne nous fassiez point pleurer, comme a fait madame Oisille, par trop louer les femmes de bien*, Marg. d'Angoulême, *Heptaméron*, Nouv. VII.

*Nel portast une lieue por un membre perdant,*  
„pour perdre, même s'il devait perdre,”

Mainet (Clédat, p. 45).

- b) *Unt gaaignié mil mars vaillant* (= la valeur),  
Ducs de Normandie, II, 3551.

*N'ot pas fui une lieue tenant* (= la teneur, la distance),

Aliscans, 85.

A côté de l'infinitif seul, une autre construction s'introduit après la préposition, à savoir l'accusativus cum infinitivo:

*Por pais aveir*

*E por tote ire remaneir*

(= pour que toute colère cesse),

Rou, III, 10486.

*Tous les grans seigneurs y estoient sans y faillir ung*, Commines,

4, 1. — Et puisque le gérondif a le même sens que l'infinitif, on trouve même l'accus. + gérondif: *al, ainz le coc chantant*, Brut, 995; Brut de Munich, 721.

*Et il le firent bien dusqu'a l'aube aparant*

(= jusqu'à ce que l'aube apparut),

Mainet (Clédat, p. 46).

C'est grâce à sa ressemblance avec un substantif que l'infinitif a pu s'employer après toutes sortes de prépositions. Mais quand plus tard le sens substantif s'efface de nouveau et que l'emploi verbal l'emporte, comme nous l'avons vu au § 260, on comprend que l'usage des prépositions va se restreignant de plus en plus. Au XVII<sup>e</sup> siècle on trouve encore l'infinitif précédé de *depuis, par*, quelquefois *sur* chez M<sup>me</sup> de Maintenon et M<sup>me</sup> de Sévigné: **Depuis vous avoir écrit tantôt, la fièvre a pris à ma femme**, La Rochef., *Lettre III*, 154. — *Je rendois mon voyage inutile par être trop court*, Sév., IX, 188. — Actuellement *pour, sans, par* (après quelques verbes), *après*, puis combinaisons avec *de*: *avant de, afin de, à moins de*, ou avec *à*: *de façon à, de manière à*.

**De et à  
dépendant d'un  
verbe ou entrant  
dans une locution  
adverbiale.**

**264.** Cette restriction n'a pas eu lieu pour les prépositions *à* et *de*, dont l'emploi se répand de plus en plus. C'est que ces prépositions liées à l'infinitif forment souvent une expression adverbiale dont on ne peut se passer, et même l'infinitif précédé d'une

de ces deux prépositions en arrive à exprimer tout à fait la même chose que l'infinitif seul, la préposition perd sa valeur propre et ne sert que de compagnon fidèle, mais insignifiant, à l'infinitif.

Citons quelques phrases dans lesquelles les prépositions *de* et *à* dépendent d'un verbe:

a) **De cumbatre est appareillez,**

Brut de Mun., 1968;

avec l'article: **Del bien faire apparareillez,**

Ibid., 724.

*Onc n'i ot beste ne s'atort*

*Ou d'oposer ou de respondre,*

Renard, I, 1202;

avec l'article: **Del defandre vos atornez,**

Chrestien, *Erec*, 2896.

*Qui s'entremetent de someller,*  
Renart, II, 451;

avec l'article: *Et del veire s'entremetent,*  
Brut de Mun., 846.

Et les exemples abondent avec toute sorte de verbes, comme *afier, douter, escondire, feindre, haster, lasser, penser, prier*, d'autres encore:

*Par mi l'estor panse d'esperonner,*  
Jourdain, 4035.

Ces verbes demandant *de* devant le substantif, l'exigent également devant l'infinitif substantivé ou non.

b) La préposition *à* s'explique aussi naturellement après *conoistre* et *entendre*:

*Qu'al mordre ne seit conette,*  
Miracles N. Dame, II, 79, 37.

*A l'assaillier Normant entendent,*  
Rou, III, 8099.

L'infinitif précédé d'une préposition forme une locution adverbiale: *Al lever, al monter*. Souvent avec un sens conditionnel: *Que, au justement considerer, il n'y deüst avoir eü point de guerre*, Froiss., p. 278; sens instrumental: *Mult s'i firent le ior hair as cols recevoir et al ferir*, Rou, III, 8607.

**Effacement du sens propre de ces deux prépositions.** 265. Ces emplois de la préposition s'expliquent donc par la nature substantive de l'infinitif. La préposition *y* garde toute sa valeur. Mais cet état de choses ne dure pas. Les prépositions *de* et *à*, surtout *de*, vont devenir de plus en plus fréquenter et s'introduisent après des verbes qui primitivement ne demandent pas la préposition: *Mars commença a adherer a la partie des François*, Dolet, *Gestes de Fr. de Valois*, 32.

Ce qui prouve bien que ces prépositions perdent toute valeur propre, c'est qu'on trouve tantôt *de*, tantôt *à* après un même verbe, ou bien un infinitif prépositionnel alternant avec un infinitif sans préposition.

a) *L'un de ces prélats . . . auroit aussitost appris a croire en Dieu que nous de croire en lui*, d'Aubigné, (Brunot, II, p. 460).

b) *Il auoit esté condamné de par la cour . . . estre criminel de leze maiesté . . . dont a cause de ce il fut condamné par la cour d'estre digne de mort*, Journ. d'un Bourgeois de Paris, (Ibidem).

**De devant le sujet logique.** 266. Un point intéressant dans l'histoire de notre préposition est celui que traite Tobler <sup>1)</sup> dans ses *Vermischte Beiträge*, où il explique l'emploi de la préposition *de* devant un sujet logique.

On a en ancien français des phrases comme celle-ci: *Noble ordene est de cevalerie; Moult est male chose d'envie; De povreté est granz mehainz.*

On pourrait considérer dans quelques cas le substantif précédé de la préposition *de* comme un génitif explicatif: *Noble ordene est (ordene) de cevalerie.* Mais cela ne convient pas pour tous les cas, notamment dans le dernier exemple: *De povreté est granz mehainz.* C'est pourquoi Tobler propose l'explication suivante: *être de* a la valeur de *sortir de*. Donc *De povreté est granz mehainz* serait *De povreté sort granz mehainz.* Cette construction s'est confondue avec une autre: *La povreté, c'est granz mehainz* où le substantif est prédicat, et cette contamination amène *De povreté c'est granz mehainz.* P. ex. *C'est deliz de boenz liz*, Méon, *N. Recueil de fabliaux et de contes*, I, 302, 25.

*C'est un étrange fait du soin que vous prenez,*

Mol, *Ecole des Maris*, I, 57.

Une autre explication est encore possible, plus simple, nous semble-t-il <sup>2)</sup>: *de* en latin et dans la vieille langue signifie souvent à propos de:

*que tu me consoille*

*ou d'aventure ou de mervoille,*

Chrétien, *Chev. au Lyon*, 365 (Cléd. p. 142).

*Cil qui fist d'Erec et d'Enide,*

Chrétien, *Erec*, I.

*Filz Alexis, de ta dolente medre!*

Alexis, 396.

Cf. aussi *s'apercevoir de*, *s'approcher de*. Or, dans beaucoup de cas l'explication de Tobler ne s'applique pas bien, notamment dans la première phrase citée: *Noble ordene est de cevalerie*, tandis que, si on l'explique comme: „Un noble ordre est à propos de la chevalerie” ou „à propos de la chevalerie, c'est un noble ordre,” on peut rendre compte de tous les cas, et on n'a pas besoin de recourir pour la

<sup>1)</sup> I, p. 6.

<sup>2)</sup> Cf. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, III, § 411, et Rübél, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXVIII, p. 636.

construction avec *ce* à une contamination; elle s'explique par la simple adjonction du sujet neutre *ce*, que la vieille langue pouvait mettre, ou ne pas mettre à volonté.

Quoi qu'il en soit, selon l'une aussi bien que selon l'autre explication, *de* en est arrivé à se placer devant le sujet logique, parce que *de povreté est granz mehainz* a le même sens, logiquement parlant, que *povreté est granz mehainz*. Or, nous avons vu à plusieurs reprises que l'infinitif remplit les mêmes fonctions qu'un substantif. Nous ne sommes donc pas surpris de trouver des phrases, comme les suivantes :

*Honte fust de l'escondire,*  
Chrétien, *Chev. au lyon*, 266.

*C'est folie del prometre,*  
Eles, 208.

ou sans article :

*Ceo est lur dreiz de mesparler,*  
Marie de Fr., *Guigemar*, 18,

c'est-à-dire la construction qu'on trouve encore aujourd'hui et où *de* a perdu complètement son sens primitif.

Dans une phrase comme: *Et de tout savoir ne vous a pas dégoûté à jamais de cette créature?* Bourget, *Cosmopolis*, p. 328, la préposition devant l'infinitif s'explique par le sens primitivement causal de la tournure.

Rem. 1. A côté de la préposition *de* on trouve aussi *que*, puis *que de*:  
*C'est li miex que je voie que la ville aseger,*  
Chevalier au cygne, 224.

*Noble chose est que de donner,*  
Jubinal, *N. Recueil de Contes, dits, fabliaux*, I, 873.

Cf. Le pronom relatif, § 116, 6.

Rem. 2. La vieille langue employait parfois une phrase substantive là où nous nous servirions de l'infinitif, cf. § 216, et inversement elle connaît un emploi de l'infinitif prépositionnel très libre :

*Devant li vos puis conduire,*  
*Sanz rien grever et sanz rien nuire*  
(sans qu'elle vous fasse du mal),

Chrétien, *Chev. au lion*, 1918 <sup>1)</sup>.

*Rends-le-moi sans te fouiller* (sans que je te fouille). Mol., *L'Avare*, I, 3. — *Il (l'homme) a besoin de lien pour le contenir, . . . d'éléments pour le composer, de chaleur et d'aliment pour se nourrir*, Pascal. *Pensées*, I, 34. — *Suis-je un de tes sujets pour me traiter comme eux*, Voltaire. — La construction est rare aujourd'hui.

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, I, XIII. *Sujet logique de l'infinitif*.

**Emploi moderne.** 267. Nous avons donc expliqué :

- a) l'origine des prépositions *à* et *de* devant l'infinitif complément d'un verbe ;
- b) l'origine de la préposition *de* devant le sujet logique ;
- c) l'origine des prépositions *à* et *de* devant une expression adverbiale.

Dans tous ces cas le sens de la préposition était très net à l'origine, puis il s'est plus ou moins effacé. Il y a eu des hésitations ; nous avons vu des cas où un verbe admet plusieurs constructions. Au XVII<sup>e</sup> siècle nous trouvons encore souvent l'omission de la préposition : *Ce qu'ils promirent faire*, Malh., III, 388. — *Un catholique feignant se convertir à la religion prétendue*, Malh., III, 511. — *Ces géans . . . qui tentèrent autrefois chasser de l'Olympe les immortels*, Fénelon, *Télémaque*, XVI. — Ce sont des latinismes.

Les grammaires nous renseignent sur l'emploi actuel. On sait qu'il y a des verbes qui exigent *à*, d'autres *de*, d'autres encore demandent l'infinitif sans préposition, plusieurs hésitent encore, notamment *commencer*, *continuer*, *avoir honte*, *c'est à moi*, *prendre garde*, *se lasser*, *manquer*, *contraindre*, *fixer*, *obliger*.

Ainsi le verbe *aimer* est suivi tantôt de l'infinitif pur, tantôt de *à* ; même on trouve parfois *de* : *Nous sommes les fils des Gaulois, nous aimons d'entendre bien parler*, M. Donnay, *Le Temps*, 29 juin, 1917.

On trouve toujours l'infinitif prépositionnel avec le sens adverbial : exprimant une condition, une cause ou un but : *A vouloir trop prouver, on ne prouve rien*<sup>1)</sup>. — *A se taire toujours, à contenir son cœur, elle trouvait comme une raison d'être une noblesse*, Rageot, *La voix qui s'est tue*, II, 3.

Souvent *de* garde encore un peu de sa valeur primitive *à propos de*, *quant à* : *De m'en deffaire, je ne puis*, Mont., III, 9.

*De faire fléchir un courage inflexible,*

*De porter la douleur dans une âme insensible,*

*D'enchaîner un captif de ses fers étonné,*

*C'est là ce que je veux,*

Rac., III, 332.

*De dire que cela soit fait ad maiorem cautelam . . . , cela est bon*, Sat. Ménippée, p. 91.

Cet emploi se rencontre fréquemment dans Bourget et d'autres

<sup>1)</sup> Cf. Plattner, II, 3, 105, 125.

auteurs modernes: **De recourir à Blanche, elle avait trop d'intérêt à déguiser la vérité**, Le Sage.

La phrase populaire *C'est pour de rire* prouve à quel point de fait corps avec l'infinitif.

Rem. Relevons qu'en hollandais et en anglais surtout, la préposition a subi la même usure: (*Te*) *leven is een genot; to be or not to be*. Il est intéressant de constater qu'il s'agit ici, comme pour le latin archaïque, de l'effacement du sens final.

**Infinitif final.** 267<sup>bis</sup>. Le sens primitif de l'infinitif, celui de but, qu'on trouve dans Plaute et dans la latinité postérieure se retrouve en français. Si le sens final est très marqué, le latin se sert de *ad*, le français de *pour*; si l'on n'appuie pas, on se sert de l'infinitif pur, surtout après les verbes de mouvement *aller, venir, accourir, descendre* et d'autres: *Il est descendu porter une lettre à la poste*. — Cet emploi s'est même considérablement étendu dans la langue populaire pour le verbe *voir*, qu'on trouve après toutes sortes de verbes sans qu'il exprime une idée précise. Ainsi dans R. Benjamin, *Gaspard*, on trouve: *dites voir, attends voir, tiens voir, penser voir, enfile voir* (à côté de *enfile pour voir*).

#### INFINITIF HISTORIQUE

**L'infinitif historique en latin.** 268. Un emploi curieux de l'infinitif précédé de la préposition *de* est l'infinitif dit historique.

Le latin connaît aussi un infinitif historique, appelé *Infinitivus historicus* ou *descriptivus*<sup>1)</sup>. On s'en sert pour rendre la description, la peinture plus vivante, et il remplace donc l'imparfait: *Tum demum Titurius ut qui nihil ante providisset, trepidare et concursare, cohortesque disponere*, César, *De bello gall.*, V, 33, 1.

On a proposé plusieurs explications de cette structure, mais cette question appartenant à la syntaxe latine, nous pouvons la laisser de côté ici.

Ce qui est plus intéressant pour nous, c'est qu'il semble que cette

<sup>1)</sup> G. Ramain. *Observations sur l'emploi de l'infinitif historique* (*Revue de philos., de littérature et d'histoire ancienne*, 1914, janvier). — P. Kretschner. *Zur Erklärung des sogenannten Infinitivus historicus* (*Glotta*, II, p. 270—287). — Ph. Marcou. *Der hist. Infinitiv im Franz.*, Diss. Berlin, 1888. — L. E. Kastner. *L'infinitif historique au XV<sup>e</sup> siècle* (*Rev. de philologie fr.*, 1905, 161—167). — Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, III, 592.

construction se perde après 400. Il est vrai qu'Aurelius Victor s'en sert à plusieurs reprises, mais c'est un imitateur de Salluste. Il est donc sûr que la structure française n'a rien à voir avec la construction latine et que la comparaison avec le latin ne l'explique pas.

**L'infinifif historique en français.** 268<sup>bis</sup>. Les textes français nous donnent des exemples de l'infinifif historique seulement au xv<sup>e</sup> siècle: *Et bon mary de soy couroucer*, Cent nouvelles, II; *et bon prestre à soy retirer*, Ibid., LXXVI, où l'infinifif est précédé de *à*.  
*Grenouilles de sauter dans les ondes profondes*,

La Fontaine, *Fables*, II, 14.

*Et aussitôt les variations de commencer sur ce problème du fatum*, Bourget, *Némésis* (*Rev. d. d. Mondes*, 15 janv. 1918, p. 269), où l'infinifif est précédé de *de*.

On le trouve dans Rabelais quelquefois sans préposition: *Lors Oudard se revestir*; mais cela semble être un latinisme.

Cet infinitif est employé pour indiquer une action brusque, conséquence de celle qui précède. Il semble qu'on ait choisi l'infinifif, parce qu'on veut seulement insister sur l'action du verbe, abstraction faite de toutes les circonstances; quant à *de*, il s'explique par le fait que notre construction s'est introduite à une époque où l'infinifif prépositionnel devenait de plus en plus fréquent.

Rem. 1. Le français se sert donc ici de l'infinifif, parce qu'il n'est pas besoin d'indiquer expressément le mode, le temps, la personne, qui ressortent clairement du contexte. De même dans les phrases interrogatives: *Pourquoi t'être évadé de la Maison?* Gide, *Le retour de l'enfant prodigue*, p. 204. — *De quoi vous inquiéter à présent?* ibid. p. 221; et dans les relatives: *L'homme a besoin d'un toit sous lequel reposer sa tête*, ibid. 205.

Rem. 2. On rencontre fréquemment en français moderne des phrases comme: *J'ai lu hier presque tout un chant de l'Enéide. Dire que j'ai copié cela cent fois en pensum!* Ducamp, *Souv. littér.*, I, 60. — *Et dire que les femmes y croient à cet honneur et à cette discrétion*, Bourget, *Cosmopolis*, 89. — *Et songer qu'il s'était cru habile en se prémunissant contre ce qu'il qualifiait d'attitude puérile*, ibid., 394.

Dans ces phrases ce n'est pas l'infinifif qui exprime la nuance particulière de la pensée, c'est le ton sur lequel on prononce ces paroles qui indique clairement qu'on rapproche deux faits qui semblent incompatibles l'un avec l'autre et qui suggèrent donc l'étonnement chez l'interlocuteur.

Les phrases avec *savoir* sont de la même nature syntaxique: *De la châtier! Savoir si ce sera un châtiment, en somme!* Richepin, *Cadet*, 277. — Ici le verbe *savoir* suggère tout naturellement l'idée qu'on ne sait pas, au

fond. Et on se sert encore de l'infinitif, parce qu'on ne veut exprimer ni temps ni mode ni personne.

Il ne semble pas qu'il faille rattacher cet emploi à la construction du vieux français dans laquelle *savoir si, savoir comment*, etc. relie une interrogation indirecte à un verbe qui précède :

*Et que il just dit et retrait*

**Savoir com il l'aveient fait,**

Troie, 6706 <sup>1)</sup>.

Rem. 3. L'infinitif avec le sens d'un impératif appartient au même ordre d'idées; cf. § 202, *b*.

L'ACCUSATIVUS CUM INFINITIVO ET CUM GERUNDIO <sup>2)</sup>.

Emploi de  
l'A. c. I. en  
latin classique.

**269.** On sait que le latin classique connaît une construction dite *Accusativus cum Infinitivo* où l'infinitif est accompagné de son sujet à l'accusatif. Cette construction se trouve :

I. Comme sujet des verbes impersonnels et du verbe *esse* accompagné d'un adjectif: *Constat (Apertum est) sibi quemque natura esse carum.*

II. Comme complément, *a)* des *verba sentiendi* et *declarandi*, *b)* des *verba affectuum*, *c)* de quelques verbes de volonté: *iubeo* et *veto*, *patior* et *sino*, *volo*, *nolo*, *malo*, *cupio*, *a)* *Credo Deum esse aeternum*, *b)* *Gaudeo te venturum esse (quod venies)*, *c)* *Nollem (hoc) factum (esse).*

Hâtons-nous d'ajouter que cet état de choses ne répond pas à la réalité. Tout en nous opposant à ceux qui appellent le latin classique une langue artificielle forcée nous est pourtant de reconnaître que pour l'emploi de notre construction l'usage classique s'écarte du langage populaire. Ce dernier, à ce qu'il paraît, n'a jamais aimé la proposition infinitive ni comme sujet avec *esse*, ni comme complément d'un verbe déclaratif, mais s'en est servi là surtout où le sujet de l'infinitif fonctionne en même temps comme complément du verbe régissant, p. ex. *video eum venire*. Nous relèverons dans ce qui suit les cas où le latin postclassique n'est que la continuation de la langue de Plaute.

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, III, p. 132, qui cite encore les locutions *autant dire, révérence parler*.

<sup>2)</sup> E. Stimming, *Der Acc. c. Inf. im franz.*, 1915 (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, Beiheft 59). — K. Sneyders de Vogel, *De overgang van den A. c. I. uit het Latijn in het Frans (Handelingen van het 5<sup>e</sup> Ned. Philologen Congres, p. 100).*

Extension de  
l'A. c. I.  
dans la langue  
populaire.

270. a) Par l'analogie de *iubeo*, *volo*, etc., l'A. c. s'introduit aussi après des verbes comme *impero* et *peto*, tandis que d'un autre côté on trouve aussi *iubeo ut*, déjà dans Plaute d'ailleurs.

Parmi ces verbes il faut faire une mention spéciale de *facere*. C'est, semble-t-il, vers la fin du <sup>II</sup>e siècle que l'A. c. I. s'introduit après ce verbe, et depuis cette époque il s'étend de plus en plus: *Fecerunt me hanc lucem velociter perdere*, Grégoire de Tours <sup>1)</sup>. — *Metuo*, „craindre”, a quelquefois la même construction que les *verba affectuum*; *non dubium est* tantôt suivi de *quin*, comme le verbe *dubito*, tantôt de l'A. c. I. comme constat, c.-à-d. que la construction suit tantôt la forme, tantôt le sens de l'expression.

b) Après les verbes de sensation, la construction *video eum venire* (qu'on trouve d'ailleurs déjà dans Plaute) s'étend au détriment de la construction classique *video eum venientem*. Une nouvelle structure plus récente va lui faire concurrence: *video eum qui venit* qui va donner en français *je le vois qui vient*.

c) L'infinitif supplantant de plus en plus le gérondif, l'A. c. I. s'introduit même après des prépositions, mais cela seulement en français, ainsi: *por la terre estre confondue* serait en latin \**ad terram confundendam*. Puis il est naturel qu'une phrase comme *Nolite credere hoc futurum esse* se change en: *Or ne penser de ce plus avenir*, puisque le verbe *penser* réclame en vieux français la préposition *de*.

Enfin l'infinitif prépositionnel remplace des phrases adverbiales tout entières après les prépositions *sans*, *pour*, *depuis* et d'autres: *au coq chanter*, „quand le coq chante.”

Restriction de l'A. c. I. 271. D'un autre côté l'A. c. I. a vu restreindre son domaine dans plusieurs autres cas:

a) L'infinitif seul remplace souvent l'A. c. I., quand il y a identité des deux sujets: *dico me hoc fecisse* devient *dico hoc fecisse*, „je déclare l'avoir fait”. Cette construction se rencontre déjà dans Plaute et elle est restée populaire pendant tout le cours de la langue: *operam dare promittere* pour *se operam dare promittere*, „promettre de s'appliquer.”

b) L'emploi de deux accusatifs, l'un complément direct, l'autre

<sup>1)</sup> Thielmann, *Archiv für lateinische Lexikographie*, III, p. 117 et suiv.

prédicat, s'étend de plus en plus au détriment de l'A. c. I.: *Furem eum credo, factum id credo.*

c) C'est surtout l'extension considérable des conjonctions *quod*, *quia*, *quoniam* après les verbes déclaratifs qui a amené la perte de l'A. c. I.: *dico quod (quia) hoc fecerit* ou *fecit* remplace *dico eum hoc fecisse*. L'étude de saint Augustin nous apprend à quel point la construction analytique devient populaire: dans ses écrits d'avant sa conversion il emploie 55 fois l'A. c. I. contre une fois la conjonction, dans ses *Confessiones* le rapport est de 11<sup>2</sup>: 1, et dans les *Sermones*, où saint Augustin parle au peuple son propre langage, le rapport est de 2 : 1 <sup>1</sup>).

Emploi de  
l'A. c. I. en  
vieux français.

272. Pourtant malgré ces restrictions, l'A. c. I. garde sa vitalité. On en trouve de nombreux exemples en **ancien français**, surtout après *laisser*, *faire* et quelques expressions impersonnelles:

*Tot nostre vivre et tot nostre mengier*

*De cel autel le convient repairier,*

Raoul de Cambrai (Clédat, p. 128).

Dans cette phrase *le*, reprenant *tot nostre vivre et tot nostre mengier*, est le sujet de *reparier*. — *Et lour donna rentes pour elles vivre*, Joinville, 725. — *A l'esmovoir l'ost le roy*, Joinv., 231.

A côté de l'infinitif nous trouvons le gérondif, ce qui est très naturel, puisque, comme nous l'avons vu, les fonctions des deux formes s'étaient complètement confondues: tantôt l'infinitif prend la place du gérondif, tantôt — mais c'est beaucoup plus rare — on se sert du gérondif à la place de l'infinitif. Dans notre construction le gérondif n'a jamais été bien fréquent et on ne le trouve que dans l'ancienne langue. Pour les exemples nous renvoyons au paragraphe 263.

Les constructions avec l'A. c. I. foisonnent au xvi<sup>e</sup> siècle, grâce à l'influence des études classiques: *Madame, ceux qui ont lu la sainte Escriture . . . confesseront vostre dire estre veritable*, Marg. d'Angoulême, *Heptaméron*, X. — *Il lui feut respondu qu'ilz demandoient les cloches leur estre rendues*, Rabelais, I, 68. — *Je scay que ne seras si contraire à l'immortalité de ton nom que veilles la grandeur de tes faitz estre supprimée*, Dolet, *Gestes de Fr. de Valois*, 4.

<sup>1</sup>) K. Sneyders de Vogel, *Quaestiones ad conjunctivi usum in posteriore latinitate pertinentes*, thèse Leiden, 1903, p. 53.

**Emploi de l'A. c. I. en français moderne.** 273. Au XVII<sup>e</sup> siècle et en français moderne nous constatons que l'A. c. I., tout en étant d'un usage assez restreint, est pourtant très vivant. On le rencontre notamment:

1) après les verbes de perception: *Il distingue s'avancer sur le perron sa mère*, Gide, *Le retour de l'enfant prodigue*, p. 199. — *J'entends gronder la foudre*. — Cet emploi est très fréquent.

2) après les verbes laisser, faire: *Il ne veut pas laisser un autre dire: Mère, le fils que nous pleurons nous est rendu*, Gide, *Le retour de l'enfant prodigue*, p. 201. — *Il me fait enrager*. — Cette construction est également très fréquente.

3) après les verbes déclaratifs quand le sujet est un pronom relatif ou personnel. Pour les exemples nous renvoyons aux paragraphes 248 et 249.

Dans une phrase comme: *j'entends chanter une chanson* le substantif est le sujet du verbe *chanter*, qui a donc un sens passif. Ce qui le prouve, c'est que, si on ajoute l'agent, celui-ci est précédé de la préposition *par* ou *à* (cf. le paragraphe suivant): *J'entends chanter une chanson par ma sœur*; c'est ensuite le fait que l'infinitif alterne souvent avec le principe passé passif:

*Par les traits de Jéhu je vis percer le père,  
Vous avez vu les fils massacrés par la mère,*

Racine, *Athalie*, I, 2.

Rem. Ainsi on ne trouve plus l'A. c. I. après une préposition, exception faite pour le langage du Palais: *De tout quoi nous avons dressé le présent contrat pour la requérante en faire tel usage que de droit*, Courteline, *L'article 330*. — Dans Augier on le rencontre aussi: *Il va le vendre pour le prix en être distribué aux pauvres*, *L'habit vert*, sc. 3.

**L'agent est au datif.** 274. Le sujet du premier et du second groupe est souvent au datif, surtout si l'infinitif est accompagné d'un complément; pourtant, même dans ce cas, on trouve souvent le sujet à l'accusatif, tandis que, d'autre part, la langue connaît aussi le sujet au datif avec un verbe intransitif:

a) *Ja nes (= ne les) verriez parole ne sermon commencer,*

Poème moral, 139.

*Les vrais Juifs et les vrais chrétiens adorent un Messie qui les fait aimer Dieu*, Pascal, *Pensées*, II, 44. — *La fièvre des sens le faisait la reprendre pour la quitter ensuite*, Bourget, *Crime d'amour*, 192.

b) **A mil en veïssiez plorer,**  
Troie, 26344.

**Dire l'ai oï a plusors,**  
Rou, III, 341.

**A tous mes Tyriens faites prendre les armes,**  
Racine, *Athalie*, II, 6.

*Des hallucinations de l'ouïe qui lui font écouter par derrière, quand on lui parle en face*, Journal des Goncourt, I, 164.

**274.** Comment expliquer dans ces exemples l'emploi du datif? Tobler <sup>1)</sup> part d'une phrase où l'on a un infinitif intransitif: *je lui vois pleurer*, construction qui ne nous étonne pas, étant donné qu'on dit très bien *je lui vois des pleurs*, et que l'infinitif était souvent employé comme substantif en vieux français. Pourtant M. Muller <sup>2)</sup> remarque que l'infinitif avec un infinitif transitif sont plus anciennes, et il propose l'explication suivante: En latin classique on se sert souvent du datif pour exprimer l'agent, surtout avec le gerundivum ou le participe passé: *Pugnandum mihi est, omnia mihi provisata sunt*. Cette construction semble s'être étendue: *Subducta enim sibi vestimenta dispensatoris in balneo*, „que par lui avaient été volés les vêtements”, Pétrone, 30, 8.

*Cum sit invisibilis, facit se videri quibusdam,*

Commodien, *Carmen apologeticum*, 122.

Puis avec un infinitif actif, qui prend souvent la place de l'infinitif passif: *qui faciat nobis peccata nostra cognoscere*, ce qui donne en français: „qui leur fait reconnaître leurs fautes.”

L'A. c. I. après les verbes déclaratifs en français moderne. **275.** Après les verbes déclaratifs et quelques autres, comme *craindre* et *vouloir*, l'A. c. I. est devenu de plus en plus rare. Au XVII<sup>e</sup> siècle on ne le trouve guère avec un substantif comme sujet: *Lorsqu'on imagine l'objet désiré être tel qu'on peut*, Descartes, *Les passions de l'âme*, 120. — *Il se trouve assez de vaillans hommes être prêts à toute occasion d'épandre leur sang*, Malh., II, 472. — En général le sujet est un pronom relatif ou personnel: *Il marcha contre les ennemis qu'il*

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 254: voir, entendre, laisser, faire avec le datif et l'infinitif.

<sup>2)</sup> H. F. Muller, *Origine et histoire de la préposition à dans les locutions du type de faire faire quelque chose à quelqu'un*, Poitiers, 1912.

*sçavoit avoir passé la rivière*, tournure que Vaugelas, I, 187, préfère à *contre les ennemis qu'il sçavoit qui avoient passé la rivière*. —

*Il est écrit qu'à nul il ne faut faire*

**Ce qu'on ne veut à soi-même être fait,**

La Font., *Contes*, III, 3, 148.

276. Aujourd'hui l'emploi de l'A. c. I. est encore plus restreint qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, puisque l'infinitif est presque toujours le verbe *être*: *Je viens vous parler d'une personne qu'on m'a dite être connue de vous*, Labiche, *Premier prix de piano*, IX. — *Cette légende de la folie de Boleslas Gorka, qu'il savait mieux que personne être si fausse*, Bourget, *Cosmopolis*, p. 373. — *Tout cela pour le grand patriote que tous savaient n'avoir jamais existé*, Daudet, *Tartarin sur les Alpes*. — *On le croirait être dévoré des feux qui l'entourent*, Ségur. — Des phrases comme *Charles ne céda pas, tant il jugeait cette récréation lui devoir être profitable*, Flaubert, *Mme Bovary*, 243, sont extrêmement rares; de même: *Il n'y a rien eu au sens vulgaire où l'on entend y avoir quelque chose*, Donnay, *L'autre danger*, I, 5. — Au fond, l'A. c. I. après les verbes déclaratifs n'a jamais été une construction vraiment populaire, pas même en latin classique.

277. Comment expliquer que notre construction se soit pourtant maintenue avec un pronom comme sujet? C'est que de sa nature même une phrase comme *homo quem id fecisse credo* est si synthétique qu'il est difficile d'introduire la construction analytique en remplaçant la proposition infinitive par une subordonnée amenée par *que*. Ainsi on dit couramment:

*L'homme dont je crois que vous êtes l'ami* (*cujus amicum te esse credo*).

*L'homme à qui je crois que vous avez donné un livre* (*cui te librum dedisse credo*).

*L'homme que je crois que vous avez vu* (*quem te vidisse credo*).

Mais on ne dit pas *\*L'homme qui je crois qu'a fait cela* (*quem hoc fecisse credo*). Il semble que la langue ne supporte pas la succession de ces deux sujets *qui* et *je*. Aussi de telles phrases sont-elles très rarés; et on ne les trouve qu'à une époque où le pronom sujet pouvait encore être omis:

*Il faisait*

*Totes les choses qui [il] savoit*

*Qu'a la dame deüssent plaire,*

Méon, *Rec. de Fabl.*, I, 174, 9.

Ici *qui* est le sujet de *deüssent*.

La langue a donc recours à d'autres moyens pour rendre la construction synthétique du latin :

- 1) Elle garde, comme nous l'avons vu au § 276, la tournure latine.
- 2) Elle change le pronom sujet en complément dépendant du verbe déclaratif: *L'homme dont je crois qu'il a fait cela*.
- 3) Elle se sert d'une phrase intercalée: *L'homme qui, je crois, a fait cela*.
- 4) Elle se sert de phrases où l'on dirait que les mots *que* et *qui* aient changé de place:

*Les bestes que tu vois qui mostrent felonnie,*

Rom. d'Alixandre, 507, 3.

*Vous envoiastes une autre armee en Guyenne: dont faisiez estat, et que pensiez qui deust resserrer ou prendre le Roy de Navarre,* Sat. Ménippée, p. 148. — *Cinq propositions qu'on doutoit qui s'y trouvassent,* Racine, IV, 486. — *Les Allemands combattent les défauts qu'ils sentent qui leur sont familiers,* Faguet, *Revue des deux Mondes*, 1912.

Il nous semble que cette construction, qui se trouve encore aujourd'hui dans des auteurs comme Faguet et Brunetière, est due à l'analogie des verbes de perception, qui, eux, admettent trois constructions dans une principale; une synthétique: *Je le vois venir*, deux analytiques: *Je vois qu'il vient* et *Je le vois qui vient*; et qui, dans une relative, en admettent deux: *L'homme que je vois venir* et *L'homme que je vois qui vient*; la seconde tournure, qui serait *\*l'homme qui je vois que vient*, y est impossible comme après les verbes déclaratifs. Quoi de plus naturel que de supposer que *\*L'homme que je crois venir* soit devenu par l'influence de ces sortes de phrases *L'homme que je crois qui vient?*<sup>1)</sup>

#### B. PARTICIPE PRÉSENT ET GÉRONDIF<sup>2)</sup>

**Fonction du gérondif et du participe présent en latin.** 278. L'histoire du participe présent et du gérondif est un des chapitres les plus intéressants de la grammaire historique. Elle en est en même temps un des plus difficiles: aucune grammaire du français moderne ne nous renseigne suffisamment sur la nature de ces deux formes.

<sup>1)</sup> Pour toute cette construction et différents essais d'explication voir Tobler, I, p. 136, *Fusion de la proposition relative avec une proposition objective*.

<sup>2)</sup> A. Stimming, *Verwendung dès Gerundiums und des Participiums Praesentis*

Le gérondif latin est la déclinaison de l'infinitif: *amare*, *amandi*, *amando*, *amandum*, *amando*. C'est l'ablatif *amando* seul qui est entré en lutte avec le participe présent. On s'en sert:

1) Sans préposition comme *ablativus instrumenti* ou *causae*: *Lycurgi leges laboribus erudiunt iuventutem*: **venando**, **currendo**, **esuriendo**, **sitiendo**, **algendo**, **aestuando**.

2) Avec les prépositions *ab*, *de*, *ex*, *in*, moins souvent *pro*: *Pleraque tempora in venando agere*, Salluste, *De bello Jugurthino*, VI, 1.

Le participe présent se rapporte à un membre de la phrase (*participe conjoint*) ou il forme avec un sujet nominal propre la construction dite *Ablativus absolutus*. Il indique en premier lieu la simultanéité, mais à cette fonction primitive s'ajoutent tout naturellement d'autres nuances, parce que l'esprit humain aime à voir un rapport plus intime entre deux actions simultanées. Ainsi le participe présent exprime souvent un rapport de cause, de concession, de condition, il a souvent le même sens qu'une phrase relative.

Le gérondif et le participe présent ont donc des formes et des fonctions différentes en latin et on ne voit pas bien d'abord comment ils ont pu se confondre.

Le point de départ est le rapport causal. En effet, la phrase: *Laborans felicitatem invenies* a à peu près le même sens que *Laborando felicitatem invenies* et, ajoutons, que *In laborando felicitatem invenies*. Or, comme le sens causal passe facilement à celui de condition et de concession, le gérondif peut marquer parfois déjà en latin ces fonctions-là: *Cavendo salvi erimus* et *Cavendo non salvi erimus* peut se traduire par: „si nous sommes” ou „quoique nous soyons sur nos gardes”.

De cette façon le gérondif étend de plus en plus son domaine au détriment du participe présent. On peut reconnaître la valeur de temps (simultanéité) dans le vers de Virgile:

---

*im Altfranz.* (*Zeitschrift für rom. Phil.*, X, 526—554). — Klemenz, *Der syntaktische Gebr. des Praes. und des Gerundiums*, Diss. Erlangen, 1884. — F. Pfeiffer, *Umschreibung des Verbums im Franz. durch aller, venir + Gerund., être + Part. praes.*, Diss. Göttingen, 1909. — E. Mönch, *Die Verwendung des Gerundiums und des Part. praes. im franz.*, Diss. Göttingen, 1912. — E. Lerch, *Das invariable Part. praes. im franz.*, 1915 (paru d'abord dans *Rom. Forsch.* XXXIII, 369—488 (contre Stimming). — L. Bayard, *De Gerundii et Gerundivi vi antiquissima et usu recentiore*, thèse Paris, 1902. — B. H. J. Weerenbeck, *Le gérondif français avec sujet sous-entendu* (dans *Neophilologus*, I, p. 101).

*Quis talia fando  
Temperet a lacrimis?*

Aen., II, 6,

Ce sens se trouve d'ailleurs déjà dans Plaute :

*Ita miser cubando in lecto hic expectando obdurui,*

Truculentus. 916.

C'est donc un emploi bien populaire: *Ita erumpendo naves, quae ad Baetim flumen fuissent, incendunt*, Bell. Hisp., 36, 2. — Dans Tacite et surtout dans les auteurs postérieurs l'emploi du gérondif s'étend de plus en plus; tandis que le latin classique préfère le participe présent, le latin postclassique par contre emploie à chaque instant le gérondif; il semble tendre à réserver le participe présent au seul sens adjectif: *Habens ergo iter ab Ierusalima usque ad Carneas eundo per mansiones octo . . .*, Peregr. ad loca sancta, 13, 2.

*Ego similiter erravi tempore multo*

*Fana prosequendo parentibus insciis ipsis;*

*Abstuli me tandem inde legendo de lege,*

Commod., *Instruct.*, I, 1, 4—6.

*In dando divitias vestras ostendite totas,*

*Ibidem*, II, 18, 20.

Extension de  
l'emploi du  
gérondif en  
latin vulgaire.

279. Mais si le gérondif est beaucoup plus usité qu'en latin classique, les textes ne nous fournissent aucune preuve du gérondif remplaçant le participe présent dans un ablatif absolu ou avec le sens d'une phrase relative. Et pourtant l'accord de toutes les langues romanes — nous allons voir tout de suite l'état des choses en français — nous permet de conclure qu'à l'époque préromane le gérondif a pris toutes les fonctions verbales et adverbiales du participe présent et que celui-ci n'est resté que comme adjectif <sup>1)</sup>).

Rem. *Quivi trovarono i giovani giocando*, Boccace. — *La mia prigione essendo così alta, gli uomini laggiù mi parevano fanciulli*, S. Pellico. — Pour l'espagnol: *Habia cunas de madera con tiernos infantes durmiendo*, Valdés, *La Hermana S. Sulpicio*, XI. — *Impidiendome frecuentemente el mal estado de mi salud . . .* — Même avec *en*: *Et en passando Roy Blasquez salio Madurra Gonçalvez de la çelada*, Zauner, *Altspan. Elementarbuch*, p. 166.

Le roumain est intéressant: le participe présent a complètement disparu et a été remplacé dans sa fonction verbale par le gérondif: *vinzind* < *vendendo*, et dans sa fonction d'adjectif par une nouvelle forme *vinzator*.

<sup>1)</sup> Voir pour l'opinion contraire Lerch. *a.c.*

**Nouvelle lutte  
entre les deux  
formes en  
français.**

280. Par la chute de la finale, nos deux formes ne se distinguent plus en français que par l's flexionnel: le gérondif est toujours *amant*, le part. prés. *amanz*, *amant*, *amant*, *amanz*. Il est donc souvent difficile

de dire si dans tel cas nous avons affaire à un participe ou au gérondif, surtout parce que les manuscrits, postérieurs souvent d'un siècle à l'original, nous donnent fréquemment des formes avec *s* où l'auteur lui-même ne s'en est probablement pas servi. Malgré ces difficultés il est probable qu'en français comme dans les autres langues romanes le gérondif a supplanté le participe présent dans sa fonction verbale.

Mais dès le XII<sup>e</sup> siècle une nouvelle lutte s'engage. Pourtant, tandis que l'autre était commune à tout le domaine roman et était vraiment populaire, nous avons affaire ici à une influence savante qui n'agit qu'en français surtout et qui, le plus souvent, se réduit à une question d'orthographe; en effet le *s* final tombant dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans la prononciation, le participe présent ne se distingue plus en rien du gérondif.

Donnons d'abord quelques exemples:

*Les femmes . . . vindrent encuntre le rei Saül carolantes e juantes e chantantes que Saül out ocis ml, e David dis milie*, Quatre Livres des Rois, 70. — *Tout beuveur de bien, tout goutteux de bien, alterés, venans à ce mien tonneau . . .*, Rab, III, Prologue. — *Je ne suis pas deliberee d'attendre que la fortune, moy vivante, decide l'issue de ceste guerre*, Amyot (Darm., p. 148).

Le fait qu'on rencontre ces formes d'abord dans les traductions et qu'elles sont rares avant le XIV<sup>e</sup> siècle prouve que nous avons affaire à une tendance savante. Grâce à l'influence du latin la forme avec *s* se répand de plus en plus et est au XVI<sup>e</sup> siècle, le siècle de la Renaissance, presque la seule forme qu'on trouve dans les textes. On a même essayé de lui donner la terminaison féminine, comme dans l'exemple cité plus haut et en plein XVII<sup>e</sup> siècle: *Je vous trouve si pleine de réflexion, si stoïcienne, si méprisante les choses de ce monde*, Mme de Sévigné, VI, 336, mais cela portait atteinte à la nature de la langue, et Vaugelas prescrit *des femmes buvans de la limonade*.

Quant à la forme avec *s*, Vaugelas établit des distinctions subtiles entre *les soldats étans* et *étant sur le point*, mais comme ces distinctions ne se basent sur rien, l'Académie décida en 1679 qu'on ne déclinerait plus les participes actifs, et ainsi, sans le savoir, on en

est revenu à la seule forme soutenable, c.-à-d. au gérondif. On voit que des trois groupes qu'on distingue aujourd'hui: 1) participe présent adjectif, 2) participe présent avec fonction verbale, 3) gérondif précédé ou non de *en*, il faut supprimer le second.

Le participe présent, resté comme adjectif, subit les mêmes changements qu'un adjectif comme *viridis*; il prend donc la forme féminine: *la triomphante armée*, Marot, I, 144.

**Emploi du gérondif.** 281. Quant à l'emploi du gérondif, il est plus libre qu'aujourd'hui. Comme en français moderne, il se rapporte en général au sujet, mais il peut se rapporter aussi à un autre membre de la phrase:

*Lo camp li fait guerpir fuiant,*

Brut de Mun., 552.

*Molt iert forz li reis Hugue, s'il se met en avant,*

*Ne perdet de la barbe les gernons en bruslant*

*Et les granz pels de martre qu'at al col en tornant,*

*La peliçon d'ermine del dos en reversant,*

Pèlerinage, 478 et suiv. (Clédat. p. 41).

*Dieu en courant ne veut estre honoré,*

Les Quatrains de Pybrac, IV.

*En languissant et en grefve tristesse rit mon las cœur,*

Marot.

D'ailleurs de telles structures se trouvent encore dans la langue moderne: Dans Walch et Zeller, *Lectures variées*, III, p. 32, un prisonnier dit: **En passant l'autre jour dans la rue, je vis votre figure.** — Cp. aussi: **L'appétit vient en mangeant.** — **En entrant, la salle à manger se trouve à droite.** Ces phrases sont, en partie du moins, des restes de l'ancienne langue, dans laquelle le gérondif pouvait avoir la valeur de l'infinitif.

Le sujet du gérondif absolu est souvent sous-entendu: *Il ne faut pas dire „Acilius Strabon” mais „Acilius Strabo”, quoiqu'étant seul on dise Strabon*, Vaug., I, 150. Le sujet de *étant* résulte de ce qui précède.

Le gérondif absolu d'un verbe unipersonnel est particulièrement fréquent:

*Quelque bien de mon père et le fruit de mes peines*

*Dont avenant que Dieu de ce monde m'ôtât,*

*J'entendois tout de bon que lui seul héritât,*

Mol., *L'Etourdi*, IV, 1, 1289.

Et cette construction se trouve encore aujourd'hui: *Pourtant, s'agissant de G. Paris, il ne m'était pas permis de laisser passer l'accusation sans protester*, J. Bédier, *Réponse à M. P. Rajna*, p. 2.

On sait qu'aujourd'hui encore il est difficile parfois de distinguer le participe présent adjectif du gérondif: *Une jeune fille a été trouvée errante*. Cette hésitation trouve sa raison d'être dans le fait que le participe présent a beau être adjectif, il tient toujours du verbe.

**Resumé.** 281<sup>bis</sup>. Résumons par un seul exemple ce que nous avons constaté dans notre exposé:

Lat. class.: *Feminae amantes liberos suos.*

Lat. vulg.: \**Feminae amando liberos suos (illarum).*

Vieux franç.: *Femes amant leur enfanz.*

XIV—XVII<sup>e</sup> s.: (*Femes amanz leurs enfans*) non populaire.

(*Femes amantés leurs enfans*).

XVII—XX<sup>e</sup> s.: *Femmes aimant leurs enfants.*

Rem. 1. L'italien connaît aussi l'emploi savant du participe présent avec fonction verbale: *Una stanzaccia oscura con finestra avente non vetri alle imposte ma carta*, S. Pellico, *Le mie prigioni*, ch. 9. — De même en vieil espagnol: *Estos son cavalleros todos espadas çinētes*, *El libro de Alixandre*, (p.p. Morel-Fatio), 1512.

Rem. 2. Le participe présent prend souvent un sens passif ou autre: *Mediaetatem de loco noncopante* (= nommé) *Pladano*, P. Meyer, *Recueil*, 8, 15. — En français: *des couleurs voyantes, une rue passante*, cf. Tobler, I, p. 46.

### C. PARTICIPE PASSÉ <sup>1)</sup>

#### Observations générales

282. Le participe passé est une des formes les plus employées de la langue. En effet, il figure:

a) Sans auxiliaire.

<sup>1)</sup> A. Mercier, *Histoire des participes français (Recueil de travaux originaux ou traduits relatifs à la philol. et à l'hist. litt., fasc. X, Paris 1879)*. — J. Busse, *Die Congruenz des Part. Praet. i activer Verbalconstruction im Altfranz. bis zum Anfang des XIII Jahrh.*, thèse Göttingen, 1882. — H. Wehlitz, *Die Congruenz des Part. Praet. in act. Verbalconstr. im Franz. vom Anfang des XIII bis zum Ende des XV Jahrh.*, thèse Greifswald, 1888. — E. Lerch, *Prädikative Part. für Verbal-substantiva im Franz.* (Beiheft zur Zeitschr. f. rom. Phil., 42.) — L. Clédat, *La question de l'accord du part. passé*, Paris, 1900. — J. Bastin, *Le verbe et les principaux adverbés dans la langue fr.*, II, St. Pétersbourg, 1896. — Tobler, I, 23, 30, 34, et II, 8. — Bourciez, *Accord du part. passé* (dans K. Nyrop, *Philologie franç.*, Paris, 1916 (2<sup>e</sup> éd.)).

## b) Avec auxiliaire.

1) conjugué avec être.

2) „ „ avoir.

3) avec des verbes pronominaux.

Nous devons examiner successivement ces différents cas.

## SANS AUXILIAIRE

**Employé comme attribut.** 283. 1) Employé comme attribut, le participe passé, étant un adjectif, s'accorde en latin comme en français, en genre, en nombre et en cas, avec le substantif qu'il détermine: *carmina non prius audita; une chanson chantée à voix basse.*

Il faut pourtant faire exception pour quelques participes, qui, placés devant le substantif, restent invariables, parce qu'ils ont fini par prendre la fonction de prépositions: *excepté, attendu, hormis, passé, compris* et d'autres.

Souvent le participe prend un sens actif: un homme *avisé, dissimulé, juré*<sup>1)</sup>. Et il est naturel qu'on puisse aussi l'employer substantivement, comme c'est le cas pour les adjectifs: *assiégé, blessé; revenu; allée, entrée, armée, etc.*

Souvent la combinaison substantif + participe nous semble un peu violente; elle est toute naturelle, quand il s'agit d'un verbe transitif: *une lettre écrite*; elle l'est moins dans des cas comme: *des couleurs pâlies, les livraisons parues*, parce que les verbes *pâlir* et *paraître* se conjuguent en général avec *avoir*, et surtout dans *une foi mentie*. Mais l'idée est claire et c'est tout ce qu'on a le droit de demander.

**Employé comme prédicat.** 284. 2) Employé comme prédicat, le participe passé peut se rapporter à un nom qui occupe déjà une fonction dans le reste de la phrase (Participe conjoint): *je l'ai vu s'enfuir honteux, battu, tremblant*, ou à un nom qui ne fonctionne que comme sujet du participe; dans ce cas nous avons le participe absolu, correspondant à l'ablatif absolu latin et qui, en général, a un sens temporel: **His rebus feliciter peractis transeamus ad alia**, „ces choses achevées, passons à autre chose". **Vous venus en Avignon, nuls ne fera fait ne partie contre vous**, Froissart (dans Paris et Langlois, *Chrestomathie*, p. 241).

1) Tobler, I, 23, *Participes passés à sens actif.*

**Cela dit, maître loup s'enfuit et court encore.**

La Fontaine, *Le loup et le chien.*

*Que cent gros canons, veillent nuit et jour, mèche allumée, sous nos fenêtres,* Daudet, *Lettres de mon moulin*, La mort du Dauphin, (indique ici la manière). Cp. aussi **Mort ou vif, je l'aurai** (concession).

Rem. Inutile d'ajouter que le prédicat n'est pas nécessairement un participe passé: *Jove tonante; Cicerone consulte; Dieu aidant; Cyrano, surgissant du parterre, debout sur une chaise, les bras croisés, le feutre en bataille, la moustache hérissée, le nez terrible.* Rostand, *Cyrano de Bergerac*, 23.

**Constructions particulières.** 285. On peut encore préciser le sens temporel par l'adjonction d'une préposition<sup>1)</sup>: *ante Christum natum, ab urbe condita* = „avant la naissance du Christ, après la fondation de la Ville.” Et en ancien français: *ainz quatre jors passés*, Girard de Vienne (Clédât, p. 95).

*Avant ce jour fini, ces mains, ces propres mains,  
Laveront dans son sang la honte des Romains,*

Corn., *Horace*, III, '6.

D'ailleurs le substantif seul peut indiquer le temps: *Qui n'avait pas prononcé un seul mot depuis l'insulte*, Maupassant, XXVII, 54 (cité par Lerch). — En voici d'autres exemples: *Après le livre fermé*, Goncourt, *Fille Elisa*, 73. — *Encore maintenant, malgré les mauvais temps finis et la fortune si chèrement gagnée, tous deux étaient les premiers levés à la ferme*, Daudet, *Lettres de mon moulin*, 273.

On trouve au fond ce même emploi prédicatif dans des phrases comme: *Il pensa l'avenir de sa dynastie assuré*, ou comme sujet:

*Le pays délivré d'un si rude ennemi,  
Mon sceptre dans ma main par la tienne affermi  
Et les Maures défaits . . . .  
Ne sont point des exploits,*

Corn., *Cid*, IX, 3.

*Mon voyage dépeint  
Vous sera d'un plaisir extrême,*

La Fontaine, *Les deux pigeons.*

L'emploi de cette structure comme sujet semble être né sous l'influence latine, et on comprend aisément que des soucis de style

<sup>1)</sup> Tobler, I, 16, *Prépositions désignant un rapport de temps devant des substantifs suivis de part. prédicatifs.*

en aient répandu l'usage; la construction avec une préposition par contre se trouve à toutes les époques de la langue, et semble donc être populaire.

Rem. On peut encore préciser le sens temporel de la construction en ajoutant un adverbe de temps, comme: *aussitôt, sitôt, une fois, à peine*; au fond, ces mots fonctionnent alors comme prépositions: **Incontinent les lettres venues . . .**, Rab., I, 130, 195, 196. — **Aussitôt l'événement connu au château, Mme Aubry s'était fait transporter dare dare chez son amie**, Feuillet, *Roman d'un jeune homme pauvre*, 216 <sup>1)</sup>. — *Il prenait des résolutions, les abandonnait aussitôt prises, en arrêtait des nouvelles*, Fabre, *Taillement*, 135. — *L'eau séchait sitôt tombée*, Benjamin, *Gaspard*, p. 9.

#### CONJUGUÉ AVEC ÊTRE

**Cas de non-accord.** 286. Le participe passé conjugué avec *être* s'accorde naturellement avec son sujet: *ils sont venus, nous avons été battus*. Pourtant la vieille langue connaît plusieurs cas de non-accord, surtout si le sujet suit:

*Benoit soit l'eure k'en mes flans fut portee,*

Aliscans, 2842.

*La fut demandé ceste duchié*, Commines, I, 81 (Brunot, I, p. 478). C'est au fond le même cas que celui que nous avons traité au chapitre des verbes unipersonnels § 186, où nous avons vu que le verbe *être* peut être accompagné d'un substantif à l'accusatif; dans une phrase comme: *La fut demandé ceste duchié*, le verbe *fut demandé* a à peu près le sens de: *on demanda*, comme en latin: *castra introitum est*.

En français moderne il faut, sans doute, expliquer de la même façon: *Etant donné les étranges principes*, Bourget, *Cosmopolis*, p. 449, à côté de: *Etant donnés ses manières et ses goûts*, Guy de Maupassant, *Yvette*. — L'invariabilité du participe dans les tournures unipersonnelles: *Il est tombé de la pluie, il est arrivé des soldats*, est la conséquence directe de la syntaxe du latin et du vieux français.

Une autre conception qui tend à amener l'invariabilité du participe est le fait que le passé indéfini *je suis venu* a remplacé *je vins* et peut donc présenter à l'esprit un tout indivisible. C'est ainsi qu'on pourrait expliquer des phrases telles que: *Jamais l'Eglise ne périra et ne sera destitué de pasteurs*, Pascal, *Abr.*, II, 215. — *Les passages, les*

<sup>1)</sup> Tobler, III, *aussitôt, sitôt, une fois*.

*traits et les citations n'en étoient pas demeuré là*, La Bruyère, II, 224.

Cependant, comme dans les exemples cités la prononciation ne distingue pas le féminin du masculin des participes *destitué* et *demeuré*, on a peut-être affaire à de simples négligences.

Rem. Vaugelas, II, 281, laisse les participes *allé* et *venu* invariables, s'ils sont suivis d'un infinitif et l'Académie était de son avis: *Ma sœur est allé visiter ma mère*. Il est vrai que Th. Corneille déclare que son oreille n'est pas contente dans les cas où l'infinitif commence par une voyelle: *Mes frères sont allé apprendre un juge*; d'après lui, il faut dire *allés apprendre*.

#### PARTICIPE CONJUGUÉ AVEC AVOIR

**Difficulté de 287.** Cette partie de la syntaxe a l'avantage de passer la question. sionner les grammairiens et de monter la tête aux savants les plus calmes. Il est vrai que la bizarrerie des règles qu'on a établies explique jusqu'à un certain point cet état des esprits.

En latin, le participe passé est toujours variable et s'accorde avec le substantif qu'il détermine: *Caesar urbem occupatam habet*.

Dans cette phrase *habere* n'est pas encore descendu à l'état de verbe auxiliaire. Quand cette évolution se sera produite, la combinaison participe + *avoir* formera un tout que l'esprit n'analyse plus; *j'ai vu* ayant pris à peu près le même sens que *je vis*, et le rapport entre le participe et le substantif n'étant plus le même qu'auparavant, celui-là pourra rester invariable. — Mais les choses ne se sont pas passées si simplement; l'évolution de la forme et l'évolution du sens ne sont pas synchroniques; et ainsi l'accord du participe passé avec un substantif qu'il ne détermine plus se fait toujours, mais d'une façon très bizarre.

Pour bien juger des cas où l'accord se fait en français moderne, il faut commencer par éliminer tous les exemples dans lesquels le participe se termine par une voyelle, puisque pour *aimé, vu, fini*, etc., la prononciation ne distingue pas le féminin du masculin; seules les formes comme *mis, joint, écrit* peuvent décider dans la question de l'accord.

**Liberté en 288.** En règle générale on peut dire qu'en ancien français l'accord pouvait se faire avec le complément, que celui-ci précédât ou non:

*Toz est mudez, perdue at sa valor,*

Alexis, 3.

Mais les exemples du non-accord sont assez fréquents:

*En ses granz plaies des pans li at fichiét,*  
Roland, 2173.

Busse et Wehlitz ont étudié en détail la question de l'accord pour la vieille langue. Il résulte de leurs constatations que jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle l'accord est toujours la règle, mais que pourtant une tendance se manifeste, de plus en plus prononcée, à laisser le participe passé invariable.

Si pourtant le complément se trouve placé entre l'auxiliaire et le participe (*j'ai la lettre écrite*) l'accord se fait à peu près constamment.

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle il semble que, sous l'influence des études latines, on ait senti le besoin de faire varier le participe d'une façon plus régulière; toutefois, si le complément se trouve placé après l'auxiliaire et le participe, la tendance de ne pas faire l'accord, s'accroît de plus en plus. Donnons quelques exemples:

- 1) *De nostre prot m'at plevie sa fait,*  
Roland, 507.  
*Dame, dist ele, jo ai fait si grant perte,*  
Alexis, 148.
- 2) *Li Emperere out sa raison fenie,*  
Roland, 193.
- 3) *Sire Alexis, tanz jorz t'ai desidrét*  
*Et tantes lairmes por le ton cors plorét,*  
Alexis, 471.  
*La sajete que Jonathas out traite,*  
Quatre Livres des Rois, I, p. 20.

289. Il règne donc dans la vieille langue une grande liberté et les poètes ne se font pas faute d'en profiter; toutes les fois qu'ils ont besoin d'une rime féminine, ils ajoutent un *e* féminin au participe; quand au contraire la rime est masculine, ils laissent le participe invariable. Dans les cas où la question se réduit à une simple question d'orthographe, on se demande souvent pourquoi ils ont plutôt choisi telle forme que telle autre. Qu'on voie p. e. *le Miracle de Berthe* (XIV<sup>e</sup> siècle):

*Fortune du haut de sa roe*  
*M'a bien jetté enmi la boe*  
*Et mise en dure adversité,*  
Clédat, p. 424.

Ce qui prouve que dès le moyen âge on ne sent plus nettement le rapport entre le participe passé et le complément, c'est qu'on trouve même des exemples où le participe s'accorde avec le sujet! *Trestout l'anui qu'ele a eue.* — *Pur lui mustrer comme out parlee la pulcele,* Tobler, *Altfranz. Wörterbuch*, p. XII.

Opinions des  
grammairiens  
au XVI<sup>e</sup> siècle.

290. Au XVI<sup>e</sup> siècle la confusion continue: les grammairiens se contredisent les uns aux autres.

a) Palsgrave (1530) déclare, dans ses *Esclaircissements de la langue françoise*, que le participe passé doit s'accorder dans tous les cas avec son complément, et Sylvius, *Isagoge*, est de son avis.

b) Meigret, celui des grammairiens qui a le mieux observé la langue parlée, dans son *Tretté de la grammere françoëze* (1550), p. 88, veut qu'on dise: *Les graces que je vous ai fait.* Il est vrai qu'il nomme *fait* et *aimé*, des infinitifs passés.

c) Enfin. Marot, d'accord avec Ramus, propose la règle actuelle:

Nostre langue a ceste façon  
Que le terme qui va devant  
Voluntiers regist le suyvant.  
Les vieux exemples je suyvray  
Pour le mieulx: car à dire vray  
La chanson fut bien ordonnée  
Qui dit: *M'amour vous ai donnée*  
Et du bateau est estonné  
Qui dit: *M'amour vous ay donné.*  
Voilà la force que possède  
Le féminin, quand il precède.  
Or prouveray par bons tesmoings  
Que tous pluriers n'en font pas moins;  
Il faut dire en termes parfaictz:  
*Dieu en ce monde nous a faitz;*  
Fault dire en parolles parfaites:  
*Dieu en ce monde les a faites;*  
Et ne fault point dire en effect:  
*Dieu en ce monde les a fait.*  
Ne nous a fait pareillement,  
Mais nous a faitz tout rondement.  
L'italien, dont la faconde  
Passe les vulgaires du monde,

Son langage a ainsi basty  
En disant: *Dio noi a fatti,*

Marot, III, 32.

Mais cette règle est lettre morte pour Rabelais, Montaigne, pour Marot lui-même; contestée au xvii<sup>e</sup> siècle, pas encore généralement adoptée au xviii<sup>e</sup>, elle est enfin admise au xix<sup>e</sup> siècle. Mais le peuple, même les gens instruits, laissent en général le participe invariable et la confusion que nous avons constatée dans les écrits antérieurs, se continue dans les auteurs du xvi<sup>e</sup> siècle:

*Mignonne, allons voir si la rose  
Qui ce matin avoit desclose  
Sa robe de pourpre au soleil,  
A point perdu, ceste vesprée,  
Les plis de sa robe pourprée,  
Et son teint au vostre pareil.  
Las! voyez comme en peu d'espace,  
Mignonne, elle a dessus la place  
Las! las! ses beautez laissé cheoir.*

Ronsard, *A Cassandre*.

*Puis à tout son baston de croix guaigna la breche qu'avoient  
faict les ennemys*, Rab., I, 27. — Et Marot lui-même écrit: *Grans  
biens il a faict*, Psaumes, 43.

Opinions des  
grammairiens  
du xvii<sup>e</sup> siècle.

291. Au xvii<sup>e</sup> siècle, on essaye d'appliquer la règle de Marot, mais dans les détails on hésite et on discute longuement. Rien n'est plus apte à nous donner une idée de ces discussions que la longue remarque de Vaugelas (I, 289) avec les critiques de Patru, Th. Corneille, l'Académie et la Grammaire de Port-Royal. Les premières phrases de Vaugelas nous montrent déjà l'état des choses: „En toute la grammaire française il n'y a rien de plus important ny de plus ignoré. Je dis de plus important à cause du fréquent usage du participe dans les prétérits, et de plus ignoré, parce qu'une infinité de gens y manquent.”

L'accord se fait généralement, si le complément direct se place entre l'auxiliaire et le participe passé:

*La première épée*

*Dont s'est armé Rodrigue a sa trame coupée,*

Corn., *Cid*, 798.

*Dieu dont nul de nos maux n'a les graces bornées*, Grammaire

de Port-Royal. — Mais c'est au xvii<sup>e</sup> siècle une construction vieillie, et qui ne se trouve qu'en vers.

Vaugelas établit plusieurs règles pour le cas où le participe est suivi d'un autre mot. Voici celles qu'on admet généralement:

Le participe reste invariable:

1) Quand le sujet suit:

*Mes feux qu'ont redoublé ces propos adorables,*

Corn., *Suiv.*, 913.

*Les premiers effets qu'a produit sa valeur,*

Corn., *Cid*, IV, 1.

*Les soins que m'a donné ce procès,* Port-Royal.

2) Le participe est suivi d'un complément prépositionnel: *Des merveilles qu'il a veu de ses deux yeux*, R. François, *Merv. de Nat.*, 278.

3) Le participe est suivi d'un infinitif construit indirectement: *C'est une fortification que j'ai appris à faire*, Vaugelas, *l.c.*

4) Le participe est suivi d'un attribut, substantif ou adjectif: *Les habitants nous ont rendu maîtres de la ville.* — *Le commerce l'a rendu* (la ville) puissante.

5) Le participe est suivi d'un infinitif: *Avez vous veu la Roine? Oui, je l'ay veue parler ou je l'ai veu parler* (Maupas).

**Cause de ces règles bizarres.** 292. Toutes ces règles peuvent se réduire à une seule: on tend à laisser invariable le participe, s'il est suivi d'un autre mot. Mais ce n'est qu'une tendance, puisque ces règles souffrent de nombreuses exceptions. Elles nous apprennent en tout cas qu'une influence phonétique est venue renforcer la tendance générale de la langue qui détache le participe du complément: on sait que la consonne finale d'un mot, qui s'est maintenue à la pause jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle environ, s'est amuïe de bonne heure devant un autre mot commençant par une consonne.

**Etat des choses au xviii<sup>e</sup> siècle.** 293. Au xviii<sup>e</sup> siècle Voltaire écrit: *Quelle nouvelle a-t-il appris?* *Enfant prodigue*, II, 6, et Regnier Desmarais (1632—1713), secrétaire perpétuel de l'Académie pendant plus de trente ans, veut distinguer: *Ces livres, je les ai rangé moi-même*, et: *Ces livres je les ai rangés* (= je les tiens rangés). „Je sais que l'usage n'entre pas dans ces distinctions, mais elles ne laissent pas d'être fondées.” — „Il est également vrai que l'usage le plus ordinaire

est d'accorder le participe du prétérit en genre et en nombre avec le complément direct qui précède le verbe, mais cet usage n'est pas si universel que le contraire n'ait jamais été suivi par de très bons écrivains et que ce soit pécher contre la Grammaire que *de laisser le participe toujours indéclinable quand il est conjugué avec avoir*". On sait que la grammaire de Desmarais a été écrite par ordre de l'Académie même.

**Etat des choses en français moderne.** 294. Aujourd'hui encore, les Français eux-mêmes se disputent toujours sur la variabilité du participe conjugué avec *avoir*. Si la plupart des linguistes sont d'avis — à bon droit semble-t-il — que le participe reste actuellement toujours invariable, quand on ne se surveille pas, des savants comme Bourciez contestent cette assertion. et pour un étranger il est difficile de prendre parti dans ces questions. Il nous semble pourtant que le point de vue de Bourciez et d'autres s'explique d'un côté par l'influence de l'école et de la littérature, d'un autre côté par l'influence des dialectes qui, à ce qu'il paraît, ont gardé encore de nombreuses traces de l'accord <sup>1)</sup>.

Rem. 1. Dans les autres langues romanes, l'état des choses est plus simple: en italien, on est libre de faire varier ou non le participe, en espagnol le participe conjugué avec *haber* reste toujours invariable.

Rem. 2. Dans les temps surcomposés on fait varier ou non le participe, ad libitum: *Aussitôt que je les (= les leçons) ai eu ou eues finies*.

**Le participe passé des verbes unipersonnels.** 295. Le participe passé des verbes unipersonnels est de tout temps resté invariable, parce qu'on ne sent pas de rapport entre le complément et le participe: *Les fortes tempêtes qu'il a fait l'été passé. Les chaleurs qu'il y a eu sur mer.* — Les cas d'accord sont rares: *Les plus mauvais chemins qu'il avoit jamais faits*, Marg. d'Angoulême, *Hept.*, Prologue. — *Quand quelques fautes y eust eues*, Pasquier, *Recherches*, VI, 15.

**Le participe suivi d'un infinitif.** 296. Dans la proposition infinitive se présentent les cas suivants:

- a) *La femme que j'ai entendue chanter;*
- b) *La chanson que j'ai entendu chanter;*

<sup>1)</sup> Cf. *l'Atlas linguistique*, 847: *Elle s'est bien mise. Je l'ai mise.*

c) *La Belgique que César a dit former la troisième partie de la Gaule.*

Dans le premier exemple le participe varie, parce que *que* est sujet de *chanter* et complément d'*entendre*, dans le second, on a raisonné ainsi: *que*, étant complément de *chanter*, ne peut être complément du participe. Nous savons que ce raisonnement n'est pas juste et que la phrase, au fond, ne se distingue pas du premier cas (cf. § 273). Dans le troisième exemple enfin, il est clair que le relatif *que* n'est pas le complément de *dit*; le participe doit donc rester invariable. Et, en effet, on trouve p. ex.: *Une personne qu'on m'a dit être connue de vous*, Labiche et Delacour, *Premier prix de piano* sc. IX. — *La terre qu'ils avaient supposé être le nouveau monde, était une île.* — Pourtant on suit très souvent l'exemple de *Ménage* qui généralisait autant que possible: *Les mesures que nous avons crues devoir réussir*, Ayer, *Gramm. comparée de la langue franç.*, p. 526.

Le participe *fait* suivi d'un infinitif reste toujours invariable actuellement; dans la vieille langue on trouve souvent des déroga-tions à cette règle:

*En mi le vis li a faite descendre*  
(sc. *l'amure* = la pointe),

Roland, 3920.

*La simplicité des lois les a faites souvent méconnaître*, Montesquieu.

#### PARTICIPE DES VERBES PRONOMINAUX

**297. a) Pronominaux propres:**  
Accord avec le sujet ou avec le complément. De tout temps le participe s'est accordé avec le sujet:  
*Elle s'est évanouie.*

Ce fait n'a pas besoin de beaucoup d'explication; en vieux français on disait généralement: *Elle est évanouie*, sans le pronom *se*, qui, nous le savons, n'a pas la valeur d'un complément, mais sert seulement à exprimer que l'action reste renfermée dans le sujet (cf. § 164).

**b) Pronominaux imparfaits:**

Ici, on sent aujourd'hui nettement le pronom comme complément du verbe. On pourrait donc s'attendre à ce que le participe prenne le même accord que celui conjugué avec *avoir*, comme c'est le cas actuellement. Dans la vieille langue pourtant le participe s'accorde toujours avec le sujet, fait qui s'explique par l'origine de cette construction; en effet, *je me suis lavé* remonte à *sum lavatus*<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> cf. § 162 et suiv.

Voici quelques exemples: *La langue me sui brulez*, Montaignon, *Contes et Fabl.*, IV, p. 240.

*Granz coz (coups) se sont doné,*

*Chans. d. Sax.*, II, 33.

*Je me suis pensee que plus beau mariage ne pourroit trouver*, Jehan de Paris. — *Ils se sont donnez la mort*, Montaigne.

*Nous nous sommes rendus tant de preuves d'amour,*

*Corn.*, *Mélite*, V, 6, 1738.

*Nous nous sommes parlés très franchement*, Mme de Maint., *Corr. gén.*, IV, 168. — *Ils s'étaient coupés la main*, Volt., *Liberté, Théocratie*, XXXVI, p. 257. — Et Chabaneau, *Hist. de la conjugaison franç.*, dit: „En Angoumois, les femmes, même instruites, disent: *c'est ce que je me suis dite.*”

Mais quoiqu'on en trouve des exemples jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, Ménage déjà a combattu cette construction, de même que Corneille, et elle se fait rare à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, nous analysons la construction, et nous faisons accorder dans l'orthographe le participe avec le complément direct, s'il précède; c'est donc la même construction qu'avec l'auxiliaire *avoir*.

## V. LES TEMPS

### A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**Remarques générales.** 298. Le schéma qui se trouve aux pages 212 et 213 nous montre les différents moments du temps que l'esprit humain se représente et la façon dont la langue les exprime.

La grammaire historique n'a pas à s'occuper des éléments qui ne varient pas; c'est la philosophie du langage qui s'en occupe, tandis que la grammaire descriptive ne peut pas non plus les négliger impunément. Or, précisément dans l'histoire des temps, il y a beaucoup de choses qui ne changent pas, qui restent les mêmes à toutes les époques de la langue, et que nous pouvons donc passer sous silence. Remarquons pourtant dans le schéma le fait que, surtout pour le passé, la langue a plusieurs moyens d'exprimer le même moment du temps; c'est que l'action peut être momentanée ou d'une certaine durée, elle peut se répéter à plusieurs reprises, être isolée ou être considérée dans ses conséquences, on

peut en voir nettement le commencement et la fin ou seulement l'un ou l'autre.

Relevons ensuite que, pour les vérités générales, il n'y a pas de temps. On se sert du présent: *L'homme est mortel*, du passé: *L'homme a toujours été mortel*, ou du futur: *L'homme sera toujours mortel*.

Enfin, on remarquera que ni pour le subjonctif ni pour le conditionnel on n'a senti le besoin d'exprimer clairement toutes les nuances du temps.

## B. AUXILIAIRES DE TEMPS

**Auxiliaires de temps.** 299. Quand on veut exprimer une durée, on a une forme spéciale pour le passé (l'Imparfait); pour le présent et le futur — et pour le passé aussi — on a recours à des circonstanciels comme *longtemps*, *toujours*, à des périphrases comme *être en train de*, *être occupé à*, *avoir l'habitude de*, enfin à des auxiliaires de temps comme *aller* et *être* suivis du gérondif et du participe présent.

Ces deux auxiliaires sont particulièrement fréquents en vieux français; dans les laisses en *-ant* on en trouvera de nombreux exemples:

*Terre, car uevre, si me va englotant!*

*Dame Guiborc, mar m'irez atendant;*

*Ja en Orengie n'ier je mais repairant,*

Aliscans (Clédat p. 71).

Le second vers est intéressant, parce qu'il montre que le verbe *aller* a complètement perdu son sens propre, puisqu'il s'emploie même avec des verbes qui expriment le repos. De même dans:

*Uvrez, fait saint Thomas quis ala atendant*

„qui les attendait”,

St. Thomas de Cantorbéry (Clédat, p. 17).

*Car chevalchiez! Pur qu'alez arestant?*

„pourquoi vous arrêtez-vous”,

Roland, 1783.

*Ne va disant: ma main 'a faict cet œuvre,*

Les Quatrains de Pybrac, V.

Aujourd'hui la périphrase avec *être* ne se trouve plus guère, et celle avec *aller* s'est restreinte aux cas où l'on sent l'idée de mouvement au propre ou au figuré: *La rivière va en serpentant*, *la somme va en diminuant*.

## P A S S É

	Passé par rapport au passé	Passé simple	Passé par rapport futur du passé
Indicatif	Plus-que-parfait ( <i>j'avais fait</i> )	Imparfait ( <i>je faisais</i> )	Futur antérieur du pa ( <i>j'aurais fait</i> )
	Passé antérieur ( <i>j'eus fait</i> )	Passé défini ( <i>je fis</i> )	
	Passé défini ( <i>je fis</i> )	Passé indéfini ( <i>j'ai fait</i> )	
		Infinitif historique ( <i>de faire</i> )	
		Présent historique ( <i>je fais</i> )	
Subjonctif	Plus-que-parfait ( <i>que j'eusse fait</i> )	Imparfait ( <i>que je fisse</i> )	Plus-que-parfait ( <i>que j'eusse fait</i> )
	Passé ( <i>que j'aie fait</i> )	Présent ( <i>que je fasse</i> )	Passé ( <i>que j'aie fait</i> )
Conditionnel		Conditionnel passé ( <i>j'aurais fait</i> )	
		Plus-que-parf. du Subj. ( <i>j'eusse fait</i> )	
		Plus-que-parf. de l'Indic. ( <i>j'avais fait</i> )	
		Imparfait de l'Indicatif ( <i>je faisais</i> )	

	PRÉSENT	FUTUR	
Futur par rapport au passé		Passé par rapport au futur	
Futur du passé ( <i>je ferais</i> )	Présent ( <i>je fais</i> )	Futur antérieur ( <i>j'aurai fait</i> )	Futur ( <i>je ferai</i> )
	Passé indéfini ( <i>j'ai fait</i> )	Futur ( <i>je ferai</i> )	Présent ( <i>je fais</i> )
Imparfait ( <i>que je fisse</i> )	Présent ( <i>que je fasse</i> )	Passé ( <i>que j'aie fait</i> )	Présent ( <i>que je fasse</i> )
Présent ( <i>que je fasse</i> )		Présent ( <i>que je fasse</i> )	
Conditionnel passé ( <i>j'aurais fait</i> )	<u>Condition. présent</u> ( <i>je ferais</i> )	Conditionnel passé ( <i>j'aurais fait</i> )	Condition. présent ( <i>je ferais</i> )
Plus-que-parfait du Subjonctif ( <i>j'eusse fait</i> )	Imparf. du Subjonctif ( <i>je fisse</i> )	Plus-que-parfait du Subjonctif ( <i>j'eusse fait</i> )	Imparfait du Subj. ( <i>je fisse</i> )
Plus-que-parfait de l'Indicatif ( <i>je faisais</i> )	Imparf. de l'Indicatif ( <i>je faisais</i> )		Imparf. de l'Indicatif ( <i>je faisais</i> )

La vieille langue connaissait encore le verbe *souloir*, „avoir l'habitude de”, aujourd'hui tombé en désuétude, et elle s'en servait quelquefois là où nous nous contenterions du verbe simple:

*Ja'st ço Rollanz, qui tant vos soelt amer,*

Roland, 2001 (Clédat, p. 27).

Cf. en espagnol: *Solia ser de los buenos e los grandes d'España*, Zauner, *Span. Elementarbuch*, 2, 48, où *solia ser* = *era* — La même idée est exprimée parfois par *vouloir*<sup>1)</sup>.

*La se voldront pelerin adrechier,*

*Par la ironit Rochemadoul poier,*

Moniage Guillaume, 6560.

*Or, Mesdames, jé vous prie que les hommes, qui nous veulent peindre tant inconstantes, viennent maintenant ici et me montrent un aussi bon mari comme cette-ci fut bonne femme*, Marg. d'Angoulême, *Hept.*, XXI.

Pour rendre l'idée de „être sur le point de”, la langue dispose de plusieurs verbes: *J'ai failli attendre*, il *pensa mourir* et dans la vieille langue *devoir*:

*Qui tant me plot et abeli*

*Que je m'an dui por fos tenir,*

Chrétien, *Chev. au lion*, 476 (Clédat, p. 146).

*Si com il dut sor son cheval monter*

*Li cuers li falt,*

Aliscans (Clédat, p. 78).

*Tiecelins saut toz esmaïés,*

*Qui dut estre mal païés,*

Renard (Clédat, p. 171).

Rem. 1. On sait que *devoir*, suivi de l'infinitif, peut exprimer le futur, cf. § 291, et qu'il est aussi auxiliaire de mode, cf. § 204<sup>bis</sup> et 206.

Pour les auxiliaires de temps qui expriment le futur, voir § 314 et suiv.; pour ceux qui expriment le passé, § 305 et suiv.

Rem. 2. Le hollandais connaît aussi le passage de l'idée de volonté à celle d'habitude: *Hij wil wel eens ondeugend zijn*. — L'adverbe *volontiers* exprime quelquefois la même idée:

*Volontiers les constans qui n'ont qu'une maistresse,*

*S'ils ont beaucoup de foy, n'ont que fort peu d'adresse,*

J. de Mairet, *Les galanteries du duc d'Ossone*, IV, 2.

1) Cf. A. Schwabe, *Vouloir + inf. als Umschreibung des Verbs und im Sinne von „pflegen”*, Diss. Göttingen, 1915.

*Volontiers on fait cas d'une terre étrangère,*

*Volontiers gens boiteux haïssent le logis,*

*La Font., Fables, X, 3.*

## C. PRÉSENT

**Le présent pour le passé et le futur.** 300. Notre schéma nous montre qu'on se sert souvent du présent pour le futur et pour le passé.

Le latin aussi bien que le français se sert du présent au lieu du passé pour rendre le récit plus vif. En latin et surtout en vieux français il régnait une grande liberté, de sorte qu'on mêlait à chaque instant des présents à des passés :

*Et pluet menuement et gresille et venta,*

*Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 58).*

Au xvii<sup>e</sup> siècle la liberté devient moins grande, quoique Pascal et Vaugelas en présentent encore de nombreux exemples; on trouve même exceptionnellement le présent après *comme si*: *Comme si cette bassesse est du même ordre*, Pascal, *Pensées*, II, 23.

L'emploi du présent pour le futur est rare en latin classique, mais s'étend en latin vulgaire: *Si fideliter petitis, dominus velociter adest*, Grég. de Tours. — Cet usage se continue en français.

*Trencherai li la teste a ma spee forbie;*

*Il et li doze per sont livrét a martirie,*

*Pèlerinage, 698 et suiv.*

*Ce ne sera point vous que je leur sacrifie,*

*Mol., Fem. Sav., V, 5.*

Aujourd'hui on sait que le présent peut indiquer un futur très proche: *Je pars demain à huit heures.*

D. TEMPS PASSÉS <sup>1)</sup>

## a) Formes qui remontent au latin classique

**L'Imparfait en latin.** 301. L'Imperfectum a en latin le même emploi que l'Imparfait français: *Tum cum Sicilia florebat opibus et copiis, magna artificia erant in insula* (état). — *Ut Romae*

<sup>1)</sup> Th. Kalepky, *Zur franz. Syntax (Zeitschrift für rom. Philologie, XVIII, p. 498 et suiv.)* — W. Mueller, *Beitr. zur Gesch. des Imperfektum Indicativ im Altfranz.*, Diss. Heidelberg, 1904. — P. Schaechtelin, *Das Passé défini und Imparfait im Altfranz.* (Beih. zur Zeitschr. f. rom. Phil., 30). — J. Schoch, *Perf. historicum und Perf. praesens im Franz. von seinen Anfängen bis 1700* (Beitr. zur Gesch. der roman. Sprachen und Litteraturen, IV). — Cf. aussi les notes des pages 225 et 226.

*consules, sic Carthagine quotannis bini reges creabantur* (répétition).

Rem. *L'Infinitivus descriptivus* remplace quelquefois l'imparfait: *Nihil Sequani respondere sed in eadem tristitia permanere*, Caesar, *De bello gallico*, I, 32.

**Le perfectum en latin a deux sens.** 302. Le Perfectum a en latin classique deux sens: 1) Perfectum historicum: *Veni, vidi, vici* (faits successifs). — *Magister laudavit diligentiam discipulorum* (action isolée).

2) Perfectum praesens, qui équivaut au perfectum grec et qui est donc, au fond, un temps présent, puisqu'on n'a dans l'esprit que les conséquences d'un fait: *Deus hunc mundum procreavit* „a créé, est le créateur de ce monde.” — *Memini, odi, novi, actum est, perii; fuimus Troes*, „nous avons été, c.-à-d. nous ne sommes plus, c'en est fait de nous,” Virgile, *Enéide*, II, 325.

La même idée est rendue quelquefois en latin par le participe passé avec *habeo*: *Urbem captam habeo, cognitum habeo. mihi persuasum habeo*, qui sont, je le répète, des temps présents.

Rem. On trouve dans toute la latinité des phrases, surtout relatives, où un plus-que-parfait a le sens d'un parfait: *Fugitivos ille, ut dixeram, huius patri vendidit*, Plaut., *Captivi*, 17. — *Iccius Remus . . . qui tum oppido prae fuerat . . . nuntium ad eum mittit*, Caes., *De bello gallico*, II, 6, 4. — *Reingressi sumus via, qua veneramus, inter montes illos, quos superius dixeram*, *Peregrinatio*, 5, 10. — Löfstedt explique cet emploi ainsi: on n'a pas voulu employer pour l'action secondaire, contenue dans la subordonnée, le même temps que celui de la principale; on a donc choisi le plus-que-parfait pour la mettre à l'arrière-plan. Cf. pour le vieux français § 304, Rem. 2a.

303. En latin postclassique relevons seulement que les auteurs font un emploi très libre du praesens historicum, surtout Grégoire de Tours, emploi que nous allons retrouver en vieux français.

Puis le parfait composé (*captum habeo*) s'étend de plus en plus, comme nous le verrons plus loin.

**L'Imparfait en vieux français.** 304. Du ix<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle l'imparfait est assez rare dans les textes. On en trouve dans les 500 premiers vers du *Roland* seulement trois exemples:

*Chascuns portout une branche d'olive.*

*Meillor vassal n'aveit en la cort nul*

(à côté de: *Meillor vassal n'ot en la cort de lui*).

*Hier main sedeit l'emperere suz l'umbre,*

Roland, 203, 231, 383.

Quand on veut exprimer la simultanéité dans les descriptions, on se sert ordinairement du passé défini :

*Li reis Marsilies en fut molt esfreez*

*Un alger tint ki d'or fut empenez,*

Roland, 438.

*Li cuens Rollanz se jut (= était couché) desuz un pin,*  
Ibid., 2375.

A partir du XII<sup>e</sup> siècle l'imparfait fait des progrès visibles, notamment dans Chrétien de Troyes :

*Devant aus toz chaçoit li rois*

*Sor un chaceor espanois,*

Erec, 123—124.

Depuis, l'imparfait va de plus en plus prendre le rôle de temps descriptif dans le passé: *En ce point que li roys estoit en Acre . . . et jouoit li cuens de Poitiers si courtoisement que . . .*, Joinville.

Au XIV<sup>e</sup> siècle de pareilles phrases deviennent tout à fait communes et dans certains passages de Froissart (1337—± 1430) l'opposition entre l'imparfait et le parfait est aussi sensible que dans la langue moderne: *Si ne peurent gaigner le pont, car il estoit bien garni, et fu bien deffendu.*

Cependant on trouve encore au XVII<sup>e</sup> siècle des exemples de l'ancienne syntaxe, où le passé défini jouait dans la description le rôle qui a depuis été réservé exclusivement à l'imparfait :

*Il sembloit à le voir d'un fleuri renouveau,*

*Il eut la taille belle et le visage beau*

*Son teint étoit de lis,*

Desportes (dans Malh., IV, 387).

Rem. Quelquefois l'imparfait équivalait presque à un présent :

*O filz, cui terent mes granz hereditez,*

*Mes larges terres, dont jo aveie assez?*

Alexis, 400,

fait qu'on retrouve dans Molière et dans la langue actuelle et que Meyer-Lübke, III, 123, explique comme dû à une sorte de modestie. Cf. pour le latin: *Parum servus tuus argentum habeo. Vellebam cum tuis legatis puerum dirigere, ut melius Constantinopole argentum mercaret*, Frédegair, 96, 17, et pour le français moderne: *Je voulais vous demander. — Je venais vous prier.*

Le passé défini est très employé en vieux français.

**304.** L'emploi du passé défini est dans la vieille langue plus étendu qu'en français moderne et on s'en sert fréquemment là où de nos jours on mettrait l'imparfait. Meyer-Lübke voit dans ce fait un phénomène qui a rapport au style plutôt qu'à la syntaxe: l'homme du moyen-âge voit des actions où nous verrions une peinture, un tableau.

Si pourtant l'imparfait a regagné bien vite le terrain perdu, il semble que la raison s'en trouve dans la nature hybride du parfait. En effet, ce temps gardait en vieux français les différentes fonctions qu'il avait en latin; en prenant par-dessus le marché les emplois de l'imparfait, son domaine était devenu trop vaste et son sens trop peu précis, pour qu'il ait pu se défendre contre l'attaque qui lui venait de deux côtés, d'une part de l'imparfait, d'autre part du passé indéfini, comme nous allons le voir tout à l'heure (Cf. § 310 et suiv.).

Rem. 1. La disparition du parfait grec devant l'aoriste s'explique de la même façon: *δεδούλευκα* a disparu, *ἐδόουλεψα* est resté.

Rem. 2. Relevons encore quelques particularités du vieux français:

a) Le passé dans la toute vieille langue pouvait être marqué par la forme du plus-que-parfait latin: *Buona pulcella fut Eulalia, bel avret corps . . . Voldrent la faire diaule servir*, Eulalie. — Nous avons déjà relevé cet emploi curieux en latin classique; cf. § 302.<sup>2</sup>

b) De même on trouve le passé antérieur ou le plus-que-parfait français à la place du passé simple:

*Quant l'ot li patriarches, si s'en vait coneder;*

*Et out mandét ses clers en albes atirez,*

Pèlerinage, 142 (Clédat, p. 38).

*Cele ala a l'escrin, si l'avoit defermé (l'ouvrit),*

Orson de Beauvais, 595.

c) Le contraire, le passé simple remplaçant le passé antérieur ou le plus-que-parfait, s'est maintenu longtemps dans la langue:

*Dis blanches mules fist amener Marsillies*

*Que li tramist (= avait envoyées) li reis de Suatilie,*

Roland, 89.

## b. Nouvelles formations<sup>1)</sup>

**305.** La langue a perdu plusieurs temps du passé. Si le perfectum s'est maintenu, toutes les formes qui en dérivent: *amaverim*, *amavisse*, *amaveram*, *amavissem* (avec son sens primitif), *amavero*, ne se

<sup>1)</sup> Thielmann, *Habere mit dem Part. perf. pass.* (*Archiv für die lat. Lexikographie*, II). — Cf. aussi Foth, *Die Verschiebung lat. Tempora in den rom. Sprachen* (*Rom. Studien*, II, 1876).

trouvent plus en français et ont été remplacées par de nouvelles formations. Il en est de même du futur, et le français connaît même un futur dans le passé, temps qui était inconnu au latin.

Nous devons donc traiter:

1) L'origine des formes analytiques du passé: *j'ai chanté, j'avais chanté*, etc.; *je suis venu, j'étais venu*, etc.

2) L'origine du futur et du futur du passé: *je chanterai, je chanterais* (Cf. § 289 et suiv.)

**Habere avec un participe passé.**

**306.** Comme on le voit, le français a deux auxiliaires de temps habere et esse. Parlons d'abord de habere.

Comme nous l'avons vu au § 302, le latin classique connaît déjà la combinaison habere + part. parf. passivi, mais elle exprimait toujours un état, ce qui est assez naturel, parce que le participe était originellement un adjectif qui n'était pas incorporé dans la conjugaison du verbe et qui n'exprimait donc pas du tout le passé. Seulement comme cet état était évidemment la conséquence d'une action précédente, l'idée de temps s'y est ajoutée peu à peu; et habeo cognitum, habebam cognitum ont fini par exprimer la même chose que cognovi, cognoveram, „j'ai appris, j'avais appris.”

Dans *domum emptam habeo* l'évolution a eu lieu plus lentement, puisqu'ici le sujet de habere et celui de emere ne sont pas nécessairement identiques. De même *promissum habeo* signifie: „j'ai la promesse d'un autre”. Mais plus le sens propre du verbe habere s'efface, plus le sens verbal du participe s'accroît, et plus la construction se rapproche de la signification du parfait et *domum emptam habeo* et *promissum habeo* passent à: *j'ai acheté la maison* et *j'ai promis*, où il y a nécessairement un seul et même sujet. D'ailleurs, en latin classique on trouve déjà des exemples où la différence entre le sens primitif et celui du perfectum, entre *emptum habeo* et *emi*, ne se sent presque pas: *In alas divisum socialem exercitum habebat*, Liv., XXXI, 21, 7, „il tenait (avait) réparties sur les flancs les troupes des alliés;” l'accusatif *in alas* au lieu de *in alis* prouve que l'idée d'action prédomine.

**esse avec un participe passé.**

**307.** A côté de habere, qui s'affaiblit et passe à l'état d'auxiliaire de temps, on a esse avec le même sens. En effet, esse exprime lui aussi un état: *actum est*, „c'est fini,” c.-à-d. le résultat d'une action tout comme habere. On l'em-

ployait en latin, non seulement comme passé du passif, mais aussi comme passé des verbes neutres en *-or* (§ 167): *levatus est*, „il s'est levé," *ruptum est*, „il s'est cassé." Relevons surtout les déponents *iratus sum*, „je suis irrité," *natus sum*, „je suis né," *mortuus sum*, „je suis mort," *obitus est*, „il est décédé", en latin vulgaire; *partitus sum*, „je suis parti" (avec changement de sens).

Il est donc naturel qu'on ait pris l'auxiliaire *esse* pour rendre le passé des verbes neutres qui indiquent un état, *venutus sum*, „je suis venu", *ambulatus sum*, „je suis allé", *evanutus sum*, „je (me) suis évanoui", pour *veni*, *ambulavi*, *evanui*.

En principe, tous les verbes exprimant un état se conjuguent avec *esse*, tous les verbes exprimant une action avec *habere*. Seulement, aussi haut qu'on peut remonter, on trouve des dérogations à cette règle. C'est qu'en effet il est souvent difficile de constater si, dans tel ou tel cas, le verbe exprime une action ou un état, et c'est seulement par une analyse très délicate de la pensée qu'on pourrait y arriver. Et aujourd'hui encore il y a plusieurs verbes neutres qui tantôt se conjuguent avec *avoir*, tantôt avec *être*. L'espagnol et le roumain sont plus simples: ils se servent de l'auxiliaire *haber* et *a avea* pour former les formes périphrastiques du passé de tous les verbes, neutres aussi bien qu'objectifs: *he venido*, „je suis venu", *añ iesit*, „ils sont sortis." Et il n'en est pas autrement du français populaire, qui lui aussi se sert de *avoir* comme auxiliaire de tous les verbes, à l'exception du verbe *être*, qui, à l'encontre de la langue générale, se conjugue avec lui-même: **J'ai resté dix ans dans la rue d' la Gaité**, Benjamin, *Gaspard*, p. 11. — **Où elle a mouru**, G. Sand, *Jeanne*, p. 126. — **C'est parce que je l'veux bien que j'y suis pas l'été**, Barbusse, *Le Feu*, p. 10. — Ajoutons que c'est surtout dans l'Est que *avoir* s'est généralisé.

Rem. 1. Pour l'auxiliaire des verbes pronominaux, cf. §§ 167 et suiv.

Rem. 2. Le sens primitif de *emptum habeo* est rendu en espagnol par *tengo comprado*. Il arrive pourtant, par une évolution analogue à celle de *habere*, que le verbe *tener* passe à l'état d'auxiliaire: *Cuántas noches me tengo levantada para mirar el cielo*, „combien de nuits me suis-je levée pour regarder le ciel?" Valdés, *La hermana S. Sulpicio*, XVI. — Cette nouvelle évolution est achevée en portugais.

Rem. 3. En catalan, et sporadiquement en provençal, *aller*, suivi d'un infinitif, sert à exprimer le passé: *Y me valg sentir mes fort, Y tu vas ser mes hermosa*, „Et je me suis senti plus fort, et toi, tu as été plus belle." J. Pons, *Paraules d'amor*, 8 et 10.

Enumération  
des nouvelles  
formes.

308. Ces nouvelles formes périphrastiques provenant du verbe *habere* ou *esse* avec un participe vont remplir plusieurs fonctions qui coïncident pour une bonne partie avec celles remplies par des formes synthétiques existantes. Elles entrent en lutte avec ces formes et les supplantent presque toutes, mais à des époques différentes:

1) *cantavi* et *habeo cantatum*. Les deux formes ont subsisté longtemps et existent encore à l'heure qu'il est. Nous devons en étudier l'histoire.

2) *cantaverim* remplacé par *habeam cantatum* dès l'apparition des plus anciens textes français.

3) *cantavisse* et *habere cantatum*. Même observation.

4) *cantavero* et *habere habeo cantatum*. Même observation

5) *cantaveram* et *habebam cantatum*. Il n'y a que quelques traces du plus-que-parfait synthétique en vieux français; cf. 304, Rem. 2.

6) *cantassem* et *habuissem cantatum*. Le plus-que-parfait du subjonctif *cantassem* a supplanté l'imparfait *cantarem*. Pourtant il garde, dans la vieille langue, son ancienne valeur à côté de la nouvelle; aujourd'hui la forme analytique lui a complètement enlevé sa fonction primitive.

Puis la langue a créé quelques formes que la langue classique ne rendait pas:

1) *habens cantatum* = ayant chanté.

2) *habere habebam cantatum* = j'aurais chanté.

3) *j'ai eu chanté*, construction qui est de formation française.

Rem. Le plus-que-parfait latin a subsisté en provençal, en espagnol, en portugais et dans le sud de l'Italie avec la valeur d'un conditionnel; en espagnol il garde encore son sens primitif: *Mur de Guadalajara un lunes madrugara* (s'était levé de bonne heure), Zauner, *Altspanisches Elementarbuch*, p. 150.

Les formes  
périphrastiques  
forment une  
unité incomplète  
en vieux français.

309. Les formes composées du passé (passé indéfini, plus-que-parfait, passé antérieur, futur antérieur), formes dont nous avons étudié l'origine et le développement en latin classique et en latin vulgaire, sont constituées en vieux français. Le verbe *avoir* a presque complètement perdu le sens primitif de „posséder,” de sorte qu'on a pu dire par exemple: *J'ai perdu la fleur de France*.

Pourtant si le sens de possession a disparu, celui de temps se fait toujours sentir dans la vieille langue, *j'ai fait* gardant d'abord son sens primitif de *perfectum praesens*.

Pour que cette forme *j'ai fait* soit vraiment une, il faudrait que le sens devienne le même que celui de *je fis*, puis que la forme aussi devienne invariable, comme *je ferai* < *je faire ai*.

On n'en est pas encore arrivé là; mais on a franchi différentes étapes qui rapprochent de ce but.

Parlons d'abord de la forme:

a) En vieux français la place du participe par rapport à l'auxiliaire est beaucoup plus libre qu'actuellement; on trouve:

auxiliaire — participe — complément

auxiliaire — complément — participe

complément — auxiliaire — participe

participe — auxiliaire — complément, et d'autres constructions: le sujet ou d'autres membres de la phrase pouvant séparer le participe de l'auxiliaire.

Pourtant dès l'époque la plus reculée la tendance se manifeste à placer le participe à la fin, et l'auxiliaire, étant atone, tend à se placer devant le participe. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle nous constatons presque exclusivement la position auxiliaire-participe.

Puis, l'auxiliaire et le participe ne sont plus séparés à cette époque que par quelques adverbes, les mêmes qui, dans la langue actuelle aussi, peuvent se mettre entre auxiliaire et participe. L'union est donc devenue plus intime, sans que pourtant les deux mots en soient arrivés à former un tout inséparable. D'ailleurs, il faut bien remarquer que la séparation de deux formes n'amène pas nécessairement une rupture de l'unité d'idée, à preuve la négation *ne . . . pas*.

b) Un autre fait qui nous démontre que le groupe ne constitue pas encore une forme verbale unique, est celui-ci: On n'a pas besoin de répéter l'auxiliaire, même s'il devait se trouver à une autre forme:

*Ainz que m'amie . . .*

*Aiez baisié n'ele vos acolé,*

*Enfances Ogier, 2778.*

*Avoir* peut même manquer, quand un participe conjugué avec *être* précède: *Se sont privez de la gloire de leurs bien-faictz, et nous du fruict de l'imitation d'iceux, Du Bellay, Deff. (Darm., p. 201). — Pourquoi ainsi soubdainement estoit party de son repos, et envahy les terres, Rab., I, 28.*

*N'y sont-ils pas montés et fait de mêmes mains*

*Des régles aux troupeaux et des lois aux humains?*

*Rotour, Saint Genest, I, 3.*

c) Enfin, tant que le participe s'accorde encore avec le complément, l'unité des deux formes n'est pas encore complète. Or, on ne saurait douter que l'évolution régulière et naturelle de la langue ne soit de laisser le participe invariable dans tous les cas. En effet, on constate dès l'époque la plus ancienne une tendance à ne pas faire l'accord :

*En ses granz plaies des pans li at fichiét,*  
Roland, 2173.

*Fortune du haut de sa roe*  
*M'a bien jetté enmi la boe*  
*Et mise en dure adversité,*

Miracle de Berthe (Clédat, p. 424).

Mais on rencontre aussi des exemples — et ils sont très nombreux — où l'accord se fait en vieux français avec le complément direct qui suit; et aujourd'hui même l'union entre participe et auxiliaire n'est pas encore tout à fait complète. Il y a encore des cas où la grammaire prescrit l'accord, quoique le peuple — et même des gens instruits — ne la suive pas, heureusement, parce que ces règles vont contre le génie de la langue.

Pour l'accord du part. passé, voir § 287 et suiv.

**Le passé indéfini** 310. Quant au sens, nous avons vu que le passé marque un état, indéfini indiquait d'abord le résultat d'une action: puis une action. *habeo cognitum*, „j'ai appris, je sais.”

Ce sens, il l'a gardé à travers les siècles, dans la vieille langue, aussi bien qu'en français moderne :

*Ço dist li pedre: Chiers filz, cum t'ai perdu!*  
*Respont la medre: Lasse qu'est devenuz!*

Alexis, 106 et suiv.

Il est évident que le père et la mère pensent plutôt au présent qu'au passé.

Le parfait, qui avait la même fonction en latin classique, s'emploie encore quoique plus rarement comme tel en vieux français :

*Or, sire, la bonne Laurence,*  
*Votre belle ante, mourut-elle?*

Pathelin, 158.

Si, donc, d'un côté le parfait n'a pas encore perdu complètement le sens du perfectum praesens, d'un autre côté la forme analytique s'étend au détriment du passé défini en prenant peu à peu aussi le

sens du parfait historique. On le voit souvent mêlé à des parfaits et à des présents historiques :

*Quant ot fait sa proière, son mantel escourça,  
A Dieu s'est commandée, aval le bois s'en va,*

Berte aux grands pieds (Clédat, p. 59).

*Et puis en sont au conte revenu*

*Si li crient . . . .*

Moniage Guillaume.

La présence de l'adverbe *puis* prouve que le passé indéfini a ici le sens du parfait historique. Pourtant l'ancien français ne s'en sert pas encore avec toutes les fonctions du passé défini, on peut dire que, même au XVII<sup>e</sup> siècle, *j'ai fait* n'est pas encore complètement l'équivalent de *je fis*; les auteurs semblent même préférer le passé défini; comparez les beaux vers de Racine :

*Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,*

*Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée!*

Phèdre, I, 3.

Henri Estienne, dans sa *Precellence du langage françois* (1572) et dans ses *Hypomneses* (1582), disait qu'on ne pouvait se servir du passé défini que lorsqu'un espace d'une nuit se trouvait entre le moment où l'on parlait et le moment où finit l'action exprimée. Oudin <sup>1)</sup> déclarait qu'il fallait dire: **J'ay veu aujourd'huy**, mais: *Hier je vis Monsieur*; il est donc plus catégorique qu'Estienne qui admet *Pierre est venu à moi hier* à côté de *Pierre vint à moi hier*.

C'est en vertu de cette règle que l'Académie désapprouve ces vers du *Cid*, II, 1:

*Je l'avoue entre nous, quand je lui fis l'affront,*

*J'eus le sang un peu chaud et le bras un peu prompt.*

Comme il ne s'était point passé une nuit entre les deux temps, il fallait dire d'après l'Académie: *quand je lui ai fait l'affront!*

Le passé défini  
recule devant  
l'imparfait et le  
passé indéfini.

311. Depuis des siècles le passé défini est donc en recul. L'imparfait lui a repris tout le domaine qui lui appartenait en propre et même par un effet de style très naturel, mais pourtant difficile à saisir pour les

étrangers, on peut trouver aujourd'hui l'imparfait là où l'on s'attendrait au passé défini.

<sup>1)</sup> *Grammaire française*, Rouen, 1645, p. 188.

Si donc dans le style littéraire l'imparfait lui fait concurrence, dans la langue parlée on ne s'en sert même plus du tout, du moins à Paris. Les cartes 96, 338, 360, 976, 1154 de *l'Atlas linguistique* nous prouvent que le passé défini a disparu; au sud, il faut aller jusqu'aux départements de l'Allier, de la Creuse et de la Vienne pour commencer à en trouver quelques-uns sur les cartes; à l'Ouest, la limite est plus proche: le passé défini existe encore en Normandie; de là vient peut-être que Guy de Maupassant a beaucoup employé cette forme grammaticale <sup>1)</sup>).

Dans la langue parlée le passé indéfini remplace presque toujours le passé défini. Même là où la forme synthétique subsiste, la forme composée semble faire une concurrence sérieuse au passé simple. M. Meillet, quoique né dans l'Allier, déclare: „La forme du passé défini m'apparaît comme barbare ou pédante et je ne puis l'entendre dans la conversation ou le lire dans une lettre familière sans en être vivement choqué. On ne l'entend que chez des personnes originaires des parties de la France où le passé défini subsiste ou chez des personnes qui ont trop subi l'influence de la langue écrite". Les frères Rosny, qui écrivent à la fin de leur *Daniel Valgrève: Il se dissolva dans les ténèbres* prouvent pourtant à quelles bévues les écrivains s'exposent <sup>2)</sup>).

**312.** C'est donc le passé indéfini qui est devenu la forme la plus employée de la langue parlée et qui, même dans la langue écrite, est nécessaire: 1) si les conséquences de l'action se font encore sentir: *J'ai oublié mon parapluie*; 2) si on parle d'un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé: *Je l'ai vu deux fois cette semaine*.

C'est que dans ce cas on se place surtout au moment qui suit l'action. Le passé indéfini transporte l'esprit du présent au passé, lie intimement entre eux ces deux temps, mais ce qui importe seulement, c'est le moment présent. C'est là peut-être aussi une des raisons pour lesquelles cette forme verbale est devenue si populaire. Ce qui nous intéresse après tout le plus, c'est le présent, et on ne pense au passé que comme explication du présent: *Il a appris beaucoup de choses*. — *J'ai oublié mon parapluie*. — *Ce vaurien m'a volé*.

<sup>1)</sup> *German. Roman. Monatschrift*, I, 522.

<sup>2)</sup> *Ibidem*, p. 522.

On comprend donc que dans le langage familier, où l'on est le plus naturel et où l'on ne fait pas d'effort pour se détacher du présent, on se serve presque exclusivement du passé indéfini. Mais si l'on fait du style, la succession de ces formes composées pourrait être fatigante et on a volontiers recours au passé défini.

Somme toute, le développement de nos formes à partir du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle n'est pas important et consiste surtout dans la restriction du passé défini au profit de l'imparfait dans la langue littéraire, au profit du passé indéfini dans la langue familière. M. Brunot<sup>1)</sup> dit: „Les temps conservent à peu près la valeur qu'ils avaient au xvi<sup>e</sup> siècle, les théoriciens démêlent seulement un peu mieux l'emploi de chacun d'eux. Ce n'est pas la langue qui change, c'est surtout la grammaire qui se perfectionne”.

Rem. 1. H. Estienne avait déjà parlé de la distinction du passé défini et indéfini dans son *Traicté de la Conformité du langage françois avec le grec*, mais il avoue „qu'il y avoit un secret caché sous cet amict, quant à son nayf usage, dont lui-mesme n'estoit point jusqu'à présent bien résolu”. Et un savant qui a fait une étude approfondie de nos temps déclare: La materia de' Preteriti è assai difficile ed intrigata<sup>2)</sup>.

Rem. 2. Au xvi<sup>e</sup> siècle Palsgrave (1530), Dubois (1531), Meigret (1550) se sont occupés de la définition de notre temps. Il est curieux que Palsgrave appelle défini ce que nous appelons indéfini. C'est que *j'ai fait cela* trouve sa base dans le présent, tandis que *je fis cela* est indéfini (c.-à-d. indéterminé) et exige une relation de temps, *je fis cela l'année dernière*.

Maupas (1607) et après lui Oudin, ont bien vu la valeur de nos temps, mais Vaugelas, Ménage et le Père Bouhours n'en parlent pas<sup>3)</sup>.

### Plus-que-parfait et Passé antérieur

Le passé antérieur, fréquent en vieux français recule devant le plus-que-parfait et le plus-que-parfait composé.

**313.** Les actions qui précèdent un moment donné du passé sont exprimées par le plus-que-parfait et le passé antérieur.

Les différences qui existent entre ces deux temps, sont les mêmes que celles que nous avons constatées entre l'imparfait et le parfait.

En effet, *il avait fini son travail, quand j'entrai* indique un état.

<sup>1)</sup> III, p. 581.

<sup>2)</sup> J. Vising, *Die realen Tempora der Vergangenheit im französischen und den übrigen romanischen Sprachen*. Eine syntaktisch-stilistische Studie (*Franz. Studien*, Bnd. VI (1888), 3 et VII (1889), 2. Il cite le grammairien Pergamini.

<sup>3)</sup> Cf. E. Lorck, *Passé défini, Imparfait, Passé indéfini* (*Germ. rom. Monatschrift*, 1914, p. 43).

*Quand il eut fini son travail, il sortit, est limité par l'action qui suit. J'eus fini mon travail à midi.*

Dans la vieille langue, tout comme le parfait s'emploie là où nous employons aujourd'hui l'imparfait, on mettait le passé antérieur là où aujourd'hui le plus-que-parfait est de règle :

*Pois li comandet les renges de s'espede  
Et un anel dont il l'out esposede,*

Alexis, 72—73.

Nous voyons donc que le plus-que-parfait a reconquis le domaine qui lui était propre. D'un autre côté, le plus-que-parfait composé fait concurrence au passé antérieur, qui n'est plus employé que dans la langue littéraire: *Et quand Dieu m'a eu donné une fille, je l'ai appelée Noémi*, Renan. — *Après que l'e du radical atone a eu disparu*, Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie*, p. 222. — *J'ai eu fini ma lettre à quatre heures.* — Ce temps, rare en vieux français, s'étend au xvi<sup>e</sup> siècle dans la langue populaire, et s'introduit peu à peu aussi dans le style littéraire auquel il donne parfois un charme tout particulier, comme dans l'exemple cité de Renan.

#### E. FUTUR ET FUTUR DU PASSÉ

**Futur et futur du passé en latin classique.** 314. L'Indicatif du futur se formait en latin classique en *-bo* ou en *-am*: *amabo, delebo, vendam, audiam*; les autres formes du futur sont des formes analytiques: *amaturus sim, amaturus esse*; pour le futur du passé *amaturus eram (essem) et amaturus esse*: *Pollicitus est se venturum esse*, „il a promis qu'il viendrait”. — *Labiensus, veritus ne hostium impetum sustinere non posset, litteras Caesari remittit, quanto cum periculo legionem ex hibernis educturus esset*, „craignant de ne pouvoir soutenir l'attaque des ennemis, Labiensus écrit à César qu'il ne pourrait faire sortir sa légion du camp d'hiver qu'avec grand danger,” César, *De bello gall.*, V, 47.

**Origine de l'infinitif avec habere.** 315. En latin vulgaire, ces tournures, affaiblies par la disparition du passif et par l'usure phonétique (*delebit* passant à *delevit* p. ex.), sont remplacées peu à peu par une forme analytique, qui a l'avantage de présenter la même combinaison dans tous les cas: *amare habeo, habeam, habui, habebam, haberem, habere, habens*, même *amari*

habere, etc., pour *amabo, amaturus sim, amaturus fui, eram, esse, amaturus, amatum iri*.

La tournure Infinitif avec *habere* se rencontre dès le premier siècle après J. C. avec le sens de „devoir” : *Venit ad me pater: quid habui dicere?* „que devais-je dire?” Sénèque, *Controv.*, I, 1, 19. — Dans Tertullien (150—230) on voit que l'idée de nécessité s'est déjà affaiblie et que la tournure n'exprime que le simple futur: *Tamquam ovis ad victimam adduci habens et tamquam ovis coram tondente sic os non aperturus*, ce qui est la paraphrase d'Esaië, LIII, 7: *sicut ovis ad occisionem ducetur*, „semblable à un agneau il sera mené à la boucherie”.

**Formes qui restent en franç.** 316 En vieux français les deux éléments constitutifs de cette forme analytique se sont à l'indicatif de nouveau soudés dès l'époque la plus ancienne: dans les *Serments* on trouve: *prendrai* et *salvarai*; dans le *Roland: vuldreie*.

La conséquence de ce fait est qu'on n'a plus senti le verbe *avoir* comme auxiliaire du futur et qu'une nouvelle forme analytique a pu supplanter bon nombre des formes citées plus haut (§ 316). Les verbes *devoir*, et *aller* suivis de l'infinitif ont fait concurrence à la combinaison infinitif avec *habere*: *amare habens* se rend en français par *devant aimer*, tournure qu'on emploie d'ailleurs très peu; de même l'infinitif est devenu *devoir aimer*, tandis que, si l'on veut exprimer un futur très proche, on a recours à *aller*. Enfin, pour le subjonctif on n'a pas senti le besoin de garder une forme spéciale distincte de celle du présent: *Je suis content qu'il ne soit pas malade*, en latin: *gaudeo quod non sit aeger*. — *Je suis content qu'il ne vienne pas*, en latin: *gaudeo quod non venturus sit*. — Restent donc en français: *je chanterai, j'aurai chanté, je chanterais, j'aurais chanté*.

Rem. En italien, en provençal et en espagnol les deux éléments sont encore séparables dans la vieille langue: *Mal aja la persona ke g'à far coardia!* „maudit soit celui qui fera couardise,” Giacomino da Verona (Wiese, *Altit. Elementarbuch*, p. 225). — *Dar-vos-em fromen*, „nous vous donnerons du froment,” Appel, *Provenz. Chrestomathie*, 51. 36. — *Gonçalvo Gustioz. fazerlo e* (= je le ferai) *esto que me dizes*, Zauner, *Altspan. Elementarbuch*, p. 162, l. 22

## Futur

**Fonctions du Futur.** 317. La fonction principale d'une forme comme *je chanterai* consiste naturellement à exprimer un moment

futur par rapport au présent, tandis que *je chanterais* indique un moment futur dans le passé: *Il m'a déclaré qu'il ne partirait pas*; mais d'autres idées peuvent s'ajouter à ce sens fondamental.

Nous avons vu au § 202 qu'on peut se servir du futur pour exprimer un ordre: *Tu ne déroberas point. — Vous m'apporterez un bock.*

L'idée future qui se trouve implicitement renfermée dans un auxiliaire comme *vouloir* peut une seconde fois être exprimée par la forme du verbe:

*Mais se Deu plaist, ges ferai desnichier,  
Mon dreit seignor ne voldrai sol laissier,*

Cour. Louis, 1985 et suiv.

Dans les phrases suivantes la langue usuelle remplace le futur antérieur par le passé indéfini:

*Molt larges terres de vus avrai conquises,*

Roland, 2352.

*Un des plus beaux faits d'armes de l'offensive du 16 avril aura été la prise de Loivre*, Illustration, 19 mai 1917, p. 476 a. — *Vous avez su éviter les deux choses les plus haïssables qui soient au monde: vous n'aurez pas menti et vous n'aurez pas été ridicule*, Meilhac et Halévy, *Frou-frou*, II, 7.

Dans tous ces exemples l'auteur se place à un moment futur pour que la constatation ait plus de valeur: „on dira, on verra que j'ai conquis, — que la prise de Loivre a été un beau fait d'armes, — que vous n'avez pas menti.”

D'un autre côté, si on juge sur ce qui arrivera, ou sera arrivé, le jugement en devient nécessairement moins sûr, plus subjectif. De là la construction *il sera malade*<sup>1)</sup>, *il aura été malade* pour exprimer une supposition<sup>2)</sup>.

Rem. Puisque *il sera malade* renferme une supposition par rapport au présent, *il serait malade* aurait, à priori, pu indiquer une supposition par rapport au passé. c.-à-d. signifier „il aura été malade.” Cette fonction se trouve en effet en espagnol et en portugais: *Serfa usted una criaturita*, „vous aurez été alors une petite fille,” Valdés, *La hermana San Sulpicio*, V.

<sup>1)</sup> Egalement dans Plaute: *Quid? deliras. Sic erit*, „Ce sera ça.”

<sup>2)</sup> Cf. Tobler, I, 37 *Futur antérieur au lieu du parfait périphrastique*; II, 17. *Vom Gebrauch des Fut. Praet.* — Clédat, *Le futur à la place du présent* (Mél. Chabaneau, 311—324).

Autres formes  
qui s'emploient  
avec le sens  
du futur.

318. Le contraire du phénomène traité plus haut se rencontre aussi; souvent on se sert du présent ou du passé indéfini au lieu du futur ou du futur antérieur, pour rendre le récit plus vif:

- a) *Trencherai li la teste a ma spee forbie,  
Il et li doze per sont (= seront) livrés a martirie,  
Pèlerinage, 699.*
- b) *Tot le país ont (= auront) a dolor torné,  
Gentils om, se vos nel secorez,  
Cour. Louis, 2401 et suiv.*

Rem. 1. De même en italien le futur antérieur au lieu du futur simple: *Tre giorni ancora, e Odoardo sarà partito (= partira). Il padre di Teresa lo accompagnerà sino ai confini*, Foscolo, *Jacopo Ortis*.

Rem. 2. Par suite d'une contamination entre le discours direct et le discours indirect on trouve souvent le futur simple au lieu du futur du passé:

*Que de Police me sont venu li brief  
Que me tramist li riches rois Gaiflers:  
Que de sa terre me donra un quartier.*

Charrol de Nîmes (Clédât, p. 83 et suiv.).

### Le Futur du Passé<sup>1)</sup>

Le futur du passé  
dans la subor-  
donnée et dans  
la principale.

319. Des deux tournures *cantare habebam* et *cantare habui*, le français a gardé seulement la première: *je chanterais*, tandis que l'italien a gardé les deux: *canterebbi (canterei)* et *canteria*.

Comme ce temps indique un futur par rapport au passé, ce dernier est en général exprimé, et nous constatons donc que notre forme verbale se trouve le plus souvent dans les phrases subordonnées: *Je vous disais bien qu'il viendrait*. Déjà en vieux français:

*Qui de ço se vantait . . .*

*Qu'il la fereit eissir tote de son chenal,*

*Pèlerinage, 765 et suiv.*

Le futur du passé n'exprime pas nécessairement les pensées du sujet de la principale; l'auteur lui-même peut se placer au point de vue du passé, et faire des constations pour l'avenir: *Au frottement de la*

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, II, 136—154, *Vom Gebrauche des Futurum Praeteriti*. — Bally, *Le style indirect libre en français moderne* (*Germ. Rom. Monatschrift*, 1912, p. 549 et 597). — Kalepky, *Zum „style indirect libre“ („Verschleierte Rede“)*, *ibid.*, 1913, p. 608—619.

richesse, il s'était placé dessus (c.-à-d. sur son cœur) quelque chose qui ne s'effacerait plus, Flaubert, *Mme Bovary*, 61. — Souffrait-elle de son mari sans en rien montrer? L'avenir le dirait, Bourget, *Idyll. trag.* 306.

Comme le prouve la dernière citation, le futur du passé s'emploie aussi dans les phrases principales; il est particulièrement fréquent dans le style indirect libre; le moment du passé est alors indiqué soit par ce qui précède, soit par un verbe déclaratif intercalé, ou enfin c'est au lecteur de comprendre de quel moment du passé il s'agit: *Cette pensée le travaillait encore le soir, quand il les vit rire et parler de choses indifférentes: ainsi on pourrait être joyeuse après qu'il serait mort?* R. Roland, *Jean Christophe, L'aube*, 92. — On sait que l'auxiliaire *devoir*, qui exprime plusieurs formes du futur simple, remplace également souvent le futur du passé, notamment quand on sent encore un peu l'idée de nécessité, soit parce qu'il s'agit d'une chose convenue d'avance, soit parce qu'il s'agit d'une chose inévitable: *Le lendemain il partit; il ne devait plus revoir sa patrie. — Les Braves devaient passer le canal un peu plus au Nord . . . A la faveur de cette avancée, les Lions s'empareraient du village; un bataillon l'aborderait par le Nord, tandis qu'au Sud, deux autres fixeraient l'ennemi et tenteraient de franchir le canal droit devant eux,* Illustration, 19 mai 1917, p. 476 a.

Rem. De même que le futur antérieur remplace en italien parfois le futur simple (§ 318, Rem. 1), de même on trouve p. ex. *j'aurais fait pour je ferais: Le parlò delle visite che avrebbe ricevute* (= qu'elle recevrait), Manzoni, *Promessi Sposi*. — Cette construction n'est d'ailleurs pas inconnue au français; dans le Nord on dit généralement: *Il me serrait si fort que je croyais qu'il m'aurait étranglé*, Atlas linguistique, 498.

## CHAPITRE VII

### LES CONJONCTIONS

#### A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**Rôle des conjonctions.** 320. Ici encore on voit clairement que les divisions grammaticales, que nous sommes bien forcés d'établir, ne vont pas au fond des choses.

On parle souvent de propositions indépendantes. En réalité il n'y a pas de phrases indépendantes: une phrase en amène une autre; il y a toujours un rapport quelconque, adversatif, temporel, causal ou autre, entre deux phrases qui se succèdent.

Ce rapport, on peut l'exprimer ou non: *Je ne sors pas; il pleut*, ou bien: *Je ne sors pas, (parce qu') car il pleut*. — *Je suis si heureux. Je voudrais vous embrasser*, ou: *Je suis si heureux que je voudrais vous embrasser*.

Le lien entre les deux phrases peut être plus ou moins intime: *J'ai à travailler; je ne sortirai donc pas. J'ai à travailler de sorte que je ne sortirai pas*. — *J'espère que vous viendrez*.

Les mots qui servent à exprimer le rapport sont les adverbes, les prépositions et les conjonctions, celles de coordination et celles de subordination. Il faut donc essayer: 1<sup>o</sup>. de distinguer les adverbes des conjonctions, 2<sup>o</sup>. de distinguer les conjonctions des prépositions, 3<sup>o</sup>. de distinguer la subordination de la coordination <sup>1)</sup>.

**Adverbe et conjonction.** 321. 1) La différence entre l'adverbe et la conjonction est difficile à saisir. Nous verrons dans la suite que dans l'évolution de la langue plusieurs adverbes sont devenus conjonctions. Il est intéressant de comparer à ce point de vue le diction-

<sup>1)</sup> Cf. Bréal, *Essai de sémantique*, p. 185 et suiv.

naire de Littré avec le *Dictionnaire général*: ce qui s'appelle conjonction dans le premier est appelé souvent adverbe dans l'autre. Ainsi *pourtant* est adverbe dans le *Dict. Gén.*, conjonction dans Littré; *cependant* adverbe dans le *Dictionnaire général*, tandis que Littré distingue l'emploi adverbial de l'emploi conjonctionnel; *donc* est conjonction dans les deux, p. ex. dans: *Qu'est-ce donc?*

Puisqu'un adverbe a dans certains cas la même fonction qu'une conjonction, il vaudrait peut-être mieux ne pas ériger des distinctions subtiles et inutiles. Remarquons pourtant qu'une conjonction se trouve, en général du moins, en tête de la proposition, tandis que la place de l'adverbe est plus libre.

2) Les conjonctions ne servent pas seulement à relier des propositions, mais aussi des membres de phrase. Dans ce cas, il peut se produire une confusion avec les prépositions, qui ont la fonction d'unir deux substantifs; en effet, *pater cum matre* ne se distingue souvent ni pour le sens ni pour la forme (quand la déclinaison a disparu) de *pater* et *mater*.

3) Les conjonctions se divisent en conjonctions de subordination et conjonctions de coordination; seulement, cette division, toute simple qu'elle semble, est moins naturelle qu'elle n'en a l'air. Il y a même des grammairiens qui nient l'existence des propositions subordonnées<sup>1)</sup>. En effet, si l'on se base sur le sens, les propositions dites subordonnées contiennent souvent l'idée principale: *Je ne sors pas, parce qu'il pleut*; ici le contenu de la principale est connu; ce qui importe de savoir, c'est pourquoi je ne sors pas. Veut-on se baser sur la forme de la phrase? La construction de la subordonnée ne se distingue en français en rien de celle de la principale, à l'encontre des langues germaniques, qui mettent le verbe à la fin de la subordonnée. Qu'on compare *Je ne sors pas, parce qu'il pleut tout le temps* et *Je ne sors pas, car il pleut tout le temps*.

La seule différence qu'on puisse trouver, c'est que la subordination relie les deux phrases d'une façon plus intime que la coordination. Ainsi dans les deux phrases citées plus haut, *parce qu'il pleut* indique la cause d'un fait déjà connu et fait donc partie intégrante de toute la phrase; dans le second exemple, *car il pleut* ajoute une explication, qu'on n'avait pas demandée, à la communication *Je ne sors pas*.

<sup>1)</sup> Cf. Blümel, *Einleitung in die Syntax (Indo-germanische Bibliothek, II, 6)*.

Nous parlerons d'abord des conjonctions de coordination, puis des conjonctions de subordination.

## B. CONJONCTIONS DE COORDINATION <sup>1)</sup>

### I. Copulatives

**322.** En latin on avait *et, que, ac, atque, etiam, quoque, nec, neque, necnon, cum...tum, tam...quam*, et quelques autres combinaisons. Ces conjonctions ont disparu pour la plus grande partie. On n'a conservé que *et* et *nec*.

#### Et

Emploi de *et*  
en latin et en  
français.

**323.** 1) L'emploi de cette particule en français s'écarte très peu du latin. Relevons pourtant quelques légères divergences:

Le latin classique mettait *e* entre tous les membres d'une énumération, ou il ne le plaçait nulle part: *Patrem et matrem et sororem amat* ou *Patrem, matrem, sororem amat*.

Depuis Tacite <sup>2)</sup> pourtant la construction devient plus libre, et en français on trouve *et* en général devant le dernier mot de l'énumération:

*Tant vos donrai aveir, or, argent e deniers,*

Pèlerinage, 314.

Pourtant la répétition n'est pas rare, surtout quand on veut appuyer sur les différents termes:

*Tantes dolors at per tei enduredes,*

*E tantes faims e tantes seiz passedes,*

*E tantes lairmes por le ton cors plorede!*

Alexis, 397—399.

*Rollant saisit e son cors e ses armes,*

Roland, 2281.

Dans une phrase comme:

*Ne puet muder n'en plurt e ne suspirt,*

Roland, 2381,

*e ne* remplace le latin *neve*; il est vrai que dans la langue classique aussi on trouve; quoique rarement, et dans une phrase négative <sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> K. Wehrmann. *Beiträge zur Lehre von den Partikeln der Beiordnung im Französischen*, Diss. Strasbourg 1881 (*Romanische Studien*, V, 1881, p. 383—444).

<sup>2)</sup> Draeger. *Hist. Syntax*, II, p. 13.

<sup>3)</sup> *Ibidem*, p. 5.

Souvent le lien formé par *et* est très lâche :

*Suvent recleiment Olivier et Rollant,  
Les duze Pers, qu'il lur seient guarant.  
Et l'Arcevesque lur dist . . .*

Roland, 1471.

Ainsi on trouve *et* plusieurs fois au commencement d'une laisse, p. ex. *Roland*, 1269, ou :

*E dist li patriarches: Bien avez espleitiét,  
Pèlerinage, 167,*

et au début d'un chapitre, p. ex. Du Bellay, *Deff. et Ill.*, ch. III: *Et si nostre langue n'est si copieuse . . .*, emploi que Littré nomme biblique (*Et Jésus se rendit sur la montagne des Oliviers*), mais qui est plutôt populaire et qu'on retrouve dans Ennius et Caton.

Différents  
rapports existant  
entre les phrases  
reliées par *et*.

324. 2) *Et* sert à relier deux phrases ou deux membres de phrases, sans qu'on indique d'une façon précise le rapport qui existe entre ces deux phrases.

a) Or, les deux phrases peuvent exprimer deux actions qui se suivent :

*Respont li emperedre: Jo sui de France nez . . .  
E dist Hugue li Forz . . .*

Pèlerinage, 306 et suiv.,

où l'on pourrait préciser *et par puis, ensuite*. Dans les anciennes locutions *petit et petit, mot et mot*, *et* a été remplacé par la préposition *à*.

On trouve déjà en latin *et* après un impératif ou un subjonctif: *Impinge lapidem et dignum accipies praemium*, Draeger, II, p. 24. — En français :

*Dunez m'en, sire, le bastun et le quant  
E io irai al Sarazin Espan,*

Roland, 269.

Puis on trouve même *et* après une conditionnelle :

*S'en volt ostages, e vos l'en enveiez,*

Roland, 40.

Mais cet emploi de *et* est peut-être dû à l'influence de *si* (Cf. plus loin).

La coordination de deux phrases à l'aide de *et* est plus vive que l'emploi de conjonctions subordonnées de temps :

*Brandist son colp e li Sarrasins chiét,*

Roland, 1509.

Rem. De même en provençal: *E tantost can foro aplanatz, et el trames III melia cavaliers ben armatz*, Appel, 118, 66.

b) De l'idée de temps découle tout naturellement l'idée de conséquence:

*Del vin et del clarét tant oümes beüt  
E desimes tel cose que estre ne deüst,*  
Pèlerinage, 666.

c) Quelquefois le rapport entre les phrases est causal, mais non nettement senti:

*Naines li dus tant par est anguissables  
E li paiiens de ferir molt le hastet,*  
Roland, 3444—5,

et aujourd'hui: *Elle est rouillée et grince aigrement au vent*, A. France, *Le Crime de Sylvestre Bonnard*.

d) Souvent *et* sert à préciser ce qui précède et équivaut donc à *et cela*.

Déjà en latin on trouve cet emploi: *id, et facile, effici posse*, Nepos, *Miltiade*, 3, 4.

En vieux français:

*Soventes feiz lor veit grant dol mener  
E de lor oilz molt tendrement plorer  
E tot por lui, onques nient por el,*  
Alexis, 241 et suiv.

Encore plus tard, comme le prouve la phrase citée par Littré: *Il (Dieu) ne s'est point contenté de nous apprendre à dire avec un chalumeau quelque vaudeville, et de mauvaise grace*.

Rem. De même en provençal: *Baron, aquesta cieutat avem e nostre poder, e am gran trabalh que y avem trag*, Appel, 118, 74.

e) Le rapport entre les deux phrases peut être adversatif:

*Paiien unt tort, e chrestiiien unt dreit,*  
Roland, 1015.

f) Une nuance adversative est sentie aussi dans les cas où *et* introduit une question:

*El cors vos est entree mortel rage.  
E ki serat devant mei a l'ansgarde?*  
Roland, 749.

**Répétition de et** 325. 3) La répétition de *et* est en vieux français plus fréquente qu'en français moderne, peut-être à cause de la versification; c'est, en effet, un moyen commode d'avoir le nombre voulu des syllabes:

*Il en apelet e ses dus et ses cuntés,*

Roland, 14.

*Vit del saint home le vis e cler e bel,*

Alexis, 346.

Rem. Quelquefois on renforce la conjonction:

*E si dient ambure e saveir e folage,*

Pèlerinage, 656.

Ce mot *ambure* vient probablement de *ambutrum*, cf. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, s.v.

Prépositions et  
conjonctions  
avec le même  
sens que et.

326. 4) Si le roman a perdu plusieurs conjonctions latines, en revanche il en a formé quelques nouvelles. Ainsi la préposition *avec* <sup>1)</sup> a parfois la même signification que *et*, comme le prouve la forme du verbe *Adrastus o l'arcevesque s'en traieient,*

Thèbes, 2275.

*Le singe avec le léopard*

*Gagnoient de l'argent à la foire,*

La Font., *Fables*, IX, 3.

Les mots *comme* et *ainsi que*, qui au fond marquent une comparaison, ont souvent une valeur copulative: *Bacchus ainsi qu'Hercule*, *Louis XIV comme Napoléon*. — *Un fourneau à pétrole était là ainsi que toute une petite batterie de cuisine*, Zola, *Lourdes*, 45.

*Aussi bien que* et *de même que* remplissent souvent la même fonction.

Rem. 1. En provençal moderne on a le phénomène inverse. Là *emé* < et magis a tout à fait le sens de *avec*: *Es un rasin de Crau qu'emé touto sa ramo, Te porge un paysan* („c'est un raisin de Crau qu'avec toutes ses feuilles t'offre un paysan") Mistral, *Mirèio*, dédicace.

Rem. 2. Pour *entre* placé devant le sujet ou le complément, cf. § 390.

Rem. 3. Dans les dialectes on trouve *et puis* ou *puis* tout seul avec la valeur copulative: *Loin d'ché ville e' pi d'leu cancan*, „loin de la ville et de leur cancan"; *aveuc ché gh'vâ, 'h's ézieù, aveu ché fleur, pi 'h's àbre*, „avec les chevaux, les oiseaux, les fleurs et les arbres", Herzog, *Neuf Franz. Dialekttexte*, 38, v. 37 et 40

Sic.

Différentes <sup>327</sup> valeurs de si. En roumain *si* sorti de l'adverbe latin *sic* a supplanté complètement la conjonction *et*. En vieux français comme en provençal *si* est aussi extrêmement fréquent, mais seule-

<sup>1)</sup> Tobler, III, p. 14, *Nous chantions avec lui = nous chantions, moi et lui.*

ment pour relier deux phrases; il n'a jamais réussi à s'introduire entre deux noms (\**père si mère*); aujourd'hui il a de nouveau complètement disparu.

Comment expliquer l'évolution du sens?

a) Le sens primitif de *sic* est „ainsi” et „tellement”:

*Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas,*

Juvénal, VI, 223.

Souvent dans la combinaison *sic... ut*. Ce sens s'est conservé en français moderne mais seulement devant un adjectif ou un adverbe: *il est si fort que personne n'ose lui résister*.

b) Cette valeur se sent encore d'une façon affaiblie dans le rapport conclusif, „ainsi, donc”:

*Francis sunt bon si ferrunt vassalment,*

Roland, 1080.

*Venez i reis, sil verrez veirement,*

Roland, 952.

c) Il prend encore le sens du hollandais *en zo, en toen, et alors*, expression populaire d'après Diez:

*Envers le rei s'est Guenes aproismiez*

*Si li at dit: a tort vos curuciez,*

Roland, 445.

d) Dans l'exemple suivant *si* ne signifie que *et*:

*Le tertre avale, si a le halt laissié,*

Garin le Lorrain (Clédât, p. 120).

Cet emploi se trouve déjà en latin vulgaire:

*Per duodecim studia lata, longa, sic alta,*

Commode, *Instruct.*, II, 3, 16.

e) Puis devenu une simple conjonction copulative, il peut relier deux phrases qui forment opposition l'une avec l'autre:

*Tant l'ai vedut, si nel poi aviser,*

Alexis, 792.

Ce sens se trouve encore au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle:

*Si faut-il qu'à la fin j'acquitte ma promesse,*

Malh., IV, 4.

*Depuis trente ans c'est elle, et si ce n'est pas elle,*

Régnier, *Sat.*, X.

f) Outre ses fonctions de conjonction, le mot *si* est resté adverbe, et, comme tel, il a développé plusieurs sens. D'ailleurs dans les deux dernières phrases il a déjà un sens nettement adverbial.

Rem. Un emploi curieux de **si** se trouve dans les phrases suivantes :

*Onques ne s'aresta, si vint à la chapele,*  
Alexandre, IV, 61.

*Ja mais n'avra repos, s'est aquitée,*  
Aiol, 552,

où la seconde phrase contient la conséquence de la première; l'action de celle-ci cesse, dès que l'action de la seconde phrase commence. On pourrait donc traduire par *jusqu'à ce que* ou *avant que*.

## Nec

**Nature des phrases reliées par nec et ni.** 328. Si la seconde phrase ou le second membre de phrase est négatif, le latin les relie par la conjonction *nec*: *Non possum nec volo. — Neque consilium neque auctorem probo. — Te odi nec amo.* — En français l'emploi de *nec* s'est beaucoup restreint; il a été remplacé en général par *et*, parce que la nature de la phrase est suffisamment indiquée par la négation placée devant le verbe: *Je ne peux pas et je ne veux pas.*

Rem. *Nec* se présente en vieux français sous la forme affaiblie de *ne*.

Raynouard, qui, comme on sait, pensait que le provençal représentait une étape ancienne des langues romanes, le croit issu de *ni*, forme provençale, donc *nec* > *ni* > *ne*, tandis que l'évolution est en réalité *nec* > *ne* > *ni*. On trouve *ne* jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle dans Malherbe: *Ne plus ne moins que le pontife* <sup>1)</sup>.

328<sup>bis</sup>. 1) Quant à son emploi, il peut relier deux phrases négatives:

*Il ne la lit ned il dedenz n'esguardet,*

Alexis, 374.

construction qu'on trouve jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle: *Ni la chose ne demandait pas un long discours, ni le roi ne l'eût. su faire*, Vaugelas.

2) Une phrase négative à une phrase positive:

*Mon cheval restrainz maintenant*

*N'a monter demore ne fis,*

Chevalier au lion (Clédat, 146—7).

*Si voir com ce fu Diex, ne mençonge n'i a,*

Berthe aux grands pieds (ibid., p. 59)

(= et qu'il n'y a pas mensonge).

Cette construction ne s'est pas maintenue.

<sup>1)</sup> Cf. Rydberg, *Zur Geschichte des franz. ə*, II, p. 919 et suiv.

3) Il relie deux phrases subordonnées dépendant d'une même principale négative ou à sens négatif ou dubitatif:

*Molt me vient à merveille . . .*

*Dont cis hon est venus ne de quel parenté,*

Mainet (Clédât, 45).

*Comment n'en quel maniere le lion assailla,*

Berthe aux grands pieds (ibid, p. 58).

*Je m'esmerveille comment tu peux danser en habit de femme ni chanter en un festin, Amyot, Flaminius.*

*J'aime. Ne pense pas qu'au moment que je t'aime,*

*Innocente à mes yeux, je m'approuve moi même,*

**Ni** *que du fol amour qui trouble ma raison*

*Ma lâche complaisance ait nourri le poison,*

Racine, *Phèdre*, II, 5.

*J'ai grande peine à croire ce que vous dites de Mme . . . ni qu'elle ait pris votre parti contre moi, Voltaire.*

Aujourd'hui on préfère *ou*.

4) *ni* relie deux membres de phrases:

*Je ne l'effacerai pas, ni ne recommencerai pas, Pascal. — Le malade ne mange ni ne boit (emploi moderne).*

**Cas particuliers.** 329. Au lieu de *ni* on trouve dès le moyen âge l'emploi de *et*.

*Molt m'est mal avenu*

*Que je ne l'ai et pris et retenu,*

Cour. Louis, 1226.

D'un autre côté on trouve *ni* quelquefois sans négation devant le verbe: *Un moine ne presche ni endoctrine le monde, Rabelais. — Je ne peux ni veux l'éviter, Malherbe. — Aubert exigeait déjà l'emploi de ne.*

Si *ni* reliait deux membres de phrases, Vaugelas et, après lui, tous les grammairiens ont exigé la répétition de *ni*. Mais on trouve, jusqu'à nos jours, de fréquentes dérognations à cette règle:

*Ainz nen i sist nuls hoen ne onques puis encore,*

Pèlerinage, 122 (Clédât, p. 38).

*Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement, La Rochefoucauld. — Je ne connais plus tes mœurs ni ton langage.*

Après *sans* on peut se servir de *et* et de *ni*: Ainsi au xvii<sup>e</sup> siècle: *Elle écouta son arrêt sans frayeur ni sans faiblesse.*

Différents  
rapports existant  
entre les phrases  
reliées par *ni*.

**330.** Il est naturel qu'entre les deux phrases reliées par *ni* les mêmes rapports puissent exister qu'entre celles reliées par *et*. Seulement, la liaison étant plus intime, on ne trouve pas p. ex. *ni* au commencement d'une laisse.

Sens adversatif: *N'est gueres granz ne trop nen est petiz,*  
Roland, 3822.

Sens consécutif: *Votre olifan ne deignastes suner,*  
*Ne de Carlun mie vos nen avez,*  
Roland, 1172.

Rem. Un composé de *nec* est *neis* de *nec*-ipse, avec sens négatif et sens affirmatif: „même” ou „même pas”:

*Chascun ot maistre, nes (= même) Challos,*  
*Qui n'estoit pas moult blau vallés,*

Charlot le Juif (dans Barbazan, *Contes et Fabl.*, VII, 89a).

*Nes (= même) li oisel s'en istront fors,*

Chev. au lion, 400 (Clédât, p. 143).

Voir aussi le chapitre de la négation.

## II. Adversatives

Division des  
propositions  
adversatives.

**331.** Nous avons vu que même avec les copulatives pures le rapport entre deux phrases peut être adversatif. Ce rapport peut être exprimé d'une façon plus claire par les conjonctions adversatives.

Selon que la seconde s'oppose nettement à la première (*Ce n'est pas blanc, mais noir*), ou la restreint (*Il est arrivé tout à l'heure, mais il a dû partir de nouveau*), ou que les deux phrases s'excluent, sans qu'on dise laquelle des deux est vraie (*Je vaincrai ou je mourrai*), on distingue:

- a) les adversatives pures
- b) " " restrictives
- c) " " exclusives, alternatives ou disjonctives.

### Les adversatives pures

**332.** Les conjonctions qui reliaient en latin deux phrases adversatives étaient: *sed*, *vero*, *verum*, *at*, *atque*, *enimvero*, *attamen*. Aucune d'elles ne subsiste en français, elles ont été remplacées par *magis* et \**antius*.

## Mais

**Magis en latin.** 333. L'évolution de *magis* est intéressante. Il se rapproche en latin souvent du sens de *potius*: *An hic magis possessor audiendus sit, non petitor?* On trouve dès l'époque classique des exemples où on se sert de *magis* pour opposer deux phrases: *Neque quisquam parens liberis, ut aeterni forent, optavit, magis, uti boni honestique vitam degerent*, Salluste, *Bellum Jugurthinum*, 85, 49.

*Quem non lucra, magis Pero formosa coegit,*

Properce, II, 4, 9.

Ici on pourrait déjà traduire par „mais”. La dernière étape était franchie au moment où l'on mettait *magis* après une phrase affirmative. On ne sait pas si cette évolution appartient encore au latin ou seulement à l'époque romane.

Rem. On trouve en vieux français *ne . . . mais que, nemois*, (ou avec un verbe *ne . . . nemois*), *ne . . . nemois que* et *ne . . . mais* d'abord avec un sens exclusif:

*Jo ne sai veirs nul hume*

**Ne mes** Rollantz ki uncore en avrat hunte,

Roland, 381.

**Ne mais que** dous n'en i ad remes vifs,

Roland, 1309.

*Si cume la mere sun filz qui n'ad mais un*, Quatre Livres des Rois, 123. (Cf. en provençal: *neguna parladura non es naturalis ni drecha del nostre lengage mais acella de Franza e de Limози*, Appel, p. 195 6). — Et avec sens adversatif:

*Vous n'avez pas les Turs mors ne deshartés,*

**Ne mais** Jhesus de gloire,

Chanson d'Antioche, II, 274.

Cf. pour ces différentes tournures Tobler, *Verm. Beitr.*, III, 13, *ne . . . se . . . non, mais, fors, que*. — E. Richter, *Zeitschr. f. Rom. Phil.*, XXXII, 656 et suiv. — O. Hey, *Archiv für lat. Lexikographie*, XIII, 205. — Clédât, *Rev. de philologie franç.*, 1906, p. 14. — J. Compennass, *Vulgaria*, 4 dans *Glotta*, VI, 2, plus et amplius = *potius*. — J. Melander, *Etude sur magis et les expressions adversatives dans les langues romanes*, thèse Upsal, 1916. — En espagnol *por mas que* a pris le sens de „quoique”: *por mas que digan*, „quoiqu'on dise”.

**Mais en français.** 334. En vieux français on trouve *mais* avec le sens de „plutôt”:

*Car li larron se douteroient, . . . .*

*Qu'il nes feïst . . . . par sa force mener pendre.*

*Par sa force! mes par ses homes,*

Jean de Meung (Clédât, p. 203 et suiv.)

De là on passe facilement à la valeur adversative après une négation:

*Ne fut mie par force, mais par la Deu vertut,*

Pèlerinage, 751.

En général pourtant sa fonction est restrictive: dans les cent premières pages de la *Chrestomathie* de Paris et Langlois on trouve quinze *mais*, dont aucun n'est purement adversatif.

*Iluec troverent dam Alexis sedant,*

**Mais** ne courent son vis ne son semblant,

Alexis (Clédât, p. 9).

Quelquefois l'opposition se rapproche de la condition:

*De mun aveir me volt duner grant masse,*

**Mais** il me mandet que en France m'en alge,

Roland, 187,

surtout, si *mais* est suivi de l'impératif ou du subjonctif:

*A tun plaisir te durrai mon aveir*

**Mais** Guenelon fai acorder al rei,

Roland, 3895.

„Gabez, sire Oliviers”, dist Rollanz li curteis,

„Volentiers”, dist li coens, „**mais** Carles le m'otreit”,

Pèlerinage, 485.

Ici on peut déjà traduire: „pourvu que Charles me l'accorde”, Cf. § 360.

En français moderne *mais* s'est conservé dans sa signification *adversative* et *restrictive*; même il est devenu la conjonction adversative par excellence après la disparition de *ainz*, dont nous devons parler maintenant.

#### Ainz <sup>1)</sup>

**Emploi de ainz.** 335. *Ainz* du latin \*antius a une évolution de sens analogue à celle de *magis*.

Pour l'emploi, on peut comparer les exemples suivants:

*Ne s'en corrocet giens cil saintismes om,*

**Ainz** priet Deu qued il le lour pardoinst,

Alexis, 273 et suiv.

*Issi parlad Samuel, mais li poples nel volt esculter; einz distrent tuit: Rei volum avoir,* Quatre Livres des Rois, I, 8, 19.

*Ainz* a disparu vers le xvii<sup>e</sup> siècle: Vaugelas, I, 426, en constate la perte, qu'il regrette. Au seizième on le trouve encore fréquemment:

<sup>1)</sup> Pour l'évolution morphologique de *ainz* et *anceis* cf. A. Thomas, *Romania*, XIV, p. 572. — W. Meyer, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XI, p. 250

*Il ne peut avoir le cœur si dur que de les attendre en son siège; ains . . . leur alla au devant*, Amyot (Darm., p. 147). — Puis dans Scarron, qui aime les archaïsmes:

*Vieille barbue et qui comptait  
Cent ans et point ne radotait,  
Ains était femme bien sensée,  
Scarron, Virgile travesti, V.*

Rem. Il est curieux qu'on semble se servir parfois aussi de *avant* comme conjonction adversative à moins que *avant* ne soit adverbe et qu'il ne se rapporte au verbe *tenir*:

*Il ne la lit ned il dedenz regardet,  
Avant la tent ad un bon clerc e savie,  
Alexis, 375 (Clédat, p. 9).*

### Les adversatives restrictives

**Foule de locutions conjonctionnelles et adverbiales.** 336. Des conjonctions latines *tamen*, *autem*, *nihilominus*, le français n'a gardé que le dernier sous la forme de *néanmoins*, mais il a formé d'autres conjonctions, que le latin classique ne connaissait pas. Nous avons déjà parlé de *mais*, qui a un sens adversatif et un sens restrictif. Citons encore *néanmoins*:

*Et nient moins pour les amasser  
Par aventure s'est dampnee,  
Miracles de N. Dame, XXI, 298.*

*Toutefois* du latin *totas vices*, se présente en vieux français sous la forme de *totes veies* ou *tote veie*:

*Uns Sarrazins tote veie l'esguardet:  
Cil se feinst mort, se gist entre les altres,  
Roland, 2274.*

*Pourtant* avait en vieux français encore le sens causal:

*Onques vers li n'oi faus cuer ne volage.  
Si m'en devoit por tant mieuz avenir,  
Clédat, p. 337.*

Et encore au xvii<sup>e</sup> siècle: *Ne recevant point, il n'est point obligé de rendre; et pourtant il est impossible qu'il soit ingrat*, Malh., II, 149. — Mais comme l'expression causale se trouve souvent placée dans une phrase négative et que par conséquent la suite de la cause est niée, la phrase devient adversative. C'est donc la même évolution que nous constatons dans une phrase comme *Pour être riche, il n'est pas heureux*. Peu à peu ce sens adversatif se communique à

l'expression causale, qui devient de la sorte conjonction et adverbe adversatifs, même employés dans une phrase affirmative. Ce nouveau sens ne se trouve qu'aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.

Rem. 1. Cette évolution était déjà achevée en vieux français pour le mot *porquant*:

*Quant le vit la pulcele, molt est espoorie,*

**Porquant** *si fut corteise, gente parole at dite,*

Pèlerinage, 710.

Souvent pourtant c'est grâce à la négation seulement que l'expression devient adversative:

*Si jos en creit, il me trairont a perte,*

**E neporuec** *mes peùre me desidret,*

Aléxis, 205—6.

*Ja li corners ne nos avreit mestier,*

**Mais neporquant** *si est il assez mielz,*

Roland, 1743.

De même en italien: *Ma non per questo la questione . . . aveva cessato di occupare e preoccupare i buoni maltesi*, Il Marzocco, 21 febr., 1915.

*Cependant*. A l'origine ce mot était un gérondif absolu dont le pronom *ce* était le sujet et qui marquait simplement la simultanéité: *Je m'en vais voir ce qu'elle me dira: cependant promenez-vous ici*, Mol., *Princesse d'Elide*, III, 2. — Dans ce sens, *cependant* devient rare aujourd'hui; à l'idée de simultanéité est venue s'adjoindre l'idée adversative, de sorte que *cependant* signifie aujourd'hui en général *pourtant*.

Rem. 2. Le même passage du sens de simultanéité au sens adversatif se remarque dans l'emploi du gérondif et de la conjonction *tandis que* (§ 348).

Rem. 3. Signalons, pour être complet, les locutions *malgré tout cela*, *nonobstant cela*, *tout de même*, *en tout cas*, *toujours est-il* et d'autres.

### Les adversatives exclusives

**aut** > ou prend  
la place des  
autres  
conjonctions.

**337.** En latin classique on avait *aut*, *vel*, *-ve*, et *sive* (seu), conjonctions qui avaient chacune leur fonction déterminée. Ainsi *aut* reliait deux éléments dont l'un excluait l'autre: *Pugnantibus puncto temporis mors aut victoria obtingit*. — Pourtant ce sens s'affaiblit souvent dès le latin classique, surtout dans les phrases négatives: *Quid est maius aut difficilius quam severitatem cum misericordia coniungere*, que l'on traduirait „Quoi de plus grand et (ou) de plus difficile”.

On comprend donc que *aut* ait pris la place des autres conjonctions, qui ont disparu; en français et dans presque toutes les autres langues romanes *aut* est seul resté: *Un franc ou vingt sous. La bourse ou la vie!*

Il peut relier une négation à la phrase précédente:

*Vueillet o non, a terre chiét pasmez,*  
Roland, 2220.

La seconde phrase est quelquefois un optatif:

*J'exécute votre ordre avec zèle, ou je meure,*  
Regnier, *Le Distrain*, III, 8.

On trouve souvent, à toutes les époques de la langue, *ou* reliant deux phrases interrogatives dont la seconde est indirecte: *Dois-je l'intimider ou si par la douceur il vaut mieux procéder*, Augier, *Un homme de bien*, II, 8.

Souvent *ou* est renforcé par *bien*. Si l'on veut appuyer sur l'idée exclusive, on peut se servir aussi de *soit* . . . *soit*.

Le sens de *ou* peut se rapprocher de celui de *et*:

*Por set anz en la terre ester o demorer,*  
Pèlerinage, 74.

Et il peut être remplacé, comme nous l'avons vu plus haut, par *ni* dans la vieille langue.

### III. Les Causales

Evolution de **338**. Les conjonctions causales étaient en latin *nam*, *quare*. *enim*, *namque*, *etenim*. Elles ont toutes disparu et ont été remplacées par *quare*, conjonction conclusive à l'origine; „pour laquelle chose”, puis „pour cela”.

En ancien français nous trouvons encore quelques traces de la signification primitive:

*Com bone peine, Deus, e com bon servisie*  
*Fist cil sainz om en ceste mortel vide!*  
*Quer ore est s'aneme de glorie replenide,*  
Alexis, 611 et suiv.

Puis fréquemment avec un impératif ou un subjonctif:

*E dist al rei: Sire, vostre est li plaiz;*  
*Car comandez que tel noise n'i ait,*  
Roland, 3841—2.

*Suz ciel n'ad gent ki l'osast querre en champ;*  
*Car chevalchiez. Por qu'alez arestant?*

Roland, 1782—3.

Comment ce sens de *quare* s'est-il changé en celui de *car*?

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 22—24. — Meyer-Lübke, III, § 549.

Tobler, III, 79, et Wehrmann, p. 436, prennent comme point de départ le quare interrogatif: *Domi maneo. Quare?* — *Pluit*, hypothèse difficile à admettre, même si l'on introduit encore un autre quare (*Domi maneo. — Quare? — Quare? pluit*), prononcé par la même personne qui dit *pluit*. La perte de l'intonation interrogative s'explique difficilement.

Meyer-Lübke donne une autre explication plus vraisemblable: *pluit . . . quare domi maneo*: „Il pleut, pour cela je reste chez moi”. Or, *pour cela* ou *pour ceci* peut aussi bien rappeler une cause précédente qu'une cause qui va suivre. La phrase serait donc devenue: *domi maneo quare . . . pluit*: „je reste chez moi pour ceci: il pleut”, puis „parce qu'il pleut”. Cette explication est appuyée par le développement de *por ço*, cf. § 369.

Quoi qu'il en soit, l'évolution de *car* est achevée dès l'époque la plus ancienne. On en trouve déjà dans l'*Alexis* des exemples:

*Bons fut li siecles al tens ancienor,*

*Quer feit i ert e justise ed amor,*

*Alexis, 1 et 2.*

Rem. *Car* s'est confondu parfois avec *que*: *Li vens leva si forz et si orribles car il nous batoit a force sus l'ille de Cipre*, Joinv., 630. — L'inverse est beaucoup plus fréquent:

*Or laissomes trestot en pais,*

*Fait elle, que bien sai entendre*

*Ou ceste parole vueut tendre,*

*Chrétien, Le Chev. au lion, 1560.*

#### IV. Les Conclusives

**Disparition des conjonctions et nouvelles formations.** 339. Les conjonctions latines *ergo*, *igitur*, *itaque*, *eo*, *ideo*, *propterea*, *quare*, *qua de causa*, *quam obrem*, ont presque toutes disparu. Le français devait donc chercher d'autres conjonctions pour introduire une conclusion. Elle les a trouvées dans la combinaison de *pour* et *par* avec un pronom démonstratif ou relatif: *pour cela* (*poro*, *poruec*), *pourtant*<sup>1)</sup>, *par quoi*, *partant*, et enfin en changeant la signification de mots qui exprimaient primitivement d'autres rapports: *donc* et *aussi*

La locution adverbiale *pour cela* se trouve dès les monuments les plus anciens:

<sup>1)</sup> Cf. § 336.

*Et poro fut presentede Maximilien,*  
Ste Eulalie, 11.

*De s'amie a fet sa fame,*  
*Mais il l'apele amie et dame*  
*Ne por ce ne pert elle mie,*  
Chrétien, *Cligés*, 6751.

Rem. 1. Il annonce parfois la cause qui suit :

*Pur ço l'at fait que il voelt veirement,*  
*Que Charles diet . . .*

Roland, 2361.

Une fois avec le relatif :

*Cil me forfist en or et en aveir*  
*Pur quel (ms. que) io quis sa mort et sun destreit.*

Roland, 3759.

*Par quoi* est surtout fréquent au xvi<sup>e</sup> siècle, chez Amyot, p. ex. :  
*Par quoy fault avoir les yeulx ouverts*, Gringore. *Le jeu du prince des sots*.

Rem. 2. En provençal *per que* = *c'est pourquoi* est très fréquent.

Le mot *donc* (*donque(s)*) est dû probablement à une confusion de *tunc* et de *dum*<sup>1)</sup> et indique donc d'abord uniquement le temps, „alors”, introduisant souvent une action qui en suivait une autre. Or, l'esprit humain aime à voir un lien logique entre deux actions qui se succèdent et ainsi *donc* a pris le sens de *pour cela*. Ce développement de sens n'est pourtant achevé qu'au xvi<sup>e</sup> siècle.

*Quant veit li pedre que mais n'avrat enfant, . . .*

*Donc se porpenset del siecle ad en avant,*

Alexis, 36, 38.

*Aussi* (du latin *alterum sic*) est à l'origine une particule comparative et par affaiblissement particule de copulation. Dans ce dernier cas il ne se trouve jamais en tête de la phrase; s'il s'y trouve, il est conjonction causale. Dans cette fonction on le rencontre déjà au xvi<sup>e</sup> siècle: *C'est moy qui conduis et mesure toutes choses: aussi, quand on veut réproover un homme de sa despence superflue, on l'admoneste de vivre par compas*, Palissy (Darm. p. 160).

En français moderne ces locutions adverbiales se sont conservées. On trouve encore *pour cela*, *c'est pourquoi*, *par quoi*, *par là*, *pour cette raison*. Le français n'a donc pas de conjonction conclusive

<sup>1)</sup> Nyrop, *Gramm. hist.*, III, § 626. — Tobler, II, p. 166—173.

nettement caractérisée, comme c'est le cas pour les copulatives (*et*), les adversatives (*mais*) et les causales (*car*).

## CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

### A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**La conjonction universelle que.** 340. Les rapports qui peuvent exister entre une subordonnée et une principale sont très nombreux. Or de même qu'entre deux phrases de coordination le rapport n'est pas toujours exprimé par un mot spécial, de même la conjonction entre deux phrases dont l'une est subordonnée, peut manquer également: par ex. en latin *Cave facias* „Ne fais pas”, en français:

*Si s't empeiriez, toz biens vait remanant,*

Alexis, 8.

Une chose qui nous frappe d'abord en comparant le latin et le français, c'est que de toutes les conjonctions latines ne se sont maintenues que: *si*, *quando*, *quomodo*, et *quia* (ou *quod*). C'est surtout la dernière qui a pris la fonction des conjonctions disparues, et qui, plus tard, quand la langue est devenue plus littéraire, quand on a voulu exprimer nettement les nuances, en se confondant avec l'adverbe relatif *que*, s'est combinée avec plusieurs mots, substantifs, adverbes, prépositions, pour former de nouvelles conjonctions: *à fin que*, *tellement que*, *pour que*.

Quant à l'origine de *que*, c'est une question controversée, et qui, d'ailleurs, tient plutôt à la morphologie qu'à la syntaxe; Jeanjaquet croit qu'il est né de la confusion de *quod*, *quem*, et *quid*, Rydberg le dérive de *quia* <sup>1)</sup>. Ce qui est sûr, c'est que dans la latinité postérieure on voit ces conjonctions se répandre de plus en plus, d'abord *quod*, puis *quia*, surtout dans les textes écrits d'un style plus populaire.

A l'origine le sens de *quod* et de *quia* était causal, mais déjà en latin classique *quod* prend le sens de „quant à”: *Quod multitudinem Germanorum in Galliam traducat, id se sui muniendi, non*

<sup>1)</sup> Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction „Que” et des formes romanes équivalentes*, thèse Zurich, 1894. — Rydberg, *Zur Gesch. des französischen* a, II, p. 378, 1033 et suiv.

*Galliae impugnandae causa facere*, César, *De bello gallico*, I, 44.

Il prend quelquefois la place de *ut*, mais c'est rare, plus rare qu'on ne le penserait en voyant que *ut* a complètement disparu de la langue :

*In te, innascibilem deum,*

*Orat quod maneat alter in altero,*

Hilarius (Lietzmann, *Lat. Altkirchliche Poesie*, I, 15 et 16).

Dans Plaute on trouve *quod* quelquefois avec le sens conditionnel <sup>1)</sup>.

Nous verrons dans ce qui suit que la conjonction *que* seule ou en combinaison avec d'autres mots relie toutes sortes de phrases entre lesquelles il existe des rapports très différents. Nous nous bornerons ici à signaler l'emploi de *que* dans la seconde de deux propositions adverbiales coordonnées. En effet, tandis que le besoin de clarté et de précision a amené la formation de nombreuses locutions conjonctives, celles-ci étaient superflues, ou trop lourdes, quand deux propositions de la même espèce se suivaient; dans ce cas, la langue se contentait ou bien de mettre la conjonction une seule fois, ou bien de marquer le rapport par la seule conjonction *que*. Il est évident que ce mot n'est d'abord possible que là où une conjonction composée avec *que* précédait; pourtant, il remplace aussi les autres conjonctions *quand*, *comme*, *si*. Pour l'explication, cf. § 347<sup>bis</sup>.

Voici quelques exemples du non-emploi de la conjonction: *Quant le chevalier se mestoit en batalle et en faire guerre et yl n'estoit pas appareillé . . .*, *L'Ystoire des Sept Sages* (Clédat, p. 221).

*Puisque mon teint se fane et ma beauté se passe,*

*Il est bien juste aussi que ton amour se lasse,*

Corn., *L'Illusion comique*, V, 3.

*Les Indiens avaient empoisonné leurs épées de sorte que pas un de ceux qui étoient blessé n'échappoit, et les médecins ne pouvoient découvrir la cause de cette malignité*, Vaug., *Quinte-Curce*, IX.

#### B. PHRASE SUBSTANTIVE

**342.** Si nous demandons quelle est la construction des phrases substantives en **latin**, nous verrons que cette langue présente de notables différences avec le français: elle connaît une variété de constructions à laquelle le français n'arrive pas. Après les verbes

<sup>1)</sup> P. Lejay, *Note sur quod conditionnel* (*Rev. phil. de litt. et d'hist. anc.*, 1912, p. 259 et suiv.). Cf. p. 267, note.

déclaratifs la construction ordinaire est l'Acc. c. Inf., mais les verbes *iudicialia accuso*, *arguo*, *insimulo* sont suivis de *quod* + subjonctif; — non *dubito* demande la conjonction *quin* et également le subjonctif; — les verbes qui expriment la volonté exigent en général *ut* avec le subjonctif, mais la conjonction fait souvent défaut; — les verbes *impediendi* et *resistendi* sont suivis de *quominus* ou de *ne*, tandis qu'on emploie l'Acc. c. Inf. après les verbes de volonté les plus usités: *volo*, *nolo*, *malo*, *cupio*, *iubeo* et *veto*; — les verbes affectifs admettent deux constructions tout à fait différentes: l'Acc. c. Inf. ou la conjonction *quod* suivie de l'indicatif ou du subjonctif; ceux qui expriment la crainte demandent les conjonctions *ne* ou *ut*.

La même variété règne dans les phrases subjectives de sorte qu'on trouve jusqu'à trois constructions après la même locution impersonnelle: *utile est ut amemus*, *amare*, *quod amamus*.

Cela nous mènerait trop loin d'expliquer les raisons qui ont amené une telle variété de constructions en latin; nous nous contenterons de les avoir énumérées, en grande partie du moins. On comprendra que le peuple, qui aime les phrases simples et qui néglige les nuances, ait simplifié cet état de choses. Par suite d'une série d'analogies très intéressantes à étudier, l'Acc. c. l'Inf. perd, en **latin vulgaire**, peu à peu du terrain en faveur de la construction analytique *quod*, *quia* et d'autres conjonctions ou adverbes comme *quoniam* et *qualiter* amenant une phrase substantive <sup>1)</sup>.

**Que en français.** 343. En français on n'a plus que la conjonction *que*. C'est la conjonction pure, puisqu'elle n'éveille aucune autre idée que celle de la seule subordination; il est intéressant de comparer, à ce point de vue, l'emploi pléonastique du grec *ὅτι* et de *que* en espagnol (§ 345 Rem. 3).

Quelquefois *que* est remplacé par l'adverbe interrogatif *comment*, comme déjà en latin vulgaire *qualiter* alterne avec *quod*. En effet, dans toutes les langues *comment* peut perdre son sens de manière: *Il nous a exposé comment il est parti*, *comment il a fait naufrage*, *comment il a été sauvé*. Ce qui est curieux, c'est qu'on trouve parfois une phrase amenée par *que* et une autre amenée par l'adverbe interrogatif reliées ensemble:

<sup>1)</sup> Cf. le chapitre de l'Acc. c. Inf. § 270 et suiv.

*Puis li mustra confaitement  
del rei avra acordement,  
e que mult li aveit pesé,*

Marie de France, *Chievrefueil*, 97

*J'avoie aussy oublié à dyre comme le grant pont de Brantosme...  
je prétends qu'ils sont à moy, Brantôme, Testament (Revue d'histoire  
littéraire, 1914, p. 169).*

C'est que le souci de la symétrie qui se fait sentir actuellement n'était pas si grand au moyen âge, comme le prouvent les exemples suivants: *Gregories veit son bel service e que molt s'en est entremise*, Joinv., 89, où l'on a deux compléments de nature différente, de même d'ailleurs que dans une phrase comme *Dites li qu'il i a une beste en ceste forest et qu'il viegne cacier*, Auc. et Nic., 18, 18. — On trouve cette liberté encore aujourd'hui: *Il m'a dit sa misère et qu'il a froid*, Guillon, *poésie inédite*. — *Dis-lui que je suis empêché et qu'il revienne*, Ayer, *Gramm. franç.*, § 288.

*Que non, que oui, que nenni* sont des phrases substantives:

*Demandet se il ont mangé,  
Il disoient k'oïl assez,*

St. Gilles, 2412.

Rem. Calvin change à plusieurs reprises *comme en comment* dans l'édition définitive de son *Institution*.

**Que avec un  
corrélatif dans la  
principale.**

**344.** Souvent on trouve un corrélatif dans la principale pour annoncer la subordonnée:

*Ço sent Rollanz que la mort li est pres.*

Roland, 2259 (Clédât, p. 11).

*Ce que je vif et que je sui,*

*Sui je par vos,*

Chrétien, *Guill. d'Angl.*, 1562.

Cette construction est rare en français moderne: *Je le savais bien qu'il le ferait*<sup>1)</sup>.

Il arrive souvent qu'on précise le mot qui annonce la subordonnée:

*Qui li aportent unes noveles aspres*

*Que Sarrasin li fist molt grant damage,*

Cour. Louis, 329.

<sup>1)</sup> Cf. § 88 et 89.

Or, si le verbe de la principale régit un complément indirect, le pronom est naturellement *en* (*y*) ou *de ço* (*a ço*):

*Dem en mercie que plus n'i orent fait,*  
Béroul, *Tristan*, 383.

*De ço se sont esmerveillie.*  
*Que il mori en tal maniere,*  
Thèbes, 4830.

*Come il l'out puis ploré e plaint*  
*De ço qu'il fu griefment navrez,*  
Troie, 384.

Cette dernière construction est restée dans la langue et s'est même étendue, de sorte que *de ce que* est devenu une locution conjonctionnelle qu'on trouve fréquemment après certains verbes affectifs: *Je suis heureux de ce que vous êtes venu*. Par contre les phrases amenées par *ce que* se font rares au xvii<sup>e</sup> siècle. En voici pourtant un exemple: *Ce que vous avez vu que les pieds . . . étoient composés en partie de terre et en partie de fer, cela marque que cet empire sera divisé*, Pascal, *Pensées*, I, 215.

Rem. Tobler, I, 9 (Que unissant une proposition à une expression adverbiale d'assurance, d'adjuration, de supposition, d'affirmation, de négation ou à une interjection) cite encore plusieurs constructions curieuses: *Certes que*, *Por un petit que*, etc.

**Répétition de que.** 345. On trouve quelquefois la répétition de *que* après une incise: *Il lui dit . . . que, s'il jugeoit qu'ils eussent mérité la mort, du moins qu'il les fist mourir par d'autres mains*, Vaugelas, *Quinte-Curce*, X, 3. — Les grammairiens du xvii<sup>e</sup> siècle condamnent cette construction négligée; d'ailleurs Calvin l'avait déjà proscrite de la rédaction définitive de son *Institution*<sup>1)</sup>.

Rem. 1. On sait que la conj. *que* s'est introduite même devant le subjonctif dans les phrases principales, p. ex: *Qu'il vienne*. Cf. à ce sujet § 205.

Rem. 2. Pour la fusion de la phrase relative avec l'A. c. I., cf. § 277.

Rem. 3. Les paroles d'un autre sont citées ou directement ou indirectement. Ainsi on parle de discours direct et de discours indirect<sup>2)</sup>: *Il m'a dit: mon ami viendra me voir demain* (discours direct). *Il m'a dit que son ami viendrait le voir le lendemain* (discours indirect). Mais on trouve quelquefois des con-

<sup>1)</sup> D'après une étude encore inédite de M. Marmelstein sur les traductions françaises de l'*Institution* qui paraîtra dans *Neophilologus*, IV.

<sup>2)</sup> Cf. Tobler, I, 331, 338.

structions négligées dans lesquelles *que* amène des paroles directes: *La lettre dist que: Iluec gist Dido ki por s'amor s'ocist*, Enéas, 2139; cf. aussi § 213. Cette construction est très fréquente en espagnol: *Don Quijote preguntó á Sancho que ¿ qué le habla movido á llamarle el Caballero de la Triste Figura? Don Quijote*, XIX.

Rem. 4. Le rôle de *que* est extrêmement important dans le langage populaire et dans les dialectes. Il maintient l'ordre habituel des mots dans les phrases interrogatives et citatives: *Mort aux vaches! que je vous ai dit . . . Pourquoi que vous m'arrêtez pas? France, L'affaire Crainquebille, fin.* — Devenu la conjonction de subordination par excellence, il supplante dans les phrases adverbiales la plupart des autres conjonctions, se joint aux adverbes et aux conjonctions qui restent: *Ça lui a bouché un coin d'voir comment qu' c'est dit*, Benjamin, *Gaspard*, p. 227. — Cf. § 358, où on trouvera un exemple de *si que* = „si". — En gascon enfin, grâce à l'adjonction de *que*, toutes les phrases affectent la forme d'une subordonnée. On peut comparer le hollandais: *Kan je me zeggen hoe dat hij heet, waar of hij woont*; cf. Salverda de Grave, *Schrijftaal en Spreektaal (Taal en Letteren*, 1914, p. 8).

#### C. PRASES ADVERBIALES

**346.** Dans les phrases adverbiales, où *que* avait remplacé la plupart des conjonctions latines, il a été à son tour supplanté en général par de nouvelles formations, comme *lorsque, parce que, afin que*, etc.

### Conjonctions de temps

#### Simultanéité

**Conjonctions latines.** En latin classique *dum, donec, quamdiu* et *quoad* expriment la simultanéité complète, *dum* et *cum* la simultanéité partielle. À côté des deux dernières conjonctions apparaît dès le latin classique *quando*, qui indiquait en général la cause, mais qu'on trouve parfois avec le sens temporel: *Tum quando legatos Tyrum misimus*, Cicéron, *Agr.*, II, 16. — En latin postclassique *quando* devient de plus en plus général. Puis on voit vers la fin de l'empire *quomodo*, „comment", réduit à *como*, prendre la valeur temporelle: *quod quomodo in Austria ambularem, sic ibi me praesentassem*, Grég. de Tours, *Mart.*, 4, 29<sup>2)</sup>.

Tandis que *donec, quamdiu* et *quoad* deviennent rares, *dum*

<sup>1)</sup> E. Hartmann, *Die temporalen Konjunktionen im Französischen*, Diss. Göttingen, 1903.

<sup>2)</sup> J. Vising, *Quomodo in den romanischen Sprachen (Abhandlungen Tobler, p. 113)*.

reste, souvent renforcé par l'adverbe *interim*, déjà d'ailleurs en latin archaïque: **Dum** *coquitur interim potabimus*, Plaute, *Menaechmi*, 207, **Interim dum** *ille omnium textorum dicta inter lusum consumit*, . . . *repositorium allatum est*, Pétrone, 33, 3.

Il semble que cet adverbe, qui appartient d'abord à la phrase principale, se soit soudé plus tard à la conjonction pour donner la conj. \**dum interim*, forme qui donnera en français *dementres* et en provençal *dementre*.

Conjonctions  
latines qui sont  
restées en  
français.

347. Or, en vieux français on ne rencontre plus *cum*, *dum*, *donec*, *quam diu*<sup>1)</sup>; les seules conjonctions qui aient survécu sont *quando* et *quomodo*, en français *quant* et *com* ou *come*.

*Comme* a été concurrencé comme adverbe interrogatif par la nouvelle formation *comment*, mais il garde pourtant jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle le sens primitif de *quomodo*: *Vous-a-t-on point dit comme on le nomme*, Mol., *Ec. des femmes*, I, 4. — Aujourd'hui il exprime l'intensité: *Comme je suis heureuse!* mais l'adverbe *combien* et d'autres tournures tendent à lui enlever aussi cette fonction-là, qui pourtant est encore très vivante dans la langue actuelle.

Comme conjonction le domaine de *comme* s'est étendu. Il garde un peu de sa valeur primitive comme conjonction de comparaison (cf. § 374) et dans les propositions substantives (cf. § 343), il a essayé à s'introduire dans les phrases finales (cf. § 370), enfin en supplantant la conjonction latine *cum*, il a pris une fonction temporelle et causale (cf. § 352, 355 et 357). Ici nous nous contenterons de quelques observations sur *comme* conjonction de temps.

On trouve — nous l'avons vu — déjà en latin vulgaire *quomodo* avec cette valeur. Pour l'ancien français citons: **Com** *il fust en sen oratoyre . . . il avint*, S. Brandan, III, 6-7, où l'emploi du mode est curieux (cf. § 235).

*Sun compaignun, cum il l'at encuntrét,  
Sil fiert amunt sur l'helme ad or gemét,*

Roland, 1994 et suiv.

*Quand*, lui aussi, s'est vu chargé d'exprimer plusieurs notions. D'adverbe interrogatif qu'il était et qu'il est encore, il est devenu conjonction de temps et de cause, évolution déjà achevée en latin,

<sup>1)</sup> *Quando* que se trouve dans le *Boèce* provençal.

et il s'introduit même dans les phrases concessives (cf. § 363). Il a perdu actuellement le sens causal, très vivant au moyen âge, mais il a toujours gardé le sens temporel; inutile d'en citer beaucoup d'exemples:

**Quant** ot li pedre ço que dit at la chartre,

Alexis, 386 (Clédat, p. 12).

**Et quand** le terme passera,

On viendra,

Pathelin (Clédat, p. 438).

L'adverbe **347<sup>bis</sup>**. Outre ces conjonctions la langue a connu de relatif **que**. tout temps des périphrases indiquant le temps. Ainsi en latin: *Iis temporibus quibus*; en vieux français: *En icel tens que, al jorn que, à cele ore que*, et aujourd'hui *au moment où (que), le jour où (que)*, etc. Ce sont des phrases relatives et *que* ici est l'adverbe relatif.

L'emploi de ce *que* est très étendu en vieux français:

*A Pentecoste, que naist la flors el pre,*

Raoul de Cambrai, 3768.

*Ceste besoigne, s'il vos plaist, m'otriez,*

*Tresqu'a treis ans que verons coment iert,*

Cour. Louis, 105.

Dans ces exemples la subordonnée précise plus ou moins la détermination de temps qui précède. Or, cette détermination peut être une phrase temporelle amenée par *quant*:

*Et quant il part, que il fu eslongiés,*

Aiol, 6675.

C'est peut-être là, comme le remarque M. Ritchie <sup>1)</sup>, le point de départ de *que* remplaçant *quant* dans la seconde de deux propositions coordonnées.

On voit le même *que* dans des phrases comme: *Il y a trois ans que je ne l'ai vu*, construction qu'on retrouve en vieux français:

*Bien at set anz et mielz*

*Qu'en ai oït parler estranges soldeiers,*

Pèlerinage, 310.

En latin on trouve deux constructions différentes: *Dixit nobis, quoniam iam aliquot anni essent, a quo non pareret columna illa,*

<sup>1)</sup> Graeme Ritchie, p. 81. Cf. pourtant aussi p. 167 et suiv.

Peregr., XII, 7. — *Iam diu est quod ventri victum non datis*, Plaute, *Amph.*, I, 1, 146. — *Tertius dies est quod...*, Plinius, *Ep.*, IV, 27. — *Sexaginta jam anni sunt quod...*, S. Jérôme, *Visio Paul.*, 10.

Cet adverbe relatif *que* prend en français une extension considérable: il ne se rapporte pas seulement à un substantif, mais aussi à des adverbess et forme ainsi de nouvelles combinaisons conjonctionnelles qui peuvent rendre les idées exprimées par les conjonctions latines perdues.

Rem. On n'a donc pas ici affaire à la conjonction *que*, qu'on aurait voulu préciser, mais bien à l'adverbe relatif.

Nouvelles  
locutions con-  
jonctionnelles.

348. Ainsi on rencontre en vieux français pour exprimer la simultanéité complète *por tant que*, *tant que*, *tant com*:

*En ton mostier, por tant que nos vivons,  
N'aura mais dite ne messe ne leçon,*

Cour. Louis, 1064,

tandis que si les deux actions ne coïncident pas exactement, on se sert de *endementiers que*, *dementres que* (issus de *du minterim* avec *que*), *entrues que* = *inter hoc + que* et *que que*:

*Et li chevos anbelissoit,  
Que que li fils d'or palissoit,  
Chrétien, Cligés, 1567.*

*Que qu'ele se demante einssi,  
Uns chevaliers del bois issi,  
Chrétien, Erec, 2795<sup>1)</sup>.*

Puis *quant que*, *en quant que*, *quanques*, provenant de *quantum*:

*Mestre Edward le tint, kank' il l'unt desachié,  
S. Thom., 5481,*

*si com* et *ainsi com*:

*Par main en l'albe, si cum li jurz esclairet,  
Guenes li cuens est venuz as herberges,  
Roland, 667.*

Ici on voit le passage d'une conjonction de manière à une conj. temporelle. Enfin nous citons *où que*, dont le sens est d'abord local:

*Ou qu'il voit nos Franceis, si s'en va mervillant,  
Gui de Bourgogne, 3632.*

C'est de cette façon qu'est né *lorsque* et *alors que*: *Pendant le*

<sup>1)</sup> Cf. Tobler, III, p. 7—10.

dernier quart du siècle même, alors que de nouvelles attaques contre le cicéronianisme commençaient de plusieurs côtés, la plupart des chefs échouèrent, *Revue du seizième siècle*, 1914, p. 209.

Citons encore *tandis que*, composé de l'ancien adverbe *tandis* = *tam diu* et *que*. On le trouve dès le moyen âge :

*Et tandis que il les asamble,*

*Renart ses coroies li emble,*

Roman du Renart, 16944.

*Joie entière on ne peut avoir,*

*Tandis que l'on est en ce monde,*

Marot, II, 110.

Mais bientôt *pendant que* lui fait concurrence: **Pendant que leur autorité a besoin de nostre appuy**, Montaigne, I, 13. — Vaugelas, I, 142, blâme l'emploi fréquent de *tandis que*, Th. Corneille et l'Académie (en 1704) constatent que *pendant que* est pour le moins aussi usité que *tandis que*, et aujourd'hui, on le sait, cette dernière conjonction est presque uniquement employée quand il s'agit d'une opposition: *La pauvre femme travaille, tandis que son mari gaspille son argent.*

#### Antériorité

##### Conjonctions latines.

349. En latin on se sert de *dum*, *donec*, *quoad* = „jusqu'à ce que”, et de *antequam* et *priusquam* = „avant que”. Ces conjonctions se retrouvent en latin postclassique; seulement à côté de *antequam* nous trouvons *antea quod* dans les textes mérovingiens.

##### Conjonctions signifiant avant que en français.

350. En vieux français *antea quod*, devenu \**antius quod*, donne *ainz que*, *ainçois que*; *priusquam* est rendu par *primes que*, *premier que*, que nous rencontrons jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle:

*Ainz que Rollanz se seit aperceüz . . .*

*Mult granz damages li est apareüz,*

Roland, 2036 et 2038.

Une nouvelle combinaison donne *avant que* et *devant que*, formes qui ne deviennent fréquentes que vers la fin du moyen âge, mais qu'on trouve pourtant dès le xii<sup>e</sup> siècle:

*Mes trop plus crains que la mort ne l'absente*

**Avant que moy,**

Clédat, p. 432.

*Sil pursieu e enchalce devant ço que il entre en cité*, Quatre Livres des Rois, II, 198.

*Ains que* se fait rare au xvi<sup>e</sup> siècle. En voici pourtant un exemple:

*Le cler soleil, ains qu'estre en Occident,  
Lairra espandre obscurité sus elle,*

Rabelais, I, 58.

*Devant que* se rencontre encore souvent au xvii<sup>e</sup> siècle. Vaugelas, I, 435, dit à propos de *avant que* et *devant que*: „Tous deux sont bons. M. Coëffeteau a tousjours escrit *devant que*, mais *avant que* est plus de la Cour et plus en usage". Thomas Corneille et l'Académie condamnent *devant que*. On blâme également au xvii<sup>e</sup> siècle l'emploi de *aparavant que*, dont M<sup>lle</sup> Scudéry se sert souvent. *Avant que* est seul resté dans la langue.

*Primes que*, *premier que* sont des conjonctions qui expriment la même idée, mais qui n'ont pas subsisté; *premier que* est fréquent en moyen français et rare au xvii<sup>e</sup> siècle: **Premier que vous faittes a vostre fils nul mal**, Froissart, III, 13. — **Qui vit premier le corps de sa femme morte devant sa maison qu'il n'en avoit su la nouvelle**, Marg. d'Angoulême, *Hept.*, Nouv. II.

*Il se faut tenter*

**Premier que l'on se vienne à la cour présenter,**

Du Bellay, *Poète Courtisan* (Darm., p. 285).

**Premier que d'avoir mal, il trouva le remède,**

Malh., I, 13.

Conjonctions  
signifiant  
jusqu'à ce  
que.

351. Quant aux conjonctions latines signifiant „jusqu'à ce que", elles ont disparu. Elles ont été remplacées par:

a) *jusques*, *jusques que*, du latin \*de + usque + quod, cf. Prudence, *Cath.*, 2, 73, 6: *Jacob, eo usque*

*dum lux surgeret, sudavit impar proelium.*

*Jo vos defent que n'i adeist nuls hum*

**Jusques Dieus vueille qu'en cest camp revengum,**

Roland, 2438.

Ces conjonctions disparaissent au xvi<sup>e</sup> siècle.

b) *tant que*, fréquent au moyen âge, est encore très usité au xvii<sup>e</sup> siècle, dans le sens de „jusqu'à ce que":

*D'une chambre an autre traverse,*

**Tant que tot cuide avoir veü,**

Cligés, 5566.

*Versez, versez toujours, tant qu'on vous dise assez,*

Mol., *Bourg. Gent.*, IV, 1.

Pourtant l'Académie le condamne dans les vers de Corneille, III, 155:

*Je te le dis encore, et veux, tant que j'expire . . .*

Rem. 1. Il est curieux de constater que l'Académie s'est elle-même servie de la tournure blâmée. On lit dans les *Sentiments sur le Cid*, XII, 471, **tant qu'il ait prouvé** au sens de: **jusqu'à ce qu'il ait prouvé**.

c) Citons encore *jusqu'à tant que*: *Il faut la prendre* (l'Eucharistie) *avec réserve, jusqu'à tant que nous soyons rendus propres à recevoir tout son effet*, Bossuet, *Méd. sur l'Évang.*, la Cène, 48<sup>e</sup> jour.

d) *jusqu'à ce que* est aussi très fréquent au xvii<sup>e</sup> siècle et on sait qu'il est resté presque seul dans la langue actuelle: *Les autres demeurent en leur pourriture jusques à ce qu'ils soyent consumez*, Calvin, *Institution*, II, 5, 3 (éd. de 1560).

Rem. 2. Au moyen âge on trouve encore *de ci que*, *de ci la que*, *de ci a tant que*, *tresque* et d'autres locutions:

*Ne doit garir ne a plain ne a bos*

**De ci qu'il ait o recreant o mort,**

Cour. Louis, 23.

*Ja nen iert mais retraiz par nul home charnel,*

**Tresqu'il selt pleine hanste de terre desterrez,**

Pèlerinage 463 (Clédat, p. 41).

### Postériorité

Disparition des  
conjonctions  
latines et  
nouvelles  
formations en  
partie savantes.

352. En latin on a postquam ou posteaquam „après que”, et ut, ubi, simulac, ut primum, ubi primum, cum primum, „dès que”. En latin vulgaire on trouve parfois postea quod. Puis cum, quando et en latin postclassique quomodo.

En français ces conjonctions ont disparu, sauf postea quod, quando et quomodo. Posteaquam, devenu \*postius quod, donne *puis que*:

*Car ne doit estre contredite*

**Parole puis que rois l'a dite,**

Chrétien, *Erec*, 61.

On le trouve encore au xvi<sup>e</sup> siècle dans ce sens: *Je ne vous avois onques puis veu que jouastes a Monspellier . . . la morale comédie de celui qui avoit espousé une femme mute*, Rab., III, ch. 34.

On rencontre aussi **des puis que**, qui va donner *depuis que*:

*Servi m'as bien et volentiers*

**Des puis que tu fus chevaliers,**

Gautier d'Arras, *Ille*, 277.

Puis une combinaison *après que*, formé de la préposition *après*, qui avait remplacé *post*, et la conjonction *que*:

*Grant piece après que il revint*

*Un jor seus an la chambre vint,*

Chrétien, *Cligés*, 5157.

*Des que* équivaut à l'origine simplement à „après que”:

*Trenta tres anz et alques plus,*

**Des que çarn pres, in terra fu,**

La Passion du Christ, 5 et 6.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle il a le sens actuel:

*Car le traîtres le ferma,*

**Des que la traïson soscha,**

Chrétien, *Cligés*, 1241.

**353.** Les conjonctions suivantes sont composées d'un adverbe, indiquant la rapidité et qui appartenait primitivement à la phrase principale, et *que*: *lues que*, *maintenant que*, *en es le pas que*, *tantost com (que)*, *manés (manois) que*, *erramment que*, *incontinent que*, *soudain que*, *aparmens que*, *d'abord que*, *soudain que*, *desormais que* et *lorsque*. Cette dernière conjonction apparaît pour la première fois dans Chrétien de Troyes et reste rare dans la vieille langue:

*Cil s'an vont isnelement tuit,*

**Lors que cele l'ot comandé,**

Cligés, 5486.

Enfin il faut citer ici *ou que*, qui, comme nous l'avons vu au § 348, exprime aussi la simultanéité:

**Ou que veit Olivier, volentiers i parolet,**

Pèlerinage, 824.

Plusieurs de ces conjonctions ont eu une courte existence. C'est qu'elles sont pour une partie des formations savantes; aussi les trouve-t-on surtout dans la littérature scientifique, qui avait besoin de distinctions plus fines que les chansons de geste. Ainsi on ne rencontre plus au XVI<sup>e</sup> siècle *manois que* et *lues que*, tandis que *soudain que* et *incontinent que* sont alors en train de passer hors d'usage: **Soudain qu'elles sont a nous, nous ne sommes plus a elles**, Mont., III, 5. — *Et pour chastier sa femme, incontinent qu'il fut de retour en sa maison*, Amyot (Darm., p. 154). — Et au XVII<sup>e</sup> siècle encore:

**Soudain qu'elle m'a vu**

*Ces mots ont éclaté . . .*

Corn., IV, 1, 1181.

**Incontinent qu'il croira que mes gens**

*Seront couchés et dans leur premier somme,*

*Il se rendra devers mon cabinet,*

La Font., *Contes*, V, 3.

*Subit que* est une formation savante qu'on trouve assez souvent au xvi<sup>e</sup> siècle: **Subit que** *M. de Guise vic l'artillerie assise*, Pavé (Brunot). *D'abord que* est très usité au xvii<sup>e</sup> siècle: *J'ai vu un jeune homme avec elle qui s'est sauvé d'abord qu'il m'a vu*, Mol., *Mal. Imag.*, II, 7. — **Aussi d'abord que** *je vous ai vu, vous ai-je connu comme si je vous avais nourri*, Scarron, *Roman comique*.

*Désormais que* commence à vieillir au xvii<sup>e</sup> siècle, tandis que *aussitôt que* devient une des conjonctions les plus usitées.

Vaugelas, I, 361, condamne *dès lors que*, qui aujourd'hui est archaïque: **Mais dès lors que** *l'on parle, nous ne pouvons laisser s'établir à nos dépens la prescription de silence*, *Le Temps*, 17 février 1915.

„*A même que*, pour „en même temps que”, n'est point une phrase de la Langue”, déclare l'Académie en 1704; cf. Vaugelas II, 190.

*Si tost com*, fréquent en vieux français, est resté dans la langue sous forme de *sitôt que*:

*Dame, mes pere me pria*

*Que por rien nule ne leissasse*

*Qu'an Bretaingne ne m'an alasse,*

**Tantost con chevaliers seroie,**

Cligés, 4313 et suiv.

**Ainsi que** *la pauvre femme étoit à son premier sommeil, entra ce valet*, Marg., *Heptaméron*, Nouv. II.

Rem. On trouve quelquefois à *ce que* avec le sens de „dès que”: **A che que** *il le sent lassé, L'a molt laid e reüsé*, Tristan Mén., 299 et suiv. (dans *Romania*, XXXV, p. 506). — Pour *mais que* cf. § 360.

### Conjonctions causales<sup>1)</sup>

**Conjonctions latines.** 354. En latin classique *quod* et *quia* expliquent, *quoniam*, *quandoquidem*, *siquidem* motivent l'action et signifient donc „puisque”; *cum*, conjonction temporelle, prend souvent un sens causal et amène en général une subordonnée

<sup>1)</sup> O. Rohte, *Die Kausalsätze im franz.*, thèse Göttingen, 1901.

qui précède la principale; quando, qui lui aussi peut être une conjonction de temps — en général il est adverbe —, s'emploie en latin aussi avec la valeur causale de „puisque”. Déjà dans Plaute:

**Quando ita tibi lubet, vale atque salve,**

Cistellaria, 118.

*Age, libertate decembri,*

**Quando ita maiores voluerunt, utere; narra,**

Horace, *Sat.*, II, 7, 5.

Rem. 1. Quod causal se rencontre souvent après les verbes affectifs, où il alterne avec la construction dite „Accusativus cum Infinitivo”.

Rem. 2. Si on nie une cause, on se sert de non quod, non quo; quia indique une cause réelle. Pourtant la distinction entre quod et quia s'efface dès le premier siècle.

En latin postclassique quod est souvent remplacé par eo quod et pro eo quod, „par cela que”, qu'on trouve d'ailleurs déjà dans Cicéron: *Tibi . . . panis non deerit . . . eo quod oboedieris verbis meis*, Grég. de Tours. — Mais c'est surtout quia qui étend son domaine aux dépens des autres conjonctions causales, cf. § 340.

**que causal.** 355. De toutes les conjonctions causales latines restent en français seulement *que*, *quant* de *quando*, *com* de *quomodo*.

Les exemples où l'on trouve *que* seul comme conjonction causale sont rares, et encore peut-on y traduire *que* par *car*:

*Sovre les piez ne puot ester*

**Que toz les at il condamnez,**

S. Léger, 165.

Pourtant on le trouve dans quelques cas spéciaux, p. ex. après des verbès comme *blâmer*, *mercier*:

*Jel blasmoë qu'il me mandat,*

Béroul, 357.

On se sert ici aussi de la locution *de ce que*, qui est seule usitée aujourd'hui.

On trouve encore *que* causal après une proposition interrogative, emploi qui s'est conservé jusqu'à nos jours:

*Avés vos de gent garde, que si estes armé?*

Aiol, 1737.

Puis, *que* est fréquent après un verbe comme *faire*:

*Que fols fist li reis Hugue, qu'il herberjat tel gent,*

Pèlerinage, 483,

mais on trouve aussi la construction moderne *en ce que* et *de ce que*. Enfin, *que* s'est conservé dans *non que*, *ce n'est pas que*, qui nient la réalité de la cause, et dans *c'est que*.

Une extension de *que* causal est le *que* exclamatif après une interjection:

*Deus! qu'or nel set li cuens ò le vis fier!*

Cour. Louis, 2084.

*Lasse, que n'ai un cotel dont m'ocie!*

*Deus! quel dular que li Franceis nel sevent!*

Roland, 2723 et 716.

**Valeur de que** 356. En général la phrase amenée par *que* est précisée par une préposition causale, suivie ou non d'un pronom déterminatif: *por que*, *por o que*, *por ço que*. Vers la fin de la période du vieux français on trouvera d'autres formations comme *vu que*, *à cause que*.

*Por ço que* est surtout fréquent après les verbes affectifs:

*Mais por ice le vous ai demandét*

*Que de mecines cui je savoir assés,*

Raoul de Cambrai, 6890.

On trouve *pour que* encore au xvi<sup>e</sup> siècle:

*Pour aucun temps il cheut au lit malade,*

*Pour que son cœur d'elle estoit séparé,*

Oct. de St. Gelais, *Hist. d'Eurialus et Lucrece*.

*Por tant que*, qui se maintient également jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, est fréquent chez Chrétien de Troyes:

*Si l'ama tant, quant il la vit,*

*Qu'il an fu morz, si come an dit,*

*Por tant qu'il ne la pot avoir.*

Cligés, 2769 et suiv.

*Puis que* et *des que*, qui indiquent primitivement le temps, prennent eux aussi un sens causal:

*Sire, nel vos celerai plus,*

*Des qu'il vos plect que jel vos die,*

Chrétien, *Chev. au lion*, 3648.

*Puis qu'a moullier te vix traire,*

*Pren feme de haut parage,*

Auc. et Nic., 3, 11.

On trouve cette conjonction déjà dans *St. Léger*:

*En un monstier me laisse entrer  
Pois que nen pois lau voil ester,*

St. Léger, 95.

*Vu que: Ce ne seroit point par nécessité, veu que, Dieu mercy, nostre langue est tant riche . . .*, H. Estienne, *Conformité de la langue grecque*, Préface (Darm., p. 132).

*Par ço que* est rare en vieux français et ne se trouve que dans des textes qui ont un caractère savant:

*En grant peine nus mist,*

**Par ço que** *li manjat*

*Ço qu'Eve li dunat,*

Phil. de Thaun, *Comput*, 533.

*Par ce que et pour ce que*, qui primitivement se distinguent, le premier indiquant le moyen, le second la cause, se sont de bonne heure confondus; au XVII<sup>e</sup> siècle la lutte n'est pas encore finie, mais Vaugelas, I, 117, trouve *par ce que* „plus doux”, et l'Académie condamne *pour ce que* en 1704.

Rem. Comp. le chap. des prépositions pour l'histoire de *pour* et de *par*.

*A cause que et considéré que* disparaissent également: *Et à cause qu'il n'étoit de maison de même qu'elle, il n'osoit découvrir son affection*, Marg. d'Angoulême, *Heptam.*, Nouv. IX. — Mais une nouvelle conjonction naît, *attendu que*, qui, d'après Vaug., II, 250, „commence à se rendre fort commun dans le beau stile”.

*D'autant que* a aussi le sens causal: *Puis après afin que, d'autant que les mesmes cruautés pouvoient bien tost après estre exercées contre beaucoup de povres personnes, les nations estranges fussent . . . touchées.*, Calvin (A. Lefranc, *Grands Ecrivains du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 318 et suiv.)

Si l'on veut appuyer, on peut se servir aujourd'hui de *par cela même que*: **Par cela même que** *je connais les choses, les choses n'existent pas*, Flaubert, *Tentation de St. Antoine*, p. 96.

Autres  
conjonctions:  
quand et comme.

357. Nous avons vu qu'à côté de *que*, deux autres conjonctions latines s'étaient maintenues en français, *quand* et *com* ou *come*. En voici deux exemples:

**Quant** *n'ai ton fil, ensemble o tei vueil estre,*

Alexis, 150 (Cléd., p. 10).

*E fu si bele et si bien faite,*

**Con** *Deus meïsmes l'avoit faite,*

Chrétien, *Cligés*, 2717 et suiv.

*Quand* a bientôt perdu son sens causal; *comme* par contre est toujours très vivant.

La différence entre *parce que*, *puisque* et *comme* est connue. On trouve pourtant souvent *parce que* en tête d'une phrase: *Enfin, parce que Balzac avait écrit . . . , il faut mettre sur sa tête la couronne de Pologne*, G. Reynier, *Le roman réaliste au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1914, p. 137.

Comment une conjonction causale peut prendre la valeur concessive, on le voit par la phrase suivante: *Mais . . . parce qu'il oppose dans une salle de cabaret la civilité démonstrative et complimenterieuse d'un groupe d'Italiens à la méfiante gravité de quelques buveurs allemands, il serait naïf de lui supposer l'intention de peindre les mœurs françaises et étrangères*, Ibidem, p. 229.

*Comme ainsi soit*, très fréquent chez Amyot par exemple, se perd au xvii<sup>e</sup> siècle. Malgré l'autorité de Coëffeteau, Vaugelas, II, 248, le condamne et l'Académie, elle aussi, déclare que cette locution est entièrement bannie du langage. En voici un exemple de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle: *Comme ainsi soit que vos offenses et iniquitez vous ayent amené à en temps auquel . . .*, Lancelot, *Avertissement au lecteur*.

Rem. 1. Au xv<sup>e</sup> siècle on rencontre *car* avec le sens de „parce que“: *Du nom de fortune on le baptise ou por deffault de vivement entendre et cognoistre la raison, ou car le bruit de fortune est trop en cours* (Meyer-Lübke, III, p. 659).

Rem. 2. Un emploi curieux est celui de *par quoi*, *pour quoi*, *de quoi* au lieu de *parce que*, *pour ce que*, *de ce que*. Il est dû peut-être à une confusion avec le pronom relatif qu'on trouve dans les questions indirectes: *Il parle de ce qu'il ne comprend pas*, ou *Il parle de quoi il ne comprend rien*. Ainsi on a des phrases comme celle-ci: *Pleurant de quoy les pieds luy saignoient*, D'Aubigné, *Mémoires* (Darm., p. 80). — *Dont* est employé avec le même sens: *Ainsi il fault . . . t'èsjouyr dont Pan est a son aise*, Marg. d'Angoulême (Brunot, II, 383).

### Conjonctions conditionnelles

**Si en latin et 358.** En latin on avait *si*, amenant toute sorte de conditions. La négation en est *nisi*, si la négation porte sur toute la phrase; *si non* ou *si minus*, si elle ne se rapporte qu'à une partie de la phrase: *Caesar demonstrat se . . . nisi ita fecerint, esse bello civitatem persecuturum*. — *O miserum te, si intellegis: miseriorem, si non intellegis*.

*Si* a persisté renforcé dans la langue populaire par *que*, qui indique par excellence l'idée de subordination: *Si qu'ils tirent dessus, ce sont des Boches*, Illustration, 1914.

La conjonction négative *nisi* a disparu, quoiqu'on la trouve encore fréquemment en latin vulgaire. Elle a été remplacée par *si non* qui donne en vieux français *se... non*: *Or n'i a se de l'aler non* (Tobler, I, 23), tandis qu'aujourd'hui les deux mots sont toujours rapprochés: *Ce crime n'a pu être commis si non* (ou plutôt *si ce n'est*) *par lui*. Ici encore on trouve une forme allongée avec *que*: *Il me sembla que, sinon que je m'y opposasse vertueusement, ... je ne pouvoye m'excuser*, Calvin (A. Lefranc, *Grands Écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 318). — Cf. aussi § 359.

**Que pour  
amener une  
condition.**

**359.** *Que*, qui a remplacé tant d'autres conjonctions, est aussi entré en lutte avec *si*. Dans des phrases comme *Qu'il reconnaisse son tort, et je lui pardonnerai*, il est vrai, nous avons affaire à une phrase exprimant un désir et *que* n'y équivaut donc pas à *si*. On le trouve quand deux conditionnelles sont reliées ensemble: *Si vous y allez et que vous le voyiez, dites-lui qu'il n'y a plus de danger*. Dans ce cas, le latin ne répétait pas en général la conjonction *si* et mettait le même mode dans les deux phrases.

La vieille langue pouvait dans ce cas se servir de deux constructions:

*Et se nus contredire m'ose ...*

*Et die que li gentil home ...*

*Sont de meillor condicion,*

J. de Meung (Clédat, p. 210).

*Se sui ocis et vos dire l'orrez,*

Roland, 359a (éd. Stengel),

c.-à-d. que devant la seconde phrase, la conjonction manque et qu'on se sert de l'indicatif ou du subjonctif. C'est au XIII<sup>e</sup> siècle que la conjonction *que*, devenant de plus en plus fréquente, apparaît aussi devant le subjonctif. Cette tendance est peut-être renforcée par le fait que la particule *que* peut remplacer aussi d'autres conjonctions, notamment les conjonctions temporelles comme dans:

*Quant vient al seir,*

**Que virent l'air teniècle et neir<sup>1)</sup>,**

Thèbes, 3057.

<sup>1)</sup> Il est peu probable que cette construction dérive du latin. Il est vrai que dans Plaute on trouve quelques vers où *quod* équivaut à *si*:

*Si hercle tantillum peccassis, quod posterius postules*

*Te ad verum convorti, nugas mulier magnas egeris,*

Rudens, 1148,

= „si tu réclames ensuite” = „tu auras beau réclamer”; cf. Lejay, *Rev. philol. de litt. et d'hist. anc.*, 1912, p. 259.

**Autres conjonctions.** 360. Nous avons vu que *nisi* a disparu de la langue. Quand la condition est exprimée par un verbe, il est remplacé par *si* suivi d'une phrase négative: *Si vous n'obéissez pas, vous serez puni*, ou par *à moins que*, conjonction qui ne fait que relativement tard son apparition dans la langue.

Rem. 1. On la trouve quelquefois construite avec un substantif au xviii<sup>e</sup> siècle:

**A moins que** *d'une tête un si grand corps chancelle,*

Corn., *Othon*, III, 3, 858,

et encore aujourd'hui, mais rarement: *Les médecins disent qu'à moins d'un oracle, il sera mort demain.*

Peu à peu on a formé d'autres locutions conjonctionnelles *fors que*, *fors ce que*, *fors tant que*:

*Car j'ai tel duel qu'onques le roi*

*Out mal pensé de vous vers moi*

*Qu'il n'i a el fors que je muere,*

Béroul, *Tristan*, 109.

Puis *sauf que*, *loin que*, *oultre que*, *au lieu que* et avec des participes *hormis que*, *pourvu que*, *posé que*, *supposé que*:

*Tu les avras*

**Par covant que tu me diras**

*An quel leu li corz fu trovez,*

Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 2101.

*Et li rois dit que . . .*

**Por ce que il s'en ressovaigne**

*Qu'il retournera,*

Ibidem, 2715.

*Ne li estuet ostel changier*

**Por qu'** (= pourvu que) *ouïst auques a mangier.*

Roman de Renard (Clédat, p. 166).

Dans *ne . . . que*, qu'on trouve dès le xiii<sup>e</sup> siècle, on a primitivement le *que* comparatif, où le comparatif est sous-entendu. L'origine de cette construction se voit très bien dans une phrase comme:

**Ne cuide qu'il i ait nului**

**Que seulement son clerc et lui,**

Gautier d'Arras, *Ille et Galeron*, 1819.

En parlant des conjonctions adversatives nous avons déjà traité *mais que* (= pourvu que, excepté que); cf. § 334. Citons encore quelques phrases:

*Volentiers, dist li cuens, mais que Charles l'otreit,*

Pèlerinage, 485.

*Ne sai que je vous puisse dire,  
Mais que Ganor avons perdue,*

Gautier d'Arras, *Ille*, 5728.

On le trouve encore quelquefois au xvii<sup>e</sup> siècle, en général avec une valeur temporelle; les exemples suivants montrent comment on a pu passer du sens de *pourvu que* à celui de *quand*: *Il promet qu'il le feroit, mais qu'ils tâchassent aussi de leur côté à disposer les esprits*, Vaugelas, *Quinte-Curce*, VI, 2. — *Vous aurez le Grand Roman des Chevaliers de la Gloire, mais qu'il soit achevé d'imprimer*, Malh., III, 263.

Rem. 2. Vaug., I, 268, dit: „*Mais que pour quand*, est un mot dont on use fort en parlant, mais qui est bas, et qui ne s'escrit point dans le beau stile“. Th. Corneille et l'Académie le bannissent entièrement de la langue.

*Je vous donne ma voix pour dire la vôtre, par ainsi que vous ne nous fassiez point pleurer*, Marg. d'Angoul., *Hept.*, VII.

Rappelons encore l'emploi de *sans que*, suivi de l'indicatif, avec la signification de „si ce n'est que“: *Il m'a fait faire bien des compliments, et que sans que son équipage étoit bien fatigué, il seroit venu me voir; et moi, sans que je n'en ai point*, Sév., IX, 269. <sup>1)</sup> — Et encore aujourd'hui parfois: *Ne dépensez rien, sans que cela soit nécessaire*. — Enfin, citons encore les conjonctions qui s'emploient en français moderne: *en (au) cas que, à condition que, pour peu que* <sup>2)</sup>.

### Conjonctions concessives <sup>3)</sup>

**Les conjonctions latines disparaissent.** **361.** Pour exprimer une idée concessive, le latin pouvait se servir du subjonctif seul, ou de différentes conjonctions, ou encore de pronoms et adverbess relatifs indéfinis.

a) *Sit hoc verum, proficiscendum tamen non erat.*

b) *Quamquam, etsi, tametsi, cum, quamvis, licet, etiamsi.*

Les trois premières conjonctions expriment une concession réelle:

<sup>1)</sup> Cf. § 333.

<sup>2)</sup> Cf. § 346, Rem.

<sup>3)</sup> H. Johannsen, *Der Ausdruck des Concessivverhältnisses im Altfranzösischen*, Diss. Kiel, 1884. — F. Brüss, *Der Ausdruck des Konzessivverhältnisses im Mittel- und Neuf Franz.*, Diss. Göttingen, 1906. — Tobler, III, 1, *Quoi que, malgré que, bien que*.

*Nam etsi nullo periculo legionis delectae cum equitatu proelium fore videbat, tamen committendum non putabat*, César, *De bello gallico*, I, 46. — Quelquefois ces trois conjonctions étaient employées dans la principale: **Quamquam quid loquor?**

**Ut (licet) desint vires, tamen est laudanda voluntas.**

*Quamvis* exprime un degré et il est donc, en latin classique, presque toujours suivi d'un adjectif ou d'un adverbe: *Assentatio quamvis perniciosa sit, nocere tamen nemini potest nisi qui delectatur* (= quelque pernicieuse qu'elle soit). Le mot *tamen* dans la principale souligne très souvent l'idée concessive.

c) *quisquis* ou *quicumque*, *quotquot* ou *quotcumque*, *utut* ou *utcumque*, *ubiubi* et d'autres:

**Quidquid id est, timeo Danaos et dona ferentes,**  
Verg., *Aeneis*, 49, II.

En latin postclassique une confusion se produit entre plusieurs de ces conjonctions, ainsi entre *licet* et *quamlibet*, *quamquam* et *quamvis*. Il est vrai que cette confusion se rencontre déjà pendant la période classique: *Quamvis carebat omnia*, Nepos, *Miltiades*, 2, où *quamvis* a le même sens et est suivi du même mode que *quamquam*.

362. Nous savons déjà qu'à l'époque préromane la perte des conjonctions a dû être considérable. Il est vrai que les textes latins ne nous en fournissent pas la preuve, mais l'état des choses en roman prouve plus que suffisamment la vérité de cette assertion: de toutes les conjonctions concessives du latin le français ne garde aucune trace. Il se tire d'affaire:

**Idée concessive, exprimée par une principale.** a) en se servant d'une autre tournure; des phrases comme la suivante sont particulièrement fréquentes en vieux français:

*Qui le cor ot et tantir et souner,  
S'il est malades, lués revient en santé  
Ja n'avera tant grant enfermeté,*

Huon de Bordeaux (Clédât, p. 50).

En français moderne se rencontrent des tournures comme: *Il a beau . . .*, ou: *Le croira qui voudra, moi je suis sûr de mon affaire*, d'autres encore.

**Le subjonctif seul.** *b)* en se contentant du subjonctif seul:  
*Li reis Hugue li Forz nen at nul bacheler,  
 De tote sa maisniede, tant seit forz et membrez,  
 Ait vestut dous halbers et dous helmes fermez,  
 Si seit sor un destrier corant et sojornét . . .*  
 Pèlerinage, 454 et suiv. (Clédât, p. 40)

**363. c)** Enfin le français a créé une foule de conjonctions concessives:

**si.** 1) La conjonction *si* peut facilement prendre une nuance causale et concessive:

*Se tu es riches et manant,  
 Ne soies orgueilleus por tant,  
 Méon, Fabl. et Contes, II, 138, 12.*

Cette fonction, qui est restée en français moderne, s'explique par le fait que la conditionnelle aussi bien que la concessive sont au fond des causales (§ 238). Le sens concessif est encore plus clair dans les locutions conjonctionnelles: *encore si, neis si* (= *même si*), *portant si, meisme si*, et dans une phrase comme:

*Or pense de toy liee offrir  
 A encore un petit souffrir,  
 S'ainsi est qu'il te viengne ennui,  
 Clédât, p. 428.*

**quand.** 2) L'emploi de la conjonction *quand* avec sens concessif est récent. On exprime cette idée plus clairement par *quand même, quand bien même*:

*De quelque amant pour moi que mon père eût fait choix,  
 Quand à ce grand pouvoir que la valeur vous donne  
 Vous auriez ajouté l'éclat d'une couronne,  
 Quand je vous aurais vu, quand je l'aurais haï;  
 J'en aurais soupiré, mais j'aurais obéi,  
 Corn., Polyeucte, II, 2.*

**Adverbes et pronoms indiquant l'intensité.** **364.** 3) Dès l'époque la plus ancienne on trouve des adverbes ou des pronoms indiquant l'intensité:  
*En non Deu, j'ai bel ami,  
 Cointe et joli  
 Tant soie je brunette,*

Clédât, p. 330.

Cette tournure se rencontre encore au XVII<sup>e</sup> siècle: *Vous à qui la*

*mort même, de tant près que vous l'avez vue, n'a jamais pu faire peur, Voit., I, 124; — ou avec inversion:*

*Même ses courroux, tant soient-ils légitimes,  
Sont des marques de son amour,*

Malh., I, 246, 23.

La construction moderne *si grant qu'il seït* se trouve déjà dans le *Chastoiement d'un père à son fils*, XXXIII, 120.

*Je t'aime toutefois tel que tu puisses être,*

Corn., Cinna, III, 4, 1033.

Cette tournure n'apparaît qu'au *xvi<sup>e</sup>* siècle.

*Tous soiez joene, s'estes vos tes  
Que vos devez par droit estre honorés,*

Enfances Ogier, 7251.

*Tout ait Diex faites les choses,  
Au mains ne fist il pas le nom,*

Roman de la Rose, 7829.

Dans le premier exemple *tout* est suivi d'un adjectif et indique l'intensité, dans le second ce sens s'efface et *tout* est devenu synonyme de *quoique*.

Rem. De même en provençal moderne: *Tous que siès lou flambèu dau coumerce croumpa quatre sous de filousoufia*, Germ. Rom. Monatschrift, 1915, p. 218.

365. 4) La concession peut porter, non sur l'action, mais sur la personne qui fait ou subit l'action, sur le lieu, sur la façon dont elle se produit. De là l'introduction de pronoms et d'adverbes interrogatifs: *qui . . que, quoi . . que, où . . que, quel . . que, comment . . que, quant . . que* (tombé en désuétude au *xvi<sup>e</sup>* siècle), enfin *combien . . que*, qui, perdant son sens primitif, à été très fréquent dans le sens de „quoique”; et les formations savantes comme *quiconque, quelconque* suivies ou non de *que*<sup>1)</sup>. La plupart de ces locutions se trouvent dès le *xii<sup>e</sup>* siècle:

*Serai je vostre, ou que je soie,*

Guill. d'Angleterre, 1570.

*Qui que lor discorde compert,  
Il n'i avront ja nul danger,*

Ibidem, 2342.

<sup>1)</sup> Cf. aussi § 130.

*Ge n'en met hors rois ne prelas,  
Ne juges de quelconque guise,*

Roman de la Rose (Clédat, p. 206).

*Mes il met an son covenant  
Que la corone li remaingne,  
Comant que li afeires praingne,*

Chrétien, *Cligés*, 2553 et suiv.

*Cument que chascuns le feïst,  
Qui que murust, qui que vesquist,  
Veir est que Guillelmes venqui,*

Wace, *Rou* (Clédat, p. 252).

*Quoique* et *combien que* ont perdu leur sens primitif, qu'on sent peut-être encore dans des phrases comme *Quoique ces deux frères diffèrent l'un de l'autre (combien qu'ils diffèrent l'un de l'autre), ils s'aiment passionnément.*

*Mais vous savez qu'il est des choses dans la vie  
Qu'on ne peut excuser quoiqu'on en ait envie,*

Mol., *Misanthrope*, III, 4.

*Jamais, dit-elle, pour homme que j'eusse veu (combien qu'il fust accompli en don de grace et de nature), mon cœur n'avait varié,* Hélienne de Crenne (Reynier, *Le Roman sentim. avant l'Astrée*, p. 101).

Ils n'expriment plus que la simple concession. *Combien que*, extrêmement fréquent au xvi<sup>e</sup> siècle, se rencontre encore au xviii<sup>e</sup>: *L'abbé, combien qu'il fût assez mauvais homme, ne leur osa refuser le logis*, Marg. de Navarre, *Heptam.*, Préface. — *Combien que l'étonnement que j'ai d'être déçue est si grand*, Ibid., *Nouv.* X.

Richelet le déclara hors d'usage et Corneille remplaça p. ex.:

*Et combien que pour lui tout un peuple s'anime,  
par: Et quoi qu'on die ailleurs d'un cœur si magnanime,*

Cid, IV, 1, 1133.

L'histoire de *quel . . que* est intéressante; nous en avons d'ailleurs déjà parlé au paragraphe 145 et nous pouvons nous contenter de citer quelques exemples de *lequel . . que (qui)*, qui lui aussi amenait souvent une phrase concessive:

*Une chose nos fait entendre  
Al quel que la viegne a prendre,  
Que ele l'ait anceis amé;  
Del quel ki l'ait vuelt avoir gre,*

Enéas, 9005—9.

Et encore au xvii<sup>e</sup> siècle: **Lequel** des deux **qui** pût arriver, *l'astrologie triomphait*, Fénelon, *Dialogue des Morts*, 72; — et avec le pronom relatif à l'accusatif: *Il aura dent pour dent, ou œil pour œil, lequel qu'il voudra*, Malh., III, 55.

**pour . . que** 366. 5) La préposition *pour*<sup>1)</sup> précède d'abord un substantif et a un sens causal ou concessif:

*Ne te faudra*

*Nule chose qui te conviegne*

**Por mescheance qui l'aviegne,**

Rom. de la Rose, 6542.

Et encore au xvii<sup>e</sup> siècle:

*Je ne vous aime pas pour faveur que j'obtienne,*

La Font., *L'Eunuque*, IV, 6, 1709.

Puis, si le substantif est précédé lui-même d'un adjectif fortement accentué, la construction se confond avec la phrase amenée par *si* ou *tout*. Voici un exemple qui se trouve sur la limite, mais où l'on peut encore sentir la valeur de la préposition:

*Onques cerf*

*Ne fu tant a deable serf,*

*Qu'en guise de cerf se meist,*

**Pour estrange estat qu'il preïst,**

c.-a.-d. „Le diable ne se déguisa jamais en cerf, quelque étrange état qu'il ait jamais pris”.

*Puisque tous ses captifs, pour bien qu'elle les tienne,*

*Sortent de sa prison pour entrer dans la mienne,*

J. de Mairet, *Les galanteries du duc d'Ossone*, IV, 8.

**Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes,**

Corn., *Cid*, I, 4, 157.

On sait que *pour* suivi d'un infinitif exprime la même idée: *L'admiration que les rhéteurs excitaient à Rome, pour être un peu moins bruyante, n'en était pas moins vive*, G. Boissier, *La fin du paganisme*.

On trouve parfois *de* au lieu de *pour*:

*Vos nan estes point empiriez*

**De chose que dite vos aie,**

Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 1586.

On rencontre même, rarement il est vrai, *pour si* avec sens concessif

<sup>1)</sup> Tobler, II, 24—34.

au xvii<sup>e</sup> siècle: *Aussi ne pensai-je pas qu'aucune chose, pour si utile et si excellente qu'elle fût*, Malh., II, 279. — Et au xx<sup>e</sup> siècle: *Et pour si grandes que soient les divergences . . ., elles ne portent que sur les modes et les dates de cette collaboration*, Bédier, *Légendes épiques*, III, 225.

Rem. Dans *pour peu que* le sens conditionnel prédomine:

**Pour peu qu'elle en sache, elle a trop de matière**

*Pour ne découvrir pas l'intrigue tout entière,*

J. de Mairet, *Les galanteries du duc d'Ossone*, IV, 6.

**Pour peu que vous lui écriviez. l'affaire réussira** (condition). — **Pour peu délicat qu'il puisse être, il blâme votre conduite** (concession).

**367. 6) Les adverbess ja, bien, encore.**  
**ja, bien, encore.** *Ja*, du latin *jam*, employé dans une phrase concessive, marque (comme *al* en hollandais) qu'on admet que l'action de la subordonnée est passée depuis quelque temps, mais que la conséquence naturelle ne se produira pas: **Ja soit il forz, je ne le criens**. — *Jaçoit que* est devenu ensuite une locution conjonctionnelle, très courante au xvi<sup>e</sup> siècle, et qui se rencontre encore au xvii<sup>e</sup>: *Un ministre avait écrit à la reine-mère qu'il n'avait jamais consenti au port des armes, jaçoit qu'il y eût consenti et contribué*, Bossuet, *Avert.*, 10.

L'adverbe *bien* sert d'abord à faire ressortir l'idée concessive du subjonctif ou des conjonctions *si* et *quand*, qui seules ne suffiraient pas à exprimer avec une clarté suffisamment grande l'idée voulue:

*Sire, dist il, jal savez vous assez*

**Si bien aveie Espagne aquitez,**

Rainoart, 2509.

**Or bien soit:** *mais aussi à l'imitation des anciens, tu devois mettre le surnom gentil de ta lignée tout au long*, Le Quintil Horatian (dans Du Bellay, *Deffence*, éd. Chamard, p. 26).

La tournure *bien que* est née à l'époque où *que* s'est généralisée dans les phrases adverbiales. Actuellement, son sens se confond parfois avec celui de *quoi que* et *malgré que*: **Ah, je ne suis pas gâté, bien que l'abbé en dise**, Huysmans, *En route*, p. 212. — *Tu ne dis pas toute la vérité, répliqua Scilly, adouci, bien qu'il en eût, par l'évidente douleur du jeune homme*, Bourget, *Cœuvre*, III, 21.

Rem. Bourciez, *Eléments de linguistique romane*, § 256, croit que notre conjonction provient de *bene habet quod*, locution qu'on trouve en latin postclassique et qui serait devenue \**bene quod*. On pourrait comparer

aussi l'espagnol: *Bueno que al hombre no se le deba exigir una fidelidad tan absoluta como á la mujer en el matrimonio . . . , pero eso de no hallarse nunca sin algún amorio . . .*, Benavente, *Rosas de otoño*, II, 1. où nous saisissons au vif la naissance d'une conjonction concessive. -- La construction primitive semble pourtant avoir été *bien* non suivi de *que*. De même l'ancien italien se servait de *bene* seul, où aujourd'hui *benché* serait de rigueur. Voilà pourquoi nous croyons moins probable l'hypothèse d'après laquelle *bien que* serait primitivement un substantif indéterminé suivi d'une phrase relative, comme c'est le cas pour *malgré que* et *quoi que*.

**367<sup>bis</sup>**. Ainsi le français a acquis une riche collection d'expressions conjonctionnelles, qui précisent l'idée de la subordonnée. Pourtant plusieurs de ces locutions ne sont plus vivantes aujourd'hui: ainsi *tel que*, qui avait essayé de supplanter *quelque* au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui archaïque; on le trouve pourtant dans le langage populaire: *Je n'y mettrai pas les pieds, dans un logement tel arrêté qu'il soit, sans mes animaux*, H. Monnier, I, 594. — *Quelque que*, qui de tout temps se trouve dans la langue, n'est plus très usité actuellement: de même *pour que* et *tant . . . que*.

La langue parlée évite en général les phrases concessives pour les rendre d'une autre façon, comme *Il a beau faire le malin, cette fois-ci il sera attrapé* — *N'importe comment tu t'appelles, tu trouves toujours, toujours, moins crapule et plus crapule que toi*, Barbusse, *Le Feu*, p. 134. — Cf. aussi § 362a.

### Conjonctions finales<sup>1)</sup>

**Conjonctions latines. 368.** L'idée finale s'exprime en latin par *ad*, par l'infinitif ou le supin, enfin par des phrases subordonnées amenées par des conjonctions. Ces conjonctions sont ut „afin que”, ne „afin que . . . ne pas” (e a. après les verba impediendi).

Souvent aussi une phrase relative contenait l'idée finale, p. ex.: *Caesar equitatum misit qui impetum hostium sustineret*. — Une forme spéciale de ces sortes de phrases est celle où l'on a l'ablatif du pronom relatif *quo*: *Quum ex ea oratione asperius dicta recitasset quo animi illorum iudicium in Crassum incitarentur, aliquantum esse commotus dicitur*, Cic., *Pro Cluentio*, 51.

Le but n'est pas toujours exprimé explicitement; il existe aussi des

<sup>1)</sup> C. Busse, *Das finale Satzverhältnis in der Entwicklung der franz. Syntax*. Diss. Göttingen, 1905.

phrases coordonnées qui se trouvent dans un rapport final l'une avec l'autre: *Abi, eum require*, Térence, *Phormio*, 309.

D'après Bourciez <sup>1)</sup>, *quo*, devenu conjonction finale, est en latin **postclassique** remplacé par *quod*. L'exemple de Vopiscus qu'il cite n'est pourtant pas probant: *Haec in litteras rettuli quod futuros editores pudore tangeret*, parce que *quod* peut être ici un pronom relatif se rapportant à *haec*; c'est donc plutôt un exemple de la réduction du pronom relatif. L'autre exemple vaut mieux: *Urinas apozi-mate provocabis, quod possit humor depurgari*, Cassius Felix, 57.

Il semble donc que dans la latinité postérieure la conjonction *ut* ait été remplacée peu à peu par *quod* (et *quia*?), qui va donner en français *que*.

**que final.** 369. Voici quelques exemples de *que* final en vieux français:

*Prist l'olifan, que reproce nen ait,*  
Roland, 2263.

*A Looïs le convient enveier,*  
**Que il nos viegne et secorre et aidier,**  
Cour. Louis, 362.

*Mez ainz que devant lui venissent,*  
*Ostent les mantiaus de lor cos,*  
**Que l'an ne les tenist por fos,**  
Cligés, 314.

Dans le dernier exemple *que* peut se traduire par *de crainte que*, locution qui est inconnue en vieux français.

Rem. On trouve dans *Ste Eulalie*, 19, *com* avec un sens final, emploi qui se retrouve dans d'autres langues romanes et qu'on peut comparer avec les conjonctions consécutives *de façon que*, *de sorte que*, avec sens final: *Enz enl fou lo getterent com arde tost*.

**Nouvelles formations.** 370. Peu à peu on sent le besoin d'exprimer plus clairement le sens de la subordonnée; aussi trouve-t-on le corrélatif *por ce* dès les textes les plus anciens, construction qui est établie définitivement dans Chrétien de Troyes:

*Sonent mil graisle por ço que plus bel seit,*  
Roland, 1004.

La conjonction *que* peut même manquer:

<sup>1)</sup> *Eléments de linguistique romane*, p. 137.

**Pur ço le fist, ne fust aparissant,**

Roland, 1779.

*Pour que* naît, d'après Brunot, au xvii<sup>e</sup> siècle seulement; Maupas n'en parle pas, Vaugelas, I, 72, le rejette <sup>1)</sup>.

Pourtant le *Roland* en fournit un cas:

*Baptisiez la, pur que Deus en ait l'anme,*

Roland, 3981.

*Afin que* n'apparaît qu'au xiii<sup>e</sup> siècle:

*Mos sans vilonnie*

*Vous veil recorder,*

**Afin qu'en s'en rie**

*D'un franc savetier,*

Méon, *Fabl.*, II, 27.

Une variante en est à *celle fin que*: *Se disent tant prendre de peine à celle fin qu'en leur vieillesse ilz se puissent mettre à repos*, Bonaventure des Periers, *Des mal contens*, I, 97 (Darm., p. 124). — Cette locution devient dans la langue populaire à *seule fin que* ou à *cette fin que*: *Il surveille l'évacuation du cantonnement à cette fin que personne ne tire au flanc*, Barbusse, *Le Feu*, p. 146.

*A ce que* est moins usité: *Ne verrat-il mais a ceu qu'il reliecet*, S. Bernard, 46, 30. — *Ainsi donc le Roy . . . ordonna que le procès avec diligente inquisition se formast, à ce que l'on congneust veritablement lequel des deux amans estoit le plus coupable*, Juan de Flores, *Le Jugement d'Amour* (dans Reynier, *Le roman sentimental*, p. 78). — On le trouve encore au xvii<sup>e</sup> siècle: *Vous lui ferez un Abry, à ce qu'il ne voye le soleil*, Jardinier françois, 126 (Brunot, III, 382).

*De peur que* se trouve selon Nicot déjà en 1606. Mais *peur que* était vraisemblablement plus fréquent; du moins Vaug., I, 114, dit qu'une infinité de gens disent *peur pour de peur*: **peur de lui déplaire**.

Ainsi, ici encore, le domaine de *que* seul s'est restreint considérablement par suite de la création de locutions conjonctionnelles qui expriment plus clairement l'idée finale que ne le ferait la seule conjonction *que*. On sait que cette dernière n'est restée qu'après un impératif: *Taisez-vous qu'il ne vous fasse un mauvais parti*.

<sup>1)</sup> Brunot, III, 397. Bourciez, *Eléments*, p. 668, prétend, il est vrai, que *pour que* est sorti dès le xiv<sup>e</sup> siècle du langage des chartes, mais il ne cite pas de preuves à l'appui. Dans les exemples cités par Graeme Ritchie *pour que* a la valeur de *pourvu que*.

## Conjonctions consécutives

ut, avec un  
corrélatif,  
remplacé par  
quod.

**371. Latin classique.** La conjonction latine est ut, quelquefois quin: *Fuit etiam disertus, ut nemo ei Thebanus par esset eloquentia*, Nepos, *Epaminondas* V, 1. —

La consécutive se rapporte en général à un mot de la principale, indiquant la manière ou l'intensité de l'action.

- 1) ita, sic, is, eo modo, ea ratione, etc.
- 2) ita, adeo, tam, usque eo, tantus, talis, tot.

Rem. 1. On trouve ut consécutif aussi après quelques verbes, comme *fit*, *accidit*, *contingit*; et la conjonction a été remplacée alors par *que*. En français, on considère pourtant la phrase amenée par *que* comme une phrase substantive.

Rem. 2. *Sans que* est rendu en latin par: 1) ut non: *Currere non possum ut pedes non moveam*; 2) sine + substantif: *Dimisi eum sine laudatione*; 3) des adjectifs comme *nescius*, *non aptus*; 4) des phrases subordonnées: *Caesar ex Gergovia discessit, cum urbem non cepisset*; 5) des phrases coordonnées.

Rem. 3. Dans le langage parlé, dans Plaute par exemple, on trouve souvent deux phrases coordonnées entre lesquelles il existe un rapport consécutif: *Tantas divitias habet, nescit quid faciat auro*, Plaute, *Bacchides*, II, 3, 99.

En latin postclassique le corrélatif sic se répand, au détriment des autres mots; souvent même il se rapporte à un adjectif: *Sic barbaro sum familiaris quod tamen nescius barbarismorum*, Sidonius Apollinaris, IV, 17.

Cette dernière phrase prouve en même temps que quod tend à remplacer la conjonction ut.

Que sans  
corrélatif.

**372. En vieux français** on trouve très souvent *que* seul amenant une phrase consécutive:

*Des espuruns point l'auferant*

*Que il en fist raier le sang,*

Gormont et Isembart, 16.

*Et li nuis vint, c'on n'i pot plus veer,*

Raoul de Cambrai, 8714.

Le sens consécutif est souvent très affaibli:

*Morz est li cuens que plus ne se demuret,*

Roland, 2021.

Les cas sont fréquents où l'on pourrait rendre *que* simplement par *et*.

*Que* est souvent employé, comme ut en latin, pour introduire une consécutive négative, où aujourd'hui on mettrait sans que :

*Par une valee s'en va  
C'onques ne fist arestement,*

Fergus, 4, 16.

*En ung partuys de cestuy chastiaul avoit ung serpent mussé que nul ne sçavoit*, L'Ystoire des sept sages (Clédât, p. 222). — Cette construction, concurrencée dès le XII<sup>e</sup> siècle par sans que, s'est vite restreinte; en moyen français on ne peut guère s'en servir qu'après une principale négative, et c'est là la construction qui s'est conservée en français moderne: *Je ne peux parler qu'il ne m'interrompe*. Pourtant on trouve encore dans Molière:

*On lève les cachets, qu'on ne l'aperçoit pas,*

Amphitryon, III, 1,

où l'indicatif s'explique facilement, et dans Chapelain, *Dialogue de la gloire*: *A quel particulier la gloire est-elle utile, que cette utilité ne lui soit méprisable* (Fidao Justiniani, *L'esprit classique et la préciosité au XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 152).

La conjonction *que* se trouve encore au XVII<sup>e</sup> siècle avec le sens consécutif après un adjectif ou un substantif: *Je suis dans une colère que je ne me sens pas*, Mol., *Mariage forcé*, 6. — *Beau, réglé, ferme et constant, que rien ne le peut être davantage*, Malh., I, 472; — et, en français moderne, dans la langue familière: *C'est d'la belle fleur qu'y a pas pu beau*, Gyp.

**Que précédé 373.** En général pourtant un corrélatif annonce, comme d'un corrélatif. en latin, la phrase consécutive et dans ce cas la conjonction manque souvent dans la vieille langue:

*Si'st empeiriez toz biens vait remanant,*

Alexis, 10 (Clédât, p. 8).

*Quant je vienc chi, ja n'avrai joie tant,*

*Por mon ami n'aie le cuer dolant,*

Fablel dou dieu d'Amours, 539 et suiv.

Le corrélatif le plus employé est *si*, qui peut se rapporter à des verbes comme à des substantifs et à des adjectifs; *si que* exprime aussi bien la manière que l'intensité et la simple conséquence:

1) *Et si argente le plon*

*Qu'en ne conoist les bons des maus,*

Vers de la Mort, XIV, 11.

2) *Criez, criez si que vus le esveillez*, Quatre Livres des Rois, III, 18, 27.

3) *E il est fiz Belial, si que nuls od lui ne puet parler*, Ibid., I, 2517. Cette conjonction ne s'est maintenue que dans les cas où *si* se rapporte à un adjectif ou à un adverbe; les autres emplois se perdent au xviii<sup>e</sup> siècle! Il est vrai que Scarron et La Fontaine en offrent encore des exemples:

*Dont le mari puis après se vante*

**Si que** *chacun glosait sur ce mystère,*

La Font., *Contes*, I, 5, 29;

mais Vaugelas, II, 160, le trouve encore plus barbare que *de mode que*.

A côté de *si* et de *tant que*, qui remontent au latin, le français a créé d'autres locutions: *ainsi que*, *issi que*, *en telle manière que*, qui paraît au xiii<sup>e</sup> siècle, *en sorte que*, dans Joinville, 184; puis *de mode que*, *de façon que*, *sans que*; enfin, de formation plus récente, *si bien que*, *tellement que*.

*De mode que* s'introduit au xvi<sup>e</sup> siècle sous l'influence de l'italien et de l'espagnol, mais il disparaît au xvii<sup>e</sup> siècle: **De mode qu'il n'y peut entrer âme vivante**, Larivey, *Jul.*, I, 2. — *De façon que* et *de manière que*, que Vaugelas, II, 160, trouvait des conjonctions peu élégantes, quoique françaises, se rencontrent pourtant, d'après l'Académie en 1704, dans les ouvrages des meilleurs auteurs.

*Sans que* semble être sorti de la curieuse construction qu'on trouve, par exemple, dans les vers suivants:

*L'ampererriz, sanz mal qu'ele et,*

*Se plaïnt et malade se fet,*

Chrétien, *Cligés*, 5699 et suiv.

c.-à-d. „sans qu'elle ait de mal”; cf. l'origine de *pour . . . que*, § 366. *Pour . . . que* dans une phrase comme: *Ils sont trop de gens pour qu'un homme seul les attaque* „estant court et commode, s'establira tout à fait”, dit Vaugelas, I, 73, „mais en attendant je m'en voudrois abstenir, selon le sentiment general de nos meilleurs Escrivains”.

### Conjonctions comparatives

Mots amenant  
une proposition  
comparative  
d'égalité en latin.

374. I. Pour exprimer l'égalité on se sert en latin

a) d'une série de conjonctions, d'adverbes, de pronoms, accompagnés en général d'un corrélatif dans la principale:

ita, sic, item....ut, sicut, sicuti, quemadmodum, quomodo

tam...quam

tamdiu...quamdiu

tantus...quantus      tantopere...quantopere

tot...quot              totiens...quotiens

idem...qui

b) atque après idem, par, similis, „pareil, égal à, de même que”

c) quasi

De ces mots ut est le plus fréquent: **Ut sementem feceris, ita et metes.**

Quomodo est assez rare en latin classique, mais il verra s'étendre son domaine en **latin postérieur**: Il a remplacé atque, qui ne se trouvait qu'après quelques expressions; et en combinaison avec si, quomodo si, il prend la place de quasi. Il semble même qu'il soit entré en concurrence avec ut, qui ne se retrouve plus dans les langues romanes, et avec les relatifs de la première catégorie.

Comme en  
français  
concurrenté  
par que.

374<sup>bis</sup>. Aussi constate-t-on qu'en **vieux français** *comme* est devenu la conjonction comparative d'égalité par excellence:

*Car vos ressanblez un mien oncle*

**Come rubis fet escharboncle,**

Guill. d'Angleterre, 2205.

*Laissiez les morz, tut issi cum il sunt,*

Roland, 2435.

*Jamais n'iert tels com fut als ancessors,*

Alexis, 4.

... *Et si a restoree*

*Sa terre et fait tant d'onnor*

**Comme il puet au siecle greignor,**

Chev. aux II espées, 10361.

*Pensant retourner aussi facilement à Therbes comme ils étoient venus,* Marg. d'Augoulême, *Heptam.*, Préface. — *Mais quand je serois tant aimé comme j'aime...*, Ibid., *Nouv.* VIII.

Cet emploi se retrouve encore au XVII<sup>e</sup> siècle:

*Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui,*

Com., *Polyeucte*, 912.

*Je voudrais être aussi jolie comme il est sûr que je suis à vous,* Sév., II, 443.

Même après *selon* on trouve parfois *comme*:

*Oui, selon comme vit et meurt le personnage,  
Il faut battre des mains,*

La Font., *Je vous prends sans vert*, V, 118.

Vaugelas, II, 385, déclare: „*Tel* veut *que* après *soy*, et non pas *comme*”. Aujourd’hui on ne se sert de *comme* que s’il n’y a pas de corrélatif dans la principale: **Comme** *on fait son lit, on se couche*.

Dès les plus anciens textes *comme si* se présente avec le sens du latin *quasi*:

*Si l’at destruite com s’ost l’ouïst predede,*

Alexis, 143.

*Il tressaut*

**Aussi con s’il eüst dormi,**

Guill. d’Angleterre, 2620.

On pourrait se demander si dans la phrase comparative d’égalité *que* n’a pas réussi, comme dans les autres subordonnées, à prendre la place des conjonctions latines. En effet on trouve des phrases où *que* seul semble avoir la valeur comparative:

*Adam feïs de terre et de limon*

*Evain sa per, que de fi le savons,*

Cour. Louis, 979,

mais on pourrait ici interpréter *que* aussi bien comme conjonction causale. C’est après un mot de la principale indiquant clairement la fonction de la subordonnée suivante que la conjonction *que* a le plus de chance de s’introduire. Ainsi on la trouve en vieux français en concurrence avec *comme* après *si*, *aussi*, *aïssi*, et parfois après *tant* et *tel*:

*Et je le trouvai aussi qu’il m’avoit dit,*

S. Brandan, 93, 10,

et en général dans la combinaison *selon que*, à mesure *que*, à même *que*:

**Selonc que dist la letre,**

Elie, 2384.

**Sulunc ço que pramis l’ai a tun pere David**, Quatre Livres des Rois, III, 268.

**Selon que vous serez puissant ou misérable,**

*Les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir,*

La Font., VII, 1.

Autres  
tournures.

375. Dans des phrases comme *Qualis dominus, talis et servus*, „*Tel maître, tel valet*,” la coordination a remplacé la subordination.

Pour marquer la gradation le latin disait p. ex.: **Quo (quanto) citius curris, eo (tanto) citius revenire potes.** — Ici encore le français a mis deux phrases coordonnées en laissant tomber les relatifs *quo*, *quanto* et leurs corrélatifs *eo*, *tanto*: **plus vous courrez vite, plus vite vous serez de retour.** De même les locutions *tel — tel*, *(au)tant — (au)tant, ainsi — ainsi, plus — plus, moins — moins* relie deux phrases coordonnées.

On trouve pourtant fréquemment des phrases comme: *Fortune est comme une verrière, qui de tant comme elle est plus clere et plus resplendissant, de tant est elle plus tost brisee*, Le Menagier de Paris (Tobler, I, p. 179). — *D'autant plus que tu es plus debile en toi, Dieu te reçoit tant mieux*, Calvin, II, 2. — *Tant plus tourmentez ils estoyent, tant plus chacun sienne faisoit la coulpe*, Juan de Flores, *Jugement d'Amour* (Reynier, p. 178).

*Et je le connois moins, tant plus je le contemple,*

Corn., *Suite du Menteur*, I, 4.

Ces tournures, qui disparaissent de la littérature au XVIII<sup>e</sup> siècle, se sont conservées dans la langue familière: *Et tant plus il est sale, tant plus il est cuistot*, Barbusse, *Le Feu*, p. 11.

**Constructions en latin.** 376. II. Pour exprimer l'inégalité le latin se sert:

a) de *atque* après quelques mots: *alius, aliter, contra, secus.*

b) de *quam* après un comparatif de supériorité aussi bien que d'infériorité: *magis, minus quam.*

c) si dans le second terme de la comparaison se trouve un substantif au nominatif ou à l'accusatif, on peut se servir de l'ablatif de comparaison au lieu de la conjonction *quam*: *Patria mihi vitā meā (= quam vitā meā) carior est.*

**Que ou de en français.** 376<sup>bis</sup>. Nous n'avons plus besoin de parler du premier cas, où *atque* a disparu comme après *par, similis*; le français met toujours *que*.

La langue a continué les deux constructions latines après un comparatif: *quam* a donné en français *que*; l'ablatif a été remplacé par la construction analytique: substantif précédé d'une préposition. Cette préposition est d'abord *ab*, puis, quand ce mot tombe en désuétude, *de*: *Minus a prioribus tuta est*, Cael. Aurel., *Chronique*, V, 10, 111. — *A praemio minorem esse*, Cyprien, *Epitres*, 77, 835, 4.

*Meillurs vassals de vos unkes ne vi,*

Roland, 1857.

*Qu'en tut le munt ne poi rien plus de lui amer,*

Saint Thomas, 3353.

En français l'emploi de cette construction s'est pourtant fait de plus en plus rare; la vieille langue s'en sert surtout avec des pronoms. Aujourd'hui on ne la trouve qu'avec des noms de nombre: *plus de mille soldats*, et dans la locution conjonctionnelle à *moins de*: **A moins d'être fou il n'est pas possible de raisonner de la sorte**; en effet, cette tournure signifie „avec moins que, étant donné moins.”

Rem. 1. Dans les autres langues romanes notre construction est plus vivante: *Pământul e măi mare de cît luna* „la terre est plus grande que la lune.” — *Maroncelli era mille volte più infelice di me*, S. Pellico, *Le mie prigioni*, p. 86. — *Tengo mas bienes de fortuna de lo que necesito*. J. Valera, *Comendador Mendoza*, 33.

Rem. 2. En néo-grec les prépositions *ἀπό* et *παρά* ont remplacé le génitif de comparaison: *παρὰ μὲ Τούρκους, μὲ θερῖα καλύτερα νὰ ζοῦμε* „il vaut mieux vivre avec les bêtes sauvages qu'avec les Turcs”, Thumb, *Handbuch der neugriechischen Volkssprache*, p. 128. L'hébreu, qui ne connaît pas de comparatif, dit „il est grand de son frère” (c.-à-d. en prenant comme point de départ son frère).

## CHAPITRE VIII

### LES PRÉPOSITIONS <sup>1)</sup>

#### I. LES TERMINAISONS FLEXIONNELLES ET LES PRÉPOSITIONS EN LATIN

**Le latin connaît déjà les prépositions à côté des terminaisons flexionnelles.** 377. Nous avons déjà constaté que le latin exprime les rapports qu'un substantif occupe dans la phrase à l'aide de terminaisons flexionnelles. Seulement les six cas qu'il avait ne suffisaient pas à rendre clairement toutes les nuances de la pensée. Aussi la langue latine avait-elle souvent recours à des prépositions (des post-positions) pour préciser le rapport voulu.

Ainsi à côté de *Romam eo* le latin en était-il arrivé à dire *in urbem* ou *ad urbem eo*; l'emploi sans préposition ne se trouve qu'avec les noms de ville et dans quelques autres cas, notamment en poésie:

*Arma virumque cano, Troiae qui primus ab oris*

*Italiam fato profugus Laviniaque venit*

*Littora,*

*Virg., Énéide, I, 1—3.*

On sait que les prépositions régissent tantôt le génitif: *exempli gratia patriae causa*, tantôt l'accusatif: *apud veteres, Romam versus*, tantôt l'ablatif: *pro patria mori*, tantôt enfin l'accusatif et l'ablatif d'après le sens: *in urbem ire, in urbe vivere; sub hastam mittere, sub antro*.

Peu à peu le substantif a perdu ses cas; seuls le nominatif et l'accusatif se sont maintenus en vieux français. Il est donc naturel

---

<sup>1)</sup> M. Bréal, *Essai de sémantique*, p. 14—21. — Tobler, I, p. 143—147. *Prépositions désignant un rapport de temps devant des substantifs suivis de participes prédicatifs*: 276—285, *Prépositions ayant dans la même phrase une fonction double*: p. 339—343, *Prépositions suivies du nominatif*.

que les prépositions, qui en certains cas étaient facultatives en latin, soient devenues de plus en plus nécessaires et obligatoires.

L'histoire des prépositions comporte donc deux éléments: d'abord la disparition graduelle des terminaisons flexionnelles, puis l'effacement graduel du sens primitif, surtout local des prépositions.

Nous avons signalé l'importance du premier élément, mais hâtons-nous de dire que, si l'usure phonétique explique l'extension considérable qu'ont prise les prépositions en français, elle ne rend pas compte du fait primordial, puisque en latin classique déjà on connaissait les prépositions, c.-à-d. à une époque où les terminaisons des substantifs gardaient encore toute leur valeur. La raison première se trouve dans la tendance analytique que nous avons déjà pu constater souvent, et qui amène la décomposition des formes synthétiques, la même tendance qui, en hollandais, a remplacé *mijns vaders* par *van mijn vader*<sup>1)</sup>.

Exposer les rapports que les prépositions ont pu exprimer à différentes époques demanderait une étude trop détaillée et qui, d'ailleurs, serait plutôt du domaine de la sémasiologie que de la syntaxe. Nous devons donc nous borner à tracer les grandes lignes.

### Genitivus.

- Génitif dépendant** 378. Le latin exprime par le génitif différents rapports:  
**d'un substantif,** I. Dépendant d'un substantif il indique:  
**d'un adjectif** a) la possession: *domus patris, signa deorum,*  
**ou d'un verbe.** *fructus arboris.*  
 b) le complément direct: *amor Dei* ou *in Deum.*  
 c) le sujet: *amor Dei.*  
 d) l'idée partitive: *multi nostrum.*  
 e) une apposition: *Ars Amandi, Vox voluptatis.*  
 II. Il peut dépendre d'un adjectif: *Compos mentis, iuris consultus,*  
*amans patriae, plenus insidiarum.*  
 III. Il est sous le régime d'un verbe:  
 a) *Oblivisceris mei, beneficiorum (beneficia) meministi.*  
 b) *Proditionis accusatur;* mais on trouve la préposition dans:  
*postulare aliquem de pecuniis repetundis, accusare de vi, de veneficiis.*

<sup>1)</sup> L'empereur Auguste, qui tenait à être clair, n'hésitait pas à mettre des prépositions devant les noms de ville: *Neque praepositiones urbibus addere . . . dubitavit, quae detractae afferunt aliquid obscuritatis, etsi gratiam augent, Suétone, Auguste, 86.*

Les prépositions ont remplacé le génitif. **379<sup>bis</sup>**. Or, dans tous ces cas, le français emploie aujourd'hui des prépositions.

I. Quand on voulait exprimer le complément direct de l'action indiquée par le substantif régissant, le latin déjà se servait souvent d'une préposition: *in, erga, adversus, contra*.

Le français a conservé la première et la dernière de ces prépositions: *la foi en Dieu, la haine contre les traîtres*; dès l'époque la plus ancienne la préposition est devenue de rigueur. *Erga* a disparu. *adversus* a été remplacé par *versus*, originairement participe de *vertere* „tourner” et employé pour le lieu, p. ex.: *Romam versus*. En vieux français *vers* et ses composés *devers* et *envers* s'emploient aussi au figuré: *Repairt en memoire l'iniquité de ses peres vers Deu*, Psaumes, 108. 15 (en latin *apud Deum*). — *In* a été concurrencé par *pro* > *pour*: *l'amour pour Dieu*.

Dans tous les autres cas le génitif a été remplacé par *de* suivi de l'accusatif: *la maison de mon père, l'amour de Dieu, plusieurs de ces soldats, l'Art d'aimer, le nom de Pierre*.

II et III. Après un adjectif et un verbe le génitif a également disparu devant la préposition *de*: *plein de bonté, vide de sens*; — *accuser de trahison, penser de quelqu'un* (aujourd'hui à *quelqu'un*), *se souvenir de*; mais *oublier quelqu'un*.

### Dativus

Le datif remplacé par des prépositions. **379**. Le datif exprime plusieurs rapports:

a) Complément indirect: *dare alicui aliquid. Hoc tibi prosit. Patriae solum omnibus carum est*.

b) Dativus commodi ou incommodi: *Non scholae, sed vitae discimus. Hoc mihi faciendum est*. Souvent le latin doit se servir de *pro*: *Pro patria mori*.

c) Dativus finalis: *Patria mihi cordi est. Hoc tibi laudi est*.

Ici encore nous constatons que les prépositions ont remplacé la terminaison casuelle:

a) *Je donne une toupie à Pierre*.

Rem. Comme la ligne de démarcation entre complément direct et complément indirect est souvent très peu nette, il y a des verbes intransitifs en latin qui sont devenus transitifs en français: *persuadere alicui, minari, parcere*, etc. Cf. § 192 et suiv.

b) Pour exprimer l'intérêt qu'une personne ressent pour une autre, la

préposition *pro* a remplacé le datif: *Vivre pour la patrie*. D'ailleurs, déjà en latin classique *pro* faisait concurrence à la terminaison flexionnelle.

Avec des adjectifs comme *amicus*, *benevolus* on trouve aussi les prépositions *erga*, *adversus*, *in*; après *utilis*, *necessarius* on met souvent *ad*.

c) Quand on veut exprimer un but, on se sert en français d'une préposition avec un sens final: *attribuer à honneur*, *tenir à cœur*, à moins que la langue n'ait pris le substantif comme prédicat: ainsi *impedimento esse* se traduit par *être un obstacle*; *infamiae esse* par *être une infamie*.

### Accusativus

La flexion de l'accusativus s'est perdue. 380. L'accusativus s'emploie surtout comme complément direct. Ici la langue a continué l'emploi latin, malgré l'hésitation qui se remarque pour quelques verbes, comme *deficere aliquem*. Seulement comme les terminaisons se sont perdues, il n'y a que l'ordre des mots qui puisse distinguer l'accusatif du nominatif.

Rem. En espagnol on rend l'action qui passe sur une personne par la préposition *á*: *Adoraba á su hija*, J. Valera, *Pepita Jiménez*, p. 14.

### Ablativus

Le latin se sert souvent de prépositions pour indiquer le point de départ. 381. L'ablatif du latin classique renferme les sens qu'exprimaient originairement trois cas:  
I. L'ablativus proprement dit pour indiquer le point de départ.  
II. L'instrumentalis.  
III. Le locativus.

I. a) *Separativus*: *cedere (ex) patria*, *abstinere iniuria*, *Roma proficisci*, *Hercules Jove natus erat*.

En général, pourtant, le latin ne se contentait plus de la seule terminaison flexionnelle pour exprimer le point de départ, mais ajoutait une préposition: **ex**, **ab** *urbe proficisci*, *seiungere aliquid ab aliqua re*. Ces deux prépositions ont été supplantées à leur tour par *de*, qui est seul employé actuellement.

b) L'ablativus limitationis exprime l'idée „de quel côté”: *nomine*, *specie* „en apparence”, *Agesilaus altero pede claudus*

*fuit*, „Agésilas boitait d'un pied", *meo iudicio*, „d'après mon jugement, à mon avis."

Ici encore le latin classique connaît l'usage de prépositions: *Hoc est ad severitatem lenius et ad communem salutem utilius* = „au point de vue de." — *In hoc vos admiror* = „en ceci" — *Erat ex omni parte perfectus* = „de tous points."

c) *ablatus comparationis*: *melle dulcior*, „plus doux que le miel".

Rem. Nous avons vu au paragraphe 376<sup>bis</sup> comment l'ablatif a été remplacé par *ab*, puis par *de*, et que l'emploi de cette dernière préposition, fréquente en vieux français, s'est réduit considérablement dans la langue moderne.

L'*instrumentalis*, remplacé peu à peu par des prépositions.

382. II. A l'*instrumentalis* appartiennent les cas suivants:

a) *instrument*: *pedibus et unguibus se defendit*. Dans ce cas la préposition *cum*, „avec", qui indique l'accompagnement, *de* ou *par* ont remplacé l'ablatif: *se defendere avec ses ongles, se défendre par écrit*.

De son aile,

De ses pieds, de son bec, l'oiseau le rompt enfin,

La Font., *Fables*, IX, 2.

b) *cause*: *Divina mente (a deo) mundus universus administratur*.

Quand la cause est un nom de personne, notamment au passif, le latin se sert de la préposition *ab* indiquant le point de départ et remplacée plus tard par *de*. Cet emploi s'est généralisé: *suivi d'un seul hussard*, mais la préposition *par*, qui originellement n'indique que le moyen, lui a fait concurrence et l'a supplanté dans beaucoup de cas: *être vaincu par l'ennemi*.

La cause s'exprime souvent en latin classique par des prépositions *propter*, *prae*, *ob*: *propter misericordiam, prae ira, laborare ex pedibus* (le point d'où part le mal), *laetari re*, à côté de *laetari de re*.

c) L'*ablatus mensurae* indique, auprès de comparatifs, la différence de mesure qui existe entre les deux objets comparés: *multo maior*, „de beaucoup plus grand"; *dimidio minor*, „plus petit de la moitié" <sup>1)</sup>.

d) L'*ablatus modi* se construit en général avec *cum*,

<sup>1)</sup> Tobler, I, XXV, de employé devant une expression désignant la mesure de différence.

mais cette préposition peut manquer, si le substantif est accompagné d'un adjectif: *Otium cum dignitate*. — *Flumen Arar (Saône) in Rhodanum influit incredibili lenitate*. — *Aequo animo, bona mente* (d'où l'adverbe *bonnement*), *casu, iure, silentio, eo modo*. Mais aussi *per vim, per litteras, in hunc modum*. En français avec *courage, par hasard, en silence, de cette façon, à sa façon*.

**Le latin classique a déjà en général remplacé le locativus par des prépositions.**

**383. III. Locativus.** Nous avons déjà vu que le latin exprimait le point de départ par un ablatif. Or, comme l'ancien locatif a disparu, ce cas indique aussi le lieu où l'on se trouve, et le temps: *Athenis esse, eo tempore, vere, autumno*, etc. Mais la préposition

est ici encore de rigueur, quand le repos est exprimé par un substantif qui n'est pas un nom de ville: *in urbe esse, in provincia, in vico*, etc., et pour le temps, quand le substantif n'est pas accompagné d'un adjectif: *In bello*, mais: *Bello Punico secundo*, à l'exception des substantifs qui expriment déjà par eux-mêmes le temps: *nocte, vere*, etc.

Ici encore on voit que la construction française est déjà propre au latin.

**Résumé, méthode à suivre.**

**383bis.** En somme, nous constatons donc que déjà en latin la déclinaison ne suffit pas à exprimer tous

les rapports possibles d'un substantif dépendant d'un autre substantif, d'un adjectif ou d'un verbe. Il se sert de toute sorte de prépositions, et dans beaucoup de cas déjà la construction actuelle est la plus fréquente, qui seulement n'a encore pu s'introduire devant des substantifs employés fréquemment dans un sens très précis comme *Romae*, „à Rome”, *vere*, „au printemps”; et pourtant la phrase de Suétone, citée à la page 287, *note*, prouve qu'ici encore la construction synthétique disparaît bien vite de la langue parlée.

Nous pourrions reprendre maintenant ce que nous venons d'esquisser, en étudier les détails, nous demander de quelle façon la langue a rendu aux diverses époques de son existence les nuances exprimées par les cas. Nous y renonçons pourtant, parce que l'application rigoureuse de cette méthode nuirait grandement à la clarté. Nous verrions la même proposition revenir à plusieurs reprises avec des sens différents. Or, ces prépositions elles-mêmes ont subi des transformations intéressantes à étudier, avant qu'elles en soient arrivées à

pouvoir rendre les sens du génitif, du datif, de l'ablatif; enfin, la langue a perdu des prépositions, d'autres sont nées; il vaut donc mieux étudier les prépositions dans leur ensemble, sans en hacher l'histoire en de petits morceaux.

**Perte de plusieurs prépositions latines, nouvelles formations.**

**384.** En passant en revue les prépositions latines nous constatons que le latin avait beaucoup de prépositions qui n'ont pas persisté en français: *adversus, circa, circiter, cis, citra, circum, erga, extra, intra, infra, ob, penes, pone, post, praeter, prope, propter, trans* (devenu l'adverbe *très*), qui étaient suivis de l'accusatif; *absque, a, ab, abs, coram, clam, cum, ex, e, tenus, prae*, qui demandaient l'ablatif; *sub* et *subter*, qui régissaient tantôt l'accusatif, tantôt l'ablatif; enfin, les postpositions *causa, gratia, tenus*.

Celles qui sont restées sont *ad, apud, ante* (du moins dans les composés), *contra, inter, iuxta, per, secundum, versus, ultra*; puis *de, sine* et *pro*, enfin *super* ou *supra* et *in*.

Les pertes sont donc considérables — remarquons pourtant que ce sont presque toutes des prépositions peu usitées qui sont tombées — mais la langue a trouvé une large compensation dans de nouvelles formations prépositionnelles.

Ces nouvelles prépositions, la langue les a formées:

1) en changeant la fonction d'adverbes (p. ex. *sous* de *subtus*), d'adjectifs (*sauf, long*), de participes (*pendant, vu*), de substantifs (*chez*).

2) par composition: *dans, derrière, malgré*, etc., où le sentiment de la composition s'est perdu; *en dehors de, vis-à-vis*, etc., où au contraire ce sentiment est encore très vif.

## II. PRÉPOSITIONS LATINES QUI SONT RESTÉES EN FRANÇAIS

**384bis.** De toutes les prépositions latines ce sont surtout *ad* et *de* qui ont eu un succès extraordinaire, puisqu'ils rentrent dans toute sorte de combinaisons, qu'ils en sont arrivés à exprimer les nuances les plus variées, voire même à ne plus exprimer rien du tout. Nous essayerons de tracer leur histoire après avoir passé en revue les autres prépositions.

**apud od.** 385. Apud<sup>1)</sup> indique en latin classique un proche voisinage: *apud Caesarem* „chez César”; *apud milites* „devant les soldats”; *apud* ou *ad Cannas* „près Cannes”. Dans la latinité postclassique son sens s’étend dans deux directions. D’un côté il signifie parfois „dans”: *apud urbem Nolam* „dans la ville de Nola”, sens qu’il a d’ailleurs dès le latin archaïque dans la langue familière:

*Id adeo argentum ab danista apud Thebas sumpsit faenore,*

Plaute, *Epidicus*, 53.

D’un autre côté il remplace *cum*, qui au iv<sup>e</sup> siècle semble avoir disparu du gallo-roman: *Cum apud christianos pueros ad studia litterarum exerceretur*, Grég. de Tours.

Les sens *cum* „avec” et de *apud* „chez” se retrouvent en vieux français:

1<sup>o</sup>. *Li emperere s'il se cumbat od mei,*

Roland, 3288.

2<sup>o</sup>. *Pur amur lur preez ke od lui hebergassent,*

S. Thomas, 2240.

Il se rencontre souvent dans la combinaison *ensemble od*:

**Ensemble od els sainz Gabriel i vint,**

Roland, 2395.

*Od* a disparu de la langue. Il a été remplacé par *à* dans une phrase comme *Li emperere od la barbe fleurie*, Roland, 2605, et cela dès une époque très ancienne: *Berte aus grans piés*. De même à côté de *od tot* „avec”, se trouve *a tot*, qui est même plus fréquent.

Dans la plupart des cas pourtant la fonction de *od* a été prise par *avec* ou *chez*.

Rem. Suivi d’un gérondif ou d’un participe présent *od* a le sens de „à la condition de”: *Et se nuns ne venoit avant por lui apeler, la joutice le devoit laisser aler o pleges metanz se il les pooit avoir* (Godefroy, s. v.).

**contra, contre.** 386. Contra<sup>2)</sup> a d’abord le sens de *vis-à-vis*: *insula quae contra Brundisium portum est*; mais en général il marque l’opposition: *contendere armis contra aliquem*; *facere contra legem*.

Le premier sens, qui était déjà rare en latin, ne s’est guère conservé

<sup>1)</sup> F. G. Mohl, *La préposition cum et ses successeurs en gallo-roman* (Baust. z. rom. Phil., p. 61 et suiv.). — Löffstedt, p. 252.

<sup>2)</sup> R. Reyelt, *Ueber den Gebrauch und die begriffliche Entwicklung der franz. Praep. vers, envers, devers, par devers, contre, encontre, à l’encontre de*. Diss. Göttingen, 1912.

en français: *voir le tableau ci-contre*. Le sens d'opposition par contre est toujours très vivant: *se défendre contre ses ennemis*.

Par suite de la disparition de *erga* et *adversus* la préposition *contra* a étendu son domaine; elle a repoussé *in*, qui en latin classique lui faisait concurrence: *invehi in aliquem, odium in aliquem*, même elle a pris souvent la fonction de *ad* pour indiquer une direction:

**Cuntre le ciel amunt est resortie,**

Roland, 2341.

Plus tard *à* et *vers* ont réussi à restreindre de nouveau son domaine, de sorte que M. Reyelt n'a trouvé chez Racine qu'un seul exemple de *contre* dans le sens de „vers”:

*S'il part contre Ilion, c'est pour moi qu'il y vole,*

Rac., *Iphigénie*, 622.

La proximité immédiate de deux objets est dans l'ancienne langue également exprimée par *contre*: *nef contre nef*, Garnier, *Marc-Antoine*, 1471. — *Nous étions épaule contre épaule, pied contre pied*, Fén., *Télémaque*, 5.

Il marque encore une idée d'échange:

**Cuntre un des noz en truverat morz quinze,**

Roland, 1930.

*Vous entendez dire en Allemagne „c'est impossible” cent fois contre une en France*, Mme de Staël.

Il s'est étendu également pour le temps:

*L'autrier contre le tenz pascour,*

Bartsch, *Rom. u. Past.*, I, 50, 1,

mais ici la préposition *vers* a réussi à le supplanter.

De *contre* on tire *encontre*, qu'on ne trouve aujourd'hui que dans la locution *à l'encontre de*, mais qui dans la vieille langue pouvait à lui seul fonctionner comme préposition:

**Encuntre tere en chieent les esclaces,**

Roland, 1981.

On trouve d'ailleurs fréquemment *contre terre* avec le même sens:

*Cent milie Franc s'en pasment cuntre tere,*

Roland, 2932.

**In en latin.** 387. *In* est une préposition très usitée en latin. Avec le sens local, il signifie:

a) „dans”, avec l'ablatif, „à” avec l'accusatif: *esse in urbe*, „être dans la ville”; *in urbem ire*, „aller à la ville”.

b) „sur”, également avec l'accusatif ou l'ablatif: *venire in equis*, „venir à cheval”; *in rogum imponere*, „imposer sur le bûcher.”

Au figuré, il exprime plusieurs idées dont voici les principales:

c) „parmi”: *esse in clarissimus civibus*, „être au nombre des plus illustres citoyens”.

d) sentiment envers: *comis in uxorem*, „bon envers sa femme.”

e) temps 1) avec l'ablatif: le moment: *in hoc tempore*, „dans ce moment”; „après”: *in decem mensibus*, „dans dix mois,

*In septem annis tremebit undique terra,*

Commod., *Instruct.*, I, 41, 10.

2) avec l'accusatif: „pour”: *in proximum annum*, „pour l'année suivante”; *in omne aevum*, „à jamais”.

f) manière (découlant du sens de mouvement): *verti in avem*, „être changé en oiseau”, *desinere in piscem*, „se terminer en poisson”; *mugire in bovem*, „mugir comme un bœuf”, Apulée<sup>1)</sup>.

g) sens distributif: *in capita*, „tête par tête”; *ter in annum*, „trois fois l'an, par an.”

**Extension en français.** 387<sup>bis</sup>. En vieux français, malgré ce qu'en dit M. Gerdau, l'emploi de la préposition *en*, tout en s'étendant dans quelques cas, s'est pourtant beaucoup restreint.

a) *En* s'est étendu notamment devant les noms de ville, qui en latin se passaient de la préposition: *Romae*, *en Rome*, *en Avignon*; on sait que la préposition *à* l'a supplanté dans cet emploi, tandis que *en* restait devant les noms de pays: *en France*, avec les exceptions connues: *au Danemark*. Cette distinction n'était pas encore tout à fait établie au XVII<sup>e</sup> siècle: *en Clèves*, Malh., III, 182, *en Alger*, Corn., *Menteur*, V, 6, 1712, mais d'après Ménage on ne mettait *en* que devant les noms de ville commençant par une voyelle.

b) On trouve parfois en latin postclassique *in* avec la valeur de *à la façon de*: *mugire in bovem*, „mugir comme un bœuf”. Cet emploi s'est étendu de plus en plus:

*Quos ille mactatos volucris donat in escam,*

Commod., *Carm. apol.*, 912.

On le voit, il a même remplacé le substantif employé comme prédicat;

1) Cf. Gerdau, *Die französische Präposition en*. Diss. Göttingen, 1909, p. 88.

de même: *Et ero vobis in patrem* pour: *Et vobis pater ero*. Cette construction s'est maintenue, mais, ce qui est curieux, on n'en trouve pas d'exemples avant le xv<sup>e</sup> siècle: *Il porte les cheveux en Allemand*, Palsgrave; *agir en roi, en grand seigneur*.

c) Ensuite *en* peut indiquer la moyen et la matière: *payer en pièces de cent sous, un pont en bois*.

**Restriction en français.** 388. D'un autre côté l'emploi de *en* s'est restreint par suite de la concurrence que lui ont faite d'autres prépositions.

a) Le sens local est toujours vivant: *être, aller en ville*.

*Vint en la chambre pleine de marrement,*

Alexis, 137.

Pourtant la nouvelle préposition *dans* s'est introduite peu à peu, et malgré la prédilection que les littérateurs semblent avoir pour *en*, *dans* seul est vraiment populaire.

Le fait que *en* s'emploie presque uniquement devant des substantifs sans article (*en voiture*) prouve que nous avons affaire à des expressions plutôt archaïques.

b) Ceci est encore plus vrai pour la signification „sur”. Dans la vieille langue l'emploi de *en* avec cette acception est très fréquent:

*Sil fiert en l'helme ki gemmez fut ad or,*

Roland, 2288.

*Ils ne sont pas encore en terre, mais ils sont déjà dans le port,* Malh., II, 561.

Aujourd'hui il est vieilli: *mourir en croix, casque en tête*, même *en bicyclette* à côté de *à bicyclette*, qui est plus usité.

c) On ne trouve plus notre préposition avec le sens de „parmi, au milieu de”; *entre*, puis *parmi* ont été chargés de rendre cette idée.

d) Si l'on exprime le sentiment envers quelqu'un, on se sert de *pour*, *vers*, *envers*, *de*, *contre*. Dans cette acception encore *en* a disparu.

e) Par contre on l'emploie toujours pour le temps: *en dix jours* peut signifier dans la vieille langue „en dix jours” et „dans dix jours”; on voit qu'ici encore *dans* a pris en français moderne une des fonctions de *en*. On ne saurait plus se servir de notre proposition dans les tournures comme *in proximum annum*, qui exprime le but, excepté peut-être dans *d'aujourd'hui en huit*.

g) Le sens distributif de *en* s'est également perdu; ce sont *par* et *pour* qui ont pris cette fonction: *trois fois par an*.

Mais même dans les fonctions qui se sont conservées les prépositions *a, enz, denz, dedenz* ont considérablement réduit le domaine de *en*. Elles ont fait si bien que *à* et surtout *dans* ont presque complètement pris la place de *en*. Si aujourd'hui nous assistons à une sorte de renaissance de *en*, elle est toute littéraire et n'a pas pénétré dans les couches populaires.

**Cause phonétique de la faiblesse de *en*.** 389. Ce qui semble avoir formé une faiblesse de la préposition *en*, c'est qu'elle pouvait se combiner facilement avec l'article, et présenter ainsi plusieurs formes qui ne ressemblaient plus guère à *en*; ainsi on avait *el*, qui devenait *ou*; *en les*, qui se contractait en *ès*:

*Puis sont assis sur la verte herbe ou pre,*

Girard de Vienne (Clédât, p. 96).

*Rollanz regardet es munz et es lariz,*

Roland, 1851.

Le singulier *ou* se confond avec *au* dès le *xv<sup>e</sup>* siècle: *en mon nom et au sien*; *ès* s'est maintenu plus longtemps; ainsi on trouve encore au *xvii<sup>e</sup>* siècle: *Il tomba ès mains d'un autre ennemi*, Malh., II, 11. — Aujourd'hui, il ne s'est maintenu que dans quelques locutions: *docteur ès lettres*.

**inter, entre.** 390. *Inter* s'emploie en latin:

1) avec un sens local „entre, parmi, au milieu de”:  
*Orator potest incolumis inter hostium tela versari.*

*Inter utrumque tene, medio tutissimus ibis,*

Ovide, *Metam.*, II, 137.

2) pour distinguer une personne: *Croesus inter reges opulentissimus erat.*

3) avec une valeur réciproque: *Galli inter se cohortati sunt*, „les Gaulois se sont excités les uns les autres”. — *Respublica nos inter nos conciliat*, „l'état nous réunit les uns aux autres”.

Ces sens se retrouvent en français:

1) **Entre** *les helz ad plus de mil manguns,*

Roland, 621.

*Si se feinst mort, si gist entre les altres,*

Roland, 2275.

*Il y en a qui demandent . . . s'il seroit point bon que cette loi . . . fût mise entre les ordonnances politiques*, Malh., II, 56.

2) *Il se distingue entre tous ses disciples*, La Bruyère, *Discours sur Théophraste*.

3) *Tout doit être commun entre de vrais amants*,  
Corn., *Cinna*, V, 2.

*Le combat entre les Horaces et les Curiaces*.

La vieille langue connaît encore un emploi curieux de *entre*; elle met la préposition souvent devant des substantifs qui fonctionnent comme sujet ou comme complément:

*Entre Rembalt e Hamun de Galice*

*Les guierunt tut par chevalerie*,

Roland, 3073 et suiv.

*Assez lor at donét entre or fin e argent*,

Pèlerinage, 78.

On trouve même, rarement il est vrai, le nominatif après la préposition: *Entre nous ainsné le savons*, Gilles li Muisit, I, 80 <sup>1)</sup>.

Rem. L'espagnol et le portugais connaissent la même construction: *Después, entre la madre y la hija, envolveron a este pobre tonto*. Benavente, *Rosas de otoño*, II, 1. — L'emploi d'un nominatif après une préposition se trouve dès le latin classique: *Ad mille trecenti Carthaginensium caesi (sunt)*, Tite-Live, XXIII, 37, 6.

*Nil praeter salices cassaque canna fuit*,

Ovide, *Fastes*, VI, 406 <sup>2)</sup>.

**391.** *iuxta*, „à côté de, près de”, se trouve encore dans la vieille langue, mais fortement concurrencé par *lonc*, qui à son tour a été supplanté par *le long de, près de, à côté de*:  
*Suz Alixandre ad un port joste mer*,

Godefroy, *s.v.*

Et avec le sens de „selon, suivant”: *jouste sa nature*, Ibidem. — On le trouve encore au XVII<sup>e</sup> siècle d'après le témoignage d'Oudin, *Grammaire franç.*, p. 263 (éd. 1656): „Jouste, pour vis-à-vis, ne se doit plus escrire, ny en la signification de selon, bien que quelques-uns de nos autheurs s'en servent encore.” — Chifflet, *Nouv. et parf. gramm. franç.*, p. 28, le range parmi „les prépositions décriées”.

**392.** I. Au sens local, *per* signifie en latin „par, à travers, partout dans”: *ire per provinciam, per ignem, per urbem*.

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 342 et suiv.

<sup>2)</sup> Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, III, § 36.

Comme en français moderne les deux dernières locutions se traduisent par *à travers le feu*, *partout dans la ville*, on constate que le sens local de *par*, quoique toujours vivant, s'est pourtant considérablement restreint. Dans la dernière acception on le rencontre toutefois encore souvent: *Cette révolution fut simultanée par toute la France*, Th. Lavallée <sup>1)</sup>. — *Que dit-on de lui par la ville*, About. <sup>1)</sup>. — *Par monts et par vaux*.

Le chemin, qui en latin est exprimé par l'ablatif: *hac*, *sinistra*, s'exprime souvent en français par la préposition *par*: *par ci et par là*, *par la gauche*.

Rem. *Par* rentre dans plusieurs locutions où on sent encore le sens local: *Prendre quelqu'un par le bras*, *suer par tout le corps*.

II. Avec le sens temporel notre préposition indique en latin la durée: *per decem annos* „pendant dix ans”. Cette valeur se retrouve en français jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle:

*Que par la nuit la mer en est plus bele,*

Roland, 2635.

*La pure predication de l'Évangile a été cachée par longues années*, Calvin, IV, p. 578. — Les nouvelles prépositions *pendant* et *durant* ont supplanté *par* dans cette acception, ou du moins ont considérablement restreint son domaine; on trouve encore couramment quelques expressions comme *par le passé*, *par le temps qui court*.

En revanche *par* s'emploie quelquefois là où le latin mettrait un ablatif:

*Li emperere est par matin levez,*

Roland, 163.

*Par une belle journée du printemps il est sorti de la ville.*

III. Au figuré, *per* exprime le moyen, développement du sens local „par, à travers”. Cette signification s'est maintenue jusqu'à nos jours: *Per litteras*, *par lettre*.

*Par lui orrez si avez pais o nun,*

Roland, 423.

De cette valeur *par* en arrive à exprimer la cause et l'agent et à supplanter ainsi dans la plupart des cas *de*, qui lui-même avait pris la place de *a b* (§ 382 b):

*Par cel saint ome sont lour anemes salvedes,*

Alexis, 605.

<sup>1)</sup> Plattner, IV, p. 277.

*Je l'ai fait par erreur* (ici *par* rend l'ablatif latin: *errore ductus*).

Le sens causal est surtout fréquent au XVII<sup>e</sup> siècle: *Il me cache ses maux par l'intérêt qu'il sait que j'y prends*, Sévigné, IV, 494.

La différence entre le moyen et la manière étant souvent très petite, *per* et *par* indiquent aussi la manière: on pourrait hésiter entre les deux valeurs pour *per* *litteras* et *par* *lettre*.

*Sil reconout, par son dreit nom le nomet,*  
Alexis, 215.

*Par grant dulur sunet sun olifan,*  
Roland, 1762.

Rem. 1. Une extension du sens de moyen est l'emploi de *per* et de *par* dans les serments: *per deos*, *pardieu*.

Rem. 2. Des locutions comme *par suite de*, *à la suite de*, *à cause de*, qui rendent d'une façon plus palpable l'idée voulue remplacent souvent la préposition simple: de même *par le moyen de*, fréquent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, aujourd'hui *au moyen de*.

Rem. 3. *Par* était souvent placé devant un infinitif:  
*Mals ne confondons point par trop approfondir*  
*Leurs affaires avec les vôtres,*

La Font, I, 252.

Cet emploi ne s'est maintenu qu'après les verbes *commencer* et *finir*; cf. § 263. Des phrases comme *Une joie fine qu'on a par aimer la France*, P. Hamp, *Gens*, p. 7, sont rares.

IV. Un autre emploi curieux de *par* est l'emploi distributif qu'on trouve dans des tournures comme *par an*, *par douzaine*, *par milliers*, et qu'on pourrait comparer avec *septem per septem* du latin vulgaire, St. Augustin, *Sermons*, CCLXXX, 6.

**393. I. En latin classique** *pro* avait:

**Pro**, pour. a) Un sens local „devant”, „le dos tourné vers”:  
*Legiones pro castris constituit.*

b) De ce sens s'est développé celui de „pour, au profit de”: **Pro** *patria mori.*

c) De là découle la valeur de „au lieu de”: *Pro collega, pro consule*; et „eu égard à”: **Pro** *multitudine hominum et pro gloria belli atque fortitudinis angustos se fines habere arbitrabantur*, César, *De bello gallico*, I, 2.

II. En latin postclassique *pro* remplace souvent *ob* et *propter*, qui disparaissent: *Volo pro legentis facilitate abuti sermone vulgato*, St. Jérôme <sup>1)</sup>. — Le but étant en même temps la cause de l'action, on

<sup>1)</sup> H. Goelzer, *Etude . . . de la latinité de St. Jérôme*, p. 343.

comprend qu'une seule préposition puisse suffire à rendre les deux idées.

Rem. En provençal *per* a supplanté *pro*<sup>1)</sup>; en Espagne c'est le contraire qui est arrivé (une nouvelle différenciation s'est établie ensuite entre *por* et *para*); en France les deux prépositions ont subsisté l'une à côté de l'autre, mais non sans que *per* ait dû céder quelque terrain à *pro*. Le simple souci de varier a amené Calvin à changer parfois *par* en *pour* dans l'édition définitive de son *Institution*.

III. a) En **vieux français** le sens local de *pro* a disparu.

b) Le sens de „en faveur de” s'est sans doute beaucoup étendu en latin vulgaire; du moins on trouve en vieux français dès l'époque la plus ancienne *por* exprimant nettement le but; il fait donc concurrence à la préposition *ad*:

*Alez, sire, al mostier, por les fonz aprester,*  
Pèlerinage, 135 (Clédât, p. 38).

*Travailler pour ses parents; partir pour l'Italie;* ici *pour* prend de nouveau le sens local.

c) „au lieu de”: *acheter une maison pour 12,000 florins. — Il avait pour lit un mauvais matelas. — Il y avait là trop de gens pour un si petit pays.*

d) cause et moyen:

*Quer me herberge por Deu en ta maison:*  
*Soz ton degrét me fai un grabatum*  
*Empor ton fil dont tu as tel dolour,*

Alexis, 217—219.

*Le matinee les a fait entierer,*  
*Molt richement por lire et por canter,*

Fablel dou dieu d'Amour, 529—530.

Cette acception de *por* diminue au xvi<sup>e</sup> siècle: *Pour l'obscurité de la chambre, ne les pooit cognoistre*, Marg., *Heptam.*, 518. — *Par*, qu'il avait fait reculer, reprend le terrain perdu; de même *pour ce que*, qui se trouve encore au xvii<sup>e</sup> siècle, est remplacé par la conjonction *parce que*.

e) De l'idée de but, de destination s'est développé le sens temporel: *Ce sera pour aujourd'hui en quinze*, où *pour* indique un moment dans le futur. *Il en a pour quatre ans*; ici il exprime la durée.

f) De l'idée de remplacement découle celle d'équivalence: *œil pour œil, dent pour dent; mourir pour mourir, j'aime autant me*

<sup>1)</sup> Cf. W. Schubert, *Die begriffliche Entwicklung der lateln. Praep. per und pro im Altprovenzalischen*. Diss. Leipzig, 1914.

*prendre*; et celle de *quant à*: **pour moi, je le veux bien**; **pour un ivrogne, c'est un ivrogne**.

7) Du sens causal *pour* en arrive facilement à exprimer l'idée concessive devant un infinitif ou dans l'expression *pour . . . que*. Pour l'explication et l'évolution de cette tournure, cf. § 366.

**secundum** 394. **Secundum** <sup>1)</sup> donne en vieux français *seon*. Les formes *seron, soron, soronc* s'expliquent soit par l'intercalation d'un *r* après la chute du *c*, d'après la théorie de Tobler, soit par changement du *c* en *r*, comme le suppose G. Paris. Par suite d'un croisement avec *longus*, semble-t-il, on obtient *selon*.

Ce mot, qui avait un sens restreint, mais précis, s'est maintenu dans tout le cours de la langue. Inutile d'en donner beaucoup d'exemples, puisque le sens n'a guère évolué:

*Nostre emperere a ses barons fievez:*  
*Cel done terre, cel chastel, cel cité,*  
*Cel borc et vile, selonc ce que il set.*

Charroi de Nîmes (Clédât, p. 81—82).

**sine, sans.** 395. *Sine* a gardé son sens précis en français: *La cage sans oiseaux, la maison sans enfants*. Il peut être suivi d'un infinitif: *sans marcher*, construction qui était inconnue au latin; cf. § 371, Rem. 2.

**super ou supra, sur.** 396. Ces deux prépositions ont en latin toutes deux le sens de „au-dessus de”: *Supra lunam omnia aeterna sunt*. — **Super** *aliquem sedere*; et au figuré: *supra vires*, „au-dessus de ses forces.” *Super* est en outre employé dans le sens de „à propos de”, comme de: *disputare super aliqua re*.

En français *sur* n'a guère gardé son sens primitif, qu'il cède à une locution prépositionnelle: *au-dessus de*. On trouve pourtant:

**Sur** *tuz les altres est Carles anguissus* (en latin *prae ceteris*)  
Roland, 823,

et en français moderne: *Lever les mains sur quelqu'un*. — *L'orage est suspendu sur sa tête*. En revanche *sur* a pris une des fonctions de *in*: *in mensa, sur la table*.

<sup>1)</sup> Körtling, *Latein. Roman. Wörterbuch*, s.v. — Meyer-Lübke, *Roman. Etym. Wörterbuch*, s.v.

La valeur de „au sujet de” reste vivante, quoique toujours restreinte: *La conversation a roulé sur différents sujets*. Ou pourrait pourtant se demander si c'est ici la fonction latine que se serait conservée, ou plutôt un nouveau développement du sens local de *sur*<sup>1)</sup>. La valeur temporelle „immédiatement après”, que le latin ne connaissait pas, découle naturellement du sens local: *Sur ce, je vous quitte*.

**397.** Ultra signifie en latin „de l'autre côté de”:  
**ultra, outre.** *Pars eius citra pars ultra Taurum est*, Tite-Live; et  
 au figuré: *Ultra modum progredi non oportet*.

Ces deux emplois se sont continués en français, quoique le sens local ne se rencontre que dans les locutions vieilles: *Louis d'Outre-mer, aller outre mer, Mémoires d'outre-tombe, outre mesure*.

*Discrétion française est chose outre nature,*

*La Font., Roi Candaule.*

Du dernier sens s'est développée la valeur de „en plus de”: *Outre cet hôtel, il possède encore plusieurs domaines*.

Rem. Relevons encore la locution adverbiale *en outre*, la conjonction *outre que* et le néologisme prépositionnel *en outre de*.

**398.** I. Versus est le participe passé de *vertere*  
**Vers, devers, envers.** et signifie donc primitivement „tourné”. En latin il se place en général après le substantif qu'il détermine: *Romam versus*; comme l'accusatif à lui seul suffisait à exprimer la direction, *versus* n'était pas senti à l'origine comme préposition.

En français on a formé, à côté de *vers*, les nouvelles formations *envers* et *devers* avec le même sens:

*Tornat sa teste vers la paiiene gent.*

*Devers Espagne en vait en un guarét.*

*Envers Espagne en at tornét son vis,*

Roland, 2360, 2266 et 2376.

Quelquefois le sens de mouvement se perd et *vers* signifie alors „près de”: *Endementiers que l'empereres Baudouin ere vers Salenique, Villehardouin, 281*.

*E fu devers Laurente nee,*

*Brut de Munich, 4056.*

Rem. Dans des phrases comme *Devers Ardene vit venir un leupart*, Roland, 728, la préposition *de* garde son sens primitif.

<sup>1)</sup> Cf. le *Dictionnaire général*, s.v.

II. Du sens local se développe le sens temporel:

*Jusque vers prime ne finerent,*

Chrétien, *Erec*, 4309,

emploi qui est rare pour *envers* et *devers*.

III. Au figuré *vers*, *envers*, *devers* indiquent un sentiment, hostile ou non:

*Vers vus s'en est parjurez et malmis,*

Roland, 3830.

*Ainc mais si grans amors ne fu comme a Blancheflor vers Gloris et cele a li,* Flore, 2595.

*Envers Franceis est mult cuntrarius,*

Roland, 1222.

*Bien se contint devers Deu Joas,* Quatre Livres des Rois, IV, 12, 2.

**Développement ultérieur de *vers*, *devers*, *envers*.** 398<sup>bis</sup>. Nous voyons donc, si nous négligeons quelques différences peu importantes, que les trois prépositions *vers*, *devers*, *envers* ont en vieux français le même sens.

Cet état de choses change plus tard: *vers* ne reste aujourd'hui qu'avec le sens local pour indiquer le mouvement ou le repos: *Forcer le passage du Rhin vers Brisach*, H. Martin <sup>1)</sup>; — et avec le sens temporel: *Le café fut importé en Arabie vers l'an 1420*. — Dans la signification de „envers” on ne le trouve plus après le xvii<sup>e</sup> siècle: *Ne soyez point vers moi fidèle*, Corneille (Lex.), mais Vaugelas, II, 79, condamne *la piété des enfants vers le père*; Littré par contre veut le maintenir.

Le sens local de *envers* se perd au xv<sup>e</sup> siècle; on ne trouve que le sens de „près de” au figuré dans Rabelais, Molière et Corneille. Il n'a été gardé actuellement que pour exprimer un sentiment; comme tel il est pris en général en bonne, parfois aussi en mauvaise part: *Une indifférence totale et sincère envers la politique*, E. Lavisse <sup>2)</sup>. — Souvent dans la combinaison *envers et contre*: *Sa femme, une héritière, l'épousa envers et contre tout*, E. Rod <sup>2)</sup>.

Tandis que *vers* et *envers* se sont maintenus dans la langue en se différenciant, *devers*, en gardant le même sens que *vers*, a vu de plus en plus restreindre son domaine. Vaugelas, I, 285, déclare:

<sup>1)</sup> Cf. Plattner, IV, p. 281. — <sup>2)</sup> Ibidem, p. 224.

„Depuis quelque temps ce mot a vieilli”, et Plattner n'en cite que peu d'exemples: *Le visage devers l'ennemi*, Michelet (Plattner, IV, p. 207).

En revanche, *par devers* s'emploie assez souvent, surtout avec des noms de personnes: *Voltaire dit qu'une langue est fixée quand elle a par devers elle l'usage de bons écrivains*, Littré (Ibidem).

Rem. En parlant de *contre*, nous avons vu que ce mot a, pendant quelque temps, fait concurrence à *vers*, mais qu'il a dû céder à la longue.

## Ad

**Fonctions de 399.** Nous devons maintenant étudier deux prépositions ad en latin. qui ont eu une fortune extraordinaire et qui en sont arrivées à exprimer les notions les plus variées; nous voulons parler des prépositions ad et de.

En latin ad a: 1) une signification locale et peut comme tel exprimer le repos ou la direction.

a) *pugna ad Cannas*, „la bataille de (près de) Cannes”.

b) *eamus ad me, ad vos*.

c) *ad summum montis*, „jusqu'au sommet”.

2) On retrouve les mêmes sens pour le temps:

d) *ad hiemem*, „à l'approche de l'hiver”; *pugnatum ad lucem est*, „on combattit jusqu'au jour”.

3) Autres emplois:

e) *annos ad quadraginta natus*, „âgé d'environ 40 ans”; c'est, au fond, le sens de „près de”,

f) *ad naturam*, „suivant la nature”.

g) but: *alere canes ad venandum*, „nourrir des chiens pour la chasse”.

h) „avec”, mais seulement après l'époque classique: *ejicere ad manum*, „avec la main”, Vegetius, *Digesta artis mulomedicinae*, I, 47, 1, donc à partir du iv<sup>e</sup> siècle.

**Mêmes fonctions en français. 400.** En vieux français, on retrouve presque toutes ces fonctions, et depuis elles n'ont fait que s'étendre de plus en plus. Il est évident que nous ne pouvons songer à noter toutes les nuances que peut exprimer notre préposition ni démêler l'écheveau des rapports qui existent entre ses fonctions.

1. a) Dans le sens de „près de” ad a été, en général, remplacé par *od* et des locutions comme *près de*; dans des expressions comme à table, à Waterloo on sent encore cette valeur.

b) la direction: *aller à quelqu'un*. Cet emploi s'est conservé, mais *vers* remplace très souvent *à*.

c) Dans des expressions comme *ad summum montis* le français sent souvent le besoin de préciser à par l'adverbe *jusque*. Pourtant: *de Leide à La Haye il y a 16 kilomètres, de la tête aux pieds (depuis la tête jusqu'aux pieds)*.

2. d) *ad hiemem*: ici encore la préposition *vers* et d'autres expressions remplacent *ad*.

e) *ad* dans le sens de „environ” s'est perdu.

f) L'emploi de *ad* = „suivant” s'est restreint dans quelques cas: *ad naturam, suivant la nature*, mais dans d'autres cas il s'est étendu: *à la façon de, à la française, à mon sens*.

g) *Ne passa onques deus mois qu'il n'assemblassent a parlement a Compaigne*, Villeh. 11. Ici *a* exprime le but. Mais on sait que pour l'a remplacé souvent. On le trouve dans une foule de locutions: *un pot à eau, les armes à feu, le marché au blé*.

h) Dans le sens de „avec” on trouve *od* de *apud* et *a* pour exprimer l'accompagnement et le moyen:

*A pou de gent repere en sa cité,*  
Aymeri, 1989.  
*Combatiét sei a trestute sa gent,*  
Roland, 614.

La combinaison *atout*, „avec”, est très fréquente.

à avec le sens de  
l'ablativus  
Instrumenti,  
modi, loci,  
temporis,  
pretii.

401. Dans le dernier cas nous constatons que *a* a pris la valeur de *cum*, valeur qu'il a dû céder de nouveau à la nouvelle préposition *avec*, du moins dans beaucoup de cas. On trouve pourtant dans la langue actuelle encore de nombreuses expressions où *à* garde cette valeur: *crier à toute force, des portraits à la plume, broder à l'aiguille, apercevoir à l'œil nu*.

Si *à* a donc pris la fonction de *avec* et, ajoutons, de l'ablatif exprimant un instrument ou la manière, il remplace aussi la préposition *en*, aussi bien pour exprimer le lieu que le temps:

*Chi rex eret a cels dis soure pagiens,*  
Eulalie, 12.

*Au bon vieux temps, à la nuit venue.* — *Li dux de Venise cre a ostel, un des plus bials del monde*, Villeh., 259. — *Au jardin. à Paris, au Vésuve.*

Rem. D'ailleurs déjà en latin: *Senatus ad Apollinis* (sc. templum) *habitus est*, „le sénat s'est assemblé dans le temple d'Apollon”. — De même *apud*: *Apud Nolam*, „à Nola”, dans Tacite. Cf. aussi Vaug., II, 315—316.

Quand on veut indiquer la distance, **à** a remplacé l'ancien ablatif: *La maison est à dix minutes de la ville*; et pour le temps: *A peu de temps de là, à deux siècles de distance*.

Le prix indéterminé, exprimé en latin par l'ablativus pretii, est rendu en français par **à**: *A peu de à frais*.

Un emploi curieux est encore le sens distributif: *Une vitesse de 70 kilomètres à l'heure, un à un*.

**à** avec le sens du datif latin. 402. Du sens de direction s'est développé celui du datif: c'est la préposition **à** qui exprime en français ce que le latin exprime par la flexion du datif.

En latin, il y a déjà des cas dans lesquels les deux constructions peuvent s'employer: *Ad consulem dediderunt sese*, Tite-Live, „ils se rendirent au consul”, *dare litteras ad aliquem* ou *alicui*, puis *dicere ad aliquem*. Cet emploi s'est considérablement étendu en français: *Je vois un air consterné à beaucoup de personnes, je donne ce cadeau à votre frère, c'est bien gentil à vous*.

**Ad** en arrive à rendre aussi le datif de possession, mais très tard, au VII<sup>e</sup> siècle seulement: *Hic requiescunt membra ad duos fratres*, Corpus inscriptionum latinarum, XIII, 2483, et en vieux français:

*Iluec arrivet la nef a cel saint ome,*

Alexis, 197,

et aujourd'hui dans le langage populaire: *la bête au bon Dieu, l'oncle à Jean, un fils à papa*, construction qu'on ne trouve guère dans la langue écrite que pour renforcer un pronom possessif: *mon avis à moi*.

## De

**Fonctions de de en latin classique.** 403. a) Tandis que **ab** indique la séparation sur un plan horizontal, **de** exprime en premier lieu l'éloignement de haut en bas: *de lecto decidere*, „tomber d'un lit”.

b) Pourtant il empiète déjà dans nombre de cas sur le terrain de **ab**, qu'il va supplanter complètement: *de vita decedere*, „sortir de la vie”.

c) De ce sens découle celui de „sorti de”: *rabula de foro*, „un déclamateur du forum”; — „d'entre”: *unus de illis*, „un d'entre eux”; — „composé de”: *signum de marmore*, „statue de marbre”; — „à cause de”: *gravi de causa*, „pour un sujet grave”; — „suivant”: *de consilii sententia*, „de l'avis du conseil”; — enfin „touchant”: *de*

*viris illustribus*, „sur les hommes illustres”, emploi très fréquent, comme on sait.

On constate que de peut déjà en latin exprimer plusieurs idées que le français rend également par *de*. Il faut relever notamment l'emploi de *de* avec le sens partitif: *unus de illis*, parce que dans cette fonction il est en lutte avec le génitif dès l'époque classique, et même plus tôt, dès l'époque de Plaute.

**Extension de *de* en latin postclassique.** 404. En latin postclassique *de* s'étend considérablement, d'abord avec le sens partitif, puis dans les autres fonctions: *Clerici de ipsa ecclesia*, Grandgent, *Grammar of Vulgar Latin*, p. 43. — *Numquid Zacchaeus de bono habebat*, Ibidem.

D'après Meyer-Lübke, le génitif disparaît au III<sup>e</sup> siècle, excepté dans des locutions toutes faites, mais il n'est pas toujours rendu par la préposition, puisque, en vieux français encore, on trouve souvent l'accusatif avec la fonction du génitif.

De remplace de plus en plus *ab* et *ex* avec leurs fonctions locatives aussi bien qu'au sens figuré: *De virgine natus est*. Augustin. — *De inferno*, Commodien, *Instructions*, I, 41, 7; à côté de *ab inferno*, Ibid., *Carmen apol.*, 799.

... *petere summo de Rege*

*Subvenies tibi, ne pereas forte de plebe,*

Commod., *Instruct.*, II, 8, 12—13.

Dans *Juppiter* ... *patrem de regno privavit*, Commod., *Instruct.*, I, 5, 1—2, le latin classique aurait employé un ablatif seul.

**En français de a les mêmes fonctions qu'en latin.**

405. En français *de* est devenu la préposition la plus employée: il a étendu son domaine au détriment de *ex* et de *ab*, qui ont disparu, et du génitif dans ses différentes acceptions. puis il a remplacé souvent l'ablatif, enfin il s'est introduit là où en latin on ne sentait pas le besoin de marquer un rapport spécial.

a) La langue ne distingue plus le mouvement vertical du mouvement horizontal, elle dit donc: *sauter d'un mur*, aussi bien que: *sortir de la ville*.

b) *De* indique toujours l'éloignement: *ex* ou *ab urbe* se dit en français: *de la ville* (ou *hors de la ville*). — On retrouve le même sens dans les phrases comparatives:

*Meillur vassal n'ot en la curt de lui,*

Roland, 775.

Plus de 20 mètres. Cf. § 376<sup>bis</sup>.

c) Avec le sens de „sorti de”, *de* s'est maintenu: *né de parents nobles*. — C'est ce sens qui a donné naissance à la particule nobiliaire: *Le duc de Reichstadt, de Richelieu*.

d) Le sens partitif est des plus fréquents: *Un de ces gens-là*.

De avec la valeur partitive se trouve, comme nous l'avons vu, dès le latin classique; pourtant, en latin, le génitif était beaucoup plus fréquent; l'évolution consiste en ce qu'on va employer de plus en plus la préposition après *beaucoup, peu, assez, un millier*, etc. On s'en sert notamment après les particules négatives *pas, point, mie*, qui originairement étaient des substantifs indiquant une quantité, et cela même devant un nom de personne déterminée:

*N'avum mie de Rou* (= nous n'avons pas Rou),

Wace, *Rou*, II, 980<sup>1</sup>).

e) matière: *statue de marbre*, à côté de: *statue en bois*.

f) „à cause de”:

*Del duel s'assist la medre jus a terre,*

Alexis, 146.

g) „suivant”; avec cette acception *de* a un domaine restreint: *De l'avis de tout le monde*.

h) „touchant”; ici le français a étendu le domaine de la préposition, déjà très fréquente en latin:

*Mult se fait fiers de ses armes porter.*

*Kar de vus sul ai bien vengiét les noz,*

Roland, 897 et 1951.

Dans ce dernier exemple on se servirait aujourd'hui de *sur*.

Ce sens de la préposition s'est étendu dans les phrases exclamatives (p. 183):

*Filz Alexis, de ta dolente medre!*

Alexis, 396.

Il supplante l'ablativus instrumentalis, causae et mensurae.

406. a) *De* remplace ensuite l'ablativus instrumentalis et l'ablativus causae dans des phrases comme:

*Franceis i fierent des espiez brunissanz,*

Roland, 1621,

<sup>1</sup>) Tobler, I, p. 67, *Mots désignant le minimum d'une quantité se rattachant par de à un nom de personne ou à un autre mot qui désigne un individu déterminé*. Cf. aussi § 428.

et aujourd'hui: *être frappé de stupeur, être suivi de deux esclaves.*

Cet emploi se retrouve dans la locution conjonctionnelle *de ce que*:  
*Je suis étonné de ce que vous osez me dire cela.*

b) Il remplace aussi l'ablativus mensurae<sup>1)</sup>: *De beaucoup le meilleur. — Il est plus grand que son frère de la tête.*

*K'il n'estoit, k'il seüst, hon vis*

*Si haus d'assés, con cil estoit,*

Chev. aux deux espees, 1527.

**de devant un** 407. Si, dans l'avant-dernier cas, *de* aide à introduire  
**infinitif.** une phrase subordonnée, ce qui était impossible en latin, il s'introduit aussi devant un infinitif, puisque, en vieux français, la valeur substantive de cette forme verbale se fait bien sentir: *Je pense de le faire, J'ai honte de, Je me réjouis de, Or del bien faire!*

L'extension de la préposition devant l'infinitif a été très considérable, de sorte que dans la plupart des cas on ne sent même plus la valeur de la particule<sup>2)</sup>. Cf. § 266.

**de remplaçant** 408. Puis *de*, qui pouvait déjà rendre l'idée partitive,  
**le génitif latin.** en arrive peu à peu à exprimer aussi les autres fonctions du génitif; ainsi il remplace en français le génitif possessif, subjectif, objectif et explicatif. Il est vrai que le vieux français exprime souvent l'idée possessive par le complément seul: *Pro Deo amur et christian poblo et nostro commun salvament, Serments. — Le rei gonfanonnier, Roland, 106.*

*Ma mere aristes en Origni mostier,*

Raoul de Cambrai, 2271,

On voit que le génitif peut précéder le substantif déterminé à l'époque la plus ancienne, cf. § 451. La lutte entre les deux constructions se continue jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, et Palsgrave, p. 141, signale l'absence de *de* dans: *la robe mon maistre*; Marot, I, 15, emploie *l'image Cupido*. Aujourd'hui la langue a gardé des traces de l'ancienne construction dans des expressions figées comme *Hôtel-Dieu, Boulevard St. Michel*, et d'autres.

Rem. 1. Cette construction de la vieille langue a fourni à M. E. Langlois un joli argument pour trancher une question littéraire. On trouve au xiii<sup>e</sup> siècle

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 179, De employé devant une expression désignant la mesure de différence.

<sup>2)</sup> Tobler, I, p. 6, De introduisant un sujet logique.

le *Jeu de la Feuillée* autrement dit *Li Jius Adam*. Comme au début de ce jeu on raille un certain Adam le Bossu, on a pu croire qu'Adam était non pas l'auteur, mais le sujet du jeu. M. Langlois a bien vu que dans la combinaison *Li Jius Adam* le nom propre est un génitif possessif ou subjectif, autrement on aurait dû dire *Li jius d'Adam*; cf. *La Bible Guiot*, mais: *Li Romanz d'Athis et Prophlias*.

Rem. 2. On a signalé quelques constructions curieuses: 1) *le fripon de valet* (cf. *scelus hominis*), 2) *la coquine de Toinette*, 3) *la ville de Paris*. Tobler reconnaît dans le premier type un génitif partitif, dans les deux autres un genitivus appositivus. Meyer-Lübke met les deux premiers types en rapport l'un avec l'autre, en relevant, d'après Tobler, que le second type ne se trouve guère en vieux français, mais semble s'être formé d'après le premier; il explique *la ville de Paris* comme sorti de *urbs Romae*, qui lui-même serait formé d'après le locatif *urbi Romae* > *in urbe Romae*. Winkler au contraire voit dans *la ville de Paris* un génitif partitif.

**Locutions où entre de.** 409. Enfin relevons que *de* entre dans la composition de plusieurs prépositions: *devant, d'après, delez; — près de, auprès de, hors de*. Cf. § 412 et 419<sup>bis</sup>.

### III. NOUVELLES FORMATIONS

#### A. Observations générales

**Les cas  
remplacés par  
des prépositions.**

410. La perte considérable de prépositions latines a trouvé une large compensation dans de nouvelles formations auxquelles la langue a eu recours dans les différents siècles de son existence, en latin postclassique et en vieux français aussi bien que dans la langue moderne.

On peut distinguer plusieurs formations:

1) On a pris des mots déjà existants, adverbes, substantifs, participes, adjectifs, dont on a changé le sens et la fonction.

2) On a formé des locutions prépositionnelles par la réunion de plusieurs mots.

**Mots déjà  
existants devenus  
prépositions.**

411. a) SUBSTANTIFS: *foris, casa, latus*.

b) ADJECTIFS: *long, proche, présent, sauf*.

c) PARTICIPES PASSÉS: *près, excepté, osté, hormis, horspris, vu, attendu, considéré, passé*.

<sup>1)</sup> Tobler, 1, 20, *A propos de prodome*. — Meyer-Lübke dans *Germ. Romanische Monatschrift*, 1909, p. 68. — Winkler, *Ibidem*, 1912, p. 411. — Cf. encore Robert, *Etudes d'idiome et de syntaxe*, 1917, p. 132 et suiv.

d) GÉRONDIFS: *pendant, durant, obstant, nonobstant, suivant, touchant, concernant, moyennant, joignant, attenant.*

e) ADVERBES: *subtus, \*postius, \*antius.*

**Prépositions composées.** 412. a) à l'aide de préfixes: 1) *deintus > denz, dedenz, de + retro > derrière, devers, depuis, dehors, devant, deçà, delà.* 2) *avant, après, amont, aval, arrière.* 3) *parmi, avec, contremont, enmi, encontre, endroit, ensemble, paravant.*

b) autres compositions: *à la réservation, au défaut de, au desçu, à l'insu de, aux alentours de, droit à droit, à l'encontre de, entour de, faute de (à faute de, par faute de), proche de, près de, hors de, à l'exception de, auprès de, le long de, en présence de.*

Il est évident que nous ne pouvons songer à traiter en détail toutes ces formations. Cela demanderait une étude très étendue; d'ailleurs, les études préparatoires manquent encore sur ce terrain. Nous devons donc nous contenter de quelques observations générales.

## B. Mots déjà existants devenus prépositions

**foris, casa, latus employés comme préposition.** 413. a) SUBSTANTIFS: *foris*<sup>1)</sup> et *casa*, étant des ablatifs de substantifs, indiquent primitivement le lieu: *foris*, „à la porte”, *casa*, „à la maison”; devenus prépositions, ils ont remplacé *extra* et *ex*; *apud* et *domi*: **hors la ville**, Mont., I, 7; puis au figuré:

*Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,*

Mol., *Femm. Sav.*, III, 2.

La préposition *de*, qui envahit tout, s'est introduite ici de bonne heure, ce qui n'est que naturel, parce que *foris* est au fond un substantif: **hors de l'Eglise point de salut.**

Composé avec *de* (*dehors*), il est aujourd'hui vieilli comme préposition: *Dieu n'est ni dedans, ni dehors le monde*, Fénelon, *Existence de Dieu*, II, 5. — *Dehors* est adverbe ou substantif et comme tel il donne naissance à la locution prépositionnelle *en dehors de*: **les terrains en dehors des fortifications**, et *au dehors de*.

*Chez* (à la maison de) se trouve pour la première fois au XIII<sup>e</sup> siècle:

**Chiés un oste herbergent,**

J. Bodel, *Saisnes*, laisse 22.

<sup>1)</sup> Cf. E. Brall, *Lat. foris, foras im gallo-romanischen*. Diss. Berlin, 1918.

Le sens s'est un peu étendu, de sorte qu'on dit **chez les Anciens, chez lui tout plaît.**

*J'ai lu chez un conteur de fables,*

La Font., III, 18,

mais Vaug., I, 403, désapprouve ce dernier emploi et Th. Corneille et l'Académie sont de son avis.

*lez* < *latus*. Cette préposition a disparu; on la trouve encore dans les noms de ville: *Vieux-Dieu-lez-Anvers, Saint-Pierre-lez-Calais.*

Adjectifs  
employés comme  
préposition.

414. b) ADJECTIFS:

Long: **Lunc un alter belement l'enterrerent,**

Roland, 3732.

Ce mot a été remplacé de bonne heure par *le long de, à côté, près.*

Proche: *il habite proche le palais* (famil.); en général *proche de: Il habite proche de chez moi.*

*Présent* est employé souvent comme adjectif dans la construction dite ablatif absolu: **présents tous les princes.** Quelquefois il reste invariable et peut donc être considéré comme préposition:

*Trop conseiller apart entre homme et femme,*

**Present plusieurs, peut tourner à diffame,**

Christ. de Pisan, III, 52.

On le trouve comme tel au xv<sup>e</sup> siècle, mais il a disparu depuis.

*Sauf* est d'abord adjectif: *son honneur sauve*, Cent Nouv. nouv., I, 130, mais dès le xv<sup>e</sup> siècle on le trouve aussi invariable: *Par ma foy, sauf vostre grace, . . . si je le sceüsse, je ne le demandasse pas*, Ibid., I, 258.

Participes et  
gérondifs  
employés comme  
préposition.

415. c, d) Quant AUX PARTICIPES PASSÉS et AUX GÉRON-  
DIFS employés comme préposition, ils n'offrent rien  
de particulier. Nous ne parlerons que de *près*.

*Près*, qui vient du participe latin *pressum* de *premere*, signifie primitivement *pressé, serré* et forme originairement avec le nom suivant la construction dite ablativus absolutus; en général pourtant il est employé comme adverbe. En combinaison avec *de*, il forme la locution prépositionnelle *près de*, qui exprime une idée de temps et de lieu: **près de chez vous, près de trois heures;** puis au figuré:

*Et près de vous, ce sont des sots que tous les hommes,*

Mol., Tartuffe, I, 6.

On le trouve parfois seul: **près la porte saint Jacques**, Vaug., II, 72.

En combinaison avec *ad*, on a formé la préposition *après*, qui indiquait également la proximité, mais d'une façon spéciale; seulement, elle a perdu ce sens primitif, pour ne garder que celui de suite: *longtemps après* est au fond une *contradictio in terminis*.

Il se rapporte également au lieu et au temps:

**Après** *ço i est Naimes venez,*

Roland, 230.

On le trouve au xvii<sup>e</sup> siècle parfois au sens de *d'après*: *Le portraict n'est pas fait après la nature*, Balzac, *Lettres*, VIII, 27.

*Après* s'emploie aujourd'hui rarement avec le sens local: *Il demeure auprès de l'église*. Au xvii<sup>e</sup> siècle cet emploi était plus fréquent: *Lysandre se retirant d'auprès les boutiques*, Corn., *La Galerie du Palais*, I, 7. — En général *auprès de* signifie *en comparaison avec*: *La douleur physique n'est rien auprès de la douleur morale*.

#### 416. e) ADVERBES:

**sous, puis, ainz.**

*Subtus* > *soz* a remplacé dès l'époque la plus ancienne la préposition latine *sub*, avec le sens local et le sens temporel: **sous** *la table*, **sous** *le règne de Louis XIV*.

On a ensuite formé un nouvel adverbe *dessous*, mais de nouveau une tendance s'est manifestée à l'employer comme préposition:

*Li cuens Rollanz se jut desuz un pin,*

Roland, 2375.

Au xvii<sup>e</sup> siècle Vaugelas prescrit cet emploi, sauf dans quelques cas bien déterminés, cf. *dedans* § 417. Pourtant la langue populaire l'emploie toujours.

Les adverbes classiques *postea* et *antea* semblent s'être modelés en latin vulgaire sur le comparatif et être devenus \**postius* et \**antius*.

Ici encore les adverbes ont remplacé les anciennes prépositions. Si on trouve:

*Qued auuisset de nos Christ mercit*

**Post** *la mort,*

Eulalie, 27,

ce semble être un latinisme. Dans les autres cas on trouve *puis*:

*Onc puis cël jor nes contint liedement,*

Alexis, 140 (Clédât, p. 10).

De *puis* on a tiré un nouvel adverbe, qui, lui aussi, fut de bonne heure employé comme préposition, et — à l'encontre de ce que nous voyons arriver pour *dessus*, *dessous*, *dedans* — *depuis* est resté

comme préposition (et comme adverbe), tandis que *puis* n'a gardé que sa fonction adverbiale.

On trouve *puis* avec sa valeur de préposition encore au xvi<sup>e</sup> siècle: *Puis dix ans*, Marot, II, 106. — *Depuis* se rencontre dès le xii<sup>e</sup> siècle:

*Ne fust si granz depuis la mort Guaifier,*

Cour. Louis, 2325.

Il exprime aussi le lieu: *depuis la tête jusqu'aux pieds.*

\**Antius* > *ainz, einz, ains, anceis* a en vieux français, à côté de son emploi adverbial, aussi la fonction de conjonction (cf. § 335) et de préposition, et prouve ainsi à quel point ces trois fonctions sont voisines l'une de l'autre:

*Einz demain noit bele en iert l'amendise,*

Roland, 517.

*Teis cuide avoir lou cuer moult sain*

*Qu'ains lou quart jor tot son avoir*

*Ne prise pais ne son savoir,*

Clédat, p. 328.

Cette préposition a disparu devant les nouvelles formations *avant* et *devant*.

### C. Prépositions composées

*dedans.*

417. Il nous reste encore à parler des prépositions composées, d'abord de celles formées à l'aide de préfixes, puis des autres compositions.

Ici, nous pouvons être encore plus bref que dans ce qui précède. En effet, la clarté de l'exposé nous a obligé à plusieurs reprises à citer les plus importantes des prépositions qui rentrent dans cette catégorie. Ainsi, à propos de *en*, nous avons vu que *dans* < de + intus et *dedans* sont entrés en concurrence avec la préposition simple et l'ont chassée de plusieurs de ses fonctions. Donnons encore quelques remarques supplémentaires.

On trouve parfois *enz* seul, non seulement comme adverbe, mais aussi comme préposition:

*Et ens la fin, quand je vaurai finer,*

*Aveuques Deu est mes sieges posés,*

Huon de Bordeaux (Clédat, p. 54).

Mais *dans* et *dedans* sont plus usités: *Et faisoient leur compte de l'amener dedans trois jours par force ou autrement dedans ceste ville*, Sat. Ménippée, p. 148. — Au xvii<sup>e</sup> siècle Vaugelas, I, 218,

attaque l'emploi de *dedans* comme préposition; il déclare que *dedans* est adverbe comme *dessus* et *dessous*, tout en admettant des exceptions; et Corneille change les vers où il s'en est servi:

*Va dedans les enfers plaindre ton Curiace,*

Corn., *Horace*, IV, 5.

*Je lis dedans son âme et vois ce qui le presse,*

Mol., *Dépit amoureux*, III, 5.

D'ailleurs aujourd'hui encore *dedans* s'emploie, tout comme *dessus*, avec la valeur de préposition dans la langue populaire: *J'aurais crevé dedans ma coquille*, Benjamin, *Gaspard*, p. 216.

L'adverbe *dedans*, substantivé, peut entrer dans une nouvelle locution prépositionnelle *au-dedans de*, qui remplace souvent la préposition simple: *Sceptiques au-dedans d'eux-mêmes, ils considéraient la religion comme un moyen de gouvernement*, A. France, *Révolte des Anges*, p. 3.

**418.** Entre *devant* et *avant* la lutte s'est engagée devant et avant. également; ici le résultat est que les deux mots sont restés comme prépositions, le premier avec valeur locale, l'autre avec valeur temporelle.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la distinction entre les deux prépositions n'est pas encore nette: si *avant* se rapporte uniquement au temps, *devant* pouvait s'employer au sens temporel aussi bien qu'au sens local: *Seroit-il possible que devant moi tu n'eusses jamais vu d'autres exemples de mortalité?* Malh., I, 359.

Rem. 1. Devant un infinitif on employait *avant*. *devant* aussi bien que *avant que*, *devant que*: **Devant boire**. Rab., I, 100. — **Devant que passer plus outre**, Malh., II, 7.

Rem. 2. *Avant* a formé l'adverbe *auparavant*: *devant* les locutions prépositionnelles *au devant de*, *par devant*. *Auparavant* se trouvait aussi comme préposition: **Auparavant ceste sainte entreprise d'union, je n'estoy pas grand mangeur de crucifix**, Sat. Mén., p. 79.

**418<sup>bis</sup>.** Avec <sup>1)</sup>, qui semble provenir de la locution adverbiale *ab hoc*, se trouve de bonne heure comme préposition avec le sens de *cum*:

**Avoec iço plus de cinquante care,**

Roland, 186.

<sup>1)</sup> Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, s.v. — Littré, s.v.

Il prend aussi la fonction de l'ablativus instrumentalis et exprime l'instrument ou la manière: *frapper avec la hache, se battre avec courage*. — Comme en latin la préposition *cum*, il peut prendre le sens de „contre”: *Combattre avec l'ennemi*. — Enfin, il signifie souvent „malgré”: *Ils prodiguent l'argent, et, avec cela, ils ne peuvent voir le bout de leur fortune*.

Actuellement on emploie souvent *avec* séparé de son régime: *L'armée avec, à la tête, Bonaparte*. — On le trouve aussi comme adverbe: *Il a pris mon manteau, et s'en est allé avec*.

Rem. Pour *avec* fonctionnant comme conjonction, cf. § 326; pour *avec ça* Robert, *Etudes d'idiome et de syntaxe*, 1917, p. 165.

**Parmi.** 419. *Parmi* se trouve encore en vieux français avec son sens primitif:

*De quatre espiez par mi le cors feruz,*

Roland, 2084.

Le sens de *par* se sent également dans une phrase comme *Et li cuens de Champagne vendi au roi, parmi les quarante mille livres les fiez ci après nommés*, Joinv., 87, où *parmi* signifie „moyennant”.

Peu à peu le sens de *par*, „à travers de”, s'efface et *parmi* va signifier „au milieu de”, en remplaçant *enmi*:

*Parmi ce grand amour que j'avais pour Sévère,*

Corn., *Polyeucte* I, 3.

Il prend ainsi une partie du domaine de *inter*, que nous avons traité plus haut.

**Autres tournures.** 419<sup>bis</sup>. Quant aux autres compositions, elles sont si nombreuses que nous ne pouvons songer à les traiter ici; d'ailleurs, une syntaxe n'est pas un dictionnaire. Remarquons seulement que plusieurs de ces locutions ont supplanté d'autres prépositions plus brèves. Ainsi:

*à l'entour de* remplace *entour*

*auprès de* „ *emprès*

*à l'endroit de* „ *endroit*

*aux environs de* „ *environ*

On pourrait ranger parmi les prépositions *sitôt* dans la phrase suivante: *Cette facture est payable sitôt réception de notre envoi*.

**Rôle important des prépositions en français.** 420. Ce que nous avons remarqué à propos des prépositions nous montre bien que la disparition des cas n'a pas réellement appauvri la langue; au contraire, la perte des terminaisons flexionnelles est largement compensée par la création d'un grand nombre de prépositions et de locutions prépositionnelles, grâce auxquelles le français peut exprimer les nuances les plus fines de la pensée. Les prépositions, qui primitivement avaient pour seul but de préciser le sens du cas du substantif (cf. *ab, ex urbe*, où l'ablatif marque déjà le point de départ), ont fini par être chargées seules d'exprimer la nuance voulue.

---

## CHAPITRE IX

### LA NÉGATION

#### A. LA NÉGATION EN LATIN

**Mots négatifs en latin.** 421. En latin classique non (quelquefois haud) sert à nier un fait: *Non possum*; ne à nier un désir ou un ordre: *Ne hoc feceris*. Non se place devant le mot qu'il nie: *Utebatur valetudine non bona*, Caesar, *De bello gallico*, III, 49. — On emploie ne dans la locution ne..quidem, „même pas”: *Ne patriam quidem amat*.

Le latin aime à combiner la négation avec d'autres mots, conjonctions, pronoms, adverbes, verbes.

1. CONJONCTIONS: neque, nec: *Profectus est neque umquam in patriam rediit*. — Ces conjonctions peuvent donc relier une phrase affirmative à une phrase négative. Le latin aime les combinaisons neque quisquam, ullus, quicquam, umquam, usquam = „et personne, rien, jamais, nulle part”.

ne est la negation de ut final.

quin est usité après les verbes qui expriment l'empêchement.

2. PRONOMS: nemo, nullus, nihil.

3. ADVERBES: numquam, nusquam, quin: *Quin retinetis vocem?* „Pourquoi ne retenez-vous pas la voix?”

4. VERBES: nolo, nescio, nequeo.

**Changements en latin postclassique.** 422. Dans la latinité postclassique l'état des choses va changer:

1. Haud, déjà rare en latin classique, disparaît, quoiqu'on le trouve encore dans les textes.

2. Ne est remplacé par non; dans un des sermons d'Augustin on lit: *Non simus duri adversus verbum Dei*, V, p. 219.

3. Sauf *nec* et *numquam*, les conjonctions, les pronoms, les adverbes et les verbes à forme négative vont disparaître pour être remplacés par des formes analytiques.

4. A cette époque il faut placer aussi l'origine de quelques nouvelles formations, comme *nec* + *ipse*, que nous rencontrerons plus tard en français.

5. Enfin, l'habitude va s'introduire de répéter la négation sous forme de *non* devant le verbe, fait qui aura les conséquences les plus importantes: *Recomponere se non potest nec similari sibi non potest*, *Mulomedicina Chironis*, 4, 5. — *Neque ingenuus, neque servus . . interfici non debeat inauditus*, *Pardessus, Diplomata*, I, p. 197.

#### B. LA FORME TONIQUE EN FRANÇAIS

**Non** devant un verbe. 423. En vieux français <sup>1)</sup> la négation pure se présente sous la forme accentuée *non* et sous la forme atone *nen* ou *ne*. Nous parlerons d'abord de *non*.

Contrairement à l'usage actuel, cette particule pouvait se placer devant un verbe, surtout devant *être*, *avoir*, *faire*:

**Non** ferai, sire, dist Guillelmes li ber,

Charroi de Nîmes (Clédat, p. 82).

**Non** ay, par ma foy, mais dictes moy qui est là dedens, Cent nouv. nouv., XXXI. — On trouve cette construction encore au xvii<sup>e</sup> siècle: **Non** ferai-je, parbleu, Régnard, *Le Légataire*, V, 7. — La tournure *je dis que non* est sans doute sortie de *je dis que non ferai*. La forme accentuée était surtout fréquente devant l'infinitif, le gérondif, et les participes: *Elle fut ad ce contrainte et forcee par non resister*, Cent nouv. nouv., I, 31. — **Non** doubtant de leur feaulté, Rabelais, II, 19. — De là des restes comme *nonchaloir*, *nonchalant*, *nonobstant* dans la langue actuelle; rappelons-nous qu'il en était de même pour le pronom: *soi-disant*, *quoi faire*. Il est naturel que ces formes, étant nominales, demandent *non*; au fond, il n'y a aucune différence entre elles et le mot *nonsens* du français moderne.

Depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, on ne trouve plus *non* placé devant un verbe: *Vous partirez? Non*. — *Du vin et non de la bière*. — **Non** que, **non** seulement, et, comme préfixe, **non-emploi**, **nonsens**, etc.

<sup>1)</sup> Cp. F. Perle, *Die Negation im altfranzösischen* (dans *Zeitschr. f. rom. Phil.* II, 1—24, 407—418.)

Rem. 1. Au lieu de répondre par *non ferai* on a pu dire dans la vieille langue *je non*, *il non*, etc., ou *ne je*, *ne il* (cf. aussi § 61, Rem. 2):

*Guenes respunt: Ne vus a ceste feiz,*

Roland, 567.

Rem. 2. Dans les phrases suivantes on se servirait aujourd'hui de *non plus*, *pas non plus*: *Je ne sais. . . Ni moi aussi*, Scarron, *Roman comique*, ch. XI. — *Chantilly n'efface point Liancourt, . . . Liancourt n'efface pas aussi Chantilly*, Mme de Sévigné, IX, 225.

### C. LA FORME ATONE EN FRANÇAIS

**Nen en vieux français devant une voyelle.**

424. La négation *non* atone est devenue en français *nen*, qu'on employait seulement devant une voyelle, et *ne*, qui se trouve devant voyelle aussi bien que devant consonne <sup>1)</sup>:

*Ainc mieudre chevaliers nen ot auberc vesti,*

Aiol, 32.

*Jamais n'iert tels com fut as anceisors,*

Alexis, 5.

*Nen* disparaît vers la fin du moyen âge; il ne s'est maintenu que dans *Nenni* < *non ille*, qui aujourd'hui est vieilli et dont la formation est analogue à celle de *oui* < *oïl* < *hoc ille*.

*Iert descovert? — Nenil par moi,*

Jeu d'Adam, 216.

*Te moques-tu de moi? — Nenni, monsieur, j'en serais bien fâchée*, Mol., *Bourg. Gentilh.*, III, 2.

**Emploi de ne non renforcé.** 425. La particule *ne*, employée seule, est très fréquente au moyen âge; nous verrons pourtant plus loin que de bonne heure on a senti le besoin de la renforcer; à l'époque de Commines (xv<sup>e</sup> siècle) l'emploi de la négation, du moins dans la principale, est presque celui de nos jours <sup>2)</sup>. Cependant, au xvii<sup>e</sup> siècle encore, on rencontre fréquemment des phrases où *ne* suffit seul à exprimer l'idée négative, et il en reste des traces nombreuses dans la langue moderne:

*Ne vus ait hum qui pur altre s'en fuiet,*

Roland, 2309.

<sup>1)</sup> Cf. G. Rydberg, *Zur Geschichte des franz. a*, II, p. 874 et suiv.

<sup>2)</sup> „En 1595, le nouveau texte de Montaigne ajoute des *pas* là où ils manquaient dans l'édition de 1588”, Brunot, II, 472.

*Ne cuît qu'onques si fort plellst*

*Que d'eve i passast une gote,*

Chrétien, *Chev. au lion*, 416 (Clédât, p. 144).

*Ma deliberation n'est de provoquer, ains d'apaiser*, Rab., I, 29. —

*C'est grand dommage qu'il n'avoit la Superbe*, Mme de Sév., VIII, 520.

*Il ne meurt de cette peine,*

*Voiture, Poésies*, I, 89.

Restes de  
l'ancien usage  
en français  
moderne.

426. Aujourd'hui *ne* se rencontre encore seul dans les cas suivants <sup>1)</sup>:

I. Phrase principale:

a) quand il y a un autre mot négatif: *il ne travaille ni n'étudie.*

b) dans quelques locutions optatives et impératives: *A Dieu ne plaise!* — *Qu'à cela ne tienne!*

c) après *que* („pourquoi”) et après un pronom interrogatif dans les propositions exclamatives: *Que n'êtes-vous parti plus tôt!*

d) quand la proposition négative est complétée par une proposition relative: *On ne voit âme qui vive.*

e) avec quelques verbes: *avoir cure, avoir garde*, et facultativement avec *songer, oser, pouvoir*, etc.

II. Phrase subordonnée:

a) après quelques verbes comme: *éviter, garder, prendre garde, craindre, il s'en faut de peu que*, etc.

b) après *il y a* et *depuis*, quand le verbe est à un temps composé: *il y a deux mois qu'il n'a quitté la maison.*

c) dans la phrase adjectivale, quand le sens de la phrase entière est affirmatif: *Il n'y a pas un livre que je n'aie lu.*

d) après la conjonction conditionnelle *si*: *Je ne le ferai pas, s'il ne me le demande.*

e) dans la phrase comparative d'inégalité employée affirmativement: *Il est plus riche que vous ne croyez.*

Dans plusieurs de ces cas la négation est superflue; aussi la langue parlée s'en passe-t-elle en général, notamment dans la phrase substantive: *je crains qu'il (ne) soit malade; il est plus riche que vous (ne) pensez*, etc.

<sup>1)</sup> Cf. Bourquin et Salverda de Grave, *Grammaire française*, p. 66, 126, 132, 136, 138, 139, 142. — van Duyl, *Grammaire française*, 2<sup>e</sup> éd., p. 323 et suiv.

D. LA NÉGATION RENFORCÉE PAR D'AUTRES MOTS

Mots qu'on  
a ajoutés pour  
renforcer la  
négation.

427. De tout temps on a senti le besoin de renforcer la négation pure à l'aide d'autres mots: *Ne flocci quidem facere; assis, pilli, ne nauci quidem facere (ducere)*; en français: *ne prisier un festu, un denier, un bouton, un ail, un guant* <sup>1)</sup>. Cf. en hollandais: *Ik zie geen steek, daar geef ik geen sikkepit, geen zier om.*

C'est de là que vient l'emploi de *giens, mie, goutte, pas, point, guère.*

*Giens* de gēnus est très rare en français; G. Paris <sup>2)</sup> n'en cite que huit exemples:

*Ne s'en corrocet giens cil saintismes om,*

Alexis, 268.

Rem. En provençal par contre cette particule est très usitée: *Ni ve ni sap ies on se sia*, „il ne voit ni ne sait [d'aucune façon] où il est", Appel, *Provenz. Chrestomathie*, 3, 20.

*Goutte* n'est guère usité que dans: *Je n'y vois goutte.*

*Mie* de mica, „miette", est très fréquent au moyen âge, mais dans la suite il a été supplanté par *pas* et *point*; aujourd'hui on se sert presque exclusivement de *pas*.

Ces mots sont primitivement des substantifs à sens affirmatif, qui, après avoir pris la fonction d'adverbes, finissent par n'exprimer avec *ne* qu'une seule idée, l'idée négative.

Valeur  
substantive de  
*pas, point,*  
*mie.*

428. On sent encore la valeur substantive dans les exemples suivants:

*Et trop i avroit grant domage,*

*Se li uns d'aus l'autre afoloit*

*Et point* (la moindre partie) *de s'enor li toloit,*

Chrétien, *Chev. au lion*, 6186.

*Donnez li du fain* (foin) . . .

*Mon seigneur, tantost en ara,*

*Se point* (un peu) *en a en ceste vile,*

Mir. de N. Dame, XIII, v. 167.

1) On trouvera une liste de ces mots dans Tobler, *Altfranz. Wörterbuch*, p. XVII.

2) *Mélanges linguistiques*, p. 555.

*Mais de s'espee ne volt mie guerpir,*  
Roland, 465.

*Ne pot mie truver de sun frere Aarun,*  
Saint Thomas, 1225.

*A la fosse vont erramment,*  
*Que il nul point n'i demorerent,*  
Floire et Blancheflor, I, p. 84 (Bekker).

*Et moy, suis-ie dans un baing? suis-ie pas plus à mon ayse que toi?* „suis-je un brin plus à mon aise que toi”, dit le roi Monte-Zuma, étendu sur le gril, à un de ses compagnons, Mont., III, 6. — *Changeray je pas pour vous cette belle contexture des choses*, Mont., I, 19 (Darm., p. 15).

De même on sent encore nettement le sens affirmatif de *guère* au xvi<sup>e</sup> siècle: *Et de ceste science l'art est tant prochain, et de si pres frere, que les prenant un pour autre, on ne seroit de guere abusé*, Sebillet, *Art poétique*, p. 8, l. 8. — Cet usage se trouve encore quelquefois au xvii<sup>e</sup> siècle: *Je ne crois pas que Rodogune en demande guère davantage*, Corn., *Troisième Discours*.

*J'enrage. Par ma foi! l'âge ne sert de guère*  
*Quand on n'a pas cela,*

Mol., *Ecole des maris*, III, 6.

C'est à cette construction que se rattache *sans point de*:

*Li cuens la prent senz point de l'atargier,*  
Cour. Louis, 143;

puis une phrase comme: *Je n'ai pas dormi de toute la nuit et Je ne veux pas de cela* <sup>1)</sup>.

**Extension de pas et point.** 429. Quoique *pas* et *point* soient moins fréquents que *mie* dans la vieille langue, pourtant on les rencontre de bonne heure; on trouve même des germes de leur emploi en latin:

*Si ego intra aedes hujus, ubi habitat, penetravi pedem,*  
*Omnium hominum exopto ut fiam miserorum miserrimus,*

Plautus, *Menaechmi*, V, 2, 61,

on encore mieux dans cette phrase-ci: *Promisit Deus ille se daturum terram Canahan Abrahæ, nec tamen dedit: ergo fuit mendax.*

<sup>1)</sup> Tobler, I, p. 72.

*Quod autem dedit nec passum pedis, dicit Stephanus* (Etienne dit pourquoi il ne lui en a même pas donné un „pas”).

L'emploi de *pas* et de *point* s'étend de plus en plus; à l'époque de Commines ils sont devenus presque réguliers dans la phrase principale. Le sens négatif s'est ensuite communiqué aux mots *pas* et *point*, si bien qu'on trouve déjà dans le *Roman de la Rose*: *Ses-tu pas?* Ces sortes de questions deviennent plus générales au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle: *Y pensez-vous point venir?* Jean de Paris, 56, et dans La Fontaine, I, 234:

*Fit-il pas mieux que de se plaindre?*

et de nos jours dans le langage parlé: *Tombera, tombera pas; faut pas y croire; c'est pas vrai. — Est-ce pas aujourd'hui qu'il revient?* Gide, *Retour de l'enfant prodigue*, p. 218.

Dans *point d'argent, point de Suisses* et dans les autres phrases où il n'y a pas de verbe, les mots *pas* en *point* sont chargés d'exprimer seuls la négation. Dans *du tout*, „pas du tout”, on a même fait un pas de plus: la valeur négative a déteint sur *du tout*. Dans *çou est du tout en Dieu*, Mainet (Clédat, p. 43), *du tout* a encore nettement le sens affirmatif.

Rem. Cf. en espagnol: *En ma vida he oido tal cosa*, „Jamais de la vie je n'ai entendu une telle chose”. — *En toda la noche he podido dormir*, „De toute la nuit je n'ai pu dormir”.

**Extension de ne.** 430. Dans ce qui précède, nous avons vu la négation renforcée par des mots comme *pas, point*, qui, une fois qu'ils ont pris une valeur négative, tendent à rendre superflue la particule négative *ne* elle-même.

Si de ce côté-là il y a donc restriction, il y a de l'autre côté une grande extension. L'exemple de la *Mulomedicina Chironis*, cité § 422, nous a montré que déjà en latin vulgaire on se servait d'un non explétif devant le verbe. En français c'est la règle dès les textes les plus anciens: *Ne fut nuls hom*, S. Léger, 31. — *Ne aiet niuls male voluntatem*, Jonas, 28.

**Conséquences de l'emploi régulier de ne devant le verbe.**

431. A l'encontre du latin on met *ne* dans toutes les phrases négatives qui renferment un verbe, et étant atone, il s'appuie toujours sur ce verbe, même si la négation porte sur un autre mot et même si la

négation est déjà exprimée d'une autre façon: a) *Il n'aime pas le vin, mais la bière*, b) *Je ne le vois nulle part*.

Ce fait entraîne deux conséquences importantes:

En latin, nous l'avons vu, on avait l'habitude de combiner la négation avec d'autres mots, *nemo*, *quin*, etc., mais du moment que la particule négative devant le verbe est devenue générale, ces mots-là deviennent superflus et peuvent: 1) être remplacés par les mots affirmatifs correspondants, ou 2) — ce qui est beaucoup plus rare — prendre eux-mêmes un sens affirmatif ou mi-négatif.

**nullus et nec**  
perdant un peu de  
leur sens négatif.

**432.** Le second cas ne se présente que pour *nullus* et *nec*. En effet, en vieux français *nuls* équivalait souvent à „quelqu'un", mais seulement dans des phrases à sens négatif ou exclusif, et *ne* à „et" ou à „ou":

*Se nus de vos laist son fil ostagier,*

*Se il le fait, nel recevra ja lié,*

Ogier (Clédat, p. 105).

*En Venise cuidoient trover plus grant plenté de vaissaus que a nul autre port*, Villeh., p. 14; cf. pourtant § 434.

*Mais a paines en puet on nus trouver,*

Thibaut de Champagne (Clédat, p. 344).

*Il le peut épouser sans nul empêchement,*

Mol., IV, 239.

*L'estoire de Bertain, et de Pépin aussi,*

*Comment n'en quel maniere le lion assailli,*

Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 58).

*Tant seit ne fels ne aspres,*

Cour. Louis, 401.

Remarquons que *nes* de *nec* + *ipse* a souvent complètement le sens de *même*:

*Nes li oisel s'an istront fors,*

Chrétien, *Chev. au lion*, 400 (Clédat, p. 143).

Rem. L'espagnol a encore d'autres mots dont le sens négatif s'est affaibli: *Quin vto numquas tal mal*, „qui vit jamais un tel mal", *Auto de los reyes magos*, 107. — *Et ninguno de mio linage que esto quisiere demandar, nin contrallar, nin menguar en ninguna cosa . . . que aya la yra del Rey omnipotent*, Zauner, *Altspan. Elementarbuch*, p. 161, 25.

Les conjonctions  
et les pronoms  
négatifs  
remplacés par  
des mots  
affirmatifs.

433. L'autre cas est de beaucoup le plus fréquent: la conjonction et le pronom négatifs sont remplacés souvent par le mot affirmatif correspondant, et, fait curieux que nous avons déjà constaté pour *pas* et *point*, ce mot peut à son tour prendre un sens négatif ou, du moins, exclusif.

a) *Nemo* a été remplacé par *nul*, *aucun*, *personne*. Ces mots ont pris d'abord la place de *quisquam* et *ullus*, qui, on le sait, ne s'emploient que dans les phrases négatives; puis, ils ont peu à peu pris eux-mêmes le sens négatif. Cf. Pronom indéfini, § 143 et 146.

*Nihil*, après avoir été rendu par le mot négatif *neient*, est ensuite remplacé par *rien* ou *chose*. Cf. § 147.

b) Pour ce qui est des adverbes, *nusquam* est tombé, remplacé par *nulle part*. *Numquam*, il est vrai, se trouve encore dans la *S<sup>te</sup> Eulalie*, 13:

*Il li enortet, dont lei nonque chielt,*

*Qued ele fuiet lo nom crestiiien.*

Mais à part cet exemple on trouve toujours la forme analytique *ne . . . onques, mai, ja, jamais*:

*Ja n'avera tant grant enfermeté,*

Huon de Bordeaux (Clédat, p. 50) <sup>1)</sup>.

c) Parmi les conjonctions négatives *ni* est resté, mais en vieux français il perd, lui aussi, souvent sa valeur négative. Cf. le chapitre des conjonctions, § 328<sup>bis</sup>, 3.

*Nisi* est devenu *se . . . non*, ou *se ne . . .*; cf. § 358.

*Ne* dans *ne dixeris* ou *timeo ne veniat* a été remplacé par *non* et *quod non*; *quin* a disparu également devant *que . . . ne*. Dans les phrases comme *Je crains qu'il ne vienne*, où la phrase subordonnée est originairement une principale exprimant un souhait, *Evitez qu'il ne vous parle*, *Peu s'en faut qu'on ne m'ait trompé*, le latin se serait donc servi des conjonctions *ne* ou *quin*; aujourd'hui, on le sait, la langue parlée supprime en général la particule *ne*, cf. § 426.

d) Enfin les verbes *nolo*, *nescio*, *nequeo*, ne se retrouvent plus en français, ils sont rendus par *ne pas vouloir, savoir, pouvoir*.

Rem. *Ignorer* est resté parce qu'on n'a pas senti la composition; c'est d'ailleurs une forme savante.

<sup>1)</sup> On trouve d'ailleurs déjà en latin postclassique *non aliquando* = *numquam*: *Ut non putarem aliquando altiores vidisse*, Itin. Hier, 41, 4.

## E. LA NÉGATION DANS LA PHRASE COMPARATIVE

434. L'emploi de la négation dans la phrase comparative d'inégalité demande à être traité à part. Dans des phrases comme *il est plus riche que vous ne croyez*, la particule *ne* s'explique parce que l'on nie l'égalité entre les deux termes de la comparaison („il n'est pas aussi riche que vous le croyez").

La vieille langue était plus conséquente que la langue actuelle, qui, on le sait, omet en général la négation dans la conversation.

1) Quand le second terme de la comparaison se compose de deux substantifs, la vieille langue les réunit par la conjonction *ne*:

*Plus est isnels qu'esperviers ne arunde,*

Roland, 1492.

Au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle on la trouve encore sous forme de *ni*:

*Patience et longueur de temps*

*Font plus que force ni que rage,*

La Font., *Fables*, II, 11.

Vaugelas lui-même écrit: *La fortune plus puissante que la raison ni la bonne conduite*, phrase condamnée par Racine, VI, 355.

Actuellement on se servirait dans toutes ces phrases de *et* ou de *ou*.

2) Quand le second terme de la comparaison est un nom ou une expression, employés comme substantif, le vieux français introduit le verbe *être* ou *faire* accompagné de la négation:

*Plus est isnels que nen est uns falcuns,*

Roland, 1529.

*Femme est plus faible par nature*

*Que nen est oem,*

Eneas, 9874.

*Plus curt a piet que ne fait uns chevaux,*

Roland, 890.

*De parole sembles holier*

*Plus que ne faites chevalier,*

Fergus, 24, 3—4.

(„tu ressembles plus à un fripon qu'à un chevalier").

3) Ces dernières phrases se rendent en moyen français et jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle d'une autre façon: on introduit le mots *pas*, *non pas*, *point*, *non point*, et on se passe des verbes *être* et *faire*: *Pendant qu'il regarde plustost où est sa queste . . . que non pas lui mesme où il chemine*, St. François de Sales (Darm., p. 11). — *J'aurois bien*

plus de peur de me tromper et de trouver que la religion chrétienne soit vraie que **non pas** de me tromper en la croyant vraie, Pascal, *Pensées*, I. — J'aimerois mieux dire „il vesquit et mourut chrestienement” que **non pas** „il vescu et mourut”, Vaug., I, 196.

Ainsi on a eu ces trois étapes successives: a) *il est plus riche que vous ne l'êtes*; — b) *il est plus riche que non pas vous*; — c) *il est plus riche que vous*. — Il est vrai que la première et la seconde phrase se trouvent encore parfois aujourd'hui chez le peuple.

Rem. 1. La même tendance populaire qui a amené l'introduction de la négation *non* d'une façon pléonastique: *Non vidi numquam*, se manifeste pendant tout le cours de la langue dans les phrases comme:

*Quand on se fait entendre, on parle toujours bien  
Et tous vos biaux dictons ne servent pas de rien,*

Mol., *Femm. Sav.*, II, 6.

*Et ne va pas rien dire*, Claudel, *L'annonce faite à Marie*, II, 4, p. 102,

Rem. 2. Pour la locution *plus souvent que*, cf. *Bulletin de dialectologie rom.*, 1914, p. 10. — *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Litt.*, 1914, p. 28, note 2. — Robert, *Etudes d'idiome et de syntaxe*, 1917, p. 38. *On demande un homme de bonne volonté. . . Plus souvent! grognent les hommes sans bouger*, Barbusse, *Le Feu*, p. 212.

## CHAPITRE X

### L'ORDE DES MOTS DANS LA PHRASE <sup>1)</sup>

#### A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

**Différence entre la construction latine et la construction française.** 435. En comparant la construction latine avec la structure de la phrase française nous constatons qu'il y a une grande différence entre les deux langues. En effet, le latin est plus libre que le français, il exprime les rapports et les fonctions des mots par leur désinence, tandis que le français les indique le plus souvent par la place qu'occupe le mot dans la phrase. Ainsi les Romains ne pouvaient se tromper dans la fonction grammaticale des mots: qu'on dise *Filius patrem amat* ou *Patrem filius amat*, la valeur grammaticale des mots reste la même, quoique la valeur stylistique soit différente. Or, pour le français il y a une énorme différence entre *Le fils aime le père* et *Le père aime le fils*.

Rem. L'espagnol, qui distingue dans quelques cas le complément du sujet, est plus libre: *El hijo ama al padre*, ou *al padre ama el hijo*.

Si donc le manque de terminaisons flexionnelles amène une construction plus rigide, ce fait n'explique pas tout. On se demande entre autres: pourquoi le français n'a-t-il pas gardé la construction latine qui met — en général du moins — le verbe à la fin de la phrase? pourquoi les pronoms personnels se placent-ils devant le verbe, tandis que, en latin, ils en étaient souvent séparés? pourquoi dans la phrase interrogative le sujet suit-il le verbe?

<sup>1)</sup> Cf. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der roman. Sprachwissenschaft*, Syntax, 11 et 12. — Thurneysen, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XVI, 289—307. — E. Richter, *Zur Entwicklung der rom. Wortstellung aus dem Lateinischen*, Diss. Wien, 1903. — M. Bréal, *Essai de sémantique*, ch. XXIII.

## B. PLACE DU VERBE ET DE SON SUJET

**Le verbe à la seconde place de la phrase.** 436. En prose latine le verbe se mettait en général à la fin de la phrase <sup>1)</sup>; on n'a qu'à lire les deux premiers chapitres de César pour s'en convaincre. Le verbe *esse* seul fait exception; c'est un mot enclitique qui a une tendance à se mettre à la place la plus faible de la phrase, et c'est en latin la seconde tandis que le premier mot a, en général, l'accent le plus fort de la phrase <sup>2)</sup>.

En vieux français — on n'a qu'à lire quelques pages de Villehardouin — il y a une forte tendance à mettre le verbe à la seconde place de la phrase. C'est peut-être dû à l'analogie de *esse* et des autres verbes auxiliaires faiblement accentués comme *aler*, *venir*, *avoir*. Mais une fois que c'est devenu la règle, le principe rythmique latin s'est perdu et s'est changé en règle syntaxique. On avait donc à l'origine: *égo sum*, *ille habet*, puis, par analogie, en détruisant l'ancienne règle rythmique, *ego cūrro*, *ille vëndit*, puis même *ego sūm*, *ille hábet!* Ainsi on trouve *Li message vindrent el mostier*. — *Molt furent esgardé*. — *Si vos crient merci*. — *L'endemain al tiers jor manda li dux*, Clédát, p. 257 et 258.

**Le sujet en tête de la phrase.** 437. Mais cette règle est entravée déjà dans Villehardouin, et encore plus dans Joinville et les auteurs plus récents, par une autre tendance qui va l'emporter de plus en plus, celle de mettre le sujet devant le verbe: *Quant la messe fu dite*. — *Maintenant li six message s'agenoillent a lor piez*, Clédát, p. 258.

La place naturelle du sujet est au commencement de la phrase et comme le verbe prend la seconde place, la succession sujet-verbe devient la construction ordinaire, qui va se généraliser bien vite. Voilà pourquoi des phrases telles que *Or di je*, Joinville (Clédát, p. 269), et *Or doivent donc tout jone gentil homme . . . avoir ardant desir d'acquerre le fait et le renommée de proèce*, Froissart (Clédát, p. 279), deviennent de plus en plus rares. Même on trouve dans Froissart *On m'appelle* (Clédát, p. 280), donc un mot atone au commencement de la phrase.

<sup>1)</sup> Des soucis de style changent souvent l'ordre naturel de la phrase; cf. W. Kroll, *Anfangsstellung des Verbums im Lateinischen* (dans *Glotta*, IX, 1918, p. 112).

<sup>2)</sup> Cf. Wackernagel, *Ueber ein Gesetz der indogerm. Wortstellung* (dans *Indogerm. Forschungen*, I, 333 ff.).

Pourtant la nouvelle construction ne perce que peu à peu. Dans Commines (Clédat, p. 304) on trouve encore *Et tant ose je a côté de: Incontinent le dit seigneur de Charroloys dist au duc de Berry* (Ibidem, p. 305). Dès le XIII<sup>e</sup> siècle d'ailleurs on en trouve des exemples, surtout en vers :

*Cest cop il autre dui comperent,*  
Chrétien, *Chev. au lion*, 4532.

*Un altre rei il vuelent coroner,*  
Cour. Louis, 1399.

*Pur bien ferir l'emperedre nus aimet,*  
Roland, 1092.

*En sa terre il ne sont mie entré,* Villeh., 144.

Ce qui est curieux c'est qu'on trouve dans Commines fréquemment des phrases telles que *Et cherchoit l'on*, où le verbe occupe la seconde place même après un mot atone. Il semble donc qu'il y ait eu une lutte entre les deux constructions, l'une qui veut que le sujet suive le verbe, si celui-ci est précédé d'un autre mot — tonique ou atone, cela n'a plus d'importance —, l'autre qui demande le sujet devant le verbe.

Cette lutte a duré longtemps. Au XVII<sup>e</sup> siècle on trouve: *Or est-il que ce qui empesche certainement de le savoir, c'est que . . .* Vaug., *Rem.*, I, 247. — Vaugelas condamne la position du sujet entre l'auxiliaire et le participe comme dans: *Et fut son avis d'autant mieux reçu*, II, 27, mais il admet *bien est-il vrai*.

Aujourd'hui il reste encore plusieurs cas où le sujet se place après le verbe, parce qu'il est précédé d'un autre mot:

1) Dans les incisives: *Me voilà, dit la jeune fille*.

2) Après plusieurs adverbes *ainsi, peut-être, encore, à peine, etc.*: *A deux pas de là, presque en face, a vécu Poussin*, Bourget, *Cosmopolis*, p. 90. — *Là fut enterré le grand général*.

3) Si le prédicat se trouve au commencement de la phrase: *Telles furent ses dernières paroles*.

4) Dans plusieurs phrases adverbiales et adjectives, si le verbe n'est pas accompagné d'un complément direct: *Quand arriva cette triste nouvelle . . .*, — *le livre qu'a écrit ce savant . . .*, — *Quel que fût son projet, il n'aurait pu réussir*.

Phrases  
optatives.

438. Il y a encore deux cas où le verbe précède son sujet, tout en n'ayant pas lui-même un autre mot

devant lui, c'est dans les phrases optatives et dans les phrases interrogatives et exclamatives.

**Tombent sur moi du ciel les plus grands châtements,**

Mol., II, 311.

**Nous préservent les cieux d'un si funeste abus,**

Volt., *Brutus*, II, 4.

On en comprend aisément la raison. C'est que dans ces sortes de phrases toute la force de l'accent porte sur le verbe. On le met donc tout naturellement au début de la phrase, et cela non seulement en français, mais aussi en latin: **Caveant consules ne quid detrimenti respublica capiat.** Pourtant si le sujet est un pronom de la 1<sup>e</sup> ou de la 2<sup>e</sup> personne, il se place devant le verbe:

**Je meure en vos discours si je puis rien comprendre,**

Corn., IV, 167.

Dans une pareille phrase la nouvelle construction s'est donc introduite, parce que, le pronom sujet étant devenu atone, l'accent peut porter quand même sur le verbe. Toutefois, on le rencontre aussi placé après le verbe, comme dans:

*La peste de ta chute, empoisonneur du diable!*

**En eusses-tu fait une à te casser le nez,**

Mol., V, 464.

C'est cette construction qui l'a emporté: *Puissé-je être heureux.* Il faut avouer d'ailleurs que l'usage n'a jamais été bien fixe:

*La volonté du ciel soit faite en toute chose,*

Mol., *Tartuffe*, III, 7.

*La peste soit avec vous, — Dieu vous bénisse, — à côté de Vive le roi, — Périssent les traitres.*

Il faut expliquer de même la construction des phrases concessives: **Dussé-je voir mon palais en cendre, je ne balance point.**

Rem. De même dans les énumérations: *Suivent deux hommes, armés de fusils . . .*

**Phrases interrogatives.** 439. Quant à la phrase interrogative, ici encore la construction française s'écarte du latin, qui désigne l'interrogation par des particules *ne, num, nonne*: *Itane est? — Nonne ego hoc dixi? — Num mentitus sum?*

En français, le verbe se place tout naturellement à la seconde place dans des phrases comme:

*U est Rollanz li catanies,*

Roland, 3709.

*En quelle année fut livrée cette célèbre bataille? — Quelle est donc cette femme?*

D'autre part, si la question porte sur le verbe, il se place en vieux français en tête de la phrase: **Vient Pierre?**

*Sire cumpainz, faites le vus de gret?*

Roland, 2000.

Et nous aurions donc en français la même construction que dans les langues germaniques, si une autre tendance n'avait pas fait tort au développement de cette tournure, à savoir celle de mettre au début de la phrase le mot sur lequel porte l'interrogation:

*Et disoient: Ce que puet estre?*

Chrétien, *Chev. au lion*, 1111.

*A voiz escrie: Petiz om, tu, que quiers?*

Cour. Louis, 512.

et avec un substantif:

*L'aveirs Carlun est il apareilliez?*

Roland, 643.

*Et mes sire Gauvains, chaeles,*

*Li frans, li douz, ou iere il donques?*

Chrétien, *Chev. au lion*, 3698.

Dans toutes ces phrases le premier mot n'est donc pas le sujet, mais il est employé absolument, comme dans les phrases affirmatives du type: *Mon frère, il est venu*. Mais du moment qu'on change *Votre père, où est-il allé?* en *Où votre père est-il allé?* on a oublié complètement le véritable état des choses et l'interrogation complexe est née <sup>1)</sup>. Il est naturel que des phrases comme *Tu que quiers?* aient disparu, parce que *tu* est devenu un pronom atone; la phrase devient donc *Que quiers tu?* ou, si l'on veut appuyer sur le sujet, *Toi, que quiers tu?* ou *que quiers tu, toi?*

On trouve pourtant encore dans Malh., IV, 287:

*A quel propos le soleil chasse la nuit?*

L'exemple du *Roland* et celui de Chrétien nous prouvent que la construction *Ton père est-il parti?* se trouve dès le xiii<sup>e</sup> siècle dans la langue; elle l'a emporté à partir du xiv<sup>e</sup>. Mais depuis le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle la locution *est-ce que* <sup>2)</sup>, qui a l'avantage de laisser à la phrase sa forme habituelle, se répand de plus en plus et remplace peu à peu la tournure interrogative. Elle est même de rigueur, ou à peu près, si

<sup>1)</sup> Meyer-Lübke, III, § 756; Tobler, I, 53—56.

<sup>2)</sup> Cf. Tobler, II, p. 7 et suiv.

le sujet est le pronom *je*. On trouve l'origine de cette locution en latin déjà: *Quis est qui mortem non timeat?* en vieux français:

*Qui sont cil qui de traison*

*Vos apelent?*

Chrétien, *Chev. au lion*, 3645.

*Et cument est duncque Adonias regne?* Quatre Livres des Rois, III, 1, 13.

Rem. 1. La place régulière du pronom après le verbe, *Vient-il?*, explique la naissance de la particule interrogative *ti* dans la langue populaire: *Comment elle n'est plus là! . . . Eh! ben, où c' t'y qu'elle est? Qui c' t'y qui l'a?* G. Feydeau, *La dame de chez Maxim*, I, 6. — *Voulez-vous t'y tirer les rideaux*, Ibid., I, 12. — *T'est-il mort (Tu es ti mort), mon vieux? T'as ton compte*, Illustration, 17 févr. 1917 <sup>1</sup>).

Rem. 2. Le vieux français se sert parfois d'une particule interrogative *enne*, *ennement*, *ennevoire*: *Coment? fait Aucassins. Enne volés vos que je vos venge*, Auc. et Nic., p. 35, 12.

#### C. PLACE DES PRONOMS PERSONNELS COMPLÉMENTS

Le verbe se rapproche des pronoms compléments.

440. Mais si le développement régulier de la langue explique la place que le verbe occupe actuellement dans la phrase et la position du sujet par rapport au verbe, nous ne comprenons pas encore pourquoi

les pronoms atones ont pris la place qu'ils occupent aujourd'hui. Voilà donc un nouveau problème qu'il faut essayer de résoudre <sup>2</sup>).

En latin les pronoms compléments étaient très souvent séparés du verbe: *Orgetorix sibi legationem ad civitates suscepit*, Caesar, I, 3, 3. On a voulu expliquer le changement de construction par la logique: il y aurait un rapport très intime entre le verbe et son complément, ce qui aurait amené une union plus intime des deux mots <sup>3</sup>). Mais c'est confondre la grammaire avec la logique, et on pourrait demander si cette logique n'est pas la même pour le latin et les langues germaniques, qui ne connaissent pas la construction française?

Il semble qu'il faut plutôt chercher la cause de ce phénomène dans l'accent de la phrase. Ces petits pronoms atones occupaient tout naturellement la seconde place de la phrase. Or, quand, par suite de l'évolution que nous avons étudiée, le verbe s'est mis, à son tour, à cette place, il s'est trouvé à côté des pronoms. Ce rappro-

<sup>1</sup>) Cf. Gaston Paris dans *Romania*, VI, p. 438.

<sup>2</sup>) W. Probst, *Die Stellung der obliquen Casus der Personalpronomina*, Diss. Göttingen, 1908.

<sup>3</sup>) E. Richter, *l.c.*

chement amena ce fait que, lorsque plus tard le verbe changea de nouveau de position, le pronom le suivit.

**Le pronom précède ou suit le verbe.** 441. Dans la vieille langue le pronom a encore une tendance à se mettre à la seconde place, si le verbe se trouve au commencement de la phrase <sup>1)</sup>:

*Voit le li rois, encontre s'est levez,*

Le charroi de Nimes (Clédât, p. 82).

*Art i Marsens, qui fu mere Bernier,*

Raoul de Cambrai (Clédât, p. 133).

Mais en général le pronom précède le verbe et, d'enclitique qu'il était, il devient proclitique. L'ancienne construction s'est maintenue dans l'impératif affirmatif, où l'accent s'est placé sur le dernier élément: *Donnez-le*; mais *écoutez-me* est devenu *écoutez-moi*.

Si l'impératif est employé négativement, le pronom peut s'appuyer sur la négation et on a donc dès l'époque la plus ancienne: *Ne le donnez pas*. On trouve encore la vieille structure au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle dans des phrases comme:

*De vostre election faictes-nous voir la bulle,*

*Et nous monstrez de Dieu le seing et la cedulle,*

Ronsard (Darm., p. 230).

*Polissez-le sans cesse et le repolissez,*

Boileau, *Art Poétique*, I, 173.

*Ote-toi de mes yeux, vilaine, et me laisse en repos*, Mol., *Bourg. Gentilh.*, III, 8. — *Enseignez toutes les nations et les baptisez au nom du Père*, Boss., *Serm.*, *Pâques 1681*, 2. — La Fontaine, IV, 5, 162, change *Or le laissons* de l'édition de 1674 en *Or laissons-le* dans celle de 1685. Dans tous ces exemples le pronom a pu précéder le verbe, parce que celui-ci ne se trouvait pas en tête de la phrase. Aujourd'hui, l'unité syntaxique s'est constituée et la vieille règle rythmique a disparu.

442. Signalons encore, pour être complet, l'emploi, que nous avons déjà relevé au § 69, du pronom tonique devant le verbe, surtout

<sup>1)</sup> Tobler, II, 93—107. — A. Stark, *Synt. Untersuchungen im Anschluss an die Predigten und Gedichte Olivier Maillard's (1430—1502)*, diss. Berlin, 1903.

devant les formes nominales du verbe, construction qu'on trouve encore parfois au XVII<sup>e</sup> siècle dans La Fontaine:

*Tant ne songeoient au service divin  
Qu'à soi montrer,*

Contes, II, 16, 37.

Rem. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, p. 382, donne une explication différente de la nôtre. Il part de la tournure *pro me videre* du latin postclassique, dans laquelle le pronom est atone. Or, le français n'admettait pas de pronom atone après une préposition: *in o* des *Serments* et *poro* de la *Sainte Eulalie* sont des restes de l'accentuation latine. Deux possibilités se présentent: 1) on change l'accent, comme si le pronom ne dépendait pas de l'infinitif suivant: *pro mé videre*, et cela donne en français *pour moi veoir*; 2) on change l'ordre des mots et met le pronom enclitiquement après le verbe, et cela donne en italien *per vedermi* et en normand *por veoir me*. Cette explication ingénieuse ne tient pourtant pas suffisamment compte de constructions comme: *il moi semble, nonchalant, quoi faisant* et l'emploi du préfixe accentué dans *nonsens*.

Le verbe  
accompagné de  
deux pronoms.

443. a) Quand deux pronoms accompagnaient le verbe, le complément direct, s'il était exprimé, précédait dans la vieille langue toujours le complément indirect:

*Mien escientre nel me reproverunt.*

*Respunt Rollanz: Et Deus la nus otreit,*

Roland, 768 et 1008.

C'est que, d'abord, on n'a pas voulu séparer dans *sil di, jol di* la combinaison *sil* et *jol* — combinaison due au fait que le pronom atone se joignait, comme mot enclitique, au mot précédent —, et qu'on a donc intercalé le datif entre les deux mots: *sil vos di*. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle *je le vous di* a été concurrencé par *je vous le di*, qui s'est produit, lorsque *le*, devenu proclitique, s'est appuyé directement sur le verbe: *jel di* > *je le-dis*. Pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle il y a encore hésitation entre *je le te dis* et *je te le dis* avec préférence pour la dernière construction. Vers la fin du siècle *je le te dis* a à peu près disparu, tandis que *je le vous dis* l'emporte encore légèrement sur *je vous le dis*<sup>1)</sup>. Font encore exception aujourd'hui *je le lui dis, je le leur dis*, tandis que l'italien dit *glielo dico*.

<sup>1)</sup> Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, p. 383 et 655. — Meyer-Lübke, III, p. 836. — Bourciez, *Revue critique*, 1911, juin, p. 499, et juillet, p. 11.

Rem. 1. Au xvii<sup>e</sup> siècle Vaugelas, I, 96, condamne *je le vous promets* et *vous le vous figurez*, tout en reconnaissant que „tous les anciens Escrivains et plusieurs modernes” se servent de cette tournure. Th. Corneille et l'Académie la rejettent absolument.

b) Quand *en* et *y* se trouvent tous les deux placés devant un verbe, la vieille langue faisait précéder *en*: *il en y a*. Cette tournure disparaît au xvii<sup>e</sup> siècle et est condamnée par Maupas, Oudin <sup>1)</sup> et Vaugelas, I, 178.

Quand un de ces mots se rencontrait avec un pronom personnel atone après un impératif, l'usage était indécis. Tandis que Ph. Garnier admet en 1618 *Attendez-m'y* et *attendez-y-moi*, Vaugelas, I, 178, dit: „Il faut dire *menez-y-moi*”, mais il admet *menez-nous y* et *menez-les y*, tout en préférant *menez-nous là*.

c) On a imposé des limites à l'accouplement d'un datif et d'un accusatif pronominal. Si l'accusatif n'est pas *le, la, les*, on place le datif après le verbe: *Il me l'a présenté*, mais *Il m'a présenté à lui*.

Rem. 2. Ce sont là des limites que l'italien n'établit pas avec cette rigueur: *Me gli raccomando*, ou mieux: *Mi raccomando a lui*. L'espagnol par contre a la même construction que le français.

On trouve quelquefois deux datifs:

*Es lor vos Galien,*

Chev. au cygne, 1801.

Et aujourd'hui: *Je vais te leur apprendre à venir me voler*, Revue bleue, 1899, II, 595b.

On rencontre aussi parfois deux pronoms régimes directs, cf. Littré, s.v. *le*, 7: *Je ne veux point qu'elle soit malade, encore moins qu'elle se la fasse* <sup>2)</sup>.

444. Comme les verbes auxiliaires formaient avec l'infinitif suivant un tout inséparable, les pronoms se plaçaient devant l'auxiliaire:

*En ceste terre ne vos sai que doner.*

*A ceste foiz n'en quier or plus parler,*

Charroi de Nîmes (Clédât, p. 88).

*Et qui vuet poure fame prendre,*

*A norrir la l'estuet entendre,*

J. de Meung (Clédât, p. 211).

<sup>1)</sup> Cf. E. Winkler, *La doctrine grammaticale française d'après Maupas et Oudin* (Beih. zur Zeitschr. für rom. Phil., 38), p. 105.

<sup>2)</sup> Cf. Tobler, I, p. 266.

*Il n'y eut personne d'eulx qui luy ozast rien dire*, Amyot (Darm., p. 147). — *Je ne lui ai su que dire*, Marg. d'Angoul., *Hept.*, X. — *Je le vous ai voulu dire*, Malh., III, 254.

*N'importe, il me faut obéir,*

Rac., *Mithridate*, II, 6.

*Jamais M. Coëffeteau ne s'en est voulu servir*, Vaug., *Rem.*, I, 394. — *Je la viens de dépendre*, Voit., I, 243. — *Elle cueillait les fleurs tous les premiers vendredis de chaque mois pour les aller mettre sur sa tombe*, Flaubert, *Mme Bovary*.

On sait qu'on rencontre cette construction encore aujourd'hui avec *pouvoir* et *aller*, et qu'elle est même de rigueur avec *faire*, *laisser*, *sentir*, *voir*, *entendre*: *Il me l'a fait répéter dix fois*.

#### D. PLACE DU PRÉDICAT

Place du  
prédicat très  
libre.

445. La place du prédicat était très libre dans la vieille langue; des questions d'accentuation, de style décidaient seules. L'ordre naturel des mots est: Sujet, verbe, prédicat: *Cet homme est peintre*, *Pierre est venu*, *Cette femme est belle*, mais quand on veut appuyer, le prédicat peut se mettre en tête de la phrase: *Grande fut ma stupéfaction*.

Cette dernière tournure est particulièrement fréquente en vieux français:

*Buona pulcella fut Eulalia,*

Eulalie, 1.

*Bels fut li vespres et li soleilz fut clers,*

Roland, 157 (0).

*Nostre estoit-il à très bonnes enseignes*, Mont., I, 23. — D'autres constructions étaient encore possibles:

*Ne place Deu ne ses seinz ne ses angles*

*Après Rollant que jo vive remaigne,*

Roland, 3719.

*Mult est vassals Carles de France dulce,*

Roland, 3579.

#### E. PLACE DU RÉGIME

446. En ancien français on trouve la disposition  
Place du régime. Sujet + Verbe + Régime et Régime + Verbe +  
Sujet. Cette dernière construction était même plus fréquente que la

première; on a compté que, dans les plus anciens monuments, 60 pour cent de tous les exemples ont le régime en premier lieu; mais ce nombre va en diminuant bien vite, puisque le *Roland* n'en a que 42, le *Chevalier au Lion* 38, Joinville 11 pour cent <sup>1)</sup>.

De bonne heure une autre construction se développe: Sujet + Régime + Verbe, d'abord dans les propositions relatives dont le sujet est un pronom relatif. Dans le *Roland* on la trouve déjà, s'il y a une pause après le sujet:

*E quatre cunte l'estreu li unt tenu,*  
Roland, 2820.

*Le braz saint Simeon aparmaines avez,*  
Pèlerinage (Clédat, p. 39).

*Qu'il morir ne poeit,*  
Phil. de Thaon, *Comput*, 1034.

*A cui Diex bone merci face!* Joinville (Clédat, p. 269); mais dans Commynes (Ibid., p. 303): *A qui Dieu face pardon.* — Au xv<sup>e</sup> siècle elle est encore fréquente, mais au xvii<sup>e</sup> Corneille change:

• *Les deux camps mutinés un tel choix désavouent,*  
en:

*Ce choix me desespère et tous le désavouent.*

La Fontaine est naturellement plus libre:

*Puis en autant de parts le cerf il dépeça,*  
La Font., *Fables*, I, 69.

On trouve encore aujourd'hui le complément placé devant le verbe dans quelques archaïsmes: *Chemin faisant, sans coup férir, à son corps défendant, geler à pierre fendre, grand bien vous fasse*, et on sait que le futur *j'aurai* et le conditionnel *j'aurais* présentent au fond la même construction.

Rem. Pour la place du régime entre auxiliaire et participe passé, cf. § 309a.

#### F. PLACE DE L'ADVERBE

**Place de l'adverbe.** 447. L'adverbe et les expressions adverbiales n'occupaient pas non plus de place fixe dans la phrase; on pouvait les mettre un peu partout comme l'exigeait le mouvement de la pensée: *Et mout bien fist garder le chastel, e le bourc asprement fut gardé longuement*, Phil. de Novare, *Mémoires*, CXXXVII. — *Le seignor de Baruth et ses trois anfans*

<sup>1)</sup> Cf. A. Stark, *o.c.*, p. 66; Brunot, III, 681.

*assaillaient de toutes pars le bourc*, Ibidem, CXLIII. — *J'ai huy en cest jour livré moy et mes enfans a mort*, Ibidem, CXLV.

On sait qu'aujourd'hui encore une grande liberté règne sur ce point: le circonstanciel s'introduit même entre le sujet et le verbe et c'est là un des indices qui montrent que le français devient plus synthétique: *Et l'enfant déjà pieusement s'achemine*, Gide, *Le retour de l'enfant prodigue*, p. 199. — Il se place même entre la préposition et son régime: *La Cour de Cassation, avec, à sa tête, le Premier Président*<sup>1)</sup>.

Les phrases adverbiales, elles non plus, n'ont jamais eu de place bien fixe, comme on le verra au paragraphe 452.

#### G. PLACE DE L'ATTRIBUT<sup>2)</sup>

**La place de l'adjectif est très libre en latin et en vieux français.** 448. Ce chapitre est un des plus difficiles à écrire et à la vérité il appartient plutôt à la stylistique qu'à la syntaxe de s'en occuper. En effet, l'attribut n'a pas de place fixe et ce sont surtout des nuances subjectives qui déterminent sa place. Parlons d'abord de l'adjectif.

En latin déjà la place de l'adjectif n'était rien moins que fixe, quoiqu'il y eût une tendance à le placer devant le substantif:

*Infandum, regina, iubes renovare dolorem,*

Virg., *Aen.*, II, 3.

En vieux français, au XII<sup>e</sup> siècle, la place de l'adjectif était de même très libre; tantôt il se plaçait devant, tantôt après le nom qu'il déterminait: si deux adjectifs accompagnaient un substantif, on avait la même liberté, ou bien l'un se plaçait devant, l'autre après:

*Tot un viés sentier antif,*

Auc. et Nic., V, 5.

Pourtant on commence à distinguer peu à peu deux groupes d'adjectifs, dont l'un précède, l'autre suit en général le substantif, mais il en reste pourtant beaucoup qui ne rentrent dans aucune de ces deux catégories. Les adjectifs qui sont souvent employés et qui sont en

<sup>1)</sup> Bréal, *Essai de sémantique*, p. 21, note 1.

<sup>2)</sup> L. Clédat, *La place de l'adjectif en français* (*Rev. de phil. fr.*, 1901, p. 241—276). — Yvon, *ibid*, 1902, p. 147 et suiv. — R. Wagner, *Die Stellung d. attributiven Adj. in afr. Prosateksten des 13—15 Jahrh.*, Diss. Greifswald, 1890. — Spitzer, *Zur Stellung der franz. attrib. Adj.* (*Zeitschr. für franz. Sprache und Litt.*, 1913, 105—7). — Kalepky, *Stellung des fr. attributiven Adj.* (*Zeitschrift für rom. Phil.*, 1901, p. 322—339).

général monosyllabiques peuvent être considérés jusqu'à un certain degré comme faisant corps avec le substantif; aussi précèdent-ils en général: *beau, court, long, haut, jeune, gentil, bon, mal, cher, plein, pauvre, cruel*, etc., de même que quelques mots de formation savante comme *digne, divin, horrible*, et quelques substantifs employés adjectivement: *mère* et *maître*. De là les expressions actuelles: *beau-père, belle-fille, la haute mer, gentilhomme, male mort, maître-queux, une maîtresse femme*.

Par contre, la place des adjectifs exprimant *la couleur* ou *la forme* n'était rien moins que fixe dans la vieille langue:

*Dis blanches mules fist amener Marsilies.*

*En sun puign destre par l'orie punt la tint,*

Roland, 89 et 466.

*L'emperere descent defors le marbre blanc.*

*Chascune est a fin or neielee devant.*

*Les conjogles en sont a or fin reluisant,*

Pèlerinage, 334, 351 et 284.

Les adjectifs de formation savante, ceux-là aussi qui dérivent d'un nom propre, se placent en général après le substantif. Pourtant on trouve *la paiiene gent*.

Tout cela est bien vague, et il ne nous est pas possible de préciser davantage, parce que l'usage reste toujours flottant. Ainsi, au *xv<sup>e</sup>* siècle, on voit de nombreux exemples qui s'écartent de l'emploi actuel; on trouve notamment des participes devant le substantif: *Cette sacrée amitié*, Rab., I, 31. — *A ta furieuse et hostile venue*, Ibidem. — *Parleray de l'estrange conversion de ma personne propre*. Sat. Ménippée, p. 79. — *Urgulania, sa mère grand*, Montaigne. II. 13. — *Beaucoup de simples ames le chérissoient*, S. François de Sales (Darm., p. 10). — *La purité de nostre maintenant tant bien illustrée langue*, Sebillet, 16 et 17.

*O par mon seul defaut sepulturable Antoine!*

*O dommageable femme!*

Garnier, Marc-Antoine. V, 1797 et 1812.

De même au  
xvii<sup>e</sup> siècle et  
dans la langue  
moderne.

449. Au *xvii<sup>e</sup>* siècle l'adjectif occupe en général la même place que dans la langue actuelle.

Pourtant Haase, p. 440, cite plusieurs exceptions: *Un plaisir grand*, Pasc., *Pensées*, I. 53. — *La divine*

*bonté*, Bossuet, *Or. fun., Marie-Thér. d'Autr., reine de France.* —  
**L'éthiopique** *gent arrivee*, La Font., *Psyché*, II, p. 205.

Le sens ne varie pas toujours à cette époque suivant que l'adjectif est préposé ou postposé au substantif :

*Mercredi j'en attends de certaines nouvelles,*

Corn., *Gal. du Pal.*, I, 6, 125.

Au <sup>xvi</sup>e et au <sup>xvii</sup>e siècles les grammairiens ont essayé d'établir quelques règles. Ainsi Garnier et H. Etienne exigent que les adjectifs indiquant une couleur suivent les noms qu'ils qualifient; Vaugelas, I, 309, veut qu'on place devant le substantif les adjectifs *bon, beau, mauvais, grand, petit* et les adjectifs numériques. On distingue *homme grand de grand homme, sage femme de femme sage, pauvre homme de homme pauvre*. Mais, sentant bien qu'une règle fixe ne pouvait être donnée, Vaugelas, Ménage, Th. Corneille déclarent que l'oreille doit souvent décider seule.

Et aujourd'hui, il en est encore de même. En règle générale on peut dire: que les adjectifs placés derrière le substantif expriment une qualité accidentelle et l'adjectif précédant le nom une qualité inhérente, mais les cas qui se soustraient à cette tendance sont si nombreux qu'on ne saurait parler ici d'une règle. Des questions de style décident ici seules. Et pour atteindre quelque effet, les écrivains ne se font pas scrupule de changer la place ordinaire de l'adjectif; c'est même l'usage dans la réclame moderne qui parle de *magnifiques et inappréciables nouveautés*, de *chatoyantes et éblouissantes couleurs*.

Place des  
pronoms  
possessifs  
accentués.

450. Quant aux pronoms possessifs accentués, nous avons vu au § 80 qu'ils se trouvaient placés tantôt avant, tantôt après le substantif. Citons encore quelques exemples du <sup>xvi</sup>e siècle: *J'ay confiance que de ceste nostre peregrination la fin correspondra au commencement*, Rab., II, 283<sup>1)</sup>. — *A celle fin que mieux entendiez certains poincts observatifs de la vostre et mienne vacation*, Noël du Fail, *Propos rustiques*, I, 28<sup>1)</sup>. — *Aiant ouï et entendu lecture distincte d'iceulx livres miens*, Rab., II, 250<sup>1)</sup>. Brunot cite encore: *Vous donnant l'ame mienne*, Ronsard, I, 263. — *Ce livre mien*, Marot, III, 5.

<sup>1)</sup> Huguet, *Etude sur la syntaxe de Rabelais*, p. 77 et suiv.

On sait qu'aujourd'hui les pronoms toniques ne s'emploient plus guère comme attributs auprès d'un substantif.

**Place du génitif attributif.** 451. Si l'attribut est un substantif, le latin le plaçait en général devant le substantif: *exempli gratia*, même entre un autre attribut et le substantif déterminé: *meus in te amor; sanctis patriae legibus obsequimur*.

On reconnaît des traces de cette construction dans les plus anciens textes français: *Pro Deo amur* dans les *Serments*, et *li Deo inimi* dans la *Sainte Eulalie*, et en général avec *Dieu, diable, roi, père*:

*Por la Deu gracie vochiét emperedor,*

Alexis, 362 (Clédât, p. 11).

*Gefreiz d'Anjou li rei gunfanuniers,*

Roland, 106;

enfin dans les composés comme *lundi, mardi, mercredi*, qui viennent de *lunae diem, martis diem, mercurii diem*; *orfèvre* de *auri faber*, et quelques autres.

Pourtant, de bonne heure nous constatons une tendance à mettre le génitif après le substantif qu'il détermine; si dans la *Vita Wandregiseli*, texte du VII<sup>e</sup> siècle, l'adjectif se place encore dans 77 sur 100 cas devant le substantif, ce pourcentage est pour le génitif seulement de 25 <sup>1)</sup>.

Aussi en vieux français la construction régulière est-elle dès le début celle de la langue actuelle: *Li jius Adan* (génitif subjectif), *Je . . . fais escrire la vie nostre saint roi Loueïs*, Joinv. § 1.

*L'onnor ton pere por quoi gueroieras,*

R. de Cambrai (Clédât, p. 129).

*Le jeu de la Feuillée* (gén. objectif).

*De la celeste* (sc. *vide*) *li mostret veritét,*

Alexis, 64.

Pourtant, là où la liaison est plus lâche, la langue a permis de tout temps l'inversion, mais elle n'est plus permise aujourd'hui que dans le style élevé:

*Contr'els unt les uis clos des moines li alquant,*

Garnier de Pont-Sainte-Maxence (Clédât, p. 17).

*Ne perdet de la barbe les gernons en bruslant,*

Pèlerinage, 470 (Clédât, p. 41).

<sup>1)</sup> F. Müller, *Die Sprache der alten Vita Wandregiseli*, p. 236.

**De cheval donné toujours regardoit en la gueulle**, Rab., I, 44 (Huguet, p. 410).

*Cependant Rome entière, en ce même moment,  
Fait des vœux pour Titus, et par des sacrifices  
De son règne naissant célèbre les prémices,*

Rac., *Bérénice*, I, 5.

Ces inversions ne sont au fond que des restes de la vieille syntaxe, qui sont admissibles dans la poésie, parce qu'elles sont claires. Par contre dans les combinaisons *la place Maubert, le quai Henri IV* la fonction primitive de *Maubert* et de *Henri IV* n'est plus sentie, ces mots sont devenus pour les Français des appositions comme dans *l'empereur Frédéric II*; et notre construction s'est ensuite considérablement étendue: *Les plumes Saint-Pierre, les lampes Swan*, etc. <sup>1)</sup>.

La conjonction  
ou le relatif est  
souvent séparé  
du mot auquel il  
se rapporte.

452. La place de la phrase subordonnée, elle aussi, est plus libre dans la vieille langue que dans la langue actuelle. S'il y a deux phrases subordonnées, dont l'une dépend de l'autre, l'ancien français aime à placer celle-là devant la conjonction ou le relatif amenant la phrase dont elle dépend:

*Et trente mile de chaitis prisoniers,  
S'il n'ont secors; qui tuit perdront les chiés,*

Cour. Louis, 353.

*Que j'al ma dame a ce menee,  
S'ele parjurer ne se viaut,  
Que tout aussi com ele siaut,  
Iert vostre dame et vos ses sire,*

Chrétien, *Chev. au lion*, 6685 et suiv.

*Car li larron se douteroient,  
Se vif eschaper le lessioient,  
Qu'il nes feïst ou que soit prendre,*

J. de Meung (Clédât, p. 204).

Il y a donc beaucoup de phrases dans lesquelles plusieurs mots séparent le pronom relatif de son antécédent:

*La dame fu el bois, qui durement plora,*

Berthe aux grands pieds (Clédât, p. 58).

Et on en trouve jusqu'aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Mais Malherbe,

<sup>1)</sup> Bréal, *Essai de sémantique*, p. 54 et suiv.

IV, 285 et 400, blâme des phrases comme *Roland regarde tout qui a l'âme saisie*, et Vaugelas, II, 440, érige comme principe: il faut éviter les équivoques. Au nom de ce principe il condamne: *Ce je scay quoy qui se trouve sur le visage des belles femmes, que l'on voit et qu'on ne peut exprimer*, mais il admet la phrase de Coëffeteau: *C'estoit une chose indigne à luy de souffrir que les soldats s'attribuassent le pouvoir de créer un Empereur, qui n'appartient qu'au Sénat et au Peuple Romain*, où il n'y a pas d'équivoque. Cette règle est restée la même dans la langue actuelle, car dans une phrase comme la suivante personne ne saurait hésiter sur l'antécédent du relatif:

*Semblable à l'alcyon, que la mer dorme ou gronde,*

**Qui**, dans son sein flottant, s'endort en paix sur l'onde,

Lamartine, *Prem. Méd.*, 20.

Voici encore quelques exemples de notre construction qui se trouvent dans des auteurs du xvii<sup>e</sup> siècle:

*On dirait, quand tu veux, qu'elle te vient chercher,*

Boil., *Satire*, II, 7.

*Il n'est nymphe, en l'aimant, qui ne se tint heureuse,*

Mol., *Mélicerte*, I, 2.

*Lui dit . . . qu'elle avoit envoyé quérir un carrosse pour en sortir, et, parce qu'il seroit longtens à venir et que le sien pourroit être plutôt prêt, qu'elle prioit de l'envoyer*, Scarron, *Rom. com.*, I, 9. — Et même au xx<sup>e</sup> siècle: *Il regarde qui vient par le sentier sinueux Violaine toute dorée, qui par moments resplendit sous le soleil entre les feuilles*, P. Claudel, *L'Annonce faite à Marie*, II, 3, p. 82. — *Es-tu bien sûre, s'il avait cru possible d'arriver au résultat espéré, qu'il aurait si vite abandonné la partie*. *Revue bleue*, 1899, II, 19, b<sup>1</sup>).

453. Nous devons nous expliquer maintenant sur la thèse de M<sup>lle</sup> Richter, qui, dans son importante étude citée plus haut, 1) nie l'accent fort du premier mot de la phrase et l'accent faible du second, et qui 2) cherche le principe dominant de la phrase latine non dans le rythme, mais dans la logique de la phrase.

Or, nous avons déjà remarqué qu'il ne faut pas confondre la logique avec la grammaire. Cela a été un peu le côté faible des grammairiens du xvii<sup>e</sup> et même du xix<sup>e</sup> siècle de vouloir trop appliquer la logique

<sup>1</sup>) Tobler, I, p. 162.

à la langue; rappelons-nous le mot *tout*, à propos de quoi on a raisonné ainsi: *tout* définit un adjectif; un mot qui définit un adjectif est adverbe; un adverbe est invariable; donc *tout* doit rester invariable. Le malheur est qu'on n'a pu changer la langue, qui se moque de la logique et qui dit toujours *Elle est toute contente*. D'un autre côté, il ne faut pas exagérer. La langue exprimant plus ou moins parfaitement l'homme tout entier avec ses sentiments et ses désirs comporte naturellement aussi un fort élément logique. Seulement, cette logique est plus large que le rationalisme étroit. Elle est un peu comme la logique des mythes et des légendes qui se moquent du bon sens de Gros Jean. Nous ne devons donc pas rejeter la logique comme élément dans l'évolution de la langue, mais lui accorder une place modeste.

Après ces considérations générales et nécessairement vagues, examinons l'argumentation de M<sup>lle</sup> Richter, d'abord la partie négative, puis la partie positive.

454. M<sup>lle</sup> R. déclare que le premier mot de la phrase, loin d'être fortement accentué, a en général un accent faible. Concédon's lui que dans la phrase latine on peut, à n'importe quelle place, avoir un accent fort, p. ex. dans *horum omnium fortissimi sunt Belgae*, mais la question n'est pas là. Nous prétendons seulement qu'en règle générale la première place est une de plus fortes de la phrase. M<sup>lle</sup> R. le conteste, parce que, dit-elle, on y trouve précisément le mot connu, l'idée déjà exprimée dans ce qui précède. Pourtant dans *Quand tout est fini et que nous ne savons plus que faire de notre loisir, alors nous consacrons à quelques pratiques languissantes de religion ces moments de rebut*, Littré, s. v. alors. — *Les Allemands ont déclaré la guerre à la Belgique; celle-ci a été envahie par l'ennemi*, les mots *alors* et *celle-ci*, pour reprendre une idée connue, n'en sont pas moins fortement accentués. Qu'on se rappelle aussi que le latin avait l'habitude de ne pas exprimer le sujet s'il est atone.

Il faut faire une exception pour la proposition coordonnée ou subordonnée; les conjonctions, en effet, sont en général proclitiques.

Quant au second mot de la phrase, M<sup>lle</sup> R. reconnaît elle-même qu'après le premier il y a un repos. Or, ce repos est souvent rempli par une syllabe atone, p. ex. *autem, esse*, etc.

Puis, nous ne pouvons parler en latin que de tendances, de constructions normales. En effet, en latin la construction est beaucoup

plus libre que dans les langues modernes, les questions de style s'y mêlent donc aux questions de grammaire, tous les mots peuvent changer de place à un degré bien plus fort qu'en français. Il sera donc facile de trouver en latin des phrases qui ne commencent pas par le sujet, ou qui même ont un mot atone au début. Et enfin, cette tendance vers la construction romane s'est manifestée peu à peu; M<sup>lle</sup> R. découvre dès l'époque classique des constructions dites romanes. Il y a donc eu une longue époque pendant laquelle plusieurs tendances s'entrecroisent, s'opposent les unes aux autres, et il est souvent difficile de reconnaître le principe directeur. Seulement les langues modernes — et le français plus que les autres — prouvent que la construction *Sujet, Verbe, Complément* va être la plus forte.

455. Quant au côté positif de la thèse de M<sup>lle</sup> R.: la logique exige l'ordre *Sujet, Verbe, Complément*, nous pouvons accorder qu'en effet le sujet a naturellement sa place au début de la phrase; puisqu'on met en tête de la phrase le mot déjà connu et que le sujet remplit souvent ce rôle, sa place est tout indiquée, et en réalité le latin l'y met en général. Mais pourquoi la logique a-t-elle permis au latin de mettre le complément devant le verbe et ne l'a-t-elle pas toléré en roman? Et cette même logique veut-elle que le complément pronom dans une phrase comme *por queit portat ta medre?* s'appuie au mot précédent et en français moderne au verbe qui suit? Nous persistons à croire que c'est surtout le rythme qui a changé l'ordre de la phrase; la logique peut y avoir contribué dans une certaine mesure, elle n'est pas le principe promoteur. Du reste, il faut reconnaître que toute cette question demande encore des études plus approfondies et détaillées et qu'on est encore loin d'avoir résolu le problème difficile de la construction romane.

## TABLE ANALYTIQUE

(Les chiffres renvoient aux paragraphes)

### Ablatif 381—383.

indiquant la différence de mesure 24  
Rem. 2.

sens de l'ablatif latin: *separativus*,  
*instrumentalis*, *locativus* 381—383.

précédé de prépositions 377, 381—383.  
dépendant d'un verbe comme *grandinat*,  
*pluit* 176.

remplacé par *de* 406.

par *ad*, *à*, *od*, *atout*, *od tot*,  
*par*, *pour* 385, 392 III, 393 III, 400  
*h*, 401.

par *de*, *de* 405, 406.

par *avec* 418bis.

### Ablativus absolutus. Voir Participe et Gérondif absolu.

du participe présent 278, 284 Rem.,  
414, 415.

du participe passé 284.

le gérondif absolu 279, 284 Rem.

des substantifs, des adjectifs servant  
de prédicat 284 Rem.

le sujet de l'ablatif absolu sous-entendu  
281.

le gérondif absolu d'un verbe uni-  
personnel 281.

### Académie (L')

préfère *le cœur et la bouche ouverte* 45.  
critique Vaugelas écrivant *toute autre*  
47 Rem.

exige *nu-jambes*, *nu-pieds* 47bis.

condamne la règle de Vaugelas con-  
cernant *mesme* 47bis.

admet différentes combinaisons avec  
*vingt* 52.

écrit *vingt et un an*, mais *vingt et un*  
*chevaux* 56.

adopte *le quatre janvier* 57.

exige la répétition du pronom sujet 63e.  
déclare qu'il faut écrire *je le suis*

(sc. *malade*) 72 Rem.

blâme l'omission des pronoms à l'accu-  
satif devant les pronoms au datif  
74.

exige la répétition du pronom com-  
plément devant chaque verbe 75.

blâme l'omission du pronom dans des  
tournures comme *il (en) est* 78.

est de l'avis de Vaugelas, qui condamne  
*ce dit-on* 96.

admet *qui . . qui* 135 Rem. 1.

condamne *comme quoy* 136 Rem. 1.

règle la variabilité de *quelque* 145.

condamne *Je ne vois personne si*  
*heureuse* 146.

croît avec Vaugelas que *une infinité*  
*de gens* régit le pluriel 188.

décide qu'on ne déclinera plus les  
participes actifs 280.

critique les règles que Vaugelas donne  
sur l'accord du part. passé 291.

condamne le vers de Corneille: *quand*  
*je lui fis l'affront* 310.

constate que *pendant que* est aussi  
fréquent que *tandis que* 348.

condamne *devant que* 350.

rejette *à même que* conjonction de  
temps 353.

condamne *pour ce que* 356.

déclare *comme ainsi soit que* banni  
du langage 357.

condamne *mais que* = *quand* 360  
Rem. 2.

dit que *de façon que* et *de manière*  
*que* se trouvent dans les meilleurs  
auteurs 373.

écrit, avec Vaugelas, *Ma sœur est allé*  
*visiter ma mère* 286 Rem.

est de l'avis de Vaugelas, qui désap-  
prouve *chez un conteur* 413.

rejette *je le vous promets* et *vous le*  
*vous figurez* 443 Rem. 1.

### Accentuation. Voir Rythme.

#### Accord

de l'adjectif, voir Adjectif.

de l'article 25, 45.

du nom de nombre 56.

du pronom personnel 72.

- de *leur* 83.  
 du pronom démonstratif 94.  
 du pronom relatif 128.  
 de *quelque* 145.  
 entre le verbe unipersonnel et son sujet 186, 286.  
 entre le verbe et son sujet 187—191, 286.  
 la phrase relative 187.  
 le sujet est un collectif 188.  
 le sujet est formé par plusieurs substantifs 189.  
 les substantifs sont reliés à l'aide de *comme*, *ainsi que* 190.  
*ce suis-je et c'est moi* 191.  
 du participe présent 280, 281.  
 non-accord du part. passé conjugué avec *être* 286.  
 le part. passé conjugué avec *avoir* 463, 287—296, voir Participe passé.  
 le part. passé des verbes pronominaux 297.
- Accusatif** 380.  
 avec des verbes comme pluit 176.  
 avec *il faut* 183.  
 avec *il y a*. Voir Addenda.  
 avec les verbes unipersonnels 186.  
 reste en français 377, 380.  
 est dans certains cas exprimé par *a* en espagnol 3, 380 Rem.
- Actif** 152.  
 remplace le passif 156.
- Adjectif** 42—50.  
 emploi de l'article partitif devant un adjectif 32, 36.  
 adjectifs disparus 42.  
 comparatif et superlatif 24 et 43.  
 accord 44—49.  
*bonne amitié et repos* 45.  
*durs cuits, grandes ouvertes, nouveau-née* 46.  
*tout* 47.  
*demi, nu, même* 47bis.  
*quelque* 48.  
*une goutte de répandue* 49.  
 déterminant un infinitif 258<sub>3</sub>, 258bis<sub>3</sub>.  
 suivi d'un génitif ou datif 378, 379.  
 devenu préposition 384, 411b, 414.  
 renforcé par des adverbes 43.  
 place de l'adjectif difficile à déterminer 448, 449.
- Adverbe**  
 il est difficile de distinguer l'adverbe de la conjonction 321.  
 de quantité 33.  
*tout* 47.  
*demi, nu, même* 47bis.  
*quelque* 48.
- aide à préciser la pensée 200.  
 affaiblit la valeur de l'indicatif 201, 204.  
 adverbe relatif *que* 128, 129. 347bis.  
 adverbe interrogatif *comme, comment et combien* 347.  
 adverbe négatif 421, 433b, 427—429.  
 d'intensité 347, 364, 373.  
 perte du sens d'intensité: *tout que* 364, *combien que* 365.  
 devenu préposition 384, 411e, 418.  
*dehors*, 413, *près* 415.  
*dessous, puis, depuis, ainz* 416.  
*enz. dedans* 417.  
*devant, avant, auparavant* 418 et Rem. 2.  
 place de l'adverbe 447.
- Adversatif (Sens)**  
 non exprimé entre deux phrases reliées par *et* 324e, f.  
 de *si* 327e.  
 les conjonctions adversatives latines ont disparu 332.  
 de *magis et de mais* 333, 334.  
 de *ainz et de avant(?)* 335 et Rem.  
*cependant et tandis que*: passage du sens de simultanéité au sens adversatif 336 et Rem. 2.
- age**  
 les substantifs en **-age** remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
- Alexis (L')**  
 ne connaît pas *lequel* 121.
- am** 314.
- AMMIANUS MARCELLINUS**  
 emploie *amabatur* pour *amatus* est 155.
- Analyse**  
 cas remplacés par des prépositions 2, 377.  
 comparatif et superlatif 43.  
 emploi du pronom sujet 59, 60, 62.  
 auxiliaires de temps et de mode 204bis, 205.  
*j'ai à faire* 206.  
 l'A. c. l. remplacé par des subordonnées amenées par des conjonctions 204bis, 271c, 277, 342.  
 constructions analytiques après les verbes de perception 277.  
 le futur remplacé par l'infinitif + *habeo* 315.  
 mots négatifs remplacés par des formes analytiques 422, 430.
- ance**  
 les substantifs en **-ance** remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
- Antécédent**  
*celui et celui-là* 106.

- emploi et non-emploi 112—119.  
 un nom de personne suivi de *quoi* et de *où* 119, 127.  
 accord et non-accord du verbe de la proposition relative avec l'antécédent 187  
 la nature de l'antécédent détermine l'emploi du mode dans la relative 229—231.
- Antériorité**  
 mode dans la phrase d'antériorité 233, 234.  
 conjonctions d'antériorité 349—351.
- ANTHIMUS** 235.
- Apposition**  
 avec ou sans article 21.  
 avec article en espagnol et en grec 21 Rem
- Approbation**  
 mode après un verbe qui exprime l'approbation 219.
- Archaismes**  
*icelui* 102.  
 pronom relatif sans antécédent 106, 116.  
 complément devant le verbe: *chemin faisant* 446.  
 génitif devant le nom qu'il qualifie: *lundi* 451.
- ation**  
 les substantifs en *-ation* remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
- Atlas linguistique**  
 emploi du pronom sujet 63a Rem.  
 emploi de l'auxiliaire *avoir* 174.
- Attribut** 80.  
 attribut d'un infinitif 258<sub>3</sub>, 258bis.  
 le participe passé employé comme attribut 283.
- AUBERT**  
 exige *il me parle* 69.  
 condamne *je ne peux ni veux l'éviter* 329.
- AUGUSTIN (SAINT)**  
 plus il est populaire, moins il emploie d'A. c. i. 271.
- AURELIUS VICTOR**  
 se sert encore de l'infinitif historique 268.
- Belgique (La)**  
 garde *septante* et *nonante* 52.
- Blâme**  
 mode après un verbe qui exprime le blâme 219.
- bo**  
 faiblesse phonétique de la formation synthétique du futur 314.
- BOUHOURS (LE PÈRE)**  
 admet *le quinze janvier, Henri quatre* 57.  
 blâme l'omission du pronom dans *il (en) est* 78.  
 ne parle pas des passés défini et indéfini 312 Rem.2.
- BRUNETIÈRE**  
 se sert de la construction *L'homme que je crois qui a fait cela* 277.  
 But 368—370.  
 exprimé par la relative 225, 228a.  
 par une phrase adverbiale 246, 368—370.  
 par le supin 255, 368.  
 par le gérondif précédé de *ad* 255.  
 par l'infinitif 258a, 258bis, 267, 267 Rem., 267bis.  
 par la préposition *ad*, *pour*, *à* 379, 267bis, 393 III, 399g.  
 par le datif 379.  
 passage du sens de manière à celui de but: *com* 369 Rem.  
 passage du sens final au sens causal: *pour*, *pour ce que* 356, 393 II.  
 passage de l'idée de but au sens temporel: *pour* 393 IIIe.  
 sens final entre deux phrases coordonnées 368.
- CALVIN**  
 a changé souvent *comme en comment* 343 Rem.  
 a biffé des *que* dans l'édition définitive de *l'Institution* 345.  
 a changé parfois *par en pour* 393 I Rem.
- Cas (Les)** 377—383.  
 en latin déjà les prépositions font concurrence aux terminaisons flexionnelles 2, 377.
- Catalan**  
 emploi périphrastique du pronom possessif 84.  
 se sert de *aller*, suivi d'un infinitif, pour exprimer le passé 307 Rem. 3.
- CATON**  
 aime à placer et au début d'un récit 323.
- Cause**  
 exprimée par une relative 225, 228b.  
 par une adverbiale 236, 237, 338.  
 par l'infinitif prépositionnel 267.  
 par l'ablatif, par les prépositions *ab*, *de*, *ob*, *propter*, *prae*; *par*, *de* et *pour* 382b, 392 III, 393 III.  
 par le participe présent et le gérondif 278.

- non-exprimée entre deux phrases reliées ou non par *et* 320, 324c.  
 une conjonction causale prenant une valeur concessive 357.  
 une conjonction de temps devenant causale: *cum*, *quando*, *puisque*, *dès que* 352, 354, 356.  
 passage du sens de manière au sens causal: *quomodo* 355.  
 passage du sens final au sens causal: *pour*, *pour ce que* 356, 393 II.  
 passage du sens instrumental au sens causal: *par*, *par ce que* 356.  
 perte du sens causal: *quand* 357.
- Certitude**  
 mode après les expressions de certitude 220a.
- CHIFFLET**  
 range *jouste* parmi les conjonctions décriées 391.
- CHRÉTIEN DE TROYES**  
 aime à substantiver l'infinitif 260.  
 fait un emploi fréquent de l'imparfait 304.  
 est le premier à se servir de *lorsque* 353.
- COEFFETEAU. Voir VAUGELAS.**
- Collectifs**  
*unes levres, uns dens* 41.  
 accord du verbe quand le sujet est un collectif 188.
- Comparaison. Voir Comparatif.**  
 l'article manque 18.  
 suivie d'une adverbiale 250—251, 374—376bis.  
 une conditionnelle figurant comme second membre d'une comparaison 251.  
 la différence de mesure exprimée par un ablatif en latin, par *de* en français 382c.
- Comparatif**  
 exprime aussi le superlatif relatif 24.  
 la forme synthétique est remplacée par une forme analytique 24, 43.  
 suivi de *que que*, *que ce que*, *de ce que*, *que non pas que* 251, 434.  
 suivi de l'indicatif et du subjonctif 250—251.  
 suivi de *quam* ou de l'ablatif en latin 376.  
 suivi de *que* ou de la prép. *de* 376bis.  
 suivi de prépositions en roumain, italien, espagnol, néo-grec et hébreu 376bis Rem. 1 et 2.
- Complément**  
 emploi de l'article défini devant le complément 19.  
 emploi de l'article indéfini devant le complément 40<sub>2</sub>.
- emploi de l'article partitif devant le complément 31.  
 pronom personnel complément 69—76.  
 pronom réfléchi complément 77.  
 pronom *en* complément 78.  
 pronom possessif complément 82.  
 pronom *ce* complément 96, 97.  
*cui* complément direct 111bis.  
 phrase relative comme complément 112.  
 le verbe et son complément 192—199.  
 différence peu nette entre verbes à complément et verbes sans complément 192.  
 verbes à complément direct et à complément indirect 193, 194.  
 verbes qui prennent un complément en devenant factitifs 195.  
*vivre sa vie* 196.  
 le complément d'un verbe de mouvement composé avec un préfixe 198.  
 verbes coordonnés à complément différent 199.  
 l'infinitif complément 258, 263—267.  
 la proposition infinitive 269.  
 accord du part. passé avec le complément 287—296.  
 place du complément par rapport au part. passé 309a.  
 deux compléments de nature différente 343.  
*ce que* et *de ce que* amenant une phrase substantive 344.  
 complément exprimé par le génitif 378.  
 par le datif 379.  
 par l'accusatif 380.  
 par des prépositions 377—420.  
 place des pronoms personnels compléments 440—442, 444.  
 deux pronoms compléments devant le verbe 443.  
 place du substantif complément 446.  
*J'aurai* et *J'aurais*: complément placé devant le verbe 446.
- Composition**  
 noms de nombre formés par composition 52.  
 pronoms formés par composition:  
*ce, ceci; celui, celui-ci* 92—108.  
*lequel et dont* 120—125, 139.  
*quelque* 145.  
*ne... personne, ne... rien* 146, 147.  
*tout le monde* 149.  
 formes verbales formées par composition:  
 le passif 155—156, 178.  
 les modes. Voir Auxiliaires de mode.

- les temps. Voir Verbes auxiliaires de temps.
- conjonctions formées par composition 336—341, 344—376<sup>bis</sup>.
- prépositions formées par composition 384, 417—419.
- mots négatifs formés par composition 424, 427—434.
- Concession**
- dans la phrase coordonnée 362a.
- dans la relative 225, 228c.
- dans l'adverbiale 244—245.
- exprimée par le gérondif et le participe présent 278.
- par le participe passé 284.
- par *mais* 334.
- par *n'importe* 367<sup>bis</sup>.
- par le subjonctif seul 203<sub>4</sub>, 205<sub>4</sub>, 244, 245, 361a, 362b.
- par des conjonctions: *si, quand* 363.
- par des adverbes ou des pronoms d'intensité: *tant, si; tout* 364.
- par des adverbes ou des pronoms interrogatifs: *où, comment, quant, combien; qui, quoi, quel; quiconque, quelconque* 365.
- par la préposition *pour* 366, 393 IIIg.
- par les adverbes *ja, bien, encore* 367.
- par d'autres tournures 362a, 376<sup>bis</sup>.
- Concret (Nom)**
- emploi de l'article 13.
- Condition**
- la condition est une cause hypothétique 238.
- condition simple 238a, 239a.
- condition hypothétique 238b, 239b, 241.
- condition irréalisable 238c, 240, 242.
- condition exprimée par le subjonctif 239.
- par la relative 113.
- par l'infinitif prépositionnel 264, 267.
- par le gérondif et le participe présent 278.
- par *mais* 334.
- par un part. prés. précédé de *o* 385 Rem.
- passage au sens temporel 238, 360.
- Conditionnel** 252—254.
- Origine 252.
- remplace le subjonctif dans la principale 206.
- dans la relative après un superlatif 230.
- dans l'apodose d'une période hypothétique 239, 240<sub>8</sub>, 253.
- voudrais, pourrais* après *si* 241, 242.
- exprime une supposition 245, 254.
- se trouve après *quand même* 245.
- exprime l'opinion d'un autre 253.
- Conjonctions** 320—376<sup>bis</sup>.
- conjonction et adverbe, conjonction et préposition 321.
- conjonctions de coordination et de subordination 321.
- Conjonctions de coordination:**
- et* marque la simple coordination 323.
- différents rapports existant entre deux phrases 324.
- répétition de *et* et de *et* 323, 325.
- avec, ainsi que, comme, aussi bien que, de même que* 326.
- emé <* et *magis* en provençal 326 Rem. 1.
- puis, et puis* dans les dialectes 326 Rem. 3.
- sic*, primitivement adverbe, prend aussi la fonction d'une conjonction 327.
- sens adversatif de *si* 327 e, f.
- si* = jusqu'à ce que 327 Rem.
- nec* en latin 328, 421.
- ne* et *ni* en français 328<sup>bis</sup>, 329, 330, 433.
- neis* avec sens négatif et affirmatif 330 Rem.
- les conj. adversatives latines disparaissent 332.
- magis* passe au sens de *plutôt* et de *mais* 333.
- mais* restrictif et adversatif 334.
- ainz* et *avant*(?) 335 et Rem.
- les restrictives *néanmoins, toutefois, pourtant, cependant* 336.
- l'exclusive *ou (ou bien)* 337.
- origine et sens de la causale *car* 338.
- les conclusives *pour cela, pourtant, par quoi, partant, donc, aussi* 339.
- Conjonctions de subordination:**
- le français n'a gardé que bien peu de conjonctions latines 340.
- la conjonction universelle *que* 340.
- que, ce que, de ce que* dans la phrase substantive 97, 343, 344.
- emploi fréquent de *que* dans la langage populaire et dans les dialectes 345 Rem. 4.
- dans les adverbiales *que*, après avoir remplacé la plupart des conjonctions latines, a été lui-même supplanté par de nouvelles formations 346.
- chute des conj. de temps: extension de *comme* et de *quand* 347.
- quand* 347.

- phrases relatives exprimant le temps 347<sup>bis</sup>.
- nouvelles formations: *tant com, dementres que, si com, où que, lorsque, tandis que, pendant que* 348.
- conjonctions d'antériorité: *ainz que, primes que, avant que, devant que* 350.
- jusques, tant que, jusqu'à ce que* 351.
- conj. de postériorité: *puis que, après que, dès que, où que* et d'autres 352, 353.
- causales: *que, quand, comme; — pour ce que, dès que, puis que, parce que* et d'autres 354—357.
- conditionnelles: *si, que, à moins que, pour que, pourvu que, mais que, sans que* 358—360.
- concessives: toutes les conjonctions latines tombent 362.
- si, quand* 363.
- si ... que, tant ... que, tel ... que, tout ... que* 364.
- qui ... que, quoi ... que, quel ... que, comment que, combien que* 365.
- naissance de *quoique, quelque ... que* et *le quel que* 365.
- pour ... que* 366.
- ja, jaoit que, bien, si bien, bien que, encore que*, 367.
- finales: *que, pour(ce)que, afin que, à ce que, peur que*, etc. 368—370.
- consécutives: *que, si ... que, tant ... que, de mode que, sans que*, etc. 371—373.
- comparatives: *comme* a remplacé *atque, ut* et les corrélatifs, mais est concurrencé par *que* 374, 374<sup>bis</sup>.
- plus ... plus, tant plus ... tant plus* 375.
- carior vitâ, carlor a vita, de vita, plus cher de la vie* 376—376<sup>bis</sup>.
- Conjugaison périphrastique**  
*lapsurus eram* = *lapsus essem* 238c, 252.
- Conjunctivus. Voir Subjonctif.**
- Conséquence**  
 exprimée par la relative 225.  
 non-exprimée entre deux phrases reliées par *et* 324b.
- exprimée par une adverbiale 247—249, 371—373.
- Coordination**  
 coordination et subordination 321.  
 la langue populaire préfère la coordination à la subordination 291, 324, 371 Rem. 3.  
 la subordination remplacée par la coordination: phrases qui marquent la gradation 375.
- CORNEILLE (P.)**  
 corrige *ce dit-il* 96.  
 change *un en quelqu'un* 144.  
 remplace *combien que* par *quoi que* 365.
- CORNEILLE (TH.)**  
 approuve Vaugelas écrivant *le cœur et la bouche ouverte* 45.  
 condamne la règle de Vaugelas concernant *mesme* 47<sup>bis</sup>.  
 adopte *le quinze janvier* 57.  
 condamne l'omission de *le, la, les* devant *lui* et *leur* 74.  
 blâme l'omission du pronom dans des locutions comme *il (en) est* 78.  
 rejette *qui ... qui* 135 Rem. 1.  
 blâme *il s'est requis une estime générale et rendu considérable* 199 Rem. 1.  
 réclame *Mes frères sont allés apprendre au juge* 286 Rem.  
 critique les règles que Vaugelas formule sur l'accord du part. passé 291.  
 rejette la construction *je me suis dite* 297.  
 constate que *pendant que* est aussi usité que *tandis que* 348.  
 condamne *devant que* 350.  
 proscriit *mais que* — quand 360 Rem. 2.  
 désapprouve, comme Vaugelas, *chez Plutarque* 413.  
 rejette *je le vous promets et vous le vous figurez* 443 Rem. 1.  
 déclare que, pour la place de l'adjectif, l'oreille doit décider seule 449.
- Crainte**  
 mode après les verbes de crainte 217b.  
*ne* et *ut* 342.
- Danois (Le)**  
 met l'article défini après le substantif 10.
- Datif**  
 marque une caractéristique 107.  
*cui* 110, 111<sup>bis</sup>.  
 du pronom réfléchi 165.  
 avec *il faut* 183.  
 avec un infinitif 274, 274<sup>bis</sup>.  
 avec un gerundivum et un participe passé 274<sup>bis</sup>.  
 exprime un but 379.  
 rendu par *à* en français 379c, 402.  
 pronom datif et accusatif devant le verbe 443.  
 deux datifs devant le verbe 443c.
- DESMARIS (Regnier-)**  
 déclare qu'on peut laisser indéclinable le part. passé conjugué avec *avoir* 293.

Discours indirect. Voir Style indirect.

Doute 221.

mode après les verbes de doute 215.

e féminin.

chute dans *toute étonnée* 47bis.

Enclise

du pronom personnel complément 60, 440, 441, 443, 444.

de *esse*, *être*, *aller*, *avoir*, *venir* 436.

le pronom possessif latin enclitique ou proclitique 80.

Ennius

emploie et au début d'un récit 323.

Espagnol (L')

*conosco a su padre* 3, 435 Rem.

met l'article devant l'apposition du sujet sous-entendu 21 Rem.

omet souvent l'article devant le superlatif 24 Rem. 1.

emploie un seul article devant plusieurs substantifs de genre différent 25 Rem.

emploie l'article indéfini devant les noms de matière et devant un substantif au pluriel 41 Rem.

emploie *se* pour *le* 77 Rem. 3.

connait l'emploi périphastique du pronom possessif 84.

a la forme accentuée *quien* < *quem* 110.

*donde* < *de + unde* signifie „où” 124 Rem.

n'aime pas la succession de plusieurs relatives 129 Rem. 2.

a *ser* comme auxiliaire du passif à côté de *ir* 156.

*se sabe* = on sait; *se le llamaba* = on l'appelait 166 Rem.

*ha muerto* = a tué 195 Rem. 2.

se sert du subjonctif ou de l'infinitif pour exprimer une défense 202 Rem. 1.

l'infinitif peut exprimer un ordre 202 Rem. 1.

sens modal du plus-que-parfait de l'indicatif 240 Rem. 1.

se sert du présent où l'on se serait attendu à un conditionnel passé 242 Rem. 2.

le gérondif a supplanté le participe présent 279 Rem.

emploi savant du participe présent 281bis Rem. 1.

le participe passé conjugué avec *haber* est invariable 294 Rem. 1.

*haber* a supplanté *ser* comme auxiliaire de temps 307.

il est parfois remplacé, à son tour, par *tener* 307 Rem. 2.

le plus-que-parfait latin se trouve encore avec son sens primitif; en général pourtant, il a la valeur d'un conditionnel 308 Rem.

les deux éléments du futur sont séparables dans la vieille langue 316 Rem.

emploi pléonastique de la conjonction *que* 343, 345 Rem. 3.

*de* après un comparatif 376bis Rem. 1.

*entre* devant des substantifs figurant comme sujet 390 Rem.

*pro* a remplacé *par*: nouvelle différenciation entre *por* et *para* 393 I Rem.

*en mi vida he oido tal cosa* 429 Rem.

sens affaibli de *numquam*, *ninguno* 432 Rem.

ESTIENNE (H.)

trouve que dans *par mil dangers* le mot *mil* a mauvaise grâce 54.

exige l'emploi du pronom sujet 61.

réclame *moi*, *toi* comme sujet tonique 61.

admet *Pierre est venu hier* à côté de *vint hier* 310.

exige que les adjectifs indiquant une couleur suivent le substantif 449.

Éventualité

le subjonctif mode de l'éventualité 203.

FAGUET (EMILE)

se sert de la construction *L'homme que je crois qui a fait cela* 277.

FONTAINE (LA)

est archaisant 61, 143.

change *Or le laissons* en *Or laissons-le* 441.

FRÉDÉGAIRE

ne se sert pas du participe passé avec *esse*, même si cette construction est admise 155.

Futur 314—318.

peut exprimer un ordre 202, 317.

après les verbes de crainte 217b.

après les verbes qui expriment une décision 217c.

remplace le subjonctif dubitatif dans *je ne sais ce que je ferai* 222.

se trouve parfois dans la phrase finale 246.

formation du futur 258bis, 314, 315.

peut exprimer une vérité générale 298.

*devoir* et *aller* auxiliaires du futur 316.

*habere* peut être séparé de l'inf. dans d'autres langues romanes 316 Rem.

- le futur antérieur au lieu du passé indéfini 317.  
 le futur (et le fut. ant.) exprimant une supposition 317.  
 le futur du passé exprime en espagnol une supposition par rapport au passé 317 Rem.  
 le futur simple au lieu du futur du passé 318 Rem. 2.  
 le futur du passé dans les phrases subordonnées et dans le discours indirect libre 319.  
 l'italien dit souvent *j'aurai fait* au lieu de *je ferai* et *j'aurais fait* pour *je ferais* 318 Rem. 1, 319 Rem.  
 la dernière construction se trouve aussi dans le Nord de la France 319 Rem.
- GARNIER (PH.)**  
 exige l'emploi du pronom sujet 81.  
 exige à *moi* pour, *mien* 81.  
 admet *attendez-m'y* et *attendez-y-moi* 443b.  
 veut que les adjectifs indiquant une couleur suivent le substantif 449.
- Gascon**  
 En gascon toutes les phrases affectent la forme d'une subordonnée 345 Rem. 4.
- Généralisation**  
 le subjonctif sert à généraliser 221, 225.  
 dans la relative après un superlatif et après *tout* 230.
- Génitif**  
 partitif 28.  
 du pronom personnel 84.  
 précédé de *celui* 104, 105.  
*cul*, génitif 111bis.  
 dépendant d'un infinitif 258, 258bis.  
 dépendant d'une préposition 377.  
 dépendant d'un substantif, adjectif ou verbe 378.  
 remplacé par des prépositions 378bis, 404, 408.  
 place du génitif 451.
- Genre**  
 exprimé par la désinence 1.  
 exprimé par l'article 11.
- Gérondif**  
 précédé d'un pronom tonique 69.  
 différentes nuances exprimées par le gérondif p. 81 *note*.  
 employé substantivement 259.  
 est concurrencé par l'infinitif précédé d'une préposition 262, 263.  
 accompagné de son sujet à l'accusatif 263b, 272.  
 lutte entre l'ablatif du gérondif et le participe présent 278—281.  
 le gérondif supplante le part. prés. dans ses fonctions verbales 278, 279.  
 même lutte dans les autres langues romanes 279 Rem.  
 influence savante 280, 281bis Rem. 1.  
 sujet du gérondif 281.  
 avec *aller* il exprime la durée 299.  
 employé comme préposition 384, 411d, 415.
- Gerundivium**  
 exprime la nécessité 204.  
 construit avec un datif 274bis.
- Grec (Le)**  
 ne connaît pas l'article à l'époque d'Homère et d'Hésiode 6.  
 met l'article devant l'apposition du sujet sous-entendu 21 Rem.  
 n'aime pas la succession de plusieurs phrases relatives 129 Rem. 2.  
 a un mode spécial pour l'optatif 203.  
 a une grande facilité de substantiver l'infinitif 260.  
 a une forme spéciale pour le perfectum praesens 302.  
 le perfectum a disparu, l'aoriste est resté 304bis Rem. 1.  
 le néo-grec met les prép. *ἀπό* et *κατά* après un comparatif 376bis Rem. 2.
- GRÉGOIRE DE TOURS**  
 ne se sert pas du participe passé avec *esse*, même si cette construction est admise 155.  
 fait un emploi très étendu du praesens historicum 303.
- Grisons (Les)**  
 se servent de *venire* comme auxiliaire du passif 156.
- Hébreu (L')**  
 ne connaît pas de comparatif 376bis Rem. 2.
- HÉSIODE**  
 ignore l'article 6.
- Hollandais (Le)**  
*neen ik* 51 Rem. 2.  
*ze zeggen* 64.  
*hemzelve* = *zich* 77, Rem. 2.  
*hij die* = celui qui 87.
- HOMÈRE**  
 ignore l'article 6.
- Imparfait**  
 l'imparfait remplacé par l'infinitivus descriptivus 268, 301 Rem.  
 est rare dans la plus ancienne période du vieux français 304, 304bis.  
 équivaut presque à un présent: *je voulais* 304 Rem.  
 très fréquent dans le style littéraire 311.

- dans la période hypothétique 238c, 240.
- Impératif**  
 exprime un ordre ou un souhait 202.  
 remplacé par le futur ou l'infinitif 202.  
 remplacé par le subjonctif 205.  
 place des pronoms compléments 441, 443b.  
 accompagné d'un pronom sujet 63f.  
*ne* dans les locutions impératives 426b.
- Indicatif**  
 exprime la réalité 200, 201.  
 sens affaibli par le contexte 201.  
 remplace le subjonctif: *eamus allons* 205.  
 s'introduit dans la phrase substantive 209, 210, 211, 215, 217, 218, 219.  
 après *il se peut faire* 220b.  
 s'introduit dans l'interrogation indirecte 221, 222, 224.  
 dans la relative 225—231.  
 dans la locative 232.  
 dans la temporelle 233—235.  
 dans la causale 236, 237.  
 dans la conditionnelle 238—240, 242 Rem. 2.  
 dans la seconde conditionnelle 243, 358.  
 dans la concessive 244, 245.  
 dans la finale 246.  
 dans la consécutive en latin vulgaire et en français 247—248.  
 dans la comparative 250, 251.  
 après *sans que* 248, 360.
- Infinitif** 256—277.  
 précédé d'un pronom tonique 69.  
 peut exprimer un ordre: différence entre le vieux français et la langue actuelle 202.  
 l'infinitif exprimant un ordre dans les autres langues romanes 202 Rem. 1.  
 remplace le subjonctif dans *je ne sais que faire* 205, 222, 224.  
 comme second terme d'une comparaison 251.  
 remplace le supin 255.  
 le gérondif est la déclinaison de l'infinitif 256.  
 disparition des infinitifs autres que le présent 256 Rem.  
 l'infinitif est primitivement un datif 256bis Rem., 258 *id.*, 262, 267bis.  
 oscillation entre la fonction de substantif et celle de verbe 256—261, 69.  
 constructions admises en latin classique 258.  
 extension de l'emploi substantif en latin vulgaire et en vieux français 258bis, 259.
- mouvement de recul à partir du XIII<sup>e</sup> siècle 260.  
 remplacé par des phrases subordonnées et des substantifs verbaux 261bis.  
 l'infinitif supplante le gérondif après des prépositions 262, 263.  
 l'emploi de l'infinitif prépositionnel est moins libre aujourd'hui que dans la vieille langue 263.  
 extension de à et surtout de 264—267.  
*noble ordene est de cevalerie* 266, 407.  
 l'infinitif précédé de *que (de)* 116<sub>8</sub>, 266 Rem. 1.  
 l'infinitif prépositionnel au lieu d'une subordonnée 266 Rem. 2.  
 l'infinitif historique en latin 268, 301 Rem.  
 en français: sans préposition, avec à ou de 268bis.  
 l'infinitif dans les questions, dans les relatives 268bis Rem. 1.  
*dire que; et songer que; savoir* 268bis Rem. 2.  
 l'infinitif précédé de *pour* exprimant la concession 366.  
 l'infinitif accompagné de son sujet. Voir Proposition infinitive.
- Instrumentalis** 2, 382.
- Intensité**  
 exprimée par une phrase consécutive d'intensité 247, 248, 371—373.  
 exprimée par des adverbes 249, 371, perte du sens d'intensité: *tout que, combien que, si que* 364, 365, 373.
- Interrogation**  
 origine de la tournure interrogative 439.  
 les particules interrogatives *ti* et *enne* 439 Rem. 1 en 2.  
*est-ce-que*, qui laisse à la phrase sa forme habituelle 439.
- Interrogation indirecte**  
 amenée par *que, qui, ce que, ce qui* 137.  
 mode 221—224.  
 après les verbes affectifs 224.  
 deux interrogations dont la seconde affecte la forme indirecte 337.
- Ironie**  
 peut avoir une valeur négative 201.
- Irréalité**  
 la négation exprime l'irréalité 200, 201.
- Italien (L')**  
 omet souvent l'article devant le superlatif 24 Rem. 1.  
 emploie le réfléchi pour le personnel 77 Rem. 2. Voir *Addenda*.  
*ne, ci, vi* pronoms personnels 78 Rem.  
*ne* se rapportant à un nom de personne p. 50 *note* 1.

connaît l'emploi de *suo* se rapportant à un possesseur au pluriel 88 Rem. 1.  
*dove* < de + ubi signifie „où” 124 Rem.  
*essere, venire, andare* auxiliaires du passif 156.  
 datif éthique 165 Rem.  
*si canta; noi si canta* 166 Rem.  
 se sert de l'infinitif pour exprimer une défense 202 Rem. 1.  
 l'infinitif positif exprime parfois un ordre 202 Rem. 1.  
 se sert parfois du plus-que-parfait de l'indicatif avec le sens du conditionnel 240 Rem. 1.  
 l'italien a une grande facilité de substantiver l'infinitif 260.  
 le gérondif a supplanté le participe présent 279 Rem.  
 emploi savant du participe présent 281<sup>bis</sup> Rem. 1.  
 on est libre de faire varier ou non le part. passé conjugué avec *avere* 294 Rem. 1.  
 dans l'Italie du sud le plus-que-parf. latin a pris le sens d'un conditionnel 308 Rem.  
 les deux éléments du futur sont séparables dans la vieille langue 316 Rem.  
 dit souvent *avrei fatto* pour *farò* et *avrei fatto* pour *farei* 318 Rem. 1, 319 Rem.  
*più infelice di me* 376<sup>bis</sup> Rem. 1.  
*glielo dico* = je le lui dis 448a.  
 peut dire *Mi raccomando a lui* à côté de *Me gli raccomando* 448 Rem. 2.  
 le pronom enclitique dans *per vedermi*, proclitique dans *pour me voir* 442 Rem.

**JOINVILLE**  
 connaît le quel 121.

**Langage familier et populaire**  
*ça pleut* 62 Rem. 3.  
 emploi pléonastique de *il* 68a.  
*la* (= le) plus saine 24.  
*ils disent* 64.  
*nous, on n'est pas des princes* p. 41 note 1.  
*tu* 66.  
*il* = lui 70.  
 non-emploi du pronom complément 74.  
 emploi de *sten* attribut 80.  
*que* nominatif 111 Rem.  
*quoi* relatif 119<sub>2</sub>, 128b.  
*la femme que je lui ai donné un livre* 123b, 128, 129.  
*dont* dans le sens de „où” 124 Rem.  
 Voir Addenda.

*comme quoi* 136 Rem. 1.  
*quoi c'est* 136 Rem. 2.  
*celui* suivi de prépositions 167.  
 „précédé de l'article” 108 Rem.  
 évite les phrases relatives 109.  
 aime l'auxiliaire *avoi* 174.  
*c'est vous qui va* 187<sub>2</sub>.  
*pas faire, Charles!* 202.  
 préfère l'indicatif au subjonctif 215, 218.  
 aime la coordination 221, 371 Rem. 3.  
 préfère le conditionnel au subjonctif: *fusserais* 240<sub>2</sub> Rem.  
 l'infinitif exprimant un but 256<sup>bis</sup> Rem. 258<sup>bis</sup>.  
*c'est pour de rire* 267.  
*dites voir* 267<sup>bis</sup>.  
 se sert d'*avoi* comme auxiliaire de temps 307.  
*Je suis été* 307.  
 le peuple ne se sert plus du passé défini 311, 312.  
 remplace le passé antérieur par le plus-que-parf. composé 313.  
 met et au début d'un réct 323.  
 aime les phrases simples et simplifiées la construction de la substantive 342.  
*que* s'introduit dans les phrases adverbiales et même dans les phrases principales 345 Rem. 4.  
*si que* = si 358.  
*tel... que* = quelque... que 367<sup>bis</sup>.  
 apud „dans” en latin archaïque 385.  
*un fils à papa* 402.  
 emploie *dedans* et *dessous* comme préposition 416, 417.  
 supprime la négation *ne* 429.  
*Il est plus riche que non pas vous* 434.  
*ne va pas rien dire* 434 Rem. 1.  
*plus souvent* 434 Rem. 2.

**Latin (Le)**  
 a des traces d'un locativus et d'un instrumentalis 2.  
 distingue les fonctions par des désinences 3, 377—383.  
 ne connaît pas l'article 6, 28, 38.  
 ne peut pas comme le français substantiver toutes les parties du discours 11.  
 est riche en adjectifs 42.  
 a un comparatif et un superlatif synthétiques 43.  
 non-accord de l'adjectif 44.  
 a des noms de nombre distributifs et multiplicatifs 51.  
 n'exprime pas le pronom sujet 59.  
 n'a pas de pronom spécial pour la 3<sup>e</sup> pers. 58.

n'exprime pas toujours le pronom possessif 79, 83.  
 sous est un pronom réfléchi 83.  
 a trois pronoms démonstratifs *hic*, *iste*, *ille* 89.  
 fait accorder le pronom avec le prédicat 94.  
 aime les phrases relatives 109, 131.  
 aime la forme verbale en *-or* 154 et suiv.  
 a des déponents 154, 157.  
 a une forme synthétique pour le passif 154, 155.  
*itur*, *on va* 178.  
 la phrase objective présente une grande variété de formes 208, 342.  
 emploie le subjonctif dans l'interrogation indirecte 221.  
 ne connaît pas les relatives dépendant d'un superlatif 230.  
 se sert du subjonctif imparf. ou plus-que-parf. dans les phrases hypothétiques 238c.  
 met le subjonctif après ut consécutif 247.  
 ne connaît pas de conditionnel 252.  
 connaît le supin et le gerundivum 255.  
 ne connaît guère l'infinitif prépositionnel 258<sub>2</sub>.  
 a développé la construction dite A.c.I. 269.  
 emploie plus souvent le part. prés. que l'ablatif du gérondif 4, 278.  
 le part. passé est toujours variable 287.  
 les temps passés de l'actif sont des formes synthétiques 305.  
 l'indicatif du futur est une forme synthétique 314.  
 a des conjonctions, des pronoms, des adverbes, des verbes négatifs 421.  
 a une construction beaucoup plus libre que le français 4, 435.

**Latinisme**  
*ils* = *on* 64.  
 non-emploi du pronom sujet 61.  
 le pronom démonstratif s'accorde avec le prédicat 94.  
 extension de *lequel* 121.  
 emploi de la phrase relative là où le français actuel met une proposition coordonnée 131.  
 emploi du subjonctif après *comme* 235, 237.  
 emploi du subjonctif dans la consécutive 248.  
 emploi de l'infinitif sans préposition 267.  
 fréquence de l'A.c.I. au xvi<sup>e</sup> siècle 272.  
 variabilité du gérondif 280.

variabilité du participe passé 288.

#### Lieu

exprimé par une phrase adverbiale 232.  
 passage de *où que* au sens de temps 348, 353.  
 exprimé par une relative 347bis.  
 passage du sens local au sens figuré:  
 versus, adversus 378bis, 398, 398bis.  
*in* 378bis, 387.  
*ad* 399.  
 exprimé par l'ablatif ou par des prépositions 383.  
*in*, *en* 387.  
*vers*, *devers*, *envers* 398, 398bis.  
*inter*, *entre* 390.  
*per* et *par* 392.  
*pro* 393.  
*foris*, *casa* 413.  
*long*, *proche*, *présent* 414.  
*près*, *après*, *auprès* 415.  
*sous*, *dessous* 416.  
*enz*, *dans*, *dedans* 388, 417.  
*devant*, *avant* 418.  
*parmi* 419.  
*entour*, *environ* 419bis.

#### Locativus

exprimé en latin par des terminaisons ou par des prépositions 2, 383.  
*en* et *à* en français 387, 401.

#### Logique

rôle de la logique 440, 453, 455.

#### MALHERBE

admet l'omission de l'art. indéfini 40<sub>5</sub>.  
 écrit indifféremment *mil* et *mille* 54.  
 exige la répétition du sujet après *car* et *mais* 68e.

distingue *dont* de *d'où* 124.

condamne *poursuivre autres* 142.

blâme *un autre pour une autre* 142.

aime à substantiver l'infinitif 260.

blâme des phrases comme *Roland*

*regarde tout qui a l'âme saisie* 452.

#### Manière

passage du sens de manière à celui de temps: *quomodo* 346, *ainsi com* 348, 353.

au sens final: *com* 369 Rem.

au sens causal: *quomodo comme* 355.

exprimée par une subordonnée 247, 248, 371—373.

par un gérondif ou un participe 278.

par un ablatif ou par des prépositions 382d.

*in* 387f.

*per* et *par* 392 III.

- ad, à 400f, 401.
- MAROT (CLÉMENT)**  
propose la règle actuelle du part. passé conjugué avec *avoir*, mais il ne l'applique pas lui-même 290.
- MAUPAS**  
déclare que le relatif *que* n'est point nominatif 111.  
a bien vu la valeur des passés défini et indéfini 312 Rem. 2.  
condamne *il en y a* 443b.
- MAUPAS fils**  
donne *milliace* 55.
- MAUPASSANT (GUY DE)**  
a beaucoup employé le passé défini 311.
- MEIGRET**  
donne une série de multiplicatifs 51 Rem.  
préfère *quatre vingts à huitante* 52.  
donne *milliard* 55.  
exige *moi, toi* comme sujet tonique 61.  
rejette *celui l'a inventé* 103.  
conjugue encore *douloir* 180.  
veut que le part. passé conjugué avec *avoir* reste toujours invariable 290.  
a essayé de définir l'emploi du passé défini 312 Rem. 2.
- MÉNAGE**  
établit la règle de l'accord de *tout* 47 Rem.  
adopte *le quinze janvier* 57.  
blâme l'emploi de *que* adverbe relatif 129.  
rejette la construction *Je me suis dite* 297.  
ne parle pas du passé défini 312 Rem. 2.  
d'après M. on ne mettait *en* que devant les noms de ville commençant par une voyelle 387bis.  
déclare que pour la place de l'adjectif l'oreille doit décider seule, 449.
- ment**  
les substantifs verbaux en *-ment* remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
- met**  
de suffixe il devient préfixe dans *metipsimus* 88.
- MOLIERE**  
est archaisant 143.
- MONTAIGNE**  
a six articles partitifs sur dix cas sans article 31.  
n'applique pas la règle de l'accord du part. passé 290.  
ajoute des *pas* là où ils manquaient p. 321, note 2.
- Moyen**  
exprimé par l'ablatif 382a.
- exprimé par *en* 387bis.  
per et *par* 392 III.  
*pour* 398 IIIA.
- Nécessité**  
mode après les expressions de nécessité 220b.  
l'infinitif + *habere* exprime la nécessité 240<sub>3</sub>, 252, 315.
- Négation** 421—434.  
particules, conjonctions, pronoms, ad-  
verbes, verbes négatifs en latin 421,  
422.  
*non* devant des verbes 422<sub>5</sub>, 430.  
*ne*: (*nen*), *nenni*; *ne* seule négation  
424—426.  
*giens, mie, goutte, pas, point, guère*  
427—429.  
conséquences de l'emploi régulier de  
*ne*; chute des mots négatifs 431, 433,  
affaiblissement du sens de *nullus* et  
de *nec* 432, de *numquas* et de  
*ninguno* en espagnol 432 Rem.  
pléonisme 434 Rem. 1.  
*plus souvent* 434 Rem. 2.  
la négation dans le second terme d'une  
comparaison 251, 434.  
*Je n'ai pas d'amis* 33.  
*Je n'ai plus, de souci* 35.  
*il n'est homme qui* 40, 1.  
exprime l'irréalité 200, 201.  
verbes qui expriment la négation 215.  
*que non, qui nenni* phrases substanti-  
ves 343.  
négation d'une cause: *non quod,*  
*non quo* 334 Rem. 2.  
construction d'un impératif négatif 441.
- Neutre**  
*le beau, le moi* 11.  
*il et el* neutres 62 et Rem. 2.  
le neutre 72.  
*en et y* 78.  
*o, ço, ceci, cela* 90, 98—100.  
*qui et que* relatifs 115—117.  
*quoi* relatif 118, 119.  
*dont et où* relatifs 125, 127.  
*dont et où* interrogatifs 133.  
*qui, que et quoi* interrogatifs 135, 136.  
*quel et lequel*, 139 IV, 140.  
*el* = autre chose 141.  
*tout* 149.  
verbes neutres ou sans complément  
192.
- Nom de nombre** 51—57.  
chute des distributifs et des multipli-  
catifs 51.  
numération par *vingt* 52.

duodeviginti remplacé par decem et octo 53.  
*mil et mille* 54.  
*million, milliard, milliase* 55.  
 accord de *un, vingt et cent* 56.  
 ordinaux 57.  
 unus devenu article indéfini 38.  
*un* employé comme pronom indéfini 144.

**Noms propres**  
 de personnes 14.  
 géographiques 15, 387bis.  
 de ville 15, 377, 383, 387bis.

**Normand (Le)**  
 emploie le pronom enclitique dans *por veoir me*.

**Opposition. Voir Concession.**  
 exprimée par *contra, adversus, in, contre* 386.

**Optatif**  
 exprimé par un mode spécial en grec 203.  
 en latin 203.  
 en français 205.  
 phrase conditionnelle, qui exprime plutôt un désir 239, 359.  
*ne* dans les phrases optatives 426.  
 place du verbe dans les phrases optatives 438.

**Ordre des mots** 485—455.  
 plus important en français qu'en latin et dans d'autres langues romanes pour la clarté de la phrase 3, 4, 435.  
 place du verbe: *esse*, puis les autres verbes à la seconde place de la phrase 436.  
 place du sujet: deux constructions: le sujet se place devant le verbe; il suit le verbe, quand celui-ci est précédé d'un autre mot 437.  
 place du sujet dans les phrases optatives et interrogatives 438, 439.  
 la particule interrogative *ti* et *enne* 439 Rem. 1 et 2.  
 le rythme de la phrase a amené la place des pronoms compléments devant le verbe 440.  
 la place des pronoms par rapport à l'impératif s'explique aussi par le rythme de la phrase 441.  
 le pronom tonique devant le verbe 69, 442.  
*je le vous promets* et *je vous le promets* 443.  
 place des pronoms devant l'auxiliaire 440.  
 place très libre du prédicat et de l'adverbe 445. 447,

le régime placé devant le verbe 446.  
 l'adjectif attributif n'a pas de place fixe 448, 449.

les pronoms possessifs toniques devant ou après le substantif 80, 450.

un génitif placé en latin devant, en français après le nom 451.

la place de la subordonnée plus libre dans la vieille langue qu'actuellement 452.

place du participe passé par rapport à l'auxiliaire 309a, 437.

thèse de Mlle E. Richter 453—455.

**Orthographe. Voir Phonétique.**

particularités syntaxiques qui se réduisent à une question de graphie p. 25 *note* 1, 46, 47, 47bis, 48, 54, 56, 70, 280, 286, 287, 297.

**OU DIN**

~ fixe l'emploi de *mil et mille* 54.

· déclare que *qui* prépositionnel ne se rapporte pas aux choses 114.

admet *lequel* adjectif 122.

préfère *un homme qui* 123.

dit: *J'ay veu aujourd'huy*, mais: *Hier je vis Monsieur* 310.

a bien vu la valeur des passés défini et indéfini 312 Rem. 2.

déclare *jouste* vieilli 391.

condamne *il en y a* 443b.

**PALSGRAVE**

donne *unes balances, besaces, chausses; unes armes* 41.

réclame *moi, toi* comme sujet tonique 61.

traduit *all is ours* par *tout est à nous* 81.

donne *c'est une chose que ne dure guayres* 111.

dit encore *l'homme en quoy je mettoye ma fiance* 119.

donne *quelconque accusation que* 130.

connaît *dont luy souviendrait-il?* 133.

fournit *quantes gens, quantes foys, quantes choses* 134 Rem.

déclare *nessun* vieilli, 146 Rem.

ne connaît pas *chaque* 148.

veut que le part. passé s'accorde toujours avec son complément 290.

appelle *j'ai fait* un passé défini 312 Rem. 2.

signale l'absence de *de* dans *la robe mon maistre* 408.

**Participe**

précédé d'un pronom tonique 69.

participe absolu 284.

participe conjoint 284.

**Participe passé** 282—297.  
 précédé de *celui* 108.  
 construit avec un datif 274<sup>bis</sup>.  
 employé comme substantif, comme préposition 283, 384, 411c, 415.  
 peut avoir un sens actif 283.  
 participe passé conjoint et absolu 284.  
 emploi prédicatif avec des substantifs, employé comme sujet 285.  
 précédés d'une préposition 285 et Rem. accord et non-accord du part. conjugué avec *être* 286.  
 l'accord de *aimé* se réduit à une question de graphie 287.  
 accord et non-accord du part. passé conjugué avec *avoir* en vieux français 285, 309c, 463.  
 grande liberté; le part. s'accorde parfois même avec le sujet 289.  
 opinions des grammairiens au xvi<sup>e</sup> siècle 290.  
 règle de Marot 290.  
 règles bizarres établies par les grammairiens du xvii<sup>e</sup> siècle 291, 292.  
 état des choses en français moderne 293, 294, 309c.  
 le part. des verbes unipersonnels reste invariable 295.  
 le part. suivi d'un infinitif 296.  
 le part. des verbes pronominaux s'accorde en vieux français toujours avec le sujet 297.  
 avec *habeo* il équivaut au perfectum grec: *urbem captam habeo* 302.  
 évolution de *habere* et *esse* + part. passé 306, 307, 308, 309.  
 l'unité n'est pas encore complète 309.  
 forme avec *que* des locutions conjonctionnelles: *vu que*, *considéré que*, *attendu que* 356, *hormis*, *pourvu*, *posé*, *supposé que* 360.

**Participe présent**  
 lutte entre le participe présent et le gérondif 278—281.  
 il est supplanté par le gérondif dans ses fonctions verbales 278, 279.  
 il reste comme adjectif 280.  
 emploi savant du participe présent 280, 281<sup>bis</sup> Rem. 1.  
 participes à sens dégénéré 281<sup>bis</sup> Rem. 2.  
 avec *être* il exprime la durée 299.  
 employé comme préposition 384, 411, 415.

**Partitif. Voir Article partitif.**  
 l'idée partitive exprimée par le génitif 378 *Id.*  
 par la préposition *de* et *de* 403, 404 405d.

**Passé** 301—313.  
 le passé peut exprimer une vérité générale 298.  
 pertes de plusieurs formes du passé 305.  
 nouvelles formations: *habere* et *esse* avec part. passé 306—313.

**Passé antérieur**  
 à la place du passé simple 304<sup>bis</sup> Rem. 2b.  
 la vieille langue le préfère au plus-que-parf. 313.  
 la langue populaire le remplace par le plus-que-parf. composé 313.

**Passé défini**  
 remplace dans la vieille langue l'imparfait 304, 304<sup>bis</sup>.  
 a été longtemps employé pour le passé antérieur ou le plus-que-parfait 304<sup>bis</sup> Rem. 2c.  
 exprime parfois le résultat de l'action 310.  
 il recule devant l'imparfait et le passé indéfini 311, 312.  
 le peuple ne le connaît plus, il subsiste dans le Sud et dans l'Ouest 311.

**Passé indéfini**  
*Je suis venu* remplace *je vins*; *j'ai vu* remplace *je vis* 286, 287.  
 origine 306, 307.  
 l'unité entre participe et auxiliaire est incomplète 309.  
 le passé indéfini marque d'abord un état, puis une action 310.  
 il supplante peu à peu le passé défini état, puis 310, 311, 312.  
 remplacé par le futur antérieur 317.  
 il est employé lui-même au lieu du fut. antérieur 318.

**Passif**  
 en latin 154, 155, 160<sup>bis</sup> p. 101, notes 2 et 3.  
 en roman: inconvéniént du verbe *esse* 156.  
 autres auxiliaires du passif 156.  
 forme pronominale 160<sup>bis</sup>, 161, 166 avec Rem., 167.  
 le passif d'un verbe comme pluit 176.  
 le passif d'un verbe neutre 178.  
 l'infinitif à sens passif 273.

**PATRU**  
 écrit l'adverbe *même* avec ou sans s 47<sup>bis</sup>.  
 condamne l'omission de *le*, *la*, *les* devant *lui* et *leur* 74.  
 blâme l'omission du pronom dans les locutions comme *il (en) est* 78.  
 veut qu'on dise *quelque qu'il soit* 145.  
 critique les règles que Vaugelas donne sur l'accord du part. passé 291.

## PELETIER DU MANS

donne *milliard* 55.

## Perfectum

Perf. historicum et perfectum praesens 302.

le perf. praesens rendu aussi par le part. passé avec *habeo* 302.

le plus-que-parfait avec le sens d'un parfait 302 Rem., 304<sup>bis</sup> Rem. 2a et b.

le parfait remplaçant le plus-que-parfait 304<sup>bis</sup> Rem. 2c.

le perfectum grec a disparu, l'aoriste est resté 304<sup>bis</sup> Rem. 1.

## Périphrase grammaticale. Voir Conjugaison périphrastique.

*c'est à vous que je parle* 129.

*qu'est-ce qui* 135, 136.

*qui est-ce qui* 138.

*est-ce que* 439.

## Phonétique. Voir Orthographe.

influence des changements phonétiques sur la syntaxe 5, 11, p. 25 *note* 1, 59, 60, 70, 280, 287, 292, 315, 377.

## Phrase causale. Voir Cause.

demande l'indicatif ou le subjonctif 236, 237.

amenée par *quand, comme* 357.

amenée par *que* seul 355.

amenée par *pro (so) que, vu que, à cause que*, etc. 356.

confusion entre l'adverbiale et la relative: *par quoi* au lieu de *par ce que* 357 Rem. 2.

## Phrase comparative. Voir Comparaison.

indicatif dans la phrase d'égalité 250.

subjonctif parfois dans la phrase d'inégalité 250, 251.

amenée en latin par toute sorte de conjonctions, d'adverbes, de pronoms 374.

amenée en français par *comme, que* et *de* 374<sup>bis</sup>, 376<sup>bis</sup>.

exprimée par une phrase coordonnée: *plus . . . plus* 375.

emploi de la négation 251, 426 *lle*, 434.

## Phrase concessive. Voir Concession.

emploi de l'indicatif, du subjonctif, du conditionnel après les conjonctions concessives 244, 245.

## Phrase conditionnelle. Voir Condition.

passé facilement à la causale, à la concessive, à la temporelle 238.

mode dans la conditionnelle. Voir Subjonctif.

une conditionnelle figurant comme

second membre d'une comparaison 251. amenée par *si* et d'autres conjonctions 358—360.

## Phrase consécutive. Voir Conséquence.

subjonctif en latin classique, puis l'indicatif 247—248.

suppression de la phrase consécutive 249.

non-emploi de la conjonction 249.

amenée par *que* avec ou sans corrélatif 372, 373.

## Phrase finale. Voir But.

demande le subjonctif, parfois le futur de l'indicatif 246.

exprimée par le subjonctif seul 370.

amenée par *que, pour(ce)que, afin que*, etc. 369, 370.

## Phrase locale. Voir Lieu.

demande l'indicatif 232.

## Phrase relative. Voir Pronom relatif.

mode dans la relative 225—231.

fusion de la relative avec un A.c.I. 275—277.

emploi de la négation 426.

## Phrase substantive

annoncée par *ce* 95.

la phrase relative employée substantivement 112.

mode dans la substantive 207—224.

plusieurs constructions en latin 342.

*que* et *comment* en français 343.

*ce que* et *de ce que* 344.

emploi de la négation 426 *llb* et *c*,

## Phrase temporelle. Voir Temps.

indicatif dans la phrase de postériorité 232<sup>bis</sup>.

indicatif et subjonctif dans la phrase d'antériorité et de simultanéité 233—

235, amenée par *quand* et *comme* 347.

par l'adverbe relatif *que* 347<sup>bis</sup>.

par des combinaisons dans lesquelles entre *que*, adverbe ou conjonction 348, 350, 351, 352, 353. Voir Conjonctions.

## Picard (Le)

emploi *ce* comme article 8 Rem.

## PLAUTE

a souvent l'indicatif dans l'interrogation indirecte 221.

emploie l'infinitif final 258<sup>a</sup>, 262, 267<sup>bis</sup>.

connait la construction *iubeo ut* 270.

se sert de la construction *video eum venire* 270<sup>b</sup>.

emploie la construction *dico hoc fecisse* 271<sup>a</sup>.

## Pléonasme

du pronom sujet 63, 439.

- de *debere* et *posse* 204<sup>bis</sup>, 205.  
de la négation 422<sup>b</sup>, 430, 434 Rem. 1.
- Pluriel. Voir *s* final.  
le pluriel de politesse 46<sub>2</sub>,  
marqué par la forme de l'article 5,  
11, 13, 27.  
*cent* et *vingt* 56.  
*nous* et *vous* 66.
- Plus-que-Parfait de l'Indicatif  
avec le sens d'un passé simple en  
latin 302 Rem.  
en français 304<sup>bis</sup> Rem. 2.  
le passé simple remplaçant le plus-  
que-parfait 304<sup>bis</sup> Rem. 2c.  
le plus-que-parf. latin a pris la valeur  
d'un conditionnel en provençal, en  
espagnol, en portugais et dans l'Italie  
du sud; en espagnol on trouve encore  
le sens primitif 240 Rem. 1, 308 Rem.  
il est rare dans la vieille langue qui  
préfère le passé ant. 313.
- PORT-ROYAL  
critique les règles que Vaugelas donne  
sur l'accord du part. passé 291.
- Portugais (Le)  
connaît l'emploi de *suus* se rapportant  
à un possesseur au pluriel 83 Rem. 1.  
emploi périphrastique du pronom posses-  
sif 84.  
se sert de *ter* comme auxiliaire de  
temps 307 Rem. 2.  
a *esse* comme auxiliaire du passif 156.  
a développé le sens modal du plus-que-  
parfait de l'indicatif 308 Rem., 240  
Rem. 1.  
place *entre* devant les substantifs figu-  
rant comme sujet 390 Rem.
- Possession  
exprimée par la terminaison du génitif  
et du datif 83, 378, 379.  
par la préposition *de* 408.  
par la préposition *à* 83 Rem. 2, 84,  
402.  
par *dont* 125.  
par le pronom possessif 70—85.
- Possibilité  
mode après les expressions de possi-  
bilité 220b.
- Prédicat  
emploi de l'article défini devant le  
prédicat 21.  
emploi de l'article partitif devant le  
prédicat 36.  
emploi de l'article indéfini devant le  
prédicat 40<sub>2</sub>.  
pronom personnel prédicat 72.  
pronom possessif prédicat 81.  
le prédicat est un infinitif 94, 257, 258.
- le prédicat est un pronom relatif 111, 116,  
le prédicat est un participe passé 234.  
e prédicat en tête de la phrase 437<sub>2</sub>,  
445.  
place du prédicat 445.
- Prépositions 377—420.  
sont en lutte avec les désinences  
flexionnelles dès l'époque classique 2,  
377, 420.  
emploi et non-emploi de l'article après  
la préposition 20, 37, 40<sub>2</sub>.  
l'infinitif et le gérondif prépositionnels  
258<sub>2</sub>, 258<sup>bis</sup>, 262—268.  
*ab urbe condita*, *avant ce jour fini*  
285.  
prépositions qui se confondent avec  
des conjonctions 321, *ainz* 416.  
devant une phrase subordonnée 98,  
344, 348, 350—354, 356, 360, 366,  
370, 373, 374<sup>bis</sup>, 378<sup>bis</sup>.  
le génitif et les prépositions *in*, *erga*,  
*adversus*, *contra*, *de*, *pour*, *vers*,  
*envers* 378, 378<sup>bis</sup>.  
le datif et les prépositions *in*, *ad*,  
*erga*, *adversus* 379.  
l'ablatif et les prépositions *ab*, *ex*, *ad*,  
*in*, *cum*, *per*, *prae*, *propter*, *de*,  
*en*, *avec*, *par* à 381—383.  
prépositions latines qui sont restées:  
*apud*, *od*, *contra*, *contre* 384<sup>bis</sup>  
—386.  
*in*, *en*: remplacé dans beaucoup de  
cas *par sur* et *dans* 387—389.  
*intra*, *entre*, *iuxta*, *jouste* 390—  
391.  
*per*, *par*: sens local, temporel,  
figuré (instrument, cause, agent,  
manière), distributif 392, 100.  
*pro*, *pour*, *secundum*, *selon*,  
*sine*, *sans*, *super* (*supra*), *sur*,  
*ultra*, *outré* 393—397.  
*versus*, *vers*, *devers*, *envers*: sens  
local, temporel, sentiment; différen-  
ciation entre *vers* et *envers* 398,  
398<sup>bis</sup>.  
*ad*, *à* remplace l'ablativus instru-  
menti, modi, loci, temporis, pretii et  
le datif 399—402, 379; — devant  
le gérondif et l'infinitif 262—265, 267,  
268<sup>bis</sup>; — l'agent précédé de *à* 274.  
*de*, *de*: supplante *ex* et *ab*,  
l'ablativus instrumentalis, causae et  
mensurae, le génitif 403—409,  
378<sup>bis</sup>, 381, 382; voir aussi Ar-  
ticle partitif; — après une  
expression quantitative 38; — de-  
vant un adjectif 32, 36; — après  
une négation 33, 35, 405d; —

- suivi de *là* ou de *cela* 100; — suivi d'un pronom relatif 125; — devant l'infinitif 264—268bis, 407; — après un comparatif, 376bis, dans les autres langues romanes, en grec, en hébreu 376bis Rem. 1 et 2; — *La Bible Guiot*, mais *Li Romanz d'Athis* 408 Rem. 1; — *le fripon de valet, la coquine de Toinette, la ville de Paris*, 408 Rem. 2; — *de* entre dans plusieurs combinaisons: conjonctions 344, 373; — adverbess et prépositions 409, 412, 419bis.
- nouvelles formations 410—419bis.
- foris, hors, casa, chez; long, proche présent, sauf; participes et gérondifs; adverbess 411—416.
- dans, dedans, dessus, dessous, devant et avant, avec, parmi, etc. 417—419bis.
- Présent**  
 exprime un moment du présent 300.  
 exprime une vérité générale 298.  
 s'emploie pour le futur et le passé 300, 318.  
 le présent historique très fréquent en latin vulgaire et en vieux français 300, 303, 310.  
 le passé indéfini est originairement un temps présent 302, 306, 309, 310.  
 le passé défini a parfois le même sens: memini, j'ai perdu 302, 306, 310.
- PRISCIEN**  
 donne une liste de *verba communia* 157.
- Proclise**  
 de l'article 6 et suiv.  
 du pronom personnel sujet 61, 62, 63.  
 du pronom possessif latin et français 80.  
 le pronom personnel complément, d'énclitique qu'il était souvent, devient toujours proclitique 69, 440, 441, 443.  
*en* et *y* 78.  
*que* relatif et interrogatif 115, 128, 136.  
 conjonctions 320—376bis.  
 prépositions 377—420.  
 la négation *ne* 424.
- Pronom démonstratif** 87—108.  
 valeur démonstrative et déterminative 87.  
 disparition de *is*, *idem*, *ipse* 88.  
 chute de *hic* 89.  
 traces de *hoc*, *iste* et *ille* 90—91.  
 fonctions de *ce* 93—100,  
*ce* et *il* 93: — employé comme sujet 93—95; — comme régime 96—98; — *por ce que, de ce que, à ce que, jusqu'à ce que, selon ce*  
*que* 98, 251, 344, 351, 370, 374bis;  
 — *ceci* et *cela* 100; — *ce* employé comme article 8 et Rem.  
*ça* sujet d'un verbe impersonnel 62 Rem. 3, 100, 180.  
*il* = *cela* 62, 98, 180.  
*ça* pour des noms de personne 100.  
*ille* en latin archaïque, classique, post-classique 6, 7.  
*ille* se place en roumain après le substantif 10.  
*le* < *illo* 24 Rem. 2 (*por le plus tost aler*).  
*ille* devenu pronom personnel 58.  
*ille* devenu article défini 6—26,  
 le génitif de *ille* a la valeur d'un pronom possessif 83.  
*ille* prend la place de *is* 88.  
 la distinction entre *cist* et *cil* s'efface; adjonction de *ci* et de *là* 101.  
*ils* s'emploient comme substantif et comme adjectif 102.  
*celui* employé comme pronom déterminatif 103.  
 emploi de *celui* en français moderne 104—108.  
**Pronom déterminatif** 87, 90, 104—108, 344, 351, 356, 360, 370, 374bis.  
**Pronom indéfini** 141—150.  
 Chute de plusieurs pronoms latins 141, 421<sub>2</sub>, 433a.  
*autre, autrui* 142.  
*auques, aucun* 143.  
*un* comme pronom 144.  
*quel . . . que* et *quelque, quelqu'un* et *quelque chose* 145.  
 accord de *quelque* 48, 145.  
 emploi de *nul, aucun, personne, rien* 146—147, 433a.  
 emploi de *chacun, chaque, tout* et *on* 148—150.  
*on est belle* 46, 2.  
*ils* = *on* 64.  
*on* (l') p. 40 note 1.  
*on* = *je, tu, etc.* 65.  
**Pronom interrogatif** 132—140.  
 disparition de plusieurs pronoms latins 132bis.  
*quant* 134.  
*dont* et *où* 133.  
*qui* neutre, *qui . . . qui* 135.  
*c'est à qui* 135 Rem. 2.  
 emploi de *que* et de *quoi* 136.  
*comme quoi* 136 Rem. 1.  
 pronom dans l'interrogation indirecte 137.  
 périphrase de *qui* 138.  
*quel* 139, 140.

- le quel* 140.  
*ce que* 99.
- Pronom personnel** 58—78.
1. Sujet,  
 pas exprimé en latin 59.  
 il s'introduit de plus en plus dans la  
 langue 60, 61.  
 les formes toniques deviennent atones,  
 les formes du régime les remplacent 61.  
*te* forme atone du sujet 61 Rem. 1.  
 locutions affirmatives et négatives 61  
 Rem. 2.  
 introduction de *il* neutre 62.  
 sens démonstratif de *il* 62, 93, 180.  
 emploi de *el*, 62 Rem. 2, de *ça* 62  
 Rem. 3, 100.  
 emploi pléonastique du pronom sujet 63.  
 introduction du pronom atone dans  
*Moi, ai fait cela* 63d.  
 emploi du pronom sujet devant plu-  
 sieurs verbes successifs 63e.  
 emploi du pronom sujet devant un  
 impératif 63f.  
*ils* avec le sens de *on* 64.  
*on* pour la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> personne 65.  
*nous* et *vous* pour des singuliers 66.  
*il* et *ils* pour *elle* et *elles* 67.  
 périphrases 68.  
 place du pronom sujet 437, 438, 439.  
 2. Régime:  
 emploi de la forme tonique devant et  
 de la forme atone après la verbe 69.  
 confusion entre *il*, *lui* et *elle* 70.  
*leur* avec l's du pluriel 71.  
 accord du pronom 72, 73.  
 non-emploi dans une comparaison et  
 devant le datif 74.  
 un pronom complément de deux ver-  
 bes 75.  
 pronoms qui annoncent ou rappellent  
 un membre de phrase 76.  
 lutte entre *soi* et *lui* 77.  
*en* et *y* tiennent la place des pronoms  
 de la 1<sup>e</sup> et de la 2<sup>e</sup> personne 78.  
 fonctions de *en* 78.  
 emploi du génitif au lieu du pronom  
 possessif 84.  
 précédé de *à* 83 Rem. 2, 84.  
 place du pronom complément 440—444.
- Pronom possessif** 79—86.  
 le latin ne l'exprime pas toujours 79.  
 emploi des formes toniques et atones  
 80—82.  
 emploi du pronom suus et *son* 83.  
*son* = *leur* en vieux français et dans  
 d'autres langues romanes 83 et Rem.  
 le pronom possessif et le génitif du  
 pronom personnel 84.
- pronom possessif et article 85.  
 sens du pronom possessif 86.  
 place du pronom 80, 450.
- Pronom réfléchi**  
 suus pronom possessif réfléchi 83.  
 lutte entre *soi* et *lui* 77.
- Pronom relatif** 109—131.  
 deux fonctions 109, 128, 129, 131.  
 pronoms français 110.  
*que* sujet et prédicat 111, 115.  
*que* complément 115.  
 confusion entre *cui* et *qui*, *qui* et *qu'il*  
 111bis.  
 pronom relatif sans antécédent 112,  
 113, 116, 118, 125.  
 emploi absolu du relatif 113, 116<sub>s</sub>, 125.  
 précédé d'un antécédent 114, 117, 119.  
*faire que sages* 116<sub>s</sub>.  
*c'est un grand trésor que la santé* 116<sub>s</sub>.  
*quo!* 118—119.  
*lequel* 120—123, 131.  
*dont* 124—125.  
*où* 126—127.  
 l'adverbe relatif *que* 128—129, 347bis.  
 pronoms relatifs indéfinis 130, 225,  
 226, 361.  
 ces pronoms expriment la concession  
 ou la généralisation 226.
- Proposition infinitive** 269—277.  
 en latin classique 269, 269, 342.  
 extension en latin vulgaire et en français  
 270, 272.  
 restriction en latin vulgaire 269, 271,  
 342.  
 concurrencée par le gérondif accom-  
 pagné de son sujet 272, 236b.  
 emploi en français moderne 273, 275,  
 276.  
 remplacée par l'infinitif accompagné  
 d'un datif 274, 274bis.  
 fusion d'une relative avec une propo-  
 sition infinitive 277.
- Provençal (Le)**  
 connaît l'emploi de *soun* se rapportant  
 à un possesseur au pluriel 83 Rem. 1.  
 emploi périphrastique du pronom pos-  
 sessif 84.  
 connaît *on* < *unde* dans le sens de  
*ubi* et de *quo* 124 Rem.  
 a conservé *quinam* sous la forme  
 de *quina* (*quinha*) 132bis Rem.  
 datif éthique du pronom personnel  
 165 Rem.  
 a développé le sens modal du plus-  
 que-parfait de l'indicatif 240 Rem. 1,  
 308 Rem.  
 se sert parfois de *aller* + infinitif pour  
 exprimer un passé 307 Rem. 3.

- les deux éléments du futur sont séparables 316 Rem.
- se sert de *et* après une phrase subordonnée 324a Rem.
- et* = et cela 324d Rem.
- emploi fréquemment *si* = et 327.
- nec* > *ni* 328 Rem.
- mais = plus que 333 Rem.
- a gardé des traces de *quamdiu* 347.
- perte du sens d'intensité de *tout que* 364 Rem.
- per a supplanté *pro* 393, II Rem.
- Quantité**  
emploi de l'art. partitif après un substantif, ou un adverbe de quantité 33.
- RABELAIS**  
emploi de l'article partitif 31.  
R. n'applique pas la règle de l'accord du part. passé 290.
- RAMUS**  
exige l'emploi du pronom sujet 61.  
réclame *moi, toi* comme sujet accentué 61.  
propose la règle actuelle du part. passé conjugué avec *avoir* 290.
- Réalité**  
l'indicatif est le mode de la réalité 200, 201.
- Régime. Voir Complément.**
- Restriction**  
exprimée par la relative 225, 229e.  
exprimée par *mais, néanmoins, toutefois, pourtant* 334, 336.
- Rhétoroman (Le)**  
connaît l'emploi de *suus* se rapportant à un possesseur au pluriel 83 Rem. 1.
- RICHELET**  
déclare *combien que* = quoique hors d'usage 365.
- ROLAND (Le)**  
ne connaît pas *lequel* 121.
- Roumain (Le)**  
place l'article défini après le substantif 10.  
a perdu le participe présent 279 Rem.  
se sert toujours de *a avea* comme auxiliaire de temps 307.  
*si* de *sic* a supplanté *et*.  
emploi étendu du réfléchi 77 Rem. 3.  
la forme pronominale exprime la voix passive 166 Rem.  
met de *clt* après un comparatif 376bis Rem. 1.
- Rythme**  
de la phrase 69, 436, 440, 453—455.  
règle rythmique changée en règle syntaxique 436, 441.
- s final**  
chute 11, 27, 47, 47bis, 56, 280.
- SAINT AUGUSTIN. Voir AUGUSTIN.**  
dit *septem per septem* 51.
- Scarron**  
est archaisant, 61, 143.
- SERMENTS DE STRASBOURG**  
ne connaissent pas l'article 39.
- Style indirect** 213, 214.  
le subjonctif mode du discours indirect 209, 221. 229f, 231.  
après *ut* consécutif 247.
- Style indirect libre** 213, 345 Rem. 3.
- Stylistique**  
périphrases 68 note 1.
- Subjonctif** 203—251.  
subjonctif dans la phrase simple 203—206.  
deux groupes de subjonctifs en latin 203  
*hortativus, dubitativus, optativus, concessivus, potentialis et modestiae* 203.  
d'autres constructions qui ont la même valeur 204.  
périphrase du subjonctif à l'aide de *debere* et *posse* 204bis.  
le subjonctif en français 205.  
le conditionnel et l'auxiliaire *devoir* 206:  
*Qui vive?* 206 Rem.  
subjonctif dans la phrase substantive 207—225.  
le latin connaît une grande variété de constructions 208.  
la proposition infinitive remplacée par des conjonctions 209, 342.  
subjonctif puis indicatif en latin vulgaire 209.  
subjonctif après les verbes de la pensée 210.  
indicatif après les mêmes verbes 211.  
subjonctif si la subordonnée précède 212.  
style indirect libre 213.  
mode après les verbes de doute et de négation 215.  
après les verbes de volonté 214, 216, 217.  
après les verbes affectifs 218, 219.  
après les expressions de certitude ou de vraisemblance, de nécessité, de possibilité et de volonté 220.  
subjonctif dans l'interrogation indirecte en latin 221.  
indicatif et subjonctif en vieux français, à côté d'autres constructions 222.  
le subjonctif est rare en français moderne 223.

- remplacé par l'indicatif et l'infinitif 224.
- subjonctif dans la phrase relative 225—231.
- emploi très étendu du subjonctif en latin 225.
- le subjonctif après *quicumque* 226.
- sens final et concessif 228.
- irréalité de l'antécédent tel qu'il est déterminé par la relative 229.
- que je sache* 229e.
- subjonctif après un superlatif et après *tout* 230.
- il n'y a que la directrice qui sait le turc* 229 Rem.
- si c'était elle qui envoyât les billets* 229 Rem.
- subjonctif dans la phrase adverbiale 232—251.
- il s'introduit de plus en plus dans la phrase d'antériorité 233, 234.
- subjonctif après *comme* par l'influence latine 235, 236.
- une cause irréaliste au subjonctif 236.
- emploi du subjonctif dans la phrase conditionnelle 238—240, 243, 358, 359.
- exprime seul la concession 244, 361, 362b.
- se trouve après plusieurs conjonctions concessives 245.
- se trouve dans la phrase finale 245.
- se trouve dans la phrase consécutive 247.
- cet emploi se restreint en latin vulgaire et en français 247, 248.
- se trouve parfois dans la comparative d'inégalité 250, 251.
- le subjonctif remplacé par le conditionnel 239b—241, 245, 253, 254.
- Subordination.** Voir **Coordination.**
- Substantif 1—4.**
- fonctions 1.
- les cas latins 2, 377—383.
- précédé de prépositions 2, 377—420.
- place 3, 437—439, 446, 451.
- employé avec un attribut 4; voir **Adjectif et Nom de Nombre.**
- avec article 5—41; voir **Article.**
- infinitif employé comme substantif 69, 257—261bis.
- substantif indéterminé 78.
- répétition du substantif 104.
- plusieurs substantifs comme sujet 189.
- collectifs; voir **Collectifs.**
- les substantifs verbaux remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
- employé comme préposition 384, 411a, 413.
- pas, point, mie* deviennent des adverbes négatifs 427—429.
- Substantification**
- possible en français, grâce à l'article 11. de l'infinitif 257—261bis.
- Substitution**
- de pronoms; voir **Pronom personnel.**
- Suédois (Le)**
- met l'article défini après le substantif 10.
- Sujet**
- emploi de l'article défini 19.
- emploi de l'article partitif 36.
- pronom sujet 59—67, 95.
- précédé de *de* ou de *entre* 266, 390.
- Suisse (La)**
- garde *septante* et *nonante*.
- Superlatif**
- superlatif relatif remplacé par le comparatif 24.
- il prend l'article 24.
- mode dans la relative après le superlatif 230.
- Supinum**
- remplacé par d'autres constructions 255.
- SYLVIUS**
- veut que le part. passé s'accorde toujours avec son complément 290.
- a essayé de définir l'emploi du passé indéfini 312 Rem. 2.
- Temps 298—319.**
- exprimé par une adverbiale 235, 346—353.
- par le participe présent et le gérondif 278.
- par un ablatif ou par des prépositions 333.
- par *contre* et *vers* 386, 398 II, 398bis.
- par *per* et *par* 392 II.
- passage du sens de simultanéité au sens adversatif: *pendant* et *tandis que* 336 et Rem., 348.
- au sens causal: *puls que* 352, *cum* et *quando* 354, *dès que* 356.
- du sens de manière à celui de temps: *ainsi que* 348, 353.
- de l'idée de but au sens temporel: *pour* 393 IIIe.
- du sens local au sens temporel: *ad, près, après, sous* 399, 415, 416, *avant* et *devant* 418.
- changement de temps: *voluerat* = *volebat*; *cantavero* = *cantabo*; *cantassem* = *cantarem*; *cantare habebam* se rapporte au présent 352.

## VAUGELAS

blâme l'emploi de l'article devant *Aristote et Plutarque* 14 Rem. (p. 388).  
 veut qu'on place l'article devant les superlatifs 24 Rem. 1.  
 demande l'article dans *c'est une chose glorieuse* 40<sub>4</sub> Rem.  
 écrit *le cœur et la bouche ouverte* 45.  
 ne voit pas clair dans l'évolution de tout 47 Rem.  
 écrit *demi-heure, nu-jambes, mesme(s)* 47bis.  
 donne *six-vints* 52.  
 écrit *vingt et un an et vingt et un chevaux* 56.  
 veut qu'on dise *chapitre neufviesme, Henry quatriesme* 57.  
 donne des règles pour l'emploi du pronom sujet 61.  
 condamne *quiconque veut vivre en homme de bien, il doit* 63a.  
 demande la répétition du pronom sujet après *car* et *mais* 68e.  
 admet *je la suis* (scil. *malade*) 72 Rem.  
 blâme l'omission des pronoms compléments 74 et 75.  
 déclare que *soy* ne se rapporte pas au pluriel 77 Rem. 1.  
 blâme l'emploi de *y* pour *lui* 78.  
 rejette *un mien frere* 80 Rem.  
 constate l'emploi de *ce* devant *être* 94.  
 condamne *ce dit-on* 96.  
 n'approuve pas *en vostre absence et de Madame vostre mere* 104.  
 condamne *le voilà qu'il vient* 111bis.  
 déclare que *qui* prépositionnel ne se rapporte pas aux choses 114.  
 donne la règle actuelle du pronom relatif *quoi* 119<sub>3</sub>.  
 admet *lequel* pour éviter une équivoque 123a.  
 distingue l'emploi de *dont* de celui de *d'où* 124.  
 rejette *vers où* comme néologisme 127.  
 blâme l'emploi de *que* = *dont* 129.  
 déclare *quantes fois* vieilli 134 Rem.  
 n'approuve pas *qui... qui* 135 Rem. 1.  
 dit que *comme quoi* est très usité 136 Rem. 1.  
 condamne *quel... que* pour *quelque... que* 145.  
 déclare que *quelque*  $\approx$  environ est invariable 145.  
 penche pour *quelque chose* pronom neutre 145.  
 admet *je ne vois personne si heureuse* 146.

donne *je me souviens et il me souvient* 180 Rem.  
 prescrit *ce n'est pas moy qui l'ay fait* 187<sub>3</sub> Rem.  
 met le verbe au pluriel après *la plupart* 188.  
 déclare: *une infinité de personnes* régit le pluriel 188.  
 déclare que *croître* et *tarder* sont des verbes neutres 195 Rem. 1.  
 admet *ayant embrassé et donné la bénédiction à son fils* 199 Rem. 1.  
 préfère *les ennemis qu'il sçavoit avoir passé la rivière à qu'il sçavoit qui avoient passé* 275.  
 prescrit *des femmes buvans de la limonade* 280.  
 distingue *les soldats étant et étans sur le point* 280.  
 écrit *ma sœur est allé visiter ma mere* 286 Rem.  
 donne une longue remarque sur l'accord du part. passé 291.  
 ne parle pas des passés défini et indéfini 312 Rem. 2.  
 exige la répétition de *ni* 329.  
 regrette la perte de *ainz* 335.  
 blâme l'emploi fréquent de *tandis que* 348.  
 déclare que *avant que* et *devant que* sont tous deux bons 350.  
 trouve *parce que* plus doux que *pour ce que* 356.  
 condamne *comme ainsi soit que* 357.  
 proscriit *mais que* = quand 360 Rem. 2.  
 trouve *si que* encore plus barbare que *de mode que* 373.  
 trouve *de façon que* et *de manière que* des conjonctions peu élégantes 373.  
 voudrait s'abstenir d'employer *trop... pour que* 373.  
 déclare: *tel* veut *que* après *soy*, et non pas *comme* 374bis.  
 condamne *la piété des enfants vers le pere* 398bis.  
 déclare que *devers* est vieilli 398bis.  
 désapprouve *chez un conteur* 413.  
 proscriit l'emploi prépositionnel de *dedans* et *dessous* 416, 417.  
 condamne la position du sujet dans *et fut son avis d'autant mieux reçu* 437.  
 désapprouve *je le vous promets* et *vous le vous figurez* 443 Rem. 1.  
 déclare: il faut dire *menez-y moi*; il préfère *menez-nous là* 443b.  
 condamne *il en y a* 443b.  
 place devant le substantif les adjectifs *bon, beau, mauvais, grand, petit* 449.

déclare que pour la place de l'adjectif l'oreille doit décider seule 449.  
déclare qu'il faut éviter les équivoques 452.

## Verbes

suivis d'un génitif 378 III.  
d'un datif 379 Rem.  
d'un accusatif 380.  
d'une préposition 194.  
hésitation entre verbes transitifs et intransitifs 192—194.  
place du verbe 436—439.

## Verbes affectifs

peuvent prendre un complément direct 197.  
mode après les verbes affectifs 218, 220d.  
suivis de l'A. c. I. ou de quod 269, 342, 354 Rem. 1.  
ne ou ut après les verbes de crainte 342.  
de *ce que* après les verbes affectifs 344.

## Verbes auxiliaires

se mettent à la seconde place de la phrase 60, 436.  
le pronom complément se mettait devant l'auxiliaire 440, 444  
verbes auxiliaires de mode  
fonction de ces verbes 200.  
*debere* et *posse* en latin 204, 204bis, 209, 228.  
*devoir* pour le subjonctif dubitatif 205<sub>2</sub>, 222, 224.  
pour d'autres subjonctifs 206.  
*pouvoir* pour l'optatif 205<sub>3</sub>, 227.  
verbes auxiliaires de temps

les verbes *habere* et *esse* (*tenere* en esp. et en port.) forment avec le part. passé les temps composés du passé 306—308.  
en catalan, et parfois en provençal, *aller* suivi d'un infinitif sert à exprimer le passé 307 Rem. 3.  
place de l'auxiliaire par rapport au part. passé 309a. 437.  
auxiliaire des verbes neutres et pronominaux 167, 168, 169, 170, 174.  
la langue populaire préfère *avoir* 174.  
non-emploi de *avoir* après un verbe conjugué avec *être* 199 Rem. 2, 309b.  
le participe passé conjugué avec *être* 286.  
le participe passé conjugué avec *avoir* 287—296.  
*aller* et *être* suivis du gérondif et du part. présent 299.

*vouloir* et *souloir* exprimant une habitude 299.

*faillir*, *penser*, *devoir* dans le sens de „être sur le point de” 299.

verbes auxiliaires du passif  
esse en latin 155.  
dans les langues romanes 156.  
*venire*, *andare*, *s'en aller*, *devenir*, *tourner* 156 notes 2 et 3.

## Verbes déclaratifs

emploi du mode après les verbes déclaratifs 210.  
emploi de l'A. c. I. 269, 273, 275, 276, 277.  
introduction des conjonctions *quod*, *quia*, *quoniam* 271, 342.  
*que* et *comment* dans la substantive 343.  
*ce que* 344.

## Verbes de doute 215.

## Verbes de négation

mode 215.  
disparition de *nolo*, *nescio*, *nequeo* 421<sub>4</sub>, 433d.

## Verbes de perception

construits avec un accusatif et participe ou avec un accusatif et infinitif 270<sub>2</sub>, 273.  
influence de ces verbes sur la construction des verbes déclaratifs 277.

## Verbes déponents

sens primitif 154  
disparition 157.

## Verbes de volonté

mode 214, 217.  
suivis de l'A. c. I. 269, 342.  
suivis de *ut* 342.  
suivis d'une subordonnée au lieu d'un infinitif 216.

## Verbes factitifs

*Jupiter pluit* 176, 177.  
plusieurs verbes prennent un sens factitif 195.

## Verbes neutres

exprimés en latin par la forme passive 154<sub>3</sub>, 158, 159.  
par la forme pronominale 154<sub>3</sub>, 158, 160, 161, 163, 164, 171—174.  
par la forme active 158, 159, 160, 160bis, 162, 164.  
construits avec *esse* avec participe passé 167.  
avec *avoir* ou *être* avec ou sans pronom 168, 170, 307.

## Verbes pronominaux

en latin : avec sens neutre 154<sub>3</sub>, 158, 159.  
le pronom s'introduit devant plusieurs verbes 160.

- avec sens passif 160bis.  
 en français: avec sens passif 160bis, 166.  
 avec sens neutre 163, 164.  
 accompagnés d'un datif éthique 165.  
 avec les auxiliaires *avoir* et *être* 168.  
 origine des constructions du parfait 169, 170.  
 hésitation entre la forme avec et sans pronom 171—174.  
*se faire fiers* 46<sub>1</sub>.
- V**erbes unipersonnels  
 sans sujet; avec *il, el, ça* 62 et Rem. 2 et 3.  
*il* pléonastique 63c.  
 verbes exprimant un phénomène atmosphérique 176.  
 avec complément à l'accusatif ou à l'ablatif 176.  
 employés avec un sujet 17<sup>a</sup>.  
 le passif des verbes neutres 178.
- pu*det, *decet*, *accedit*: plusieurs constructions 179.  
 mêmes groupes en français 180, 181.  
*convient, mertr, est, estuet* 182.  
*il faut* 183.  
*il fait* 184.  
*il y a* p. 388.  
 verbes accompagnés d'un accusatif 186.  
 suivis d'une proposition infinitive 269.  
 le part. passé reste invariable 295.
- VILLEHARDOUIN**  
 connaît *lequel* relatif 121.  
 n'emploie pas *lequel* interrogatif 140.
- V**olonté  
 subjonctif et indicatif après les verbes de volonté 217, 220c.
- VOLTAIRE**  
 écrit *quatre-vingts et un* 56.
- V**raisemblance  
 mode après les expressions de vraisemblance 220a.

## TABLE DES MOTS

(Les chiffres renvoient aux paragraphes)

- a* (esp.) 3, 435 Rem.  
*a* (*il y*) 62, 426 *lib*, p. 888.  
*à* 262—265, 267, 268bis, 274, 379, 382*d*, 385, 386, 388, **400—402**.  
*à argent comptant* 262.  
*ab* (*a*, *abs*) 90, 258bis, 278<sub>2</sub>, 376bis, 381, 382*b*, 384, 405.  
*abdere* 158.  
*ab hoc* 90, 418bis.  
*absque* 384.  
*ac* 322.  
*à cause de* 392 Rem. 2.  
*à cause de ce que* 98.  
*à cause que* 356.  
*accedere* 179.  
*accidere* 371 Rem. 1.  
*accingere* 158.  
*accoucher* (*s'*) 173.  
*accourir* 267bis.  
*accoutumer* 193.  
*accusare* 342.  
*à celle fin que* 370.  
*à ce que* 98, 353 Rem., 370.  
*à cette fin que* 370.  
*Achéron* 15.  
*à cheval* 20.  
*acoler* 167.  
*à condition que* 360.  
*à cort* 20.  
*à côté de* 391, 414.  
*acquérir* (*s'*) 174.  
*ad* 255, 258bis, 267bis, 379, 381*b*, 384, 384bis, 399, 400, 401 Rem., 402, 415.  
*adeo* 371.  
*adiungere* 158, 160.  
*adulari* 154.  
*adversus* 378bis, 379, 384, 386.  
*aequo animo* 392.  
*a espouren* 20.  
*affaire* 68.  
*à faute de* 412*b*.  
*affiert* 180.  
*afier* 264.  
*afin de* 263.  
*afin que* 340, 346, 370.  
*a folle* 20.  
*agere* 307.  
*ail* (*prisier un*) 427.  
*aimant* (*amant*) 262.  
*aimé* 287.  
*aimer* (*amer*) 262, 267.  
*ainsi* 149, 437<sub>2</sub>.  
*ainsi... ainsi* 375.  
*ainsi com* 348, 374bis.  
*ainsi que* 190, 326, 353, 375.  
*ainz* (*ains*, *einz*, *anceis*), 135 Rem. 2, 335, 416.  
*ainz que* 234, 350.  
*airain* 18.  
*aissi... comme* (*que*) 374bis.  
*ajomer* 177, 184.  
*al* (*holl.*) 367.  
*à la réservation de* 412*b*.  
*à la suite de* 392 Rem. 2.  
*a la terre* 20.  
*à l'encontre* (*de*) 386, 412*b*.  
*à l'endroit de* 419bis.  
*à l'entour de* 419bis.  
*à l'exception de* 412*b*.  
*Alighieri* (*l'*) 14.  
*à l'insu de* 412*b*.  
*aliquando* p. 327 note.  
*aliquis* 141, 142, 143.  
*aliter* 376.  
*alius*, 141, 376.  
*allée* 283.  
*aller* (*s'en*) 69, 156, 164, 171, 173, 174, 196, 239, 267bis, 286 Rem., 299, 307 Rem. 3, 316, 436, 444.  
*aller à sauveté* 20.  
*alors que* 348.

- alques (auques)* 143.  
*als* (holl.) 238.  
*alter*, 141, 142.  
*alterum sic* 339.  
*\*alum* 141.  
*amabo* 314, 315.  
*amando* 256, 262, 278.  
*amandum* 262.  
*amare* 256, 262, 278.  
*amare habeo* (habeam, habui, habebam, haberem, habere, habens) 315.  
*amari* 256 Rem  
*amari habere* 315.  
*amatum esse* 256 Rem.  
*amatum iri* 256 Rem., 315.  
*amaturus* 315.  
*amaturus eram* 314, 315.  
*amaturus esse* 256 Rem., 314, 315.  
*amaturus essem* 314.  
*amaturus fui* 315.  
*amaturus sim* 314, 315.  
*amaveram* 305, 308.  
*amaverim* 305, 308.  
*amavero* 305, 308.  
*amavi* 308.  
*amavisse* 256 Rem., 305, 308.  
*amavissem* 305, 308.  
*ambulare* 307.  
*ambure* 325 Rem.  
*ambutrum* 325 Rem.  
*à même que* 353, 374bis.  
*âme qui vive* 426 Id.  
*à mesure que* 374bis.  
*amicior* 154.  
*amicus* 379.  
*à moins de* 263, 360 Rem. 1, 376bis.  
*à moins que* 360  
*amont* 412a  
*amour* 17.  
*ancels* p. 243 note, 416.  
*ançois que* 234, 350.  
*andare* (ital.) 156.  
*Anjou* 15.  
*ante* 258bis, 384.  
*antea* 416.  
*antea quod* 349, 350,  
*antequam* 233, 349.  
*\*antius* 332, 335, 411e, 416.  
*\*antius quod* 350.  
*anuitier* 177, 184.  
*aparmens que* 353.  
*à peine* 285 Rem., 437.  
*apercevoir* (s') 192.  
*aperire* 158.  
*à pied (en pied)* 20.  
*à pierre fendre* 446.  
*ἀπό* 376bis Rem. 2.
- apparaître* (s') 172.  
*appeler* 21.  
*appert* 180, 182.  
*approbation* 261bis.  
*approcher* (s') 173, 193.  
*après* 352, 412a, 415.  
*après que* 352.  
*apud* 384, 385, 401 Rem., 413.  
*ardoir à feu* 20.  
*arêter* (s') 168.  
*argent* 18.  
*arguere* 342.  
*Aristote* 14 Rem. (p. 387).  
*armée* 283.  
*armer* 196.  
*armes (unes)* 41.  
*arrêter* 217.  
*arrière* 412a.  
*à sa façon* 382.  
*à seule fin* 102.  
*à seule fin que* 370.  
*à son corps défendant* 68, 262, 446.  
*aspirer* 193.  
*assez* 43, 405d.  
*assiégé* 283.  
*assis facere* 427.  
*assister* 194.  
*at* 332.  
*atoner* (s') 163.  
*a tot* 385, 400h.  
*atque* 322, 374b, 376, 376bis.  
*atqui* 332.  
*à travers* 392.  
*attacher* 69.  
*attamen* 332.  
*attaquer* (s') 173.  
*attenant* 411d.  
*attendre* 217.  
*attendu* 283, 411c.  
*attendu que* 356.  
*attenter* 193.  
*au* 389.  
*au cas que* 360.  
*aucun* 143, 145, 146, 147, 433a.  
*aucunefois* 143 Rem.  
*aucunement* 143 Rem.  
*au-dedans de* 417.  
*au défaut de* 412b.  
*au desçu de* 412b.  
*au devant de* 418 Rem. 2.  
*audio* (bene, male) 160bis.  
*au lieu que* 360.  
*au moyen de* 392 Rem. 2.  
*auparavant* 418 Rem. 2.  
*auparavant que* 350.  
*auprès de* 409, 412b, 419bis.  
*auques, voir alques.*  
*auri faber* 451.

ausim 203b.  
 aussi 339.  
 aussi bien que 326.  
 aussi . . . comme (que) 374bis.  
 aussitôt 285 Rem.  
 aussitôt que 353.  
 aut 337.  
 autant . . . autant 375.  
 autant . . . comme 374bis.  
 autem 336.  
 autre 142, 40<sub>5</sub>.  
 autre chose 141, 142.  
 autrui 142.  
 aux alentours de 412b.  
 aux environs de 419bis.  
 aval 412a.  
 avant 385 Rem., 412a, 416, 418.  
 avant de 263.  
 avant que 350, 418 Rem. 1.  
 avea (a) (roum.) 307.  
 avec 190, 326, 382, 385, 401, 412a,  
 418bis.  
 avec ça 418bis.  
 avec (ce) que 98.  
 avec courage 20, 382.  
 avenir 260.  
 avesprer 177, 184.  
 avisé 283.  
 avoir 168, 205<sub>1</sub>, 240<sub>3</sub>, 245, 259, 282,  
 283, 287—297, 307—309, 316, 423,  
 436, p. 388.  
 avoir courage 19.  
 avoir cure 426 le.  
 avoir du sujet 35.  
 avoir en garde 20.  
 avoir (la) force 19.  
 avoir garde 426 le.  
 avoir guerre 19.  
 avoir honte 267.  
 avoir l'habitude de 299.  
 avoir lieu 35.  
 avoir permission 19.  
 avoir souci 35.  
 avoir temps 19.  
 avoir tort 35.  
 avuec 90, voir avec.  
 baigner (se) 173.  
 baisier 167.  
 balances (unes) 41.  
 baller 156, 178.  
 Bar-sur-Aube 15.  
 βασιλεύς 16.  
 bat (mâ) 166 Rem.  
 bâtir 156.  
 beau 448, 449.  
 beaucoup 38, 35, 405d.  
 beau-père 448.

bele née 46<sub>4</sub>.  
 belle-fille 448.  
 benché (ital.) 367 Rem.  
 bene (ital.) 367 Rem.  
 bene (habet) quod 367 Rem.  
 benevolus 379.  
 besaces (unes) 41.  
 bête comme chou 18.  
 Bible Guiot 408 Rem. 1.  
 bien 33, 48, 367.  
 bien que 245, 367.  
 bini 51.  
 bis 51.  
 bldmer 355.  
 blanc comme neige 18.  
 blessé 283.  
 boins eürés 46<sub>4</sub>.  
 bon 448, 449.  
 bona mente 382.  
 bonnement 382.  
 bons premiers 46<sub>4</sub>.  
 bouche bée 13.  
 bouger (se) 172, 195.  
 bougrement 43.  
 Boulevard Saint Michel 408.  
 bouton (prisier un) 427.  
 Bretagne 15.  
 briser (se) 173.  
 bueno que (esp.) 367 Rem.  
 ça 62 Rem. 3, 93, 100, 180.  
 cadhuna 148.  
 caedere 160bis.  
 canin 42.  
 cannensis 42.  
 capite maior 24 Rem. 3.  
 car (quer) 68e, 205, 338, 357 Rem. 1.  
 casa 411a, 413.  
 casser (se) 173.  
 casu 382.  
 causa 384.  
 ce (pronom substantif) 8 et Rem., 62  
 Rem. 1, 90, 93—100, 117, 119, 125,  
 191, 251, 344.  
 ce (cest) 89, 101, 102.  
 ceci 100.  
 cel. voir celui.  
 cela 62 Rem. 1, p. 59 note, 100, 180.  
 celui (celle) 101—108, 112.  
 ce n'est pas que 355.  
 cent 56.  
 cependant 95 Rem., 386.  
 ce que 116<sub>2</sub>, 117 Rem., 137.  
 ce qui 117 Rem., 137.  
 certain 141.  
 certes que 344, Rem.  
 cescuns 148.

- c'est à qui* 135 Rem. 2.  
*c'est pourquoi* 339.  
*c'est que* 355.  
*cestui, voir ce (cest)*.  
*chacun (chacun)* 148.  
*chaduns* 148.  
*chagriner* 182.  
*chaloir* 182.  
*chanter (se)* 166.  
*chaque (chasque)* 148.  
*char* 68.  
*chausser (se)* 168<sub>1</sub>.  
*chausses (unes)* 41.  
*chemin faisant* 446.  
*cher* 448.  
*chesnin* 42.  
*cheval* 5.  
*chez* 385, 413.  
*chief* 68.  
*choisir pour* 21.  
*chose* 145, 433a.  
*Christ* 16.  
*ci* 101, 102, 103.  
*ci (ital.)* 78 Rem.  
*ci-contre* 386.  
*ciel* 16, 25.  
*cil* 3, voir *celui*.  
*cinquiesme (Sixte)* 57.  
*cinq vingts* 52.  
*circa* 384.  
*circiter* 384.  
*circum* 384.  
*cis* 384.  
*citra* 384.  
*clam* 384.  
*clers luisans* 46<sub>4</sub>.  
*cliner* 168<sub>2</sub>, 193.  
*cludere* 159.  
*ço, voir ce*.  
*cognoveram* 306.  
*cognovi* 306.  
*colp* 51 Rem.  
*commander (se)* 163, 216.  
*combien* 132<sup>bis</sup>, 134, 347.  
*combien grand* 132<sup>bis</sup>.  
*combien que* 130, 365.  
*com (come, comme)* 132, 190, 235, 237, 326, 340, 343, 347, 355, 357, 374<sup>bis</sup>.  
*comme ainsi soit que* 237, 357.  
*commencer* 267, 392 Rem. 2.  
*comment* 343, 347.  
*comment . . . que* 365.  
*comme quoi* 136 Rem. 1.  
*comme si* 251, 374<sup>bis</sup>.  
*como* 346.  
*compagnon (choisir pour)* 21.  
*complies* 16.  
*compris* 283.  
*compter (se)* 166.  
*concernant* 411d.  
*condescendre* 171.  
*conferre* 159.  
*confirmer* 159.  
*conglutinare* 159.  
*congratuler* 194.  
*congregare* 154, 158.  
*conoistre* 264.  
*consentir* 193.  
*considéré* 411c.  
*considéré que* 356.  
*consolare* 157.  
*constat* 179, 181, 270.  
*conste* 181.  
*contingere* 371 Rem. 1.  
*continuer* 267.  
*contra* 258<sup>bis</sup>, 376, 378<sup>bis</sup>, 384, 386.  
*contraindre* 267.  
*contrarier* 194.  
*contre* 378<sup>bis</sup>, 386, 388d.  
*contremont* 412a.  
*contre raison* 20.  
*contredire* 194.  
*convenit* 182.  
*convenir* 178, 182, 188.  
*coquere* 159.  
*coram* 384.  
*cors de chevalier* 68.  
*coucher* 261<sup>bis</sup>.  
*courir* 174, 198.  
*court* 448.  
*couste* 181.  
*craindre* 217 et Rem., 275, 426 IIa.  
*criem et tremblur* 25.  
*crier* 192, 193, 196.  
*croire* 193, 217, 260.  
*croître* 195.  
*cruel* 448.  
*cui* 110, 135.  
*cui* 22, 110, 111<sup>bis</sup>.  
*cum (conj.)* 235, 236, 244, 346, 347, 352, 354, 361<sup>b</sup>.  
*cum (prép.)* 382, 384, 385, 418<sup>bis</sup>.  
*cum primum* 352.  
*-cumque* 150 Rem.  
*cum . . . tum* 322.  
*cupio* 269, 342.  
  
*d'abord que* 353.  
*dans* 388, 412a, 417.  
*danser* 156, 178.  
*Dante (le)* 14.  
*d'après* 409, 415.  
*d'autant que* 356.  
*d'autant plus que* 375.  
*d'autres* 142.

de 124, 278, 376bis, 382b, 384, 384bis, 403, 404.  
 de 27—37, 100, 251, 262, 268, 264, 265, 266, 267, 268bis, 376bis, 378bis 382, 388d. 405—409, 412—419bis.  
 de (esp.) 376bis Rem. 1.  
 debere 179, 204, 204bis, 209, 226, 258.  
 déjà 412a.  
 decem et novem 53.  
 decem et octo 53.  
 de ce que 98, 344, 355, 357 Rem. 2, 406a.  
 decet 179, 181.  
 de cette façon 382.  
 de ci a tant que 351 Rem. 2.  
 décider 178, 217.  
 de ci la que 351 Rem. 2.  
 de ci que 351 Rem. 2.  
 de ctt (roum.) 376bis Rem. 1.  
 déclarer 21.  
 dedans 388, 412a, 417.  
 dedecet 179.  
 dedenz voir dedans.  
 δεδούλευκα 304bis Rem.. 1.  
 déduire 167.  
 de façon à 263.  
 de façon que 373.  
 dégeler 177.  
 dehors 412a, 413.  
 deintus 412a, 417.  
 déjeuner (se) 171, 174.  
 delà 412a.  
 devez 409.  
 délibérer (se) 171, 178.  
 délivrer 162.  
 demanderais 206.  
 de manière à 263.  
 de même que 190, 326.  
 dementre (prov.) 346.  
 dementres 346.  
 dementres que 348.  
 demi 46a, 47bis.  
 demi-douzaine 47bis.  
 demi-heure 47bis.  
 de mode que 373.  
 demordre 193.  
 demorer 178.  
 dénaturer 260.  
 denier (priser un) 427.  
 dens (unes) 41.  
 denz, voir dans.  
 de peur que 370.  
 déplaite 180.  
 depuis 268, 412a, 416, 428 llb.  
 depuis (despuis) que 352.  
 de quoi 357 Rem. 2.  
 \*deretro 412a.

dernier 43.  
 déroger 178, 193.  
 derrière 412a.  
 descendre 195, 198, 267bis.  
 desiderare 160.  
 désirer 206, 216.  
 dès lors que 358.  
 de son vivant 259, 262.  
 désormais que 353.  
 dès que 352, 356.  
 desservir 182.  
 dessous (desuz) 416, 417.  
 dessus 417.  
 \*deubi 124 et Rem.  
 \*deunde 124 et Rem..  
 \*de + usque + quod 351.  
 devant 409, 412a, 416, 418.  
 devant que 350, 418 Rem. 1.  
 devenir 21, 81, 136, 156.  
 devers 378bis, 398, 398bis, 412a.  
 devoir 206, 222, 239, 240<sub>3</sub>, 245, 299 et Rem. 1, 316.  
 di (ital.) 376bis Rem. 1.  
 diable 16, 451.  
 diablement 43.  
 dicere 64, 160bis.  
 Dieu 16, 451.  
 difficilis 255.  
 dignare 157.  
 digne 448.  
 dimanche 16.  
 diminuere 159.  
 diner 260, 261bis.  
 dire 81, 178, 268 Rem. 2.  
 disisme (mol) 57.  
 disparaître (se) 171, 172.  
 dissimulé 283.  
 diurne 42.  
 divin 448.  
 dixiesme janvier 57.  
 doble 51 Rem.  
 doctior 43.  
 doctissimus 43.  
 dolere 197.  
 domi 413.  
 donc (donques) 339.  
 donde (esp.) 124 Rem.  
 donec 233, 235, 346, 347, 349.  
 doner response 40<sub>2</sub>.  
 dont (relatif) p. 49 note 2, 110, 124—125, 357 Rem. 2.  
 dont (interrogatif) 132, 133  
 dormir (se) 164, 196.  
 double 51.  
 douloir 180.  
 douter 264.  
 dove (ital.) 124 Rem.  
 droit à droit 412b.

- Du Bartas (les œuvres de)* 33.  
 dubitare 157, 270, 342.  
 dubium 270.  
 ducere 427.  
 duel 17.  
 dum 233, 235, 238d, 239, 339, 346, 347, 349.  
 \*duminterim 346, 348.  
 dummodo 238d, 239.  
 duodeviginti 53.  
 durant 392 II, 411d.  
 durs cuits 46<sub>4</sub>.  
 du tout 429.  
 ea ratione 371.  
 ecce 78 Rem., 89, 92, 93.  
 échapper 193.  
 éclater (s') 172.  
 ecquis 132.  
 écrier (s') 193.  
 écrire 178.  
 écrit 287.  
 εδοῦλεψα 304bis Rem. 1.  
 edrer 259.  
 effroyablement 43.  
 ego 58, 59.  
 egomet 88.  
 el (pronom indéfini) 141.  
 el (pronom personnel), 62 Rem. 2, 93.  
 élire 21.  
 éloigner (s') 172, 173.  
 emé (prov.) 326 Rem.  
 emere 306.  
 empereur Alexandre (r) 14, 451.  
 emprès 419bis.  
 en (adv.) 76b, 78, 344.  
 en (prép.) 378bis, 387—389bis, 417.  
 en cas que 360.  
 en ce que 98, 355.  
 en ciel 20.  
 incliner 193.  
 rencontre 386, 412a.  
 encore 367, 437<sub>2</sub>.  
 encore que 245.  
 encore si 363.  
 en dehors de 413.  
 endementresque (endementiers que) 285, 348.  
 endroit 412a, 419bis.  
 endurance 261bis.  
 en es le pas que 353.  
 en français 20.  
 enfuir (s') 171.  
 enim 338.  
 enimvero 332.  
 en lieu saint 40<sub>3</sub>.  
 enmi 47bis, 412a, 419.  
 enne (ennement, ennevoire) 439 Rem. 2.  
 ennuyer 180.  
 énormément 43.  
 en outre 397 Rem.  
 en outre de 397 Rem.  
 en personne 68.  
 en pied 20.  
 en présence de 412b.  
 en quant que 348.  
 enseigner 193.  
 ensemble 412a.  
 ensemble od 385.  
 en silence 382.  
 en sorte que 373.  
 en telle manière que 373.  
 entendre (s') 178, 264, 273, 444.  
 entier 149.  
 entour 419bis.  
 entour de 412b.  
 en tout cas 336 Rem. 3.  
 entre 326 Rem. 2. 388c, 390.  
 entre autres, 142.  
 entrée 283.  
 entrer 195, 198.  
 entrues que 348.  
 envers 378bis, 388d, 398—398bis.  
 environ 419bis.  
 enz 417.  
 eo 339, 375.  
 eo modo 371, 382.  
 eo . . . quo 375.  
 eo . . . quod 354.  
 erga 378bis, 379, 384, 386.  
 ergo 339.  
 erramment que 353.  
 erre 51 Rem.  
 ès 88, 389.  
 éclairer 194.  
 escondire 264.  
 esmouvoir (s') 163.  
 esse 155, 156, 167, 179, 258, 258bis, 269, 306, 307, 308, 436.  
 est (si besoin) 62.  
 est-ce que 94, 439.  
 este 91.  
 estuet 182, 183.  
 et 53, 322, 323, 324, 327.  
 et 63e, 322—326, 327—330, 337, 434.  
 été 16.  
 etenim 338.  
 etiam 322.  
 etiamsi 244, 361b.  
 être 21, 81, 93—95, 100, 136, 167, 168, 174, 182, 191, 205<sub>1</sub>, 240<sub>3</sub>, 245, 259, 276, 282, 286, 299, 307, 423, 434<sub>2</sub>.  
 être en train de 299.

être occupé à 299.  
 etsi 244, 361b.  
 évader 172.  
 evanescere 307.  
 evesque (*estre eslus a*) 21.  
 éviter 426 IIa.  
 ex (e) 278, 381, 384, 405, 413.  
 excepté 283, 411c.  
 exerceri 154.  
 expedit 179.  
 extingui (se) 160.  
 extra 384, 413.  
 extrêmement 43.

fabulare 157.  
 facere 270, 427.  
 fâcher 180.  
 facillis 255.  
 faillir 183, 299.  
 faire 173 Rem., 259, 272, 273<sub>2</sub>, 355,  
 423, 434<sub>2</sub>, 444.  
 faire beau 184.  
 faire châteaux en Espagne 94.  
 faire clair 184.  
 faire de l'état 35.  
 faire du vent 184.  
 faire jour 177, 184.  
 faire (la) fealté 19.  
 faire (la) justice 19.  
 faire (l') amende honorable 19.  
 faire noir 184.  
 faire nuit 177, 184.  
 faire mien 81.  
 faire plaisir 19.  
 faire serment 40<sub>2</sub>.  
 faire soir 177, 184.  
 faire tapisserie 19.  
 faire tort 35.  
 faire (se) fiers 46<sub>1</sub>.  
 fait 68.  
 fallere 188.  
 falloir 62, 180, 188, 426 IIa.  
 fasse (*grand bien vous*) 62, 446.  
 faute de 412b.  
 favoriser 194.  
 feindre 264.  
 fels 51 Rem.  
 félonie 17.  
 fendre (se) 173.  
 fer 18.  
 ferinus 42.  
 ferré 42.  
 festu (*prisier un*) 427.  
 fieri p. 101 note 3, 371 Rem. 1.  
 fini 287  
 finir 392 Rem. 2.  
 fixer 267.  
 flocci facere 427.

fondre (se) 173.  
 foris 411a, 413.  
 fors (ce) que 251, 360.  
 fors tant que 360.  
 fort 43.  
 fortasse 204d.  
 forte 204d.  
 foule (une) 33, 188.  
 fournir 194.  
 fraîches écloses, tuées 46<sub>4</sub>.  
 fraisin 42.  
 France 15.  
 frapper 156.  
 furieusement 43.  
 funxit 157.  
 fusil entre les jambes 13.  
 fusserais 240 Rem.

gallicus 42.  
 garder (se) 172, 426 IIa.  
 gaudere 179.  
 gelat 176.  
 geler 177.  
 gentil 448.  
 gentilhomme 448.  
 gésir (se) 164.  
 gié 59.  
 giens 427.  
 giugnere 159.  
 Goethe (*le jeune*) 14.  
 goutte 427.  
 grand 449.  
 grandes ouvertes 46<sub>4</sub>.  
 grandinat 176.  
 gratia 384.  
 grever 182.  
 grimper 195, 198.  
 quant (*prisier un*) 427.  
 guère 427, 428.  
 guérir (se) 173.  
 Guévin (*la*) 14.

haber (esp.) 307.  
 habere 240<sub>3</sub>, 252, 258bis, 287, 302, 306,  
 307, 308, 315, 316, p. 388.  
 hac 392.  
 haine 17.  
 haïr 196.  
 hanter 194.  
 haster 264.  
 haud 421, 422<sub>1</sub>.  
 haut 448.  
 haute mer 448.  
 hautes élevées 46<sub>4</sub>.  
 hebergier 167.  
 hic 58, 78 Rem., 88, 89.  
 hinc p. 49 note 2.  
 hoc 90, 93, 94.

hoc ille 424.  
 homo 64, 150.  
*hormis* 283, 411c.  
*hormis que* 360.  
 horribilis 255.  
 horrible 448.  
 hors de 409, 412b.  
 horspris 411c.  
 Hôtel-Dieu 408.  
 huitante 52.  
 huytiple 51 Rem.  
  
 iam 367.  
 ibi 78.  
 icelui (icelle), voir celui.  
 iço, voir ce.  
 id 116<sub>3</sub>.  
 idem 88.  
 idem . . . qui (atque) 374.  
 ideo 339.  
 igitur 399.  
 ignorer 433 Rem.  
 il 61, 62 et Rem. 1, 63, 67, 98, 180.  
 il non 423 Rem. 1.  
 ille > il et il 144.  
 ille, voir Pronom démonstratif.  
 imminuere 159.  
 impedire 342.  
 impense doctus 43.  
 imperare 270.  
 importe (n', qu') 62, 223.  
 impraeco = imprecor 157.  
 in 258bis, 278, 378bis, 379, 381b, 384,  
 387, 387bis, 396.  
 incommoder 194.  
 incontinent 285 Rem.  
 incontinent que 353.  
 inde 29, 78.  
 indignari 197.  
 infandus 255.  
 infra 384.  
 ingredi 198.  
 in hunc modum 382.  
 inspirer 193.  
 insimulare 342.  
 inter 258<sub>2</sub>, 384, 390, 419.  
 interim 346.  
 intra 384.  
 iocare 157.  
 ipse 7 et Rem., 58, 88.  
 ipsimus 88.  
 irasci 307.  
 ire p. 101 note 2, 160a.  
 is 58, 83, 88, 371.  
 issi que 373.  
 issir hors de prison 20.  
 ist 91.  
 iste 88, 89, 91, 92.

ita 371, 374.  
 itaque 339.  
 item 374.  
 itur 152, 178.  
 iubere 269, 270, 340.  
 iungere 159.  
 iure 382.  
 iuvat 179, 181.  
 iuxta 258bis, 384, 391.  
  
 ja 367, 433b.  
 jaçoit que 367.  
 jamais 40<sub>1</sub>, 433b.  
 janvier 16.  
 je 59, 63d.  
 je non 423 Rem. 1.  
 Jeu (le) de la Feuillee 451.  
 jeune 448.  
 Jius (It) Adam 408 Rem., 451.  
 jo (jou) 59.  
 joes (unes) 41.  
 joie 17.  
 joignant 411d.  
 joint 287.  
 joliment 43.  
 joste 391.  
 jouer (se) 173, 196.  
 jour 16.  
 joute 391.  
 jovente 68.  
 juré 283.  
 jusqu'à ce que 351d.  
 jusqu'à tant que 351c.  
 jusque 234.  
 jusques (que) 351a.  
  
 kará 148.  
  
 là 100, 103, 106.  
 laisser 272, 273<sub>2</sub>, 444.  
 lamenter 197.  
 lampes (les) Swan 451.  
 La Rochelle 15.  
 lasser 264, 267.  
 latus 411a, 413.  
 lavare 158.  
 laver 162, 168<sub>2</sub>.  
 le 24 Rem. 2, 76b.  
 Le Havre 15.  
 le long de 391, 412b, 414.  
 lequel 110, 120—123, 131, 132bis, 140.  
 lequel que (qui) 365.  
 leïns 18.  
 leur 71, 83.  
 levari 160bis, 167, 169, 170, 307.  
 lever (se) 160bis, 162, 167, 169, 170,  
 171, 173, 174, 260.  
 leures (unes) 41.

- lez 413.  
*li* 69, 70.  
*licet* 179, 181, 203, 204, 244, 258, 361.  
*ligneus* 42.  
*livrer bataille* 40<sub>2</sub>.  
*loin que* 360.  
*Loire* 15.  
*loisir* 259.  
*loist* 181.  
*long (long)* 391, 411b, 414, 448.  
*longtemps* 299.  
*lorsque* 346, 348, 353.  
*louer* 216.  
*luctare* 157.  
*lues que* 353.  
*lugere* 197.  
*lui* 61, 63d, 69, 70, 77.  
*lunae diem* 451.  
*lundi* 451.  
*lupin* 42.  
*luxure* 17.  
  
*ma* 79.  
*magis* 326 Rem. 1, 332, 333, 335, 376b.  
*magis doctus* 43.  
*maintenant* 149.  
*maintenant que* 353.  
*mals* 60, 63e, 333—334, 433b.  
*mals (prov.)* 333 Rem.  
*mals que* 360.  
*maltre* 448.  
*maltre-queux* 448.  
*mattresse femme* 448.  
*mal* 448.  
*male mort* 448.  
*malgré* 336 Rem. 3.  
*malgré que* 367 et Rem.  
*Malibran (la)* 14.  
*malim* 203.  
*malle* 269, 342.  
*mallem* 203.  
*m'amie* 79.  
*mamours* 79.  
*manes (manois) que* 353.  
*manger* 259.  
*manger pain (de pain, du pain)* 30.  
*manquer* 180, 267.  
*marcher* 174, 192.  
*mardi* 451.  
*maritime* 42.  
*martis diem* 451.  
*más (la ciudad más populosa)* 24, Rem. 1.  
*matin* 16.  
*mauvais* 449.  
*melior* 24.  
*membres* 68.  
*même (mêmes)* 22, 40<sub>5</sub>, 47bis, 88.  
  
*même (mêsmo) si* 245, 363.  
*mentire* 157.  
*menus hachés* 46<sub>4</sub>.  
*mercari* 154.  
*mercier* 355.  
*mercredi* 451.  
*mercurii diem* 451.  
*mère* 448.  
*merir* 182.  
*\*metipsimus* 88.  
*mettre en péril* 20.  
*mettre fin* 19.  
*metuere* 270.  
*meus* 79.  
*mi* 47bis.  
*mica* 427.  
*midi* 16.  
*mie* 405d, 427, 428.  
*mien* 80, 81, 82.  
*mil (mille)* 54.  
*mille* 54.  
*millia* 54.  
*milliard* 55.  
*milliase* 55.  
*millier* 405d.  
*million* 55.  
*minuere* 159.  
*minuire* 159.  
*minus* 376b.  
*mis* 287.  
*miscere* 159.  
*mischiare* 159.  
*miseret* 179.  
*modo* 238d, 239.  
*moi* 61, 63d, 69.  
*moins* 24.  
*moins . . . moins* 375.  
*mon* 79.  
*monter* 195, 198.  
*moquer* 192.  
*mori* 307.  
*mot et mot* 324.  
*moult* 43.  
*mourir* 161, 174, 195, 196, 307.  
*mouvoir* 162, 167.  
*movere* 154, 158, 160, 160bis.  
*moyennant* 411d.  
*mundare (se)* 100bis.  
  
*nam* 338.  
*namque* 338.  
*Napoléon (le grand)* 14.  
*narines (anes)* 41.  
*nascere* 157.  
*nasci* 154, 307.  
*naturellement* 200.  
*nauci facere* 427.  
*ne* 208, 342, 368, 421, 422, 433c.

- ne 439.  
*ne* 146, 217 Rem., 423, 424—426, 430, 431.  
*ne* (conj.), voir *ni*.  
*ne* (ital.) 78 Rem., p. 50 note 1.  
*néanmoins* (*nient moins*) 336.  
*nec* 322, 328 et Rem., 330 Rem., 421, 422.  
*necessarius* 379b.  
*nec + ipse* 330 Rem., 422<sub>4</sub>, 432.  
*necnon* 322.  
*negotiarī* 154.  
*neient*, voir *nient*.  
*neiger* 177.  
*neis* (*nes*) 330 Rem., 432.  
*neis si* 363.  
*ne je* 423 Rem. 1.  
*nemais* (*que*) 333 Rem.  
*nemo* 146, 421, 431, 433a.  
*nen*, voir *ne*.  
*nen il* (*ne il*, *nenni*) 61 Rem. 2, 423 Rem. 1, 424.  
*neporquant* 336 Rem. 1.  
*neporuec* 336 Rem. 1.  
*neque*, voir *nec*.  
*ne . . . que* 360.  
*nequeo* 421, 433d.  
*ne . . . quidem* 421.  
*nes*, voir *neis*.  
*nescire* 421, 433d.  
*nescius* 371 Rem. 2.  
*nesuns*, 146 Rem.  
*neuls* 146 Rem.  
*neve* 323.  
*nez en l'air* 13.  
*ni* (*ne*) 328 Rem., 328bis—330, 337, 433c, 434.  
*ni . . . aussi* 423 Rem. 2.  
*nient* (*neient*) 147, 433a.  
*nihil* 146, 147, 421, 433a.  
*nihilominus* 336.  
*nisi* 358, 360, 433c.  
*nocere* 158.  
*nocturne* 42.  
*Noël* 16.  
*Nogent-sur-Seine* 15.  
*nolim* 203<sub>3</sub>.  
*nolle* 258<sub>1</sub>, 269, 342, 421, 433d.  
*nollem* 203<sub>3</sub>.  
*nom* 68.  
*nommer* 21.  
*non* 421, 422, 424, 430.  
*non* 423.  
*nonchalant* 423, 442 Rem.  
*nonchaloir* 423.  
*non-emploi* 423.  
*non ille* 424.  
*non moi* 61 Rem. 2.  
*nonante* 52.  
*nonne* 439.  
*nonobstant* 336 Rem. 3, 411d, 423.  
*non plus* 423 Rem. 2.  
*nonque* 433b.  
*non que* 355, 423.  
*non sens* 423, 442 Rem.  
*non seulement* 423.  
*nos* 58.  
*nos* 59, 61, p. 36 note 2.  
*noster* 79, 80.  
*notre* 80.  
*nous* 61, 65, 66.  
*nouveau-née* 46<sub>4</sub>.  
*nouveaux-venus* 46<sub>4</sub>.  
*nouvelle mariée, convertie* 46<sub>4</sub>.  
*nu* 47bis.  
*nuire* 193.  
*nuît* 16.  
*nu-jambes* 47bis.  
*nul* 146, 432, 433a.  
*nulle part* 433b.  
*nullus* 146, 421, 432.  
*num* 439.  
*numquam* 421, 422<sub>3</sub>, 433b.  
*nu-pieds* 47bis.  
*nusquam* 421, 433b.  
*o* (conj.), voir *ou*.  
*o, od* (prép.) 326, 385, 400h.  
*o* (pronom) 90.  
*ob* 382b, 384, 393.  
*obéir* 192, 193.  
*obire* 198.  
*obitus est* 157, 307.  
*obliger* 267.  
*obstant* 411d.  
*obstiner* 193.  
*octante* 52.  
*octuple* 51 Rem.  
*od*, voir *o*.  
*od tot* 385.  
*œuf* 5.  
*o il* 61 Rem. 2, 90, 424.  
*o je* 61 Rem. 2, 90.  
*olere* 196.  
*olfant* (*un*) 41a.  
*omnis* 149.  
*omul* < homo ille (roumain) 10.  
*on* (*l'on*) p. 40 note 1, p. 41 note 1, 64, 65, 150, 166 Rem.  
*on* (provençal) 124 Rem.  
*onques* 433b.  
*ont* (*on*) 124.  
*oportere* 179, 182, 204a, 258.  
*optimus* 24.  
*or* (adv.) 205.  
*or* (subst.) 18.

- or* 154, 155, 157, 158, 159, 167.  
*ore* 51 Rem.  
*oré* 42.  
*orfèvre* 451.  
*orie* 42.  
*oro (un) (esp.)* 41 Rem.  
*oser* 206, 426 le.  
*osté* 411c.  
*ὄτι* 343.  
*o tu* 61 Rem. 2, 90.  
*ou (o)* 328, 337, 434<sub>1</sub>.  
*ou = en le* 389.  
*où p.* 49 note 2, 110, 126—127, 133.  
*ou bien* 337.  
*oui, voir o il.*  
*où que* 180, 245, 348, 353.  
*outré* 397.  
*outré que* 360, 397 Rem.  
*ouvrir (s')* 186.  
*ovin* 42.
- paenitet* 179, 180.  
*pâlr* 283.  
*Pâques* 16.  
*par* 374b, 376bis.  
*par* 43, 100, 263, 273<sub>3</sub>, 339, 382, 388d,  
 392, 393 IIIId.  
*para (esp.)* 393 Rem.  
*παρά* 376bis Rem. 2.  
*par accident* 40<sub>3</sub>.  
*paraître* 21, 95, 283.  
*paravant* 412a.  
*par cela même que* 356.  
*parce que* 98, 237, 346, 356, 357 et  
 Rem. 2, 393 IIIId.  
*par ci* 392 I.  
*parcourir* 198.  
*par devant* 418 Rem. 2.  
*par devers* 398bis.  
*pardieu* 392 Rem. 1.  
*pardonner* 192, 193.  
*par eau* 20.  
*par enchantement* 20.  
*par faute de* 412b.  
*par hasard* 382.  
*Paris* 15.  
*par là* 100, 339, 392 I.  
*par le moyen de* 392 Rem. 2.  
*parler* 69, 156, 178.  
*par malheur* 40<sub>3</sub>.  
*parmi* 47bis, 388c, 412a, 419.  
*Parnasse* 15.  
*parquoi* 339, 357 Rem. 2.  
*par suite de* 392 Rem. 2.  
*partant* 339.  
*par terre* 20.  
*partir* 193.  
*partire* 157.
- partiri* 307.  
*pas* 33, 251, 405d, 427—430, 434.  
*pas du tout* 429.  
*pas non plus* 423 Rem. 2.  
*passé* 283, 411c.  
*pati* 269.  
*Patti (la)* 14.  
*pauvre* 448.  
*pedrin* 42.  
*pendant* 392 II, 411d.  
*pendant que* 348.  
*penes* 384.  
*pensée* 17.  
*penser (se)* 69, 165, 171, 194 Rem. 264,  
 270, 299, 378bis.  
*per* 258bis, 384, 392, 393 Rem.  
*perdre* 160bis.  
*perdre (le) courage* 19.  
*père* 451.  
*père et mère* 25.  
*perire* 160bis.  
*per litteras* 382, 392 III.  
*permettre* 217.  
*per que (prov.)* 339 Rem. 2.  
*perrin* 42.  
*personne* 68, 145, 146, 147, 433a.  
*persuadere* 158.  
*pert* 182.  
*per vim* 382.  
*peser* 182.  
*petere* 270.  
*petit* 449.  
*petit et petit* 324.  
*peu* 33, 143, 405d.  
*peur que* 370.  
*peut-être* 200, 201, 437<sub>2</sub>.  
*piget* 179.  
*pill facere* 427.  
*più (lo studio (il) più penoso)* 24 Rem. 1.  
*place (la) Maudert* 451.  
*plaindre (se)* 197.  
*plangere* 197.  
*Plautinus* 42.  
*plein* 448.  
*pleurer* 197.  
*pleuvotr* 177.  
*plorare* 197.  
*pluit* 176.  
*plumes (les) Saint-Pierre* 451.  
*plupart (la)* 33, 188.  
*plus* 24, 43.  
*plus* 24, 43.  
*plus . . . plus* 375.  
*plus souvent* 434 Rem. 2.  
*Plutarque* 14 Rem. (p. 388).  
*point* 33, 405d, 427—429, 434.  
*ponè* 384.  
*por (esp.)* 393 Rem.

*por ço que*. voir *pour ce que*.  
*por covant que* 360.  
*por mas que* (esp.) 333 Rem.  
*poro*. voir *poruec*.  
*por o que* 356.  
*porquant* 336 Rem. 1.  
*por que*, voir *pour que*.  
*por tant que* 235, 239, 348, 356.  
*portant si* 363.  
*porter profit* 34.  
*poruec* (*poro*) 90, 339, 442 Rem.  
*poruec que* 239.  
*por un petit que* 344 Rem.  
*posé que* 360.  
*posse* 204, 204bis, 226, 258, 258bis.  
*postea quod* 352.  
*post* 352, 384.  
*\*postius* 411e, 416.  
*\*postius quod* 352.  
*postquam* (*posteaquam*) 352.  
*pour* 263, 267bis, 339, 356, 366, 378bis, 388d, 393, 400g.  
*pour cela* (*por ce*, *pur ço*) 339 et Rem. 1.  
*pour (ce) que* 98, 239, 356, 357 Rem. 2, 360, 370, 393 IIIa.  
*pour cette raison* 339.  
*pour de rire* 267.  
*pour peu que* 360, 366 Rem.  
*pour . . . que* 245, 340, 366, 367bis, 374, 393 IIIg.  
*pourquoi* (*pur quel*) 136, 339 Rem. 1, 357 Rem. 2.  
*pourtant* 336, 339.  
*pour si* 366.  
*pourvu que* 239, 360.  
*pourvoir* 200, 205, 206, 220, 222, 239, 426, 433d.  
*prae* 382b, 384, 396.  
*praecedere* 198.  
*praeter* 258<sub>2</sub>, 384.  
*praeterfluere* 198.  
*precare* 157.  
*premere* 415.  
*premier* 57.  
*premier que* 350.  
*prendre courage* 35.  
*prendre garde* 267, 426 IIa.  
*près* 411c, 414, 415.  
*près de* 391, 400a, 409, 412b, 415.  
*present* (*doner a*) 21.  
*présent* (adj., prép.) 411b, 414.  
*presque* 116 Rem.  
*pressum* 415.  
*prétendre* 193.  
*prêter serment* 40<sub>2</sub>.  
*prévenir* 198.  
*prier* 216, 264.  
*primes que* 234, 350.

*printemps* 16.  
*prisier un festu* 427.  
*priusquam* 233, 349, 350.  
*pro* 90, 278, 378bis, 379, 393.  
*procéder* 178.  
*proche* (*de*) 411b, 412b, 414.  
*promifiter* 193.  
*promener* 173.  
*promissum* 306.  
*prope* 384.  
*propre* 84.  
*propter* 382b, 384, 393 II.  
*prou* 43.  
*Provence* (*la*) 15 Rem.  
*pudef* 179, 181.  
*puis* 326 Rem. 3, 416.  
*puis que* 352, 356, 357.  
*pure livresque* (*une suffisance*) 46<sub>4</sub>.  
*putare* 160.  
*qua de causa* 339.  
*quadruple* 51.  
*quadruplex* 51.  
*quai* (*le*) *Henri IV* 451.  
*qualis* 120, 132, 132bis, 139 I.  
*qualiscumque* 130.  
*qualisqualis* 130.  
*qualiter* 136 Rem. 1, 342, 343.  
*quam* 376, 376bis.  
*quamdiu* 346, 347.  
*quamlibet* 361.  
*quamobrem* 339.  
*quamquam* 244, 361.  
*quamvis* 244, 361.  
*quand* (*quant*) 235, 239, 340, 347, 347bis, 355, 357, 363, 367.  
*quand* (*bien*) *même* 245, 363<sub>2</sub>, 367.  
*quandiu que* (prov.) p. 155 note.  
*quando* 235, 239, 340, 346, 347, 352, 354, 355.  
*quandoquidem* 354.  
*quanes* 348.  
*quant* (interrogatif) 132bis, 134 et Rem.  
*quantefols* 134 Rem.  
*quantième* 132bis, 139 VI.  
*quant que* 348.  
*quant . . . que* 365.  
*quantus* 132, 132bis, 139 II.  
*quare* 338, 339.  
*quart* (*soi*) 57.  
*quasi* 374, 374bis.  
*quatre vingts* 52.  
*quatre-vingt-dix* 52.  
*quatriesme octobre* 57.  
*-que* 322.  
*que* (conj.) 60, 205, 239, 243, 245, 249, 251, 338 Rem., 340, 343, 344, 345, 346, 352, 353, 355, 356, 357, 359.

- 365, 367, 368, 369, 370, 372, 374bis, 376bis.
- que* (conj. esp.) 343, 345 Rem. 3.
- que* (interrogatif) 132bis, 135—138, 426 lc.
- que*(relatif) 110, 111, 115—117, 128—129, 266 Rem. 1, 347bis, 365.
- quel*, voir *quoi*.
- quel* (interrogatif) 132bis, 139, 140.
- quel* (relatif) 120.
- quelconque* 110, 130, 150 Rem., 365
- quelque* 48, 145, 365.
- quel* . . . *que* 130, 145, 365.
- quelque chose* 143, 145.
- quelque* . . . *que* 145, 367bis.
- quelqu'un* 143, 144, 145.
- quem* 110, 115, 129, 135, 340.
- quemadmodum* 374.
- que que* 348.
- que* . . . *que* 135.
- queri* 197.
- qu'est-ce qui* 135, 136.
- qui* (interrogatif), 132, 132bis.
- qui* (interrogatif) 132bis, 135—138.
- qui* (relatif) 110, 111, 111bis, 113, 116, 118
- quia* 236, 258bis, 271c, 340, 342, 354.
- quiconque* 110, 130, 365.
- quicquam* 421.
- quicumque* 38, 130, 226, 361c.
- quid* 110, 115, 129, 132, 136, 340.
- quidam* 38, 141.
- quidam* 141.
- quien* (esp.) 110.
- qui est-ce qui* 138.
- quilibet* 148.
- quin* 208, 247, 270, 342, 371, 421, 431, 433c.
- quinam* 132, 132bis Rem.
- quina* (*quina*) 132bis Rem.
- quingenties* 55.
- quint* (*Charles, Sixte*) 57.
- quinzième janvier* 57.
- qui* . . . *que* 130, 135, 245, 365.
- quis* 38, 132, 141.
- quisnam* 132.
- quispiam* 141.
- quisquam* 141, 143, 421, 433a.
- quisque* 148.
- quisquis* 130, 150 Rem., 226, 244, 361c.
- quivis* 148.
- quo* 236, 368, 375.
- quoad* 233, 235, 346, 349.
- quod* 110, 115, 208, 218, 236, 247, 258bis, 271c, 340, 342, 343, 354, 363, 371, 433c.
- quot* (interrogatif) 132bis, 136 avec Rem.
- (relatif) 110, 115, 116, 118, 119.
- quoique* 245, 365, 367 et Rem.
- quoi* . . . *que* 365.
- quominus* 208, 342.
- quomodo* 136 Rem. 1, 235, 340, 346, 347, 355, 356, 374.
- \**quomodo si* 374.
- quoniam* 236, 271c, 342, 354.
- quoque* 322
- quot* 132, 132bis, 134, 139 II.
- quocumque* 361c.
- quotquot* 361c.
- quotus* 132, 132bis, 139 VI.
- raisonner* 260.
- redrecier* (*se*) 168<sub>3</sub>.
- refrigerare* 159.
- regarder* (*se*) 81, 168<sub>3</sub>, 194.
- regretter* 197.
- Reine Wilhelmine* (*la*) 14.
- réjouir* 180.
- relever* (*se*) 168<sub>3</sub>.
- remédier* 178.
- rendre* (*du service*) 35, 40<sub>2</sub>.
- renoncer* 193.
- repentir* (*se*) 180.
- resistere* 342.
- résoudre* 217.
- restat* 179.
- rester* 21, 81.
- resumere* 159.
- retourner* (*s'en*) 171.
- revenu* 283.
- ridere* 197.
- ridetur* 178.
- rien*, 145, 147, 433a.
- rire* (*se*) 173.
- roi* 16, 451.
- Romae* 383bis.
- Romanz* (*Il*) *d'Athis* 408 Rem. 1.
- rudement* 43.
- rumpere* 159, 307.
- sa* 79.
- sabotage* 261bis.
- sac au dos* 13.
- sac et fusil* 25.
- sage femme* 449.
- Saint Louis* 14.
- Saint-Pierre-lez-Calais* 413.
- sanior* 24.
- sans* 263, 329.
- sans coup férir* 446.
- sans doute* 200.
- sans fin* 40<sub>2</sub>.
- sans pitié* 20.
- sans* (*ce*) *que* 98, 248, 360, 371 Rem. 2, 373.
- sapere* 196, 258bis.

*sauf* 411*b*, 414.  
*sauf que* 360.  
*sauter* 156, 178.  
*savoir* 205<sup>1</sup>, 259, 268*bis* Rem. 2, 433*d*.  
*savoir gré* 35.  
*scelus hominis* 408 Rem. 2.  
*se* 77, 83.  
*secundum* 258*bis*, 384, 394.  
*secus* 376.  
*sed* 332.  
*seize vint* 52.  
*selon* (*seon*, *seron*, *soron*, *soronc*) 394.  
*selon comme (que)* 374*bis*.  
*sembler* 21, 62, 69, 95.  
*se ne* 433.  
*se . . . non* 358, 433.  
*semel* 51.  
*sentiment* 261*bis*.  
*sentir* 196, 444.  
*septante* 52.  
*septem per septem* 51, 392 IV.  
*septies* 51.  
*sequere* 157.  
*sequitur* 179.  
*sert (à quoi)* 62.  
*servile* 42.  
*servir* 193.  
*settuple* 51 Rem.  
*sextuple* 51 Rem.  
*si* < *si* 238, 239, 243, 340, 358, 359, 360, 363, 367, 426 IId.  
*si* < *sic* 40<sup>5</sup>, 205, 249, 324*a*, 327 et Rem.  
*si* (*pronom ital.*) p. 388.  
*si ainsi est que* 363.  
*si bien* 367.  
*si bien que* 373.  
*sic* 327, 371, 374.  
*si ce n'est* 358.  
*si com* 348.  
*sicut* 374.  
*sicuti* 374.  
*sien* 80, 81, 82.  
*sikkepit* (holl.) 427.  
*silentio* 382.  
*similis* 374, 376*bis*.  
*simple* 51.  
*si minus* 358.  
*simulac* 352.  
*sine* 90, 371 Rem. 2, 384, 395.  
*sinere* 269.  
*singuli* 51.  
*sinistra* 392.  
*si non* 358.  
*si non* 358.  
*sinon que* 358.  
*sinuac* 90.  
*si que* (= *si*) 345 Rem. 4, 358.  
*si . . . que* 245, 249, 373, 374*bis*.

*siquidem* p. 156 note 3, 354.  
*sitire* 196.  
*si tost com (que)* 353.  
*sitôt* 285 Rem., 419*bis*.  
*sive (seu)* 337.  
*sixième* (*Adrien*) 57.  
*sixiesme livre* 57.  
*six vingts* 52.  
*sizuple* 51 Rem.  
*Sœur Angélique* 14.  
*soi* 69, 77.  
*soi-disant* 69, p. 88 note, 423.  
*soit . . . soit* 337.  
*soixante-dix* 52.  
*soleil* 16.  
*somniare* 196.  
*son* 79, 83.  
*songer* 69, 268 Rem. 2, 426.  
*sortie* 260.  
*sortir* 195, 260.  
*soudain que* 353.  
*soue (seue)* 80.  
*souffrir visite* 19.  
*souloir* 299.  
*sourire* 260, 261*bis*.  
*sous* 416.  
*sous peine de* 20.  
*souvenir* 180.  
*sovetr* 259.  
*soz, voir sous.*  
*sperare* 160*b*.  
*steek* (holl.) 427.  
*stupet* 182.  
*Styx* 15.  
*su* (portugais) 83 Rem. 1, 84.  
*sub* 384, 416.  
*subit que* 353.  
*subter* 384.  
*subtus* 411*e*, 416.  
*suffire* 220*d*.  
*suivant* 411*d*.  
*super* 384, 396.  
*supposé que* 360.  
*supra* 384, 396.  
*sur* 263, 396, 405*h*.  
*surmonter* 198.  
*surpasser* 198.  
*sur son séant* 259, 262.  
*survivre* 198.  
*survoler* 198.  
*suus* 79, 83.  
*suvo* (espagnol) 83 Rem. 1, 84.  
  
*ta* 79.  
*tacere* 160*a*, 197.  
*taedet* 179.  
*taire (se)* 161*c*, 164, 171, 173, 197.  
*talis* 120, 371.

- tam 371.  
 tamdiu . . . quamdiu 348, 374.  
 tamen 336, 361*b*.  
 tametsi 244, 361*b*.  
 tam . . . quam 322, 374.  
 tandis 348.  
 tandis que 336 Rem. 2, 348.  
 tant 249.  
 tant (cent mille tans) 51 Rem.  
 tantopere . . . quantopere 374.  
 tanto . . . quanto 375.  
 tantost com (que) 353.  
 tant plus . . . tant plus 375.  
 tant que (com) 348, 351*b*, 374*bis*.  
 tant . . . tant 375.  
 tant . . . (que) 364, 367*bis*, 373.  
 tantus 371.  
 tantus . . . quantus 374.  
 tant y a 62.  
 tarder 195.  
 Tasse (le) 14.  
 te (sujet) 61 Rem. 1.  
 te (holl.) 267 Rem.  
 tel 40<sub>b</sub>, 149.  
 tellement que 340, 373.  
 tel . . . que (comme) 367*bis*, 374*bis*.  
 tel . . . tel 375.  
 tener (esp.) 307 Rem. 2.  
 tenir à droit 20.  
 tenir tête 19.  
 tenus 384.  
 ter 51.  
 terni 51.  
 terre 16.  
 terrestre 42.  
 terriblement 43.  
 terrin 42.  
 testare 157.  
 ti 439 Rem. 1.  
 tien 80, 81, 82.  
 Titien (le) 14.  
 to (angl.) 267 Rem.  
 toi 61, 63*d*.  
 tollere 158.  
 tomber 195.  
 ton 79.  
 tonat 176.  
 tot 371.  
 totiens . . . quotiens 374.  
 tot . . . quot 374.  
 totus 149.  
 touchant 411*d*.  
 toujours 299.  
 toujours est-il 336.  
 tourner 156, 167, 171.  
 tout 23, 46, 47, 149, 230, 364.  
 tout de même 336 Rem. 3.  
 toutefois (totes veies, tote vgie) 336.  
 tout le monde 149.  
 tout . . . que 245, 364.  
 tradere 64.  
 trans 384.  
 transire 198.  
 très 384.  
 tresque 234, 351 Rem. 2.  
 triple 51.  
 triplex 51.  
 trois = troisième 57.  
 troisième (lui) 57.  
 trois-vingt-dix 52.  
 trois vingts 52.  
 tromper (se) 192.  
 trop 43.  
 trouver (se) 178.  
 tu 58, 61, 63*d*.  
 tunc 339.  
 tuus 79.  
 ubi 352.  
 ubicumque 130, 245.  
 ubi primum 352.  
 ubiubi 130, 361*c*.  
 ullus 141, 143, 146, 421, 433*a*.  
 ultra 384, 397.  
 umquam 421.  
 un 56, 143, 144, 145.  
 unde p. 49 note 2, 124, 125.  
 undeviginti 53.  
 une fois 285 Rem.  
 unir 69.  
 unos (esp) 41 Rem.  
 unus 38, 143, 144, 148.  
 unusquisque 143.  
 -urus 204.  
 usquam 421.  
 usque eo 371.  
 ut 203, 204, 208, 244, 247, 251, 255,  
 258*bis*, 340, 342, 352, 361*b*, 368,  
 371, 374, 421<sub>1</sub>.  
 utcumque 130, 244, 361*c*.  
 uter 132, 132*bis*, 139 III.  
 utilis 379*b*.  
 utinam 203, 204.  
 ut non 371 Rem. 2.  
 ut primum 352.  
 utut 130, 361*c*.  
 vadere (se) 160*c*.  
 valde 43.  
 vapulare 160*bis*.  
 -ve 337.  
 veie 51 Rem.  
 vel 337.  
 velim 203, 204.  
 velle 253<sub>1</sub>, 258*bis*, 269, 270, 342.  
 vellem 203.

*vendere* 160bis.  
*vendre (se) cher* 46<sub>4</sub>.  
*venir* 69, 164, 171, 239, 267bis, 286  
 Rem., 436.  
*vénire* 160bis.  
*vénire* 156, 307.  
*venter* 177, 184.  
*vêpres* 16.  
*vere* 383bis.  
*vero* 332.  
*vers* 378bis, 386, 388d, 398, 398bis, 400.  
*versus* 378bis, 384, 398.  
*vertère* 158, 378bis, 398.  
*verum* 332.  
*vester* 79.  
*vestir (se)* 168.  
*vestiri* 154.  
*vêtir* 260.  
*vetare* 269.  
*vi (ital.)* 78 Rem.  
*videre* 269, 270b.  
*Vieux-Dieu-lez-Anvers* 413.  
*vingt* 52, 56.  
*vingt et deux* 53.  
*vingt et quatre* 53.

*vingt et un* 53.  
*virginal* 42.  
*vivere* 196.  
*vivre (se)* 164, 196.  
*voir* 156, 267bis, 270b, 444.  
*voilà (roumain)* p. 388.  
*volontiers* 299 Rem. 2.  
*vos* 58, 59, 61.  
*vos* 59, 61, p. 36 note 2.  
*vôtre* 80, 81, 82.  
*vouloir* 200, 205<sub>1</sub>, 206, 216, 217, 239,  
 275, 299, 433d, p. 388.  
*vous* 61, 64, 65, 66.  
*vu* 287, 411c.  
*vu que* 356.

*wanneer* (holl.) 238.  
*willen* (holl.) 299 Rem. 2.  
*worden* (holl.) 156.

*y* 76b, 78, 344.  
*yeux (ungz)* 41.

*zier* (holl.) 427.  
*zullen* (holl.) p. 388.

## ADDENDA ET CORRIGENDA.

- p. VIII en bas: ajouter: Cf. aussi P. Horluc et G. Marinet, *Bibliographie de la syntaxe du français*, 1840—1905 (*Annales de l'Université de Lyon*, Nouv. série, II, fasc. 20), Lyon, 1908.
- „ 2, note 2: 440; lire: 439.
- „ 7, Rem. du § 14; lire: Vaugelas blâme l'emploi de l'article devant *Aristote, Plutarque* et d'autres.
- „ 16, l. 21: Aiol, 786; lire: 780.
- „ 22, l. 1: *marines*; lire: *narines*.
- „ 25, l. 11 d'en bas: § 284; lire: 287.
- „ 26, l. 5: Amadoine; lire: Amadas et Ydoine.
- „ 27, l. 26: **47**; lire: **47<sup>bis</sup>**.
- „ 28, l. 11 d'en bas: § 345; lire: § 145.
- „ 32, l. 1: *du franç. italianisé*; lire: *du langage français italianisé*.
- „ 36, note 2: dans un des prochains fascicules du *Neophilologus*: lire: *Neophilologus*, III, p. 165.
- „ 40, l. 7 d'en bas: L'exemple de Racine est à biffer.
- „ 43, note 1: § 104; lire: 136.
- „ 49, l. 2: ajouter: Le vieil italien connaît le phénomène inverse et emploie souvent le pronom réfléchi là où l'on s'attend au pronom personnel: *Inter un ort eran li apostoli cum si*, Monaci. *Crestomazia*, p. 457, 7.
- „ 51, l. 17: § 438; lire: 450.
- „ 59, note: § 91; lire: § 100.
- „ 67, note 1: ajouter: K. G. Ullmann, *Die Stellung des Relativpronomens zu seinem Beziehungsworte*, Diss. Greifswald, 1901. — W. Neumann. *Zur Syntax des Relativpronomens im franz.* Diss. Heidelberg, 1890.
- „ 68, l. 14 d'en bas: *aimez qui vous aime*; lire: *aimez qui vous voudrez*.
- „ 77, l. 27: ajouter: De même parfois en français dans les textes populaires: cf. Brunot, II, 423.
- „ 78, l. 5: sur lequel; lire: avec laquelle.
- „ 78, l. 7: avec lequel; lire: avec lesquels.
- „ 78, l. 13: *Li blanc osbers*: lire: *Le blanc osberc*.
- „ 79, l. 18: *ne se passe de la vie*: lire: *se passe de la vie*.
- „ 79, l. 6 d'en bas: IV, 4, 3; lire: IV, 4.
- „ 79, l. 4 d'en bas: IV; lire: IV, 3.
- „ 80, l. 10 d'en bas: où en que; lire: où que . . .
- „ 87, l. 20: Barf, 12 (Darm., p. 260); lire: Baif, 12 (Darm. p. 245).
- „ 92, l. 16 d'en bas: Malh. I, III, 92; lire: Malh., I, 111, 92.
- „ 95, l. 5: phrases négatives; lire: phrases qui ont un sens négatif.
- „ 100, l. 14 d'en bas: *Astrorum*: lire: *Austrorum*.
- „ 112, l. 5 d'en bas: **175**; lire: **173**.
- „ 114, l. 4: pluriel; lire: singulier.

- p. 120, l. 19: ajouter: 184<sup>bis</sup>. L'emploi unipersonnel du verbe *habere* se rencontre déjà en latin vulgaire: *Habebat de civitate forsitan mille quingentos passus*, *Peregrinatio*, 69, 21. — Le vieux français connaît différentes constructions: *a, il a, i a*, enfin *il y a*, qui est resté:

*Quar grant diference a, je cuit,*

*De Jehan Duel a Gerart Joie.*

J. Bodel (Clédat, p. 340).

*En l'orie pont assez i at reliques,*

Roland (Clédat, p. 30).

*Il n'a en France si hardi chevalier,*

Charroi de Nîmes (Clédat, p. 86).

On trouve encore des traces de l'ancienne construction au XVIII<sup>e</sup> siècle:

*Pensez vous . . .*

*Qu'il eût en ce péril de quoi tant m'ébranler?*

Mol., *Princesse d'Elide*, I, 3.

*N'a pas longtemps de Rome revenoit*

*Certain cadet,*

La Font., *Contes*, I, 3, 1.

- „ 135, l. 10 d'en bas: *gerundium*; lire: *gerundivum*.  
 „ 140, l. 11: § 115 Rem.; lire: § 345 Rem. 3.  
 „ 145, l. 9: du subjonctif; lire: de l'indicatif.  
 „ 145, l. 11: le subjonctif; lire: l'indicatif.  
 „ 151, l. 3 d'en bas: Aym. de Narbonne; ajouter: 2418.  
 „ 191, l. 14: 248 et 249; lire: 275 et 276.  
 „ 192, l. 9: 274; lire: 274<sup>bis</sup>.  
 „ 192, l. 14: l'infinitif; lire: les phrases.  
 „ 214, l. 11 d'en bas: § 291; lire: § 316.  
 „ 218, l. 1: 304; lire: 304<sup>bis</sup>.  
 „ 228, l. 11: ajouter: Rem. Le roumain, comme l'anglais, se sert du verbe *vouloir* (*voiu*), le slave de *être*, le hollandais de *zullen*, pour exprimer l'idée du futur.  
 „ 228, l. 18: § 316; lire: 315.  
 „ 241, l. 18: ajouter: § 432.  
 „ 241, l. 3 d'en bas: *atque*; lire: *atqui*.  
 „ 269, note 1: § 333; lire: 248.  
 „ 269, note 2: § 346; lire: 366.  
 „ 288, l. 1: 379<sup>bis</sup>; lire: 378<sup>bis</sup>.  
 „ 302, l. 3: 7; lire: *g*.  
 „ 311, l. 6: ajouter: Tel n'est pas l'avis de M. Guesnon qui cite *Explicit li romans la Rose* (*Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée*, Paris, Champion, 1917, p. 37).  
 „ 314, l. 16 d'en bas: *prescrit*; lire: *proscrit*.  
 „ 319, l. 12: ajouter: *nisi* est la négation de *si*.  
 „ 325, l. 20: *En ma vida*; lire: *En mi vida*.

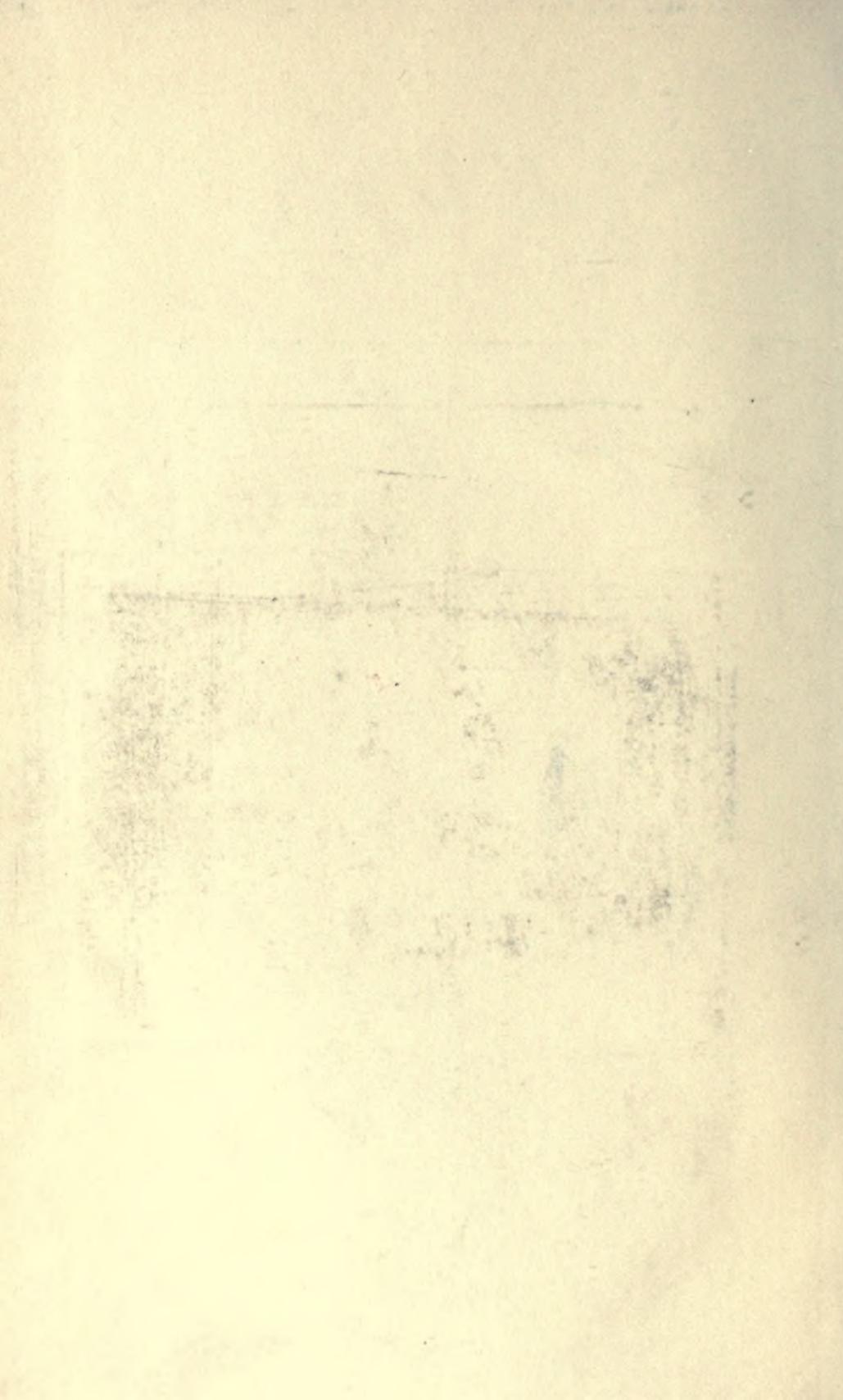
## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS . . . . .	p.	V—VIII
Chapitre I. LE SUBSTANTIF . . . . .	"	1—2
"  II. L'ARTICLE . . . . .	"	3—22
"  III. L'ADJECTIF . . . . .	"	23—29
"  IV. LE NOM DE NOMBRE . . . . .	"	30—33
"  V. LE PRONOM . . . . .	"	34—97
Les pronoms personnels . . . . .	"	34—50
Les pronoms possessifs . . . . .	"	50—56
Les pronoms démonstratifs . . . . .	"	56—67
Les pronoms relatifs . . . . .	"	67—84
Les pronoms interrogatifs . . . . .	"	85—91
Les pronoms indéfinis . . . . .	"	91—97
"  VI. LE VERBE . . . . .	"	98—231
Le verbe et son sujet . . . . .	"	99—124
Le verbe et son complément . . . . .	"	124—129
Les modes . . . . .	"	129—171
Formes nominales du verbe . . . . .	"	171—210
Les temps . . . . .	"	210—231
"  VII. LES CONJONCTIONS . . . . .	"	232—285
Conjonctions de coordination . . . . .	"	234—249
Conjonctions de subordination . . . . .	"	249—285
"  VIII. LES PRÉPOSITIONS . . . . .	"	286—318
Les terminaisons flexionnelles et les prépositions en latin . . . . .	"	286—292
Prépositions qui sont restées en français . . . . .	"	292—311
Nouvelles formations . . . . .	"	311—318
"  IX. LA NÉGATION . . . . .	"	319—329
"  X. L'ORDRE DES MOTS DANS LA PHRASE . . . . .	"	330—348
TABLE ANALYTIQUE . . . . .	"	349—371
TABLE DES MOTS . . . . .	"	372—387
ADDENDA ET CORRIGENDA . . . . .	"	388—389
TABLE DES MATIÈRES . . . . .	"	390









PC  
2361  
S64

Sneyders de Vogel, Kornelis  
Syntaxe historique du  
français

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

